3 1761 07831181 8

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondanceen06vinc

SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

TOME VI

SAINT VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE
ENTRETIENS, DOCUMENTS

I

CORRESPONDANCE

TOME VI (Juillet 1656 — Novembre 1657)

ÉDITION PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

PIERRE COSTE

PRÊTRE DE LA MISSION

PARIS

LIBRAIRIE LECOFFRE. J. GABALDA, EDITEUR

90, RUE BONAPARTE, 90

1922

NIHIL OBSTAT

Clément VIDAL, Prêtre de la Mission.
Émile NEVEUT, Prêtre de la Mission.

PERMIS D'IMPRIMER

Paris, 18 novembre 1919

F. VERDIER,
Sup. gén.

BX
4700
V6A19
1920
t.6

IMPRIMATUR

Parisiis, die 19ª novembris 1919.

Ed. THOMAS,
Vic. gén.

LIBRARY
DEC 30 1963
UNIVERSITY OF TORONTO

573893

ABRÉVIATIONS ET REMARQUES

L. a., *lettre autographe*, c'est-à-dire en son entier de la main de saint Vincent de Paul.

L. s., *lettre signée*, c'est-à-dire écrite par un secrétaire et signée par saint Vincent de Paul.

L'introduction indique ce que signifient les expressions Reg [istre] 1, Reg [istre] 2, et donne des détails circonstanciés sur les autres sources.

VIII

De Paris ce 26. Janv. 1657.

Monsieur

La grace de N. S. soit avec vous pro Jamais. —
J'ay receu avec vres. lettre du 9. Janv. un paquet de
Mr. le Vacher du 20. xbre, qui me font juger qu'il
ne s'est esgaré aucune lettre ny de vous ny de luy, comme
je le craignois.

Vous m'avez grandement consolé par la cognoissance
que vous me donnez des fruicts de vostre Mission —
Je rends graces a dieu d'y avoir beny de la sort —
Vos exercices, et de l'affection qu'a donné a d'autres —
parroisses pour participer au mesme bien. Si vous —
avez peu continuer. Je pense que Dieu l'auroit

donnera moyen de [illegible]

temps

Vous dites que les grands desordres de la mission

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

get [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Je vous prie de me mandem la cause et la qualité

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

sçachant que vous l'auez fait Je vous en prie derechef

Je suis bien fasché de ce qui est arriué a nre fr.

[illegible] Nous ferons ce que nous pourrons auprès de

[illegible] [illegible] pour le fe. absoudre de sa desobeissance

l'aiant commise sans y penser

mr Get

Lettre 2194. — Première page d'une lettre de saint Vincent, écrite par le frère Ducournau. Le texte original a été retouché sur une longueur de six lignes, qu'on a essayé de rendre illisibles.

SAINT VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

2091. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 7 juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 24 juin. Vous avez regardé du biais qu'il faut les plaintes qu'on a faites au parlement contre vous, prenant cette calomnie comme un contrepoids que Dieu a voulu donner aux succès de vos missions; car, en effet, sa sagesse a si bien ordonné les choses en ce monde que les nuits suivent les jours, la tristesse la joie, et la contradiction les applaudissements, afin que notre esprit ne s'arrête qu'en Dieu seul, qui est au-dessus de ces changements. Vous avez bien fait de faire entendre la vérité à ces Messieurs à qui on a dit que les missionnaires dissuadaient le peuple de payer les tailles; et vous ferez encore mieux de ne parler jamais de ces choses. Notre-Seigneur n'a pas improuvé les tributs; au contraire, il s'y est lui-même soumis. Il faut, tant que nous sommes, nous préparer à souffrir tantôt d'une façon et tantôt d'une autre; autrement, nous ne serions pas les disciples de ce divin Maître, qui fut calomnié d'une pareille accusation à la vôtre et qui a voulu commencer par là de vous exercer. Tenez à bénédiction d'être traité comme lui et tâchez de suivre son

---

Lettre 2091. — L. s. — Dossier de Turin, original.

exemple dans les vertus qu'il a pratiquées, lorsqu'il a été maltraité.

Je remercie sa divine bonté, Monsieur, de la bénédiction qu'elle a donnée à toutes vos missions, particulièrement à la dernière; ce qui se doit attribuer plutôt à la bonne disposition du peuple, pour ne pas dire à la nouveauté de l'œuvre, qu'au mérite des ouvriers, quoique je sache que vos prières, votre zèle et la pureté de votre intention y contribuent notablement. Ce qui me console fort est l'accommodement important que vous avez fait dans ce lieu, où la division régnait depuis si longtemps, qui avait causé tant de meurtres et qui était comme une source infectée, qui portait son venin dans les cœurs de la plupart des habitants. Dieu veuille conserver cet accord et perpétuer la paix et l'union que vous y avez laissées!

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit avec amplitude pour la mission que vous devez faire en la petite ville de Lucerne, et qu'il ait agréable de porter les hérétiques au désir de s'instruire et de se convertir. O Monsieur, que s'il plaisait à sa divine bonté de se servir de vous pour cela, que ce serait un grand bien, et que de bon cœur nous lui offrirons nos prières à cette intention!

Vous nous demandez deux hommes capables et exemplaires, l'un pour la nouvelle fondation de Monseigneur le marquis, qui vous donne 400 livres de rente pour l'entretien d'un prêtre, moyennant deux messes par jour, et l'autre à la place de M. Deh[eaume]. Nous tâcherons de vous les envoyer le plus tôt que nous pourrons, Dieu aidant

On nous dit que Dieu continue à bénir les armes du roi de Pologne contre les ennemis de l'Eglise et de son Etat, et qu'il a assiégé Varsovie, où sont Messieurs

Desdames et Duperroy. Nous sommes en très grande peine de leurs personnes; car, étant enveloppés dans les incommodités et les accidents de la guerre, ils ne sont pas sans danger ni sans souffrance. Mais ce qui nous afflige davantage est que ledit sieur Duperroy nous a mandé que, dès le commencement de ce siège, M. Desdames tomba grièvement malade (sa lettre est du 15 de mai), sans que depuis nous ayons pu savoir l'événement de cette maladie, non plus que celui du siège. Je recommande à vos prières ces bons missionnaires et ce pauvre royaume, comme aussi, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

2092. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 7 juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 8 juin, ce fut avant-hier, et 3 ou 4 jours auparavant j'avais reçu celle de M. Duperroy, qui nous a fort affligés, nous apprenant la maladie dangereuse de M. Desdames; mais notre peine a été un peu allégée par votre dernière lettre, où vous dites que M. de Saint-Martin, chapelain du roi, qui a demeuré en votre maison de Sainte-Croix jusqu'à la fin de mai et qui a écrit à M. de Fleury, ne lui touche rien dudit sieur Desdames, qui est une marque qu'il se

---

Lettre 2092. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

porte mieux, ou du moins qu'il n'était pas plus mal. Plaise à Dieu de conserver à la compagnie ce sien serviteur! Je l'ai recommandé aux prières de la compagnie, et nous continuerons de l'offrir à Dieu, aussi bien que de nous inquiéter de sa maladie, jusqu'à ce que nous soyons assurés qu'il en est quitte. Si vous avez occasion de lui écrire, ou à M. Duperroy, témoignez-leur cela. Je ne puis leur écrire, à mon grand regret, pour l'accablement où je me trouve. Je vous remercie de ce que vous avez pourvu à leurs besoins, et rends grâces à Dieu et à cette digne mère, qui a donné ordre que rien ne leur manque, des excessives bontés qu'elle exerce vers vous. Je prie sa divine Majesté qu'elle en soit sa récompense. Assurez la, s'il vous plaît, et de mes services et de ma reconnaissance, comme aussi de notre exactitude à rendre de deçà l'argent qu'elle vous aura fait fournir, et à ces Messieurs de Varsovie, au temps et aux personnes qu'elle nous ordonnera.

Je viens à ces pauvres missionnaires, qui certes me tiennent fort au cœur, à l'occasion du siège de Varsovie; car, se trouvant enveloppés dans les incommodités et les accidents de la guerre, ils sont fort à plaindre et ne sont pas sans danger; mais j'espère aussi que Dieu et le roi les protégeront, en sorte qu'il ne leur arrivera rien de ce que nous craignons. J'en prie sa divine bonté

J'ai voulu vous parler par avance des sujets de notre douleur pour ne plus penser dans le reste de cette lettre que de la consolation que nous avons d'apprendre les progrès des armes du roi sur les ennemis de l'Eglise et de son Etat. Je ne puis certes vous exprimer les sentiments de joie et de reconnaissance que j'en ai en mon particulier, qui font que quasi sans cesse je bénis et fais remercier Dieu de tous les bon succès que vous me

mandez. Je le prie aussi et je le fais prier afin qu'il ait agréable de prendre lui-même les armes et de combattre pour ce royaume-là, qu'il conserve Leurs Majestés et qu'il achève d'accomplir leurs justes désirs. Les obligations que nous leur avons me sont si présentes et si fort à cœur, que je voudrais être un puissant roi pour les reconnaître, ou assez bon prêtre pour les mériter. Plaise à Notre-Seigneur, Monsieur, d'être notre tout!

Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Ce qu'on vous a dit du désordre de Paris n'est pas véritable; cette ville jouit du bien de la paix il y a quatre ans [1].

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, étant de présent à la cour de la reine de Pologne.

2093. — AU FRÈRE JEAN BARREAU

De Paris, ce 7 juillet 1656.

Mon cher Frère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Si cette lettre vous était rendue avec la même diligence que les vôtres sont venues, vous en recevriez bientôt la réponse; elles sont des 6 et 12 juin. Je compatis sensiblement à vos peines et à vos engagements, et je ne souhaite rien tant que de vous en voir délivré.

---

1. Ce post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2093. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je fais ce que je puis pour tâcher d'y contribuer, et je continuerai jusqu'à ce que cela soit. Je vous prie d'avoir patience.

J'ai reçu les quittances des payements que vous avez faits pour la delivrance de Guillaume Le Loup, Jean Gallienne et Nicolas Savary. J'en ai fait avertir ceux qui ont agi pour eux de deçà.

Je ferai tenir à Tours la lettre de Ribot ; son frere, à qui elle est adressée, ne demeure plus à Paris ; il s'est retiré en son pays.

Je suis bien aise que vous ayez trouvé un expédient de faire passer l'argent qu'on vous enverra, sous d'autres noms que le vôtre, puisque l'on se persuade à faux que les rédemptions que vous faites proviennent d'aumônes. Je pense que voici la première qui vous a été faite pour cela : ce sont mille livres que j'ai envoyées à Marseille pour vous être tenues et être employées par vous au rachat de tel esclave français que vous et M. Le Vacher [1] jugerez être en plus grand et plus prochain danger de renier la foi. C'est l'intention du bienfaiteur. Je vous prie de ne point appliquer ces deniers à autre usage, si ce n'est qu'après ce rachat fait vous ayez de l'argent de reste, car ce pourra être de tel esclave qui ne vous en coûtera pas plus de cinq ou six cents livres ; et en ce cas, vous pourrez employer le surplus à d'autres pressants besoins, comme à soulager les malades, etc., ainsi que M. Le Vacher et vous jugerez à propos.

Si l'hôpital avait été bâti, selon le désir de Madame la duchesse [2], des deniers qu'elle a envoyés, cela serait bien venu pour tant de malades que vous avez à présent de delà. Mais quoi ! l'avanie que vous a causée le Père Sé-

---

1. Philippe Le Vacher.
2. La duchesse d'Aiguillon.

rapion a empêché ce bon œuvre. Et à propos de ce Père, nous faisons ici nos efforts, et M. Get à Marseille, pour résoudre ces Pères de la Merci de vous dédommager. J'en ai parlé au provincial et à quelques autres, qui ne s'en sont pas tout à fait éloignés, mais aussi ne m'en ont-ils pas donné beaucoup d'espérance. M. Get me mande qu'il trouve plus de disposition en ceux de delà. Dieu veuille les disposer lui-même à vous faire justice bientôt !

Je le prie aussi qu'il ait agréable de remédier aux besoins de votre pauvre Eglise souffrante et qui se trouve à présent exercée de maladies et de pauvreté. J'en parlerai de deçà aux occasions ; mais je crains que mes péchés me rendent indigne de lui procurer aucun soulagement.

Le rétablissement de l'ancien bacha vous fait appréhender avec sujet qu'il vous traite avec la même rigueur que par le passé, et que les divers présents qu'il vous faudra faire achèvent de vous accabler. Je vous avoue que je suis fort en peine de tant de sujets d'accablement qui vous surviennent, ne voyant pas les moyens de vous en relever, si la Providence ne vous envoie quelque secours extraordinaire. Ma consolation est qu'elle le fera, s'il est expédient, et que nous le ferions aussi, si nous le pouvions ; mais, ne le pouvant pas, il nous faut demeurer en paix, en adorant la puissance de Dieu par notre faiblesse [3].

Je ne saurais que vous dire touchant les 800 écus que vous tirez des vôtres pour en profiter, sinon que, si vous m'en aviez écrit avant que de le faire, je ne le vous aurais pas conseillé, non plus que l'achat de la barque que vous fîtes acheter il y a quelques années et

---

3. Tout ce qui suit est de la main du saint.

que vous perdites auprès de Majorque : 1° pource que cela n'est pas convenable à notre profession ; 2° et ne se peut pas même faire sans scandaliser le public ; 3° et quand cela ne serait pas, les grandes risques qu'on court sur mer, qui sont telles qu'à peine voyons-nous des Français, ou peu, qui ne succombent tôt ou tard.

Nous travaillons incessamment à faire notre possible pour vous dégager ; assurez-vous, Monsieur, que nous n'aurons point de repos que cela ne soit. Vous en verrez les effets bientôt, comme j'espère, pour le moins de quelque partie, en attendant.

J'ai été prié de vous recommander environ quatre-vingts Basques qui ont été pris et menés captifs en Alger. Je vous prie, Monsieur, de me dire ce qui en est, notamment de ceux dont la lettre accompagne ce paquet, et de les consoler le mieux que vous pourrez.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Barreau, consul pour le roi en Alger.

2094. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION[1]

Ces bienfaits sont des grâces d'autant plus grandes qu'elles étaient moins attendues et que nous les avons moins méritées. Vous avez fait selon le bon plaisir de Dieu et selon notre maxime, d'avoir laissé agir la providence de Dieu, sans y contribuer aucune autre chose que votre seul acquiescement. Voilà comme toutes nos

---

Lettre 2094. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XVIII, p. 276.

1. Ce missionnaire avait accepté un bien donné à la congrégation pour un nouvel établissement.

maisons se sont établies et ce que la compagnie doit observer inviolablement.

2095. — *CLAUDE DUFOUR, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

Du fort Dauphin, juillet 1656.

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction, s'il vous plaît !

Pour m'acquitter de l'obligation que j'ai de vous rendre compte du succès tant de notre voyage que de notre séjour en cette île de Madagascar, je vous raconterai une petite partie des grandes faveurs que nous avons reçues de Dieu, vous faisant le récit de ce que nous avons vu, fait et souffert de plus notable depuis que nous sommes partis de France jusqu'à l'heure présente.

Nous levâmes l'ancre de la rade de St-Martin, près La Rochelle, le 29 octobre de l'année 1655; et, quelques heures après notre départ, nous eûmes dans notre bord 18 ou 20 malades de mal de mer ; et pource que j'étais du nombre, comme aussi à cause du mauvais temps, je ne pus célébrer la sainte messe le jour de la Toussaint, ni la veille, ni le jour des morts ; ce qui me fut un sujet de mortification très sensible. Et cette peine fut bientôt suivie d'une seconde ; car incontinent après, un bon prêtre nommé M. Couderon, natif de Dieppe, embarqué dans la Duchesse, *tomba de la poulaine dans la mer. Et quoiqu'en même temps on fît tout ce qui se pût faire pour sauver un homme en pareille rencontre, ce fut en vain, et on ne sut jamais le garantir. Chacun le regretta et pria Dieu de bon cœur pour son âme. C'était un des plus savants hommes en théorie en l'art de marine, et s'appliquait entièrement à cela. Comme je m'entretenais avec lui quelques jours avant sa mort, je lui dis tout simplement que je m'étonnais qu'un prêtre comme lui s'adonnât à des exercices si peu proportionnés à sa profession. Et à cela il me repartit qu'il le faisait avec intention de donner gloire à Dieu en servant le public, et que son père spirituel consentait qu'il continuât dans cette vocation. A la vérité, il m'assura qu'il était très marri d'avoir entrepris ce grand voyage sans la permis-*

Lettre 2095. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe siècle.

sion de son prélat, et il en sentait de grands remords, et était en volonté de se priver de dire la messe et d'administrer les sacrements jusqu'à ce qu'il fût de retour en son diocèse, si ce n'est en cas de nécessité, et de mener une bonne et sainte vie ; ce qui nous donne sujet de croire que Dieu lui aura fait miséricorde.

De tous nos malades, un seul nous fut ravi par la mort, après avoir reçu les saints sacrements et supporté avec beaucoup de patience toutes les douleurs ; tous les autres furent bientôt guéris, par la grâce de Dieu, quoique néanmoins, après la guérison de ceux-là, les maladies en ont attaqué d'autres, en sorte que nous avons eu toujours deux ou trois malades ; ce qui est bien peu parmi deux cents personnes qui passent la Guinée, où souvent on a vu mourir au moins le tiers des équipages et parfois la moitié. Pour moi, je n'ai pas eu de mal si grand qui m'ait obligé de tenir le lit plus de trois jours et qui m'ait empêché plus longtemps de faire les fonctions d'un aumônier et de vaquer à mes autres exercices.

J'ai tâché d'observer de point en point ce qui fut arrêté en une conférence que j'eus avant notre départ avec mes chers confrères Messieurs Prévost et de Belleville touchant les prières publiques, catéchismes, exhortations, lectures spirituelles et les moyens d'avancer la gloire de Dieu et procurer le salut d'un chacun, quoique l'expérience nous a fait voir qu'il se faut comporter diversement selon les diverses humeurs des capitaines, auxquels il faut condescendre en tout ce qui n'est pas mal, quoiqu'il nous paraisse moins bien.

Les gens de mer aiment les courtes prières ; c'est pourquoi nous nous sommes contentés tous les matins de chanter le Veni Creator, *l'*Itinéraire, *ensuite de faire les actes d'adoration, de remerciement, de contrition et d'offrande, tout comme il est marqué dans le livret des prières qui se font à Sedan, et le soir quelque antienne de la Vierge et la prière pour le roi ; le jeudi, le* Pange lingua ; *le vendredi, le* Vexilla ; *le samedi,* Stabat ; *les dimanches et fêtes, les vêpres.*

Je n'ai célébré la sainte messe qu'aux jours de fête et dimanches, en carême, trois fois par semaine. Mon grand désir était de la célébrer tous les jours ; mais, comme tout le monde n'y prenait pas plaisir, j'ai cru que Dieu accepterait ma bonne volonté pour sacrifice.

Il ne s'est passé presque aucune fête ou dimanche que nous n'ayons eu nombre de communiants. J'ai toujours fait une exhortation d'un demi-quart d'heure ou d'un quart pour le plus à la fin de la messe. Nous avons parfois fait quelque courte prédication après les prières du soir ; mais parce qu'en

ce temps-là on avait toujours quelque manœuvre à faire, je me suis contenté de prêcher à la messe.

J'ai fait le catéchisme, en Avent et Carême, trois fois la semaine. En autre temps, la plupart de ceux qui ne faisaient le quart en ce temps-là ne manquaient de s'y trouver. Et les jours auxquels il n'y avait point de catéchisme, je faisais lecture spirituelle, tantôt de la vie des saints, tantôt du Pédagogue, *ou de quelqu'autre bon livre, m'arrêtant de temps en temps sur les choses les plus remarquables, que je redisais facilement pour les mieux inculquer. Je ne saurais exprimer les bons effets que la lecture spirituelle a produits dans la plupart de nos matelots et soldats, qui, non contents d'une heure de lecture que je leur faisais, plusieurs allaient faire lecture en leur particulier. Trois fois la semaine, mercredi, vendredi et samedi, nous récitions le chapelet en chœur, chacun faisant une inclination profonde au nom de Jésus. Les soirs, durant l'Avent, nous chantions des cantiques spirituels; et durant le Carême et après Pâques, nous faisions une sainte conversation, chacun racontant quelque belle histoire, à la fin de laquelle je disais un mot pour en faire plus retirer de fruit. Le jour de la Purification, nous fîmes la première communion des jeunes garçons, qui se trouvèrent au nombre de douze, qui s'étaient fort bien disposés à cette sainte action. Un bon soldat m'aida beaucoup à les instruire et les apprendre à prier Dieu. Je crois que Dieu l'a choisi pour en faire un catéchiste des pauvres barbares de Madagascar. Il s'est donné à nous, et, si nous le voulons recevoir, probablement il sera ravi d'être reçu dans la compagnie. Les bons exemples de celui-là et de beaucoup d'autres m'ont bien donné de la joie. Mais les jurements, vilaines paroles de quelques-uns m'ont beaucoup déplu. Quand quelque matelot ou soldat s'en est trouvé coupable, on les a mis aux fers, ou bien je leur faisais demander pardon à Dieu et à tout le monde et baiser la terre; et, Dieu merci, on y a remarqué beaucoup d'amendement. Mais quand quelque officier, comme un lieutenant et capitaine, est tombé dans l'un de ces défauts, ç'a été un mal où je n'ai jamais su mettre remède.*

Un bon matelot de notre bord, qui ne jurait jamais, fut tué à Sierra-Leone par les nègres, à cause que les nôtres avaient pris prisonniers quelques-uns des leurs; et ce meurtre fut cause que les Français brûlèrent, dans deux villages, toutes les cases de ces pauvres gens. Quelques jours auparavant, deux de nos chaloupes étant allées au bord d'un petit vaisseau portugais, on nous tua deux hommes, et d'autres furent blessés, notamment M. de Lamran, lieutenant de l'amiral, qui eut un œil crevé d'un coup de flèche.

*Pour lors le bon M. Belleville vivait encore; mais maintenant il est mort; je vous le dis, Monsieur, le regret au cœur d'avoir perdu un si bon missionnaire, de la compagnie duquel j'étais indigne; et je dois craindre que Dieu ne me l'ait ôté pour mes péchés. Ce fidèle serviteur de Dieu tomba malade le jour même de notre départ de la rade de St-Martin, et le 30 d'octobre fut travaillé d'une fièvre lente qui le mena toujours jusqu'à la mort. Je ne fus averti de sa maladie qu'une quinzaine de jours après que l'*Armand *s'approcha de nous. Je le fus voir; et, après l'avoir confessé, le chirurgien jugeant qu'il se portait mieux que de coutume, je pris congé de lui, priant le capitaine Regimont de me faire savoir de temps en temps de ses nouvelles; ce qu'il me promit. Mais Dieu permit que son vaisseau s'éloignât tellement des autres qu'on ne le put voir de 15 jours; et fut tenu pour perdu jusqu'à ce que nous le vîmes à Sierra-Leone, où j'appris que son mal s'était augmenté. Et tout aussitôt je me mets dans la chaloupe pour l'aller visiter; et, l'ayant trouvé disposé pour aller à terre, nous le fîmes porter dans le bois, dans une cabane qu'on fit exprès, avec un garçon pour le servir, auprès des hommes qui nous faisaient du bois. Il demeura là cinq ou six jours, où, bien loin de trouver de l'allégement, son mal s'empira; ce qui lui fit désirer de recevoir le très Saint Sacrement. C'est pourquoi M. Prévost et moi allâmes là célébrer la sainte messe. Et deux jours après la communion, qui fut le 13 de janvier, il fut rapporté dans son bord. Le lendemain, je fus le voir, et il me pria de l'aider à bien mourir; ce qui m'occasionna de lui donner l'extrême onction. Ce fut le 17 du même mois; et le même jour il paraissait se porter mieux; et M. Prévost et moi ne jugeâmes pas qu'il fût nécessaire de demeurer auprès de lui. Le lendemain 18, m'en étant retourné à son bord, il me témoigna être plus faible. Je demandai au chirurgien s'il y avait du danger pour ce jour-là, et il me dit qu'il n'y avait rien à craindre; et néanmoins le soir même, entre huit et neuf, il mourut, après avoir parlé jusqu'à la mort. Le lendemain, on tira un coup de canon; ce qui nous fit douter de sa mort; et en même temps on nous vint avertir qu'il avait été déjà mis en la sépulture, c'est-à-dire jeté en mer, selon la coutume qu'on garde dans les vaisseaux. Ma tristesse fut grande, mais ma joie n'est pas petite, me souvenant de sa sainte vie et de ses belles vertus, qui lui ont fait mériter la couronne du martyre, telle qu'on peut appeler la mort d'un missionnaire, qui avait fait vœu (comme lui-même me dit) avant d'entrer en la compagnie, de s'aller sacrifier au delà des mers au salut des âmes et procurer la gloire de Dieu.*

Certainement, Monsieur, je me reconnais beaucoup coupable de n'avoir été très exact à remarquer ses héroïques vertus. L'espérance que j'avais de le voir relever de sa maladie a été cause que je n'y ai pas pris garde de si près, comme je devais faire. Néanmoins j'en ai assez vu pour ma consolation et pour l'édification de toute la compagnie.

Car, premièrement, j'ai remarqué en lui un zèle plus grand de son salut, qu'aucun autre malade que j'aie jamais vu ; car il n'avait autre soin que celui-là. C'est pourquoi, comme je lui portais quelque présent, comme quelque gibier, il me dit avec grande affection : « Monsieur, au nom de Dieu, je ne vous demande qu'une seule chose, c'est de m'aider à bien mourir. » Il me priait souvent de me tenir auprès de lui pour lui parler de Dieu. Il se confessait très souvent.

Il avait aussi grand soin du salut des autres et grand zèle des âmes, comme il fit paraître avant sa maladie, s'occupant tous les jours à faire des lectures spirituelles publiquement sur le tillac ; à faire des exhortations, catéchismes ; à entendre des confessions ; à s'entretenir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, pour les disposer à une meilleure vie. C'est pourquoi pendant le séjour que nous fîmes près de La Rochelle, lorsque nous allions nous promener à la ville, il désirait s'en retourner promptement dans son bord pour y rendre service aux sains et aux malades, qu'il chérissait fort tendrement.

Sa dévotion a paru non seulement à lui voir dire le breviaire autant qu'il eut des forces, mais à vouloir célébrer la sainte messe; et la pensée du chirurgien est que le grand désir qu'il avait de célébrer le jeta dans un délire qui lui dura environ trois semaines. Il récitait tous les jours son chapelet à l'honneur de la sainte Vierge et croyait qu'il n'y avait point d'homme au monde qui fût plus redevable à cette sainte dame que lui.

Que dirai-je de sa douceur, qui était telle qu'on était tout réjoui de voir sa belle face. C'est pourquoi le contremaître du vaisseau dans lequel il est mort, me disait : « J'ai voyagé en Italie, en Espagne, en France ; mais en aucun lieu je n'ai vu un homme si doux comme feu M. de Belleville ; et je puis dire que je n'ai pas vu d'homme qui eût la sainte condescendance en plus grande recommandation et qui la sût mieux mettre en pratique. » Vertu qui le rendait aimable à tout le monde et respecté de tous.

Il était humble à un tel point, qu'il ne se pouvait lasser de s'étonner, non seulement de ce qu'il avait été choisi pour un si grand emploi comme celui de Madagascar, mais de ce

qu'on avait la bonté de le souffrir dans la compagnie, s'en estimant le plus indigne de tous.

Mais cette humilité profonde ne diminuait en rien la générosité qui lui faisait entreprendre pour la gloire de Dieu des choses difficiles et en venir à bout, comme il parut auprès de La Rochelle dans deux occasions.

L'une fut que, plusieurs de son bord étant entrés dans un petit vaisseau anglais qui était à la rade, et [ayant] enlevé une partie de ce qu'ils avaient trouvé là dedans, M. de Belleville en parla au capitaine avec tant d'efficace et il fit le cas si noir qu'à même temps il donna ordre à ses officiers de tout rendre ; ce qui fut fait à la grande consolation de tous les Anglais, qui firent jouer quatre ou cinq pièces de canons en action de grâces.

L'autre preuve que M. Belleville a donnée de sa générosité a été de mettre remède à un grand désordre qui commençait dans son bord, pour les mésintelligences de deux lieutenants, qui avaient attiré partie de l'équipage chacun à son parti, les Normands faisant pour l'un et les Bretons pour l'autre, et le capitaine quasi démis de son autorité. Ce que voyant, notre généreux défunt s'en va trouver M. l'amiral, lui expose si naïvement les choses qu'incontinent on mit un de ces deux lieutenants dans un autre bord, et pareillement on fit échange d'une partie de l'équipage ; et par ce moyen on y établit une solide paix.

Je passe à la libéralité de ce bon serviteur de Dieu, qui l'obligeait de ne se réserver rien, jusque-là qu'on m'a assuré que les confitures qu'on lui portait pour en user pendant sa maladie, il les faisait distribuer aux autres malades du bord.

C'était un homme qui était véritablement pacifique ; et je crois que, puisqu'il savait se bien maintenir en paix avec Dieu, avec son prochain et avec soi-même, Dieu lui donnait sa résignation à la volonté de Dieu héroïque. Car, quoiqu'il eût un désir extrême d'aller travailler et se sacrifier pour la conversion des pauvres sauvages de Madagascar, néanmoins c'était toujours sous condition que ce fût le bon plaisir de Dieu.

L'amour qu'il avait pour la pureté était tel qu'il m'assura que la plus grande peine qu'il souffrait en sa maladie était de voir que sa paralysie le réduisait à ce point que de ne bien pouvoir couvrir ses nudités, lorsqu'on le tirait hors de son lit ; et me dit que c'avait été une des grandes peines que Notre Seigneur endura sur l'arbre de la croix.

C'était un homme extrêmement mortifié et qui vivait aussi content d'être traité à la matelote, avec un morceau de lard, comme s'il eût toujours fait grande chère. Le jour même qu'il

mourut, je vis qu'on lui donnait pour son dîner un petit morceau de salé, et rien autre chose.

Il était si obéissant qu'il ne refusait rien de ce que le chirurgien lui ordonnait, et prenait sans aucune répugnance tout ce qui lui était présenté. Jamais, en toute sa maladie, il ne m'a parlé ni de père, ni de mère, ni de frère, ni de sœur, ni de patrie, étant tout à fait détaché de ses parents et de son pays.

Ses entretiens non seulement durant sa maladie, mais aussi en sa santé, étaient de Dieu et pour Dieu. Ceux de son bord m'ont rendu ce témoignage de lui, que jamais on ne l'avait ouï entretenir des choses du monde. C'est pourquoi, même pendant son délire, il avait son cœur à Dieu et ne parlait que de Dieu.

Je ne veux pas omettre la droite et pure intention qu'il avait d'avancer la gloire de Dieu en tout et partout, comme il me fit connaître, quand je lui demandai s'il n'était pas content de mourir ; à quoi il répondit qu'il ne désirait rien tant que de faire le bon plaisir de Dieu, et que, si la divine providence le retirait de cette vie, il me promettait de ne pas oublier les pauvres sauvages de Madagascar et qu'il serait soigneux de prier Dieu pour eux.

Je dirai encore un mot de sa continuelle patience durant sa si longue maladie, qui lui faisait sentir de si poignantes douleurs.

J'omets qu'il était destitué des aliments nécessaires qui ne se trouvent point ordinairement sur la mer, et toutefois il avait toujours le visage serein et témoignait être toujours content, louait fort ceux qui étaient auprès de lui, qu'il en était honteux.

Enfin sa persévérance à bien faire et à bien souffrir jusqu'à la mort a donné le dernier coup de pinceau qui l'a rendu un parfait tableau de toutes sortes de vertus.

Béni soit Dieu à jamais de toutes les grâces qu'il lui a communiquées sur la terre et de la gloire dont il le comble dans le ciel ! Pour moi, je crois que c'est un saint et ne fais point de difficulté de le prier de m'obtenir de la bonté de Dieu la grâce que je l'imite et que j'aie le bonheur d'être quelque jour près de lui dans le ciel. Mais comme nous n'avons pas de révélation de la béatitude, nous n'avons voulu manquer de célébrer chacun nos trois messes à son intention ; et je m'assure que toute la compagnie s'acquittera de tous ses pieux devoirs à son endroit.

Tous ceux du vaisseau Armand *furent fort affligés de la mort de leur bon pasteur ; et leur affliction s'augmenta, voyant suivre M. de Belleville de cinq ou six de leur équi-*

page, qui, faute de prêtres, furent contraints de mourir, non sans contrition, mais bien sans confession. Mais quand nous fûmes arrivés au Cap de Bonne-Espérance, M. l'amiral et tous les capitaines ayant résolu d'envoyer le seul vaisseau Armand *au fort Dauphin, pendant que les autres trois feraient voile vers Sainte-Marie, qui est tout proche de l'endroit de Madagascar où l'on veut faire la nouvelle habitation, ils trouvèrent bon que l'un de nous se mît dans le vaisseau* Armand ; *ce que je fis avec l'approbation de M. Prévost, quoique cela nous fît un peu de peine de nous séparer. Je ne fus pas plus tôt entré dans le vaisseau qu'on me pria d'aller voir un pauvre malade, que je confessai, et bientôt après la confession il mourut, quoiqu'on ne le jugeât si près de la mort.*

Je commençai de dire la messe le dimanche de la Passion et d'y prêcher la pénitence, débitant les matières des missions avec tant de bénédiction que ceux qui avaient laissé passer Pâques dix fois, et quelques-uns même quinze et seize fois, m'avouèrent que Dieu leur avait si bien touché le cœur, entendant sa sainte parole, qu'ils avaient été suavement contraints de lui obéir et de ne plus différer leur confession, que la plupart ont voulu faire générale de toute leur vie, nommément un huguenot, qui me fit savoir le samedi saint qu'il désirait me parler; ce qui me donna sujet de croire que les prières que toute l'Eglise avait faites le vendredi saint pour les hérétiques avaient impétré de la bonté de Dieu sa conversion, que je trouvai toute faite; car il ne doutait de rien. Et d'abord je le trouvai tout disposé à faire une bonne confession générale, comme il fit; et, le dimanche de Quasimodo, fit la communion.

Depuis le même vendredi saint, je me sentis plus zélé pour le salut des pauvres sauvages de Madagascar ; ce qui m'obligea d'ériger une petite confrérie pour procurer leur conversion. Le règlement est au bas de la présente. Si vous le trouvez bon, je vous supplie de le faire approuver de Sa Sainteté et d'impétrer quelques indulgences pour les confrères, non seulement pour le jour de la communion annuelle, mais aussi pour chaque fois qu'ils réciteront le chapelet, ou feront la petite prière du soir et du matin, et les faire publier en tous les diocèses de France et, s'il se peut, par toute la chrétienté. J'espère que vous nous procurerez un si grand bien [1].

---

[1] Le copiste a ajouté à la suite de la lettre : « Ici finit la lettre de M. Dufour, laquelle il ne put achever, à cause que la mort le surprit là-dessus. »

2096. — A DOMINIQUE LHUILLIER

De Paris, ce 11e juillet [1656 [1].]

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 1er et 25 juin. Je ne suis point d'avis que vous demandiez vos lits de plume à M. de Lorthon, ni à aucun des siens, ni à personne le bateau qui est dans le fond de l'eau, ni que vous vendiez le bois de votre pont, mais que vous laissiez ces choses en l'état qu'elles sont, jusqu'à ce que nous voyions l'événement de l'affaire qui vous tient en suspens.

S'il se présente quelque prêtre pour la retraite, vous ferez bien de le recevoir; personne n'y pourra trouver à redire.

Il faut laisser dire et faire M. de Lorthon le jeune, qui se plaint de nous.

Si Madame [2] vous parle de vous trouver à l'assemblée des dames de la Charité, vous pourrez lui dire que vous avez obligation de lui obéir et que vous ferez ce qu'elle commandera, mais que, pour éviter que Messieurs les chanoines ne s'en formalisent, à cause de l'absence de M. le curé, il est à désirer qu'elle ait agréable de leur en parler comme d'elle-même. Cependant je vous prie de me mander si vous avez assisté à l'établissement de quelque Charité dans les missions, ou si vous en avez visité quelqu'une, par où vous ayez appris ce qu'il faut faire en ces assemblées; autrement, vous pourriez vous y prendre d'une autre manière qu'il ne convient.

Lettre 2096. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

1. L'original ne mentionne que le jour et le mois de la lettre; ce qui est dit de la Mission de Madagascar ne permet aucun doute sur l'année.

2. Madame de Lorthon.

Si c'est M. le procureur du roi qui a donné charge à M. Grimal de faire dire l'annuel de feu Mademoiselle sa femme et que vous en soyez bien assuré, vous pourrez lui dire par occasion que, par la grâce de Dieu, vous l'avez achevé, sans pourtant lui parler de rétribution.

Voilà, Monsieur, ce que je vous puis répondre. Le reste de vos lettres sont des avis que vous me donnez, dont je vous remercie, et je rends grâces à Dieu et de vos conduites, qui me paraissent bonnes de plus en plus, et de votre patience, dans l'état où vous êtes et vers la personne que vous savez [3]. Plaise à Notre-Seigneur de tirer sa gloire de tout et de vous continuer ses bénédictions!

Un vaisseau est arrivé à Nantes, venant de Madagascar, qui nous en a apporté des nouvelles, non de M. Dufour, ni des autres qui s'y en allèrent en octobre, et qui n'y étaient encore arrivés en janvier, que le vaisseau en partit, mais seulement de M. Bourdaise, duquel les lettres nous ont fort consolés et affligés tout ensemble. Je ne vous dirai rien pour cette heure des sujets de cette consolation, réservant à vous en faire part lorsque je pourrai vous envoyer une copie de sa relation. Mais l'assistance que nous devons à nos défunts, dont le bon M. Mousnier est du nombre, m'oblige à vous communiquer par avance la douleur que nous en avons, pour procurer à son âme le secours de vos prières, quoique nous ayons sujet de croire qu'il n'en a pas besoin. Il est mort par un excès de zèle et d'austérité de vie, qui, avec la bonne manière dont il a toujours vécu, nous fait estimer qu'il jouit maintenant de la gloire dont Dieu couronne ses serviteurs, particulièrement les ouvriers évangéliques qui meurent les armes à la main, comme lui.

---

3. Les mots : « et vers la personne que vous savez », sont raturés sur l'original

Nous nous portons assez bien ici, et tout y va de même, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lhuillier, prêtre de la Mission, à Crécy.

2097. — A NICOLAS BAGNI

Illustrissimo e Reverendissimo Signore
e Protettore mio colendissimo,

Resto sommamente confuso ed insieme rendo umilissime grazie alla Sacra Congregazione *de Propaganda Fide* dell'onore che ci fà volendo adottare qualche soggetto de'nostri per un' opera tanto importante quanto è quella dalla quale si degnata Vostra Signoria Illustrissima scrivermi [1]. Desidererei certo grandemente di avere qualche soggetto del tutto atto, e provvisto di tutte le qualità accennate nella lettera di Vostra Signoria Illustrissima. Fra i soggetti che adesso si trovano nelle nostre case di Parigi, ce n'è uno il quale (come io spero) potrà, non già con i meriti propri, ma si bene con la grazia del l'Onnipotente Iddio, e la speranza nell'aiuto divino, in qualche modo adempire gli obblighi d'una tale impresa. Egli si chiama Tommaso Berte, ed ha l'onore di essere conosciuto da alcuni di questi Eminentissimi Signori di detta Sacra Congregazione, essendo egli stato

---

Lettre 2097. — L. s. — L'original fut donné au prince Torlonia le 15 décembre 1890 par le secrétaire de la Propagande, qui en retint une copie authentique; il appartient aujourd'hui aux Filles de la Charité qui dirigent le Conservatorio Torlonia à Rome, salita Sant'Onofrio.

1. Voir lettre 2099.

superiore della nostra casa di Roma immediatamente avanti il Signor Edmundo, adesso superiore della medesima casa; e fù quello che, avendo per ordine di Sua Santità ricevuto in casa nostra l'Eminentissimo cardinale di Retz, fù richiamato dal Re in Francia. Se egli sarà aggradito da questi Eminentissimi Signori della Sacra Congregazione, sarò sempre prontissimo a ricevere l'onore de'loro comandamenti, ed a mandarlo subito ad ogni minimo cenno.

E per fine fo a Vostra Signoria Illustrissima profondissima riverenza.

Di Vostra Signoria Illustrissima e Reverendissima umilissimo e devotissimo servitore.

VINCENZO DI PAULO,
indegno superiore generale
della congregazione della Missione.

Di San Lazaro, alli 12 di luglio 1656.

Au bas de la première page : Monsignor Nunzio di Francia.

TRADUCTION

Très Illustre et très Révérend Seigneur
et très Honoré Protecteur,

Ce n'est pas sans un sentiment de profonde confusion que je remercie la Sacrée Congrégation de la Propagande de l'honneur qu'elle a bien voulu nous faire en acceptant un des nôtres pour l'œuvre importante au sujet de laquelle Votre Seigneurie Illustrissime a daigné m'écrire. Il me serait certes très agréable de pouvoir disposer d'un missionnaire de valeur, doué de toutes les qualités marquées dans la lettre de Votre Seigneurie Illustrissime. Parmi les prêtres présents en ce moment dans nos maisons de Paris, il en est un que je crois capable de mener à bien une telle entreprise, non tant par ses propres mérites, que par la grâce du Dieu tout-puissant et avec l'espérance de son secours. Thomas Berthe,

c'est son nom, a l'honneur d'être connu de quelques Eminentissimes Cardinaux de cette Sacrée Congrégation ; il a été supérieur de notre maison de Rome avant le supérieur actuel, M. Edme Jolly, jusqu'au jour où le roi le rappela en France, parce que, docile aux instructions de Sa Sainteté, il avait donné l'hospitalité au cardinal de Retz.

S'il est agréé des Eminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation, je serai toujours prêt à recevoir l'honneur de leurs commandements et j'obéirai sans retard au moindre signe qu'ils me feront.

Pour finir, je fais à Votre Seigneurie Illustrissime une profonde révérence. De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime le très humble et très dévoué serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne supérieur général de la congrégation de la Mission.

De Saint-Lazare, le 12 juillet 1656.

Au bas de la première page : Monseigneur le Nonce de France.

2098. — A ÉTIENNE BLATIRON

De Paris, ce 14e juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre chère lettre du 27 juin. Je loue Dieu de votre retour à Gênes et du saint succès de vos missions. Reposez-vous bien, je vous en prie, pour recouvrer les forces perdues. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous les continue et augmente pour l'esprit comme pour le corps et fasse la grâce à ce peuple de persévérer dans les bonnes dispositions où vous l'avez mis.

Je serais bien fâché, Monsieur, si le paquet que je vous ai adressé et que vous dites n'avoir pas reçu s'était égaré, à cause de la lettre que j'écrivais à M. Richard au sujet de son changement, où je lui en disais mes

---

Lettre 2098. — L. s. — Dossier de Turin, original.

pensées. Si d'aventure il ne vous a pas été rendu depuis, mandez-le-moi, afin que je lui en écrive une autre. Je n'ai pas gardé mémoire ni de la lettre que je vous écrivais, ni de la sienne.

J'ai déjà mandé à M. Duport qu'il faut témoigner grand respect et grande reconnaissance à ce vénérable prêtre qui vous veut donner une maison, mais que, pour accepter sa donation, il ne le fallait pas, si ce n'était le sentiment de Mgr le cardinal, qui, ayant l'esprit de Dieu, ne vous conseillera rien que selon les lumières de ce même esprit et les maximes chrétiennes par lesquelles nous nous devons conduire. Il a déjà prévu que cette donation ne se pouvait faire sans faire préjudice à une communauté de pauvres filles. Et s'il est vrai que la maison donnée ait été bâtie, en tout ou en partie, des aumônes reçues par ce bon ecclésiastique pour lesdites filles, il se faut bien garder d'une telle injustice. Aussi sais-je bien que vous n'avez garde de la faire, mais que vous ferez en sorte, ou que ladite maison sera pour lesdites filles, ou que l'argent qui leur appartient sur icelle leur sera rendu. Vous me faites espérer de me mander plus particulièrement ce que c'est que cet affaire et quel sera l'avis de Son Eminence. C'est ce que j'attends.

Je crains, comme vous, Monsieur, que votre maison ne reçoive plus d'incommodité que de profit du séjour de ce prêtre.

Je loue Dieu de la facilité que vous trouvez de delà pour l'établissement de la confrérie de la Charité dans la plupart des paroisses et de la piété des habitants à contribuer à la subsistance. Je voudrais bien savoir, Monsieur, si celles[1] que vous avez établies se maintiennent bien.

---

1. Première rédaction : si les premières. Le mot *celles* est de la main du saint.

Nous n'avons rien de nouveau ici que l'arrivée de M. Berthe.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Blatiron, supérieur des prêtres de la Mission, à Gênes.

2099. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 14 juillet 1656.

Je ne voudrais pas recevoir aux vœux le frère ..., qu'il n'eût donné autant de témoignages de sa véritable conversion qu'il a donné des sujets d'en douter. Nous prolongeons ici le temps du séminaire à un clerc [1] pour une action qu'il a faite au bout de ses deux années. Il demanda à son directeur [2] permission d'aller ouïr un des entretiens de l'ordination ; à quoi ledit directeur répondit qu'il aviserait s'il serait à propos. Mais ce jeune homme, emporté de ce désir, ne s'arrêta pas à cela, et alla à cet entretien ; ce qui nous fit juger que, n'ayant pas eu la force de se vaincre en cela, il était mal disposé pour passer à l'état d'étudiant. C'est pourquoi nous lui faisons faire encore six mois de séminaire, afin qu'il apprenne à se surmonter. Vous ferez donc bien de différer

---

Lettre 2099. — Reg. 2, pp. 46, 250.

1. Philippe-Ignace Boucher, né à Arras le 29 janvier 1631, entré dans la congrégation de la Mission le 20 juin 1654, reçu aux vœux le 1er janvier 1657, sorti en 1660 peu de temps après avoir reçu le sacerdoce. (Cf. l. 2130.) Ce fut au cours de la répétition d'oraison du 12 mars que le saint lui reprocha sa faute et lui imposa sa pénitence.

2. Gabriel Delespiney.

encore d'admettre ledit frère ... à l'action qu'il veut faire [3].

Monseigneur le nonce m'ayant donné une copie de la lettre qu'il a reçue de la Sacrée Congrégation, par laquelle il est prié de savoir de moi si nous pourrons donner un homme qui ait gravité, bonté et doctrine pour la commission [4] du mont Liban dont vous m'avez écrit, nous avons mis entre nous deux choses en délibération : la première, si nous entreprendrions cette affaire; et la seconde, qui nous pourrions choisir qui ait les qualités requises. Pour la première, nous avons vu que, la proposition venant de la part de ladite Sacrée Congrégation, il y a apparence de vocation de Dieu, et que nous devions tâcher d'y répondre; et quant à l'autre, nous avons jeté les yeux sur vous, Monsieur, et sur M. Berthe. Mais, considérant que les chaleurs sont si grandes au mont Liban qu'elles vous pourraient incommoder, que déjà vous avez quelque mal aux jambes, ou disposition pour y en avoir, et que les bénédictions que Dieu donne à vos conduites dans Rome sont des signes qu'il vous y veut, nous avons cru vous y devoir laisser, et nous sommes déterminés à M. Berthe, qui, à la vérité, n'a pas naturellement tant de gravité, mais, y faisant attention comme il fait, il en montre assez, et la mêlant avec sa douceur, il y aura peu à dire à son extérieur. Et pour la vertu, Dieu lui en a donné beaucoup, par sa grâce, comme aussi beaucoup de prudence et de piété. Et certes il nous semble à tous qui avons vu sa conduite dans les plus importantes affaires qu'on lui a commises, qu'il y a réussi, en sorte qu'il a paru que Notre-Seigneur l'accompagne de sa grâce. C'est aussi ce qu'ont toujours

3. Ici se termine le premier fragment.

4. C'est bien le mot du registre 2 : ne faudrait-il pas plutôt *Mission* ?

dit les dames de la Charité dans les affaires qu'il a traitées pour les frontières de Picardie et de Champagne, et ce que nous pouvons dire de la visite qu'il vient de faire de toutes nos maisons, où tout s'est si bien passé, qu'il y a sujet de reconnaître que c'est un ouvrage de Dieu. Et pour la doctrine, il en a assez, Dieu merci, car il a fait sa philosophie et sa théologie.

Je viens présentement de voir Monseigneur le nonce, à qui j'ai parlé de ce missionnaire, et lui ai mis en main une lettre que j'avais faite à même fin [5], pour lui laisser, en cas que je ne le trouvasse pas, où je n'ai énoncé ses qualités qu'en général; mais, en lui parlant, je suis descendu dans le particulier. Il en doit écrire aujourd'hui à la Sacrée Congrégation, et, en attendant ses ordres, nous prierons Dieu qu'il dispose de cette affaire ainsi que sa sagesse trouvera convenable [6].

J'ai reçu une grande affliction de celle dont Rome est menacée par la contagion qui commence; j'en ai fait part à la compagnie pour l'exciter à prier Dieu qu'il ait agréable d'en arrêter le cours et surtout de conserver notre Saint-Père. Je pense qu'il n'y a personne céans qui ne s'intéresse à cela et ne fasse son possible pour obtenir de Dieu cette miséricorde. Je vous ai déjà écrit mon sentiment sur ce que vous avez à faire, supposé cette maladie. Je rends grâces à Dieu de la disposition qu'il vous donne à tous d'exposer vos vies, s'il est besoin. La volonté de Dieu vous sera connue par celle de Sa Sainteté, et vous ferez cependant selon cette même volonté, d'user des précautions raisonnables pour éviter le mal,

---

5. La lettre 2097.

6. L'affaire n'eut pas de suite. On peut lire dans les *Etudes* des PP. Jésuites, t. 150, 20 mars 1917, pp. 703-718, un article intéressant de René Ristelhueber sur *L'Etablissement des Missionnaires français au Liban.*

et d'honorer dans votre maison la solitude de Notre-Seigneur; et si vous recevez ordre d'en sortir pour assister les pestiférés, à la bonne heure, ce sera pour servir Notre-Seigneur même, qui vous tiendra sous sa protection, laquelle nous lui demanderons incessamment pour votre personne et pour votre famille.

2100. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 14 juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Maintenant que vous êtes à Turin, je reçois de vos lettres plus souvent que lorsque vous êtes en mission. Celle du 1er de ce mois m'apprend qu'on a traité dans le sénat de vous chasser, comme perturbateurs du repos public; mais, comme c'est sur de faux rapports, Dieu a détourné cet orage. Nous ne devons jamais rien dire ni faire contre les lois et les impôts des princes; car ils croient, et avec sujet, que leur domination est de droit divin. Notre-Seigneur n'est pas allé contre cela; au contraire, comme il en fut soupçonné, pour montrer à ses accusateurs que c'était à tort, il leur demanda à voir une pièce de monnaie, et, y trouvant l'image de César, il leur dit qu'il fallait rendre à César ce qui était à César, et il aima mieux faire un miracle que de manquer de payer le péage qu'on lui demanda, bien qu'il eût droit de s'en exempter. Je vous prie de bien faire entendre cette vérité à tous ceux qui travaillent avec vous, afin que rien ne leur échappe contre les ordres souverains. Je serais bien aise de savoir qui est celui qui s'est trop

---

Lettre 2100. — L. s. — Dossier de Turin, original.

avancé pour n'avoir pas voulu s'accommoder aux sentiments du reste de la compagnie, pourvu que vous n'ayez pas obligation de me le taire, vous assurant du secret, si vous me le nommez.

La nouvelle proposition que vous a faite Mgr le marquis de Pianezze passe toute obligation, non seulement pour la bonté incomparable qu'il a de faire attention à l'avancement de la petite compagnie, mais pour un si grand avantage qu'il a intention de lui procurer; Dieu veuille nous rendre dignes de tant d'honneur qu'il nous fait!

La réponse qu'il a reçue de vous sur le sujet de ces bons Pères est fort sage et très conforme à l'esprit par lequel nous nous devons conduire; et, quand vous y auriez pensé longtemps, vous n'auriez pu lui en faire une meilleure. Dieu nous veuille garder de jamais prétendre à nous établir sur les ruines d'autrui! Si pourtant ils donnent sujet d'être chassés d'un lieu, et que les puissances temporelles et spirituelles trouvent bon de nous mettre à la place, sans que nous l'ayons recherché, c'est alors une vocation de Dieu, à laquelle nous devons nous soumettre. Si cet affaire va plus avant, vous m'en donnerez avis, s'il vous plaît.

Le nôtre a été d'accepter la fondation des deux messes par jour pour les 400 livres de rente que ce bon seigneur vous offre. Il me semble que je vous l'ai ainsi mandé; mais nous n'avons encore pu vous envoyer ni le prêtre dont il faut augmenter votre nombre, en considération de cette fondation, ni celui que vous demandez à la place de M. Deheaume. Nous attendons le retour de notre monde qui travaille depuis trois mois en Bourgogne et en Normandie, parce que nous devons prendre ces deux ouvriers que vous demandez parmi ceux-là. Nous tâcherons de les accompagner d'un frère

et continuerons d'offrir à Dieu votre famille, votre personne et vos conduites, afin qu'il plaise à sa divine bonté d'en tirer sa gloire.

Nous n'avons rien de nouveau que le retour de M. Berthe.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Monseigneur entend-il qu'on vous envoie deux prêtres pour ces 400 livres pour les deux messes, ou bien qu'on envoie un autre prêtre et que la communauté se charge de dire les deux messes indifféremment et qu'elle les fasse dire chaque jour? D'envoyer deux prêtres et que chacun se charge de dire tous les jours la messe pour cette même fin, nous trouverons difficulté d'en trouver qui s'en veuillent charger. Chacun a des dévotions particulières pour eux, pour leurs parents et amis, vivants et trépassés, qui auraient peine de se priver du droit d'en dire quelques-unes à leur intention et de leurs parents. Les Révérends Pères Jésuites sont fort circonspects à donner des messes à dire à leurs Pères, pour la raison que j'ai dite, et nous n'avons pas désiré nous en charger, pour la même raison, si ce n'est au sujet des fondations qui se font, non plus que d'aller faire la mission en certains lieux, de cinq en cinq ans, comme nous avons fait au commencement, pource que ces fondations-là occuperaient la compagnie, en sorte que dans peu de temps l'on ne pourrait aller ailleurs où la nécessité plus grande nous presserait d'aller. Je ne me ressouviens pas de quel nombre de messes vous êtes chargé pour votre fondation; je vous prie me le mander, comme aussi l'intention de mondit seigneur et votre sentiment, avant

que de vous engager. Ce bon seigneur est tellement raisonnable qu'il ne voudrait pas vous obliger à quelque chose qui ne se puisse exécuter [1].

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

2101. — A JEAN-JACQUES PLANCHAMP

De Paris, ce 14e juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre, et par elle beaucoup de consolation, y voyant plusieurs traits de l'esprit qui vous anime en bonté [1], cordialité, douceur et humilité, dont je rends grâces à Dieu; et je le prie qu'il vous fasse celle d'aller toujours croissant en l'exercice de ces vertus et de toutes les autres qui font un bon missionnaire. Continuez, Monsieur, de vous unir à lui et à votre supérieur, de vous abandonner à Notre-Seigneur pour vivre dans une grande dépendance de ses ordres et à la conduite de ceux qui vous le représentent. C'est le moyen de conserver et d'augmenter la paix dont vous jouissez et de vous rendre de plus en plus un instrument propre pour la main toute-puissante de Dieu, qui, en ce cas, accomplira les desseins qu'il a sur vous pour sa gloire et le salut des âmes.

J'embrasse la vôtre avec toutes les tendresses de mon cœur et je recommande la mienne à vos prières, qui suis,

---

1. Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2101. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Première rédaction : de l'esprit du saint évêque de Genève en bonté.

en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Planchamp, prêtre de la Mission, à Turin.

2102. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 14 juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai envoyé demander de vos lettres chez Madame des Essarts, qui m'a mandé me les avoir envoyées par quelque Fille de la Charité; et je ne les ai pas encore reçues, quoique j'aie envoyé savoir si on les avait portées chez Mademoiselle Le Gras. Je les attends avec grand désir, pour apprendre quelque bonne nouvelle de l'état des affaires de Pologne[1] et de la maladie de M. Desdames. Nous continuons à prier Dieu pour l'un et pour l'autre, ensemble pour votre personne.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Chacun s'y porte assez bien, et tout y va de même, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, donnez-nous

Lettre 2102. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1 Le roi de Pologne avait repris Varsovie le 15 juin 1656, mais il ne put s'y maintenir que jusqu'au 20 juillet. Les Suédois quittèrent définitivement la ville à l'automne.

de vos nouvelles. J'ai un désir très grand d'apprendre des nouvelles de l'état des personnes sacrées du roi et de la reine, et je vous prie aussi de m'en donner de celles de M. Desdames et des vôtres [2].

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, près la reine de Pologne.

2103. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

14 juillet 1656.

Je vous pourrais envoyer facilement une copie de la relation de M. Bourdaise, si elle était imprimée, ainsi qu'on le souhaite; mais je ne puis consentir que celle-là, ni les autres, le soient, de crainte qu'il y ait ou quelque vanité, ou quelque complaisance à publier les grâces de Dieu.

2104. — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

Du 15 juillet 1656.

J'ai reçu l'exploit pour le vingtième denier que l'on vous demande sur le bien qui relève du roi. J'en conférerai avec un avocat. D'avoir des défenses du conseil, ce n'est pas chose si facile que vous pensez. Il faut savoir premièrement si vous devez ce qu'on vous demande, ou si vous n'en devez qu'une partie, ou rien du tout, et, sur cette connaissance, faire justice, ou la demander.

---

2. Ce post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2103. — Manuscrit de Marseille.

Lettre 2104. — Reg. 2, p. 134.

Vous dites que Messieurs les administrateurs vous demandent 700 livres pour un rachat. S'ils montrent que cela leur est dû, il ne faut pas plaider; employez quelque ami, afin qu'ils lui fassent voir pourquoi et comment.

Je vous prie de suspendre toutes poursuites pour les biens aliénés ou usurpés; les procès sont de trop dure digestion pour s'y engager sans grand sujet, et sont trop éloignés de l'esprit de la compagnie pour ne les éviter pas tant qu'il nous sera possible.

Je loue Dieu de ce que vos affaires d'Alençon sont en bon état par la douceur et la modération que vous y avez apportées.

Je vous ai prié d'agir de même envers la sœur de M. Huguier. Il me semble que les raisons que vous m'écrivez pour exiger d'elle soixante écus de pension pour chacun de ses enfants ne sont pas considérables, au prix de l'obligation que nous avons de considérer M. Huguier, qui est leur oncle et notre frère, qui sert Dieu et les pauvres de la bonne sorte et à qui nous avons fait espérer que vous vous contenteriez de cinquante écus. Si vous ne pouvez pas vous y sauver, comment faisait-on quand on n'en prenait que quarante? Et quand vous perdriez quelque chose à continuer, n'estimez-vous rien la prière que je vous en ai faite?

2105 — A LOUIS DE CHANDENIER

De Paris, ce 21 juillet 1656.

Monsieur,

M. l'abbé de Lavieuville [1] a envoyé céans la lettre ci-

Lettre 2105. — L. s. — L'original appartient aux Filles de la Charité de l'hôpital d'Aumale.

1 Charles-François de Lavieuville. Il fut sacré évêque de Rennes en 1660.

jointe, pour vous la faire tenir; ce qui me donne occasion de rendre grâces à Dieu, comme je fais, des bénédictions qu'il donne à toutes vos conduites.

M. le premier président de Dijon [2] m'a fait l'honneur de me parler de la générosité et de la véritable sagesse avec lesquelles vous avez procédé en cette assemblée, en sorte qu'il estime que, si tous les prélats agissaient comme vous, Monsieur, avec grâce, fermeté et droiture, les choses iraient mieux qu'elles ne vont. Je ne sais pas comment vous vous êtes comporté. Mais il en est si fort édifié qu'il ne croit pas que les plus grands serviteurs de Dieu et des pères des peuples eussent pu tenir une meilleure conduite que la vôtre. Dieu sait combien j'ai été consolé de l'entendre et de quel cœur j'ai remercié sa divine bonté de toutes les grâces qu'elle vous a faites.

Nous avons enfin fait tout ce que vous avez commandé. On a pris possession de Saint-Pourçain en présence de M. Guérin, votre secrétaire; et le respect qu'on a eu pour vous, Monsieur, et pour Monsieur l'abbé votre frère [3] a fait que la chose s'est passée doucement. C'est une nouvelle obligation que nous vous avons, qui, jointe avec toutes les autres, fait un fonds de reconnaissance en mon âme si grande et si ferme que, quand je serais sans cesse occupé à vous le dire, je ne pourrais vous la représenter; et il n'y a que Dieu qui vous le puisse faire connaître. J'espère qu'il le fera tôt ou tard, puisque les paroles sont trop faibles et que je crains de vous importuner d'employer vainement les miennes sur ce sujet.

Mademoiselle de Chandenier paraît être dans un pareil sentiment de gratitude et pleine d'affection pour vous, Monsieur, et pour M. de Moutiers-Saint-Jean, à

---

2. Louis Laisné.
3. Claude de Chandenier, abbé de Moutiers-Saint-Jean

cause de celle que vous et lui lui avez témoignée; ce qui me confirme dans l'espérance qu'elle sera un moyen puissant dans la famille.

Nous ne savons pas encore quel succès aura le siège de Varsovie, où vous savez qu'il est resté deux prêtres de notre gueuserie [4], dont l'un a été grièvement malade [5]. Nous venons d'apprendre par une lettre de son compagnon qu'au bruit des canons Dieu lui a redonné la santé.

Il me semble, Monsieur, que je me suis donné l'honneur de vous mander la mort de M. Mousnier, qui était à Madagascar. Voici une petite relation de M. Bourdaise, qui ne mérite pas que vous ayez la peine de la lire; elle sent trop la simplicité d'un pauvre missionnaire. Aussi est-ce un bon prêtre, qui sait mieux faire que dire.

Nous avions envoyé M. Brin pour visiter nos confrères qui sont en Ecosse et aux Hébrides; mais il a été obligé de s'en revenir de Londres, parce que le milord protestant lui a refusé son passeport et que l'ambassadeur de France, à qui il avait été recommandé, lui a déconseillé de passer outre, quoiqu'il fût habillé en gentilhomme.

La contagion est à Rome et en beaucoup d'endroits de l'Italie; ce qui a été cause que nous n'en avons point reçu des lettres par le dernier ordinaire.

Nous avons céans le père de M. Alméras, qui s'y est retiré, âgé de 81 ans, pour y servir Dieu le reste de ses jours. Il nous avait demandé plusieurs fois depuis dix ans en çà de le recevoir; mais j'avais tâché de l'en détourner.

Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous con-

---

4. Terme dicté à saint Vincent par son humilité pour désigner sa congrégation de missionnaires.

5. Guillaume Desdames.

serve pour le bien de son Eglise. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je vous supplie, Monsieur, de me pardonner de ce que je ne vous écris de ma main; un embarras non ordinaire m'en a ôté le moyen. Je fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle à M. l'abbé de Saint-Jean. M. Maillard [6] attend l'ordre de l'emploi des 500 livres que vous, Monsieur, lui avez envoyées [7].

Au bas de la première page : M. l'abbé de Chandenier.

2106. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 21 juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne doute pas que vous ne m'ayez écrit par le dernier ordinaire, puisque vous êtes à Turin; je n'ai pas néanmoins reçu la lettre, parce que ledit ordinaire n'est pas arrivé, peut-être à cause de la contagion qui est en Italie, qui ferme les passages. Si nous étions longtemps sans apprendre de vos nouvelles, non plus que de nos confrères de Rome et de Gênes, j'en serais plus en peine que je ne vous puis dire. Nous prions Dieu pour tous ces lieux qui sont dans l'affliction, ou dans le danger, et continuerons jusqu'à ce que le mal cesse, particulièrement pour vous, Monsieur, et pour votre famille. Conservez-

6. Procureur de la maison de Saint-Lazare.
7. Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2106. — L. s. — Dossier de Turin, original.

vous tant que vous le pourrez, et ne discontinuez pas de nous écrire, en cas que la liberté du commerce ne soit pas tout à fait interdite.

Je vous ai écrit amplement par mes dernières. Nous n'avons rien de nouveau de deçà.

Je suis toujours, en l'amour de N.-S. et avec nouveaux sentiments d'affection, Monsieur, votre très humble serviteur,

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

2107. — A NICOLAS DUPERROY

De Paris, ce 21 juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres. La première nous fut comme un glaive de douleur par la nouvelle de la maladie de M. Desdames; mais il a plu à Dieu que la même main qui nous avait blessés, nous ait guéris par la seconde lettre, qui nous assure que ce cher malade se porte mieux; dont nous avons remercié sa divine bonté en général, et chacun en particulier, avec de grands sentiments, car nous appréhendions fort que Dieu voulût affliger la compagnie de la privation d'un si bon ouvrier. Et comme vous avez beaucoup contribué au retour de sa santé par vos prières et par vos soins, vous avez aussi mérité de la même compagnie qu'elle en ait du ressouvenir et de la reconnaissance et qu'elle fasse état de

---

Lettre 2107. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

vous comme d'un bon serviteur de Dieu, à qui nous continuerons de vous offrir, afin qu'il ait agréable de vous conserver, avec ledit sieur Desdames, particulièrement dans les périls de la guerre où vous êtes. Nous vous portions grande compassion de vous savoir dans les alarmes et les dangers du dehors, pendant qu'au dedans vous combattiez pour le malade contre les assauts de la mort. Nous ne savons encore quelle aura été l'issue de ce siège, et nous serons toujours en crainte de vos personnes jusqu'aux premières nouvelles, que nous attendons avec désir et patience, priant Notre-Seigneur qu'elles soient bonnes et que bientôt la réunion des parties dispersées se fasse, selon votre souhait, afin que, les forces de la famille étant par ce moyen ramassées, elle les puisse employer au service de Dieu et du public selon les premiers desseins.

Vous avez su comme nous avons reçu au séminaire M. votre frère [1], qui nous paraît un fort bon prêtre et qui a bien de l'affection pour vous. Il est un peu incommodé de la tête, et nous appréhendons que cela lui fasse penser qu'il n'est pas propre pour les fonctions de la compagnie. Nous l'avons envoyé à une mission, où il s'est bien comporté, et je lui ai fait voir les lettres que vous m'avez écrites ; ce qui l'a un peu encouragé. Je recommande sa personne et sa vocation à vos prières. Il est pour bien réussir, s'il prend à cœur nos exercices et que sa santé soit bonne, à quoi nous tâcherons de l'aider tant que nous pourrons ; et éviterons de même de lui donner sujet de s'ennuyer parmi nous et de s'en aller,

---

1. Victor Duperroy, né à Maulévrier (Seine-Inférieure), entré dans la congrégation de la Mission en juin ou juillet 1656. Envoyé à Montmirail quelques jours après son admission, à cause des maux de tête dont il souffrait, il s'y laissa gagner par l'ennui et ne revint à Paris que pour rentrer dans sa famille.

en sorte que, s'il en vient jusque-là (ce qu'à Dieu ne plaise!) ce sera de son propre mouvement et non par le nôtre, quand même il serait tout à fait infirme; car il nous est cher à cause de vous et à cause de sa bonté. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous remplisse de plus en plus de la sienne.

Si M. Desdames n'était pas encore bien rétabli, je vous prie de ne rien épargner pour le remettre et de ménager votre propre santé, pour l'amour de Notre-Seigneur, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Duperroy, prêtre de la Mission, à Varsovie.

2108 — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME.

23 juillet 1656.

Vincent de Paul annonce à son correspondant qu'il a passé quelques jours à Orsigny en compagnie d'Etienne Caulet, évêque de Pamiers, et d'Hippolyte Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et qu'Etienne Caulet s'est rendu de là à Senlis pour conseiller la soumission à M. Deslyons, une des principales colonnes du jansénisme.

Lettre 2108 — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 403, en note; t. II, p. 30. Collet note que saint Vincent a écrit cette lettre de sa main et qu'il rapporte les mêmes faits dans une autre lettre du 25 mai 1656.

2109. — A LA SŒUR JEANNE LEPEINTRE, SUPÉRIEURE, A CHATEAUDUN

PREMIÈRE RÉDACTION

23 juillet 1656.

Ma Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu 2 ou 3 de vos lettres sans vous avoir fait réponse, à cause des embarras que j'ai eus, qui m'en ont empêché. A présent que j'ai un peu plus de loisir, je vous dirai, ma Sœur, que je vous regarde toujours du même esprit dont je vous ai regardée en N.-S., depuis que vous êtes Fille de la Charité, je veux dire avec estime et affection, pour les grâces que Dieu a mises en vous et à cause du bon usage que vous en faites, dont je remercie sa divine bonté; et je la prie qu'elle vous continue et augmente les mêmes grâces. Continuez de votre côté, ma Sœur, à bien pratiquer les vertus, pour aller croissant en l'amour et l'imitation de N.-S.; soyez-lui bien fidèle en vos exercices, faisant en sorte de vous rendre de plus en plus agréable à ses yeux et aimable aux yeux des pauvres, puisque vous êtes comme leur mère. C'est ce que j'espère de sa bonté infinie; comme aussi que vous recevrez en bonne part les avis que je m'en vais vous donner.

On m'a dit, et vous me l'avez mandé, ce me semble, que vous avez fait un voyage à Orléans pour le bien des pauvres, et un autre au lieu où M. de Franqueville

---

Lettre 2109. — Reg. 1, f° 48, copie prise sur la « minute non signée ».

est mort, pour le solliciter en sa maladie. Cela est bon et louable de soi, mais qui ne devait pas être fait par une personne qui s'est consacrée à Dieu sous une règle et sous une conduite, sans l'avis de ses supérieurs; et peut-être, ma Fille, que, si vous vous examinez bien, vous trouverez ou quelque curiosité, ou quelque amour-propre, dans ces voyages; pour le moins, l'humilité vous doit faire estimer qu'il y en avait. Le prétexte pourtant a été d'acheter du linge ou des meubles pour l'hôpital, ou des drogues pour les malades, ou tout cela ensemble. Mais un autre n'eût-il pas bien fait cela? Pensez-vous que Messieurs les administrateurs ne s'entendent pas aussi bien que vous en ces choses-là? Ou si celui qui aurait été chargé de faire ces provisions avait eu besoin d'être aidé, n'eut-il pas trouvé un ami sur le lieu, comme ces Messieurs n'en manquent pas, pour bien choisir et apprécier ces marchandises? Il n'en faut pas douter. Comment ont-il fait avant que vous y fussiez?

Pour l'autre, qui est d'avoir été veiller et servir ce bon défunt pendant sa maladie, je veux croire que vous l'avez fait par reconnaissance des bons offices que vous avez reçus de lui. Mais, outre qu'il vous les a rendus purement pour l'amour de Dieu, sans en attendre aucune gratitude de votre part, il était si amateur du bon ordre qu'il ne vous eût pas permis de le rompre en sa considération.

Si vous dites que l'on vous a obligée à ces voyages, je réponds que, pour M. de Franqueville, j'ai peine à croire qu'il l'ait fait; et peut-être que, lorsqu'il vous vit, il vous pria de vous en retourner sans vous arrêter auprès de lui. Et pour Messieurs les administrateurs, on m'a dit que c'est vous, ma Sœur, qui vous êtes offerte à eux pour aller à Orléans. Mais quand ils vous auraient fait les premiers cette proposition, vous pouviez leur représenter

qu'elle était contre vos pratiques, et que vous ne pouviez pas vous éloigner de l'hôpital sans le consentement de Mademoiselle, ou le mien. Quoi qu'il en soit, vous avez fait ces deux sorties de votre mouvement et avez contrevenu à l'usage de votre compagnie, où rien ne se fait de semblable. Nous sommes souvent pressés à Paris pour permettre que des sœurs aillent à d'autres malades que les pauvres, mais nous ne pouvons consentir qu'elles les servent, non pas même leurs confesseurs, tant parce qu'elles ne sont que pour ceux qui n'ont personne qui les assiste, que pour les inconvénients qui en pourraient arriver.

Vous voyez par là, ma Sœur, la faute que vous avez faite d'aller çà et là sans permission, voire contre l'intention de vos supérieurs. Et puis vous avez abandonné votre troupeau ; j'entends les sœurs et les malades que la Providence a commis à vos soins. Humiliez-vous bien de cela, ma Sœur, et demandez à Dieu la grâce de ne jamais quitter votre poste que par l'avis de ceux qui vous conduisent. J'espère que jamais plus il ne vous arrivera de faire autrement ; j'en prie sa divine bonté.

Vous m'avez mandé que vous êtes en peine d'un confesseur. Mandez-moi quels ecclésiastiques il y a dans la ville de plus grande probité, bon exemple et réputation, et qui vous estimez être bien propre pour vous rendre ce bon office.

J'ai donné la lettre que vous avez écrite à Madame la duchesse d'Aiguillon ; mais elle ne m'en a rien dit depuis. Je ne m'en étonne pas, d'autant qu'elle fait tant d'autres aumônes dedans et dehors le royaume, qu'elle ne peut pas les étendre partout.

Je vous prie, ma Sœur, de me recommander à nos bonnes sœurs, et toutes ensemble à N.-S., à qui je continuerai aussi de vous offrir, toutes en général et vous

en particulier, comme étant, en son amour, ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

SECONDE RÉDACTION [1]

De Paris, ce 25 juillet 1650.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux ou trois de vos lettres sans vous avoir fait réponse, à cause des embarras que j'ai eus, qui m'en ont empêché. A présent que j'ai un peu plus de loisir, je vous dirai, ma Sœur, que je vous regarde toujours du même esprit dont je vous ai regardée en Notre-Seigneur, depuis que vous êtes Fille de la Charité, et même depuis que je vous connais, je veux dire avec estime et affection pour les grâces que Dieu a mises en vous, et à cause du bon usage que vous en faites, dont je remercie sa divine bonté, et je la prie qu'elle vous les continue et les augmente. Continuez, de votre côté, ma Sœur, à bien pratiquer les vertus qui vous sont propres, pour aller croissant de jour à autre en l'amour et l'imitation de Notre-Seigneur; soyez lui bien fidèle en vos exercices; faites en sorte de vous rendre de plus en plus aimable à ses yeux et aux yeux des pauvres, puisque vous êtes comme leur mère. C'est ce que j'espère de sa bonté infinie. J'espère aussi que, par révérence à cette même bonté, qui veille à votre propre avancement, vous recevrez en bonne part les avis que je m'en vais vous donner en sa vue.

On m'a dit, et vous me l'avez mandé, ce me semble, que vous avez fait un voyage à Orléans pour le bien des pauvres, et un autre au lieu où M. de Franqueville

---

1 L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

est mort, pour le solliciter en sa maladie. J'avoue que ces choses sont bonnes et louables de soi, mais qui ne devaient pas être faites par une personne qui s'est consacrée à Dieu sous une règle et sous une conduite, sans l'avis de ses supérieurs. Vous saviez cela, ma Fille; et si vous vous examinez bien, vous trouverez ou quelque curiosité, ou quelque amour-propre dans ces entreprises. Pour le moins, l'humilité vous doit faire estimer qu'il y en avait. Le prétexte pourtant a été d'acheter du linge ou des meubles pour l'hôpital, ou des drogues pour les malades, ou tout cela ensemble; mais un autre n'eût-il pas bien fait cela? Et si l'un de ces Messieurs les administrateurs en avait pris la peine, pensez-vous qu'il ne s'en fût pas bien acquitté? Ils s'entendent en ces marchandises aussi bien que vous; ou si celui qu'ils auraient pu y envoyer avait eu besoin d'être aidé, n'eût-il pas trouvé un ami sur le lieu, comme ils n'en manquent pas, pour les bien choisir et apprécier? Il n'en faut pas douter. Comment ont-ils fait avant que vous y fussiez?

Pour l'autre, qui est d'avoir été veiller et servir ce bon défunt pendant sa maladie, je veux croire que vous l'avez fait par reconnaissance des bons offices que vous avez reçus de lui; mais, outre qu'il vous les a rendus purement pour l'amour de Dieu, sans en attendre aucune gratitude de votre part, il était si amateur du bon ordre, que, si vous lui aviez proposé de le rompre en sa considération, il vous eût sans doute divertie de ce dessein.

Si donc vous dites que l'on vous a obligée à ces voyages, je réponds que, pour M. de Franqueville, j'ai peine à croire qu'il l'ait fait, et peut-être que, lorsqu'il vous vit, il vous pria de vous en retourner sans vous arrêter auprès de lui. Et quant à Messieurs les administrateurs, on m'a dit que c'est vous, ma Sœur, qui vous êtes offerte à eux pour aller à Orléans; mais

quand ils vous auraient les premiers fait cette proposition, vous pouviez leur répondre qu'elle était contre vos pratiques et que vous ne pouviez pas vous éloigner de l'hôpital sans le consentement de Mademoiselle, ou le mien. Quoi qu'il en soit, vous avez fait ces deux sorties de votre mouvement et avez contrevenu à l'usage de votre compagnie, où rien ne se fait de semblable. Nous sommes souvent pressés à Paris pour permettre que des sœurs aillent à d'autres malades que les pauvres, mais nous ne pouvons consentir qu'elles les servent, non pas même leurs confesseurs, tant parce qu'elles ne sont que pour ceux qui sont destitués de toute assistance, que pour les inconvénients qui pourraient arriver si elles s'engageaient à ceux qui ont d'autres moyens de se faire servir.

O ma Fille, que vous avez mal fait d'aller ainsi çà et là, non seulement sans permission, mais contre l'intention de vos supérieurs! Et quand il n'y aurait que d'avoir abandonné votre troupeau, j'entends les sœurs et les malades que la Providence a commis à vos soins, c'est une faute dont vous devez vous humilier beaucoup. Faites-le donc, ma Sœur, afin que Dieu vous fasse la grâce de ne jamais quitter votre poste, ni faire aucune chose contre vos règles, que par l'avis de ceux qui vous conduisent. C'est ce que j'espère de sa divine bonté.

Vous m'avez écrit que vous êtes en peine d'un confesseur; mandez-moi quels ecclésiastiques il y a dans Châteaudun de plus grande probité, bon exemple et réputation, et que vous jugez être les plus propres pour vous rendre ce bon office; et puis nous verrons à vous en marquer un.

J'ai donné à Madame la duchesse d'Aiguillon la lettre que vous lui avez écrite; mais elle ne m'en a rien dit depuis ce temps-là. Je ne m'en étonne pas, d'autant

qu'elle fait tant d'autres aumônes dedans et dehors le royaume, qu'elle ne peut pas les étendre partout.

Je vous prie de me recommander à nos bonnes sœurs, et toutes ensemble à Notre-Seigneur, à qui je continuerai aussi de vous offrir avec tous vos exercices, à ce que, par sa bénédiction, il soit honoré en vous et par vous, à qui je suis, en son amour, ma Sœur, très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A ma sœur la sœur Jeanne Lepeintre, Fille de la Charité, servante des pauvres malades, à Châteaudun.

2110. — A LA SŒUR CHARLOTTE ROYER, SUPÉRIEURE, A RICHELIEU [1]

26 juillet 1656.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres, qui m'ont consolé, pour être vos lettres, mais affligé, voyant, d'un côté, l'indisposition de votre sœur [2], et, d'un autre, la petite mésintelligence qui est entre vous et elle. Je prie sa divine bonté qu'elle remédie à l'une et à l'autre. La dernière me met d'autant plus en peine qu'elle semble rompre la charité, dont l'un des principaux actes est le support, sans lequel il est difficile que deux personnes s'accom-

---

Lettre 2110. — Reg. 1, f° 21.

1. Le registre 1 ne dit pas à qui la lettre est adressée. Le contenu montre qu'elle a pour destinataire une des deux sœurs de Richelieu, et le ton général semble convenir à la supérieure, sœur Charlotte Royer.

2. Sœur Françoise Carcireux.

unident ensemble; et au contraire, le support est le lien de l'amitié qui les unit de cœur, de sentiment et d'action, non seulement entre elles, mais en N.-S., en sorte qu'elles jouissent d'une grande paix. Je sais bien qu'il y a des aversions naturelles dont on ne peut pas se défaire; mais, au lieu que les gens du monde les suivent, les bons chrétiens, particulièrement les Filles de la Charité, les doivent combattre et les surmonter, avec la grâce de Dieu, qui ne manque jamais aux humbles. Aussi la vertu d'humilité est-elle un bon remède à ces antipathies, parce qu'elle rend aimables ceux qui la pratiquent et qu'elle fait estimer le prochain plus que soi. Je vous prie, ma Sœur, de vous donner à Dieu pour faire attention à cela.

Je suis bien marri que M. de Beaumont[3] ne vous donne pas toute la satisfaction que vous désirez. Il ne manque pas pourtant de bonne volonté; mais il n'a pas assez de temps pour vous donner celui qu'il faudrait, ou bien il estime que vous en voulez trop. Quoi qu'il en soit, je le prierai de vous entendre et de vous assister le plus qu'il pourra; mais je vous prie aussi de l'épargner, si ce n'est pour les choses nécessaires, ne faisant pas comme certaines personnes, qui veulent toujours parler et qui, sous prétexte de bien, se plaisent à raconter leurs vertus et leurs pratiques, pour en recevoir quelque louange, et c'est orgueil; ou bien, pour contenter l'amour-propre elles disent tout ce qu'elles souffrent pour se faire plaindre, ou bien elles se font instruire, pour apprendre et non pas pour mieux vivre. Lors donc que, pour votre consolation ou avancement, vous aurez besoin des avis de votre directeur, recourez à lui avec confiance, ouvrez-lui votre cœur avec simplicité et sin-

3 Supérieur de la maison de Richelieu

cérité, mais courtement, avec désir d'en profiter et résolution de vous tenir à ce qu'il vous dira. Les Filles de la Charité doivent peu dire et beaucoup faire [4]. Au reste, ma Sœur, M. de Beaumont a toutes les qualités pour cet office-là; il a beaucoup de science et de prudence, et il est un des plus expérimentés aux choses spirituelles que je connaisse en la compagnie; assurez-vous-en.

Vous ferez bien d'aller à une lieue à l'entour de Richelieu assister les malades, en étant requises, quoique non de la paroisse, et laisser même de faire vos règles, si cela vous en empêche, parce que le devoir de la charité est par-dessus toutes règles et que vous avez reçu cet ordre-là de la part de Mademoiselle. Vous pourrez prier ceux qui vous feront avertir, de vous envoyer un âne pour aller et venir, ou bien en emprunter un.

Je prie N.-S. qu'il bénisse votre personne et votre travail de plus en plus et ceux de votre compagne, que je salue cordialement, et je me recommande à ses prières et aux vôtres, ma Sœur...

2111. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

28 juillet 1656.

Je ne doute pas qu'on ne murmure de voir votre maison assez dépourvue pour les missions; mais patience; nous remplacerons peu à peu les ouvriers qui en ont été tirés. Ce qui me fait plus de peine, est de ce qu'on s'en prend à vous, comme si vous étiez la cause de ne les avoir plus. Il faut néanmoins souffrir cette petite confusion; et

---

4. Nous savons par la correspondance de Louise de Marillac (lettres 531 *bis* et 577 *bis*) que la sœur Françoise Carcireux était trop bavarde dans ses lettres; n'aurait-elle pas montré le même défaut au confessionnal ?

Lettre 2111. — Reg. 2, pp. 77 et 205.

Dieu, qui sait le contraire, vous justifiera en son temps. Ne sait-on pas qu'il se fait des changements dans toutes les communautés et que ceux qui en ont la conduite générale disposent des hommes qu'ils ont en charge, en quelque part qu'ils soient, quand le bien commun le requiert, même au préjudice du bien particulier d'une maison [1] ?

O Monsieur, que la résolution que vous avez prise, d'aller servir les pestiférés, en cas de maladie, avec Messieurs Lejuge [2] et Lucas [3], est généreuse et de grande perfection! Il ne faut qu'une action héroïque comme celle-là pour vous perfectionner en votre état, parce qu'il n'y a point de plus grande charité que de donner sa vie pour le prochain. Or c'est la donner que de l'exposer; et c'est l'exposer que de la sacrifier à Dieu, comme vous faites, pour un tel dessein. Néanmoins la chose est de telle importance, et je vois tant de raisons contre cela, au moins pour votre regard particulier, que je n'ose ni consentir, ni m'opposer, à votre résolution. J'espère que Dieu vous fera connaître par Monseigneur le cardinal, ou par lui-même, sa très sainte volonté sur ce sujet.

---

1. Ici se termine le premier fragment.

2. Jérôme Giudice (ou Lejuge), né le 30 septembre 1611 à Diano, dans le diocèse d'Albenga, ordonné prêtre le 22 décembre 1635, entré dans la congrégation de la Mission le 25 mars 1650, reçu aux vœux le 30 septembre 1652. La terrible épidémie qui devait emporter en 1657 presque tous ses confrères de la maison de Gênes, le conduisit lui-même aux portes du tombeau. Son dévouement était grand, mais son caractère difficile. Il mourut le 16 octobre 1665.

3. Luc Arimondo, né à Cerno, dans le diocèse d'Albenga, le 25 novembre , ordonné prêtre le 20 février 1644, entré dans la congrégation de la Mission à Gênes le 25 mars 1650, reçu aux vœux le 25 février 1656, mort de la peste à Gênes le 4 novembre 1656. Saint Vincent l'appelle toujours « M. Lucas ».

2112. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

28 juillet 1656.

Vous enverrez, s'il vous plaît, au frère Barreau, en Alger, 1.500 livres pour le revenu d'une année que les missionnaires d'Alger ont sur les coches. Je vous prie d'envoyer à Tunis, à Monsieur Le Vacher, 1.500 livres, qui font le revenu d'une année entière que les missionnaires de Tunis ont aussi sur les mêmes coches.

2113. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 28 juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 22 et 27 juin, et deux autres de M. Desdames, l'une à vous et l'autre à moi. Elles ne requièrent point d'autre réponse que des remercîments à Dieu pour la santé qu'il a rendue à ce malade et pour les bonnes choses que vous nous mandez, particulièrement le retour de la reine en Pologne, où je prie Notre-Seigneur que sa présence attire de nouvelles bénédictions sur les armes et les conduites du roi, pour en chasser les ennemis et y rétablir la paix, qui est tant à désirer pour le soulagement du pauvre peuple. Nous attendons avec quelque impatience nouvelles de la réduction de Varsovie. Dieu veuille qu'elle soit déjà arrivée et que nous en soyons bientôt assurés, pour redoubler nos remercîments, comme nous faisons nos prières!

Lettre 2112 — Manuscrit de Marseille.

Lettre 2113 — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

Je rends grâces à Dieu de ce que les toiles que nous vous avions envoyées et qui étaient demeurées à Hambourg vous sont arrivées, et de ce que vous en avez envoyé une partie à M. Desdames, qui en avait besoin. Vous ne me dites pas si les autres hardes parties d'ici en même temps, vous ont été rendues. Il y avait entre autres choses quelques chapeaux de prix. M. Berthe est à présent ici; c'était lui qui les laissa à Rouen emballottés, lorsque, voulant s'embarquer pour vous aller voir, nous le fîmes revenir, à cause des troubles survenus; et du depuis ces ballots furent envoyés à Hambourg. Je tâcherai de vous envoyer un mémoire de ce qui était dedans et qui était à nous.

Je salue nos bonnes Filles de la Charité et je loue Dieu de la satisfaction que la sœur Marguerite[1] donne à la reine. Plaise à sa divine bonté de lui faire la grâce de continuer!

Je suis bien obligé à Monsieur le prieur, confesseur des religieuses, de ce que, sans avoir l'honneur d'être connu de lui, il me fait celui de se souvenir de moi, qui en suis indigne. Je vous prie de l'en remercier de ma part et de lui offrir mon service, comme aussi à Mademoiselle de Villers, que je salue très humblement.

Nous nous portons assez bien de deçà, grâces à Dieu. Nous n'y avons rien de nouveau. La santé que le bon Dieu vous continue me console fort; je le prie qu'avec elle il vous continue aussi ses bénédictions.

Je suis en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur

---

1. Marguerite Moreau.

des prêtres de la Mission de Varsovie, près la reine de Pologne.

2114. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 28e juillet 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 15. Je rends grâces à Dieu de ce que vous avez M. Richard avec vous; j'espère que vous recevrez consolation et soulagement de lui. Je le vous recommande, et je vous prie de l'embrasser de ma part et de lui dire que j'ai des sentiments d'estime et de tendresse pour sa personne très particuliers, que je prie Dieu qu'il le bénisse de plus en plus, et que j'ai beaucoup de confiance en ses prières.

Pour M. Ennery, je ne puis vous dire pour cette heure s'il vous demeurera. Je le souhaite, parce que vous le désirez; mais, si M. Blatiron le demande pour enseigner la philosophie à Gênes, il est nécessaire qu'il y aille, et je vous prie de l'y envoyer à la première signification du même M. Blatiron, laquelle il ne vous fera qu'à toute extrémité. Il est après pour résoudre M. Patrice Valois à faire ces leçons; et s'il peut en venir à bout, il vous laissera M. Ennery; et moi je tâcherai de vous envoyer un bon prêtre savoyard [1] après ces chaleurs; car je n'ose l'exposer au voyage en ce temps ici. Ce sera pour remplir la nouvelle fondation de Mgr le marquis de Pianezze, qui, outre l'obligation de deux messes qu'il impose à votre famille, désire l'augmenter d'un prêtre, qui fera le cinquième, et qui prendra, s'il vous plaît, la place de M. Deheaume, lequel je vous prie d'envoyer

---

Lettre 2114. — L. s. — Dossier de Turin, original.
1. M. de Musy.

à Annecy, et de lui donner l'argent qu'il faudra pour son voyage, avec la lettre que je lui écris à cet effet.

Il y a deux sortes de dames à Paris qui se sont liées pour l'assistance des pauvres. Les unes sont celles des paroisses, qui prennent soin des malades et qui ont quelque sorte de règlement, pour faire cela avec ordre et utilité, dont je vous envoie une copie imprimée [2]. Les autres [3], qui peuvent être au nombre de quarante ou cinquante, n'ont point de règles écrites, et leur charité n'est pas si bornée, mais elle s'étend plus loin en divers endroits et en plusieurs manières, selon les besoins publics. Elles assistent depuis quelques années les pauvres gens des frontières et ont même assisté ceux des environs de Paris pendant les guerres. Elles y font premièrement subsister les pauvres curés, ou d'autres prêtres, pour les faire assister spirituellement, pendant qu'elles fournissent de quoi les soulager corporellement. Elles se sont servies et se servent encore de quelques prêtres et frères de la compagnie, qui visitent les lieux ruinés et prennent connaissance du nombre et du besoin des pauvres, tant malades que les autres qui ne peuvent gagner leur vie, et distribuent en chaque lieu les habits, grains et argent qu'on leur envoie ; et, comme ils écrivent les misères qu'ils trouvent spirituelles et temporelles, on en fait des relations qu'on fait imprimer [4], et les dames les distribuent dans les bonnes maisons, et y vont demander l'aumône, et, joignant à ce qu'elles amassent ce qu'elles donnent, elles tâchent de remédier à ces nécessités là. M. Ennery y a été employé avec bénédiction.

---

2. Ce règlement a été publié par Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. VIII, p. 341 et suiv.

3. Les dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu, dont la duchesse d'Aiguillon était présidente.

4. *Recueil des Relations contenant ce qui s'est fait pour l'assistance des pauvres.*

En ce temps-là et durant quelques années, la dépense allait souvent à seize mille livres par mois; mais à présent elle est bien moindre, tant parce qu'on a plus de peine à trouver de l'argent, qu'à cause aussi que le blé est à bon marché. On fait une assemblée toutes les semaines, où l'on met entre les mains de la trésorière les aumônes; et après avoir avisé aux besoins les plus pressants, on délibère sur les remèdes qu'on y peut apporter.

Voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire sur ce sujet, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

2115. — *UN ÉVÊQUE A SAINT VINCENT*

Excepté le chanoine théologal de mon Eglise, je ne sache point aucun prêtre parmi tous ceux de mon diocèse qui puisse s'acquitter d'aucune charge ecclésiastique. Vous jugerez par là combien grande est la nécessité en laquelle nous sommes d'avoir des ouvriers. Je vous conjure de me laisser votre missionnaire pour nous aider en notre ordination.

2116. — A EDME BARRY, SUPÉRIEUR, A NOTRE-DAME DE LORM

2 août 1656.

Vous voilà donc, Monsieur, dans cette dévote chapelle [1], pour faire que Dieu y soit servi et la glorieuse

---

Lettre 2115. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. I, 1re éd., p. 214.

Lettre 2116. — Reg. 2, p. 166.

1. Le séminaire de Montauban venait d'être transféré de Montech à Notre-Dame de Lorm.

Vierge honorée, et par ce moyen pour y conserver l'ancienne dévotion, laquelle même ira croissant, comme j'espère, par votre bonne conduite et par la bonne édification que votre petite famille donnera. J'en prie la Mère pour la gloire du Fils, et le Fils par le mérite de la Mère, comme aussi de bénir le séminaire que vous y avez transféré, selon le bon plaisir de Monseigneur de Montauban, en sorte qu'il multiplie en nombre et en vertu pour la sanctification du diocèse. Je ne sais si vous avez gardé quelque formalité de justice pour vous y établir, ou s'il est expédient de le faire. Vous en prendrez avis, s'il vous plaît.

2117. — A LOUIS DUPONT, SUPERIEUR, A TREGUIER

Du 2 d'août 1656.

Il ne faut pas s'étonner si parfois vous vous trouvez dans quelque abattement d'esprit; car les plus fermes y sont sujets. Jamais l'homme n'est en même état. Le remède est d'élever votre cœur à Dieu et de redoubler pour lors votre confiance en sa bonté; je veux dire l'exercice de cette confiance, qui déjà est tout entière en votre cœur, comme je crois.

La bulle de l'approbation de la compagnie, dont vous demandez la copie pour faire voir à quelques externes que la confrérie de la Charité est approuvée, n'est pas une chose qui se doive communiquer au dehors à toutes sortes de personnes. Si vous leur dites que nous avons pouvoir d'établir ladite confrérie, ils le doivent croire, et vous devez vous excuser de leur en montrer la preuve.

Lettre 2117. — Reg. 2, p. 191. L'extrait du registre 2 ne contient pas la dernière phrase, que nous trouvons citée dans une circulaire de M. Bonnet aux prêtres de la Mission, du 10 décembre 1727.

Encore que Monseigneur l'évêque vous ait dit, au sujet des cas réservés au Pape, qu'il ne veut pas que personne ait plus de pouvoir en son diocèse que lui, ne laissez pas de lui présenter le bref. Peut-être qu'il vous en permettra la publication et l'usage, pour le moins à l'égard des indulgences; et, s'il ne le fait pas, vous aurez fait ce qui est en vous.

Monsieur Lapostre[1] a eu tort de donner des écrits à ces Messieurs du séminaire sans vous le dire; je lui écris qu'il n'en donne plus.

2118. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

4 août 1656.

J'écris à notre frère Barreau, conformément à votre avis, sur sa trop grande facilité à fournir et à s'engager pour autrui. Dieu fasse qu'il en soit plus retenu pour l'avenir!

2119. — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

Du 5e d'août 1656.

Je doute fort que, de la part de ces personnes à qui vous avez écrit touchant le rachat qu'on vous demande, vous puissiez tirer aucun éclaircissement assuré, sinon qu'ils avoueront peut-être qu'il n'a pas été payé de leur temps, comme en effet je le crois, et c'est aussi le senti-

---

1. Nicolas Lapostre, né à Champigny (Seine), entré dans la congrégation de la Mission le 21 septembre 1649, à l'âge de vingt-trois ans, reçu aux vœux le 9 octobre 1651, ordonné prêtre au carême de l'année 1655.

Lettre 2118. — Manuscrit de Marseille.

Lettre 2119. — Reg. 2, p. 135.

ment de M. Duval; mais, quand ce payement aurait été fait, de quoi vous servirait d'appeler de la sentence qui vous y condamne, si vous ne le pouvez justifier? Vous ferez donc bien de vous informer de la vérité et d'en chercher quelque preuve, avant de vous engager plus avant en procès.

Il est vrai, Monsieur, qu'il faut travailler à faire revenir le bien ecclésiastique que les séculiers possèdent, et je suis bien aise que vous éclaircissiez les choses; mais présentement il s'y faut comporter avec une extrême modération, à cause que, Messieurs les administrateurs étant fort choqués des diverses demandes qu'on leur a faites, bien que contre mon sentiment, qui regardent le gouvernement de l'hôpital, ce choc a indisposé les esprits de delà contre la compagnie; en sorte que, dans cette conjoncture, ce serait gâter tout que de montrer la moindre âpreté pour la poursuite de ces biens aliénés, qui ne se doit faire que peu à peu.

Si le frère ... vous témoigne qu'il s'ennuie dans la compagnie et qu'il voudrait bien se retirer, dites-lui, s'il vous plait, que vous m'en écrirez; ou, sans attendre cela, puisqu'il garde de l'argent, contre le vœu de pauvreté, exhortez-le à vous le remettre, et, s'il refuse, faites-lui sentir doucement qu'il vaut mieux qu'il se retire, que de donner ce scandale.

2120 — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce 8 août [1656 [1]].

Mon très honoré Père,

Monsieur de Marillac [2] *est fort mal d'un rhume. Madame*

Lettre 2120. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.
2. Michel de Marillac, conseiller au parlement.

sa mère[3] *voudrait bien que je la visse en ce sujet. Madame sa belle-fille n'étant pas aussi à Paris, cela lui fait un peu de peine. Si votre charité me veut permettre de les aller visiter, elle m'enverra un carrosse, mais je ne sais pas quand.*

Madame de Herse s'attend que vous prendrez la peine d'aller visiter Saint-Martin[4]*, et m'a mandé d'y aller quelques jours après. Je crois que c'est pour rompre le ménage de ma sœur Jeanne, dont je suis très aise, y ayant longtemps que je le souhaitais. Cela me doit faire connaître l'avantage qu'il y a d'attendre les effets de la divine Providence.*

Nous n'entendons point de nouvelles de la bonne fille d'Arras. Je crains la paresse de mon esprit sans lumière que bien peu, pour y fournir, aussi bien que pour Chars.

Dieu soit béni, mon très honoré Père, de l'heureux voyage de nos sœurs de La Fère[5]*! Puisque Monsieur de Saint-Jean*[6] *en est content, il y a sujet de croire que sa charité en aura soin.*

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que Notre-Seigneur voudra toujours plus de confiance que de prudence pour maintenir la compagnie, et que cette même confiance fera agir la prudence dans les besoins, sans que l'on s'en aperçoive ; et il me semble que l'expérience l'a fait souvent connaître en diverses occasions, dont la paresse de mon esprit a eu besoin. Si je ne dis vrai, j'espère que votre charité me détrompera, puisque je suis, mon très honoré Père, votre très pauvre fille et très obéissante servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2121. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

Du 11 août 1656.

J'écris à M. Jolly, supérieur de la maison de Rome, de l'avis de nos assistants, le priant de ne point s'ex-

---

3. Religieuse carmélite.

4. La Charité de Saint-Martin, paroisse de Paris.

5. La reine avait elle-même demandé l'envoi de deux sœurs à La Fère, ville située près du théâtre de la guerre et remplie de soldats blessés ou malades.

6. Nicolas de Saint-Jean, chapelain de la reine.

Lettre 2121. — Reg. 2, p. 205.

poser, et sa famille de ne le point permettre, pour les grands inconvénients qui suivraient la perte de sa personne. Je vous fais à vous, Monsieur, la même prière, et à votre famille aussi; et, si j'osais, je la ferais à Monseigneur le cardinal, non seulement pour ne vous le point permettre, mais afin qu'il vous le défende. Que vos prêtres aillent assister les pestiférés au lieu de vous, à la bonne heure; il est juste que les membres s'exposent pour la conservation du chef. C'est ce que la nature fait. Mais de dire que c'est au chef de commencer le premier, cela n'est pas vrai, sinon en certaines occasions qui ne sont pas de la qualité et de l'importance qu'est celle-ci; car, quand il s'agit d'une grande désolation où les supérieurs doivent donner les ordres, ainsi que les généraux des armées dans les combats et les batailles, ils sont et doivent être des derniers à se mettre au danger. Il se trouvera quelqu'un de votre famille qui s'offrira d'y aller le premier, et d'autres de continuer. Je vous prie, Monsieur, de les assembler et de leur dire ce que je vous écris, quoique je ne vous écrive que fort succinctement, pour me trouver pressé.

2122. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

11 août 1656.

Je suis grandement consolé de ce que toutes les personnes de votre famille s'offrent de grand cœur à l'assistance des pestiférés. M. Blatiron me mande la même chose de celle de Gênes. La maison de Turin est aussi dans cette disposition; je viens d'en lire présentement la lettre de M. Martin. De dire la consolation que Notre-Seigneur me donne, voyant notre petite compagnie

---

Lettre 2122. — Reg. 2, p. 236.

composée de personnes qu'il a rendues dignes d'une telle grâce, certes, Monsieur, je ne le saurais; il n'y a que Dieu seul qui le puisse faire. Je vous prie humblement et affectionnément, en votre particulier, de ne vous pas exposer, et votre famille de ne le pas souffrir, à cause du besoin qu'elle a de votre conduite. J'écris la même chose à ces autres Messieurs.

2123. — A PIERRE LECLERC, FRÈRE COADJUTEUR, A AGEN

[1656 [1].]

Dieu soit loué de ce que vous m'écrivez ainsi tout bonnement le bien et le mal que vous me dites être en vous. C'est ainsi, mon cher Frère, que les âmes simples et candides comme la vôtre ont accoutumé d'en user; aussi voit-on à l'œil que Notre-Seigneur les bénit beaucoup et leur fait beaucoup de grâces. Et c'est aussi cet esprit que l'ennemi de notre salut hait et redoute beaucoup, pource que ce sont les armes qui détruisent tous les pernicieux desseins qu'il a de tout temps de nous perdre. Il n'a jamais plus grand dépit que lorsqu'il voit que ses artifices et ses méchancetés sont découverts; et de là vient que l'on a vu tant et tant de personnes sollicitées par lui à des choses mauvaises, lesquelles, à la première déclaration qu'elles en ont faite, ou à leurs supérieurs, ou à leurs directeurs, en ont été délivrées, ou pour le moins ont reçu grâce de Dieu pour n'y point consentir. Et c'est aussi, mon cher Frère, ce que Notre-Seigneur fera à votre égard, si vous lui êtes fidèle et que vous persévériez en votre vocation, qui est le lieu où sa divine bonté vous a mis, et de quoi il saura bien vous demander compte à votre mort, si vous ne lui

---

Lettre 2123. — Reg. 2, p. 349.

1. Cette lettre semble précéder de peu de temps la lettre 2168.

tenez la parole que vous lui avez donnée d'y vivre et mourir.

Cela étant ainsi, mon cher Frere, comme vous n'en devez nullement douter, voyez si vous n'avez pas bien sujet de ne point écouter les tentations qui vous viendront de ce côté-là. De dire que le changement de maison vous délivre de toutes vos peines, croyez-moi, mon Frère, c'est un abus de le croire et un piège que vous tend le diable; car nous nous portons toujours nous-mêmes, et nos imperfections aussi, en quelque lieu que nous allions, et le diable ne nous moleste pas moins bien souvent en un lieu qu'en un autre, voire même quelquefois il le fait davantage, notamment quand l'on a procuré le changement avec trop d'empressement, ou avec moins de conformité à la volonté de ceux qu'il a établis pour la conduite de nos âmes et de nos personnes.

Je ne vous dis pas ceci, mon cher Frère, pour vous blâmer de votre procédé, puisque vous n'avez agi que dans l'ordre et suivant l'avis de votre directeur, mais seulement pour vous avertir d'y prendre garde à l'avenir et de vous laisser conduire, et surtout d'avoir un grand respect pour les prêtres, desquels Dieu, parlant dans la Sainte Ecriture, dit qu'ils sont comme sa bouche. Et ressouvenez-vous, mon cher Frère, que sainte Catherine de Sienne, toute sainte qu'elle était, s'estimait néanmoins bien heureuse de baiser de sa bouche la terre sur laquelle ils avaient marché.

Voilà, mon cher Frère, tout ce que je vous dirai sur ce sujet quant à présent, pource que je suis pressé d'ailleurs.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2124. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

La veille de l'Assomption [14 août 1656 [1]].

Mon très honoré Père,

Votre sainte bénédiction, s'il vous plaît, à toutes vos pauvres Filles de la Charité, dont 3 supplient votre charité d'offrir le renouvellement de leurs vœux à Notre-Seigneur demain, jour de l'Assomption de la sainte Vierge, et une quatrième, devenue bossue au service des pauvres soldats. Elle ne peut plus avoir qu'une vie très douloureuse et porte bien son affliction, grâce à Dieu. Je crois que M. Portail vous en aura parlé, car c'est avec son approbation qu'elles se présentent.

Il me tarde bien que votre charité me puisse donner une heure de temps pour toutes mes nécessités, car je néglige trop à les bien connaître. J'espère de votre aide tout ce que le bon Dieu me voudra donner, puisque c'est par sa bonté que je suis, mon très honoré Père, votre très pauvre fille et très obéissante servante.

L. de M.

Suscription : *Pour bailler à Monsieur Vincent avant qu'il die la sainte messe.*

2125. — **A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

18 août 1656.

Une des choses plus requises dans les séminaires, selon que l'expérience fait voir, c'est d'avoir des personnes intérieures et de grande piété, pour inspirer cet esprit dans les séminaristes ; car personne ne donne ce qu'il n'a pas.

Je vous remercie de la grande nouvelle que vous

Lettre 2124. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Le frère Ducournau a indiqué l'année au dos de l'original.

Lettre 2125. — Manuscrit de Marseille.

m'avez donnée de la victoire navale que les Vénitiens et l'Ordre de Malte ont emportée sur les Turcs [1]. O mon Dieu! Monsieur, quel sujet de louer Dieu d'une si prodigieuse victoire, qui passe celle de Lépante!

2126. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 18 août 1656.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, la consolation que votre lettre m'a donnée, voyant les dispositions que Dieu vous donne, et à d'autres de votre famille, de vous exposer à l'assistance des malades, si Dieu affligeait la ville de Turin. O Monsieur, qu'avons-nous à souhaiter après cela! Quel état n'est point au-dessous de celui-là et quelle vertu qui ne cède à celle d'exposer sa vie pour le salut du prochain? Oh! que vous avez sujet de vous humilier et de remercier Dieu de la grâce qu'il vous fait en cela et à ceux qui sont en pareille disposition! Je prie Notre-Seigneur qu'il soit son remercîment à lui-même de l'exubérance de cette grâce. J'en ai consolé cette famille, qui prie Dieu pour vous et pour les vôtres avec grande tendresse.

Nous sommes en peine non petite pour l'affliction de la ville de Rome et, à ce que nous craignons, de celle de Gênes, parce que nous n'en recevons point aucunes

---

1. Cette bataille s'était livrée le 23 juin 1656 à l'entrée des Dardanelles. Les Turcs avaient perdu plus de quarante galères, neuf galéasses et tous leurs autres vaisseaux. Cinq mille esclaves furent remis en liberté.

Lettre 2126. — L. s. — Dossier de Turin, original.

nouvelles. Si vous en avez, je vous prie de nous en faire part. Monsieur Blatiron m'a écrit par sa dernière, il y a environ cinq ou six semaines, qu'il vous allait envoyer Monsieur Richard; et il me semble que je vous ai prié d'envoyer en ce cas Monsieur Deheaume à Annecy; et dès que ces grandes chaleurs seront passées, je vous enverrai Monsieur de Musy, qui est savoyard, pour accomplir la fondation de Monseigneur de Pianezze.

Je ne puis encore que je ne vous témoigne la reconnaissance que j'ai vers la bonté de Dieu, de la grâce qu'il vous a faite dans toutes vos missions. Monseigneur le marquis m'en témoigne aussi beaucoup de sentiment par sa dernière lettre, à laquelle je ne fais point de réponse, pource qu'elle est en réponse d'une autre que je m'étais donné l'honneur de lui écrire, et que j'ai peur de manquer au respect que je lui dois de lui écrire trop souvent, à lui particulièrement, qui est chargé des affaires de cet Etat-là.

J'embrasse la compagnie et la salue, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur, à Turin.

2127. — A MADAME LEGOUZ

22 août 1656.

Madame,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Ayant le bien que nous avons d'avoir parmi nous

Lettre 2127. — Reg 1, f° 20 v°.

notre frère Legouz, votre fils[1], j'ai cru vous devoir témoigner que la satisfaction que nous recevons de lui ne semblait désirer que l'approbation que vous donnez à son dessein, qui est de servir Dieu le reste de ses jours en notre compagnie; à quoi il se prend de si bonne sorte qu'il parait que c'est Dieu même qui l'a appelé, et que vous faites une action bien agréable à sa divine bonté de vous priver volontiers, pour l'amour d'elle, de la présence d'une personne qui vous est si chère, ainsi que j'apprends que vous faites, agréant qu'il soit missionnaire, dont je rends grâces à N.-S. Et autant que je puis, je vous remercie, Madame, parce que cette oblation que vous faites à Dieu, comme mère de ce fils, encourage le même fils de parfaire la sienne. C'est aussi le moyen d'attirer sur vous et sur lui les bénédictions du ciel; et je vous estime heureuse d'avoir donné à Dieu un fruit dont la bonté nous fait connaître celle de l'arbre qui l'a porté.

Au reste, Madame, vous ne devez pas craindre que notre compagnie vous demande jamais rien de la nourriture et entretien de ce bon jeune homme, pour le passé ni pour l'avenir, quand même il viendrait à s'en séparer, parce qu'elle le considère comme un membre de son corps, et, en cette vue, elle pourvoit à tous ses besoins, sans espérance d'aucune rétribution; ce que pourtant elle ne ferait pas si elle n'espérait qu'il rendra service à Dieu et au prochain toute sa vie dans notre Institut. Vos prières lui obtiendront, s'il vous plaît, cette grâce de Dieu, et les siennes vous pourront, en échange, être très utiles devant sa divine Majesté; et si les nôtres y peuvent quelque chose nous les offrirons souvent pour

---

1. Jacques Legouz, né à Dollon (Sarthe), le 6 avril 1633, entré dans la congrégation de la Mission le 2 septembre 1654, reçu aux vœux le 17 septembre 1656.

la sanctification de votre chère âme et l'accomplissement de vos bons souhaits; et si, en mon particulier, je puis vous servir, je le ferai de tout mon cœur, comme étant de même, en l'amour de N.-S., Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Si par malheur il arrivait qu'il sortît de la compagnie, il ne serait pas pourtant, ni lui, ni les siens, tenu de restituer la dépense qu'il aurait faite en icelle; jamais aucun de ceux qui sont sortis n'en ont donné un sol.

2128. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION, A RENNES

26 août 1656.

Monsieur,

C'est à notre grand regret que nous ne pouvons nous engager à donner deux Filles de la Charité à l'hôpital de Saint-Malo dans un mois ou deux, parce que Mademoiselle Le Gras n'en a point de prêtes et qu'il faut un long temps pour les bien former. Il y a deux ans que Monseigneur d'Angers attend pour en avoir deux pour un nouvel hôpital, sans que nous ayons encore pu les lui envoyer. Beaucoup d'autres sont dans la même attente, à qui nous devons donner contentement avant de nous engager ailleurs. J'avoue que, s'il y avait de ces filles à Saint-Malo, ce serait le moyen d'en attirer

---

Lettre 2128. — Manuscrit de la Chambre des Députés, p. 116. Collet signale (*op. cit.*, t. II, p. 238) une lettre, de ce même jour, dans laquelle saint Vincent parle de la *merveilleuse victoire* remportée sur les Turcs Il se pourrait que ce fût celle-ci, dont nous n'avons plus qu'un extrait.

d'autres en la compagnie; mais l'impuissance de les donner de quelque temps l'emporte.

Le règlement que vous demandez des Filles de la Charité n'est pas encore en état d'être montré; je ferai cependant faire un extrait des choses principales pour vous l'envoyer.

Envoyez-nous, quand il vous plaira, les trois filles qui demandent à venir; Mademoiselle Le Gras les recevra volontiers; elle a bonne opinion des filles de Bretagne par l'expérience des premières.

2129. — A ANTOINE DURAND, SUPÉRIEUR, A AGDE

[1656 [1].]

Vivez avec vos confrères cordialement et simplement, en sorte qu'à vous voir ensemble, on ne puisse pas juger qui est le supérieur. Ne résolvez rien pour les affaires, tant peu qu'elles soient considérables, sans prendre leurs avis, particulièrement de votre assistant. Pour moi, j'assemble les miens quand il faut résoudre quelque difficulté de conduite, soit pour les choses spirituelles et ecclésiastiques, soit pour les temporelles; et quand il s'agit de celles-ci, j'en confère aussi avec ceux qui en prennent le soin; je prends même avis des frères en ce qui touche le ménage et leurs offices, à cause de la connaissance qu'ils en ont. Cela fait que Dieu bénit les résolutions qui se prennent ainsi par concert. Je vous prie de vous servir de ce moyen pour bien faire votre charge.

Si l'on voulait vous obliger à faire des choses qui ne

Lettre 2129. — Reg. 2, p. 141.

1. Cette lettre semble adressée à un nouveau supérieur; or ce fut en 1656 qu'Antoine Durand alla remplacer Jean-Jacques Mugnier à la tête de la maison d'Agde.

sont point de la fin ni de l'usage de notre Institut[2], vous représenterez avec respect vos raisons aux personnes qui vous sont supérieures; que si l'on ne les écoute point, vous demanderez au moins du temps pour y penser et pour avoir le loisir de recevoir notre avis là-dessus, afin de ne rien gâter. Si on vous presse et que vous ne puissiez faire autrement, *in nomine Domini*, faites; il y aura apparence pour lors que c'est la volonté de Dieu, à moins que votre salut, ou celui des autres, n'y fût en quelque danger; ce que l'on ne doit pas craindre ordinairement, quand on ne s'ingère pas de son mouvement dans les emplois où il y a du péril.

2130. — A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS

De Paris, ce 28e août 1656.

Monsieur,

Je suis bien consolé de toutes les choses que vous me mandez du succès de vos missions, des dispositions que vous trouvez de delà au bien, mais surtout de la grâce que Notre-Seigneur vous a faite d'avoir été si bien accueilli de Monseigneur l'évêque nommé[1] et de Monsieur le gouverneur, et prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce de répondre à leur attente, comme j'espère de sa bonté qu'il fera.

Mademoiselle Le Gras fera partir les Filles de la Charité pour Arras par le prochain coche d'Amiens, ne l'ayant pu faire aujourd'hui, à cause que toutes les places

---

2. Saint Vincent savait que pareille chose était à craindre de François Fouquet, évêque d'Agde.

Lettre 2130. — L. s. — Dossier de Turin, original. Ce qui suit les mots « Le frère cordonnier d'Arras » est de l'écriture de saint Vincent.

1. Etienne Moreau (1656-1670).

étaient arrêtées [2]. Ces filles-là sont bonnes servantes de Dieu ; j'espère qu'il bénira leur emploi. Celle d'Arras est un peu incommodée, mais elle espère de se fortifier à l'air des champs. Si celles qui se présentent de delà pour entrer dans cette petite compagnie de la Charité ont une vraie vocation et les qualités qu'il faut pour cela, Mademoiselle Le Gras les recevra. Vous savez, Monsieur, qu'il faut ces deux pièces-là pour se retirer du monde et se donner à Dieu en quelque emploi, tel qu'est celui de ces filles.

Je dis la même chose à l'égard de ceux qui se présentent pour entrer dans notre compagnie, laquelle ne les peut recevoir qu'aux mêmes conditions, ni les retenir, s'ils ne se comportent bien dans le séminaire.

Notre frère Ignace [3] est céans, quoiqu'on vous ait dit le contraire. Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est à cause qu'on lui a prolongé son séminaire, pour quelque raison que l'on a eue. J'espère qu'il en profitera.

L'on n'a point de sujet de s'alarmer quand l'on voit quelqu'un qui est refusé dans une compagnie, ou renvoyé pendant le séminaire. Le frère cordonnier d'Arras qui s'en est retourné ces jours passés vous aura pu dire ce que nous avons fait pour le retenir, et de cet exemple chacun pourra juger que l'on fait tout ce que l'on peut pour retenir ceux qui semblent avoir les qualités requises, et que c'est avec peine que l'on consent à la retraite de ceux qui le demandent, ou qu'on est contraint

---

2. La fondation d'Arras s'était faite sur les instances de l'évêque de cette ville et des dames de la Charité de Paris. On nous a conservé les avis que saint Vincent donna, le 30 août 1656, aux deux sœurs qu'il destinait au nouvel établissement, sœur Marguerite Chétif et sœur Radegonde Lenfantin, et le règlement que leur remit Louise de Marillac.

3. Philippe-Ignace Boucher.

de renvoyer ceux qui n'usent pas bien de la grâce qu'ils ont reçue de Dieu.

Quelle est la communauté qui ne refuse ceux qui se présentent, qui n'ont pas les qualités requises, ou qui ne renvoie ceux qui ne se comportent pas bien? Je me trouvais, il y a quelque temps, en la présence d'un grand prélat, qui savait que c'est des communautés, auquel l'on en parlait d'une, que l'on louait de ce qu'elle ne renvoyait jamais aucun de ceux qu'elle avait une fois reçus; sur quoi ce prélat s'exclama et dit : « O pauvre communauté, tu ne tends guère bien à ta perfection, puisque toute sorte de sujets te sont bons! » Tous les arbres qu'on plante ne viennent pas bien, et tous les grains que le laboureur sème ne poussent pas. Le royaume de Dieu est comparé au rets jeté dans la mer, qui prend de bons et des mauvais poissons, desquels le pêcheur retient les bons et rejette les autres à la mer. Le Fils de Dieu ne reçut pas en sa compagnie tous ceux qui se présentèrent; il n'usa point de son autorité pour retenir ceux qui s'en voulurent retirer, ains mit le marché à la main de ceux qui restèrent, leur disant : *Numquid et vos vultis abire cum illis*[4]? Que s'il n'en chassa pas Judas, c'est pource qu'il devait être le principal instrument de sa passion.

Je vous dis ceci, Monsieur, afin que vous le fassiez entendre à ceux qui sont dans les sentiments contraires, que vous m'avez mandés, et à ceux que vous me dites qui se disposent à entrer dans la compagnie, et à leurs parents. Le Fils de Dieu informait les apôtres de toutes les risques qu'ils couraient, et je pense que les missionnaires feront bien d'en user de la sorte et d'honorer la

---

4 Evangile de saint Jean VI, 68.

simplicité et la candeur de Notre-Seigneur en cela, comme en toutes choses.

Oui, mais plusieurs resteront scandalisés de cela et n'entreront point dans la compagnie. Ce sera un scandale reçu, si l'on peut appeler scandale ce qui se pratique par toutes les communautés de l'Eglise de Dieu qui sont bien réglées. Que si c'est Notre-Seigneur qui les appelle, ils ne laisseront pas de venir sans cela; si ce n'est pas lui, nous ne les devons point désirer en notre compagnie, qui ne doit désirer que ceux que Dieu lui enverra; et quand il y en aurait quelques-uns qui se dégoûteraient pour cette considération, ils ne feraient jamais rien qui vaille en la compagnie.

J'ajoute à ce que je viens de vous dire de ceux qui aspirent à la compagnie, que vous demeuriez en repos à l'égard de ceux qui sont ici; et assurez-vous que, comme nous sommes obligés de veiller à leur conservation comme à la nôtre, que nous le ferons; et assurez-en leurs parents, sans que personne se mette en peine de leur conduite [5].

Monseigneur l'évêque nommé d'Arras me mande qu'il

---

5. Le registre a fait suivre ces mots des lignes suivantes, que nous ne trouvons pas dans l'original : « Ne disposez personne à venir, je vous prie, si Dieu ne lui en a déja donné le mouvement; et à ceux qui en auront besoin, ne leur donnez aucune espérance d'être reçus, s'ils ne sont bien propres et bien résolus pour nos emplois. Je ne doute pas que la guerre n'incommode leurs familles, puisque nous-mêmes nous en sommes ici très incommodés. C'est pourtant le moins qu'ils puissent faire que d'apporter de quoi s'habiller pour la première fois; et nous faisons beaucoup de nous en charger pour tout le reste de leur dépense, qui n'est que trop grande, avant qu'ils soient en état de rendre service. Vous ne sauriez croire combien nous sommes surchargés, et la peine que nous avons de soutenir le faix. J'ai sans cesse le procureur de la maison sur les bras, qui me représente ce qu'il doit et ce qu'il n'a pas. Tant y a, Monsieur, que nous ne pouvons pas faire la modération que vous demandez, si ce n'est en faveur des pauvres seulement, desquels nous nous contenterons de vingt sous; mais, pour les autres qui pourront donner davantage,

vous mènera en son abbaye de Saint-Josse[6], pour travailler au salut de ses sujets; vous ferez ce qu'il vous ordonnera, s'il vous plaît.

Nous vous envoyons une copie authentique des indulgences pour vos petites missions. Je dis *petites*, qui est à dire que vous n'en pouvez pas entreprendre de grosses, ni nous vous envoyer du secours, en ayant quantité sur les bras et obligation d'en envoyer en d'autres maisons.

J'ai prié M. Alméras de vous faire réponse et de vous envoyer les choses que vous demandez, ou une partie.

Il y a tantôt six semaines que nous n'avons reçu des lettres de Rome, ni de Gênes, qu'une, à cause de la contagion, qui fait que les courriers ne vont point. M. Blatiron me mande de Gênes qu'un de leurs bienfaiteurs[7] ayant été frappé de peste, il s'offrit à Monseigneur le cardinal, leur archevêque, et lui demanda permission de l'aller assister, et qu'il ne voulut pas qu'il y allât, mais bien son compagnon, et que, s'étant allé présenter à la porte du malade, [celui-ci] le fit remercier et ne voulut pas qu'il s'exposât, et mourut la même nuit.

Les affaires de Pologne vont de mieux en mieux, par la grâce de Dieu, et sont en état de venir aux mains avec le roi de Suède; l'ambassadeur de France et celui de Hollande font ce qu'ils peuvent pour l'empêcher.

L'on prêche céans au réfectoire le matin et le soir

---

il ne faut pas moins de cent livres pour leurs habits, tout bien compté. Il est juste qu'ils fassent cet effort, et il n'est pas assuré qu'ils nous demeurent, puisque souvent plusieurs s'en vont après avoir été entretenus cinq ou six ans au séminaire et aux études, rendant par ce moyen inutile pour la compagnie une telle dépense. Monseigneur l'évêque nommé d'Arras, etc. » Il est à présumer que le copiste du registre 2 avait sous les yeux un autre texte que le nôtre; cette supposition est confirmée par les nombreuses variantes qui existent entre notre texte et le sien.

6. Petite commune du Pas-de-Calais, arrondissement de Montreuil.

7. Jean-Christophe Monchia.

avec bénédiction, par la grace de Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Delville.

2131. — A FIRMIN GET, SUPERIEUR, A MARSEILLE

1er septembre 1656

Oh ! que de bon cœur nous prierons Dieu qu'il bénisse le dessein de la république de Gênes, s'il est vrai qu'elle ait armé contre ces misérables villes qui font tant de mal à toute la chrétienté, et dont les habitants, esclaves du démon, veulent attirer à leurs ruines les âmes de tant de fidèles qu'ils tiennent sous leur tyrannie ! Il y a sujet d'espérer que bientôt Notre-Seigneur y mettra remède d'une façon ou d'autre.

2132. — A ETIENNE BLATIRON, SUPERIEUR, A GÊNES

Du 1er septembre 1656.

Nous avons appris avec douleur la mort du bon M. Christophe Monchia [1], votre bienfaiteur, et cette douleur est d'autant plus grande que la compagnie n'a pu lui témoigner assez sa reconnaissance en cette extrémité ; mais, au moins, si elle ne l'a pu faire pendant sa

---

Lettre 2131. — Manuscrit de Marseille.

Lettre 2132. — Reg. 2, p. 206.

1. Le copiste du registre 2 a écrit *Mensa* ; nul doute qu'il ne s'agisse de Christophe Monchia.

vie, il faut bien qu'elle le fasse après sa mort, offrant à Dieu ses prières et sacrifices à son intention. C'est ce que nous avons commencé de faire céans, où j'ai fait part à la famille de la consolation très grande que j'ai reçue de la disposition où vous êtes tous de vous exposer en cas de peste pour le salut du prochain, et de ce que vous êtes allé vous-même vous offrir avec M. Lejuge pour le service de votre bienfaiteur. C'est un saint mouvement, digne de votre vocation, et qui était dû à l'affection et au mérite de ce bon défunt. Mais je ne sais qui a plus excédé en charité, de vous ou de lui : vous, en voulant exposer votre vie à son sujet, ou lui, en aimant mieux se priver de votre assistance dans ce besoin extrême, que de vous voir en danger à son occasion. Je vous avoue que ces actes héroïques de vertu me ravissent également. Le vôtre est de ceux que Notre-Seigneur a mis au plus haut degré, quand il a dit qu'il n'y a point de plus grand amour que de donner sa vie pour son ami; et je trouve dans le sien quelque chose de grand et d'extraordinaire, à cause que, dans les approches et les effrois de la mort, il n'est rien de si désirable que la présence et le secours des gens de bien. Notre-Seigneur lui-même ne s'est-il pas plaint par un de ses prophètes [2] de ce qu'étant mené au supplice et regardant d'un côté et d'autre, il n'a vu personne venir à lui pour le consoler? Je ne doute pas que ce bon serviteur de Dieu ne connaisse maintenant par expérience le prix des bonnes œuvres, et que sa divine bonté ne l'ait abondamment récompensé des biens qu'il vous a faits. Je ne doute pas non plus qu'elle ne multiplie en vos mains cette dernière aumône qu'il vous a faite.

Je salue cordialement votre famille, particulièrement

---

2. Psaume LXVIII, 21.

M. Lejuge, qui s'est mis en état de faire un holocauste de sa personne.

2133. — A JEAN MARTIN, SUPERIEUR, A TURIN

De Paris, ce premier de septembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu trois de vos lettres, dont la dernière est du 19 août. Je loue Dieu de ce que vous avez passé le contrat pour la fondation de deux messes et d'un nouveau prêtre. J'espère que Dieu fera la grâce à la compagnie d'accomplir ces obligations et de correspondre aux saintes intentions du seigneur fondateur dans tout le reste, ayant plutôt égard à son mérite qu'à notre indignité.

Je loue Dieu aussi, Monsieur, de la disposition qu'il donne à plusieurs de vous faire du bien; c'est sans doute dans la vue de ceux que tout le pays doit recevoir de vos travaux et de vos exemples. C'est pour cela que la famille se doit donner à Dieu, non seulement pour donner fondement à cette attente, mais pour surpasser par ses bonnes œuvres tout ce qu'on en peut désirer. Les secours du ciel ne lui manqueront pas, si véritablement chacun cherche son propre mépris et procure l'honneur de Dieu; et c'est ce qu'il fera, comme j'espère.

Je suis consolé de savoir que M. Deheaume est parti volontiers pour Annecy, parce que cette affection avec laquelle il y est allé montre qu'il en a assez pour y tra-

---

Lettre 2133. — L. S. — Dossier de Turin, original.

vailler utilement; et ayant la volonté, il ne lui manque rien des qualités qu'il faut avoir.

Vous me mandez aussi que M. Ennery allait partir pour Gênes et qu'il est expédient de vous envoyer au plus tôt deux prêtres et un frère. C'est ce que nous ferons; pour le moins un prêtre, qui sera M. de Musy, et qui est un fort bon sujet, avec le frère. Les grandes chaleurs ont reculé leur départ, et le danger de peste où vous dites que se trouve Turin, nous obligera de le différer encore pour quelques jours, attendant que vous m'assuriez qu'il n'y a aucun péril; car, en cas du contraire, il ne faudrait pas les envoyer, que la maladie ne fût cessée. Je pense que nous n'y ajouterons pas un second prêtre, parce que j'ai mandé à M. Jolly de vous en envoyer un de Rome, et que, quand il vous aurait donné M. de Martinis, son infirmité n'est pas si grande qu'il ne puisse bien travailler, ou du moins que vous n'en puissiez faire un essai, attendant que nous puissions vous en donner un autre.

Si on ne vous parle plus des maisons où l'on a eu pensée de vous établir, il ne faut s'en étonner; car, si c'est Dieu qui vous en destine une, cela se fera en son temps (les œuvres de Dieu ne se font qu'à la longue); et si ce n'est pas lui, il ne faut pas les désirer, mais vous tenir en patience au lieu où vous êtes, dont la pauvreté est convenable à notre condition; et sans doute qu'elle vous sera avantageuse, si vous l'aimez pour l'amour de N.-S., qui a été si pauvre qu'il n'avait pas seulement une pierre où il pût reposer sa tête.

Dieu soit loué, Monsieur, des dispositions qu'il vous donne à tous de donner vos vies pour le service de Dieu et du prochain! Plaise à sa divine bonté de vous continuer ses grâces jusqu'au bout! Nous lui demanderons surtout la conservation de vos personnes dans les pé-

rils de la maladie, si tant est qu'elle soit à Turin ; ce qu'à Dieu ne plaise !

Nous ne recevons aucune nouvelle de Rome, dont nous sommes fort en peine. Tout Saint-Lazare se porte bien, grâces à Dieu. M. Berthe a pris la direction de notre séminaire pour quelque temps. Nos prêtres continuent à s'exercer à la prédication et nos écoliers à soutenir des thèses, attendant la retraite, dont la saison approche. Je vous prie de nous offrir à Dieu pour tous nos besoins.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'ai écrit à Marseille qu'on vous envoie M. Mugnier, prêtre savoyard, et qu'il se rencontre à Lyon au temps où M. de Musy y arrivera ; et de là ils partiront ensemble pour se rendre à Turin [1].

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

2134 — AU DUC DE NOIRMOUTIERS [1]

Septembre 1656.

Monseigneur,

... Mais je vous assure bien, Monseigneur, que j'aimerais mieux mourir que de faire aucune chose en laquelle il y eût de l'apparence de manquement de res-

---

1. Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2134. — Reg. 1, f° 25, copie prise sur la minute, qui était autographe.

1. Louis de la Trémouille, duc de Noirmoutiers, né le 25 décembre 1612, mort le 12 octobre 1666. Le duc de Retz lui avait vendu la terre de Montmirail en 1655.

pect ; et si vous avez agréable, Monseigneur, de vous informer de mes conduites, j'espère que peu de gens m'accuseront de manquement de respect vers mes bons seigneurs et maîtres. Que si cette opposition retarde le moins du monde votre décret et qu'il vous plaise que je fasse trouver notre conseil chez le vôtre, ainsi que je me suis donné l'honneur de vous écrire à l'égard de la chapelle de saint Jean-Baptiste, que très volontiers nous ferons tout ce qui sera jugé raisonnable ; et c'est, Monseigneur, ce que je vous supplie très humblement d'agréer, et de croire que, quand Mgr le duc de Retz [2] nous commanderait de lui rendre non seulement cette fondation, mais même tout le bien qu'il nous a fait, que nous le ferions très volontiers. Non, Monseigneur, il ne se trouvera point que nous ayons eu jamais aucun procès avec nos bienfaiteurs, ni avec les seigneurs dans les terres desquels nous sommes établis ; et je n'en sais pas un dans la compagnie que celui de la Mortat, dont céans est défendant ; et je me suis donné l'honneur de vous écrire que nous allions envoyer des prêtres à Montmirail, ou, quoi que ce soit, à Fontaine-Essarts. Nous ne l'avons fait encore, parce que l'un d'eux est tombé malade ; nous le ferons dès qu'il sera guéri, Dieu aidant.

Je vous fais cependant un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle, et cela avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'avoir agréable et de me souffrir toujours la qualité de..

---

2. Pierre de Gondi, duc de Retz, avait fondé l'établissement de Montmirail et uni à la maison le prieuré de la Chaussée.

2135. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 8 septembre 1650.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, je n'en ai point reçu des vôtres. En voici quelques-unes pour notre frère Aubin.

Je vous ai mandé, ce me semble, que nous vous enverrions M. Mugnier, qui est à Marseille; mais j'ai appris depuis qu'il est tout à fait nécessaire qu'il y demeure, et partant nous tâcherons de vous en destiner un autre et de le faire partir avec M. de Musy vers le mois d'octobre.

Je ne sais encore s'il a plu à Dieu de préserver Turin de la peste, et j'en serai en peine jusqu'à ce que vous m'en ayez assuré. J'espère que, pour vous et pour votre famille, sa bonté vous conservera pour le service de tout le diocèse. Je l'en prie de tout mon cœur.

Il court de fort mauvaises nouvelles des affaires de Pologne; mais, comme on en parle diversement, je ne vous en dirai rien, que nous n'ayons quelque certitude de la vérité. Cependant je continue à recommander à vos prières ce pauvre royaume et nos bons confrères, dont nous sommes bien en peine, n'en recevant point des lettres. Le reste de la compagnie va assez bien, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

Lettre 2135. — L. s. — Dossier de Turin, original.

2136. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 8 septembre 1656.

Ce que vous me mandez des religieux malades est digne de pleurs et de lamentations. Il ne se faut pas étonner si l'Eglise est affligée de tous côtés et en diverses façons. Plaise à Dieu d'en avoir pitié et de faire la grâce à ceux qui provoquent sa justice d'amender leur vie!

2137. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 15 septembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous écris sans savoir où vous êtes, ni ce que je vous dois mander. Les dernières lettres que nous avons reçues de vous sont du mois de juin. Madame des Essarts dit qu'elle n'en reçoit pas non plus de la part de la reine, et nous ne savons que dire, ni que penser, des bruits qui courent au désavantage des affaires de Pologne[1]. Dieu sait ce qui en est, et nous savons que, pour bien qu'elles soient reculées, il les rétablira, quand

---

Lettre 2136. — Reg. 2, p. 236.

Lettre 2137. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Ces bruits n'étaient que trop fondés ; Varsovie était retombé aux mains des Suédois, qui entassèrent ruines sur ruines et ne respectèrent même pas les églises. « Les Pères de la Mission française, écrivait Pierre des Noyers le 27 août 1657 (*op. cit.*, p. 229), croyaient pouvoir sauver la leur, qui est Sainte-Croix, parce qu'étant français, ils espéraient que les Suédois auraient quelques égards pour eux; mais cela n'y a de rien servi; au contraire, s'impatientant des remontrances d'un desdits Pères, appelé M. du Paroy [Duperroy], ils le battirent si courageusement qu'ils le laissèrent pour mort; et sans les soins de M des Dames, peut-être n'en serait-il pas revenu. »

il lui plaira, en leur premier état. C'est de quoi nous le prions de deçà quasi sans cesse; et je ne vois pas un bon catholique qui n'en fasse de même et qui ne s'afflige de l'affliction de ce royaume-là, pour l'intérêt de la religion et celui de Leurs Majestés.

Si vous pouvez nous écrire, faites-le par diverses voies, et nous donnez des nouvelles de Messieurs Desdames et Duperroy, si vous en avez.

Consolez-les de vos lettres et les assistez d'argent, si vous le pouvez. Je leur écrivis la semaine passée. Je n'ai rien de nouveau à leur mander. Nous en sommes fort en peine, et de vous aussi; mais Dieu soit loué! Il nous consolera quand il lui plaira, puisque c'est lui qui mortifie et qui vivifie. Nous n'avons à présent de deçà autre sujet d'affliction que celui-là. Tout y va assez bien, grâces à Dieu, et je suis toujours, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à la cour de la reine de Pologne.

2138. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 15 septembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je loue Dieu de ce que Turin est garanti de la contagion, et vous du danger. Comme Gênes en a été aussi préservé, à la réserve de quelque maison du faubourg,

---

Lettre 2138. — L. s. — Dossier de Turin, original.

je veux croire que M. Ennery aura pu aller de l'un à l'autre. J'ai écrit à Troyes que l'on lui envoie ses écrits de philosophie, et qu'on les adresse à Lyon, à M. Turmeau, marchand, pour les faire tenir à M. Blatiron.

Il me semble que M. Musy est si bien affermi en la vertu, qu'il n'y a rien à craindre pour lui, ni pour son cousin [1], qu'ils soient dans une même maison. Néanmoins la réflexion que vous me donnez sujet de faire à cela, nous y fera penser pendant ces trois ou quatre jours qui nous restent jusqu'à son départ.

J'écris à Annecy pour faire savoir au frère de M. Planchamp que nous le recevrons volontiers en la compagnie et dans Saint-Lazare, lorsqu'il lui plaira d'y venir, en cas qu'il persévère dans le désir d'y entrer [2]. C'est ce que je vous prie de dire à ce bon prêtre, en cas que je ne puisse répondre à sa lettre.

Je salue cordialement votre petite famille, que Dieu veuille bénir de plus en plus avec votre chère âme. Je recommande la mienne à vos prières, ensemble nos retraites et tous nos besoins.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

---

1. Jean Planchamp.
2. Il n'y entra pas, ou du moins n'y persévéra pas.

2139. — A MONSIEUR AUBERT

17 septembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La personne qui m'a parlé de l'affaire dont est question[1] est aux champs et reviendra mercredi. Je tâcherai de la voir ce jour-là et de m'informer d'elle si ce qu'elle m'a dit, qui est ce que je vous ai rapporté, est une production de son esprit au sujet de ce que je lui ai dit du soin extraordinaire qu'a ce bon prince[2] d'être informé de l'état présent de Pologne, ou bien si c'est une chose préméditée et concertée[3]. Que si cette personne me dit que c'est une pensée survenue dans ce discours sur-le-champ, je ne lui dirai rien; mais, si la chose est préméditée, je lui rendrai compte de ce qui s'est passé, et lui demanderai ce qu'il faut faire pour faire la chose, et lui proposerai si elle trouve bon de se voir avec vous, Monsieur, et lui dirai comme N.-S. vous a assorti de la grâce qu'il faut pour négocier un affaire de cette importance, et la confiance que Mgr[4] a en vous et en vos conduites.

Lettre 2139. — Reg. 1, f° 69.

1. Madame des Essarts.

2. Henri, duc de Longueville, dont M. Aubert était l'aumônier.

3. Pour éviter à son pays les horreurs d'une guerre de succession, Marie-Louise de Gonzague, privée d'enfants, songeait à marier sa nièce Anne, fille de la princesse palatine, avec un prince étranger, qui succéderait au roi Jean-Casimir sur le trône de Pologne. Plusieurs princes lui furent proposés, et chacun avait ses chauds partisans. Madame de Longueville était toute disposée à offrir un de ses fils, le comte de Dunois, ou le comte de Saint-Paul. Mazarin appuya de tout son crédit la candidature du duc d'Enghien, fils du grand Condé. D'autre part, les amis de l'Autriche travaillaient en faveur de l'archiduc Charles. La reine préférait un prince français, et, après de longues hésitations, elle se tourna du côté du duc d'Enghien. Telle est la grave et mystérieuse affaire qui fait l'objet de cette lettre, ainsi que des lettres 2141 et 2244.

4. Le duc de Longueville.

J'ai commencé aujourd'hui ma retraite, à dessein de prier la personne dont est question de venir céans, le jour qu'elle arrivera en cette ville, ou le lendemain, et de vous rendre compte de ce qui se sera fait. Vous trouverez peut-être à redire à ma retraite, pendant qu'il s'agit d'un affaire d'une telle considération pour l'Eglise et en tous les sens ; mais je vous dirai que cela n'empêchera pas que je ne contribue tout ce que je pourrai à cet effet, et Dieu sait avec quel cœur j'offrirai la chose à N.-S., en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre....

2140. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES

Du 17 septembre 1656.

Je suis beaucoup en peine de celle que votre famille souffre par ces bruits réitérés et souterrains qu'elle entend chaque nuit. La première pensée qui m'est venue sur cela est que quelqu'un fait ce bruit pour s'égayer et rire de votre étonnement, ou bien à dessein de vous ôter la quiétude et le repos, et à la fin vous obliger à quitter la maison. C'est aussi la pensée qu'a eue M. le pénitencier, à qui j'ai communiqué votre lettre ; et je m'y confirme d'autant plus qu'il est ci-devant arrivé dans Saint-Lazare quelque trait semblable : quelques personnes, pour se divertir, firent résonner une voix étrangère et lugubre pour en effrayer d'autres. Or, si ce bruit est comme d'un soliveau qui tombe à terre du haut d'une maison, comme vous le dites, il a aussi quelque rapport au bruit d'une cresserelle [1], dont on se sert le vendredi saint pour appeler le monde aux offices de l'église, lorsqu'on l'entend de loin. Ce bruit retentit toute

---

Lettre 2140. — Reg. 2, p. 111.
1. *Cresserelle*, crécelle.

la maison; et, s'il se faisait dans une cave, il la ferait résonner. Il se peut donc faire, Monsieur, que c'est quelque chose de pareil que vous entendez; que ce sont de grands coups que l'on donne sur du bois dans quelque bas lieu, ou chez vous-même, ou dans le voisinage. Si cela se fait pour rire, on ne discontinuera pas, sachant la frayeur que vous en avez; mais, si c'est pour une mauvaise fin, ou que l'on travaille à quelque fabrique défendue, comme à battre de la monnaie, ainsi que quelqu'un s'est imaginé, ils pourront cesser quand ils entendront parler communément du bruit sourd qu'on entend de nuit, parce qu'ils craindront de se découvrir tout à fait, et s'en iront dans un autre quartier. Prenez donc garde, s'il vous plaît, que ce ne soit quelque artifice humain. Que si vous n'en pouvez avoir aucune conjecture, mais que vous ayez quelque probabilité que ce soit quelque esprit follet ou malin qui fasse ce bruit pour vous troubler, en ce cas, dit M. le pénitencier, il faudrait recourir aux bénédictions que l'Eglise permet en telles vexations, faisant quelque aspersion d'eau bénite et récitant quelques psaumes propres qui sont dans le rituel; et, sans se contenter d'une fois, le faire par trois divers jours; ce qui aurait plus d'effet, s'il plaisait à Monseigneur l'évêque[1] de faire lui-même ces actions. Vous verrez, Monsieur, s'il sera en lieu et en état d'en prendre la peine; et, en ce cas, suppliez-l'en instamment, puisqu'elles auront une tout autre vertu en lui qu'elles n'auraient en un simple prêtre; mais assurez-vous auparavant, ainsi que je vous ai dit, que ce bruit extraordinaire ne vient point des hommes. Au reste, Monsieur, d'où qu'il puisse venir, et quoi qui puisse arriver, il ne s'en faut point mettre en peine

1 Louis de Bassompierre (1649-1676).

mais, en méprisant tout cela, demeurer en paix; vous n'en recevrez aucun mal, si Dieu ne le veut; et, si Dieu le veut, ce sera pour un bien, puisqu'à ceux qui le servent tout tourne de ce côté-là.

Si vous pouvez payer à votre domestique les gages pour les quatre mois de sa maladie, et tout ensemble l'acquitter des frais des remèdes et du médecin, je pense que vous ferez bien, puisque c'est un pauvre homme et bon serviteur [2].

2141. — A MONSIEUR AUBERT

De Saint-Lazare, ce 20e septembre [1656 [1]].

Monsieur,

J'envoie ce porteur pour apprendre de vos nouvelles; je prie N.-S. qu'elles soient bonnes.

J'ai vu la personne dont est question, qui est revenue des champs ce matin. Elle s'y en doit retourner à ce soir, si ce n'est que, pour parler avec vous de l'affaire proposée, vous ayez agréable d'aller chez elle, ou de souffrir qu'elle vous aille trouver; ce qu'elle fera fort volontiers. C'est Madame des Essarts, qui agit ici pour la reine de Pologne. La proposition qui a été faite, ç'a été sur-le-champ et fortuitement. Il y a néanmoins sujet d'espérer que Dieu l'a permis pour une bonne fin, puisqu'en lui il n'y a rien de fortuit. Elle loge en la rue de l'Eperon, qui aboutit en celle de Saint-André-

---

2. D'après Collet (*op. cit.*, t. II, p. 176), ces quatre dernières lignes appartiendraient à une lettre du 10 octobre.

Lettre 2141. — L. s. — Arch. du château de Chantilly, Musée Condé, papiers de Condé, série R, t. III, lettres de Gonzague, 1658, n° 325, original.

1. Cette lettre doit être rapprochée de la lettre 2139, qui traite du même sujet.

des Arts. Elle doit écrire aujourd'hui de cet affaire à la reine, et je vous dirai à l'oreille de votre cœur qu'il y a apparence qu'elle en a déjà parlé ici.

C'est, en l'amour de N. S., Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'attends votre réponse pour la faire savoir à madite dame [2].

Suscription : A Monsieur Monsieur Aubert, aumônier de Madame la duchesse de Longueville, à l'hôtel de Longueville.

2142. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, le 22 septembre 1650.

Nos frères Admirault [1] et Asseline [2] ne sont pas encore partis, mais, Dieu aidant, nous les ferons partir après leurs retraites, ou peut-être devant, parce qu'ils les pourront faire chez vous.

Je vous ai mandé, ce me semble, que, bien que Messieurs les surintendants aient résolu, ainsi qu'ils l'ont dit à Madame la duchesse, de mettre sur l'état des gabelles de Languedoc la rente de l'hôpital et les gages des au-

---

2. Au dos de l'original est ainsi résumé l'objet de la lettre : « Lettre de M. Vincent, général des prêtres de la Mission, touchant le dessein que la reine de Pologne a de faire élire après le roi son mari un des enfants de Mgr le duc de Longueville. » Le duc d'Aumale l'a utilisée dans son *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Paris, 1885-1896, 8 vol. in-8°, t. VII, p. 150.

Lettre 2142. — Manuscrit d'Avignon, supplément, n° 10.

1. Claude Admirault, clerc de la Mission.

2. Jacques Asseline, né à Dieppe le 10 mai 1633, entré dans la congrégation de la Mission à Richelieu le 19 novembre 1653, reçu aux vœux le 21 novembre 1655, ordonné prêtre en 1659.

môniers, néanmoins cela n'a pas encore été fait. Je pense qu'elle n'omet rien pour achever cette affaire.

Je vous ai demandé ce que vous estimez qu'il faudrait pour arrêter les aumôniers qui menacent de quitter le service, si on ne leur donne quelque argent; c'est ce que j'attends. Madite dame n'est point d'avis qu'on leur avance aucune chose, que premièrement on n'en ait reçu.

Messieurs Blatiron et Jolly nous écrivent toutes les semaines à leur ordinaire, quoique leur lettre ne nous soit pas rendue par chaque ordinaire, mais 3 ou 4 à la fois. Les dernières m'ont appris que le mal s'étend dans Rome et qu'il est entré dans Gênes. Plaise à Dieu d'en arrêter le cours et d'en préserver Marseille!

Nos frères Admirault et Asseline feront ce que vous désirez, qui est de voir M. Delaforcade à Lyon, et de prendre, en passant à Valence, les deux novices de Saint-Victor, pour les mener avec eux [3]. Je leur ai donné copie de l'article de votre lettre qui en parle, et ai consenti qu'ils vous portent les discours de M. Godeau sur le pontifical [4], mais non pas l'autre livre que vous de-

---

3. Le relâchement s'était glissé dans la célèbre abbaye Saint-Victor-lez-Marseille, de l'ordre de Saint-Benoît. Le prieur assembla ses confrères en chapitre le 7 septembre 1656 et leur fit adopter la résolution de rappeler des lieux où ils étudiaient les jeunes gens qui faisaient leur grammaire, leurs humanités et leur philosophie, et de les confier aux prêtres de la Mission de Marseille, qui en acceptèrent la plupart chez eux comme pensionnaires et les instruisirent dans les lettres humaines. (Cf. Arch. Nat. S 6707, cahier, et Simard, *op. cit.*, pp. 103-105, d'après les archives des Bouches-du-Rhône, série H, fonds de Saint-Victor, reg. 35, f° 207.) Les deux novices que le frère Admirault devait prendre à Valence étudiaient vraisemblablement au séminaire de cette ville, que dirigeaient les prêtres de M. d'Authier.

4. Antoine Godeau a composé : *Discours de la tonsure cléricale et des dispositions avec lesquelles il la faut recevoir*, Paris, 1651, in-12; et *Discours sur les ordres sacrez, où toutes les cérémonies de l'ordination selon le Pontifical romain sont expliquées*, Paris, 1658, in-12.

mandez, de la fabrique de Port Royal, parce qu'à tous ceux qui sortent de cette boutique on dit qu'il y a toujours quelque chose à redire ; et comme il a plu à Dieu de tenir la compagnie fort nette de cette doctrine, nous ne devons pas seulement tâcher de nous maintenir dans cette netteté, mais éviter, tant que nous pourrons, que les autres se laissent prendre par leurs beaux discours et n'entrent dans leurs erreurs, surtout à présent qu'il n'y a plus lieu de douter qu'ils n'en soient convaincus. Vous avez su la condamnation authentique de leurs cinq propositions par le Pape défunt[5], et la déclaration qui lui fut faite ensuite par les évêques de France, assemblés à Paris, contre lesdites propositions, qui se trouvent dans le livre de Jansénius, et dans le même sens que Sa Sainteté les a condamnées[6]. Vous avez pu savoir encore comme la Sorbonne a censuré quelques lettres que M. Arnauld a écrites depuis[7] ; mais vous ne

5. Innocent X par sa Constitution du 31 mai 1653.

6. Trente-sept évêques, réunis à Paris le 28 mars 1654, sous la présidence du cardinal Mazarin, signèrent une déclaration par laquelle ils reconnaissaient que les cinq propositions condamnées par Innocent X étaient de Jansénius, et ils en informèrent par lettre collective le Souverain Pontife et leurs collègues de l'épiscopat français. (Voir ces deux documents dans la *Collection des Procès-Verbaux des Assemblées Générales du clergé de France*, t. IV, Pièces justificatives, pp. 49 et suiv.) Innocent X répondit, le 29 septembre, par un bref adressé à l'Assemblée Générale du Clergé, qui devait se tenir peu après.

7. Une vive discussion s'était engagée en Sorbonne, à la fin de l'année 1655, au sujet de la *Seconde Lettre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à un duc et pair de France, pour servir de réponse à plusieurs écrits qui ont été publiés contre sa première Lettre sur ce qui est arrivé à un seigneur de la cour dans une paroisse de Paris* (10 juillet 1655), Paris, in-4°. Quand les examinateurs présentèrent leur rapport, le 1er décembre, il leur fut impossible de se faire écouter. Sur l'intervention du roi, les débats purent se poursuivre avec calme. Ils prirent fin le 31 janvier 1656 par une décision sévère, qui condamnait la distinction de fait et de droit, enlevait à Arnauld le titre de docteur, s'il ne se soumettait avant quinze jours, et portait la même peine contre tous ceux qui approuveraient ou enseigneraient ses erreurs. (*Collection des Procès-Verbaux*, pp. 66-68.)

savez peut-être pas, Monsieur, que tout recommence. Notre Saint-Père le Pape a non seulement censuré les mêmes lettres, mais tous les écrits que ledit sieur Arnauld envoya en Sorbonne, lorsqu'elle était assemblée contre lui. M. Jolly m'en a envoyé le décret, donné par l'avis d'une congrégation de cardinaux, qui n'est pas celle de l'Inquisition, mais une autre établie à cet effet. Enfin vous saurez que tout récemment encore[8] l'Assemblée Générale du clergé de France a approuvé et confirmé tout ce qui a été déterminé contre ces nouvelles opinions tant à Rome que par les évêques de France et la Sorbonne[9]. Je vous dis tout ceci, Monsieur, afin que vous ne vous chargiez plus de faire venir des livres pour qui que ce soit, d'une telle source, qui, n'étant pas nette, donne sujet de craindre qu'il y ait quelque danger à boire dans les ruisseaux qui en procèdent.

Je suis maintenant en retraite. Quand j'en serai sorti, je verrai quelque docteur pour la consultation que vous désirez qui se fasse sur la bulle et le cas que vous m'avez adressé; et, cela fait, je vous enverrai leurs avis.

Je vous prie de faire toucher quarante-six livres dix-neuf sols à M. Huguier, pour les délivrer à Jean des Anglois, forçat sur la *Mazarine*, ainsi que je lui écris. Nous vous en tiendrons compte.

Je recommande humblement mon âme et mes exercices à vos prières, et je prie Notre-Seigneur qu'il continue à bénir votre personne et vos conduites.

---

8. Le 1er septembre.

9. L'Assemblée ne s'était pas contentée d'adhérer au bref d'Innocent X; elle avait de plus interdit les livres qui favorisaient les opinions condamnées, et ordonné d'exclure de toutes les Assemblées générales, provinciales et particulières les évêques qui négligeraient d'exécuter les résolutions prises dans son sein.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2143. — A GUILLAUME DELVILLE, A ARRAS

23 septembre 1656.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je loue Dieu de l'arrivée des Filles de la Charité. Elles ont bien raison de regretter la perte de celle qui est morte à Amiens [1]; car c'était une très bonne fille. Je leur souhaite la douceur et le zèle qu'elle avait pour les pauvres.

2144. — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

Du 23 septembre 1656.

Le frère qui est sorti de chez vous s'étant présenté

Lettre 2143. — *Lettres choisies du Bienheureux Vincent de Paul* (Arch. des Filles de la Charité), lettre 112.

1. Malgré sa faiblesse, cette courageuse jeune fille avait parcouru à pied le chemin qui conduisait d'Arras à Paris pour apitoyer les dames de la Charité en leur décrivant la misère noire qui désolait son pays. Elle reçut l'hospitalité chez Madeleine de Lamoignon, qui la mena elle-même à l'assemblée des dames. Celles-ci l'écoutèrent avec le plus vif intérêt et la plus poignante émotion. Les larmes et les récits navrants de la jeune fille eurent le résultat qu'elle espérait : on lui promit des secours pécuniaires et l'envoi de deux sœurs. (Cf. Louise Masson, *op. cit.*, p. 129.) Au retour, épuisée par les fatigues du voyage, elle dut s'arrêter à Amiens, où ses compagnes de voyage, les Filles de la Charité Marguerite Chétif et Radegonde Lenfantin, lui fermèrent les yeux.

Lettre 2144. — Reg. 2, p. 135.

céans, je lui ai fait dire qu'il n'avait qu'à se retirer. Dieu nous a fait grâce de nous décharger de lui, du frère ... et d'un frère clerc, qui vient de s'en aller. Nous vous enverrons un autre frère, Dieu aidant, et nous tâcherons qu'il sera des bons; mais de l'être au point que vous désirez, il n'y aura pas moyen. Ceux que nous avons nous sont tout à fait nécessaires et pour l'exemple et pour le bon ordre de cette maison, dont vous connaissez l'importance. Ce frère sera nouveau; il faudra qu'il se forme chez vous et que vous le dressiez.

2145. — AU PÈRE BAGOT

24 septembre 1656.

Mon très Révérend Père,

Je vous supplie très humblement d'agréer le renouvellement que je vous fais des offres de mon obéissance, avec tout le respect et la soumission que je le dois, et de m'excuser de ce que je ne suis allé, longtemps y a, vous rendre ce devoir en personne, à cause des embarras que j'ai eus et des exercices spirituels où je suis entré et où je suis encore.

Je vous supplie aussi, mon très Révérend Père, de me faire la grâce de me mander si vos Pères des Indes envoient quelques fois de jeunes Indiens en l'Europe, soit en Italie, soit en Portugal, ou ailleurs, pour y étudier et être élevés à l'état ecclésiastique; et, s'ils ne le font pas, d'avoir agréable de me mander les raisons qu'ils ont pour en user ainsi; ce sera une nouvelle obligation que nous vous aurons.

Lettre 2145. — Reg. 1, f° 38, copie prise sur la « minute signée de la main ».

Je suis cependant, du cœur que Dieu sait, en son amour, mon très Révérend Père, votre...

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2146. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 24 septembre 1656.

Il ne faut nullement s'étonner qu'un particulier perde la confiance qu'il doit à son supérieur, ou qu'il en ait moins qu'il n'est requis; car, dans la diversité des esprits, il s'en trouve toujours quelqu'un discordant aux autres, aussi bien dans les points importants que dans les moindres choses. Comme le support et la patience est un remède universel, il s'en faut particulièrement servir envers telles personnes, pour tâcher de les gagner, ainsi que vous faites.

2147. — A JACQUES DESCLAUX, EVÊQUE DE DAX

24 septembre 1656.

Monseigneur,

Je n'ai jamais douté de votre bonté incomparable pour moi, ni de l'honneur de votre cher souvenir, dont j'ai reçu des témoignages si grands et si fréquents qu'ils ont surpassé mon attente aussi bien que mon mérite; aussi vous puis-je bien assurer, Monseigneur, qu'il n'y a prélat au monde vers qui mon cœur se tourne ni plus souvent, ni avec tant de consolation, que vers votre personne sacrée, et il n'y en a pas non plus à qui je doive

---

Lettre 2146. — Reg. 2, p. 252.
Lettre 2147. — Reg. 1, f° 18.

tant de respect et d'obéissance; mais, dans le désir extrême que Dieu m'a toujours donné de vous les rendre, j'ai été si misérable de ne l'avoir pu faire jusqu'à présent que très imparfaitement.

Lorsque le supérieur de la Mission de Rome a eu commencé la poursuite que vous, Monseigneur, nous avez commandé de faire en cette cour-là pour obtenir l'annate[1], la contagion y est survenue, qui a suspendu toutes les affaires, parce que le Pape a défendu toutes sortes d'assemblées et même les messes solennelles, pour éviter la communication du mal. De sorte, Monseigneur, qu'il n'y a encore rien d'avancé, ni aucune apparence d'y rien faire que vers le mois de novembre; d'autant que l'on me mande que le danger y est plus grand dans ces mois ici de septembre et d'octobre qu'en autre temps.

Cependant ledit supérieur m'écrit que l'on veut savoir de quel revenu est votre évêché, Monseigneur, et si sans l'annate vous ne pouvez pas rebâtir peu à peu votre église; de quoi il vous supplie d'avoir agréable de lui envoyer un mémoire, ensemble des copies authentiques de semblables grâces accordées à d'autres évêques, particulièrement la dernière à Monseigneur de Cahors, dont on a fait mention en votre supplique. Je crains bien, Monseigneur, qu'on se soit trop avancé de mettre en avant ce dernier exemple, sans être assuré s'il est véritable; car je n'ai pas ouï dire que Monseigneur de Cahors ait jamais demandé à Rome rien de pareil.

---

1. Revenu annuel d'un bénéfice. Le Saint-Siège accordait parfois aux évêques le droit de percevoir, durant la première année de leur vacance, le revenu des bénéfices de sa collation, sous condition d'en acquitter les charges. Jacques Desclaux avait sollicité ce privilège pour se procurer les ressources nécessaires à la reconstruction de son église cathédrale. (Cf. notre *Histoire des églises cathédrales de Dax* dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1908, deuxième trimestre, p. 92.)

La personne dont vous demandez des nouvelles, Monseigneur, est toujours au séminaire des Bons-Enfants, où il observe assez les petits reglements, témoigne vouloir réformer ses mœurs, et en effet il y travaille aucunement[2]. Sa plus grande peine est à l'étude, tant à cause de son âge avancé que du peu de latin qu'il avait, et aussi pour avoir pris un maître qui, venant chaque jour le lui montrer en particulier, s'en est mal acquitté, et que d'ailleurs cette manière d'apprendre n'est jamais si bonne que celle des classes, où il eût été à désirer qu'il se fût mis dès le commencement, dans un petit séminaire que nous avons pour les élèves, ainsi que d'autres ont fait, non moins âgés que lui. Il faut espérer que peu à peu il fera quelque progrès en son entreprise, pourvu qu'il ne se rebute point pour les difficultés.

Pour moi, Monseigneur, j'espère que jamais rien ne m'empêchera de vous obéir, lorsque vous m'honorerez de vos commandements, parce que c'est N.-S. même qui m'a rendu, en son amour, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2148. — A LA SŒUR NICOLE HARAN, SUPÉRIEURE, A NANTES

De Paris, ce 27 septembre 1656.

Ma Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Un ou deux de nos prêtres doivent aller à Nantes

---

2. *Aucunement*, jusqu'à un certain point.

Lettre 2148. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle prise sur l'original, qui était de la main du saint.

avec deux frères, qui sont partis de diverses maisons, et je leur ai mandé que, pour se rencontrer ensemble, ils s'adressent à vous, afin que, le premier qui arrivera vous ayant dit son logis, vous puissiez l'enseigner aux autres. Je vous envoie un paquet de lettres pour M. Herbron, qui est l'un d'eux. Je vous prie de le lui mettre en main. Il vous rendra le port.

Comment vous portez-vous, ma Sœur, et comment se portent nos sœurs? Avez-vous beaucoup de malades? Vous plaisez-vous à les bien servir pour l'amour de Dieu? Etes-vous en paix pour le dehors et pour le dedans, et surtout êtes-vous bien unies ensemble? Vous entr'aimez-vous bien? Avez-vous du support les unes pour les autres? Le petit règlement s'observe-t-il? Bref, ma chère Fille, êtes-vous toutes de bonnes Filles de la Charité, agréables aux yeux de Dieu et à édification à tout le monde? Si cela est, comme je le veux croire, oh! quel sujet de consolation! oh! que de bon cœur j'en rends grâces à sa divine bonté! Car c'est un bonheur des plus grands que l'on puisse posséder sur la terre; mais, si cela n'était pas, aussi ce serait un sujet d'affliction. Je vous prie de m'en mander ce qu'il vous en semble, et de continuer de votre côté, ma Sœur, d'avoir bien soin des autres, pour les porter à Dieu et à bien faire leurs exercices, de les traiter avec respect, douceur et affection, et enfin leur donnant l'exemple des vertus que vous voulez qu'elles pratiquent. Je prie Notre-Seigneur, qui en est la source et qui les a pratiquées le premier pour notre instruction, qu'il vous les donne à vous et à elles.

Mademoiselle Le Gras est au lit malade, avec un peu de fièvre, causée par une douleur de côté. Il y a dix ou douze jours qu'en se voulant lever elle chut de son lit à terre et se fit ce mal-là, dont elle ne se trouve pas mieux;

on espère néanmoins que cela ne sera rien. Priez Dieu pour elle et pour votre petite compagnie, qui va de mieux en mieux, et Dieu la bénit partout, par sa miséricorde, laquelle je vous prie de lui demander pour moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

2149. — A CHARLES OZENNE, SUPÉRIEUR, EN POLOGNE

De Paris, ce 29 septembre 1650.

Monsieur,

Je vous écris sans savoir ce que je vous dois dire. Vos dernières lettres sont du mois de juin. Je vous donne à penser en quelle peine nous sommes de ne rien apprendre de vous, ni de Messieurs Desdames et Duperroy, et d'entendre néanmoins les mauvais bruits qui courent des affaires de Pologne et de Varsovie même, qu'on assure derechef être au pouvoir de l'ennemi. Tout ce que nous pouvons faire dans cette fâcheuse conjoncture est de bénir Dieu et d'attendre de lui seul notre consolation. Cependant nous continuerons de prier Dieu pour leurs Majestés catholiques, leurs États et notre sainte religion, également intéressés en cette guerre, comme aussi, Monsieur, pour votre conservation et celle de ces deux bons missionnaires. Faites-leur savoir, si vous le pouvez, la peine où nous sommes à leur occasion, et le fréquent ressouvenir que j'ai de leurs personnes, comme de la vôtre. Je ne vous demande point de vos nouvelles, ni des leurs, sachant bien qu'il ne tient pas à vous que nous n'en recevions; Dieu nous en donnera

---

Lettre 2149. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

quand il lui plaira. Les nôtres sont bonnes, Dieu merci; je ne vous dirai rien de particulier.

Je vous envoie une lettre pour M. Truillard, qui nous est fort recommandée de Marseille par M. son père; vous leur ferez une grande charité de la lui faire tenir sûrement, si cela se peut, et je vous en prie; comme aussi de me mander par quel moyen le père pourrait faire tenir quelque argent à ce fils, qui est, à ce qu'on dit, capitaine de cavalerie du prince de Maldonie.

Ayez soin de votre santé, s'il vous plaît. Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Ozenne.

2150. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 29 septembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 15 et une grande consolation de l'assurance que vous me donnez que Turin jouit d'une bonne santé. Dieu veuille le garantir du mal que ses voisins souffrent!

M. Musy fait sa retraite, à dessein de partir incontinent après qu'il l'aura achevée. Je ne vous parle que de lui, parce que je vous ai déjà parlé de M. Vincenzo Greco, qui est à Gênes. C'est un prêtre venu de Rome, âgé, mais qui est encore robuste et qui pourra vous être

---

Lettre 2150. — L. s. — Dossier de Turin, original.

utile à la maison. Voyez si vous pourrez vous en accommoder, et mandez-le-moi.

Nous vous enverrons les images de la Charité que vous demandez.

Vous avez bien fait de tenir bon jusqu'à présent pour ne confesser dans la ville ni les Français ni les régnicoles ; et je vous prie de continuer ; autrement vous feriez contre notre bulle, qui nous le défend, et la famille pourrait s'engager peu à peu au service de cette cour-là, et pour lors adieu les pauvres gens.

Ce que je vous dis des confessions, je le dis aussi des catéchismes : réservez-vous entièrement pour la campagne, à l'égard de ces deux emplois, et le faites trouver bon, s'il est possible, à S[on] A[ltesse] R[oyale], à Mgr l'archevêque et à Mgr le marquis votre fondateur, afin qu'ils ne vous obligent point à faire ni l'un ni l'autre dans l'enclos de Turin ni dans les faubourgs.

Je m'imagine que la présente vous trouvera de retour de la mission que Mgr le nonce vous a commandé de faire et qui aurait été faite à contre-temps si elle avait été entreprise sans cette obéissance, en considération de laquelle j'espère que Dieu aura béni vos travaux. J'attends que vous m'en fassiez savoir le succès.

Il y a huit jours que cette lettre fut commencée, car nous voici au 6e d'octobre. Je ne pus l'achever pour lors, m'étant trouvé pressé. Je n'y ajoute autre chose pour le présent, sinon que tout est ici en même état. Une partie de notre monde a fait la retraite et une autre la commence aujourd'hui. Nous avons envoyé à Nantes Messieurs Boussordec et Herbron avec le petit frère Christophe [1] pour s'embarquer sur un vaisseau qui va à Ma-

---

1. Christophe Delaunay, né à la Haute-Chapelle (Orne), entré dans la congrégation de la Mission le 4 octobre 1653, à l'âge de dix-neuf ans, reçu aux vœux à Luçon le 6 janvier 1656. Nous verrons

dagascar [2]. Nous ne recevons aucune nouvelle de nos confrères de Pologne et ne savons ce que sont devenus Messieurs Desdames et Duperroy après la reprise de Varsovie par l'ennemi. Nous sommes aussi fort en peine de nos missionnaires d'Ecosse et des Hébrides, n'en apprenant rien. Nous avons fait un second effort pour y envoyer M. Brin, afin de les visiter et consoler; mais nous n'avons pu avoir un passeport d'Angleterre, sans lequel il y aurait grand péril de faire ce voyage. Priez pour eux, s'il vous plaît, et pour moi, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

2151. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

Du 29 septembre 1656.

Je renouvelle la recommandation que je vous ai faite déjà plusieurs fois de veiller à votre propre conservation et à celle de la famille, autant qu'une prudente charité vous le permettra. Si Monseigneur le cardinal ordonne que quelqu'un des vôtres s'expose pour le salut des malades, à la bonne heure. La volonté de Dieu vous sera par ce moyen connue. Mais, hors cela, contentez-vous de vous offrir en esprit à sa divine bonté pour tout

---

bientôt avec quel courage et quel esprit de foi il se comporta dans le naufrage du bateau qui devait le porter à Madagascar. Saint Vincent n'en parlait qu'avec une admiration émue.

2. Le *Saint-Jacques*.

ce qu'il lui plaira, sans demander à d'autres d'être employés à ce service dangereux, pour lequel j'estime qu'on trouvera assez d'autres prêtres et religieux. Quoi qu'il en soit, je suis plein de confiance que Dieu vous conservera et que vous y contribuerez de tout votre pouvoir. Que s'il plaisait à Dieu de nous affliger de quelque effet contraire et de faire un hôpital de votre maison, ainsi qu'on propose, nous en bénirons son saint nom et tâcherons de nous tenir en paix par une humble soumission à sa conduite, qui, étant toute bonne et toute sage, fera que tout tournera à un plus grand bien.

2152. — A LA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF, SUPÉRIEURE, A ARRAS

De Paris, ce dernier de septembre 1656.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres depuis que vous êtes à Arras, qui m'ont bien consolé. Je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous y a conduites heureusement, et je le prie qu'il vous donne la force de surmonter les difficultés où vous vous trouvez. Elles arrivent pour l'ordinaire aux personnes qui commencent un bon œuvre, surtout lorsque l'esprit malin prévoit qu'il en doit résulter beaucoup de service et d'honneur à Dieu; car il s'efforce de l'empêcher en suscitant des dégoûts et des traverses à ces personnes-là; mais, comme Dieu veut que l'entreprise s'achève, il fait que peu à peu ces empêchements s'évanouissent. On dit de sainte Thérèse que, lorsqu'elle se fit religieuse, elle avait une si grande répugnance à l'exécution de ce dessein qu'elle en souffrait des con-

---

Lettre 2152. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

vulsions dans tout le corps. J'ai vu moi-même plusieurs filles dans les mêmes aversions et trémoussements, sur le point de se consacrer à Dieu, qui se sont depuis fort signalées en la religion et en la vertu. J'espère de même, ma Sœur, que Dieu se servira de vous pour faire beaucoup de biens au lieu où vous êtes, nonobstant le peu d'attrait que vous y sentez à présent; mais laissez-le faire, attendez en patience le retour de sa consolation, résignez-vous à son bon plaisir, et même protestez-lui que vous ne laisserez pas de travailler au soulagement des pauvres d'Arras tant qu'il lui plaira, nonobstant toutes les sécheresses de votre cœur et la contradiction des hommes, dans la confiance qu'il vous aidera de sa grâce et de sa protection. C'est de quoi je le prie de tout mon cœur.

Je prierai M. Delville de vous confesser, lorsqu'il se trouvera à Arras [1]; mais, comme il doit aller et venir pour les emplois de sa profession, il arrivera que vous ne pourrez pas toujours vous confesser à lui, et alors vous aurez recours, s'il vous plaît, à M. Canisius, qui aura assez de charité pour vous entendre et pour vous donner ses avis.

Quant à ce que vous dites, qu'il n'y a que M. Delville qui puisse négocier votre établissement et y faire consentir ceux qui l'improuvent, je vous dirai, ma Sœur, qu'il est vrai que son entremise y pourra contribuer beaucoup; mais d'être toujours à Arras pour cela, il n'est pas nécessaire. Il m'a mandé qu'il s'en allait à Douai, où j'estime qu'il est à présent. Lorsque je saurai qu'il sera de retour, je lui écrirai qu'il donne quinze jours à ce bon œuvre.

Vous me demandez si le pain que le roi donne pour

---

1. Première rédaction : je consens volontiers que vous alliez à confesse à M. Delville, lorsqu'il se trouvera à Arras.

les pauvres d'Arras est pour les soldats malades, ou pour les pauvres de la ville. Je pense qu'il est seulement pour les pauvres de la ville, et non pour les soldats.

Mademoiselle Le Gras est toujours malade de sa chute, ayant sa douleur de côté et un peu de fièvre. Nous espérons pourtant qu'il n'y a rien à craindre. Priez Dieu pour elle, comme je fais pour vous et pour notre sœur Radegonde [2], que je salue, afin que Dieu vous unisse de plus en plus et bénisse vos travaux.

Je suis, en son amour, ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

2153 — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

Du 4e octobre 1656.

Voici notre frère ..., que nous vous envoyons pour votre petit séminaire. Peut-être qu'à l'abord il vous semblera peu propre; mais avec la suffisance et la bonne volonté qu'il a, vous le pourrez former facilement; et c'est à quoi, Monsieur, vous devez vous appliquer, lui donnant dès le commencement les avis et les adresses convenables pour se bien acquitter de cet emploi. Je vous le recommande et pour son propre avancement à la vertu et pour celui de ses écoliers. Vous y réussirez sans doute mieux par la douceur et l'humilité que par un traitement contraire.

---

2. Sœur Radegonde Lenfantin.

Lettre 2153. — Reg. 2, p. 135.

2154. — A LA SUPÉRIEURE DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION DE PARIS

De Saint-Lazare, ce lundi, à 3 heures.

Ma très chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je vous supplie très humblement de m'envoyer le recueil de deux ou trois de vos conférences par ce présent porteur; c'est pour servir de modèle à une certaine famille de Notre-Seigneur, à laquelle j'ai conseillé et fait commencer cette pratique, qui ne saura pas d'où cela vient. Vous voyez, ma chère Mère, comme Notre-Seigneur a agréables les travaux de votre chère communauté et les vôtres, et vous verrez devant Dieu combien inénarrablement je suis, en son amour, ma chère Mère, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Avez-vous pris la peine d'écrire à Melun, ma chère Mère?

Suscription : A ma Révérende Mère ma Révérende Mère la supérieure de la Visitation Sainte-Marie de la ville.

Lettre 2154. — L. a. — Original dans l'ancien couvent de la Visitation de Rennes, aujourd'hui transféré à Spy, Belgique.

2155. — A ETIENNE BLATIRON, SUPERIEUR, A GÊNES[1]

Du 13 octobre 1656.

Vous avez bien fait de prendre un homme du dehors, j'entends un prêtre bien entendu et affectionné, pour négocier vos affaires, pourvu que le choix en soit bon; et je l'approuve d'autant plus que c'est par l'avis de l'oracle, Monseigneur le cardinal, de qui les lumières et les sentiments sont de Dieu et tendent toujours à lui. J'en suis aussi bien aise pour le soulagement que vous en recevrez; car [ayant][2] tant d'autres choses à faire plus importantes que les temporelles, il est à propos de vous donner tout entier aux spirituelles, sans vous partager aux unes et aux autres. Il faudra pourtant vous en faire rendre compte souvent et même recommander à ce procureur de ne rien résoudre de considérable que par vos avis.

2156. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 13 octobre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 3e, avec le mémoire des avances que vous avez faites, montant à 335 livres 9 sols, dont vous pouvez nous tirer une lettre de change, que nous tâcherons d'acquitter, Dieu aidant, avec celle de 300 livres, pour les distribuer aux aumôniers, et par ce moyen les arrêter au service des galères, sauf à prendre

---

Lettre 2155. — Reg. 2, p. 207.

1. Le destinataire de la lettre n'est pas nommé par le registre 2; le contenu le désigne clairement.

2. Le copiste a lu *ainsi*.

Lettre 2156. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

notre remboursement sur les premiers gages qui se recevront pour eux, dont je vous prie de vous souvenir.

M. de la Fosse et le frère Parisy [1] partirent mardi 11e dans le coche de Lyon, pour aller travailler avec vous et sous votre conduite. Avec eux partirent aussi M. Simon et le frère Pinon [2], pour aller à Gênes par Marseille, où je leur ai dit d'attendre la liberté des passages pour l'Italie, et nouvelles de M. Blatiron, pour ne partir que lorsqu'il les assurera qu'il n'y aura aucun danger [3] à Gênes. Je vous prie, Monsieur, de les accueillir tous selon l'étendue de la grâce et de la bonté que Dieu a mises en vous.

J'ai averti M. de la Fosse de demander à Lyon, à M. Delaforcade, l'ordre pour prendre, en passant à Valence, les deux novices de Saint-Victor qui doivent s'en aller avec eux. Il y a parmi leurs hardes un paquet pour M. Durand, que je vous prie de lui faire tenir. Il contient deux livres de méditations, savoir Busée et Caignet [4].

Je les ai aussi chargés d'un paquet important, que je vous ai adressé, qui contient l'arrêt du Conseil privé que nous avons obtenu pour le consul de Tunis,

---

1. Antoine Parisy, né au Mesnil-Réaume (Seine-Inférieure) le 7 décembre 1632, entré dans la congrégation de la Mission le 18 novembre 1651, reçu aux vœux en novembre 1653, ordonné prêtre en 1657. Il fut envoyé de Marseille à Montpellier en 1659, revint en 1660 à Marseille, où il exerça les fonctions de supérieur de 1671 à 1675, dirigea la maison de Metz de 1676 à 1685 et celle de Saint-Méen de 1689 à 1701.

2. Pierre Pinon, né à Tours le 19 juin 1630, entré dans la congrégation de la Mission le 30 août 1655, reçu aux vœux à Gênes le 14 octobre 1657.

3. Aucun danger de peste.

4. Antoine Caignet, docteur en théologie, théologal et vicaire général de Meaux, mort le 12 novembre 1669. L'ouvrage dont il est ici question a pour titre : *Les vérités et les vertus chrétiennes, ou méditations effectives sur les mystères de Jésus-Christ N.-S. et sur les vertus par lui pratiquées et enseignées pendant sa vie, disposées*, etc., Paris, 1648.

par lequel il est confirmé et autorisé dans les droits et privilèges de sa charge [5]. Madame la duchesse d'Aiguillon, qui s'y est employée, désire que vous le fassiez publier et afficher par les lieux publics de Marseille et de Toulon, pour le rendre notoire à tous les marchands. C'est ce que vous ferez faire par un huissier ou sergent, qui vous en délivrera procès-verbal, pour le joindre à l'original dudit arrêt, lequel madite dame trouve à propos qu'il soit gardé chez vous, pour y avoir recours quand besoin sera, et n'envoyer à Tunis que quelques copies collationnées, dont je vous en ai envoyé six. Néanmoins j'estime que M. Husson voudra avoir l'original, et qu'en effet il en tirera plus d'avantage que des copies; c'est pourquoi, Monsieur, vous pourrez le lui faire tenir, en cas qu'il vous le demande, et non autrement, et cependant lui en adresser 3 ou 4 copies et garder les autres chez vous.

Je loue Dieu des sentiments que vous me témoignez sur ce que je vous ai mandé de ces Messieurs du Port-Royal [6]. Je vous prie de faire en sorte que personne de votre famille n'en ait point d'autres; et si quelqu'un en avait contre la doctrine commune de l'Eglise, ou disait quelque chose en faveur de la doctrine nouvellement condamnée, de m'en donner avis aussitôt, parce que je suis obligé de tenir la compagnie nette de ces brouilleries; car, outre les décisions de la Sorbonne, des évêques et du Saint-Siège, j'en ai un ordre exprès de Rome. Tenez-y donc la main, s'il vous plaît, pour l'amour de N.-S., en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

---

5. Voir l'Appendice 1.
6. Dans la lettre 2142.

Vous connaissez M. de la Fosse. Il est fort savant aux humanités et a l'esprit vif, le fond de l'âme bon, qui aime assez sa vocation, mais qui s'ouvre et qui parle un peu trop en la conversation avec ceux du dehors. Il est parti dans la résolution d'être plus retenu; à quoi j'espère que vous l'aiderez, et j'espère aussi que N.-S. vous fera la grâce de conduire par ses voies le petit troupeau qu'il vous a confié, afin que, le rendant plus agréable à ses yeux, il en soit plus utile au prochain, surtout à présent que vous aurez chez vous plusieurs ecclésiastiques du diocèse, pour y être élevés en ce saint et sublime état, particulièrement ces novices de Saint-Victor, qui, voyant la famille dans la pratique des vertus et l'exactitude au petit règlement, pourront par cet exemple, autant que par vos instructions, s'affectionner à la perfection religieuse et mettre un jour la réforme en leur abbaye. Comment a-t-elle été mise à Sainte-Geneviève? C'est par un sage et vertueux curé qui avait soin des novices, en qui il insinua la piété et l'amour de la règle, le latin de laquelle il leur expliquait.

Ce que je m'en vas vous dire de M. de la F[osse] est secret, et je vous prie de n'en jamais parler à personne du monde : c'est qu'il avait quelque petit dissentiment des vérités contestées et résolues; mais il en est revenu, par la grâce de Dieu. J'ai cru vous devoir donner avis de ceci, afin que vous veilliez un peu sur sa conduite, sans qu'il paraisse. Il désire faire une petite retraite sous votre conduite, d'abord qu'il arrivera là, afin que vous le connaissiez mieux et pour se soumettre plus parfaitement à votre direction; de quoi j'ai été bien consolé [7].

J'ai donné votre consultation de Saint-Victor à un

---

7. Ce qui précède, depuis *le latin de laquelle* est de la main du saint.

docteur, pour avoir son avis signé et celui de quelques autres. Il est allé depuis aux champs pour quelques jours; ce qui nous a empêchés de la retirer. J'y ai déjà envoyé et j'y enverrai encore.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2157 — A DONAT CRUOLY, SUPERIEUR, AU MANS

De Paris, ce 14 octobre 1650.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 20 septembre et 1er de ce mois. Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse vos retraites et confirme les résolutions que chacun y aura prises, en sorte qu'elles produisent leurs fruits en leur temps. Comme ce n'est point la pratique de la compagnie que les supérieurs des maisons s'en aillent en d'autres pour leurs exercices spirituels, je vous prie de faire les vôtres chez vous-même, pour donner ce bon exemple à votre famille; Dieu en sera plus glorifié, et vous plus satisfait, comme je l'espère.

Je rends grâces à sa divine bonté du service que vous lui allez rendre en la mission de Montfort [1], et de la préparation de votre maison pour s'aller rendre, en ce lieu-là, plus agréable à ses yeux et plus digne de travailler à la sanctification des âmes. Plaise à Dieu que cela soit!

J'approuve volontiers que vous fassiez prendre les ordres au frère Bienvenu [2] le plus tôt que vous pourrez, s'il est en état de cela.

Lettre 2157 — L. s. — Dossier de Turin, original.

1 Montfort-le-Rotrou, petite commune des environs du Mans.

2 Etienne Bienvenu, né le 29 mars 1630 à Méhun-sur-Yèvre (Cher), entré dans la congrégation de la Mission le 19 novembre 1650, reçu aux vœux le 23 novembre 1652.

Nous avons oublié, pendant que M. Duval était ici, de faire dresser les lettres pour avoir permission du roi de couper votre bois de la Guerche. Je vous prie de les faire dresser de delà, et de m'en envoyer le projet.

Lorsque M. Gicquel sera hors de retraite, nous travaillerons à réduire vos demandes contre Messieurs les administrateurs à moins de chefs; et, cela fait, je vous les enverrai pour les voir.

La plupart de notre monde se va disperser çà et là pour tâcher de rendre quelque service à Dieu et au pauvre peuple. Trois partirent hier pour le diocèse de Rouen, et d'autres se disposent pour aller ailleurs. Il en est allé trois en Italie et deux à Marseille. Quelques-uns vont demain en Gascogne, et Messieurs Boussordec et Herbron se sont embarqués à Nantes avec le petit frère Christophe pour Madagascar. M. Brin serait allé en Ecosse et aux Hébrides pour y visiter nos pauvres confrères, de qui nous ne recevons aucune nouvelle, si par deux fois on ne nous avait refusé un passeport d'Angleterre, sans lequel il y aurait grand péril d'entreprendre ce voyage. Je les recommande tous à vos prières, ensemble Messieurs Desdames et Duperroy, qui ne sont pas sans grand danger à Varsovie, ni nous sans grande peine ici à leur sujet.

Le frère Descroizilles[3] vous est-il arrivé? Je n'en ai rien appris depuis son départ, qui fut la semaine passée.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Cruoly.

---

3. Jean Descroizilles, clerc de la Mission, né à Ault (Somme) le 25 janvier 1631, entré dans la congrégation de la Mission le 10 août 1654, reçu aux vœux le 11 août 1656.

2158. — *LA DUCHESSE D'AIGUILLON A SAINT VINCENT*

Ce 17 octobre [1656[1]].

Votre homme est arrivé comme je vous allais envoyer ce paquet. Je crois qu'il n'est pas expédient de présenter l'arrêt de M. Pepin. Je l'ai retenu pour le faire voir aux propriétaires, qui prétendent se faire décharger, comme ils ont fait des dernières taxes. Ils représenteront les grandes pertes qu'ils ont faites et qu'il n'ont quasi pas joui; et vous voyez encore la diminution qu'on leur demande. On ne leur saurait faire pis que ce qui est porté par cet arrêt, car la crainte de M. Pepin est hors d'apparence, personne ne passant pour son compagnon.

Votre mémoire est bien, mais vous avez oublié les Carmélites et vous aussi dans la route d'Orléans, de sorte qu'il faut mettre la moitié aux communautés, au lieu du tiers, s'il vous plaît, et mettre que depuis la guerre on n'a joui que de fort peu de ce revenu, qui est fort diminué, car vous savez en quel état est Rouen.

Pour l'affaire de l'Anglais, s'il vous plaît de faire faire un mémoire de la somme qu'Orléans en doit porter, pour voir à quoi va la part des dames, afin que je leur puisse faire prendre la résolution, et savoir aussi combien on affermera de plus la part des carrosses de traverses pour l'acquisition qu'elles en feront? Et après, je vous manderai leur pensée, car Blavet veut se servir de cette occasion pour avoir une plus grande diminution. Je ne sais si vous savez que dans l'estimation de l'afferme, le coche de Bordeaux n'est pas estimé 600 livres. Il n'en est pas parlé dans le bail, mais c'est dans l'estimation qu'on fait de chaque rente avant que de faire le prix du total. De sorte qu'il se moque d'en demander rien d'approchant de ce qu'il fait. Je vous supplie d'attendre que j'aie parlé à ces dames, après qu'elles seront éclaircies de ce que dessus, auparavant que de rien faire avec Blavet.

Pour l'hôpital[2], je respecte vos pensées; mais permettez-moi de vous dire les miennes auparavant que de vous déterminer. Les dames quitteront de bon cœur, quand vous le voudrez; mais elles sont chargées par l'argent et la maison; et il est juste auparavant de voir ce que l'œuvre deviendra; car

---

Lettre 2158. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. A l'année 1656 convient ce qui est dit dans cette lettre de l'hôpital général.

2. L'hôpital général.

on les chargera peut-être devant Dieu, et devant les hommes assurément, d'avoir ruiné l'affaire en quittant. Elles ne prétendent pas se mêler de l'affaire quand elle sera commencée en grand œuvre, mais seulement voir que l'établissement se fasse avec une conduite comme il faut et une supériorité pour durer; car cela autrement ira comme la Pitié [3]*; et c'est ce qu'elles croient avec moi que vous empêcheriez, avec la grâce de Dieu.*

Pour l'emploi de l'Hibernie, je le trouve très bon. Il se faudra, s'il vous plaît, bien instruire de la vérité des choses, de la manière, de l'utilité et des sommes où cela peut aller.

2159. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 20e octobre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Votre lettre du 30e septembre, que je n'ai reçue que depuis deux jours, a un peu diminué la peine où je commençais d'entrer pour n'en recevoir pas. Dieu soit loué d'avoir garanti Turin de la peste!

J'ai appris de Gênes qu'elle y fait quelque progrès, qui pourtant est peu de chose. Je ne sais si M. Ennery, à cause du danger, n'aura pas rebroussé chemin; car vous dites qu'il est parti pour y aller le 27 septembre, et M. Blatiron me mande qu'il n'était pas arrivé le 4e octobre.

Je vous ai donné avis que M. de Musy partit le 10e de ce mois pour aller à vous. Il est meshuy [1] à Lyon et pourra être à Turin lorsque vous recevrez la présente. C'est un vrai missionnaire, à qui il ne manque que la langue du pays pour vous bien soulager. J'espère qu'il l'apprendra bientôt, et que, pour l'autre prêtre que vous demandez, vous vous contenterez de M. Vincenzo Greco,

---

3. Autre hôpital de Paris.

Lettre 2159. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. *Meshuy*, aujourd'hui.

qui est à Gênes, dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois; et en ce cas, vous n'avez qu'à prier M. Blatiron qu'il vous l'envoie.

Je rends grâces à Dieu des bas sentiments qu'il vous donne de vous-même et de votre conduite. J'espère qu'il s'en servira pour établir sur ce fondement l'édifice de son œuvre, et que vous y travaillerez de votre côté, nonobstant la vue que vous avez de votre faiblesse, parce que Notre-Seigneur a assez de force pour vous et pour lui, pourvu que vous y ayez assez de confiance.

Je vous prie de rendre l'incluse à M. de Cauly, qui est une réponse à celle dont il m'a honoré par M. son frère, qui est au séminaire des Bons-Enfants depuis 4 ou 5 jours.

Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les travaux que vous allez entreprendre pour sa gloire et le salut des peuples. Nous n'avons rien de nouveau, sinon que notre monde se va disperser çà et là pour tâcher de rendre quelque petit service à Dieu. Il en est déjà parti une douzaine, et les autres s'y disposent. Outre ceux-là, il est parti deux bons missionnaires pour Madagascar, savoir Messieurs Boussordec et Herbron, avec le petit frère Christophe. Ceux de Pologne ont été maltraités; car, les Suédois ayant repris Varsovie, ils l'ont mis au pillage et n'ont rien laissé du tout à Messieurs Desdames et Duperroy que la liberté de se retirer. J'apprends néanmoins qu'ils sont demeurés sur le lieu, parce que l'ennemi a lui-même abandonné cette place pour aller contre le Moscovite, qui a attaqué la Suède.

Je salue très cordialement votre famille et suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

M. de Musy est un homme de Dieu; il nous a prêché ici trois ou quatre fois, comme ont fait les autres prêtres, les écoliers et quelques séminaristes, et cela avec tant de grâce dans sa simplicité et manière de prêcher simple et dévote, que chacun a reconnu que c'est Notre-Seigneur qui nous a prêchés par lui, et qu'il paraît une bénédiction particulière de Dieu en ceux qui prêchent simplement et dévotement comme lui. Je vous prie de ne lui pas faire connaître ce que je vous dis, ni à qui que ce soit [2].

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

2160. — A LA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF

De Paris, ce 21 octobre 1656.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Mademoiselle Le Gras m'ayant communiqué la lettre que vous lui avez écrite, nous avons conféré ensemble sur la proposition que vous faites de porter des serges sur vos têtes, selon la coutume du pays. A quoi je vous dirai, ma Sœur, que la raison que vous apportez ne doit pas vous donner ce désir. Vous dites que c'est la honte de ce qu'étant dans l'église autrement que ne sont les autres, tout le monde vous regarde; et moi je crains que ce soit l'orgueil qui vous donne cette honte, sinon activement, du moins passivement, vous faisant penser que dans ces regards il y a quelque mépris, de sorte qu'adhérant à cela, ce serait adhérer à une imperfection. De plus, vous feriez une division en votre compagnie,

---

2. Ce post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2160. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

qui doit être partout uniforme; car, si dans Arras les femmes se couvrent d'une façon, il arrivera qu'en Pologne et en France même elles se couvriront d'une autre. Si donc vous suivez ces modes, voilà la diversité. Les Capucins et les Récollets ne vont-ils pas partout habillés de même sorte, sans que la différence des vêtements ordinaires des peuples où ils sont les oblige à changer ceux qu'ils portent, non plus que la honte de les avoir grossiers et d'aller pieds nus, comme ils font? L'Eglise même est si exacte à vouloir que les ecclésiastiques soient toujours vêtus convenablement, que, si un prêtre quitte sa soutane, elle le déclare apostat d'habit. Notre-Seigneur ne changea pas le sien lorsqu'il alla en Egypte, quoiqu'il sût bien qu'il en serait méprisé; et, lorsqu'il fut renvoyé par Hérode à Pilate, il souffrit qu'on le couvrît d'un habit d'opprobre. Je ne crois pas, ma Sœur, qu'après cet exemple du Sauveur vous voulussiez éviter un peu de confusion, puisque nous ne pouvons être ses enfants qu'en aimant ce qu'il a aimé; et si le prophète a dit de lui que, lorsqu'on lui donnait un soufflet sur une joue, il présentait l'autre, combien serions-nous éloignés de le suivre si, au lieu de chercher les occasions d'étendre notre souffrance, nous rejetions les plus petites qui s'offrent à nous! C'est pourquoi, ma Sœur, je vous conjure, par le désir que vous avez de vous rendre agréable à Dieu, de porter en paix cette humiliation que vous souffrez pour l'attention qu'on a sur vous. Peut-être n'est-elle pas telle que vous vous imaginez; et quand elle le serait, ce n'est qu'à cause de la nouveauté, qui peu à peu se convertit en coutume.

Mais je veux que l'on continue à vous regarder; ne vaut-il pas mieux édifier ces gens-là par votre modestie que de vous cacher sous un morceau d'étoffe, faute

d'humilité? La sainte récollection, tant convenable dans les églises, vous mettra bien mieux à couvert contre cet inconvénient, d'autant que vous ne verrez pas si l'on vous considère; et votre recueillement les avertira en même temps de la manière dont il se faut comporter en ces lieux sacrés. Que si, pour être différente du vulgaire, il vous en arrive quelque brocard, bénissez Dieu du moyen qu'il vous donne d'abattre la superbe et la fouler aux pieds.

Outre tous ces biens-là, ma Sœur, vous en ferez encore un autre fort considérable, c'est que vous conserverez l'uniformité en votre compagnie, sans parler du bonheur inestimable que vous trouverez en vous rendant semblable à Notre-Seigneur; ce que vous devez avoir fort à cœur, puisque votre vocation vous rend sa fille d'une manière particulière, et qu'en cette qualité vous devez tâcher de lui ressembler en la pratique des vertus.

Je ne doute pas qu'il ne se trouve des personnes qui vous représenteront force raisons contre ce que je vous dis; mais ce seront des raisons humaines produites par les sentiments de la nature, et non pas des raisons chrétiennes et salutaires, comme sont celles que je vous expose.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce d'accomplir sa sainte volonté en toutes choses, comme il a fait jusqu'à présent, qu'il vous unisse de plus en plus avec notre sœur Radegonde, que je salue. Je me recommande à vos prières et aux siennes, étant de toutes les deux, en l'amour de N.-S., ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Nous attendons l'occasion de quelque messager pour

envoyer à Messieurs Canisius et Delville le ... [1] qu'ils ont demandé.

Suscription : A ma sœur la sœur Marguerite Chétif, Fille de la Charité, servante des pauvres malades, chez Mademoiselle Le Flond, devant les Capucins d'Arras, à Arras.

2161. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 27 octobre 1656.

A proportion que le mal public augmente, ma douleur va croissant, et elle m'est d'autant plus sensible que le collège de la Propagation [1] est fermé par la crainte du danger et que votre famille y est intéressée en la personne de M. Martinis, qui est dedans. Je pense pourtant qu'il n'y a aucun péril en cette maison close, puisque la maladie de ce garçon mort, qui a donné lieu à cette clôture, n'a pas été prise là dedans. Nous prierons Dieu qu'il les conserve tous, particulièrement Mgr Massari et notre bon confrère, qui a eu le courage de s'enfermer et de s'exposer tout ensemble. C'est un effet de la grâce de Dieu, qui a voulu, par cette action pleine de charité, lui faire mériter d'autres bénédictions pour lui et pour la compagnie. Nous continuerons encore de prier incessamment pour toute l'Italie, affligée de peste et d'appréhension, afin qu'il plaise à Dieu de la délivrer bientôt de l'une et de l'autre, ce qu'il y a sujet d'espérer qu'il fera, maintenant que les froids vont purifier l'air.

Ces grands personnages de l'Oratoire dont vous me

---

1. Ici un mot illisible.

Lettre 2161. — Reg. 2, p. 251.

1. *Propagation*, Propagande.

parlez, qui se sont exposés au danger de la mort pour le salut des pestiférés, ont fort bien fait d'en user de la sorte, et Sa Sainteté a bien fait aussi de les retirer de ce péril. Nous devons louer ces actions héroïques, et non pas présumer d'en pouvoir faire de semblables. Les jeunes enfants ne doivent pas entreprendre de faire ce que font les hommes forts. Notre compagnie est encore trop petite et trop faible pour imiter les autres corps de l'Eglise, qui sont comme des géants et qui peuvent, sans s'incommoder, fournir plusieurs ouvriers, au lieu que nous ne saurions faire de même sans nous anéantir. Nous devons nous contenter d'offrir à Dieu notre bonne volonté, nous estimant indignes d'en venir aux effets, jusqu'à ce qu'il nous soit ordonné de nous exposer actuellement; car alors il faut nous sacrifier par obéissance et mourir comme Notre-Seigneur, qui, pour le salut des hommes, a été obéissant jusqu'à la mort de la croix.

Vous êtes en peine, dites-vous, de connaître mon intention, parce que, vous ayant prié par une lettre de ne prévenir point cet ordre-là, mais de l'attendre sans le demander, je vous ai écrit par une autre lettre de n'exposer point votre personne, et de là vous doutez si je consens que les autres s'exposent. Non, Monsieur, je n'ai pas voulu dire qu'aucun s'exposât, sinon en la première manière, qui suppose une volonté déclarée de la part de notre Saint-Père le Pape, ou de la Congrégation établie à cet effet; et en ce cas ici, je vous ai voulu excepter particulièrement, afin qu'étant mandé d'envoyer des prêtres pour administrer les sacrements aux malades, vous ne prissiez pas cette commission pour vous, qui devez vous conserver pour la conduite et pour un plus grand bien. Mais quand je vous dis que personne des vôtres ne se doit tant avancer que de s'exposer sans un ordre exprès,

je suppose une autre chose, qui est qu'il n'y ait point de nécessité, ne pouvant m'imaginer qu'à Rome, où il y a tant et tant d'autres prêtres et religieux, et de plus un si bon ordre pour l'assistance des malades de la ville et des champs, il ne se trouve assez d'autres ouvriers pour tous les lieux infectés.

Je ne sais pas si ce que M. ... vous a écrit de ces Messieurs de Saint-Sulpice est véritable ou non; mais Dieu nous veuille garder d'empêcher qu'ils se lient avec d'autres et qu'ils se fassent ériger en congrégation! Nous devons seulement souhaiter qu'ils prennent un nom qui les distingue d'avec nous et qui les fasse distinguer de tout le monde, afin que les fautes que nous ferons ne leur soient pas imputées, et qu'aussi on ne nous impose point celles qu'ils pourraient faire. Nous ne devons pas néanmoins nous persuader qu'ils en fassent, étant tels qu'ils sont maintenant; mais la prudence chrétienne et l'usage de l'Eglise, qui a donné divers noms à toutes les compagnies, requiert que cette bonne coutume se continue, afin que la multiplicité ne soit pas une confusion, ni la ressemblance des parties de ce grand corps de l'Eglise un sujet de division entre elles. Il me suffit de vous dire cela; car, au reste, je remets entièrement à votre prudence d'agir en ce rencontre tout ainsi que vous le trouverez expédient.

2162. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*31 octobre 1656* [1].]

Mon très honoré Père,

Trois de nos sœurs supplient très humblement votre charité

Lettre 2162. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1 Le frère Ducournau a ajouté au dos de l'original : « Octobre 1656. » Le contenu permet de préciser le jour.

leur permettre faire demain leur renouvellement, savoir : la sœur Jeanne Henault, pour la troisième fois ; la sœur Mathurine, de Richelieu, pour la deuxième; et la sœur Avoie[2], *pour la troisième ou quatrième fois. C'est de l'avis de Monsieur Portail, et ce sont aussi de bonnes filles.*

Je me retire ce soir dans l'incertitude de ce qu'il plaira à Dieu. Je fus dimanche à la sainte messe et essaierai, si je puis, de communier, pourvu que je sois aidée devant Dieu de votre charité, de laquelle je demande la sainte bénédiction, comme étant, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ne pouvons-nous espérer votre conférence l'une de ces fêtes sans vous incommoder ?

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2163. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Vous avez eu raison de dire à Monseigneur votre évêque que les .... font les missions bien mieux que nous, car, en effet, ils sont nos maîtres.

2164. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 3 novembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos chères lettres, dont la dernière est du 20 octobre. M. de Musy est à présent chez vous, si son voyage a été aussi heureux depuis Lyon jusqu'à Turin, qu'il a été jusqu'à Lyon, d'où il est parti le 23.

---

2. Avoie Vigneron.

Lettre 2163. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 151.

Lettre 2164. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je veux croire que vous y aurez aussi bientôt M. Vincenzo Greco; car M. Blatiron n'attendait que votre volonté pour le vous envoyer, et je lui écris aujourd'hui qu'il le fasse dès que les chemins seront libres. Ce bon M. Vin[cenzo] Greco est âgé, fort entendu aux affaires et actif. Je ne sais s'il pourra confesser à la mission; il sera fort utile aux affaires domestiques, et pourra dire la sainte messe tous les jours et garder la maison [1].

Vous me mandez que vous allez commencer une mission de 7.000 communiants. Nous prions Notre-Seigneur qu'il vous fortifie à proportion que l'entreprise est grande, et qu'il y bénisse vos travaux selon les besoins du peuple.

J'ai été fort consolé d'apprendre qu'à même temps que Monseigneur le marquis pense à vous établir plus convenablement pour rendre quelque service à l'état ecclésiastique, le bon Dieu dispose quelques sujets à se mettre en vos mains pour donner commencement à un séminaire. Plaise à sa divine bonté, Monsieur, de vous faire la grâce de correspondre à tous ses desseins!

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Voici une lettre pour M. Cauly, qui, s'étant égarée, il y a huit jours, parmi nos papiers, n'a pu être envoyée qu'aujourd'hui.

Je suis pour le temps et pour l'éternité, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

---

1. Ces deux dernières phrases sont de la main du saint.

2165. — A BALTHAZAR GRANGIER DE LIVERDI, ÉVÊQUE DE TRÉGUIER

De Paris, ce 8e novembre 1656.

Monseigneur,

Je rends grâces à Dieu des exercices que vous avez fait faire à une partie de vos recteurs, et je le prie qu'il leur fasse celle d'accomplir les bonnes résolutions que vous leur avez fait prendre, et à vos pauvres missionnaires de contribuer quelque petite chose à vos saints desseins.

J'espère, Monseigneur, que vous n'aurez pas moins de satisfaction du frère Menand [1] que vous témoignez en avoir reçu du frère Bréant [2]; car il a fort bien fait son séminaire et s'en est allé plein de bonne volonté. Votre bénédiction lui méritera la grâce d'en venir aux effets; et Dieu veuille, Monseigneur, que nous ne mettions point d'empêchement à celles que vous tâchez d'attirer sur votre séminaire par les soins incomparables que vous prenez pour son édification spirituelle et matérielle, dont je vous remercie très humblement, en tant que cela regarde le bien particulier de notre petite famille, aussi bien que le général de votre cher diocèse!

Je crains bien que nous ne puissions pas vous obéir pour l'envoi des Filles de la Charité, ni quant au

---

Lettre 2165. — L. s. — Original chez les Filles de la Croix de Tréguier. Il a été publié dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, t. XIX, p. 476.

1. Robert Menand, né à Baulon (Ille-et-Vilaine), le 2 février 1633, entré dans la congrégation de la Mission à Richelieu le 7 juin 1655, reçu aux vœux le 8 juin 1657 à Tréguier.

2. Louis Bréant, né à Bu (Eure-et-Loir), entré dans la congrégation de la Mission le 12 février 1654 à l'âge de vingt-cinq ans, reçu aux vœux le 13 novembre 1656. Il fut supérieur à Saintes (1662-1664), Tréguier (1664-1670), Saint-Brieuc (1670-1680) et Saint-Méen (1681-1689).

nombre, ni quant au temps que vous marquez, parce que Mademoiselle Le Gras n'en a point qui ne soient déjà promises, même celles qu'elle pourra élever jusqu'alors. Leurs emplois sont si rudes qu'il en meurt beaucoup. Nous sommes pressés depuis longtemps par cinq ou six de Nosseigneurs les prélats et encore par plusieurs autres personnes de condition de leur en envoyer, sans que nous puissions les contenter. Et depuis trois ans que Monseigneur d'Angers [3] nous en demande deux pour un nouvel hôpital [4], nous n'avons pu les y donner.

Nous ferons tout ce que nous pourrons, Monseigneur, pour vous en envoyer quelques-unes; je ne dis pas huit en même temps, mais deux ou trois, pour commencer par l'hôpital qui en aura plus de besoin. Je prie N.-S. qu'il nous donne le moyen de vous en fournir pour tous les autres et d'accomplir vos commandements en cela et en toute autre occasion. Je lui demande surtout cette grâce pour mon regard, comme étant, plus que personne du monde, en l'amour de N.-S., Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

2166. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 10 novembre 1656.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

---

3. Henri Arnauld.
4. L'hôpital des Enfermés.

Lettre 2166. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

Je n'ai pas reçu de vos lettres depuis huit jours que je vous en ai donné des miennes; mais, comme je ne cesse de craindre, je ne puis cesser aussi de vous le témoigner, puisque c'est à cause de vous et de Messieurs Desdames et Duperroy, que je sais être exposés à la guerre, à la peste et même à la famine, ou du moins à beaucoup d'incommodités; et de savoir nos frères en tels dangers, qui n'en serait en peine? A la vérité, vous en êtes un peu plus à couvert qu'ils ne sont; mais, comme vous êtes leur chef, vous souffrez ce qu'ils souffrent, et peut-être avec plus de sentiment. Plaise à Dieu, Monsieur, d'être votre force et leur protection dans l'état où vous êtes et en celui où ils se trouvent! Il me tarde certes de savoir quel il est et d'apprendre des nouvelles assurées des affaires de Pologne. On nous dit que tout y va assez bien, et j'espère toujours qu'il ira encore mieux. Après l'orage vient le beau temps, et le bon Dieu, qui mortifie et vivifie, fait succéder la joie à l'affliction et les effets de son pouvoir aux espérances qu'on a fondées en sa bonté. La prospérité des méchants se termine en confusion, et l'adversité des justes se convertit en gloire. Comme Leurs Majestés de Pologne ont eu part à la souffrance de Notre-Seigneur pour la royauté, il leur donnera aussi un règne de paix après tant de troubles. C'est la grâce que nous lui demandons incessamment avec celle de votre conservation.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà que le départ de deux prêtres pour Madagascar, et de la plupart de ceux de notre communauté pour les missions en divers diocèses.

Nous nous portons assez bien, et Mademoiselle Le Gras aussi; assurez-en ses filles et les saluez de ma part. Je compatis à leurs peines et je prie Notre-Seigneur qu'il les encourage et les console.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à la cour de la reine de Pologne.

2167. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

[1656 [1].]

Je rends grâces à Dieu de l'introduction des conférences spirituelles au collège de la Propagation et de vous avoir inspiré un tel moyen pour insinuer dans ces écoliers l'esprit de piété. Il est certain qu'ils auront encore plus de confiance au supérieur de la maison qu'à leur confesseur, et que sa présence donnera encore plus de force et plus de poids à ces assemblées, surtout si le confesseur est nouveau dans ces sortes de conférences. C'est pourquoi, Monsieur, le plus que vous y pourrez assister sera le meilleur. Je le touche palpablement en nos conférences des mardis, où je me trouve le plus que je puis, quoique je ne sois qu'une bête. Mais il arrive parfois des affaires qui m'en empêchent. Aussi pouvez-vous vous en dispenser lorsque vous avez quelque empêchement, et y envoyer ledit confesseur en votre place.

Lettre 2167. — Vie manuscrite d'Edme Jolly, p. 34. (Arch. de la Mission).

1. Date donnée par l'auteur de la vie manuscrite d'Edme Jolly comme celle de l'établissement des conférences spirituelles au collège de la Propagande. Cette lettre aurait dû être insérée plus haut, car, le 27 octobre 1656, cet établissement était déjà fermé à cause de la peste (cf. l. 2161) ; nous nous en apercevons trop tard.

2168. — A PIERRE LE CLERC, FRÈRE COADJUTEUR, A AGEN [1]

12 novembre 1656.

Quoique vos lettres me donnent quelque sujet d'affliction pour la peine où je vous vois, elles me donnent aussi occasion de me consoler en la vue des grâces que Dieu vous a faites, qui font que j'ai une tendresse particulière pour vous et un égal désir de contribuer à votre avancement spirituel. Sur ce fondement, je vous dirai mes pensées au sujet de votre rappel. Il me semble que cette affection que vous avez ne vient pas de Dieu, parce qu'elle est trop véhémente. Celles que Dieu donne sont douces et paisibles; elles n'apportent aucun trouble à l'esprit, ainsi que fait la vôtre, qui vous met dans l'inquiétude. Je vous ai prié plusieurs fois d'avoir patience; mais c'est alors que vous en avez eu le moins; en sorte que j'ai douté si je devais faire réponse à votre lettre, puisque les miennes, au lieu d'obtenir ce que je vous demande, vous provoquent davantage à poursuivre ce que vous prétendez. Mais j'ai cru vous devoir avertir que je diffère à vous contenter, de crainte de vous nuire en adhérant à une passion déréglée. Je la nomme ainsi, d'autant qu'elle vous a fait mettre votre vocation en compromis, disant que, si je ne trouve pas vos raisons bonnes, je voie si vous devez vous retirer. O mon cher frère, que voilà une parole mal digérée! Si vous connaissiez bien les dons de Dieu, vous ne préféreriez pas le changement d'une maison au bonheur de servir Notre-Seigneur en l'état où il vous a appelé, qui est une

---

Lettre 2168. — Reg. 2, p. 342.

1. La lettre est adressée « à un de nos frères de la maison d'Agen ». Ce ne peut être que Pierre Le Clerc, car l'autre frère, Pierre Jullie, était gascon et n'était dans la compagnie que depuis sept ans.

grâce si avantageuse qu'elle vous doit être plus chère que la vie.

Quand je compare votre disposition présente avec celle où je vous ai vu ci-devant, il me semble que ce n'est pas Pierre [Le Clerc] qui m'a parlé de la sorte. Il est pourtant vrai que c'est vous-même; mais il est vrai aussi que vous me paraissez tout autre. Où est maintenant cette reconnaissance qui vous a fait bénir Dieu tant de fois de vous avoir retiré du monde, pour vous faire trouver dans la compagnie tant de moyens faciles de vous perfectionner et tant d'exercices de charité pour aider les autres à faire leur salut? Où est cette sainte indifférence aux lieux et aux emplois, qui vous a fait dire si souvent que vous étiez prêt à aller et prêt à demeurer pour suivre Notre-Seigneur? Où est cette grande ferveur que vous avez eue pour faire la volonté de Dieu partout et en toutes choses, selon qu'elle vous serait signifiée par la sainte obéissance? Vous savez bien que vous êtes allé de delà plein de cette affection; et, grâces à Dieu, vous y avez toujours été à bon exemple aux autres frères et à consolation aux familles. D'où vient qu'à cette heure vous dites que, si c'était à refaire, vous ne savez ce que vous feriez? Je pense, mon cher Frère, que vous avez usé de ce terme plutôt pour exagérer le sentiment de votre peine que pour désavouer le bien que vous avez fait. Le bon Dieu est toujours le même et mérite d'être servi présentement comme alors, et il ne faut pas vous décourager pour souffrir quelque dégoût, non plus que les voyageurs pour les difficultés, ni les mariniers pour la tempête. Chacun s'efforce doucement de les vaincre pour arriver au lieu qu'il s'est proposé.

Nous avons deux missionnaires à Varsovie, où ils ont souffert beaucoup de mauvais traitements, surtout dans la rigueur de deux sièges, qui les ont exposés cent

fois à la mort et où ils ont été dépouillés de toutes choses, jusqu'à leurs habits. Les Suédois s'étant retirés, la contagion y est survenue, et M. Desdames en a été frappé, mais il a plu à Dieu de l'en guérir. Pensez-vous, mon cher Frère, que pendant tous ces dangers de guerre et de peste ils s'en soient éloignés, comme ils l'ont pu faire facilement? Oh! qu'ils s'en sont bien gardés! Ils n'ont pas seulement témoigné en avoir la pensée. Et pourquoi? C'est qu'ils n'ont point de désirs. Ils se contentent de demeurer au lieu et en l'état où Dieu les a mis, sachant qu'ils ne sauraient être mieux et que le bonheur d'un missionnaire est d'être ferme en sa mission et en son office, jusqu'à ce qu'on l'en retire, à l'exemple de Notre-Seigneur, qui, étant venu en ce monde pour accomplir la volonté de son Père, y a été obéissant jusqu'à la mort. Si vous vous trouviez dans quelqu'un de ces périls où ces Messieurs ont été et sont encore, vous seriez en quelque façon excusable; mais de vouloir abandonner votre poste, parce, dites-vous, que vous n'entendez pas la langue et que vous ne pouvez pratiquer les règles dans une maison qui n'a pas forme de communauté, ce sont des prétextes pour vous satisfaire et non pas de bonnes raisons pour vous faire rappeler. Si, depuis dix ans que vous êtes en Gascogne, le langage ne vous a pas empêché de servir utilement la compagnie, il vous doit bien moins empêcher désormais, que vous l'entendez mieux qu'au commencement.

De vous en prendre contre la famille, qui est petite, c'est mal à propos; car de ce qu'elle est petite et que vous êtes autant de frères que de prêtres [2], vous pouvez mieux vaquer au règlement que s'il n'y avait que vous de

---

2. Le personnel de la maison d'Agen comprenait deux prêtres et deux frères : Edme Menestrier, supérieur, un autre prêtre, Pierre Le Clerc et Pierre Jullie, frères coadjuteurs.

frère, comme à Saintes, à Crécy et autres lieux où il n'y en a qu'un, lequel par conséquent n'a pas toujours du temps pour faire également l'office de Marie avec celui de Marthe.

Si vous dites que vous manquez d'occupation et que c'est ce qui vous ennuie, il est bien facile de remédier à cela, en faisant vous seul le travail de deux; car, si vous le pouvez faire, nous enverrons ailleurs le frère qui est avec vous. Mais pourquoi, me direz-vous, ne m'ôtez-vous pas d'Agen plutôt que lui? C'est parce qu'il n'est pas suffisant pour cette maison, comme vous le pouvez être, en sorte que, s'il y demeure, il en faut un autre avec lui; et cet autre se pourrait trouver dans un pareil ennui que le vôtre et dans les mêmes défauts du langage et du règlement; et partant vous devez tâcher de vaincre ces difficultés, et non pas de les rejeter sur un autre, étant plus juste que Dieu soit encore servi par vous dans cette famille, que d'incommoder la même famille par votre retour.

Je m'étonne certes que vous soyez ainsi pressé de la fantaisie d'en sortir, puisqu'elle se trouve bien de vous et que vous êtes satisfait de ceux qui la composent. C'est, à la vérité, une tentation des plus évidentes qui puisse arriver à un serviteur de Dieu, et néanmoins vous ne croyez pas que c'en soit une. D'où vient cela? C'est que vous avez trop écouté le tentateur, qui vous a persuadé qu'étant à Paris, vous y feriez mieux et y feriez encore d'autres choses que vous ne faites pas. Si vous n'étiez tout à fait préoccupé de cette pensée, vous découvririez facilement la ruse du mauvais esprit, qui, pour vous éloigner des pratiques d'une vertu solide, dont les occasions vous sont présentes, vous en fait regarder d'autres, qui ne sont qu'imaginaires. Je vous prie, mon cher Frère, de bien considérer devant Dieu ce

que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort. Vous ne vous êtes pas donné à lui pour suivre vos sentiments, mais pour vous soumettre à sa conduite. Demandez-lui donc cette grâce et renouvelez vos premières résolutions pour le servir à son gré plutôt qu'au vôtre, au lieu où vous êtes, et non en d'autres où l'inclination vous porte et où il ne vous appelle pas. C'est ce que j'espère de sa miséricorde et de votre patience.

Je suis...

Depuis la présente écrite, j'ai reçu une autre lettre de votre part, où vous persistez en votre demande; et moi je persévère à vous dire que vous trouverez l'esprit de votre vocation dans l'exercice de l'obéissance et de la charité. Je vous prie de lire le 15e chapitre du 3e livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, où vous verrez que tous les désirs, quoique bons, ne sont pas toujours du Saint-Esprit, et que vous êtes fort éloigné de l'indifférence ou résignation qu'il enseigne.

2169. — AU MARQUIS DE FABERT

De Paris, ce 15 novembre 1656.

Monsieur,

Je n'ai point de paroles qui vous puissent exprimer la reconnaissance que j'ai de vos bontés vers cette pauvre et chétive compagnie, et de cette aumône si considérable que vous venez de leur faire, qui pourrait passer pour bien grosse, quand elle serait faite par un roi. O Monsieur, quel moyen de vous en faire un remercîment répondant à la grandeur de cette incomparable charité?

Lettre 2169. — L. a. — L'original a été mis en vente par M. Charavay.

Certes, Monsieur, j'avoue que j'en suis très indigne; c'est pourquoi je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre remerciment et votre récompense lui-même, et qu'il sanctifie de plus en plus votre chère âme, celle de Madame la marquise, et qu'il bénisse votre chère famille.

M. Coglée m'a mandé la perversion de votre bonne demoiselle qui s'était convertie pendant que le roi était à Sedan, et fait profession de foi en la présence de la reine, et le zèle avec lequel vous avez procédé en cette action si considérable, et l'effet qui en était réussi sur-le-champ, dont j'ai rendu grâces à Dieu, et ayant eu l'honneur d'aller faire la révérence à la reine, comme je me donne l'honneur de faire une fois l'an, à son retour de la campagne, je lui dis la légèreté de cette fille et ce que vous, Monsieur, avez fait pour cela; sur quoi elle me dit qu'elle avait dit qu'il était à propos de l'ôter de Sedan et la mettre ailleurs, et pour vous, Monsieur, qu'elle ne doutait pas que vous n'eussiez fait ce qu'il fallait pour cela, et que vous êtes un vrai serviteur de Dieu et du roi. Je lui dis de plus que je pensais que vous, Monsieur, écririez à Sa Majesté ce qui s'est passé en ce rencontre. Et comme M. Coglée m'a mandé depuis que cette bonne fille s'était ravisée en suite du zèle plein de sagesse que vous en avez témoigné, j'ai prié M. de Saint-Jean, chapelain de Sa Majesté, qui vient de sortir de céans, où il a fait une retraite, d'informer la reine de la bénédiction qu'il a plu à Dieu de donner à ce que vous, Monsieur, avez fait pour affermir cette fille, et lui ai dit les difficultés auxquelles l'on se trouve ici pour pourvoir aux filles de cette condition, à ce que Sa Majesté daigne y penser, et que je ne laisserai pas d'en parler aux dames de la Charité.

Voilà, Monsieur, ce que je vous dirai pour le présent, et le renouvellement que je vous fais de ma reconnais-

sance et de mon obéissance perpétuelle, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

2170. — A LOUIS SERRE, SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN

Du 18 novembre 1656.

Monseigneur de Saint-Malo a pu permettre l'entrée chez vous à ces dames que vous me nommez; mais, en son absence, vous auriez dû la leur refuser; et nous ne devons jamais l'accorder à personne de leur sexe, de quelque condition qu'elle soit.

2171. — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

De Paris, ce 18 novembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Celle-ci est pour vous donner de nos nouvelles et pour répondre à vos lettres. Nous nous portons assez bien ici, grâces à Dieu. Une partie de notre communauté est en mission, et le reste se prépare à l'ordination prochaine.

Il a plu à Dieu de faire une grâce bien particulière à la compagnie en la personne de Messieurs Boussordec, Herbron et notre frère Christophe, qui, s'étant embarqués à Nantes pour Madagascar, ont failli à se perdre avec

---

Lettre 2170. — Reg. 2, p. 175.
1. Ferdinand de Neufville (1646-1657)

Lettre 2171. — L. s. — Dossier de Turin, original.

leur vaisseau, lequel avait fait voile le 30 octobre; mais il fut repoussé par un vent contraire, qui l'obligea de rentrer à la rade et de mouiller l'ancre vis-à-vis de Saint-Nazaire Le jour de tous les Saints, ces Messieurs dirent la sainte messe dans le vaisseau; et parce que l'agitation les incommoda, ils prirent terre le lendemain, pour aller célébrer dans une église, laissant le frère dans ledit vaisseau. Cela fait, ils voulurent retourner à bord; mais ils ne trouvèrent personne qui s'osât commettre sur une chaloupe pour les y mener, à cause que la mer était grandement agitée, quoiqu'ils se missent plusieurs fois en disposition d'y passer. Le 3e jour de novembre, entre les dix et onze heures, la tempête fut si violente qu'elle fit briser ce pauvre vaisseau sur un banc de sable, au milieu de la rivière, large de trois quarts de lieue, où plus de six-vingts personnes perdirent la vie. Quelques autres ayant préparé un échafaud pour se sauver, notre petit frère trouva moyen d'y avoir place. Et tenant un crucifix à la main, sans s'étonner, et étendant son manteau pour servir de voile, il flotta depuis Saint-Nazaire jusqu'à Paimbœuf, c'est-à-dire deux grandes lieues, en compagnie de 15 à 16 personnes, les assurant qu'ils ne périraient point, s'ils avaient une véritable confiance en Dieu (remarquez, s'il vous plaît, la foi de cet enfant). Et en effet, ce qu'il leur promit arriva; car tous ceux-là furent sauvés, à la réserve d'un seul, qui mourut de froid et d'appréhension. Ne voilà pas, Monsieur, une protection de Dieu bien spéciale sur ces trois missionnaires, particulièrement sur ce bon frère, qui, étant fort timide de son naturel, a eu néanmoins assez de courage pour lui et pour encourager les autres dans ce péril éminent! Je vous prie d'en bien remercier sa divine bonté. L'abomination était si grande dans ce navire que M. Boussordec me mande qu'il a dit plus de vingt fois

que sa pensée était qu'il n'arriverait jamais à bon port. Plaise à Notre-Seigneur qu'il soit le nôtre !

Vous profiterez de ce débris, parce que j'ai mandé à ce frère-là de s'en venir chez vous et d'y servir quelque temps Notre-Seigneur sous votre douce conduite. Je vous prie de le recevoir cordialement et de le bien ménager. Il pourra dresser vos domestiques à faire votre cuisine et votre dépense selon les manières de la compagnie, afin que, si nous sommes obligés de le vous ôter dans quelque temps, ils puissent suppléer à son défaut.

Je loue Dieu des lumières de votre retraite et des saintes dispositions où elles vous ont mis.

Nous travaillons à faire entériner la requête dressée par M. Duval touchant votre bois. Nous ne perdrons point de temps ni à cela ni au reste de ce qui vous regarde.

Je suis consolé que vous ayez appliqué le frère Bienvenu à l'instruction des écoliers plus avancés, puisque le frère Descroizilles est trop faible.

Monseigneur du Mans [1] ne trouvant pas à propos que vous fassiez des missions pendant l'Avent et le Carême, il s'y faut soumettre.

La religieuse qui vous a écrit est hors d'espérance de retour, si Dieu ne fait miracle. Monseigneur de Troyes [2] m'en a écrit comme d'une fille perdue; elle est en son diocèse, et lui sur le point de l'en chasser.

Je procurerai tout le soulagement que je pourrai à Mgr l'évêque de Cork [3]. J'ai ici cent francs pour lui, que je lui enverrai au premier jour.

Nous penserons à la proposition de M. Bisuel, grand

---

1. Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin (1640-1671).
2. François Malier du Houssaye (1641-1678).
3. Robert Barry.

vicaire de Champfleur [4], et je m'informerai plus particulièrement de ses dispositions de corps et d'esprit. Il faut qu'elles soient bien bonnes pour s'y assurer, après les diverses sorties qu'il a faites des Capucins et de notre séminaire.

Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse votre famille de plus en plus. Je la salue très affectionnément et suis, en l'amour de N. S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Cruoly.

2172. — A JEAN BARREAU

De Paris, ce 24 novembre 1656.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 13 juillet et 20e septembre, la première par voie de Tunis, qui ne contiennent que les peines où vous êtes pour vos engagements et pour les dangers où vous êtes d'y entrer plus avant que jamais, soit à cause du change pour les sommes empruntées, soit par de nouvelles avanies dont vous êtes menacé. Vous ne doutez pas que ces choses-là ne me soient très sensibles; et si vous en doutiez, je pourrais vous assurer que jamais affaires ne m'ont plus pesé que les vôtres me pèsent. Vous aurez reçu quelque soulagement depuis ce temps-là par les 3.100 livres que nous vous avons envoyées dès le mois d'août. Mais pour moi, je

---

4. Petite localité de la Sarthe, arrondissement de Mamers.

Lettre 2172. — L. s. — Dossier de Turin, original.

ne vois rien qui me soulage dans ma peine; au contraire, vos lettres me donnent tous les jours de nouvelles craintes qu'au lieu de voir la fin des accidents qui vous affligent, ils ne viennent à vous accabler. Que ferons-nous à cela, mon cher Frère? Voilà un effort que nous avons fait pour vous donner ce secours; de vous en donner un plus grand, il nous est impossible pour le présent, car nous sommes grandement incommodés; je n'exagère point. Reste, de votre côté, à retrancher quelque chose de votre dépense et de vos charités pour vous acquitter de vos épargnes, et surtout de vous résoudre pour une bonne fois de ne rien avancer ou répondre pour qui que ce soit, comme aussi d'user de toutes les précautions imaginables pour ne donner sujet aux turcs de vous tyranniser; et, s'ils le veulent faire sans cause, de ne vous étonner point pour les menaces, ni le mauvais traitement, car alors vous serez bienheureux, déclaré tel par Notre-Seigneur même [1], parce que vous souffrirez pour la justice à cause de lui; au lieu que, si vous pensez vous tirer de leurs mains par de l'argent, ce sera vous rendre misérable, parce que, vous voyant facile à donner, ils vous feront souvent des querelles d'Allemand, pour vous intimider. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne la fermeté qu'il faut et la confiance parfaite que vous devez avoir en sa protection, pour ne vous laisser jamais aller qu'aux choses raisonnables. C'est tout ce que je vous puis dire.

J'écris nos petites nouvelles à M. Le Vacher [2], qui vous en fera part [3].

Or sus, Monsieur, ne vous découragez pas ; M. Blatiron travaille incessamment à vos affaires; je vous prie

---

1. Evangile de saint Mathieu V, 10.
2. Philippe Le Vacher.
3. Tout ce qui suit est de la main du saint.

me mander si, en ce que vous me dites que vous devez, sont comprises les sommes que vous donnent ceux de Gênes. Au reste, je suis toujours, dans l'espérance que Notre-Seigneur vous assistera pour remédier à vos besoins, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je salue M. Le Vacher prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres.

Suscription : A Monsieur Monsieur Barreau, consul pour la nation française en Alger

2173. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce 25 novembre 1656.

Je remercie très humblement Mademoiselle Le Gras du soin qu'elle a de ma santé et prie Notre-Seigneur qu'il lui redonne la sienne.

Je me porte mieux de mon petit rhume, Dieu merci, et fais tout ce que je puis pour cela : je ne sors point de la chambre; je repose tous les matins; je mange tout ce qu'on me donne et ai pris tous les soirs une espèce de julep[1] que notre frère Alexandre me donne. Quant à l'état de mon rhume, il est diminué de la moitié de la petite incommodité que j'en avais, et s'en va peu à peu. Selon cela, il n'est pas besoin de penser au thé. Si par accident le peu d'incommodité que j'ai empirait, j'en userais. Je prie la charité de madite demoiselle d'être en repos de ce côté-là, et la remercie de ce chef.

Lettre 2173. — L. a. — L'original se trouve à Graz (Autriche), chez les prêtres de la Mission.

1. Potion composée d'un sirop mucilagineux ou narcotique dissous dans un hydrolat, une infusion de plantes émollientes ou une émulsion.

Il me semble que vous ferez bien d'envoyer la fille la plus propre pour observer et pénétrer l'état de l'esprit de cette fille, notamment à l'égard de celui que sa maîtresse a laissé auprès de cette fille, et qui vous rapporte la chose plus exactement.

La lettre qu'on écrit à La Fère de la part de Madame la nourrice[2] me paraît assez bien, pourvu qu'on l'exécute. Il est vrai que, si l'hôpital n'a du fonds assez de lui-même pour subsister, que cela ne pourra durer, ni les filles y subsister.

Si notre frère[3] n'a envoyé la lettre que M. Delville m'écrit touchant la Charité d'Arras, je lui dirai qu'il le fasse. Je l'envoyai hier aux dames, qui estiment qu'il ne faut point envoyer une troisième fille en ce lieu-là et qu'il vaut mieux qu'elles se servent de quelqu'une de delà.

2174. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

Du 1er décembre 1656.

Tout ce que je vous recommande avec plus d'instance et d'affection, c'est d'user de toutes les précautions raisonnables pour vous conserver. Au reste, je ne puis assez remercier Dieu de la disposition qu'il donne à un chacun de vous de lui faire un sacrifice de sa vie, en l'exposant, si besoin est, pour l'assistance des pestiférés. Comme cela ne peut être que par une charité souveraine qui regarde purement Dieu dans le salut des âmes, aussi n'y a-t-il rien de plus consolant, ni de plus digne de reconnaissance, que cette résolution, ni qui soit

---

2. Perrette du Four, première nourrice du roi.
3. Le frère Ducournau.

Lettre 2174. — Reg. 2, p. 207.

plus capable d'attirer les bénédictions du ciel sur la compagnie, quoique l'effet ne s'ensuive pas, parce qu'il ne dépend plus que de la sainte obéissance, que vous attendez. Celle qui a déjà mis M. Lucas dans l'exécution de ce divin mouvement est une marque de la grâce que Dieu a mise dans votre communauté, pour protester comme lui, à la face de l'Eglise triomphante et militante, que l'amour est fort comme la mort et que Dieu seul mérite d'être aimé et servi. Qui perd son âme de cette façon la sauvera, et qui voudra la sauver autrement la perdra. Je remercie Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a dit ces paroles [1], d'avoir mis ledit sieur Lucas en état de se consumer pour lui. Nous avons encore à Rome un prêtre exposé au même péril pour la même charité; et nos confrères de Varsovie, après avoir souffert la rigueur de deux ou trois sièges, ont été dépouillés de toutes choses jusqu'à leurs habits; et la peste y étant survenue, M. Desdames en a été atteint, dont on me mande qu'il est guéri.

2175. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce premier de décembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai été fort consolé d'apprendre de vos chères nouvelles par votre lettre du 13e novembre. En voici des nôtres. Nous sommes tous en assez bonne disposition, grâces à Dieu. Une partie de notre monde est en mission en divers diocèses, et l'autre se prépare à l'ordination. Notre séminaire est bien peuplé; M. Berthe en est le directeur. Nous avons aussi bon nombre d'écoliers,

1. Evangile de saint Jean XII, 25.

Lettre 2175. — L. s. — Dossier de Turin, original.

dont les uns étudient en théologie sous M. Watebled, et les autres en philosophie sous M. Eveillard. Le collège des Bons-Enfants est plein sous M. Dehorgny, et le séminaire de Saint-Charles va croissant par les soins de M. Talec.

Nos pauvres missionnaires de Pologne ont souffert la rigueur de deux ou trois sièges, et enfin ont été dépouillés de toutes choses, jusques à leurs habits. La peste y est survenue, dont M. Desdames a été frappé; néanmoins la bonté de Dieu a été si grande de leur conserver la vie dans ces grands dangers de guerre, de famine et de contagion. Je pense qu'à présent ils en sont à couvert par les soins de la reine.

Il a plu à Dieu de faire une autre grâce bien particulière à la compagnie en la personne de Messieurs Boussordec, Herbron et notre frère Christophe, qui s'étaient embarqués à Nantes pour Madagascar et qui ont été préservés du funeste naufrage que leur navire a fait, lequel, ayant levé l'ancre le 30e octobre, fut repoussé bientôt après par un vent contraire, qui l'obligea de rentrer à la rade et de s'arrêter vis-à-vis de Saint-Nazaire. Le jour de tous les Saints, ces Messieurs dirent la sainte messe dans le vaisseau; et parce que l'agitation les incommoda, ils prirent terre le lendemain pour aller célébrer dans une église, laissant le frère dans ledit vaisseau. Cela fait, ils voulurent retourner à bord, mais ils ne trouvèrent personne qui s'osât commettre sur une chaloupe pour les y mener, à cause que la mer était fort agitée, quoiqu'ils se missent plusieurs fois en disposition d'y passer. Le 3e jour de novembre, entre les 10 et 11 heures du soir, la tempête fut si violente qu'elle fit briser ce pauvre vaisseau sur un banc de sable, au milieu de la rivière, large de trois quarts de lieue, où plus de six-vingts personnes perdirent la vie. Quelques

autres ayant préparé un échafaud pour se sauver, notre pauvre frère trouva moyen d'y prendre place ; et tenant un crucifix à la main, sans s'étonner, et étendant son manteau pour servir de voile, il flotta depuis Saint-Nazaire jusqu'à Paimbœuf, c'est-à-dire deux grandes lieues, en compagnie de 15 à 16 personnes, les assurant qu'ils ne périraient point, s'ils avaient une véritable confiance en Dieu. (Remarquez, je vous prie, la foi de cet enfant). Et en effet, ce qu'il leur promit arriva ; car tous ceux-là furent sauvés, à la réserve d'un seul, qui mourut de froid et d'appréhension. Ne voilà pas, Monsieur, une protection de Dieu bien spéciale sur ces trois missionnaires et particulièrement sur ce bon frère, qui, étant fort timide de son naturel, a eu néanmoins assez de courage pour lui et pour encourager les autres dans ce péril éminent ? Je vous prie d'en bien remercier sa divine bonté. L'abomination était si grande dans ce navire que M. Boussordec me mande qu'il a dit plus de vingt fois que sa pensée était qu'il n'arriverait jamais à bon port.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit le nôtre et qu'il soit aussi votre force pour sortir heureusement de la grosse mission que vous avez entreprise, en laquelle nous ne pouvons vous aider que de nos prières. Aussi les offrons-nous souvent à Dieu. Nous vous disposons pourtant un bon ouvrier, qui vous soulagera ci-après et qui partira après notre ordination, ou plus tôt, si cela se peut. Nous voudrions bien l'accompagner d'un frère, mais il nous est difficile de vous en envoyer un tel qu'il vous le faut. C'est pourquoi, si vous trouviez quelque bon garçon de delà, je vous conseillerais de vous en servir.

Je loue Dieu de l'heureuse arrivée du bon M. de Musy. Son affection à la langue et au travail le rendra bientôt propre à vos fonctions Tout ce que je crains est que

vous succombiez sous le poids de la charge, et tout ce que je vous recommande est de modérer vos applications et de ménager votre santé. Celle de nos confrères de Rome et de Gênes est encore bonne, à ce qu'ils me mandent; mais certes ils sont en grand péril. J'espère que Dieu les en tirera.

Je salue votre petite communauté, de laquelle, et de vous particulièrement, je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

2176. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Je vous remercie de votre lettre et de votre cher présent. Votre cœur est trop bon pour être mis en si mauvaises mains que les miennes; et je sais bien aussi que vous ne me le donnez que pour le remettre à Notre-Seigneur, auquel il appartient et à l'amour duquel vous voulez qu'il tende incessamment. Que cet aimable cœur donc soit uniquement, dès cette heure, à Jésus-Christ, et qu'il y soit pleinement et toujours, dans le temps et dans l'éternité! Demandez-lui, je vous prie, qu'il me donne part à la candeur et à la simplicité de votre cœur, qui sont des vertus dont j'ai un très grand besoin et dont l'excellence est incompréhensible.

Lettre 2176. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XV, p. 242.

2177. — A DONAT CRUOLY, SUPERIEUR, AU MANS

Du 2 décembre 1656.

Puisque vous ne voulez appeler en justice les détenteurs des biens aliénés, que pour empêcher la prescription qu'ils sont sur le point d'acquérir, j'y consens volontiers, pour ne perdre pas le droit de les réunir, qui est si légitime. Je pense néanmoins que vous ferez bien de n'entreprendre que deux personnes au commencement pour ne faire pas tant crier le monde, joint que le jugement contre ceux-ci sera un préjugé pour les autres.

2178. — A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS

2 décembre 1656.

Nous avons reçu à la retraite les deux jeunes hommes que vous avez adressés pour entrer dans la congrégation. L'un [1] s'y est fort bien pris, mais non pas l'autre, qui a donné sujet à toute la maison de juger qu'il ne nous était pas propre. Il eût été bon qu'avant de l'envoyer, vous nous eussiez mandé qu'il était boiteux, car nous aurions fait réflexion à cela et lui aurions épargné la peine de venir et celle de s'en retourner, comme il a fait, parce que pour l'ordinaire il y a quelque chose à dire en la qualité de l'esprit de telles personnes, ainsi qu'il nous a paru dans le sien. Si vous m'objectez qu'il

---

Lettre 2177. — Reg. 2, p. 130.

Lettre 2178. — La première partie de cette lettre jusqu'aux mots : *Je loue Dieu de l'état*, est empruntée au registre 2, p. 37, la seconde au manuscrit de la Chambre des Députés, p. 115.

1. C'est vraisemblablement Jean-François Ivain ou Noël Parmentier, nés tous deux à Arras, l'un le 4 décembre 1638, l'autre le 25 décembre 1639, entrés dans la congrégation de la Mission le 18 octobre 1656, reçus aux vœux le 19 octobre 1658. Noël Parmentier fut supérieur à Saintes (1675-1680) et à La Rose (1687-1689).

y en a d'autres, en la compagnie, qui boitent, je vous dirai que pour le présent il n'y en a plus qu'un ou deux, et que ce défaut ne paraît presque point en eux en comparaison de celui-ci. Ce qui me donne sujet de vous prier de ne nous envoyer désormais personne qu'après que je vous aurai promis de le recevoir; et pour cela, vous m'avertirez de leur dessein, de leur condition, de leur âge, de leurs études et de leurs dispositions de corps et d'esprit.

Notre séminaire est beaucoup multiplié; nous ne pouvons pas passer le nombre raisonnable sans nous trop charger.

Je loue Dieu de l'état où vous avez mis la Charité d'Arras, qui commence si bien, et de ce que les deux sœurs s'y comportent avec soin et édification.

Il ne faut rien innover en la façon dont les Filles de la Charité se nourrissent. Mademoiselle Le Gras dit qu'elles ont l'avantage de savoir faire de l'eau douce qui bonifie toute autre eau et empêche qu'elle ne fasse mal. C'est pourquoi celles d'Arras se passeront de boire de la petite bière, ainsi que vous le proposez, pour être uniformes aux autres et ôter le prétexte à quelques-unes, qui, ne se contentant pas du breuvage ordinaire, pourraient désirer boire un peu de vin.

2179. — A LA MÈRE JEANNE-FRANÇOISE LE TORT [1]

6 décembre 1656.

Ma chère Mère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai été fort consolé de recevoir votre lettre et le

Lettre 2179. — Reg. 1, f° 47 v°, copie prise sur la « minute non signée ».

1. Nous trouvons un éloge de ses vertus dans l'*Histoire chronologique*, monastère d'Angers, Bibl. Maz., ms. 2434, pp. 165-166.

serais encore plus de faire ce que vous me proposez, si tel était le plaisir de Dieu. Je m'attendais toujours d'aller à Sainte-Marie du faubourg pour aviser avec la Mère[2] au moyen de vous contenter; mais je ne l'ai pu, pour avoir été incommodé depuis ce temps-là; ce sera, Dieu aidant, aussitôt que je serai en état de sortir. Cependant, ma chère Mere, je vous dirai que je crains bien que nous ne puissions pas vous donner aucune des trois filles que vous nommez; car, quant aux deux qui sont audit faubourg, vous en savez les raisons : elles n'en peuvent être tirées sans le consentement de la communauté, qui ne s'y peut résoudre. Elle l'a déjà refusé à quantité de maisons, et ce serait la violenter par trop de lui en arracher une. Et pour la supérieure d'Abbeville[3], elle est nécessaire en Picardie, n'y ayant qu'elle et la Mère Alméras, supérieure d'Amiens[4], capables de soutenir les établissements qu'elles y ont commencés. Je ne vous dis néanmoins ceci qu'en attendant une dernière résolution, lorsque je la pourrai prendre avec la Mère et ses conseillères. De dire que je puis les obliger à vous en donner une de ces trois, je ne vois pas comment je le puis; vous savez qu'elles y doivent consentir et que ce consentement doit être libre et non forcé. J'y emploierai les prières et les persuasions; mais, comme je l'ai fait inutilement en

---

2. La Mère Marie-Augustine Bouvard. Elle avait dirigé le monastère d'Angers de 1648 à 1654.

3. Catherine-Agnès de Lionne.

4. La Mère Anne-Marie Alméras, sœur de René Alméras, née à Paris, reçue au second monastère de la Visitation de cette ville, envoyée à celui d'Amiens dès sa fondation en 1640, y fut maîtresse des novices et quatre fois supérieure. Elle mourut le 7 décembre 1677. Sa notice manuscrite, conservée au monastère d'Annecy, fait d'elle cet éloge : « Elle se montra généreuse dans toute sa conduite, sans respect humain lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu ou de la plus parfaite observance de la règle; en toutes ses pensées, paroles et actions, elle ne vivait, ne respirait et n'aspirait qu'en Dieu. »

d'autres rencontres, je prévois que mes efforts seront encore sans effet. En ce cas, j'espère, ma chère Mère, que N.-S. suppléera par autre voie à votre besoin, et qu'au lieu du risque que vous craignez pour votre communauté en l'élection d'un sujet incapable, elle marchera sûrement sous la conduite de celle qui vous succédera; car sa divine bonté ne permettra pas que le choix n'en soit bon, quand même il tomberait sur une fille qui n'aurait encore gouverné [5]. Je l'en prie de tout mon cœur, et je le remercie, ma chère Mère, de la bénédiction qu'il a donnée à votre conduite et, par elle, à votre maison, non seulement par la multiplication, mais par le progrès à la vertu. Plaise à N.-S. de lui continuer les mêmes grâces et de sanctifier de plus en plus votre chère âme!

Je me recommande humblement à vos prières et suis, en l'amour de N.-S....

2180. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 8 décembre 1656.

Je vous remercie de ce que l'arrêt du Conseil pour le consul de Tunis a été registré au greffe de l'amirauté.

---

5. Jeanne Marguerite de Mongeny, professe du second monastère de Paris, fut élue supérieure du monastère d'Angers le 17 mai 1657, en remplacement de la Mère Le Tort, arrivée à la fin de son triennat.

Lettre 2180. — Manuscrit de Marseille.

2181. — A UN FRÈRE COADJUTEUR

10 décembre 1656.

Je loue Dieu des grâces que vous dites avoir reçues de lui, et je le prie qu'il vous fasse celle d'en bien user. Si la connaissance que vous avez de vous-même est vraie, vous devez vous estimer indigne de vivre et vous étonner comme Dieu vous supporte. L'humilité qui doit naître de cette connaissance vous doit porter à vous cacher plutôt qu'à vous produire. Les grâces que Dieu vous a faites ne sont que pour vous seul et pour vous rendre meilleur au lieu et en l'état où il vous a mis. Son dessein n'est pas que vous les communiquiez aux autres; il n'appartient qu'aux ecclésiastiques d'administrer la parole de Dieu et les sacrements, et vous n'avez pas caractère pour cela. Ceux qui aiment bien Dieu ne s'en vantent point; au contraire, ils craignent de ne l'aimer pas; car, comme il leur paraît infiniment aimable, ils voient que leur amour n'est rien en comparaison de celui qu'il mérite. Cependant vous exaltez si fort le vôtre qu'au lieu de me paraître grand comme à vous, il me semble qu'il est bien petit. Notre-Seigneur demandant à saint Pierre s'il l'aimait, ce pauvre apôtre n'ose quasi pas dire que oui; il répond seulement : « Vous le savez, Seigneur [1]. » Et vous, sans attendre qu'on vous le demande, vous dites que votre amour est si grand qu'il est capable d'embraser tout le monde. Voilà une exagération qui passe jusqu'au mensonge et qui procède d'une présomption inouïe. Jésus-Christ a plus aimé son Père que toutes les créatures ensemble ne l'aimeront jamais, et néanmoins son amour n'a pas eu

---

Lettre 2181. — Reg. 2, p. 345.
1. Evangile de saint Jean XXI, 15-17.

l'effet que vous vous promettez du vôtre, car il a embrasé fort peu de personnes; et bien qu'il parlât aux Juifs, qui étaient le peuple de Dieu, que ses paroles fussent paroles de vie et qu'il fît de grands miracles à leur vue pour éclairer leurs esprits et échauffer leurs volontés, ils sont pourtant demeurés, au moins la plupart, aussi froids et endurcis qu'ils étaient auparavant. De plus, il a bien fallu douze apôtres et un grand nombre de disciples, tous animés de l'esprit de Dieu, pour aller faire connaître et aimer Jésus-Christ sur la terre; et vous avez la hardiesse de dire que votre amour est capable de faire cela tout seul! Ne voyez-vous pas, mon cher Frère, que c'est une suggestion de l'esprit malin, qui, pour vous perdre, vous met dans l'imagination que vous feriez merveilles pour sauver les autres? Que pourriez-vous dire aux hommes sinon que Dieu est digne d'être souverainement aimé et servi, et que les crimes qu'ils commettent sont si horribles à ses yeux qu'il les punira d'une éternité de supplices? En quoi vous ne leur diriez rien de nouveau, car il y en a peu qui ne le sachent mieux que vous, qui n'avez aucune science et qui même avez sujet de vous défier de votre vertu; ce qui paraît en ce que vous ne savez pas mettre différence entre le bien et le mal qui vous pousse. Voilà une tentation dangereuse, qui tend à vous tirer de la condition où vous êtes, quoique la plus assurée pour votre salut; et vous la prenez pour un zèle du salut des âmes, sans prendre garde qu'il est indiscret et téméraire, puisque Dieu ne vous a pas appelé aux ministères sacrés, auxquels les laïques ne peuvent toucher sans se rendre coupables du même châtiment que ceux qui portèrent la main sur l'arche d'alliance, qui furent punis de mort.

Mon cher Frère, si vous désirez vivre d'une vie

agréable à Dieu, humiliez-vous, demeurez en paix dans vos petits emplois corporels; offrez-les, si vous voulez, à Dieu, avec vos prières et pénitences, pour la conversion des pécheurs, la propagation de la foi et la pratique des vertus chrétiennes; mais ne passez pas outre, car vous êtes incapable de les aller prêcher et d'y contribuer d'une autre manière que font les autres frères. Vous avez été à bon exemple jusqu'à maintenant dans la maison où vous êtes, et vous le serez, Dieu aidant, tandis que vous vous contenterez de l'office de Marthe et des exercices de piété que la règle vous marque. Dieu ne vous demande pas d'autres services; il trouve assez d'ouvriers pour les œuvres éclatantes, et il en veut avoir dans les moindres états, aussi bien que dans les plus élevés. Vous lui ferez plaisir d'aimer le vôtre comme le plus convenable au dessein qu'il a sur vous. Pour fin, je le prie qu'il vous fasse la grâce de vous en bien acquitter. Demandez-lui miséricorde pour moi, s'il vous plaît.

2182. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 22 décembre 1650.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne puis assez admirer la bonté de Dieu dans les bénédictions qu'il donne à vos travaux, qui paraissent dans le plus grand concours du peuple et les fruits qu'il en retire. Je l'en remercie de tout mon cœur, et en particulier de la force qu'il vous donne pour soutenir un tel accablement. Plaise à sa toute-puissance de vous fortifier de plus en plus et pour le corps et pour l'esprit, ensemble tous vos ouvriers, que j'embrasse avec

---

Lettre 2182. — L. s. — Dossier de Turin, original.

vous avec de nouveaux sentiments d'estime et de tendresse, à cause de la disposition qu'il a mise en chacun de vous de se consumer pour son amour dans les travaux que le salut des âmes requiert de nous; de quoi son saint nom soit à jamais béni!

La langue du pays est encore trop nouvelle à M. de Musy pour n'y trouver pas difficulté. J'espère qu'un peu de temps et d'application la lui rendront assez familière pour s'en servir utilement à tous les emplois. Je ne crains sinon qu'il s'efforce par trop et qu'il en reste incommodé. Je vous prie de veiller à ses exercices, afin qu'il les modère. Je lui écris un mot

Vous me parlez par votre lettre du 24 novembre, qui est la dernière que j'ai reçue, du progrès que fait la contagion à Rome et à Gênes. C'est ce que j'apprends aussi par les lettres de Messieurs Blatiron et Jolly. Certes, Monsieur, nous en sommes grandement affligés, d'autant plus que le changement de saison, ni tant de prières que toute l'Eglise a faites pendant le jubilé, n'ont encore pu arrêter le cours de cette maladie, ni la faire diminuer. Il faut que les péchés de l'Etat chrétien soient bien grands, puisqu'ils obligent Dieu d'exercer sa justice de la sorte. Plaise à sa miséricorde de venir à son tour visiter bientôt ces pauvres villes et consoler tant de peuples affligés partout, qui d'une façon, qui d'une autre! Nous devons beaucoup la remercier d'avoir conservé nos maisons jusqu'à présent, et la prier de leur continuer sa protection jusqu'au bout.

Vous attendez que je vous parle du secours promis et tant désiré. Je vous ai mandé que le jubilé et l'ordination occupaient tout notre monde, tant ici qu'à la campagne. Nous voici au bout des exercices des ordinands et à la veille des fêtes, après lesquelles nous ferons partir, Dieu aidant, ceux que nous vous avons

destinés, à savoir un prêtre et un frère; et j'espère que la semaine prochaine ne se passera pas sans qu'ils partent.

Nous n'avons rien de nouveau que le mystère qui approche, qui nous fera voir le Sauveur du monde comme anéanti sous la forme d'un enfant; et j'espère que nous nous trouverons ensemble aux pieds de sa crèche pour le prier qu'il nous tire après lui dans son abaissement. C'est dans ce souhait et en son amour que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

2183 — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

Du 23 décembre 1656.

Sur l'éclaircissement que vous demandez, il faut tenir pour maxime que nous ne devons jamais prendre aucune rétribution de nos emplois, bien que nous puissions recevoir les aumônes que l'on a la dévotion de nous envoyer; de sorte que, si Madame... vous envoie quelque argent, à cause que vous avez travaillé en sa terre et que vous y avez fait de la dépense, il ne faut pas le recevoir; mais si, hors cette considération, elle vous faisait quelque bien par simple charité, vous le pourriez prendre comme une aumône.

Lettre 2183. — Reg. 2, p. 136

2184. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 29 décembre 1656.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre chère lettre du 15. Vous êtes le premier qui m'avez annoncé la disposition que Dieu a faite du bon M. Lucas [1], qui est une notable perte pour nous et dont nous sommes fort affligés; mais c'est une grande grâce pour lui d'être mort en homme apostolique et d'avoir donné sa vie pour le prochain, qui est le plus grand acte de charité qui se puisse faire, ainsi que N.-S. même l'a dit. Vous avez su comme ce sien serviteur, ayant reçu le mouvement de s'exposer pour le service des pestiférés, a demandé cette permission, et, l'ayant obtenue, il l'a exécutée avec un grand courage, après s'y être préparé par une retraite. Le bon Dieu, qui nous l'avait donné, nous l'a ôté; son saint nom soit béni! Je vous prie, Monsieur, de rendre grâces à Dieu, comme nous l'avons fait ici, d'avoir honoré la compagnie d'un tel missionnaire, qui a préféré le salut des âmes à sa propre conservation, pour la gloire de son Maître. Nous avons prié Dieu, comme vous, pour son repos, dans le doute qu'il lui reste quelque satisfaction à faire, puisque la divine Providence et la sainte Eglise ont ordonné des prières pour les justes trépassés. Tous les prêtres de cette maison-là sont disposés à suivre l'exemple de ce cher défunt en s'exposant, comme lui, aussi bien que ceux de Rome, et n'attendent que l'ordre

---

Lettre 2184. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Il ne s'agit pas ici, comme l'a cru à tort l'auteur de sa notice (*Notices*, t. I, p. 145), d'Antoine Lucas, un des premiers compagnons de saint Vincent, mais de Luc Arimondo.

de Mgr le cardinal, sans lequel je les ai priés de ne le pas faire. Ce qui nous donne encore un grand sujet de remercier Dieu de ce qu'il a mis parmi nous des âmes entièrement détachées de la terre et aussi prêtes d'en sortir que d'y demeurer, quand il y va de son service ou de son bon plaisir.

Vous m'avez beaucoup consolé par la nouvelle que vous me donnez, que la contagion a diminué à Rome et à Gênes. Il y a quinze jours que je n'ai point reçu des lettres de M. Jolly. Celle de M. Blatiron, qui est du 8 de ce mois, dit la même chose à l'égard de Gênes. Il ne me dit rien de M. Lucas; c'est signe qu'il vivait encore alors.

Nous avons rendu grâces à Dieu, et je l'en remercie encore, non seulement des bénédictions singulières qu'il a données à votre grande mission de Villefranche[2], mais de ce qu'il vous a tiré d'un si grand travail, capable de vous accabler. Son saint nom soit donc à jamais glorifié de toutes les grâces qu'il a faites aux peuples et aux ouvriers! Plaise à sa divine bonté d'en conserver les fruits et de vous fortifier de plus en plus pour en produire longuement de semblables!

Je suis en peine du peu de repos que vous avez pris, étant retourné sitôt au travail. Je vous prie, au nom de N.-S., de le modérer et de prendre tous les soulagements que vous pourrez. Nous prierons Dieu qu'il vous conserve et bénisse. Le jubilé que nous avons en ce diocèse a donné sujet à quantité de personnes de nous arracher tous les ouvriers que nous avions, pour aller disposer les peuples à le gagner; ce qui nous a empêchés de faire partir celui que vous attendez. Je vous prie de m'en excuser et de vous donner un peu de patience.

---

2. Villafranca Piemonte.

Nous le ferons partir, Dieu aidant, sans remise la semaine prochaine. Cependant je vous embrasse, avec votre chère famille, de toutes les tendresses de mon cœur, étant, en celui de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

2185. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 5 janvier 1657.

Monsieur,

Je prie Notre-Seigneur que cette nouvelle année vous soit une année de grâce, qu'il fasse abonder votre cœur et votre famille en fruits de bénédiction, et qu'il conserve ces fruits jusque dans l'éternité.

Nous avons acquitté deux lettres de change de M. Bonnaud et son associé, l'une de cent livres et l'autre de deux cents; nous tâcherons d'acquitter les 250 livres qui restent, lorsqu'on nous présentera leur lettre.

Je n'ai point reçu de vos lettres par le dernier ordinaire, et je n'ai rien à vous dire davantage, sinon que j'embrasse en esprit tout votre monde et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la page : M. Get.

Lettre 2185. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

2186. — A EDME JOLLY, SUPERIEUR, A ROME

5 janvier 1657.

Si le mouvement que sent notre frère [Oderico] [1] d'aller assister les pestiférés le presse notablement et longuement, ou que le besoin en soit extrême, ou bien que vous receviez ordre d'y envoyer quelqu'un, vous pourriez lui laisser faire ce sacrifice, pourvu qu'il y soit porté par des motifs surnaturels; car, s'il cherchait la mort pour la crainte de souffrir longtemps les incommodités de l'hydropisie dont il est menacé, ou pour quelque autre intention basse, il faudrait l'en détourner.

J'approuve fort la satisfaction que vous avez donnée à M. J[ean]-B[aptiste] [2], et je souhaite que Dieu fasse toujours la grâce à la compagnie d'exercer sa bonté envers tout le monde et surtout envers ceux qui se sépareront d'elle, non seulement pour leur ôter tout sujet de se plaindre, mais afin que, leur mettant des charbons ardents sur la tête, ils reconnaissent jusqu'au bout la charité de leur bonne mère.

2187. — A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS

6 janvier 1657.

Les trois postulants que vous nous avez envoyés sont arrivés; nous les avons accueillis avec affection, comme venant de votre part [1]. Vous me mandez la raison pour

---

Lettre 2186. — Reg. 2, p. 253, jusqu'aux mots *l'en détourner*; Collet, *op. cit.*, t. II, p. 181, depuis les mots *J'approuve fort*.

1. Cf. l. 2199.
2. Jean-Baptiste Tabone.

Lettre 2187. — Reg. 2, p. 38.

1. Maximilien-François Cuveron, Charles Taquet et un troisième, qui ne resta pas.

laquelle vous nous aviez adressé le boiteux qui s'en retourna dernièrement. Je l'avais bien pensé, Monsieur, que vous en aviez été pressé, et que, n'ayant pas eu la force de résister aux persuasions de ceux qui vous sollicitèrent pour lui, vous fûtes obligé de leur condescendre.

Je veux croire que la même chose vous est encore arrivée à l'égard de l'un de ces trois, nommé..., en qui vous n'avez pas trouvé les qualités qu'il faut pour la compagnie; et toutefois vous l'avez envoyé pour contenter ceux qui vous en ont prié, n'ayant le cœur de les refuser et voyant en lui une bonne volonté. C'est de quoi je suis bien marri, à cause du déplaisir que vous aurez de ce que nous ne l'avons pas reçu au séminaire. Nous l'avons trouvé trop faible en latin; et je vous envoie une composition qu'il a faite, où vous verrez combien il est éloigné des études qu'il devrait avoir. Tous ceux par qui je l'ai fait examiner sur les marques d'une vraie vocation, ayant jugé qu'il ne les avait pas, lui ont conseillé de s'en retourner. Ce qui m'oblige à vous prier derechef de ne plus hasarder au voyage personne qui ne vous paraisse être appelé de Dieu. Tous ceux qui se présentent ne le sont pas, au moins ceux qui manquent des conditions de corps et d'esprit convenables à notre Institut et à nos emplois. Les deux années de probation ne sont pas pour reconnaître s'ils ont les dispositions requises, car il les faut avoir reconnues auparavant, mais afin qu'ils s'y affermissent davantage, et que sur ce fondement ils élèvent l'édifice des vertus qui font un bon missionnaire. Et partant, Monsieur, nous devons nous tenir dans une telle liberté pour les choix, qu'elle soit au-dessus de toutes les considérations humaines. « Ce n'est pas vous, disait Notre-Seigneur, qui m'avez élu; c'est moi qui vous ai choisis et

ordonnés[2] », afin que nous sachions que c'est lui seul qui a droit d'appeler aux fonctions évangéliques. Ce qui fait qu'il y a différence entre vocation et vocation comme du soleil à la lune et du jour à la nuit; parce que celle qui ne vient pas de Dieu n'est que l'ombre de la véritable vocation, quoiqu'elle soit couverte de beaux prétextes et des mêmes habits. Je ne doute pas néanmoins, Monsieur, de votre bon discernement; mais, comme je ne m'en rapporte pas au mien propre lorsqu'il s'agit d'admettre les prétendants parmi nous, puisque, après les avoir éprouvés en diverses manières, je prends encore l'avis de plusieurs de la compagnie, j'estime aussi que vous devez user de beaucoup de précautions pour n'y être pas trompé, particulièrement de celles-ci : de les faire toujours composer en votre présence, de nous envoyer leurs compositions et de nous mander exactement leurs mœurs, âges, santés, qualités, etc., afin que nous puissions juger s'ils nous seront propres, avant de les faire venir.

Vous me demandez si, quant aux prêtres postulants, nous les recevrons, encore qu'ils ne paient les cent livres pour leurs habits. Oui, Monsieur, nous les recevrons, s'il ne tient qu'à cela, pourvu qu'au reste ils soient tels qu'il est à désirer, parce qu'étant habillés en ecclésiastiques, nous supposons qu'ils auront chacun sa soutane et son manteau.

Nous supposons aussi que les autres qui ne sont pas prêtres apporteront chacun son titre en bonne forme, et qu'avant de les envoyer, vous les informerez, s'il vous plaît, de nos pratiques les plus difficiles et de la soumission qu'il faut avoir, afin qu'étant ici ils n'y trouvent rien d'étrange.

---

2 Evangile de saint Jean XV, 16.

2188. — A JACQUES CHIROYE, SUPÉRIEUR, A LUÇON

De Paris, ce 7 janvier 1657.

Monsieur,

Je prie N.-S. que cette nouvelle année vous soit une année de grâce, qu'il fasse abonder votre cœur et votre famille en fruits de bénédiction et qu'il conserve ces fruits jusques dans l'éternité.

Nous venons de perdre un prêtre à Gênes, qui a fait voir qu'il était un homme apostolique, en donnant sa vie pour le prochain, qui est le plus grand acte de charité qui se puisse faire, ainsi que N.-S. même l'a dit. Ce sien serviteur, nommé M. Lucas[1], italien de nation, ayant reçu le mouvement de s'exposer pour le service des pestiférés, a demandé cette permission et, l'ayant obtenue, l'a exécutée fort heureusement, après s'y être bien disposé par une retraite. Il a donc servi les malades 13 jours avec beaucoup de zèle, et puis il s'est trouvé frappé de la même maladie; et le bon Dieu, qui nous l'avait donné, nous l'a ôté le 3e jour, muni de tous les sacrements. Je vous prie, Monsieur, de rendre grâces à Dieu de celle qu'il lui a faite et d'avoir honoré la compagnie d'un tel missionnaire, qui a préféré le salut des âmes à sa propre conservation pour la gloire de son Maître. Et ensuite priez, s'il vous plaît, et faites prier pour son repos, dans le doute qu'il lui reste quelque satisfaction à faire; car ce n'est pas en vain que la divine Providence et la sainte Eglise ont ordonné ce secours pour les justes trépassés. Tous les prêtres de cette maison-là sont disposés à suivre l'exemple de ce cher défunt, en s'exposant comme lui,

---

Lettre 2188. — L. s. — Dossier de Turin, original.
1. Luc Arimondo.

et n'attendent que l'ordre de Mgr le cardinal de Gênes. Ils l'auraient même prévenu sans que je les aie priés de ne le pas faire. Ce qui nous est encore un grand sujet de remercier Dieu de ce qu'il a mis parmi nous des âmes entièrement détachées de la terre et aussi prêtes d'en sortir que d'y demeurer, quand il y va de son service ou de son bon plaisir.

J'ai reçu deux lettres de votre part. Je n'ai rien à dire à votre ordination.

Pour la cure, faites encore un effort pour porter Monseigneur[2] d'en faire lui-même l'union, et, s'il persiste au refus, je consens que vous la résigniez, pourvu qu'il le trouve bon, à M. Redoys, son aumônier, aux conditions dont vous dites avoir convenu avec lui, qui est qu'il donnera à la maison un bénéfice simple de 150 livres et une pension de pareille somme sur ladite cure. Mais la principale condition est la résidence, et qu'il ait les qualités requises pour la conduite des âmes; c'est à quoi vous devez prendre garde.

Nous avons payé pour vous 300 livres à M. Dehorgny, selon votre désir, et mettrons entre les mains de M. Cramoisy le reste de ce que nous vous devons jusqu'au dernier de l'an passé, et cela du premier argent qui nous viendra, Dieu aidant.

Je vous prie de faire tenir l'incluse à M. Bajoue au plus tôt.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Chiroye.

---

2 Pierre Nivelle.

2189. — A N***

11 janvier 1657.

Vincent de Paul parle des dépenses en sujets et en argent occasionnées par la Mission de Madagascar.

2190. — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

13 janvier 1657.

J'ai envoyé vers Messieurs des gabelles. Ils sont préoccupés de la pensée qu'on les a fraudés en achetant du faux sel, et semblent résolus d'en tirer raison, particulièrement un d'entre eux, [bien] qu'il soit de nos bons amis. Nous ferons tout ce que nous pourrons, afin qu'ils vous déchargent du passé; mais pour l'avenir je vous prie d'envoyer prendre votre sel au grenier du roi et de le faire écrire sur votre livre de dépense, sans jamais en acheter d'autre, comme vous avez peut-être fait jusqu'ici; en ce cas, vous avez fait contre notre intention.

Je loue Dieu de ce que vous avez quinze jeunes écoliers bien faits, et je suis marri du peu d'adresse que vos deux clercs ont pour les conduire, et encore plus de ce que nous ne pouvons vous envoyer personne qui en ait davantage. Nous n'avons pas des hommes qui se fassent au tour. Vous devez travailler à former les vôtres, comme nous tâchons de dresser ceux qui nous

---

Lettre 2189. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 37.

Lettre 2190. — Nous avons emprunté la première partie de cette lettre au Reg. 2, p. 127, la seconde, depuis les mots *Je m'étonne de la demande*, à Collet, *op. cit.*, t. II, p. 150. Que ces deux parties appartiennent à une même lettre, c'est ce qui ressort de l'identité de date et de destinataire. Le destinataire du fragment cité par Collet nous est connu par la lettre 2157.

viennent, prenant soin de les voir de fois à d'autre et de leur montrer vous-même comme ils doivent agir et comment ils doivent être faits, excitant en l'un la bile et en l'autre la pituite, et par ce moyen les rendre propres à vos desseins.

Je m'étonne de la demande que vous me faites, si vous souffrirez que l'intendant de M. de Liancourt défraie la mission de Montfort [1]. Vous ne savez donc pas, Monsieur, qu'un missionnaire qui travaille sur la bourse d'autrui n'est pas moins coupable qu'un Capucin qui touche de l'argent. Je vous prie une fois pour toutes de ne jamais faire de missions qu'aux dépens de votre maison.

2191. — A JEAN CHRÉTIEN, SUPÉRIEUR, A LA ROSE

17 janvier 1657.

Je vous ai prié d'envoyer à Notre-Dame de Lorm notre frère Claude [1], et vous dites que le besoin que vous en avez vous en dispense. Je ne doute pas, Monsieur, qu'il ne soit très utile à votre maison et qu'elle ne reste incommodée de ne l'avoir plus; mais, quand il est question d'accomplir une résolution de la compagnie, nous y devons être exacts; autrement, ce serait ouvrir la porte à la désobéissance. Je ne me ressouviens pas qu'aucun supérieur en soit encore venu là que de payer de raisons et non pas d'effets, après un ordre si précis. Vous pouvez croire que nous ne faisons pas des changements sans y penser plus d'une fois, et que les

---

1. Montfort-le-Rotrou, dans la Sarthe, arrondissement du Mans.

Lettre 2191. — Reg. 2, p. 128.

1. Claude Lesseignet, né le 24 avril 1628 à la Montjoie (Lot-et-Garonne), entre dans la congrégation de la Mission à La Rose en juin 1651, reçu aux vœux le 24 février 1656.

intérêts de votre famille nous touchent autant que ceux d'une autre; mais, en considérant vos besoins, nous avons aussi fait attention à ceux du séminaire de Montauban, qui, pour vous être inconnus, ne laissent pas d'être fort pressants. Et puis c'est justice de remettre ce frère où vous l'avez pris et de le rendre à la sainte Vierge, patronne de Lorm, qui l'a attiré en ce lieu-là, où elle l'a offert à son Fils Notre-Seigneur. De dire qu'il a répugnance d'y retourner, il ne s'ensuit pas qu'il n'y retourne, quand vous lui direz que c'est notre intention. La peine qu'il a eue ci-devant n'était qu'à l'égard d'une personne qui n'y est plus, et ainsi j'espère qu'il y vivra content et que vous le laisserez aller. C'est ce que je vous prie de faire, et de prendre à sa place quelque bon domestique, selon l'usage de quelques autres maisons.

On vous a mal informé quand on vous a appris que votre fondation était de quatre mille livres; elle n'est pas seulement de trois; et plaise à Dieu que dans six ans d'ici, elle ne soit réduite à la moitié! Ceux qui vous ont précédé, Monsieur, ne sont pas allés si vite, ni si avant que vous faites; et peut-être seriez-vous aussi retenu qu'ils ont été, si vous saviez la peine que nous avons pour recevoir ici l'argent que vous prenez de delà, et pour conserver ce peu que vous avez de bien, qui, étant assigné sur un domaine du roi, est fondé sur un sable mouvant et sujet à des taxes, retranchements et surcharges fréquentes, outre les rabais qu'il convient faire aux fermiers de temps en temps, pour des empêchements qui surviennent à leur jouissance. Plusieurs d'entre nous sommes souvent sur pied, tantôt pour tâcher de faire lever les saisies et tantôt pour empêcher qu'on ne revende ces coches; ce qui n'a jamais de fin, parce que tous les ans on fait de nouveaux

partis. Mais posons le cas, que vous ne touchiez pas entièrement tout ce qui se reçoit de votre revenu, n'est-il pas juste, Monsieur, que les filles soulagent leur pauvre mère, surtout quand c'est par la disposition de leur père et de leur commun supérieur? Ne faut-il pas que Saint-Lazare, qui élève des hommes pour en fournir aux autres maisons, lorsqu'elles en manquent, soit aidé pour en soutenir la dépense?

2192. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 19 janvier 1657.

Monsieur,

La grâce de N. S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 27 novembre. Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous m'avez données [1], et je rends grâces à Dieu de l'état des choses, particulièrement de ce que la maladie a cessé à Varsovie et de ce que nos chers confrères y ont été secourus par les soins de M. Fleury et par les vôtres. Plaise à sa divine bonté de les conserver et de les bénir, et vous avec eux!

L'état et le lieu où vous êtes exercent sans doute votre patience; c'est pourquoi vous avez besoin de force pour vous conserver en paix. Je vous compatis beaucoup et je vous recommande souvent à N.-S. d'une manière particulière, afin que, conformant votre volonté à son bon plaisir dans tous les événements de la vie, il accomplisse en vous ses desseins et vous fasse de plus en plus participant de son esprit et de ses opérations.

Lettre 2192. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Grâce à l'appui de l'Autriche, le roi de Pologne avait réussi à reprendre Cracovie sur la fin de l'année 1656

Nous ne cessons de prier Dieu pour le roi, pour la reine et pour l'accomplissement de leurs justes souhaits.

M. Sergent, qui est à présent en Pologne, me pria, lorsqu'il était ici, d'écrire à Rome pour savoir ce que feu M. Quarré, qui y est mort de la peste, a laissé de bien en mourant et quel ordre il y avait mis. A quoi M. Jolly m'ayant fait réponse, je vous envoie un extrait de sa lettre, afin que vous le fassiez voir, s'il vous plaît, ou le fassiez tenir à mondit sieur Sergent. Si j'en reçois d'autres nouvelles, je vous les enverrai, pour en faire de même.

Je pense vous avoir mandé qu'un de nos prêtres italiens, nommé M. Lucas, qui s'était volontairement et avec obéissance exposé pour le service des pestiférés, est allé à Dieu trois jours après avoir été frappé du même mal, et après en avoir passé treize à servir les autres malades, en quoi il s'est comporté avec grand zèle et grand courage. Je vous prie de remercier Dieu de la grâce qu'il lui a faite et de ce qu'il a honoré la compagnie d'un tel missionnaire, qui a donné sa vie pour le prochain et qui a fait en cela le plus grand acte de charité qui se puisse faire.

Tous les autres de nos maisons de Rome et de Gênes en ont voulu faire autant; mais je les ai priés d'attendre ou la nécessité ou un commandement. C'est encore un sujet de bénir Dieu d'avoir mis parmi nous des âmes entièrement détachées de la terre et prêtes de se consommer pour leur Maître. Je recommande celle du défunt et la mienne à vos prières.

Nous n'avons rien de nouveau ici.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, prêtre de la Mission, à Glogau.

2193. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 19 janvier 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai point reçu de vos lettres par ce dernier ordinaire, non plus que par le précédent ni de personne des vôtres; j'en ai néanmoins reçu une seule du consul d'Alger, et M. Alméras le père une autre de M. de la Fosse, séparées. Je n'en ai pas même reçu de M. Le Vacher [1], quoique le frère Barreau me mande qu'il m'a écrit par la même voie, et j'ai su que plusieurs personnes de la ville ont reçu des lettres de quelques esclaves par les mains des facteurs de la poste, qui m'étaient néanmoins adressées. Tout cela vient, dit-on, de ce que l'ordinaire de Provence a été volé, et tous les paquets ouverts. C'est pour cela que les lettres qui étaient dedans ont été diverties, et que celles qui auront été sans adresse se seront perdues. Si vous m'avez écrit quelque chose de particulier ou de considérable, tâchez de vous en ressouvenir pour me le mander.

Pour moi, je n'ai rien de nouveau à vous faire savoir M. Alméras se porte mieux. Notre monde travaille en divers lieux. Il court quelque bruit que M. Le Blanc a été derechef fait prisonnier par les Anglais; mais cette nouvelle est douteuse. En quelque état qu'il soit, ensemble Messieurs Duiguin et Lumsden, je les recom-

---

Lettre 2193. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.
1. Philippe Le Vacher.

mande à vos prières, avec tous les besoins de la compagnie.

Je salue, de toutes les affections de mon cœur, votre cœur et votre famille, et je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get, supérieur de la Mission, à Marseille.

2194. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 26 janvier 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu, avec votre lettre du 9 janvier, un paquet de M. Le Vacher [1], du 20 décembre, qui me font juger qu'il ne s'est égaré aucune lettre ni de vous ni de lui, comme je le craignais.

Vous m'avez grandement consolé par la connaissance que vous me donnez des fruits de votre mission. Je rends grâces à Dieu d'y avoir béni de la sorte vos exercices, et de l'affection qu'il a donnée à d'autres paroisses pour participer au même bien. Si vous aviez pu continuer, je pense que Dieu l'aurait eu fort agréable; mais, puisque vous avez été obligé d'interrompre cet emploi, j'espère qu'il vous donnera moyen de le recommencer dans quelque temps.

Vous dites que les grands désordres de la maison causés par M... [2] vous ont fait revenir, et que même

---

Lettre 2194. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.
1. Philippe Le Vacher.
2. Mot illisible.

ils vous empêchent de vous en éloigner. Je vous prie de me mander la cause et la qualité de ces désordres, car il est expédient que je le sache [3].

Je suis bien fâché de ce qui est arrivé à notre frère Parisy [4]. Nous ferons ce que nous pourrons auprès de Sa Sainteté [5] pour le faire absoudre de sa désobéissance, l'ayant commise sans y penser.

Je ne doute pas que M. Bonnaud ne vous ait pressé pour prendre de lui 350 livres et lui en donner une lettre sur nous, et que les autres raisons qui vous ont obligé de le faire ne soient toutes fort considérables; mais la peine où vous nous avez mis l'est encore davantage, car, cette lettre nous ayant surpris, pour n'avoir pas moyen de l'acquitter, peu s'en est fallu qu'elle n'ait été contestée; mais enfin nous l'avons payée d'un argent emprunté. Si vous aviez su à quel point va notre incommodité, vous n'auriez eu garde de prendre cet argent sans ordre; et je vous prie, Monsieur, que ce soit pour la dernière fois.

---

3. On a cherché à rendre incompréhensibles sur l'original les deux dernières phrases, en biffant des mots et les recouvrant d'autres lettres.

4. Sur l'original le nom de Parisy a été noirci, puis découpé et enlevé dans cette lettre, ainsi que dans les lettres du 15 juin et du 20 juillet à Firmin Get. Toutefois le *P* est encore apparent aux trois endroits et l'*a* se lit aisément ici. Parmi les clercs et frères coadjuteurs de la maison de Marseille il n'y en avait qu'un dont le nom commençât par la syllabe *Pa* ; c'était le frère Parisy. Il est fort probable qu'il a lui-même mutilé les trois pièces. Devenu plus tard (de 1671 à 1675) supérieur de la maison de Marseille, il les eut en mains, vit avec regret qu'il y était question de son acte de désobéissance et de l'absolution qu'il lui avait fallu demander à l'archevêque de Rouen pour avancer aux ordres. La tentation était trop forte : il y céda. Son nom revenait bien dans les lettres du 29 mars et du 31 août, mais à l'occasion d'autres faits qui n'entachaient pas sa réputation. Il le laissa. C'était une maladresse. Il aurait dû s'apercevoir que la lettre du 31 août le trahissait et permettait de replacer son nom, sans crainte d'erreur, aux endroits d'où il l'avait supprimé.

5. Le secrétaire avait écrit *Mgr de Rouen*. Le saint effaça ces mots et mit en place *Sa Sainteté*. Ce fut toutefois à Monseigneur de Rouen que saint Vincent s'adressa.

Je veux croire que le bruit qui a couru que la contagion était à Toulon se sera trouvé sans fondement, parce que M. Huguier ne m'en dit rien; si néanmoins il arrivait que les galères retournassent à Marseille, vous pourriez laisser M. Mugnier au service de l'hôpital, où vous dites qu'il est déjà, à l'occasion des malades sortis de la galère qui est au port, et, rappelant M. Huguier auprès de vous, l'employer à autre chose.

Je lui écris qu'il donne 3 livres à un forçat qui est sur la *Richelieu*, nommé Jacques Moger, et 30 sols à Renaud Le Page, qui est sur la galère de la *Reine*. Je vous prie de lui rendre ces 4 livres 10 sols, et nous vous en tiendrons compte.

Voici une lettre de change de Messieurs Simonnet, par laquelle vous recevrez de Messieurs Napollon 525 livres, et les enverrez, s'il vous plaît, en Alger pour le rachat d'Emme Guillaume, chirurgien de Vaucouleurs en Champagne et esclave en ladite ville.

Je salue votre petite communauté et suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p d. l. M.

M. Huguier crie à l'aide; il dit que Messieurs les administrateurs le laissent sans argent, chargé des malades de son hôpital. Si vous pouvez lui en faire envoyer, vous l'ôterez de peine.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2195. — A JEAN BARREAU

De Paris, ce 26e janvier 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a environ 15 jours que j'ai reçu votre lettre du 20e décembre, qui est venue avec une grande diligence et qui m'a beaucoup consolé par l'assurance qu'elle m'a donnée de la bonne disposition et de la tranquillité présente dont vous jouissez et dont je rends grâces à Dieu. Selon le monde, la paix et la santé sont les trésors de la vie; et selon la condition où vous êtes, ce sont deux sources de biens, puisqu'elles vous donnent moyen de mieux servir Dieu et le public.

Je loue Dieu aussi de ce que vous avez reçu le secours temporel que nous vous avons envoyé, par lequel vous vous êtes acquitté vers les turcs et, comme je veux croire, vers d'autres créanciers. J'attends votre compte pour voir l'état présent de vos affaires, ainsi que vous me le faites espérer. Mais je ne sais d'où et de qui attendre le moyen de vous tirer des autres engagements, si vous-même n'en trouvez le secret dans une autre[1] économie, comme j'en prie N.-S. Je vous ai déjà prié d'y faire attention, et j'aurais fini cette lettre sans vous en parler, sans l'espérance que vous me donnez de ne plus vous engager pour qui que ce soit et d'éviter les avanies et les dépenses qui excéderont vos forces; qui m'oblige de vous en témoigner ma joie.

Je loue Dieu de ce que M. Raggio[2] vous a tiré de peine, ayant satisfait à ce qu'il devait. Il n'en est pas

---

Lettre 2195. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Ce mot est de la main du saint.

2. Esclave racheté, frère de Bariano Raggio, prêtre, noble génois, bienfaiteur de l'établissement de Gênes.

de même de l'autre Génois que vous avez racheté, qui, n'ayant de quoi payer, a obligé M. Blatiron de faire un procès à son père, lequel a été condamné au payement après beaucoup de peines et de frais; mais vous ne tenez rien pour cela, parce qu'il manque de bien et de volonté, en sorte que M. Blatiron estime que, si vous en pouviez tirer la moitié à l'amiable, il vaudrait mieux de s'en contenter que de risquer tout, en usant de rigueur et de contrainte. Je lui ai pourtant mandé qu'il ne fasse point d'accommodement que par votre avis.

Puisque Jacques Lambert a reçu les deux sommes destinées à son rachat, et qu'elles lui suffisent, *in nomine Domini*, il se rachètera quand il voudra.

Si vous avez racheté Pierre Ribot de l'aumône que je vous ai envoyée, je vous prie de le faire repasser en France au plus tôt, sans le retenir chez vous, si ce n'est pour attendre la première occasion. La personne qui a donné l'argent sera bien aise de le voir; et si elle ne le voyait pas, elle pourrait douter de l'emploi de cette aumône, outre qu'étant faible en la foi comme il est, il serait toujours en danger, demeurant parmi les turcs.

Je prie N.-S. qu'il vous donne de nouvelles grâces en votre nouvelle demeure et qu'il pardonne [à] M. Constans [3] le tort qu'il fait à la pauvre veuve du Creux. Je ne sais comme vous avez voulu risquer votre argent avec lui, ayant la connaissance que vous aviez du mauvais état de ses affaires.

J'envoie à M. Get 525 livres, afin de vous les faire tenir pour les employer au rachat d'Emme Guillaume, esclave en Alger, nommé au billet que je vous envoie et qui a écrit la lettre y jointe. Vous me donnerez avis de la réception et retirerez quittance de ce jeune homme.

---

3. François Constans, ancien chancelier du consul de France à Alger.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit la vie de votre vie et l'unique prétention de nos cœurs. Je suis de tout le mien, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p d. l. M.

Je vous prie, Monsieur, de m'expliquer l'histoire de ce Flamand pour lequel vous vous êtes engagé, et de me mander ce que vous avez reçu de céans par les deux derniers patrons [4].

Suscription : A Monsieur Monsieur Barreau, consul de la nation française en Alger.

2196 — A NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET

30 janvier 1657.

Monseigneur,

Je viens d'apprendre que la Providence de Dieu vous a fait députer par les Etats de Languedoc vers le roi, et que, par ce moyen, Paris, qui a ouï dire tant de choses de vous et de l'incomparable bénédiction que N.-S. a donnée à vos conduites, commence à tressaillir de joie en l'espérance de voir votre personne sacrée. Dieu sait, Monseigneur, combien est grande celle que cette heureuse nouvelle m'a apportée, quelles sont les grâces que je rends à la même Providence de ce qu'elle me donne le sujet d'espérer de recevoir encore une fois en ma vie votre sainte bénédiction avant que de comparaître au jugement de Dieu, si la gravité de mes pé-

4. Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2196. — Reg. 1, f° 26 v°, copie prise sur la minute autographe.

chés et les abominations de ma vie n'en rendent comble la mesure, et de la patience de la justice de Dieu à attendre ma conversion avant votre arrivée. Je vivrai cependant en l'espérance que N.-S. me fera cette grâce avant mourir, et que vous nous ferez celle de venir reprendre votre pauvre ancien logement de Saint-Lazare, où nous avons assez de lieu pour y loger aussi votre famille et votre équipage. Je ne doute pas, Mgr, qu'il n'y ait beaucoup de communautés et d'autres personnes de condition qui vous demanderont la même grâce que je fais pour la pauvre chétive compagnie de la Mission, mais je puis bien vous assurer, Mgr, qu'il n'y en aura point qui vous demande cette grâce avec plus d'affection que nous, ni avec tant de justice, et que j'espère que N.-S. nous fera la grâce de profiter. L'on dit de quelques saints qu'étant allés en leur pays, ils préférèrent le logement dans un hôpital, ce que vous, Mgr, ne trouverez pas dans aucun des logements qui vous seront offerts; et c'est, Mgr, ce qui me fait espérer que votre bonté et humilité incomparables nous feront obtenir ce que la chétive Mission et moi vous demandent, prosternés en esprit à vos pieds [1].

Je suis cependant, en l'amour de N.-S...

2197. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*31 janvier 1657* [1].]

Mon très honoré Père,

A mon arrivée, j'ai aperçu ma sœur Louise Ganset, que vous connaissez de par Monsieur du Fresne, qui saigne et

---

1. L'évêque d'Alet ne vint pas à Paris.

Lettre 2197. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le frère Ducournau a ajouté au dos de l'original : « Janvier 1657. » Le contenu permet de préciser le jour.

fait fort bien l'école ; et aussitôt j'ai pensé la proposer à votre charité pour Maule, et pourrait partir dès demain jeudi, veille de la sainte Vierge. Nous pensions de ne la plus envoyer hors de la maison, tant pour son âge que pour d'autres petites raisons, qui ne sont pas considérables pour Maule; mais je lui ai parlé ce soir et j'ai reconnu qu'elle pourra encore facilement faire cette campagne. Que s'il est besoin, pour sa santé, de la retirer sur la fin de l'été, notre bon Dieu nous en pourvoira d'une autre.

Il faut que je vous avoue, mon très honoré Père, que je suis sensiblement touchée, quand je vois nos sœurs biaiser et ne pas aller par la voie fidèle. Or, si j'ai failli, par impuissance ou autrement, j'espère que notre sœur Louise réparera ma faute, dont je demande très humblement pardon à votre charité, et l'espère aussi, puisque je suis, mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. DE MARILLAC.

S'il plaît à votre charité [faire] réponse pour que notre sœur puisse aller par la carriole de St-Germain?

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2198. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 2 février 1657.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 16 janvier et j'ai envoyé le billet de Messieurs les administrateurs à Madame la duchesse d'Aiguillon, qui m'a mandé qu'elle allait travailler pour eux. Je saurai, au premier rencontre, ce qu'elle y aura fait. Son absence a retardé cet affaire.

Nous avons reçu 20 livres pour un pauvre forçat de la dernière chaine, nommé Vincent Traverse; j'écris à

Lettre 2198. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hamé, à Marseille.

M. Huguier qu'il les y délivre et je vous prie de les y rendre.

Je loue Dieu des bons effets que le jubilé a produits en votre famille. Dieu veuille que chacun persévère dans les bonnes dispositions où il est!

Nous avons acquitté votre lettre de change de 600 livres avec beaucoup de peine; souvenez-vous de la prière que je vous ai faite de n'en plus tirer aucune que vous n'en ayez reçu ordre de nous.

Depuis ceci écrit, j'ai reçu votre billet du 23 janvier qui ne contient rien qui requière réponse, et nous n'avons rien de nouveau de deçà qui mérite de vous être écrit.

Je me recommande à vos prières et à celles de vôtre petite communauté, de laquelle je prie Notre Seigneur qu'il bénisse de plus en plus le chef et les membres. C'est en son amour que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p d. l. M.

L'incluse est pour M. de la Fosse.

2199. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 2 février 1657.

Quels remèdes peut-il y avoir à Gênes et à Turin pour l'hydropisie, qui ne se trouvent à Rome? Mais, quand il y en aurait, il n'est pas à propos qu'une maison se décharge sur une autre des personnes malades, mais il est raisonnable que celle qui en a tiré du service les supporte et les soulage pendant leurs incom-

---

Lettre 2199. — Reg. 2, p. 236.

modités. C'est ce que je vous prie de faire à l'égard du Frère Oderico.

2200. — *JEAN MARTIN A SAINT VINCENT*

3 février 1657.

Nous sommes, par la miséricorde de Dieu, retournés de la mission de Raconi[1], *où il a plu à sa bonté de nous conserver en assez bonne disposition pendant six semaines de travail continuel, au sortir d'une autre mission, qui nous avait déjà fort fatigués. Nous n'eussions pas osé entreprendre cette seconde en un lieu qui est le plus peuplé de tout le Piémont, si M. l'archevêque de Turin ne nous l'eût ordonné, sur les grandes instances que lui en avaient faites le clergé et le peuple. Et quoique nous ayons été secourus pour les confessions par quatre bons ecclésiastiques de la ville et par plusieurs vertueux religieux qui ont travaillé avec nous, nous n'avons pu néanmoins satisfaire pleinement à la dévotion de tout ce peuple, qui nous pressait tellement qu'il ne nous laissait pas un moment de repos. Le concours aux prédications et aux catéchismes a été continuel, et le désir de se confesser si grand, qu'ils venaient nous éveiller dès minuit pour recevoir de nous ce service. Il s'en est trouvé qui ont demeuré plusieurs jours et plusieurs nuits, pendant la rigueur de ce temps d'hiver, sans retourner en leurs maisons, pour avoir la commodité de se confesser. Les bons effets et les fruits ont correspondu, par la grâce de Dieu, à toutes ces bonnes dispositions, par le moyen de quantité de restitutions et de réconciliations qui se sont faites. Le clergé même, composé d'environ quarante prêtres et clercs, a donné l'exemple au peuple; nous leur faisions une conférence toutes les semaines, et ils ont pris résolution de les continuer toujours. Nous y avons établi la confrérie de la Charité pour les pauvres malades, et les personnes qui la composent ont commencé avec grande ferveur à s'appliquer à leur rendre service.*

Lettre 2200. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VI, p. 83.

1. Probablement Racconigi.

2201. — A UNE DAME

Si vous faites, Madame, cette application, vous devez tenir pour certain qu'elle sera exécutée en la manière que ces seigneurs ont désirée, pour l'avancement de l'état ecclésiastique. Et s'il vous plaît pour cela vous informer des biens qui se font à Saint-Sulpice, vous pourrez en espérer de semblables, lorsque cette communauté sera établie en ce lieu-là, puisqu'elle est animée partout d'un même esprit et qu'elle n'a qu'une prétention, qui est la gloire de Dieu [1].

2202. — A LOUIS DUPONT, SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER

7 février 1657.

J'ai vu les raisons que vous avez pour ne faire pas la leçon de la morale, qui sont toutes assez considérables pour vous en dispenser; mais je n'en vois pas une qui vous ait pu obliger de retenir la lettre que j'écris à M.... C'est une faute inouïe dans la compagnie et dont j'ai reçu un grand déplaisir, parce qu'elle tend à un notable désordre, tel qu'est d'ôter le moyen au supérieur de répondre à un particulier qui lui aura écrit, de l'éclaircir et de l'encourager sur les difficultés qui se présentent, et enfin de lui manifester ses intentions dans la diversité des affaires. Et n'est-ce pas l'en empêcher que de supprimer ses lettres? Vous me direz

---

Lettre 2201. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. V, p. 150.

1. Cette lettre a pour but d'inviter une dame à doter un séminaire offert aux prêtres de Saint-Sulpice du revenu d'une fondation faite par les seigneurs ses prédécesseurs en vue de la formation de bons ecclésiastiques.

Lettre 2202. — Reg. 2, p. 129.

que vous n'avez pas eu dessein de supprimer la mienne, mais de la retarder, en attendant ma résolution sur votre remontrance. Mais, outre que vous avez donné sujet audit sieur... de se plaindre de ce retardement et de penser qu'on néglige à le secourir dans le travail qui l'accable, vous avez fait contre la simplicité d'en user de la sorte, et contre Dieu même, qui est simple et qui vous obligeait de prier ledit sieur..., en lui donnant ma lettre, de continuer à faire les deux leçons, jusqu'à ce que vous m'eussiez représenté vos empêchements pour n'en faire pas une; et alors vous auriez satisfait en tous points à la volonté de Dieu, et j'aurais ensuite ajouté ma prière à la vôtre, comme je fais par la lettre incluse, pour résoudre le même M.... d'avoir patience dans sa surcharge jusqu'à Pâques, auquel temps nous espérons de vous envoyer un prêtre pour le soulager et vous aussi. Je vous prie, Monsieur, de trouver bon cet avis et de rendre désormais exactement toutes mes lettres sans en ouvrir ni retarder aucune, si je ne vous le mande. Renvoyez-moi cependant celle que vous avez retenue.

2203. — A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS

7 février 1657.

Si je suis consolé, d'un côté, en apprenant qu'il n'est pas vrai que vous ayez été malade à l'extrémité, je suis fort affligé, de l'autre, en voyant qu'on a imprimé en vos quartiers l'abrégé de notre Institut [1]. J'en ai une

---

Lettre 2203. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 200.

1 La première phrase serait, d'après Abelly (*op. cit.*, t. III, chap. XIII, sect. II, p. 224) : « Si je suis consolé, d'un côté, apprenant que vous êtes de retour à Arras, je suis fort affligé, de l'autre,

douleur si sensible que je ne puis vous l'exprimer, parce que c'est une chose fort opposée à l'humilité, que de publier ce que nous sommes et ce que nous faisons [2]... S'il y a quelque bien en nous et en notre manière de vivre, il est de Dieu, et c'est à lui à le manifester, s'il le juge expédient. Mais quant à nous, qui sommes de pauvres gens, ignorants et pécheurs, nous devons nous cacher comme inutiles de tout bien et comme indignes qu'on pense à nous. C'est pour cela, Monsieur, que Dieu m'a fait la grâce de tenir ferme jusqu'à présent pour ne point consentir qu'on fît imprimer aucune chose qui fît connaître et estimer la compagnie, quoique j'en aie été fort pressé, particulièrement au sujet de quelques relations venues de Madagascar, de Barbarie et des îles Hébrides; et encore moins aurais-je permis l'impression d'une chose qui regarde l'essence et l'esprit, la naissance et le progrès, les fonctions et la fin de notre Institut; et plût à Dieu, Monsieur, qu'elle fût encore à faire! Mais, puisqu'il n'y a plus de remède, j'en demeure là. Je vous prie seulement de ne jamais

---

voyant l'impression qui a été faite en ces quartiers-là de l'Abrégé de notre Institut. » Le texte de Collet semble plus exact.

2. Cet opuscule, approuvé, le 13 décembre 1656, par Martin Denys, professeur à la faculté de théologie de Douai, et publié quelques jours après, avait pour titre : *Petit Abrégé de l'Institut de la Congrégation de la Mission, approuvée et confirmée par nos Saints Pères les Papes Urbain VIII et Alexandre VII, de son origine, de ses fonctions et de sa manière de vivre pour arriver à sa fin.* Le manuscrit avait été « envoyé de Paris à une personne de piété en la ville de Lille, qui l'avait ardemment désiré pour être informée des particularités des façons de vivre dans cette congrégation; le tout pour la gloire de Dieu et le bien de son Eglise. » On lisait à la fin (p. 11) : « Et c'est en partie pour cette même raison qu'on a tant tardé à donner cet abrégé de leur institut, le supérieur ayant fait difficulté de le permettre à celui qui l'a dressé jusques à ce qu'il a reconnu que c'était la volonté de Dieu; ce qu'il a jugé par la longue instance qu'en a faite celui qui l'a demandé et par la fin sainte pour laquelle il le désirait si ardemment. Fait à Paris, le 16 de juin 1653. » On comprend qu'une publication de cette nature ait déplu à saint Vincent.

rien faire qui regarde la compagnie, sans m'en avertir auparavant.

2204. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 9 février 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Ce que vous me mandez me console, au sujet du bon ordre que vous avez mis que nos lettres de Barbarie ne fassent naufrage au port; je vous prie d'y veiller. Je ne sais si je vous ai mandé que, huit jours après avoir reçu la lettre de notre frère Barreau, je reçus un paquet de M. Le Vacher [1]. J'ai déjà fait réponse à l'un et à l'autre.

Je ferai voir le R. P. provincial de la Merci, pour le solliciter de nous tenir parole, en relevant le consul d'Alger de l'avanie qu'il a soufferte à leur sujet.

Je n'avais pas su l'avance que ledit consul a faite à M. Bégue pour le racheter. Je ne sais à quoi ce bonhomme [2] songe. Il s'enfonce tous les jours dans un abîme de dettes, d'où il sera difficile de le retirer, pour ne dire impossible. Il n'a pas la force de refuser, quand on lui demande, ni aucune adresse pour éviter les avanies; ce qui fait qu'il s'engage et qu'en se ruinant il ruine la charge et par conséquent le moyen d'assister les pauvres esclaves. C'est une conduite trop facile [3] que la sienne; et ce qui m'afflige, c'est la difficulté d'y remédier.

Lettre 2204. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

1. Philippe Le Vacher.

2. Première rédaction : ce pauvre homme. — La correction est de la main du saint.

3. Première rédaction : c'est une pauvre conduite que la sienne. — Le saint a lui-même modifié la phrase.

Quant à ces 375 piastres que lui doit ledit sieur Bègue, et qui vous ont été offertes par les marchands qui ont acheté sa métairie à condition d'éviction et d'antériorité d'hypothèque, je prendrai avis de notre conseil pour savoir ce que vous avez à faire, et je vous en donnerai avis. Cependant, si vous voyez quelque danger que cet argent soit diverti ou enlevé par d'autres créanciers, vous ferez bien de le recevoir et de vous obliger à le remettre, s'il y échet [4]; il vaut mieux le tenir que de le voir à la disposition d'autrui.

Je ne puis vous exprimer la joie que j'ai de la mission que font à Marseille les Révérends Pères de l'Oratoire, et des grandes bénédictions que Dieu y verse; j'en rends grâces à sa divine bonté de toutes les affections de mon cœur.

Le jubilé, qui est à Toulon, prépare de l'exercice à M. Huguier, et à vous l'occasion d'y aller ou de lui envoyer quelqu'un pour disposer les forçats des galères à le gagner, ainsi qu'il vous en a prié.

Je suis de tout mon cœur, en celui de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2205. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce jour sainte Apolline. [*9 février 1657* [1]].

Mon très honoré Père,

Je ne me souviens point d'avoir jamais vu sujet plus digne

---

4. *Echet,* échoit.

Lettre 2205. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le frère Ducournau a indiqué l'année au dos de l'original.

de compassion qu'une jeune femme qui vous fut trouver deux jours de suite, la semaine passée, fille d'une nommée Madame du Lorier, qui porta à votre charité de l'écriture de son mari pour l'employer, ou faire employer. Cette bonne jeune femme est en telle extrémité qu'elle met en doute si elle ne peut pas en conscience se servir d'une occasion qui se présente et de personne que vous connaissez, dont y a sujet de s'étonner, qui lui promet de la mettre à son aise, disant qu'elle n'y a autre attrait que la nécessité. J'ai pensé, mon très honoré Père, que, pour empêcher une offense de Dieu si criminelle, qu'il était bon faire connaître aux dames ce sujet d'exercice de charité corporelle et spirituelle. Elle dit s'être vue des 3 ou 4 jours sans avoir du pain, et comme il n'y a que 5 mois qu'elle est dans cette extrémité, durant lesquels elle a sollicité ses affaires avec ses créanciers, quittant par force une grande boutique de marchandises de fer, au bout du Pont-Neuf, qu'elle était encore dans l'innocence. Elle a été fort bien élevée et m'a priée de m'informer de la vérité de tout ce qu'elle me disait. Si les dames veulent lui faire charité, je ferai en sorte qu'elles ne seront point trompées. Encore que je ne la connaisse point, je vous la recommande de tout mon cœur, pour l'amour de Dieu, par lequel j'ai l'honneur d'être, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante.

L. DE M.

Je vous supplie très humblement me faire la charité que je vous puisse parler avant le carême.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2206. — A MADAME DE HERSE

15 février 1657.

Madame,

Je fis proposer aux dames, à la dernière assemblée, d'en changer le lieu pour quelque temps, et de la faire ou chez vous, Madame, si vous l'aviez agréable, ou chez Madame Fouquet, et cela au sujet de Madame la du-

---

Lettre 2206. — Pièce 1, f° 27 v°.

chesse d'Aiguillon, qui appréhende la petite vérole; mais, cette proposition étant demeurée irrésolue, et me ressouvenant que vous avez ci-devant désiré que l'on s'assemblât ailleurs que dans votre maison, j'ai prié Madame Fouquet de trouver bon que l'on commence demain d'aller chez elle; et, dans quelques semaines, on pourra choisir un autre endroit plus commode. C'est de quoi j'ai donné avis à madite dame la duchesse, et m'en vais le donner à Mesdames Barrillon et Traversay; et je vous supplie très humblement, Madame, d'en faire avertir Mademoiselle Viole. J'espère de me trouver demain à cette assemblée et de vous y assurer, si j'ai l'honneur de vous y voir, que je suis, en l'amour de N.-S., Madame, votre...

VINCENT DEPAUL,
i. p d. l. M.

2207. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 16 février 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Après avoir longtemps attendu de vos chères lettres, il nous en est enfin arrivé une, du 3 de ce mois, qui nous a grandement consolés, tant pour la santé que Dieu vous donne, que pour les biens que vous venez de faire. J'en remercie de tout mon cœur sa divine bonté, et je l'en ferai remercier par la compagnie. Certes, nous avons grand sujet de le faire pour vous avoir soutenu sous le poids d'une si grosse et longue mission, capable de vous accabler, et pour y avoir béni vos travaux d'un

---

Lettre 2207. — L. s. — Dossier de Turin, original.

succès tant agréable à ses yeux et tant utile au pauvre peuple. Plaise à Sa Majesté infinie de vous fortifier de plus en plus et de tirer sa gloire de votre conduite et de vos emplois! Mais ce que j'admire le plus au sujet de votre lettre est la grande bonté de Dieu dans celle que Monseigneur le marquis, votre fondateur, exerce incessamment vers nous, qui en sommes très indignes; car elle nous parait d'une telle étendue qu'elle nous ôte l'espérance de la pouvoir jamais reconnaitre, et encore moins la mériter. O mon Dieu! Monsieur, que ce sien serviteur nous fait bien voir, par les soins charitables qu'il prend pour votre établissement, quel est son aimable cœur vers Dieu et quelle est la miséricorde divine vers nous! Plaise à Notre-Seigneur d'en être lui-même son remercîment et de donner la plénitude de son esprit à ce bon seigneur, avec une longue et parfaite santé, pour l'avancement de sa gloire et le bien de son Eglise! C'est tout ce que nous pouvons faire en reconnaissance des obligations que nous lui avons et de l'établissement qu'il vous procure, au sujet duquel je ne sais que dire, sinon que nous devons nous soumettre à ce que Dieu et notre Saint-Père le Pape en ordonneront par la conduite de mondit seigneur le marquis, qui est toute paternelle pour nous. Avec cela, Monsieur, nous devons tâcher d'obtenir de Dieu la grâce de correspondre à son attente par la pratique des vertus et par la fidélité à nos exercices. Témoignez-lui les sentiments de respect, de gratitude et d'obéissance de notre petite compagnie, particulièrement les miens, qui ne se peuvent exprimer.

Il est vrai que nous n'avons encore fait partir personne de céans pour aller à votre secours; mais j'ai écrit à Rome, il y a plus d'un mois, pour vous faire avoir un prêtre italien, qui sera en état de vous soulager dès qu'il

arrivera, au lieu qu'un Français vous serait longtemps inutile, pour n'avoir l'usage de la langue. M. Jolly m'en a dit du bien pour sa piété et sa suffisance; et comme la maladie est à présent cessée à Rome, ou peu s'en faut, il me mande qu'il pourra le vous envoyer par Milan, et ainsi j'espère qu'il vous arrivera bientôt. Il se nomme M. de Martinis, que peut-être vous connaissez.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà, que l'ordination présente et quelques missions qui se font. Je recommande le tout à vos prières et j'embrasse en esprit votre petite famille, que Dieu bénisse.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

2208. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 16e février 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons pris avis pour savoir si vous prendrez les 375 piastres dues par M. Bègue et qui vous sont offertes par les marchands qui ont acheté sa métairie, à condition de vous obliger de remettre cet argent en cas d'éviction et d'antériorité d'hypothèque. Notre conseil trouve que vous ne devez pas vous soumettre à cette condition, parce que d'ici à trente ans on pourrait rechercher la compagnie pour cet argent, quoique

---

Lettre 2208. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

M. Bègue ait à présent suffisamment des biens pour payer ses dettes; et c'est pour cela même qu'il a de quoi les payer, que vous ne devez pas laisser vendre ses biens, si on ne vous paye sans condition, mais plutôt les faire saisir pour assurer votre dû. Et si ces marchands qui ont acquis ladite métairie ont encore en leurs mains le prix de cette acquisition, ou une partie, comme ils le témoignent par le payement qu'ils vous offrent, vous ferez bien de faire saisir entre leurs mains l'argent qu'ils peuvent avoir, appartenant audit sieur Bègue parce qu'en fait de meubles le saisissant est le premier payé, surtout quand il peut indiquer aux autres créanciers d'autre bien du débiteur sur lequel ils puissent recourir. Et sur ce que vous dites que, recevant cet argent sous l'obligation de le remettre, le pis qui vous peut arriver est de le remettre en effet, on répond qu'alors ledit argent pourrait être tout à fait perdu pour vous, parce que ledit sieur débiteur n'aurait plus moyen de vous en répondre, et que vous auriez laissé vendre ou décréter son bien sans vous y opposer, pensant être nanti, au lieu qu'à présent vous pouvez chercher quelque sûreté pour votre payement. Vous avez votre conseil de delà; consultez-le sur ceci et suivez ses avis.

Je viens de recevoir votre lettre du 6. Dieu soit loué de ce que la peste n'est pas à Toulon, mais qu'au lieu de cette affliction, sa providence y a envoyé le jubilé pour en détourner d'autres maux! Je suis bien aise que vous y ayez envoyé M. Mugnier pour y travailler avec M. Huguier dans une occasion si favorable. J'ai appris qu'il y est arrivé.

Ce que vous me mandez être arrivé en la maison en votre absence est un grand désordre, et de la nature de ceux dont vous me deviez dès lors donner une entière

connaissance. Dieu soit loué de ce que vous y avez mis remède et de ce que tout va bien à présent!

J'enverrai à Mgr le duc de Richelieu la lettre de Messieurs les administrateurs sur la nomination de quatre personnes, pour en être par lui choisi deux, qui prennent la place des deux qui sortent de charge, et je lui ferai savoir que les premiers nommés sont estimés les plus propres.

Madame la duchesse d'Aiguillon a parlé à M. le surintendant [1] pour la subsistance de l'hôpital et des aumôniers, conformément au mémoire que ces Messieurs ont envoyé, et elle en a tiré parole qu'il fera mettre ce fonds sur l'Etat.

Je vous prie de rendre un écu à M. Huguier, qui le doit donner à Jacques Frangé, qui est sur la galère de *Ternes*, et que nous avons reçu ici pour lui faire tenir.

J'étais en peine de ne recevoir des nouvelles de Tunis, lorsque j'ai reçu le paquet de M. Le Vacher [2], que vous m'avez envoyé. Voici une lettre pour celui d'Alger [3], et une autre pour M. de Vias [4].

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get, supérieur de la Mission, à Marseille.

---

1. Nicolas Fouquet.
2. Jean Le Vacher.
3. Philippe Le Vacher.
4. Balthazar de Vias, né à Marseille le 19 septembre 1587, mort dans cette ville en 1667. Il avait reçu de son père en 1627 la charge de consul perpétuel d'Alger. Il a composé de nombreuses poésies latines. (*Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*, Paris, 1752, in-18, p. 174.)

2209. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

16 février 1657.

J'estime que ce bon prêtre qui vous a vu pour être reçu en notre compagnie, étant de bonne volonté comme il est, n'en vaudra pas moins pour son peu d'apparence, car la plus belle ne sert de rien aux hommes pour faire leur salut et quelquefois sert d'empêchement à Dieu pour faire son œuvre.

2210. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 16 février 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 17 et 24 décembre. Je rends grâces à Dieu de l'état des choses, particulièrement de votre bonne disposition et de celle de nos chers confrères de Varsovie. Vous me consolerez fort de me donner de leurs nouvelles et des vôtres, et généralement de tout ce qui arrive, et je vous remercie de ce soin. Nous ne cessons de prier Dieu pour vous et pour eux et pour tout le royaume, et en particulier pour Leurs Majestés, et continuerons jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de rétablir les choses en leur premier état.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Nous nous portons assez bien et la compagnie va de même partout, grâces à Notre-Seigneur, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Lettre 2209. — Reg. 2, p. 40

Lettre 2210. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Glogau.

2211. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce 16 février [*1657* [1]].

Mon très honoré Père,

Voilà la pièce qui m'a tant fait de peine. L'on me l'a prêtée encore pour 8 jours. Je l'envoie à votre charité toute fermée, pour qu'elle ne soit vue que de ceux qu'elle jugera à propos.

Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, me permettre de continuer la nourriture comme j'ai commencé le carême, avec des œufs et le bouillon d'orge. J'ai sujet de croire que cela tempère l'ardeur du sang par quelque soulagement que je ressens de battement d'artères ; et c'est simplement que je vous demande cette grâce, tant que je reconnaisse autre besoin, m'y sentant obligée, quoique je craigne que ce soit plutôt attache à ma santé qu'en vue d'observance du précepte, tant je suis misérable ; et néanmoins je me crois, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE MARILLAC.

2212. — A LA PROPAGANDE

[Février 1657 [1].]

Eminentissimi e Reverendissimi Signori,

Vincenzo de Paul, superiore generale della congregazione della Missione, rappresenta umilmente all'EE. Vostre che essendo per partire questa primavera due

---

Lettre 2211. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le frère Ducournau a écrit l'année au dos de l'original.

Lettre 2212. — Supplique non signée. — Arch. de la Prop., II *Africa*, n° 248, f° 128, original.

1. Au bas du résumé ajouté au dos de la supplique se lisent les mots : « *Die 26 februarii 1657 S. Cong. annuit.* »

vascelli per l'isola di San Lorenzo, vulgo *Madagascar*[2], e facendo istanza due buoni soggetti della medesima sua congregazione chiamati Gabriele Laudin, *dioecesis Senonensis*, e Marando Ignazio Arnoul, *Ambianensis*[3], di esser colà mandati in aiuto di quelle anime, supplica l'EE. VV. si degnino dichiararli missionari apostolici alla detta isola, con le solite facoltà. E lo riceverà per grazia singolare dell'EE. Vostre.

Quas Deus, etc.

Suscription : Alla Sacra Congregazione *de Propaganda Fide*, per Vincenzo de Paul, superiore generale della congregazione della Missione.

TRADUCTION

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, représente humblement à Vos Eminences que deux vaisseaux vont partir ce printemps à destination de l'île de Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, et que Gabriel Laudin, du diocèse de Sens, et Marand-Ignace Arnoul, du diocèse d'Amiens, membres de la même congrégation, tous deux bons sujets, demandent instamment d'aller porter secours aux habitants de ce pays. Aussi il supplie Vos Eminences de vouloir bien les nommer missionnaires apostoliques pour cette île et leur accorder les pouvoirs accoutumés. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Eminences.

Que Dieu ait, etc.

Suscription : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

---

2. Le départ n'eut pas lieu.

3. Marand-Ignace Arnoul, né à Cayeux-sur-Mer (Somme), entré dans la congrégation de la Mission le 22 novembre 1654, à l'âge de vingt-six ans, reçu aux vœux le 23 novembre 1656.

2213. — A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS

18 février 1657.

Je bénis Dieu du bon état de la Charité d'Arras et de la bonne manière dont les personnes qui la gouvernent s'y comportent et donnent leurs soins avec tant d'affection au soulagement des pauvres. Notre consolation s'est beaucoup augmentée, voyant que toute la ville est édifiée et satisfaite des bonnes Filles de la Charité, qui ont grand soin des malades, qui observent fidèlement les pratiques de leur petite compagnie et qui, par ce moyen, attirent la bénédiction de Dieu sur leurs emplois; dont je rends grâces à sa divine bonté; et je la prie qu'elle leur donne les forces de corps et d'esprit nécessaires à leur manière de vie.

Je suis fort en peine de l'incommodité de la sœur Marguerite Chétif. Peut-être qu'elle travaille trop, et en ce cas, elle doit modérer ses travaux et les proportionner à ses forces; c'est ce que je lui recommande.

Si vous trouvez des filles saines et robustes, disposées pour la Charité, de vie irréprochable, résolues de se bien humilier, de travailler à la vertu et de servir les pauvres pour l'amour de Dieu, vous pourrez leur donner espérance qu'elles seront reçues, et cependant nous donner avis du nombre, de leurs conditions, âges et qualités. Il faut qu'elles aient pour le moins dix-huit ou vingt ans et qu'elles apportent de quoi s'habiller pour la première fois avec leur linge et leurs petites hardes, ensemble quelque argent pour s'en retourner, en cas qu'elles ne se puissent accommoder à la manière de vie de cette petite compagnie, ou qu'on ne les juge pas propres.

Lettre 2213. — Ms. de la Chambre des Députés, p. 118.

2214. — A LA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF

De Paris, ce 18 février 1657.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 29 janvier et l'ai lue avec consolation; mais je suis bien en peine de votre indisposition corporelle, dont M. Delville m'a écrit, et encore plus de celle de votre esprit à l'égard de votre vocation et de vos règlements. Sur quoi je vous dirai, ma Sœur, que c'est une pure tentation de l'esprit malin, qui, voyant les biens que vous faites, s'efforce de vous en détourner. Il ne demanderait pas mieux, en vous ôtant de vos emplois, que de vous ôter des mains de Notre-Seigneur pour pouvoir triompher de vous par un rapt si déplorable. Pour juger si Dieu vous a appelée en la condition où vous êtes, il ne faut pas vous arrêter a vos dispositions présentes, mais à celles que vous aviez quand vous y êtes entrée. Pour lors vous en aviez senti plusieurs fois le mouvement; vous aviez prié Dieu pour connaître sa volonté; vous aviez demandé conseil à vos directeurs; vous aviez fait non seulement une retraite, mais un essai chez Mademoiselle Le Gras; et sur cela, vous étant volontairement déterminée à cette manière de vie en la vue de Dieu et pour répondre à son appel, il a fait voir que cette résolution lui a été très agréable, en ce que toujours depuis il vous a si bien bénie en votre personne et en vos actions, que vous avez édifié le dedans et le dehors. Quel sujet avez-vous maintenant de douter si vous êtes en l'état où il vous désire? Car il est évident par toutes ces choses que votre vo-

---

Lettre 2214. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

cation est de Dieu, puisque vous y êtes parvenue par ces voies-là, qui sont les plus assurées, et que c'est par elles qu'il a coutume d'attirer les âmes hors du monde, pour s'en servir dans le monde même. Il ne faut donc pas que les difficultés que vous rencontrez en l'exécution vous fassent douter de cette vérité, qui vous a été si bien connue dès le commencement, et il ne faut pas non plus vous étonner, si vous êtes tentée, puisque l'Evangile d'aujourd'hui nous assure que N.-S. même l'a été, ni vous affliger du dégoût que vous sentez pour vos exercices, parce qu'étant pénibles et répugnants à la nature, elle s'en lasse et s'en rebute. C'est pourquoi il est à souhaiter que vous modériez vos travaux, et je vous en prie, ma Sœur, en sorte qu'ils soient au moins proportionnés à vos forces. Que si cela ne se pouvait pas pour avoir trop de malades, il faudrait me le faire savoir, car nous aviserons à vous tirer d'Arras, ou à vous envoyer du secours. Je prie Notre-Seigneur, que vous servez si utilement, qu'il soit lui-même votre force pour soutenir avec vigueur et mérite les accablements extérieurs et intérieurs où vous vous trouvez, afin que vous en ayez la récompense promise à ceux qui persévèrent, qui est de si grand prix qu'en comparaison d'icelle les travaux de cette vie n'ont semblé aux saints que des passe-temps.

Je fais réponse à M. Delville sur les lettres écrites à nos dames.

M. Portail est céans en bonne disposition, grâces à Dieu; il vous remercie de votre souvenir, et il vous prie de faire attention à la lettre qu'il vous a écrite. Mademoiselle Le Gras se porte assez bien aussi, et votre petite compagnie va de même de deçà, par la miséricorde de Dieu, en qui je salue notre sœur Radegonde, et je me recommande à ses prières et aux vôtres, qui

suis, en l'amour de N. S. et celui de sa glorieuse Mère, ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A ma sœur la sœur Marguerite Chétif, Fille de la Charité, servante des pauvres malades, a Arras

2215. — *TOUSSAINT BOURDAISE, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

Du fort Dauphin, 19 février 1657.

Monsieur,

Votre bénédiction, s'il vous plaît !

Je suis ce misérable serviteur qui s'est sauvé du naufrage pour vous annoncer les tristes nouvelles de mes maîtres vos véritables enfants. Tous les trois sont encore morts. M. de Belleville est mort en mer d'un vomissement, faute d'y avoir du commencement apporté promptement le remède ordinaire et bien aisé ; car il ne faut qu'un peu dormir après avoir mangé, pendant lequel temps la digestion se fait. M. Dufour fut ici huit jours ; mais il ne m'a pas voulu croire, ni aux habitants, qui lui disaient de demeurer ici et comment il fallait se conserver. C'est un homme qui est canonisé de tout le monde et même de ceux qui le trahissaient. Il a en peu de temps gagné beaucoup de gloire tant par ses souffrances que par ses travaux. Beaucoup de malheurs sont arrivés à ces vaisseaux : car il leur est mort cinq prêtres et plus de deux cents personnes ; il ne se saurait voir plus de malades.

M. Prévost est mort un mois après M. Dufour ; et sont enterrés l'un auprès de l'autre, au pied de la croix qu'ils avaient plantée. Il a aussi beaucoup travaillé.

Je vous dirai franchement qu'honorant la vertu, les motifs et l'amour de Dieu qui les faisaient ainsi agir, qu'il y avait de l'excès ; car ils passaient dans les eaux tout habillés ; et, après avoir enduré la pluie, ils ne changeaient pas de linge

---

Lettre 2215. — Dossier de la Mission, copie du XVIIIe siècle.

faisaient de grandes austérités, ne mangeaient quelquefois qu'une fois le jour. S'ils avaient modéré un peu leur zèle, ils seraient encore pleins de vie et serviraient à la conversion de nos pauvres Indiens. Dieu y veuille pourvoir comme il lui plaira! Je ne vous dis pas ma peine. Je crois bien qu'ils en font plus au ciel par leurs prières que lorsqu'ils étaient en terre.

Je ne vous écris pas la vie de M. Prévost, qui est beaucoup conforme à celle de M. Dufour, faute de temps ; car j'ai assez d'affaires lorsque les vaisseaux partent, sans avoir soulagement de personne en quoi que ce soit. Je ne demande à Dieu sinon qu'il me délivre du temporel. J'ai quelques bestiaux pour assister les pauvres. J'ai fait faire un filtre d'un lieu pour mettre lesdits bestiaux et faire des jardinages. J'ai fait bâtir une église et une maison, qui sert à présent d'hôpital des malades, étant proche du village des nègres. Je les instruirai bien mieux et empêcherai beaucoup de désordres. Cela m'a coûté un peu de peine. Cela est fait, Dieu merci.

M. de La Roche-St-André, commandant les vaisseaux, m'a fait des faveurs non pareilles : il m'a donné une pipe de vin d'Espagne, un baril d'eau-de-vie, une barrique de farine, une barrique de vinaigre, du riz et du biscuit, et enfin tout ce qui m'était nécessaire. Je vous supplie, Monsieur, lui vouloir faire quelque présent honnête.

J'ai aussi toutes les obligations possibles à M. le chevalier de Sourdis, beau-frère de M. de La Roche. Ils ont rendu à nos Messieurs et particulièrement à M. Prévost, qui était dans leur bord, tous les bons services et honneurs possibles. Ce sont des personnes de vertu et de mérite. Ils m'ont laissé deux jeunes gentilshommes, leurs parents, lesquels sont fort sages.

Je vous avais supplié, par la première lettre que j'ai écrite, de vouloir bailler à la femme du père Langlois cent francs. Je vous prie, mon cher Père, que, si vous ne [les] lui avez baillés, de les lui faire payer, avec cent autres francs qu'il m'a baillés, en ma nécessité, en bestiaux. Excusez, car ce sera pour la dernière fois. Je dois deux cents livres à mon homme, que je lui payerai ici.

Je vous supplie derechef, mon cher Père, de vouloir envoyer des prêtres et de nos frères ; il faut qu'ils viennent directement ici et y demeurent un an pour apprendre la langue et se faire à l'air et fonder une maison solide. Ne leur donnez que tout juste selon mon mémoire ; et s'il y a quelque chose qui coûte trop, ou soit trop difficile à avoir, laissez là, et leur ordonnez de suivre du moins le conseil des habitants et de ne pas trop entreprendre du commencement. Tous vous

pourraient dire que, s'ils s'étaient conservés, ils seraient maintenant pleins de vie, spécialement M. Dufour.

Pour moi, je me porte bien, Dieu merci. Je serais heureux si je voyais des ouvriers travailler à la vigne du Seigneur, qui est si grande en ce pays. Si M. Mousnier et nos Messieurs m'avaient voulu croire, tout serait bien maintenant. Pour moi, le plus chétif de tous les hommes, je me porte bien, Dieu merci. Je suis superbe, prompt, ignorant et rempli de péchés. Je n'ai pas le loisir de prier Dieu et de songer à moi. Si ce n'était vos prières, je serais maintenant perdu.

Je vous supplie, mon cher Père, de vouloir saluer tous nos Messieurs et de les prier de m'offrir à Dieu et que de bon cœur je me prosterne à leurs pieds, comme spécialement aux vôtres, Monsieur et mon très cher Père.

Votre très obéissant et très indigne fils et serviteur.

T. BOURDAISE,
p. i. d. la Mission.

2216. — *TOUSSAINT BOURDAISE, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

Du fort Dauphin, 19 février 1657

Monsieur mon très honoré Père,

Votre bénédiction!

C'est à ce coup que les paroles me manquent tout à fait pour vous pouvoir expliquer les amertumes de ma pauvre âme. Dieu sait quels furent nos regrets et nos larmes quand, arrivant en cette île pour la première fois, nous n'y trouvâmes que les cendres de Monsieur Nacquart, lui qui nous y devait tenir lieu d'un Joseph, pour nous recevoir avec honneur comme ses frères, et d'un Moïse, pour nous conduire dans les déserts affreux de cette solitude.

La perte que je fis peu après en la personne de Monsieur Mousnier, que son zèle consomma en moins de six mois, me fut encore d'autant plus sensible, que je me trouvai seul pour en supporter la pesanteur. Cette plaie a toujours saigné depuis dans mon cœur : et bien que l'espérance de recevoir

---

Lettre 2216. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe siècle. Nous retrouvons ici la relation de Claude Dufour (lettre 2095) reproduite presque mot pour mot. Toussaint Bourdaise accompagna cette lettre d'un « Mémoire des choses qu'il faut envoyer ».

quelque secours par un nouvel envoi de missionnaires ait par intervalles un peu allégé ma douleur, néanmoins le délai par trop long de cette même espérance m'a souventes fois donné sujet d'une nouvelle affliction; et ce qui est le plus déplorable, c'est que presque à même temps que j'ai joui de ce grand bien tant désiré et attendu, il m'a été ravi et l'ai tout perdu sans ressource; de sorte, mon cher Père, que me voilà maintenant dans l'extrémité du malheur et en état de ne plus rien craindre à la vérité, puisque je n'ai plus rien à perdre, ni peut-être à espérer, puisque cette terre ingrate dévore si cruellement, non point ses habitants, mais ses propres libérateurs.

Vous entendez assez, Monsieur, ce que j'ai à vous dire et ce que je voudrais vous pouvoir taire, pour épargner vos larmes et mes soupirs. Monsieur de Belleville, dont je n'ai jamais connu que le nom et les vertus, est mort dans le chemin; Monsieur Prévost, après avoir essuyé les fatigues du voyage, est mort; Monsieur Dufour, que je n'ai vu ici que pour connaître le prix de ce que je devais perdre, est mort; enfin, tous ceux de vos enfants que vous avez envoyés à Madagascar sont morts; et je suis ce misérable serviteur demeuré seul pour vous en donner la nouvelle, laquelle, quoique bien triste et bien affligeante, ne laissera pas de vous donner de la joie et de la consolation, quand vous aurez su la sainteté de la vie qu'ils ont menée tant sur mer que sur terre, et les grandes bénédictions que Notre-Seigneur a données à tous leurs emplois, depuis qu'ils ont quitté la France. Je m'en vais, Monsieur, vous en faire un bref récit, dès que je vous aurai rapporté les choses plus considérables qui se sont passées dans cette île avant l'arrivée des vaisseaux. C'est afin d'y garder l'ordre des temps, et, par même moyen, le rendre plus clair, joint que les petites nouvelles que ce premier chapitre vous apprendra d'abord de notre Eglise naissante, pourront, à mon avis, un peu suspendre vos pleurs et tempérer la douleur que la suite du discours vous fera possible renouveler.

CHAPITRE PREMIER

De ce qui se passa à Madagascar depuis la dernière relation jusqu'à l'arrivée de Monsieur Dufour.

Incontinent après le départ du vaisseau français qui vous porta ma dernière lettre en date du 15 janvier 1656, continuant mes petits soins pour ce pauvre peuple, je me mis à disposer nos néophytes pour la fête de la Chandeleur, qui

était la plus proche. Je leur expliquai à loisir les mystères que l'Eglise nous représente en ce jour ; lequel étant arrivé, il ne fut pas besoin d'une nouvelle sonnonce pour les faire venir, pource que la sainte curiosité qu'ils avaient de voir la pratique des choses dont je leur avais donné quelque avant-goût, les fit rendre tous de fort bon matin dans la chapelle, où nous fîmes la bénédiction des cierges et ensuite la procession accoutumée. La vue et la part qu'ils eurent de cette belle cerémonie leur causa une joie qui se faisait bien mieux voir sur leurs visages que je ne peux vous l'exprimer sur ce papier. C'était pour eux un comble de bonheur et d'honneur de se voir en cette occasion traiter d'égal avec les Français. Cette joie était accompagnée de modestie et d'une dévotion capable de toucher les cœurs les plus endurcis ; mais ce qui me toucha le plus, ce fut la belle disposition que j'aperçus en ceux qui eurent le bien de communier ce même jour, dont le nombre était d'environ cinquante, non seulement à raison de la ferveur, le respect et l'humilité qu'ils firent voir pendant leur communion, mais encore à cause de la générosité, la candeur et la contrition avec laquelle ils me déclarèrent leurs péchés en la confession. Il y eut même plusieurs des petits, qui, ne pouvant pas approcher de la sainte table, pour n'avoir encore l'âge, voulurent néanmoins être confessés, ce qu'ils firent avec tant de naïveté et de sentiment qu'ils m'attendrissaient le cœur.

Ce peu qui me parut au dehors me fit juger que ce bon Dieu, dont les plus chers délices sont d'être avec les enfants des hommes, et principalement avec les simples, opérait bien d'autres merveilles au dedans de leurs cœurs. Cela m'obligea de m'entretenir un peu avec eux l'après-dîner et demander à quelques-uns d'entre eux ce qu'ils avaient pensé ou ressenti pendant et après leur communion. Le plus hardi me répondit qu'il disait à Dieu : Izaho mino anao, Zanahary fa nivolana, c'est-à-dire : Moi, crois toi es là, Dieu, parce que tu l'as dit; l'autre : tiak anao ampo, j'aime toi dans mon cœur. L'autre dit qu'il ne voulait plus offenser Dieu : Tsy hanota instony. Une femme m'assura qu'elle était ravie et que son cœur était chaud : ravo sy mafana fonay tokoa. Ah ! Monsieur, que ce peu de mots mal rangés furent bien agréables à Dieu, et qui me donnèrent bien de la confusion, comparant la froideur et lâcheté de mes oraisons à leur ferveur!

Avant que finir notre petite conférence, je m'avisai de leur dire que j'avais projeté de faire des instructions durant tout le carême, particulièrement sur la manière de se bien confesser et communier, ajoutant que je les priais d'y assister

tous, afin d'apprendre à se disposer de mieux en mieux pour la communion pascale; à quoi ils firent voir une grande assiduité et attention; et qui plus est, le fruit qu'ils en recueillirent ne fut pas petit, par la miséricorde de Dieu.

Quelque peu de temps après Pâques, j'eus le bonheur de marier tout à la fois trois de nos Indiennes, l'une avec un Anglais nouveau converti, et les autres avec deux Français, qui nous avaient bien donné de la peine, mais qui à présent font très bien et servent bien Dieu, aussi bien que leurs femmes.

Je ne saurais passer sous silence la modestie, le zèle, et la sagesse [de la fille] d'un grand du pays : laquelle Monsieur Balar, natif de Paris, a épousée. Cela est merveilleux comme elle instruit bien sa famille et combien elle s'intéresse pour la conversion des autres. Elle ne vient guère ici qu'elle n'amène des nouvelles personnes à baptiser. Sa dévotion pour les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ne me semble pas moins admirable, en ce qu'étant lors toute nouvelle en notre religion, elle me pressait de les lui administrer.

Une fois, comme elle eut entendu que beaucoup de nouveaux baptisés allaient à confesse et à la communion aux fêtes de la Pentecôte, elle me vint trouver pour me demander la même grâce; mais, lui ayant dit qu'elle n'était point assez savante pour communier, elle me dit : apprends-moi donc maintenant. Je lui dis qu'il fallait attendre à une grande fête: elle me répondit : moraina loatra, *c'est trop longtemps ; mais j'attendrai, parce que tu le veux. Elle ne manqua pas de venir, au jour préfix, recevoir le corps de Notre-Seigneur, avec son mari, à l'édification de tout le monde.*

Je fus encore bien édifié et même étonné de voir ici trois femmes mariées, de celles que nous avons baptisées, qui d'abord me dirent qu'elles venaient me trouver tout exprès pour se confesser et communier. Je leur demandai ce qui les obligeait à cette dévotion extraordinaire ; elles me répondirent que c'était pour chasser les valala, *ou sauterelles, qui gâtaient tout. Je leur dis que c'était bien fait, mais qu'il fallait auparavant chasser le péché de leurs cœurs, qui y faisait plus de dégâts que ces* valala *dans leurs champs; elles me dirent avec simplicité que leur cœur ne serait plus mauvais. Ainsi je les confessai et communiai toutes trois dès le lendemain; et puis elles s'en retournèrent toutes trois bien contentes ; mais je n'ai pas encore appris quel effet avait produit leur pèlerinage. Ce même jour, une autre femme se présenta aussi pour communier et me dit que c'était afin que*

Dieu nous donnât la paix. Oh! que ce fut de bon cœur que je lui administrai la sainte communion! Et combien volontiers je joignis mes prières aux siennes pour obtenir de sa bonté infinie cette paix et pour l'Europe et pour ces pauvres îles, où la guerre que les hommes se font les uns aux autres n'est pas un petit empêchement à la vraie paix, que je tâche de leur procurer avec Dieu!

Puisque je suis sur la louange des femmes, nous en avons ici une que je puis dire être la femme forte que Dieu m'a fait trouver à cette extrémité du monde. Son mari était français de naissance, mais pour les mœurs plus grossier et plus barbare que nos insulaires. Son emploi n'était autre que son ivrognerie et la crapule, dont, comme c'est l'ordinaire, les vapeurs malignes venant à se résoudre, faisaient tomber une grêle de coups sur cette pauvre Indienne, à qui même il arrachait bien souvent les cheveux. Je m'employai, avec les principaux habitants du lieu, pour faire cesser ces désordres. Ce que je pouvais faire était d'exhorter cette femme affligée à la patience, à quoi elle n'eut pas beaucoup de peine à se résoudre; et se contentant de décharger les amertumes de son cœur par l'abondance de ses larmes, elle faisait paraître une résignation toute rare, jusque là que, ce mauvais mari étant tombé dans une fâcheuse maladie, elle en eut autant de soin comme si c'eût été le plus aimable de tous les hommes. Aussi Dieu récompensa-t-il sa longanimité, car, touchant le cœur de ce barbare Français, il l'a tourné heureusement du côté de cette digne femme, en sorte qu'il l'aime à présent tendrement, et a si bien suivi les bons conseils qu'elle lui donnait, qu'il a abandonné ses débauches. C'est ainsi que le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle.

Il y a quelque temps que quatre ou cinq villages voisins se retirèrent devers les ennemis, ce qui nous faisait appréhender quelque grand désordre, à raison des courses continuelles qu'ils faisaient toutes les nuits. Il arriva qu'une fois ils entrèrent dans un village et y tuèrent bien une vingtaine de ceux qui étaient soumis aux Français, outre dix autres qui y furent fort blessés, entre autres une femme qui y reçut quinze coups de sagaie. Elle me fut amenée au bout de dix jours avec une grosse fièvre. Ses plaies étaient si infectes, à cause de la pourriture, qu'on n'en pouvait supporter la puanteur; cela venait de ce qu'en ce pays les pauvres n'ont pas le moyen de se faire panser par les Ombiasses (qui sont ce que sont en Turquie les marabouts, comme qui dirait médecins, docteurs, sacrificateurs, magiciens, quoique tout leur fait ne soit qu'ignorance et supercherie), et ainsi ces pauvres blessés

laissent leurs plaies sans y rien mettre. Je lui donnai quelque peu d'onguent, ce qui la guérit en peu de temps, avec l'aide de Dieu, quoiqu'elle eût un nerf et un des gros vaisseaux coupés au bras. Lorsqu'elle fut relevée, elle m'amena ses deux enfants pour les baptiser, et me les voulut donner pour esclaves, mais je ne les voulus pas recevoir en cette qualité, lui faisant entendre que, dans notre religion, il n'y avait point d'esclaves.

Voici encore une petite nouvelle de nos guerres. Un voleur signalé, accompagné d'environ deux cents hommes, tenait la campagne, et donnait bien de l'exercice à nos Français ; cela obligea Monsieur le gouverneur de mettre sur pied douze cents nègres, conduits par quarante Français, pour s'opposer à ce barbare et faire des nouvelles conquêtes sur leurs anciens ennemis de la vallée d'Amboule : ce qui réussit assez bien, notre armée en étant revenue heureusement victorieuse. Ce qui se passa de remarquable en cette guerre fut, entre autres choses, qu'un de nos Français, nommé Grand-champ, fut si mal avisé que d'aller seul attaquer un village ennemi ; aussi fut-il puni de sa témérité ; car les habitants soudain le massacrèrent, faisant ensuite des cris de joie horribles, disant que ce leur était un très grand bonheur et un signe de victoire, et enfin lui coupèrent la tête et les mains, qu'ils portèrent à Dian Theron, qui est à présent le plus grand des blancs et notre plus cruel ennemi. C'est le père du petit garçon qui est en pension au faubourg Saint-Jacques, à Paris, et qu'il serait bon, ce me semble, de renvoyer en ce pays, pour disposer ce Dian Theron à faire plus aisément la paix.

Dian Mananghe est venu ici une fois avec quatre autres Roandries (c'est-à-dire grands seigneurs, mais qui sont vassaux du roi de la contrée d'où ils sont) et quantité de ses gens, pour rendre hommage au fort. C'est le seigneur du pays de Mandrare, dans les Machicores, descendu de la lignée de Dian Bahouache, qui était autrefois seigneur de tout le pays des Machicores, Mahafalles, Manamboules et de la moitié de l'île de Madagascar, et qui, après sa mort, a laissé des enfants et des petits-neveux qui se sont ruinés en guerre les uns contre les autres. Ce Dian Mananghe est un homme de fort bel esprit, sage, discret et courtois ; il est d'une taille médiocre, les cheveux noirs, mais à demi frisés, quoique fort longs ; il porte la barbe large, à la façon des Arabes, et passe pour un des plus vaillants du pays. Son bon ange se servant de l'occasion de cet hommage, l'amena à notre logis pour me voir et m'entretenir de quatre de ses enfants, qui ont été baptisés par ci-devant. Je lui parlai de son propre salut, ce qu'il

écouta fort volontiers. Il vint le lendemain à la grand'messe et dit que cela était beau : Soa misakabir Zanahary ; *il est bon de prier Dieu, dit-il. Je lui demandai des nouvelles de son neveu, nommé Dian Masse, duquel je vous ai écrit autrefois sur le sujet de son bel esprit ; il me dit qu'il était malade et qu'il ne croyait pas le trouver en vie. Ce pauvre oncle pleurait en me disant cela, car ils ont un grand amour pour leurs parents. Je lui demandai quelle était sa maladie ; il me fit réponse qu'il avait mal partout, qu'il ne mangeait plus, qu'il priait sans cesse et parlait de moi fort souvent. Un des Français qui venait de ces quartiers m'assura les mêmes choses et qu'il se recommandait à mes prières. Je lui envoie quelques médicaments, qui lui serviraient bien, mais non pas pour ôter entièrement le mal, qui était trop grand et invétéré; il était ulcéré par tout le corps et perclus de ses membres. Je prié néanmoins l'oncle de le faire apporter ici au plus tôt et que je le ferai panser; à quoi il s'accorda, mais je n'en ai point depuis eu des nouvelles. Il est vraisemblable qu'il est mort et que Dieu lui aura fait miséricorde, à raison de la bonne disposition de son âme, puisque, durant toute sa maladie, il a fait voir une vive foi, une grande patience, une application presque continuelle à la prière et un ardent désir d'être assisté spirituellement par mon entremise. En même temps que ce bon oncle me parlait de son neveu, il avait avec lui trois de ses enfants, savoir Pierre Sandrois, âgé de 14 ans; Louis Besambo, qui est le troisième; et le plus petit, qui s'appelle Pierre Lambo, âgé de 10 à 12 ans. Le père me demanda si les fils pouvaient épouser plusieurs femmes. Je lui dis que non, parce que Dieu le défendait : que, lorsqu'ils seraient en âge, ils pourraient en prendre une baptisée et se marier à l'Eglise, comme les Français ; et que, celle-là étant morte, ils en pourraient prendre une autre, et non jamais auparavant. Le père, ayant écouté cela, dit :* to, to, *tu as bien dit, tu as bien dit. Et toi, dit-il à son fils Besambo :* anao tia mivady roa, *toi, tu veux avoir deux femmes;* zaho tsy tia, *moi je te le défends ;* zaho venena anao mivady roa ; moa tsy baptisé ? *n'es-tu pas baptisé?* — *Le second disait à son cadet :* anao melopo ; aka tia ratsy intsony ; *toi tu as le cœur tortu, ne désire plus le mal. Tous ces gens me firent plusieurs interrogations sur notre foi, et étaient tous ravis, jusque-là qu'un d'eux me présenta un de ses neveux pour demeurer avec nous et être baptisé. Il serait très facile de convertir ces pauvres barbares; et ce sera quand il plaira à Dieu nous envoyer un bon nombre d'ouvriers animés de l'esprit apostolique.*

Ayant eu avis que le seigneur du village d'Imoro, distant

de quatre lieues du fort Dauphin, était malade à l'extrémité (c'était un bon vieillard âgé de septante ans, riche et aimé de ses sujets, qui, pendant six mois, avait offert quantité de sacrifices de bœufs pour sa santé), et sachant de bonne part qu'il aimait les chrétiens, je me sentis obligé de l'aller voir. Je le trouvai couché à plate terre auprès d'un esclave sur lequel il s'appuyait, et si faible qu'il ne pouvait quasi plus parler. Là, en présence de tout le village, qui était accouru à mon arrivée, je lui parlai des choses de l'autre monde et de la grandeur de la foi catholique. Je lui dis que, s'il voulait être baptisé, comme les chrétiens, il serait mis au rang des enfants de Dieu et en état, au partir de cette vie, d'aller jouir de tous les bonheurs et contentements que l'on goûte au ciel. Ce bonhomme, ramassant ce qui lui restait de force, me dit avec vigueur qu'il voulait bien être chrétien. C'est pourquoi, comme le mal pressait, je l'ondoyai à la vue de toute l'assemblée, à qui ensuite je fis une exhortation, qui fut fort bienvenue de la plupart, aux enseignes que quelques-uns d'entre eux me dirent dans leur simplicité que leurs esprits volaient pendant que je leur parlais. Je dis encore un mot après au pauvre malade et lui donnai quelques clous de girofle, dont il se sentit un peu fortifié. Il me demanda du vin fort de France. Je lui en promis. Il me voulut faire un présent; mais je l'en remerciai, lui disant que le baptême est une chose de si haut prix que rien au monde ne la saurait payer. Le voyant si bien disposé, je m'en revins avec son frère, qui m'accompagna pour passer la rivière, à qui je laissai, en le quittant, un peu de thériaque et de confection d'hyacinthe, dont j'ai su qu'il a recouvré la santé au bout de trois jours. En quoi je me sens particulièrement obligé à la bonté divine de ce que, par les moyens des petits remèdes auxquels elle donne bénédiction pour le corps, je trouve tant de facilité en ces bonnes gens pour la guérison de leurs âmes.

Je ferme ce chapitre par une petite nouvelle triste et joyeuse, que j'appris il y a quelque temps, à savoir que la mère de Dian Machicore, un des grands seigneurs du pays, âgée de plus de cent ans, était morte, après avoir demandé instamment le baptême, qu'elle n'avait pu recevoir à cause de la distance du lieu où j'étais. Je fus, à la vérité, fort affligé de ce qu'on ne m'avait point appelé de bonne heure pour l'assister en ce dernier passage; néanmoins, pource que possible son désir, en ce cas d'impuissance, lui aura fait recevoir le baptême du Saint-Esprit, mon cœur en a ressenti de la consolation, et j'ai cru être obligé de lui donner place parmi nos néophytes. Il y en a probablement plusieurs autres, de l'un et

l'autre sexe, qui se sauvent ici en vertu de cette sorte de baptême, mais aussi faut-il avouer que le nombre de ceux qui se damnent [faute] d'avoir un homme qui les aide à se laver dans cette piscine mystique, est beaucoup plus grand ; et c'est ce qui me cause ici le plus d'affliction, surtout quand je me représente que leurs anges gardiens me disent : Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus [1] ; *ô missionnaire, si tu eusses assisté cet homme et cette femme, ils ne seraient pas morts de cette mort éternelle. Ah ! mon cher Père, que je fais souvent des souhaits que tant d'ecclésiastiques capables qui sont en France dans l'oisiveté et qui savent ce grand besoin d'ouvriers, fissent parfois une pareille réflexion et se persuadassent vivement que Notre-Seigneur lui-même leur fait ce reproche, et à un chacun d'eux :* Sacerdos, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus ; *ô prêtre, si vous aviez été dans cette île, plusieurs de mes frères, rachetés par mon sang, ne seraient pas morts damnés! Sans doute que cette pensée leur donnerait de la compassion et même de la frayeur, surtout s'ils considéraient attentivement que, pour avoir négligé cette assistance spirituelle, le même Jésus-Christ leur dira un jour ces paroles terribles :* Ipse (impius) in peccato suo morietur, quia non annuntiasti ei, *etc.* Sanguinem vero ejus de manu tua requiram. (*Ezech. 3.*) *Oh! que si les prêtres, les docteurs, les prédicateurs, les catéchistes et autres qui ont talent pour ces missions éloignées faisaient bien attention à tout ceci, surtout à ce qu'ils doivent rendre compte de la damnation de ces âmes, ils seraient bien plus soigneux qu'ils ne sont d'aller au loin chercher les brebis égarées pour les ramener dans le bercail de l'Eglise! Je prie Dieu qu'il donne à tous la lumière et le zèle dont ils ont besoin pour s'employer efficacement à la conversion des pécheurs, particulièrement de ces pauvres insulaires.*

Voilà, Monsieur, ce qui s'est passé de plus notable depuis l'an 1655 jusques à l'arrivée de Monsieur Dutour ; lequel n'étant plus en état de vous rendre compte de son voyage, j'ai cru qu'il serait plus à propos, auparavant que de vous parler d'autre chose, que je vous en fisse moi-même le récit, selon que je l'ai appris de sa bouche même, ou des mémoires qu'il avait dressés pour vous en écrire.

---

1 Evangile de saint Jean XI, 21

CHAPITRE SECOND

Du voyage de Monsieur Dufour et de ses confrères de la Mission depuis la France jusques en l'île de Madagascar.

Je pense, Monsieur, que vous aurez su comme ces trois hommes apostoliques eurent, dès leur embarquement, une mortification bien sensible, en ce qu'au lieu d'être tous trois dans un vaisseau, comme ils espéraient pour pouvoir s'entr'aider et conférer ensemble, ils furent séparés, car de quatre vaisseaux qu'il y avait, ils furent mis, un dans la Maréchale, *l'autre dans l'*Armand *et l'autre dans la* Duchesse, *et un autre prêtre, qui n'était pas de notre congrégation, dans l'*Amirale. *Cela pourtant ne les découragea point, mais plutôt leur fit faire de nécessité vertu, et se soumettre à cet ordre comme à un effet de la Providence. Tous les quatre vaisseaux levèrent l'ancre de la rade de Saint-Martin, près La Rochelle, le 29 octobre de l'année 1655, et à même temps nos missionnaires, chacun dans son vaisseau, firent réciter ou chanter des prières convenables, pour recommander à Dieu le voyage. Oh! qui pourrait exprimer le contentement et la joie qu'ils ressentirent de se voir en chemin pour aller gagner à Notre-Seigneur tant d'âmes qui attendaient leur secours! Leur joie néanmoins fut bientôt mêlée de tristesse, à raison de deux accidents qui leur arrivèrent deux ou trois heures après leur départ.*

L'un est que, le temps s'étant rendu bien fâcheux dans la mer courroucée, plusieurs furent tout à coup malades du mal de mer, particulièrement ceux du vaisseau où était Monsieur Dufour, qui en fut lui-même attaqué avec environ dix-huit autres, en sorte qu'il ne put célébrer la sainte messe ni la veille, ni le jour de la Toussaint, ni même le jour des Morts; ce qui lui fut un sujet sensible, comme j'ai appris de lui.

Le second accident fut qu'un prêtre nommé Monsieur Cauderon, natif de Dieppe, embarqué dans la Duchesse, *tomba de la poulaine dans la mer; et quoiqu'en même temps on fit tout ce qui se peut faire pour sauver un homme en pareille rencontre, ce fut en vain. L'on ne sut jamais le garantir; chacun le regretta et pria Dieu pour son âme. C'était un des plus savants hommes de France pour la théorie de l'art de marine; aussi s'appliquait-il entièrement à cela. Monsieur Dufour s'entretenant un jour avec lui, à ce qu'il m'a dit lui-même, lui demanda simplement comment une personne de sa profession s'adonnait à des choses si ravalées, lui disant qu'il*

s'étonnait de ce qu'un prêtre comme lui s'appliquait à des exercices si peu proportionnés à sa vocation; et à cela il repartit qu'il le faisait avec intention de donner gloire à Dieu en servant le public, et que son père spirituel consentait qu'il continuât cette vocation, et qu'à la vérité il était marri d'avoir entrepris ce grand voyage sans la permission de son prélat, et qu'il en sentait de si grands remords, qu'il était en volonté de se priver de dire la messe et d'administrer les sacrements jusqu'à ce qu'il fût de retour à son diocèse, si ce n'était en cas de nécessité, et de mener cependant une bonne et sainte vie, avec désir d'y persévérer jusqu'à la mort, ce qui donna sujet de croire à tout le monde que Dieu lui aura fait miséricorde.

De tous les malades, il n'y en eut qu'un seul qui en mourut, après avoir eu le bonheur de recevoir tous les sacrements. Tous les autres furent tôt après bien guéris, par la grâce de Notre-Seigneur, quoique néanmoins, après la guérison de ceux-là, les maladies en attaquèrent d'autres, en sorte qu'il y en eut trois ou quatre malades; ce qui n'est guère parmi deux cents personnes qui passent la Guinée, où souvent on a vu mourir du moins le tiers et parfois la moitié.

Pour ce qui est de Monsieur Dufour, il ne tint le lit que trois jours, ou environ. Sa vertu était si grande que tous ses maux ne l'empêchèrent pas plus longtemps de faire les fonctions d'un vrai aumônier et vaquer à ses exercices ordinaires. Il me dit qu'il avait tâché d'observer de point en point ce qui avait été arrêté en une conférence qu'il fit avec ses chers confrères un peu avant que de se séparer d'avec eux : elle fut faite sur le sujet des prières publiques, catéchismes, exhortations, lectures spirituelles et autres moyens d'avancer la gloire de Dieu et procurer le salut d'un chacun durant leur voyage, et surtout de la manière de se bien prendre en tout cela sans rien gâter; ce qui est fort difficile, l'expérience nous faisant voir tous les jours sur mer qu'il se faut comporter diversement selon les diverses humeurs des capitaines, auxquels il est souvent nécessaire de condescendre en tout ce qui n'est pas mal, quoiqu'il paraisse moins bien aux yeux des gens vertueux. En un mot il faut une grande prudence pour faire du fruit avec ces sortes de personnes.

Et comme Monsieur Dufour savait bien que les gens de mer aiment les courtes prières, il se contenta de chanter et de faire chanter tous les matins le Veni Creator Spiritus, *réciter l'*Itinéraire, *ensuite faire les actes d'adoration, de remerciement et de contrition, comme il est marqué dans ces livres qui contiennent l'exercice spirituel de la journée. Le soir, on chantait quelque antienne de la Vierge, la prière pour le roi,*

et on lisait les cinq points de l'examen général de conscience; et, outre tout cela, on chantait le jeudi le Pange lingua; *le vendredi, le* Vexilla; *le samedi, le* Stabat; *les dimanches et fêtes, les Vêpres. Il ne se passait point de dimanche ni fête que Monsieur Dufour ne célébrât la sainte messe ; et eût voulu et souhaitait, comme je l'ai appris de sa bouche, la dire tous les jours ; mais, voyant que tout le monde n'y prenait pas plaisir, il s'était contenté de cela, croyant que Dieu accepterait en ce cas sa bonne volonté pour sacrifice.*

Il ne se passait point presque de fêtes ni dimanches qu'il n'y eût des communions à l'issue de la messe. Il faisait une exhortation, mais seulement d'environ un quart d'heure, crainte de les dégoûter. Il faisait aussi quelquefois des prédications après les prières du soir; mais, parce qu'il y avait en ce temps-là toujours quelque occupation incompatible, il fallut qu'il se contentât de prêcher seulement après la messe.

Le jour de la Purification, il fit faire la première communion aux jeunes garçons, qui se trouvèrent au nombre de douze, les ayant auparavant bien disposés à cette action sainte, aidé, à ce qu'il m'a dit, par un bon et pieux soldat, qui avait grâce pour instruire la jeunesse et lui montrer à prier Dieu, ajoutant qu'il croyait que Notre-Seigneur l'avait choisi pour en faire un catéchiste des pauvres barbares de Madagascar et qu'il aurait été ravi d'être reçu dans notre compagnie, si on l'eût voulu recevoir.

Monsieur Dufour faisait de plus le catéchisme, durant l'Avent et le Carême, trois fois la semaine. Et ceux même qui en autre temps n'assistaient presque à aucun exercice spirituel ne manquaient pas de s'y trouver. Les jours auxquels il n'y avait point de catéchisme, il y avait lecture spirituelle tantôt de la Vie des saints, tantôt du Pédagogue chrétien, *ou de quelqu'autre bon livre. Et il s'arrêtait de temps en temps sur les choses les plus remarquables, lesquelles il répétait brièvement pour les mieux inculquer aux assistants, et les pesait et appliquait fort utilement. Cette lecture produisait des bons effets dans les esprits de la plupart des matelots et des soldats. Plusieurs, ne se contentant pas d'une heure de lecture, qu'ils écoutaient en commun, en faisaient eux-mêmes une autre en leur particulier.*

Il faisait réciter le chapelet à deux chœurs trois fois la semaine : le mercredi, le vendredi et le samedi : et chacun s'inclinait profondément au nom de Jésus autant de fois qu'on le prononçait. Les soirs, pendant l'Avent, on chantait des cantiques spirituels; et durant le Carême et après Pâques, on faisait une sainte conversation, où chacun racontait quelque

bonne histoire, à la fin de laquelle Monsieur Dufour en tirait quelque moralité pour en faire retirer plus de profit. Tout cela, avec le bon exemple de ce bon soldat et de beaucoup d'autres, lui donnait bien de la joie, voyant que Dieu était servi de la sorte. Tout ce qui le fâchait était les jurements et vilaines paroles des plus insolents, à quoi il avait mis si bon ordre que, quand quelque matelot ou soldat s'en trouvait coupable, on le mettait aux fers, ou bien on lui faisait demander pardon à Dieu et à tout le monde et baiser la terre. Mais, lorsque quelque officier y tombait, il ne pouvait y remédier ; ce qui l'affligeait extrêmement. Il fit tant néanmoins et par ses paroles et par son exemple, qu'à la fin ces Messieurs furent un peu plus retenus et témoignèrent avoir une grande estime de lui et lui porter un grand respect.

Ces deux chers confrères tâchèrent d'introduire les mêmes exercices de piété, chacun dans son vaisseau; ce qui leur réussit assez bien, Dieu merci, particulièrement à Monsieur Prévost. Et si Monsieur Belleville n'a pas tant fait que les autres en cela, à raison de sa maladie presque continuelle, il a supplée ce défaut en pâtissant et édifiant par ses vertus. Et d'autant que la vie et la mort de ce missionnaire peuvent fournir de quoi consoler et édifier votre charité et même la compagnie, je vais vous en marquer brièvement quelque particularité, principalement de celles que j'ai apprises de Monsieur Dufour et même des mariniers du vaisseau où il était. Mais auparavant vous serez aise, Monsieur, de savoir le détail de sa maladie et de son décès.

Je vous dirai donc, Monsieur, que, dès le même jour de son départ, il fut travaillé d'une fièvre lente, qui l'affaiblissait peu à peu. Monsieur Dufour n'en fut averti que quinze jours après, lorsque l'Armand s'approcha d'eux. Il alla aussitôt le voir, et l'ayant confessé, le chirurgien l'assurant qu'il se porterait mieux et que ce ne serait rien, il prit congé de lui, priant le capitaine Régiment d'en avoir soin et de lui faire savoir de temps en temps de ses nouvelles; ce qu'il lui promit. Mais Dieu permit que ce vaisseau où était le malade s'éloignât tellement des autres qu'il fut tenu pour perdu, jusqu'à ce que, au bout de quinze jours, les quatre vaisseaux s'étant rassemblés au cap de Sierra Leone, pour faire du bois et prendre de l'eau, Monsieur Dufour le revit dans son vaisseau, et, apprenant que la maladie était augmentée, il y entra une seconde fois, et, trouvant le malade disposé pour aller à terre, il l'y fit porter; et comme il n'y avait rien pour le mettre à couvert, on le mit dans une cabane qu'on lui fit à la hâte dans le bois le plus proche. Il lui donna un garçon pour le

servir. Il demeura là cinq ou six jours, où, bien loin de trouver de l'allégement, son mal empira; ce qui lui fit désirer de recevoir le très Saint Sacrement. C'est pourquoi Monsieur Dufour et Monsieur Prévost allèrent là célébrer la sainte messe, et il y communia et, deux jours après sa communion, qui fut le 13 janvier, il fut rapporté dans son vaisseau. Le lendemain, M. Dufour le fut voir, et il le pria de l'aider à bien mourir. C'était la seule demande qu'il faisait à ces Messieurs tout autant de fois que leur charité lui voulait rendre quelque service. Surtout il demandait l'extrême-onction, laquelle on lui donna tôt après. Ce fut le 17 du même mois. Le lendemain, Monsieur Dufour retourna le visiter, qui s'aperçut qu'il était bien plus faible que devant; mais, comme le chirurgien lui dit qu'il n'y avait rien à craindre ce jour-là, il s'en retourna avec Monsieur Prévost. Néanmoins, dès le même soir, il mourut, entre 8 et 9, après avoir toujours parlé jusqu'au dernier soupir. Oh! qu'il serait à souhaiter qu'on eût recueilli les paroles qu'il prononça pendant ce dernier passage! Il y a sujet de croire qu'elles étaient toutes saintes et divines, puisqu'on sait bien que son cœur était tout plein et enflammé de l'amour de Dieu et de zèle du salut des âmes.

Le jour suivant, on tira un coup de canon dans son vaisseau, ce qui fit juger à ceux du nôtre qu'il était mort, et aussitôt on nous avertit qu'il était déjà mis en sépulture, c'est-à-dire qu'après quelques prières faites pour le défunt, il avait été jeté en mer, selon la coutume qu'on garde dans les vaisseaux, quand ils sont bien éloignés de terre.

Cette perte nous arriva un peu au delà de la ligne, vis-à-vis de la Guinée, le 18 dudit mois de janvier, l'an 1656. Je vous laisse à penser, Monsieur, quelle tristesse sentirent lors ces bons Messieurs, et moi maintenant, qui ai perdu un support qui me venait. Néanmoins je ne laisse pas de me consoler, dans la confiance que j'ai que nos pauvres nègres ont à présent en lui un intercesseur dans le ciel, puisqu'il s'était offert à Dieu par un vœu exprès de consacrer sa vie pour le salut de leurs âmes sur la terre, auparavant même que d'être admis en notre compagnie; aussi était-ce sa grande joie, dans les petits intervalles que sa maladie lui donnait sur le vaisseau, de penser au sort bienheureux qui lui était échu, d'être destiné par la Providence et par l'obéissance à cet emploi. Véritablement, les vertus qu'il a fait paraître dans le peu de temps qu'il a été sur mer font bien connaître que sa vocation était du ciel.

Il était, à ce que j'ai appris, habitué à la sainte mortification des sens, s'oubliant lui-même de prendre ses nécessités pour

en faire part aux autres, jusqu'à donner les confitures et autres douceurs qu'on lui présentait dans sa maladie, aux autres infirmes, et se contenter pour son ordinaire d'un morceau de salé, qui fut le dernier rafraîchissement qu'il prit le jour de sa mort. Sa pureté était rare, et la plus grande peine qu'il eut, lorsqu'il fut attaqué de paralysie, était de se voir obligé à faire voir quelque nudité. Le contremaître de son vaisseau m'a assuré que, dans tous les voyages qu'il avait faits quasi dans tous les États de l'Europe et l'Afrique, il n'avait jamais vu en aucun lieu un homme plus doux et plus charitable que Monsieur de Belleville. Sa douceur était accompagnée de générosité, et il n'était pas moins noble par vertu que par extraction; ce qui parut principalement en deux occasions.

L'une fut que, plusieurs de son vaisseau étant entrés dans un petit navire anglais qui était à la rade, et ayant enlevé une partie de ce qu'ils y avaient trouvé, Monsieur de Belleville en parla au capitaine avec tant d'efficace et lui fit le cas si noir, qu'à même temps il donna ordre à ses officiers de tout rendre: ce qui fut incontinent exécuté, à la grande consolation des Anglais, qui firent aussitôt jouer quatre ou cinq pièces de canon en actions de grâces.

L'autre preuve que Monsieur de Belleville donna de sa générosité fut de mettre remède à un grand désordre qui commençait dans son vaisseau, pour la mésintelligence de deux lieutenants, qui avaient déjà partagé tous les gens du vaisseau en deux factions, les Normands faisant pour l'un, et les Bretons pour l'autre. Dans ces brouilleries, le capitaine était quasi démis de son autorité. Ce généreux serviteur de Dieu n'eut pas plus tôt vu cela, qu'il s'en alla en parler à M. l'amiral et lui exposa si efficacement les mauvais effets de ce désordre, qu'incontinent on mit un de ces deux lieutenants dans un autre vaisseau, et pareillement on fit échange d'une partie de leurs hommes, et par ce moyen on y établit une solide paix.

Cette générosité parut encore bien mieux dans la patience avec laquelle il souffrait toutes les longues et très grandes incommodités de sa maladie, et surtout à se résoudre si constamment au grand passage de la mort, qui donne de la frayeur aux plus résolus; car, étant interrogé de Monsieur Dufour s'il n'était pas content de mourir, il répondit qu'il ne désirait rien tant que de faire le bon plaisir de Dieu en tout et partout, et particulièrement en mourant pour l'amour de lui et pour son service, et que, si sa divine Providence agréait de le retirer à cette heure-là de cette vie, il n'oublierait pas

les pauvres sauvages de Madagascar, espérant qu'il les pourrait assister autant dans le ciel qu'il eût fait sur la terre, si Dieu lui faisait miséricorde. Plaise à sa bonté infinie d'exaucer ses prières et de nous envoyer des ouvriers en quantité, et bien pleins de l'esprit qui animait ce bon prêtre, et à moi misérable de me faire la grâce d'imiter ses vertus!

Tous ceux qui étaient dans le vaisseau Armand *furent fort affligés de la mort de leur bon prêtre, et leur affliction s'augmenta quand, un peu après, cinq ou six d'entre eux moururent aussi, non pas, à la vérité, sans contrition, mais sans confession, faute de prêtre; et ce qui les combla de douleur, ce fut la crainte de mourir ainsi sans être confessés, prévoyant bien qu'ils seraient contraints d'achever leur voyage jusques à Madagascar sans aucun prêtre.*

*J'oubliais, Monsieur, de vous faire récit de quelques autres désastres qui ont précédé ce dernier, lesquels me semblent plus déplorables en quelque façon que tout le reste : c'est la mort sans confession de plusieurs personnes tant de nos vaisseaux que de ceux qu'on rencontra tant sur terre que sur mer. C'est, Monsieur, que, deux chaloupes de nos Français ayant abordé un petit vaisseau portugais, deux des nôtres y furent mis à mort, outre plusieurs autres qui y furent blessés, nommément Monsieur de Lamran, lieutenant de l'*Amirale, *lequel eut un œil crevé d'un coup de flèche; mais ce qui me fait plus de compassion, c'est qu'en une autre rencontre un bon matelot, qui ne jurait jamais, fut tué par les nègres à Sierra-Leone, à cause que ceux de nos vaisseaux avaient pris prisonniers quelques-uns des leurs, je ne sais pourquoi. Ce meurtre fut cause que nos Français brûlèrent toutes les cases qui composaient les villages de ces pauvres infidèles. Oh! qu'il vaudrait bien mieux qu'on allât donner la vie spirituelle à ces pauvres gens que leur ôter ainsi la corporelle, et leur procurer les biens éternels plutôt que de les priver des temporels! Oh! que je m'estimerais heureux si je mourais pour les retirer de l'ombre de la mort! Mais il est temps de reprendre notre discours du succès du voyage de nos missionnaires.*

Quand les quatre vaisseaux furent arrivés au cap de Bonne-Espérance, Monsieur l'amiral et tous les capitaines, ayant résolu d'envoyer le seul Armand *au fort Dauphin, pendant que les trois autres feraient voile au fort Sainte-Marie, qui est tout proche de Madagascar, et où l'on veut faire une nouvelle habitation, trouvèrent bon que l'un de nos prêtres qui restait se mît dans ledit vaisseau* Armand : *et ce fut Monsieur Dufour qui s'y offrit et y fut admis, après l'avoir fait*

agréer à Monsieur Prévost. Jugez, Monsieur, si ces deux missionnaires si parfaitement unis de cœur par l'amour dont Jésus-Christ les avait liés et qui ne faisaient quasi que de se réunir de corps, avec espérance de ne se séparer plus, pour vivre et mourir ensemble dans Madagascar, ne furent pas bien surpris de cette seconde séparation, bien plus sensible et mortifiante que la première, puisqu'il s'agissait d'être écartés l'un de l'autre de deux cents lieues et en diverses îles.

Monsieur Dufour ne fut pas plus tôt entré dans le vaisseau Armand, *qu'on le pria d'aller voir un pauvre malade. Dieu sait avec quel zèle il accepta cet emploi. Il s'y en alla incontinent, le confessa, et sitôt après la confession, Dieu l'appela à soi, quoiqu'on ne le jugeât pas si près de la mort.*

Cette première œuvre de miséricorde qu'il venait d'exercer lui servit d'aiguillon pour reprendre les mêmes exercices qu'il faisait dans l'autre vaisseau où il était, et y vaquer avec plus de ferveur que devant. Entre autres, il commença à dire la messe le dimanche de la Passion et d'y prêcher la pénitence, avec tant de bénédiction que ceux qui avaient laissé passer Pâques dix fois, et quelques-uns même quinze et seize fois, furent tellement touchés de la parole de Dieu qu'il leur annonçait, que, ne pouvant résister aux inspirations divines, ils résolurent de ne point différer leur confession, que la plupart firent générale de toute leur vie, nommément un huguenot, qui, touché de la vérité qu'il avait entendue, l'alla trouver le samedi saint pour faire abjuration de son hérésie, et quelque temps après se confessa à lui, et ensuite communia de sa main. Ce fut le jour de Quasimodo. Le zèle de Monsieur Dufour pour la conversion des pauvres nègres de ce pays était si grand qu'il érigea pendant sa navigation une confrérie pour procurer leur conversion, ayant, à cet effet, marqué certaines prières et bonnes œuvres que les confrères devaient faire à certains jours ; et il avait dessein de vous en envoyer les réglements; mais il n'a pas eu les loisirs de les mettre en état, préférant à tout autre emploi le soin très exact qu'il avait de rédiger par écrit ce qu'il avait à faire pour la conversion de ces pauvres insulaires, et surtout à faire un mémoire des fautes, jusques aux moindres, qu'il croyait commettre dans ce voyage, et dont, par un exemplaire d'humilité qui me confond, il avait dessein d'envoyer une copie à la compagnie, pour terni, s'il eût pu, le lustre de ces belles choses que Dieu avait déjà faites et semblait devoir encore faire par son entremise.

Enfin, après avoir vogué si heureusement pendant un si long temps, il aborda à notre terre le 29 de mai ; et c'est,

Monsieur, ce que je réserve à vous dire en détail au chapitre suivant.

CHAPITRE TROISIÈME

L'arrivée de Monsieur Dufour à Tholanghare, village de l'île de Madagascar, et ce qu'il fit, et de son départ du même lieu pour aller en l'île de Sainte-Marie.

La surveille de la Fête-Dieu de la même année 1656, ainsi que chacun désirait avec ardeur voir des vaisseaux de France, y ayant fort longtemps qu'il n'y en était venu, et que moi-même véritablement je le souhaitais plus que tout autre, tant à raison du grand besoin que j'avais qu'on m'amenât des compagnons, qu'afin de rendre la cérémonie de ce grand jour plus solennelle, voici qu'un petit enfant qui était chez nous aperçut à même instant un navire; ce qui nous réjouit plus que je ne vous saurais dire. On court à l'église chanter le Te Deum. *Cependant le vaisseau entre dans la rade et en même temps en ressort; ce qui rabattit bientôt notre joie et nous fit soudain faillir le cœur. Enfin il revient se remettre à notre bord et y mouille l'ancre. Oh! ce fut alors que nous ne fûmes plus en doute de notre bonheur et que notre cœur tressaillit d'aise, particulièrement lorsqu'on entendit tirer le canon pour saluer et qu'on vit descendre Monsieur le chevalier de Sourdis et le sieur Guelton, lesquels d'abord nous assurèrent que le navire était à Monseigneur et, pour plus grande assurance, que Monsieur Dufour était dedans.*

Seigneur, quelle joie! Je m'embarquai pour le voir; nous nous jetons à terre et nous nous embrassons, Dieu sait avec quelle réjouissance. Il me raconta comme les autres étaient à Sainte-Marie et que Monsieur Prévost était en bonne santé dans la Duchesse; *mais, lorsqu'il me dit qu'il en était mort un, qui s'appelait Monsieur de Belleville, je sentis soudain une grande tristesse en mon cœur; et pource qu'il assura que ce qui l'avait fait mourir était le vomissement que la mer cause, dont suit la fièvre et parfois la mort, quand il dure trop, et que la crainte de l'encourir pourrait empêcher nos missionnaires de venir ici, je ne puis que je ne vous dic dès à présent, Monsieur, que, pour guérir cette sorte de mal de mer, dont j'ai aussi été malade en venant ici, je n'ai trouvé aucun remède plus souverain que de dormir un quart d'heure après avoir mangé; il faut pourtant laisser nettoyer l'estomac le premier et le second jour. Ceux qui ont fait cela n'ont pas été malades; et sans ce remède je serais mort. Oh! qu'il eût bien mieux valu que Dieu m'eût retiré de ce monde, que non*

pas cet homme apostolique, qui eût bien mieux travaillé que moi! Mais il faut adorer sa providence en cela comme en toute autre chose et nous résigner à sa sainte volonté. C'est ce qui me fit faire trêve à la douleur que je ressentais par cette triste nouvelle, pour laisser encore aller mon pauvre cœur à la joie que l'heureuse arrivée de Monsieur Dutour me causait. Je fus néanmoins contraint de mortifier un peu de temps mon grand désir de m'entretenir avec lui, pource que les Français d'ici l'environnaient, et ceux du vaisseau me questionnaient. Ils me demandèrent, entre autres choses, si tout allait bien à l'habitation, d'autant qu'ils avaient appris des mauvaises nouvelles sur nous au cap de Bonne-Espérance, savoir que nos insulaires avaient tué presque tous les Français. Je les assurai du contraire, et que tout allait bien, Dieu merci. Je leur fis une pareille demande pour leur vaisseau. Ils me dirent qu'il y avait près de huit mois qu'ils étaient en mer, et qu'ils avaient pensé tous mourir, et que dans leur navire ils avaient encore cinquante malades, et que, pour les autres vaisseaux, il y avait deux mois qu'ils les avaient quittés, à cause de la tempête, qui les avait ainsi écartés. Enfin, je rompis avec eux pour tâcher de rejoindre Monsieur Dutour. A cet effet, je demandai permission au capitaine de l'amener à terre, ce qu'il m'accorda, nous conjurant tous deux d'avoir soin des malades. Ah! mon Dieu! que c'est une chose douce que de se voir avec ses frères, après avoir été longtemps séparés et éloignés les uns des autres! Il me semblait voir un ange du ciel; il était vermeil comme la rose, mais cela ne procédait que du feu intérieur de son zèle, car il avait pour lors le mal de terre : ses jambes étaient fort enflées et toutes noires, et toutefois il cachait cela ; et, à voir la sérénité de son visage, il semblait être en bonne santé.

Nous avisâmes, dès le soir même, à ce que nous avions à faire le lendemain matin. Notre premier soin fut de nous confesser l'un l'autre et puis de nous en aller, lui au navire, pour faire mettre les malades à terre, et moi à donner ordre pour les faire loger et fournir leurs nécessités, employant le reste du temps à parer l'église pour la procession de la fête. A cet effet, j'y mis plusieurs petites arcades ornées avec des boullons de papier blanc et des petits nœuds de ruban rouge. Notre chapelle fut toute tendue de linge bien blanc. Faute d'autre tapisserie, la ramée et des feuillages d'arbres servaient pour orner le chemin par où devait passer la procession. Je fis même étendre de la natte à terre par tous les mêmes endroits.

Je priai Monsieur Dutour d'être le célébrant de cette solennité, et de porter le Saint Sacrement; ce qu'il fit avec beau-

coup de dévotion et d'édification. Monsieur le chevalier tenait la chasuble; Monsieur le gouverneur et son lieutenant portaient le dais, et quatre mousquetaires marchaient aux quatre coins, avec quatre autres qui portaient des flambeaux. Quatre petits Indiens, habillés à l'avantage, allaient devant, portant chacun une corbeille pleine de fleurs, dont ils jonchaient le passage; et deux autres encensaient avec des génuflexions, selon la coutume de France; et moi, en surplis, je me tenais près de M. Dufour pour lui servir de diacre et pour faire garder l'ordre. Le reste du peuple avait les cierges allumés. Ainsi nous allâmes jusqu'au fort, où il y avait un reposoir assez beau selon notre pauvreté.

Ces bons néophytes, qui étaient bien au nombre de trois cents, étaient ravis et touchés de dévotion et se fortifiaient de plus en plus à la foi, voyant que de tels honneurs ne se pouvaient rendre qu'à un Dieu. A la sortie du fort, on tire tous les canons, et les soldats font une salve des mousquetades. On retourna ensuite à l'église, où l'on chanta la grand' messe. Monsieur Dufour fit une exhortation, dont plusieurs furent touchés.

Après la messe, les Français assistaient tour à tour devant le Saint Sacrement. Nos néophytes ne laissèrent pas perdre leur rang, car il y en eut tout le temps que Notre-Seigneur fut exposé. Monsieur Dufour et moi fûmes occupés à travailler auprès des malades.

Sa charité était si grande qu'il embrassait tout, jusqu'à faire blanchir le linge aux uns et aux autres, même aux hérétiques qui se portaient bien. Enfin, si je voulais parler à lui, il le fallait prendre sur les heures de notre repos; ce que j'avais peine de faire pour le besoin qu'il en avait. Il ne voulut jamais faire les fonctions de supérieur, ni coucher en aucun lit, mais sur son matelas, étendu sur terre. Il allait voir tous les malades avant que de dire la sainte messe. Je le suppliai de la dire du matin et prendre quelque chose avant que de les visiter. Il le fit par condescendance pendant deux jours; mais il dit après, pour s'en exempter, qu'il ne pouvait manger si matin et qu'il prenait trop d'aliments. Il était si occupé autour des infirmes qu'à peine avions-nous un moment pour prendre notre réfection ensemble.

Il ne demeura ici que huit jours, pendant lesquels nous avisâmes des choses plus importantes à la gloire de Dieu : premièrement, de faire bâtir une église; avoir du feu continuellement devant le Saint Sacrement; ne plus laisser entrer les femmes dans la cour, mais avoir une maison proche la porte,

pour les faire prier Dieu; faire lire à table et ne manger que fort peu dehors.

Il m'a dit plusieurs fois qu'il était ravi de se voir hors du tumulte et qu'il était ici en son élément. Néanmoins, après huit jours de résidence qu'il fit en cette île, il commença à me parler de son partement pour celle de Sainte-Marie. Je le supplial de n'y point aller, mais plutôt mander Monsieur Prévost pour venir ici apprendre tous trois la langue ensemble, nous faire à l'air du pays et nous y établir quelque chose de solide, que Sainte-Marie était un air infecté, qui emportait plusieurs de nos Français, et que je ne croyais pas que nous revissions jamais Monsieur Prévost. Tous nos habitants lui tinrent le même discours. Il ne voulut point nous écouter; ce qui m'obligea de prier Monsieur le chevalier de ne lui pas souffrir de faire voyage, vu qu'il avait lors le scorbut, qui est un mauvais mal de mer qui prend aux gencives et aux jambes; mais il fit si bien qu'il gagna Monsieur le chevalier. Dès que je l'eus su, je demandai à ma façon assez rustique et avec un peu de chaleur qu'est-ce qu'il voulait faire, lui représentant qu'il était envoyé pour me soulager et que c'était là votre intention, Monsieur, et qu'il valait mieux que j'y allasse, vu que j'étais fait à la terre. Il m'apporta tant de raisons, fondées principalement sur la charité du prochain et particulièrement des pauvres malades, et sur le bien pressant qu'il y aurait à faire à l'égard des autres personnes qui étaient dans l'île, que je fus contraint de lui laisser le tout à son jugement; et voyant que c'était un faire le faut, je le laissai aller à la garde de Dieu; mais auparavant je lui fournis ses petites nécessités : je lui donnai du linge, des rasades ou étoffes du pays et toutes les autres choses nécessaires pour Sainte-Marie; je lui fis accepter quelques petits rafraichissements, quoique je me doutasse bien qu'il n'en goûterait pas, non plus qu'il avait fait de ceux qu'il avait apportés de France, car il les avait déjà tous distribués aux malades, sans se réserver qu'environ deux pots de vin d'Espagne pour dire la messe. Je lui dis la façon qu'il devait ménager sa santé et se gouverner dans le pays, tâchant de lui en faire concevoir l'importance; et pour mieux l'engager à cela, je lui baillai une lettre que j'écrivais pour le même effet à Monsieur Prévost, par laquelle je lui mandais, entre autres choses, la joie que j'avais de leur arrivée et ensemble la tristesse que me causait cette séparation, et que je le conjurais de tâcher de se bien conserver et ne pas trop travailler dans le commencement et de presser Monsieur Dutour d'en faire de même. Je lui donnai trois honnêtes Français pour s'en servir et par le chemin et sur les lieux, l'as-

surant qu'il se pourrait fier à eux et prendre conseil d'eux, pource qu'ils savaient fort bien la langue et le pays et que c'étaient des braves gens et fort aimés des nègres. Je le priai avec instance de revenir par le premier navire et d'amener aussi Monsieur Prévost, pour se faire avec nous et apprendre, comme j'ai dit, la langue. Il me le promit et m'assura que c'était aussi son dessein et par le même motif. Enfin, après nous être embrassés, et avec larmes, il s'embarqua, à mon grand regret et de tous les Français et même de tous les nègres de cette habitation, qui l'aimaient déjà beaucoup.

Vous attendez sans doute, Monsieur, que je vous die à présent le succès de son voyage et ce qui se passa à Sainte-Marie et ici pendant son absence : c'est aussi ce que je m'en vais vous déduire en peu de mots au chapitre suivant.

CHAPITRE QUATRIÈME

De ce qui se passa à Madagascar depuis le départ de Monsieur Dufour jusqu'à la nouvelle de sa mort, et à Sainte-Marie pendant le peu de séjour qu'il y fit avec Monsieur Prévost.

Ayant vu que Monsieur Guelton, demeuré gouverneur en cette habitation, avait fait reculer le fort Dauphin d'une portée de mousquet, parce qu'il croyait qu'il était trop proche du village des nègres, de qui on devait appréhender quelque surprise par le feu, tous les bâtiments de ce pays-ci n'étant faits que de bois, cela me donna occasion et me fit résoudre de travailler aussi, de mon côté, pour ce qui regarde notre logement, m'y voyant obligé pour les mêmes raisons. Pour m'accommoder donc à ce changement, je délogeai et me plaçai entre les Français et les nègres, dans la vue que cela donnerait plus de commodité aux uns et aux autres de venir à la prière et aux instructions. A même temps, je fis bâtir une petite case pour loger les Français qui sont répandus par la campagne, lorsqu'ils viennent à Tholanghare, et avoir, par ce moyen, occasion de les entretenir de leur salut et savoir comment ils se gouvernent dans leurs habitations.

Je commençai aussi à mettre en exécution ce que nous avions projeté, Monsieur Dufour et moi, savoir de bâtir une église en ce même lieu, à laquelle on travaille encore et qui sera assez belle, si je ne me trompe, et de grandeur suffisante pour contenir pour le moins deux cents personnes. Plaise à la divine bonté de verser en abondance ses bénédictions sur la première qu'elle ordonne lui être bâtie en ce lieu par notre entremise,

et bien remplir de son esprit ceux qui viendront y voir ou entendre les saints mystères, et les multiplier tellement que nous soyons contraints d'en faire plutôt une plus grande!

Je pris aussi avec moi trois petits garçons des Français avec deux fils du roi de Manamboule, tous cinq âgés d'environ deux ans, qui est l'âge auquel on peut s'assurer de trouver et de conserver en eux l'innocence, principalement au fait de la chasteté, qui est ici rare au delà de ce qu'on peut dire; de quoi il ne faut pas s'étonner, puisque, comme vous avez pu savoir par notre précédente relation, les pères et les mères n'attendent pas ici que leurs enfants de l'un et l'autre sexe aient l'usage de raison pour leur apprendre comment on peut perdre la pureté, et, qui pis est, les y excitent eux-mêmes; chose bien déplorable et qui fait bien voir la grande nécessité qu'a ce pauvre peuple d'être instruit.

J'avais déjà depuis longtemps quatre autres petits garçons, qui sont maintenant âgés de sept à huit ans, lesquels me donnent beaucoup de satisfaction et d'espérance de les voir un jour coopérer à la conversion des autres, principalement deux d'entre eux qui savent déjà lire à la messe, et lire tout couramment.

Je pensais que tout ceci pouvait retenir à Tholanghare le zèle de Monsieur Dufour, et m'attendais qu'il serait occupé d'y faire le catéchisme, en suite de l'aumône que l'on fait tous les jours à midi aux nègres et négresses, et qu'il aurait encore avec cela la direction des Français et l'administration des sacrements.

Pour mieux l'obliger à cela, je faisais mon compte de lui laisser de quoi faire la charité aux pauvres, particulièrement aux villages et aux enfants abandonnés de leur mère, pendant les mauvais jours où ils ne trouvent quasi rien à manger. Pour ce qui est de moi, je me promettais d'aller dans les terres voisines apprendre à prier Dieu aux uns et aux autres; et pour n'être à charge à personne, j'avais proposé de faire un petit réservoir de vivres dans une des principales habitations qui se trouverait le plus au cœur du pays, et ainsi demeurer huit ou dix jours dans un endroit, jusqu'à ce qu'il y eût quelqu'un du village qui sût prier Dieu, pour ensuite l'apprendre aux autres du même lieu et leur faire faire les prières du soir et du matin, comme elles se font dans notre habitation de Tholanghare, où j'aurais soin de me rendre à toutes les grandes fêtes de l'année, afin d'aider à y faire le service divin.

Ces desseins plaisaient beaucoup à mon esprit, et j'assurais souvent ces pauvres nègres que bientôt je les irais apprendre

à prier Dieu, puisqu'il était venu de mes frères m'aider en cela; ce qui les réjouissait extrêmement. C'est pour cela même que je me relâchais quelque peu du soin des choses spirituelles pour disposer et mettre en état les temporelles, afin que, quand Monsieur Dufour serait venu, nous puissions travailler tout de bon au salut de ces pauvres gens, nous reposant tout à fait, pour ce qui est du temporel, sur quelque bon laïque qu'il devait m'amener.

*Pendant que je m'entretenais dans ces pensées et que tous les jours j'offrais le sacrifice de notre Rédemption, avec les prières de nos bons chrétiens, pour l'heureux retour de Monsieur Dufour, à qui même j'avais réservé l'administration de plusieurs baptêmes, pour le réjouir et le consoler à son arrivée, voici que, le 27 de septembre, on commence à crier : navire, navire; et on voit soudain paraître l'*Armand, *qui vient mouiller ici pour la seconde fois. On regarde si Monsieur du Rivaux y est et si l'on ne verra point Monsieur Dufour. A même temps, la chaloupe vient à terre pour y faire descendre M. du Rivaux, notre gouverneur général, qui à même temps fait son entrée avec une belle compagnie. Chacun se donne l'honneur de le saluer. Incontinent après, je lui demande comment se portait M. Dufour, et il me dit froidement qu'il était demeuré à Sainte-Marie et qu'il se portait bien; que, pour M. Prévost, véritablement il était fort malade. Ma joie, comme vous le voyez, Monsieur, était toujours mêlée de tristesse; mais bientôt après, la tristesse demeura seule pour mon partage, et je fus détrompé quand on me dit tout net que M. Dufour était mort. Ce fut pour moi un coup de foudre, le plus surprenant que j'aie jamais ressenti sur la terre. Chacun se mit à pleurer avec moi, même les nègres qui semblaient déjà perdre courage, se voyant privés du secours qu'ils attendaient de tels missionnaires.*

Un des petits qui sont avec moi me dit tout bonnement : « Comment feras-tu, toi? Tu mourras aussi bientôt; tu as trop de peine. » Je lui dis que Dieu me donnerait des forces et qu'il y en avait encore un qui viendrait avec moi, qu'à la vérité il était malade, mais qu'il en pourrait réchapper, aussi bien que plusieurs autres. En même temps, je lus la lettre que m'écrivait M. Prévost, par laquelle il me mandait seulement en général la mort de M. Dufour sans quasi autre nouvelle, me disant pour excuse que ses forces, déjà diminuées de beaucoup, ne lui permettaient pas d'écrire davantage et qu'enfin j'eusse soin de dire des messes pour lui, mort ou vif. Quelle consternation pour moi, mon cher Père! L'un est mort et l'autre a déjà un pied dans la fosse!

Ce me fut encore un surcroît de douleur de ne pouvoir apprendre avec certitude, ni par lettre de M. Prévost, ni par autre voie, les circonstances particulières de la mort de M. Dufour, ni ce qu'il avait fait en cette île de Sainte-Marie. Voici seulement ce que m'en ont depuis rapporté les Français qui en sont revenus, savoir que ce bon missionnaire, après avoir beaucoup souffert et travaillé sur le chemin, arriva enfin à cette île-là; et son premier soin fut de visiter les malades, qu'il trouva là en grand nombre et quasi sans secours de personne; ce qui l'obligea à y faire une espèce d'hôpital, là où il tâchait de les assister de tout son pouvoir, soit par lui-même, soit par l'entremise des autres, jusque-là qu'il ne se feignait point d'aller demander deçà et delà l'aumône pour eux. Et voyant que ceux de sa compagnie souffraient à raison de la disette des vivres, aussi bien que lui, et voulant compatir à leur souffrance, il se privait parfois de manger jusqu'au soir, ou mangeait fort peu, et avec tout cela ne laissait pas de prêcher, de catéchiser et même d'écrire et composer un dictionnaire de langue du pays. Cependant il lui vint une pensée, de faire douze croix en l'honneur des douze apôtres et les aller planter dans les principaux villages de la même île. Pour cet effet, il en demanda et obtint la permission de M. le gouverneur. Et sur le point de partir pour ce petit voyage, il prit congé de tout le monde, comme s'il fût allé à la mort; et quoiqu'il ne fasse pas trop sûr pour nous autres dans ces quartiers-là, il ne se mit point en peine d'avoir pour sa défense ni armes, ni escorte, n'ayant pris pour toute compagnie qu'un petit nègre, avec lequel il tâchait de s'instruire de la langue du pays.

Il eut bien de la peine en tout ce chemin, tant pour le défaut de vivres qu'il lui fallait souffrir, à cause que les habitants de ces lieux n'en veulent point vendre aux étrangers, qu'à raison des pluies, qui sont là quasi continuelles, et des eaux qu'il faut souvent passer sans pont ni barque; et cependant, si l'on vient à laisser sécher ou refroidir sur soi ses habits ainsi mouillés, on tombe ordinairement dans les grandes maladies, et plusieurs même des naturels du lieu meurent par cette voie. Le zèle néanmoins de cet homme apostolique l'empêcha de faire réflexion à tout cela, en sorte qu'il ne se mît point en peine de se faire essuyer ni changer, se persuadant que ce serait une trop grande délicatesse à un missionnaire de se traiter ainsi. Tout va que le bon Monsieur Dufour, après avoir planté onze de ses croix, qu'il appelait stations et devant lesquelles il faisait ses prières, cherchait à planter la douzième en terre, mais il la planta dans son cœur, car il fut atteint de la maladie dont il mourut.

Il se vit tout à coup saisi d'une grosse fièvre, qui, au troisième jour, l'affaiblit beaucoup, quoique, dans les petits intervalles qu'elle lui donnait, il ne laissait pas d'entendre encore les confessions des autres malades. Enfin ce grand travail, joint à la grosse fièvre, le fit demeurer si débile, que quand on le levait tant soit peu, il s'évanouissait aussitôt. Cette faiblesse du corps n'empêchait point la force de l'âme. Les vertus héroïques qu'il a exercées, même dans le fort de son mal, ont bien fait voir cette vérité, particulièrement sa patience dans les douleurs aiguës, sa résignation au bon plaisir de Dieu, sa résignation à recevoir les derniers sacrements, et son ardente charité, qui n'avait point de bornes. Tout cela donnait de l'admiration à tous ceux qui le voyaient. Enfin, le dix-huitième jour de sa maladie, Dieu, voulant récompenser ses travaux et souffrances, l'appela à lui par une sainte mort pour commencer une vie bienheureuse dans le ciel. Nous avons sujet d'en parler ainsi, si nous considérons la sainte vie qu'il a menée, tant devant qu'il fut dans la compagnie, que depuis qu'il y a été reçu, à ce que j'ai appris de bonne part. En un mot, on l'a toujours regardé comme un vrai modèle et miroir d'innocence et un tissu continuel de bonnes œuvres; et je n'ai jamais remarqué en lui aucun défaut, si ce n'est qu'on veuille appeler faute les excès de vertu et de mortification qu'il a fait paraître, particulièrement à Sainte-Marie.

Mais vous savez, Monsieur, qu'encore que ces sortes d'actions ne soient pas imitables et qu'il faille bien recommander à nos autres missionnaires de ne pas le suivre en cela, pour ne point se mettre en danger de tenter Dieu, néanmoins nous ne pouvons nier qu'elles ne soient admirables et saintes en sa personne, aux yeux de Dieu, qui les lui a possible inspirées si fortement qu'il n'a pu y résister, ainsi que sa divine sagesse a fait autrefois à l'égard de plusieurs saints dont nous faisons les fêtes, et fait encore même à l'égard de plusieurs qui vivent dans les communautés bien réglées.

Et pourquoi ce bon Dieu en use-t-il de la sorte, sinon pour faire voir qu'il est admirable en ses saints, ou pour les faire de bonne heure mourir martyrs de cette façon ou d'une autre, avant que leur zèle ne vienne à diminuer et possible s'anéantir, ou bien pour faire par leur mort multiplier les chrétiens, puisque sanguis martyrum est semen christianorum, *ou enfin pour confondre et exciter à la vertu par leur exemple les sensuels et immortifiés, comme je suis, qui, sous prétexte de ne pas être homicides d'eux-mêmes, sont idolâtres de leur santé, tant l'amour-propre et la prudence de la chair les aveugle, quoique, comme j'ai dit, il ne faille pas conseiller*

d'aller dans l'autre extrémité, qui est l'excès indiscret, surtout quand il est contre l'obéissance? Au reste, je ne puis que je n'ajoute ici deux petites merveilles, qui pourront, à mon avis, contribuer à faire voir la sainteté de ce serviteur de Dieu.

La première est que, dans cette lettre dont j'ai déjà parlé, qu'il avait commencé d'écrire à la compagnie pour lui rendre compte de son voyage et lui exposer toutes les fautes qu'il pensait y avoir faites, entre lesquelles il marquait son ingratitude envers Dieu. « Je crains, disait-il (ce sont ses propres mots), de n'avoir pas assez remercié Dieu de ses grandes faveurs que j'ai reçues de sa bonté, particulièrement en six ou sept occasions, comme de m'avoir fait la grâce de parler diverses langues, etc. » Ces paroles sont un peu ambigues à la vérité, et j'aime mieux en attendre votre sentiment pour m'y conformer, que de précipiter le mien. Il serait à souhaiter qu'il eût marqué en son papier les autres grâces reçues du ciel; car il y a de l'apparence qu'elles sont grandes et rares, mais il n'a pas eu le temps de continuer sa lettre, à mon grand regret. Peut-être qu'il s'attendait de mettre en ligne de compte les deux faveurs que Dieu lui avait faites pendant sa navigation, dont l'une est d'avoir reçu au giron de l'Eglise deux hérétiques, y compris celui dont nous avons fait mention ci-dessus, ainsi que quelques matelots m'ont rapporté.

L'autre est d'avoir, par sa patience et longanimité, si bien gagné le cœur de tous ceux du vaisseau qui le menait, qu'ils se soumirent entièrement à lui, tant pour s'empêcher de faire le mal, que pour s'appliquer au bien qu'il leur conseillait, comme nous avons touché ci-devant, quoique, au commencement, cela parût impossible, tant il fut contrarié et persécuté de la plupart, quand il voulait introduire quelque pratique chrétienne. Pour moi, il me semble que ce changement est en quelque façon une des plus grandes actions qu'il ait jamais faites. Ce qui ne sera pas malaisé à croire à ceux qui savent par expérience quels sont les soldats et mariniers en semblables navigations.

*La seconde merveille moins douteuse que cet homme de Dieu fit paraître, est qu'étant dans l'*Armand *pour venir ici la première fois, et les matelots ne pouvant découvrir nos côtes, quoiqu'ils en fussent proche, furent pendant deux mois dans cette inquiétude et dans la nécessité absolue d'eau douce, ce qui obligeait un chacun à se préparer à la mort, particulièrement les malades, qui étaient au nombre de quatre-vingts.*

Dans cette consternation si universelle, Monsieur Dufour dit que, s'ils voulaient faire ce qu'il désirait d'eux, assuré-

ment dans quinze jours ils verraient la terre. Tous d'une voix dirent qu'ils le voulaient bien. Lui ne se contentant pas des simples paroles pour l'exécution des choses qu'il avait à leur dire, il exigea leur serment. Après quoi, il leur déclara que ce que Dieu voulait d'eux était que tous s'obligeassent par vœu de se confesser et communier dans la quinzaine. Personne n'y manqua que deux mauvais garnements, qui, par un juste jugement de Dieu, moururent ensuite sans sacrements. Le quinzième jour étant arrivé, qui était un dimanche, on vint lui dire que sa prophétie n'était point véritable et qu'on ne voyait point de terre. Lui, sans s'émouvoir, leur dit : « Prions Dieu, mes enfants », et là-dessus alla dire la messe; après quoi, on ne vit point encore de terre. Il va dîner. Point de terre. Monsieur le chevalier de Sourdis et son lieutenant vont derechef le trouver et lui disent : « Monsieur, nous voilà perdus; vous nous aviez promis terre au moins pour aujourd'hui, et, quoiqu'il soit déjà bien tard, nous n'en voyons point . » — « Messieurs, leur dit-il, je vous promets que vous verrez terre aujourd'hui. » On dit vêpres, et, environ le Magnificat, *un matelot vint à crier : « Terre, terre. » Il fait continuer les vêpres, après quoi chacun commence à se réjouir et à bénir Dieu de la grâce qu'ils avaient reçue par l'entremise de son serviteur; dont ils conçurent des nouvelles opinions de sa sainteté. Sa mort arriva le 8 août, l'an 1656.*

Cependant je demeurais toujours dans l'incertitude de ce qui serait arrivé au bon M. Prévost, pour qui j'offrais sans cesse à Dieu mes chétives prières, mais inutilement, parce que le 26 janvier, le vaisseau appelé la Duchesse *revenant ici, j'appris que je ne devais plus attendre M. Prévost. M. de La Roche, qui l'a toujours assisté charitablement dans ses nécessités, et à qui nous avons d'autres obligations, nous dit d'abord que plusieurs de son vaisseau étaient morts, entre autres Monsieur Prévost, et qu'il avait tant travaillé après les malades qu'il y était demeuré, et que cela l'avait affligé plus que toutes les autres pertes qu'il avait faites, de s'être vu sans un tel aumônier. Il me dit encore plusieurs choses en général du zèle et de la charité de ce bon missionnaire, que vous pouvez juger assez par les bons exemples de vertus qu'il a donnés durant dix ou douze ans à toute la Compagnie.*

Ce vaisseau, qui nous apporta de si fâcheuses nouvelles, fut un peu après visité, et n'ayant pas été trouvé bien fait, fut dégradé, c'est-à-dire défait, et mis en pièces pour le refaire tout à fait; et comme il était fort beau, ç'a été un grand sujet de crève-cœur à tout le monde. Chacun déplore ce dommage, et moi particulièrement, voyant tant de perte pour ceux qui

étaient si zélés pour avancer la gloire de Dieu; mais lui, qui est le maître de tout, saura bien les récompenser par une façon plus excellente que l'est ni l'or ni l'argent, particulièrement s'ils continuent de pratiquer les bonnes instructions que nos pauvres défunts ont eu le bien de leur donner durant tout le voyage, et surtout si mes péchés n'y mettent point empêchement. O Monsieur, qu'il serait à souhaiter que tous les prêtres eussent autant de compassion pour la perte des âmes, qu'on en a pour celle des biens temporels! Ah! qu'on verrait bien plus de missionnaires exposer leur vie pour la conversion des infidèles qu'on ne voit pas! Je prie Dieu qu'il leur donne pour cela les lumières nécessaires et des grâces efficaces pour venir ici au secours pour le salut de ces pauvres sauvages et y suppléer mes défauts, moi qui tiens indignement la place d'un apôtre, n'étant pourtant qu'un apostume de péché et d'ignorance, et n'ayant pour tout qu'une bonne volonté de plaire à Dieu et d'obéir à mes supérieurs. Je prie sa bonté infinie de m'en faire la grâce, s'il lui plaît. Mais il est temps de retourner à nos pauvres néophytes.

CHAPITRE CINQUIÈME

De ce qui se passa à Madagascar depuis la mort de ces Messieurs, et de l'état présent des affaires.

Je vous dirai donc, Monsieur, qu'à la Toussaint dernière, la plupart de ces nouveaux chrétiens se présentèrent à la confession et communion, et ce seulement pour leur avoir dit que c'était une grande fête. Cela montre bien le désir qu'ils ont de faire leur devoir et condamne bien la tiédeur de plusieurs Français et la mienne même. Un Français étant tombé malade à Avaratra Malemy, qui n'est pas à deux journées d'ici, je fus obligé d'y aller, non tant à raison de son incommodité de corps que de celle de l'âme, vu que depuis un an et demi il n'avait été à confesse; et ainsi que je me disposais pour partir, j'appris que l'armée des Français était prête à marcher pour prendre la route vers les mêmes quartiers. Je m'offris à leur dire la messe en chemin: ce qu'on accepta bien volontiers. Je partis donc avec l'armée et cela était beau à voir. Il y avait un bon ordre partout, mais particulièrement pour les prières, que l'on faisait tous les jours, soir et matin, selon la coutume que l'on avait introduite; mais ce qui m'édifia le plus, c'est qu'étant arrivés à la province d'Anossi, il y eut plusieurs Français, même des principaux officiers de notre armée, qui, étant sur le point d'aller à quelques expé-

ditions à Manamboule, ne voulurent point partir sans s'être confessés à moi et avoir reçu de ma main la sainte communion. Quand nous fûmes à Imoro, on fit la revue et, après souper, on battit le tambour dans une grande place; là où tous s'étant assemblés, je fis la prière devant mon crucifix. Il y avait près de deux mille nègres qui étaient tout autour de nous.

Le lendemain matin, je dressai un autel au milieu de la place, et en même temps plusieurs se présentèrent pour être confessés, lesquels j'entendis; et ensuite je célébrai la sainte messe en présence de toute l'armée. Je ne pus à cette heure-là parler publiquement, à cause des affaires pressantes que j'avais ailleurs. Je me contentai seulement de voir les soldats dans leur case, leur disant à chacun un petit mot de cordialité et d'encouragement. Cela fait, chacun s'étant embrassé, nous nous séparâmes, eux allant d'un côté, selon leur ordre, et moi d'un autre pour aller visiter mon malade. Et comme la traite est longue et que je n'avais mangé que des méchants fruits, je me trouvai fort mal en arrivant à Avaratra Malemy, de sorte qu'il me fallut coucher. Le soir étant venu, je confessai mon malade et les autres Français qui s'y trouvèrent. Je parlai aussi aux nègres des villages qui étaient venus là pour me voir. Je les entretins de la grandeur de Dieu et leur expliquai ses commandements, leur disant qu'ils n'étaient pas de même que ceux des rois, puisque ce n'était pas pour leur demander de leurs biens, mais, au contraire, pour leur en donner d'autres plus précieux, comme sont un bon esprit et la vie éternelle dans le ciel. Après, ils me dirent plusieurs fois que ce que je leur disais était vrai. Ensuite je fis les prières au milieu du village. Cela fait, me trouvant plus mal, je me retirai. Il me prit un grand dévoiement avec la fièvre que j'avais eue tout le jour et qui me continua toute la nuit. Le lendemain, de peur d'accident, je tâchai de me remettre en chemin, ou plutôt me traîner; il est vrai que mes nègres me portèrent une bonne partie du temps.

Etant arrivé à Tholanghare, Dieu me rendit la santé dès le lendemain, et trouvai que cela n'était qu'une purgation pour moi. Monsieur du Rivaux pourtant craignait que ce mal n'eût quelque suite dangereuse, et pour cela me défendit d'aller plus au loin, mais qu'il fallait faire apporter les Français à notre habitation. Au reste, j'ai sujet de remercier Dieu d'avoir permis cette maladie, pource qu'elle me fit rendre ici plus tôt que je n'avais résolu, afin d'y être assez à temps pour assister un pauvre homme qui, depuis quelques jours, avait reçu un coup de fusil dans le genou et était à l'extrémité; de

sorte qu'à minuit, après avoir reposé, j'allai le confesser et lui donner l'extrême-onction. Aussitôt après, il mourut.

Depuis quelque temps j'ai chez nous un petit garçon appelé Jean, fort joli et vertueux, envié et aimé de tout le monde. J'ai eu pensée de l'engager à demeurer toujours avec moi. C'est le fils d'un Français nommé Adrien Deschamps, retourné en France en 1650. Et comme c'est la coutume ici des Maures de donner leurs enfants pour quelque chose, je voulus en faire de même à l'égard de la mère de celui-ci, et ce d'autant plus volontiers que je la croyais nécessiteuse, à cause que le riz était fort cher et la famille était grande, et que d'ailleurs son mari, qui était encore en France, ne pouvait l'assister, vu même qu'elle avait tant d'enfants à nourrir. Après m'en être conseillé aux vieux habitants, je la fais venir et lui dis que je voulais lui faire un présent de riz, sachant qu'elle avait faim. Cette femme vit aussitôt mon dessein et que mon offre n'était qu'en considération de son fils; ce que je lui avouai ingénument; et soudain elle me dit : « N'est-il pas à toi? Ne te l'ai-je pas donné? Comment! quand tu le nourris, ne me nourris-tu pas? Ne vois-tu pas qu'il est baptisé? » et plusieurs autres semblables paroles qui me jetaient dans la confusion, et j'eus regret d'avoir lâché la parole; tant y a qu'elle ne voulut jamais prendre de moi quoi que ce soit.

J'admirai la générosité, l'esprit et la prudence de cette femme en cela, et j'ai sujet d'espérer qu'elle se rendra un jour, Dieu aidant, recommandable en choses plus grandes, et ce en contribuant à la conversion des autres. Il y a ici une autre femme naturelle du pays, âgée de quatre-vingt-neuf ans, qui n'est pas moins généreuse que la précédente; car elle travaille de bonne sorte à la vertu. Elle a grand soin de porter tout le monde à la prière et au baptême. Elle a huit esclaves baptisés, qu'elle fait tous les soirs assembler pour la prière, et a déjà introduit cet usage en plusieurs autres familles.

Il y a près de quarante ans, que [cette] femme est baptisée, par une heureuse rencontre que votre charité sera bien aise sans doute de savoir par le détail. C'est que l'an 1615, la flotte d'Espagne, allant aux Indes, vint mouiller l'ancre à Madagascar, là où elle s'arrêta quelque peu de temps, je ne sais pas à quel dessein. Cependant un capitaine espagnol se saisit d'un jeune gentilhomme nommé Dian Ramach, fils d'un des grands seigneurs du pays appelé Dian Ramassy, le fit embarquer et l'amena à Goa, là où il fut instruit à la foi chrétienne et puis baptisé et nommé don André de Souza de Saraureda par le vice-roi, qui l'appelait ainsi et qui le fit ramener quelque temps après à Madagascar pour le remettre

entre les mains de son père. Il lui donna deux Pères jésuites pour l'accompagner dans son voyage, avec de beaux présents qu'il lui fit, savoir une coupe d'argent vermeil doré, une assiette et un petit plat de même, plusieurs habits à l'espagnole, quelques arquebuses, dont on voit encore les canons bien travaillés, une chaîne d'or, deux ducats et une croix de l'ordre du Christ du Portugal, dont le vice-roi l'avait fait chevalier.

Ce jeune seigneur parlait fort bien la langue portugaise, savait par cœur toute sa créance, les commandements de Dieu et toutes nos petites prières; néanmoins, après avoir été un mois dans le pays, il quitta ses vénérables Pères selon l'esprit, s'en alla avec son mauvais père selon la chair, dont il reprit la fausse religion, laquelle il a toujours depuis continuée en tout, excepté en la bigamie; car il n'a jamais voulu rompre notre loi en ce qui est de n'avoir jamais qu'une seule femme vivante. Ces bons Pères demeurèrent onze mois dans l'île et y baptisèrent plusieurs enfants et grandes personnes, dont cette bonne vieille, qui était déjà mariée pour lors, fut du nombre, avec sa fille, qui vit encore. Défunt Dian Machicore et plusieurs autres grands furent aussi instruits et baptisés en cette occasion. Les nègres se souviennent encore de ces bons Pères et disent que l'un se nommait don Mariana et l'autre Patrebé. Ces deux hommes apostoliques avaient six Espagnols avec eux pour les servir, et eussent sans doute fait ici plus de séjour et conquis toute cette île à Notre-Seigneur si Dian Ramassy, animé contre eux et n'osant pas les tuer ouvertement, n'eût défendu à ses sujets de leur fournir des vivres; ce qui les obligea de s'en retourner si vite à Goa.

Il y a ici un devin qui s'appelle Ratsihomankena, c'est-à-dire qui ne mange point de viande. Il est âgé d'environ 69 ans, de petite taille, simple à le voir et de peu de paroles. Cet homme s'est rendu recommandable pour ses devineries, qui se sont trouvées véritables le plus souvent, en telle façon que plusieurs y donnent créance, même les Français. En l'an 1654, il prédit qu'en moins de six semaines, on verrait ici des vaisseaux de France, ce qui se trouva vrai, parce que, tôt après, ceux que Monsieur le duc de La Meilleraye avait envoyés arrivèrent. Et une autre fois, étant interrogé par des Français si M. de Flacourt, qui retournait en France, y arriverait à bon port, il répondit que oui, mais qu'aux approches de la France, il rencontrerait trois vaisseaux de guerre ennemis; ce qui arriva ainsi, comme lui-même vous l'a pu dire. Il s'est trouvé véritable en plusieurs autres prédictions dont j'ai été moi-même témoin; ce qui me fit douter si ce ne serait pas un véritable don de prophétie que Dieu communiquerait

à cet homme, comme autrefois aux sibylles, pour lui servir de récompense, en considération de quelque insigne vertu morale qu'il a, car il paraît être bon homme, simple et naïf. Et comme il me venait voir bien souvent, un jour je voulus m'en éclaircir. Je lui demandai s'il parlait aux Kotolambo; ce sont des lutins et folets; il me répondit naïvement qu'il leur parlait, et bien souvent. Je m'informai du lieu où habitaient ces démons et comment ils étaient faits; il me dit qu'ils se tenaient dans des grandes montagnes, et qu'ils paraissaient n'avoir rien que ventre, quoiqu'ils ne mangeassent pas, que quelques-uns les entendaient parler, et les autres point du tout. Je lui demandai s'il ne songeait point en dormant les choses qu'il disait de l'avenir; il me dit que sa pensée lui dictait cela sur-le-champ; et je le crois ainsi, car il a fait des réponses dont il ne pouvait avoir eu le loisir de consulter le démon, comme, quand une personne lui demanda si son père était vivant (ce qu'il ne pouvait connaître) et combien il avait de frères et de sœurs, il répondit fort bien à tout cela et sans hésiter, disant au vrai tout ce qui en était. Je lui demandai si cela le portait au bien et lui disais qu'il fût bon de prier; il me répondit ambiguement, soit pource qu'il en doutait, soit qu'il n'osât dire non, ou pour autre raison; tant y a que je ne le pressai pas davantage là-dessus. Je lui demandai si cet esprit aimait les prêtres; et il me dit qu'il les craignait plutôt: ce qui me fit juger que c'étaient des mauvais esprits. Il a prédit plusieurs autres choses dont la vérité n'est pas encore connue, entre autres que toute l'île serait convertie et baptisée. Or, que cette prophétie soit du bon ou du mauvais esprit, je ne sais qu'en dire. Dieu veuille en faire voir au plus tôt l'exécution! Il y a sujet de l'espérer, si mes péchés n'y mettent empêchement, parce que nous touchons quasi du doigt la vérité d'une autre semblable prédiction, qui est que lui, sa femme et ses enfants seraient un jour baptisés; et en effet il n'y a que leur pauvreté qui les en empêche; et il m'a promis qu'il le serait au plus tôt, pourvu que je lui aidasse à vivre. Je le fais au mieux que je peux; et ainsi il vient tous les jours à la brière et me dit que, lorsqu'il saurait bien prier, il irait par les villages, comme moi, pour l'apprendre aux autres; et dès à présent, il ne veut plus répondre à ceux qui lui demandent quelque chose touchant leurs superstitions; et pour s'en excuser, il leur dit qu'il a peur de moi.

Cet homme peut beaucoup pour détromper les autres sur le fait des Olis; car c'était un des plus grands maîtres en cela. Oli n'est autre chose qu'un certain remède superstitieux et dont il y en a plusieurs sortes: les uns sont faits avec des

herbes, racines et décoctions d'herbes; les autres sont de papier, écrits en caractères arabes et pendus à leur col, ou cousus dans les plis de leur habit; quelques-uns sont de petits morceaux de bois, ou grains de sable, ou autres ordures, qu'ils enveloppent dans des morceaux de pagne de coton et d'étoffe de France. C'est à ceux-ci qu'ils attribuent davantage de vertu. Les plus communs sont de petits morceaux de bois coupés et attachés près de certaines petites boîtes dans lesquelles ils mettent de la graisse, du miel, des jus d'herbes et autres choses semblables. A ceux-ci ils attribuent également des grandes vertus. Ces pauvres abusés croient qu'il y a un esprit familier qui anime ces Olis : ils leur demandent tout ce qui leur est de besoin; ils s'imaginent même qu'en dormant ils leur donnent conseil sur toutes les difficultés qu'ils leur proposent. Ce bon devin me vint dernièrement trouver, pour me prier d'aller quérir à son village un homme, qu'il y avait bien trois mois qu'il ne dormait point et souffrait beaucoup, à raison d'un abcès qu'il avait en la cuisse, laquelle en était devenue fort enflée et grasse comme le corps d'un homme; elle était toute pleine de pus et avait la peau si dure qu'elle ne se pouvait percer d'elle-même; ce qu'ayant vu, je pris un bistouri, et moi-même je lui perçai cet apostume, qui rendit plus d'un seau de pus. Ces pauvres gens en étaient tout émerveillés. Il fut guéri en trois jours de là. Il en avait une aussi à l'épaule, à laquelle je fis la même chose; et tôt après, le mal se passa entièrement.

Il court parmi les naturels du pays une certaine dysenterie ou flux gris, qui s'appelle lora, *laquelle ne procède que des mauvaises nourritures qu'ils prennent pendant trois mois de l'année. Ce mal les fait mourir en huit jours. Ils n'ont aucun remède pour s'en garantir. Je leur donnai un peu de thériaque, qui les guérit tous. J'en ai guéri plus de cent, par la miséricorde de Dieu. Ils viennent tous à moi pour cela. Il y a sujet d'espérer que les guérisons corporelles que nous procurons à ces pauvres gens les disposent aux spirituelles, ainsi qu'il arrivait ordinairement aux apôtres et à Notre-Seigneur même, vu qu'ils guérissaient miraculeusement les corps avant que convertir les âmes. Et parce que nous n'avons point ce don des miracles, il nous faut avoir recours aux remèdes naturels. De ceci, vous pouvez juger, Monsieur, la nécessité qu'il y a de nous envoyer ici bonne provision de drogues et médicaments propres à ces maladies.*

Dans le mois d'octobre dernier, on vint jeter un fady *proche le fort. C'est une certaine superstition dont usent les habitants du pays. Ce mot signifie proprement prohibition ou défense ou*

empêchement. Ces fadys sont certains caractères imprimés sur des œufs, sur des calebasses, sur des pots de terre qui ne sont pas encore cuits, sur du bois, sur du papier et sur des feuilles d'arbres. Ils croient que cela peut nous faire mourir, ou nous incommoder. Ce fady donna l'épouvante à tout le village, qui croyait déjà être perdu; mais on n'en reçut aucun dommage.

Il arriva, huit jours après, qu'un vieil Ombiasse alla faire dans le village un sacrifice d'une bête pour un nègre baptisé qui relevait de maladie, comme si par cette superstition il devait lui redonner l'embonpoint et empêcher le mal de revenir. Quoi que c'en soit, le voilà qui commence par tourner trois tours autour de la bête et met le pied dans un trou; il avait à son bonnet un cordon rouge plein de poils de cochon, de chat, de bœuf et d'autres animaux, ensemble des herbes, écorces, et poudres de bois et racines. Cela fait, il coupe la gorge de la bête, puis prend du sang, qu'il jette sur des Olis, qu'il avait dans ce cordon, et du même sang fait des figures au front du malade.

J'en avertis Monsieur le gouverneur, qui l'envoya bien châtier et le bannit du village. Cette punition exemplaire empêchera bien des maux en cette contrée, d'autant qu'outre que ces superstitions retardent en partie la conversion des peuples, il y a de plus occasion de dérober ou extorquer le bien d'autrui. Car la bête que ce sorcier demande doit être fournie par la personne malade, ou bien il faut qu'il donne l'argent pour l'acheter, ou bien la dérober, ce qui arrive le plus souvent.

Un de nos Français qui demeurait dans l'habitation d'Ikombo, à une grande journée de Tkolanghare, étant tombé malade et à l'extrémité, m'envoya quérir. J'y allai le confesser et lui administrer les autres sacrements. Tous les maîtres du village, qui étaient en assez grand nombre, à raison d'une assemblée qu'on avait faite, me vinrent trouver et me prièrent de chasser de leurs terres les valala ; *c'est une espèce de locustes ou sauterelles, qui fut jadis un fléau de l'Egypte, au temps de Moïse, et qui continue encore à présent d'affliger toutes ces contrées-là et même d'autres, particulièrement l'Ethiopie, la Palestine et même l'île de Chypre. Ces bestioles volent par l'air comme des grosses nuées, ou comme les neiges qui tombent à gros flocons en hiver. Elles occupent la plus basse région de l'air, se jetant sur les herbes, qu'elles broutent jusqu'à la racine : si bien qu'en demi-heure de temps elles dépeuplent un champ, en sorte qu'il semble que le feu y ait passé. C'est chose déplorable à voir le bétail en maigrir aussitôt. Il y a toutefois cela de bon qu'elles ne broutent pas*

l'herbe qui est à l'ombre ou dans les bois, si bien qu'on sauve une partie des animaux par ce moyen.

Ces bonnes gens me pressèrent donc bien fort de les garantir de cette vermine. Je leur dis que, si tous étaient baptisés et quittaient leurs péchés, je m'assurais bien que Dieu les chasserait, mais non pas tant qu'ils seraient ses ennemis et continueraient de l'offenser. Ils me dirent aussitôt qu'ils voulaient bien être baptisés; mais je ne me hâtais point de le faire, tant parce qu'ils ne témoignèrent point avoir grand désir de quitter leurs vices, qu'à cause de l'expérience qui m'a fait reconnaître qu'il faut beaucoup de temps à disposer les adultes au baptême, et qu'autrement, à la première tentation, ils apostasient, au grand scandale de l'Eglise.

Quand pourtant je les vois en danger de mort, je ne fais point de difficulté de les baptiser, s'ils le désirent. Je ne me mis donc point en peine davantage pour lors de les instruire, mais je fis seulement les prières pour les Français qui étaient auprès du malade. Tous ces pauvres sauvages étaient autour de la case pour écouter, et, dès que j'eus fait, plusieurs d'entre eux me dirent : « Tu as fait pour les Français, mais nous laisses-tu là? » Cela me toucha. Je les fis entrer dans une autre case, qui fut soudain toute pleine, en sorte qu'à peine pouvait-on respirer, et là je leur fis faire tout haut la prière ordinaire.

Un nègre des Français, encore tout jeune, étant tombé grièvement malade, m'envoya quérir pour le baptiser. J'y cours, je lui parle de Dieu et du paradis. Il me dit que je le baptisasse au plus tôt; ce que je fis. Ensuite je lui donnai quelque médicament, dont il se trouva un peu soulagé. Toutefois, nous ne le pûmes guérir. Sa maladie empirant toujours de plus en plus, il m'envoyait quérir sans cesse de jour et de nuit, et me disait qu'il ne pouvait vivre sans moi et voulait que je priasse Dieu pour lui. Ce pauvre garçon me faisait pitié, car il avait de grandes convulsions par tous les membres; enfin il mourut en disant souvent : Zanahary, izaho tia tokoa anao; *mon Dieu, je t'aime tout à fait.*

Monsieur Barre, habitant d'Andranahary, village qui n'est qu'à deux lieues du port, étant, ces jours passés, fort malade, m'envoya quérir; et après lui avoir parlé et administré les sacrements, Dian Ramouse, qui est de la race des blancs, mais qui a toujours été pour les Français, me pria d'aller voir sa femme, qui était paralysée; ce que je fis. Elle me pria de la guérir; je lui dis que la maladie de son âme était plus grande que celle de son corps et que c'était celle-là qu'il fallait guérir la première, c'est-à-dire qu'il fallait être baptisé pour

être ami de Dieu, qui pouvait tout. Elle me dit qu'elle le voulait bien, pourvu que son mari n'eût qu'elle de femme, car il en a deux; et ce qui est plus détestable et ce qui me frappa le cœur jusqu'au vif, c'est que la principale leçon qu'ils enseignent, lui et sa femme, à leurs enfants étant encore tout petits, est celle dont j'ai fait mention ci-dessus, à savoir de les dresser et exercer à commettre la déshonnêteté. Je n'ose dire le reste. Oh! invention diabolique! Ces crimes énormes n'ont pourtant pas empêché que la bonté divine n'ait fait la grâce à une de leurs filles d'être baptisée et ensuite d'être mariée à un Français. C'est Monsieur Boré, qui est un fort honnête jeune homme et surtout bon catholique. Cela nous donne sujet d'espérer que, par leur exemple et zèle, ils procureront l'un et l'autre un jour la gloire de Dieu par la conversion de plusieurs de nos Indiens.

Je vous ai parlé autrefois d'un nègre qui parle bien français, lequel s'appelle Maro. Il est maintenant baptisé et marié. Monsieur du Rivaux, notre gouverneur, en a été le parrain. Sa petite famille mène une vie vraiment chrétienne. Il y en a présent douze mariages contractés entre des nègres et vingt-trois entre des Français. Cela va multipliant petit à petit. Chaque habitant s'est retiré à son habitation. Ils viennent, aux bonnes fêtes, à l'église. Je vous supplie, Monsieur, de nous aider à remercier Dieu de tout cela et à le prier qu'il y donne de plus en plus sa bénédiction.

La nation des Mahafalles a envoyé ici des ambassadeurs pour traiter avec le fort. Ils sont tous venus prier Dieu et m'ont pressé de leur prêter les ornements, ce que j'ai fait, et n'ai pas laissé passer l'occasion de leur parler de Dieu; je ne sais s'ils en feront leur profit. Ils prenaient tous de l'eau bénite en entrant à l'église; et le grand, voyant un de ses esclaves qui parlait pendant la prière, le reprit, lui disant qu'il n'avait pas d'esprit, de parler dans la maison de Dieu.

Un peu auparavant la Toussaint, nous fûmes tous ravis et consolés de voir M. de Chamargou et M. Guélton avec toute l'armée de retour en bonne santé, et d'apprendre l'heureux succès de leurs armes, ayant pris sur les ennemis deux mille bêtes, qu'ils amenaient, et même des otages, de ceux avec qui on avait fait la paix. Mais ce qui augmenta ma joie et ma consolation fut l'assurance qu'on me donna qu'on n'avait point manqué de faire publiquement les prières soir et matin; et qui plus est, à même temps, les nègres de ces pays-là se mettaient à genoux comme eux et faisaient le signe de la croix et leur témoignaient qu'ils souhaitaient ardemment être baptisés.

Je ne puis omettre que ces deux fils de grands que j'ai chez

nous, avec leurs esclaves, veulent pareillement recevoir le baptême. Ce sera, Dieu aidant, aussitôt après le partement des navires, que nous le leur administrerons avec le plus de solennité que nous pourrons, afin que Dieu en soit plus glorifié, et les nègres, particulièrement les grands, plus édifiés et excités à suivre le bon exemple que ces deux leur donneront; car il faut avouer qu'on avance plus notre religion par un seul et noble grand seigneur, que si l'on avait converti un cent d'entre le menu peuple; l'expérience le fait assez voir.

C'est ce qui me fait espérer que les trois qui furent baptisés ces années passées, un peu avant que mourir, feront avec le temps multiplier ici le christianisme, car ils étaient les plus puissants seigneurs de tout le pays et les plus redoutés d'un chacun. On me donna avis qu'ils n'avaient plus guère à vivre et qu'ils mourraient assurément en peu de jours. Je me trouvai là-dessus fort en peine, sachant que c'étaient des gens attachés à leurs superstitions et fausse religion; toutefois Dieu me fit la grâce de leur ouvrir les yeux, car, leur ayant parlé des vérités de notre foi, particulièrement de l'enfer et du paradis, et assuré qu'eux ni personne ne pouvaient être bienheureux après leur mort, ni éviter les peines infernales et éternelles, s'ils n'étaient baptisés, aussitôt ils me prièrent de les baptiser à l'heure même et de les ensevelir et leur donner sépulture en notre cimetière. Sur quoi, je ne puis passer sous silence la joie et l'édification que me donnèrent les nègres sur le point que l'enterrement se fit; car soudain ils accoururent en très grand nombre, pour voir mettre en terre ceux qu'ils avaient autrefois tenus pour des dieux, et nous donnèrent mille louanges, et à la foi catholique, de ce que nous avions soin d'ensevelir ainsi ceux même qui ne nous voulaient que du mal. Vous voyez, Monsieur, la grande disposition qu'ont ces pauvres Indiens à leur conversion et combien l'exemple des grands y contribue. Cela se vérifie encore à l'égard de nos Français de condition, ou constitués en dignité, particulièrement Messieurs les gouverneurs; car chacun se moule sur eux, et leurs paroles sont toujours efficaces. Dieu nous les veuille conserver, par sa grâce! Je pense, Monsieur, qu'il serait bon que vous vous donnassiez la peine de leur écrire, du moins à quelques-uns des principaux, pour les remercier de toutes les bontés qu'ils nous ont fait paraître, et même de les recommander tout particulièrement aux prières de la compagnie, afin que Dieu les bénisse de plus en plus et leur donne le zèle qu'il faut pour y établir son empire et rendre enfin toute cette île vraiment chrétienne et toute soumise à Dieu et au roi.

CONCLUSION

Voilà, Monsieur, l'état des affaires de Dieu et de son Église naissante. Vous voyez d'un côté les belles et riches dispositions pour étendre ce nouveau royaume de Jésus-Christ. Déjà pour le moins six cents de ces sauvages ont reçu la lumière de l'Évangile, et sedentibus in umbra mortis lux exorta est [2]. *Le nombre de ceux qui le désirent et qui l'attendent est encore bien plus grand; et si par la facilité et le peu de résistance de ceux-ci nous jugeons des autres, nous pouvons espérer la même chose de tout le reste des habitants, c'est-à-dire des quatre cent mille âmes qui sont, au moment où je vous parle, en cette terre, et d'une multitude innombrable d'autres, qui, dans la suite des temps, recevront de leurs ancêtres cette riche succession. Et cependant, bien que je ne sois qu'un pauvre petit serviteur inutile, si je venais à manquer, comme j'en suis tous les jours à la veille, et qu'on ne substituât personne en ma place, hélas! on verrait bientôt que nos néophytes, aussi bien que les autres, seraient enveloppés dans leurs premières ténèbres pour le temps et peut-être aussi pour l'éternité.*

C'est pourquoi, mon cher Père, Dieu, qui me fait voir l'extrême nécessité de ces pauvres peuples, qui sont sans instruction, sans conduite, sans sacrements; me presse de me prosterner en esprit à vos pieds, comme je le suis ici de corps, et de vous dire, de leur part, avec toute humilité et le respect qui m'est possible: mitte quos missurus es; *envoyez-nous des missionnaires, du moins trois prêtres, selon notre première intention. Ceux qui sont venus mourir à nos portes n'ont point été envoyés pour Madagascar; ils ont été seulement envoyés par ce chemin au ciel, où vous n'avez pas moins de besoin d'établir votre congrégation que sur la terre.*

Envoyez-nous-en donc quelques autres, je vous en conjure, mon cher Monsieur, et si tous ces fâcheux événements vous faisaient douter tant soit peu de la vocation de notre compagnie à cet emploi, jetez les yeux sur les desseins de saint Bernard, quand il conseilla la croisade pour la conquête des lieux saints, et sur cette histoire des entreprises faites par les Israélites contre la ville de Gabaa; car, si vous considérez, Monsieur, que le succès de l'une et l'autre exécutions fut assez malheureux, quoique Dieu eût autorisé la première par miracle et la seconde par révélation, vous avouerez facilement

---

2 Évangile de saint Luc I, 79.

que la triste issue du voyage de nos prêtres ne doit pas empêcher que leur vocation ne soit du même Dieu, qui d'ailleurs en a donné des marques assez évidentes. Et puis vous savez, Monsieur, qu'ordinairement Deus mortificat et vivificat, *et qu'ainsi il y a sujet d'espérer que les autres sujets que votre charité enverra seront plus heureux que n'ont été les précédents, ainsi qu'il arriva aux mêmes Israélites, lesquels, après avoir été par deux diverses fois battus et repoussés par les Gabaonites, furent victorieux et prirent la ville au troisième assaut qu'ils donnèrent. Il est vrai, mon cher Père, que vous perdez beaucoup d'enfants et de braves sujets, mais je vous supplie, pour l'amour et par les entrailles de Jésus-Christ, de ne point vous décourager pour cela. N'abandonnez pas tant d'âmes qui ont été rachetées par le Fils de Dieu; et assurez mes frères que, si tant de bons missionnaires sont morts, ce n'est point l'air du pays qui en est la cause, mais plutôt le travail immodéré, qui sera toujours ici très grand tant qu'il y aura peu d'ouvriers, ou bien ce seront les mortifications excessives, ou les fatigues du voyage; ce que vous pouvez adoucir beaucoup, ce me semble, en faisant que nos prêtres soient mis dans un même vaisseau, comme les Révérends Pères Jésuites ont toujours pratiqué. Pour moi, en bonne vérité, je me porte aussi bien ici que j'ai jamais fait en France; et chacun s'y trouve bien, quand il y a demeuré quelque temps pour se faire à l'air, comme j'ai déjà dit, et l'expérience de nos Français qui sont ici le fait assez voir.*

Au reste, Monsieur, si l'ardeur que j'ai de voir ici aborder des missionnaires est grande, le désir qui me presse d'en voir sortir les huguenots n'est pas moindre. En voilà deux que Monsieur Dufour a convertis: Dieu s'est servi de moi pour toucher le cœur d'un autre, et il s'en trouve encore un qui est sur le point de faire abjuration; mais, hélas! il y en a encore une quinzaine, qui nous donnent bien de l'exercice. Au nom de Dieu, mon cher Père, capite nobis vulpeculas istas, quae demoliuntur vineas [3]; *ils gâtent toutes les nouvelles plantes de la vigne du Seigneur: ils ont bien eu la hardiesse de convoquer leur prêche en même temps que nos Français font la prière: ils découragent nos pauvres néophytes de se marier à l'église par l'espérance qu'ils leur donnent d'une plus grande liberté, en souffrant leur polygamie; ils parlent avec mépris du Saint Sacrement de l'autel, et ainsi sont cause que* nomen Dei blasphematur inter gentes [4].

---

3. Livre des cantiques II, 15.
4. Epître de saint Paul aux Romains II, 24.

Au nom de Dieu, encore un coup, délivrez-nous de ce mauvais levain capable de corrompre ce que nous avons ici de bonne pâte; parlez, criez aux oreilles de celui que vous savez, qui peut remédier à ce grand mal; et ne cessez point, jusqu'à ce qu'il lui plaise donner ordre que ces gens-là soient rappelés en France. Et après cela, je n'ai plus rien à vous demander que la continuation de vos charitables avis et de vos saintes prières, car je fais mon compte que Dieu me doit toujours faire connaître par votre moyen la façon que je dois tenir pour soumettre ces pauvres âmes à son empire, et m'accorder, par l'entremise de vos prières, la grâce et les forces pour exécuter fidèlement sa sainte volonté connue.

Je demande la même faveur à toute notre compagnie, et je voudrais que Dieu lui ait fait connaître jusqu'où va le besoin que j'ai d'être assisté de ses prières, quoique le peu de connaissance que chacun des nôtres en a déjà puisse suffire pour les exciter tous, je ne dis pas seulement à prier Dieu pour moi, mais même à s'offrir à vous, Monsieur, de venir promptement à mon secours, surtout s'ils considèrent attentivement que messis quidem multa, operarii autem pauci [5]; *ou, pour mieux dire, il n'y a ici qu'un seul ouvrier, et encore bien chétif, pour tout un pays qui est plus grand que la France; et si, d'ailleurs, on daigne faire réflexion sur mon besoin particulier, qui est qu'à présent et peut-être pour longtemps je suis ici seul prêtre, c'est-à-dire de pire condition que les laïques qui sont ici sous ma charge, puisqu'ils reçoivent de moi, quand ils veulent, les sacrements nécessaires, tant en maladie qu'en santé, et moi, pauvre misérable pécheur, je n'ai personne pour me donner l'absolution; et si je viens à tomber dangereusement malade, il faudra me résoudre à mourir sans confession, sans viatique, et sans extrême-onction, ainsi qu'il arriva à feu Monsieur Nacquart, notre cher prédécesseur, qui fut, comme vous le savez, Monsieur, plusieurs années seul prêtre en cette île, et dont la sainteté a pu suppléer le défaut des sacrements, tant lorsqu'il se portait bien, qu'à l'heure de sa mort; bonheur que je n'ai pas sujet d'espérer, à raison de mes péchés, si Dieu ne me fait miséricorde; si, dis-je, on réfléchit un peu sur cette circonstance de mon déplorable état, je m'assure que l'on en aura compassion, et que plusieurs sans doute s'intéresseront pour m'assister en toutes les manières qu'ils le pourront, et que même quelques-uns d'entre eux vous diront bientôt :* Ecce ego, mitte me; *et qu'enfin, notre charité, pressée par celle de Jésus-Christ, nous enverra le secours tant désiré. Et,*

---

5 Evangile de saint Luc X, 2.

en attendant ce bonheur, permettez que, prosterné encore à vos pieds en esprit et de corps, je vous demande votre sainte bénédiction et ensemble une bonne part à vos saints sacrifices. Accordez-moi cette grâce, je vous en supplie, mon très cher Père, ayant égard au grand besoin qu'en a, comme vous le voyez, votre pauvre enfant, qui est, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, Monsieur mon très honoré Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

TOUSSAINT BOURDAISE,
très indigne prêtre de la Mission.

2217. — A JEAN-JACQUES PLANCHAMP

De Paris, ce 23 février 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je le prie aussi qu'il vous rende la consolation que votre lettre m'a apportée, et qu'il soit sa louange éternelle pour les dispositions qu'il vous donne, particulièrement de celle par laquelle vous désirez de vous attacher nu à sa croix pour vous unir plus intimement à lui par les vœux que vous proposez de faire[1]. Faites-les donc, Monsieur, à la bonne heure, après que les deux ans de votre séminaire seront expirés. Vous pourrez faire une petite retraite immédiatement devant pour vous y disposer encore davantage; et dès à présent je joins mon intention à la vôtre pour offrir à Dieu une si sainte oblation, et je le prie qu'il la reçoive en odeur de suavité; ce que je fais, plein d'espérance qu'il sera beaucoup glorifié de la suite de cette action et la compagnie bien édifiée. Elle l'est déjà beaucoup de l'affection que vous témoignez avoir pour elle et de votre fidélité à la pratique du règlement et des vertus.

Lettre 2217. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Jean-Jacques Planchamp fit les vœux à Turin le 12 mai 1657.

M. Martin me mande que vous y faites progrès, et moi j'en rends grâces à Dieu.

Quant au dépouillement entier que vous proposez de faire de votre chapelle et de votre patrimoine, je le laisse à votre disposition ; car, bien qu'il soit de plus grande perfection de se dépouiller de ces choses que de les retenir, je ne puis néanmoins vous conseiller de faire plutôt l'un que l'autre, à cause de notre règle, qui permet à ceux qui ont fait les vœux en la compagnie de garder le fonds de leurs biens et d'en disposer en faveur de qui bon leur semblera par testament à la fin de leurs jours, ou plus tôt [2]. Il est vrai que, pour les fruits, ils n'en peuvent pas avoir le maniement, qui doit demeurer à la compagnie, s'ils y demeurent, ou être [3] donnés à leurs parents, s'ils sont pauvres. Si donc les vôtres ont besoin d'être assistés, vous pouvez leur laisser la jouissance de votre bien et vous réserver la disposition du fonds. Et si même vous voulez dès à présent vous défaire du même fonds pour vous rendre de plus en plus semblable à N.-S., qui n'en a voulu posséder aucun, je ne puis qu'approuver grandement un tel détachement. Mais je le remets tout à fait à votre dévotion, pour en faire ce que Dieu vous inspirera.

Je me recommande à vos prières et à celles du bon M. de Musy, que j'embrasse avec vous de toutes les tendresses de mon cœur et qui suis de même, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,
i. d. p. l. M.

---

2. Texte primitif : non seulement par testament à la fin de leurs jours, mais encore par donation ou autrement. — Le saint a fait la correction de sa propre main.

3. Mot ajouté de la main du saint.

Suscription : A Monsieur Monsieur Planchamp, prêtre de la Mission, à Turin.

2218. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 23 février 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir votre lettre du 9 février. Je rends grâces à Dieu des dispositions qu'il donne à Monsieur Planchamp et des bonnes choses que vous me mandez de lui. Selon cela, je lui écris qu'il pourra faire les vœux lorsque les deux ans de son séminaire seront échus, et cela en votre présence, selon la pratique de la compagnie.

Je suis aussi consolé de ce que notre frère Aubin [1] s'est donné à Dieu de la sorte qu'il a fait, et de la préparation qu'il y a apportée. Dites-lui que je l'embrasse en esprit, et que de bon cœur je prie Notre-Seigneur qu'il confirme dans le ciel l'action qu'il vient de faire sur la terre, en sorte qu'il demeure éternellement uni à cette divine Majesté, à laquelle il s'est attaché par ses vœux [2].

Le secours que vous attendez d'ici n'est pas encore parti, à mon grand regret, qui vous ai tant de fois promis de le vous envoyer au plus tôt. Je vous prie de m'en excuser et d'en faire mes excuses à Mgr le marquis. Ce retardement vient de divers accidents imprévus qui sont arrivés et de quelques nouvelles occupations qui sont survenues à un bon prêtre savoyard

---

Lettre 2218. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Aubin Gontier.
2. Le 9 février.

que nous vous avons destiné, et qui le retiennent encore en la maison où il est. Nous y avons déjà envoyé un prêtre à sa place, qui a besoin de se former un peu avant de la pouvoir remplir et avant que l'autre, qui est comme le cœur de la famille, la puisse quitter. Nous hâterons son retour ici et son départ pour Turin, et tâcherons de l'accompagner d'un frère, selon votre désir. Cependant, comme je vous ai vu accablé du grand poids de vos missions, j'ai prié M. Jolly de vous envoyer M. de Martinis, soit par la voie de Marseille, où il fera la quarantaine, soit par celle de Milan si la peste cesse à Rome, ainsi qu'il y a sujet de l'espérer. C'est un fort bon prêtre, bien soumis et de bon exemple, et duquel son supérieur m'a écrit beaucoup de bien.

Vous n'êtes pas sitôt au logis, où je souhaitais que vous prissiez quelque repos, que vous parlez de retourner au travail, où j'estime que vous êtes à cette heure. Plaise à Dieu de vous y fortifier de sa grâce, et qu'en sanctifiant de plus en plus votre âme, il sanctifie aussi par elle celles des peuples !

Je ne vois pas difficulté que vous travailliez dans les villes où il n'y a point d'évêché ni de justice souveraine, pourvu que vos travaux y soient proportionnés à vos forces.

Je salue votre petite communauté et je prie N.-S qu'il la bénisse en elle-même et en ses exercices.

Nous nous portons assez bien céans, grâces à Dieu. Nous y avons 60 ordinands, et dans le séminaire interne environ 40 séminaristes. Dans le collège des Bons-Enfants il y a plus d'ecclésiastiques qu'il n'en peut loger ; il y en a bien 65 du dehors. On ne sait plus que faire pour en recevoir d'autres qui se présentent ; on met des lits où il n'y en a jamais eu, et on invente de nouveaux moyens pour les placer. Le séminaire de Saint-Charles

est aussi beaucoup peuplé. Il plaît à Dieu de bénir presque partout la petite compagnie en ses fonctions; je dis *presque* pour excepter nos pauvres confrères des Hébrides et de Pologne, qui, étant enveloppés des afflictions de la guerre, ne peuvent nous faire savoir ni ce qu'ils souffrent, ni ce qu'ils font, et nous n'en recevons point des nouvelles qui ne soient vieilles et incertaines. Je les recommande à vos prières, et généralement tous nos besoins.

On travaille à Paris à l'établissement d'un grand hôpital, pour y nourrir, instruire et occuper tous les pauvres mendiants, et n'en voir plus aucun par la ville, ni dans les églises. C'est un dessein fort approuvé et bien avancé. On veut même que la pauvre Mission en ait la direction spirituelle; le roi et le parlement l'en ont chargée, sous le bon plaisir de Mgr l'archevêque, et cela sans nous en parler[3], et ont aussi ordonné que les Filles de la Charité seront employées autour de ces pauvres. Plaise à Dieu de nous donner grâce pour ce nouvel emploi, si c'est sa volonté de nous y engager, à quoi nous ne sommes pas encore tout à fait résolus!

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur de la Mission, à Turin.

---

3. Les droits et les fonctions des prêtres de la Mission sont ainsi fixés dans l'édit royal d'avril 1656 :

« ART. XXIII. — Les prêtres missionnaires de Saint-Lazare sont chargés de l'instruction spirituelle des pauvres.

« ART. XXIV. — Ils pourront recevoir leurs testaments.

« ART. XXV. — A l'égard de la police et de la discipline temporelle, ils seront sous la direction de l'Hospice Général.

« ART. XXVI. — Le supérieur desdits missionnaires aura voix délibérative au bureau pour ce qui concerne le spirituel. »

2219. — A FIRMIN GET, SUPERIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 23 février 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

M. Delaforcade, marchand à Lyon, m'ayant mandé, en partant vers Bayonne, où il est allé, qu'il avait 1.200 livres à nous remettre pour en racheter Dominique de Lajus, esclave à Tunis, natif de la même ville de Bayonne, j'écris à M. Garbuzat, son associé, qu'il vous les fasse compter à Marseille, et que vous les enverrez à M. Le Vacher [1], comme je vous en prie, en usant de la diligence et des précautions possibles pour assurer la somme et hâter ce rachat. Vous me manderez, s'il vous plait, ce que vous y aurez fait. Voici des lettres pour M. Le Vacher, pour M. le consul [2] et pour l'esclave même sur ce sujet-là.

Ledit sieur consul me mande qu'il a besoin de l'original de son arrêt du conseil, que je vous ai envoyé [3]. Je vous prie de lui faire tenir. S'il en mésarrive, nous le pourrons lever derechef au greffe et réparer une omission qui est survenue en la commission, qui fait que les copies collationnées ne sont pas reconnues pour authentiques

Je viens de recevoir votre lettre du 13 février. En voici une de Mgr le duc de Richelieu, contenant la nomination de deux nouveaux administrateurs. Je vous envoie aussi celle que M. Desmarets m'a écrite, pour un

---

Lettre 2219. — L. s. — L'original appartient à M. l'abbé Roubieu, du diocèse de Marseille.

1. Jean Le Vacher.
2. Martin Hussun.
3. Voir lettre 2156.

avertissement qu'elle contient, dont vous pourrez vous servir.

Voilà tout ce que je puis répondre à la vôtre, à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2220. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 2 de mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir votre lettre. Je vous ai fait savoir que Monsieur le surintendant des finances [1] a promis à Madame la duchesse d'Aiguillon de mettre sur l'état des gabelles de Provence l'aumône de l'hôpital et les gages des aumôniers; mais, ayant demandé, ces jours passés, à madite dame si cela était fait, elle m'a dit que non et qu'elle y travaillerait jusqu'à l'exécution; et en effet, j'espère qu'elle y fera de son côté tout ce qui se pourra, et je veillerai du mien à lui en faire ressouvenir.

Ce qui me met en peine, c'est ce que Messieurs les au-[mônier] demandent du passé, parce que je ne suis pas bien informé de ce qui leur est dû, de combien d'années ils demandent payement, quels sont les gages d'un chacun, combien ils sont à présent, s'ils ont toujours servi, ni ce qu'ils ont reçu. Lorsque vous m'aurez instruit de ces choses, nous ferons un effort pour leur

---

Lettre 2220. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.
1. Nicolas Fouquet.

faire donner contentement, autant que la justice et les moyens présents le permettront. Cependant j'en conférerai avec Madame la duchesse, car sans elle nous pouvons peu de chose. Et vous, Monsieur, de votre part, vous tâcherez d'adoucir ces Messieurs et de les voir à cet effet, en allant ou en venant de la mission que vous devez faire auprès de Sainte-Beaume [2], les assurant que, s'ils ont patience, nous travaillerons à leur procurer, sinon tout, du moins une partie de ce qui leur est dû.

Quant à l'instance que vous faites pour être déchargé de la conduite, vous devez considérer la manière avec laquelle vous y êtes entré, et de quelle sorte Dieu vous y a béni, pour juger qu'ayant vocation de Dieu pour la supériorité que vous exercez, vous la devez porter avec courage et vous confier en lui dans les difficultés; c'est de quoi je vous prie, attendant que sa divine bonté en dispose autrement.

Je vous ai envoyé, la semaine passée, la nomination de deux nouveaux administrateurs, faite par M. le duc de Richelieu, comme aussi un paquet pour Tunis, auquel je vous prie de joindre celui-ci, ou de l'envoyer séparé, si le premier se trouve parti.

Je prie N.-S. qu'il bénisse votre mission; je m'imagine que le lieu où elle se doit faire est dans la grande plaine qui est proche la Sainte-Beaume.

Ayez soin de votre santé, s'il vous plaît.

Je suis, en l'amour de ce même Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

---

2. Lieu célèbre par le long séjour qu'y aurait fait, d'après la tradition provençale, sainte Marie Madeleine. Il est aujourd'hui englobé dans la commune du Plan-d'Aups (Var).

Je vous prie d'envoyer un écu à M. Huguier pour le donner à M. Martin de Lancre, forçat sur la galère du *Prince de Morgue*. Je viens de recevoir un autre écu pour Jean Meglat, sur la *Manse*; rendez-le aussi, s'il vous plaît, audit sieur Huguier.

Madame la duchesse d'Aiguillon vient de me dire que M. le surintendant a écrit à M. Foulé, intendant des finances de Provence, de mettre sur l'état des gabelles l'aumône de l'hôpital et les gages des aumôniers pour cette année et pour l'année prochaine.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2221. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 2 de mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai fait réponse à vos deux dernières lettres. J'en ai reçu, depuis, une troisième, qui est la première en date, car elle est du 5 janvier, et qui n'est arrivée qu'environ deux mois après. Elle parle des ecclésiastiques que vous avez trouvés en disposition d'entrer en la compagnie, et vous êtes en peine du lieu où ils pourront être reçus et élevés. Si votre établissement se faisait en ces deux maisons de la ville et des champs dont vous m'avez écrit, selon la proposition qui en a été faite, on pourrait faire un séminaire interne en l'une ou en l'autre; mais, cela manquant ou retardant trop, il faudrait les envoyer ou à Gênes ou à Paris. Pour Gênes, je ne sais si l'antipathie qu'on m'a dit être entre cet Etat-là et celui où vous êtes ne ferait pas quelque mauvais effet en ces

---

Lettre 2221. — L. s. — Dossier de Turin, original.

plantes transplantées. En ce cas, supposé qu'elles aient la force de venir ici ou à Richelieu, vous pourriez les y adresser. Elles pourraient venir par Lyon et prendre la rivière à Roanne jusqu'à Orléans pour prendre là le coche ou le messager de Paris, ou jusqu'à Tours, pour s'en aller, en une journée de cheval au séminaire de Richelieu, qui les recevra volontiers; mais il faudra que le pauvre Saint-Lazare les y entretienne de tout. En quelque lieu que ce soit, nous en ferons prendre un soin particulier pour les bien former, mais c'est à vous à les bien choisir; et ainsi nous pourrons fournir bientôt à leur pays de bons missionnaires, puisque les Français ont difficulté de s'y accommoder [1]. Tant y a, Monsieur, vous ferez bien de prendre sur cela l'avis de Monseigneur le marquis.

Au reste, je suis dans une grande appréhension pour votre personne, qui, avec la charge de la conduite, portez tout le faix du travail, pour n'avoir sur qui vous soulager de la prédication. Je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, de ne pas trop prendre sur vos forces et de garder les intervalles des missions pour prendre un peu d'haleine; et de notre côté, nous continuerons à prier Dieu qu'il vous fortifie à proportion du besoin, et qu'il continue à se glorifier de vos emplois, qui jusqu'à présent ont produit beaucoup de fruits par sa bénédiction, dont nous le remercions souvent.

M. l'abbé Broille a pris la peine de venir céans par deux fois, et par ma misère je ne m'y suis pas trouvé. On m'a dit qu'il va publiant par la ville les grâces que Dieu vous fait, et par vous au pauvre peuple, dont vous devez référer toute la gloire à sa divine bonté et ne vous

---

1. Les postulants que présentait Jean Martin ne persévérèrent pas, ou ajournèrent leur rentrée.

attribuer que la confusion de l'indignité des ouvriers.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

2222. — A N***

Mars 1657.

L'on va ôter la mendicité de Paris et ramasser tous les pauvres en des lieux propres pour les entretenir, instruire et occuper. C'est un grand dessein et fort difficile, mais qui est bien avancé, grâces à Dieu, et approuvé de tout le monde. Beaucoup de personnes lui donnent abondamment, et d'autres s'y emploient volontiers. On a déjà dix mille chemises et du reste à proportion. Le roi et le parlement l'ont puissamment appuyé et, sans m'en faire parler, ont destiné les prêtres de notre congrégation et les Filles de la Charité pour le service des pauvres, sous le bon plaisir de M. l'archevêque de Paris. Nous ne sommes pourtant pas encore résolus de nous engager à ces emplois, pour ne pas assez connaître si le bon Dieu le veut; mais, si nous les entreprenons, ce ne sera d'abord que pour essayer

---

Lettre 2222 — Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XLV, p. 217.

2223 — A FIRMIN GET, SUPERIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 9 mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je loue Dieu de l'espérance que vous avez de toucher l'argent de M. Bègue sans procès et sans condition.

Il est à souhaiter que votre différend avec M. de Sainte-Colombe se termine aussi sans plaider. S'il ne tenait qu'à lui payer l'appuyage de votre cellier sur sa muraille, quoiqu'il ne soit pas dû, je serais de cet avis; mais l'importance est qu'il ôte le privé qui est contre votre allée, ou du moins qu'il en éloigne le pourceau qu'il nourrit auprès et qui vous incommode par son infection; car c'est ce qu'il ne faut pas souffrir, si votre conseil trouve que vous ayez droit pour l'empêcher. Dieu soit loué de ce que vous avez employé des amis communs, gens de probité, pour vous accommoder! Vous avez choisi la voie la plus convenable, dont je suis fort consolé

Les difficultés qui se trouvent en votre conduite ne sont pas des marques qu'elle ne soit bonne; au contraire, N.-S. veut faire voir qu'elle l'est, puisqu'il la met à l'épreuve. Ce n'est pas merveille qu'un bon vaisseau se conserve dans le calme, puisqu'un mauvais n'y saurait périr; mais on juge de sa bonté lorsqu'il s'expose aux orages et qu'il résiste à la tempête. Vous seriez bien heureux s'il n'y avait rien à souffrir en votre supériorité, mais vous le serez encore davantage si vous demeurez ferme au milieu des agitations, pour l'amour de N.-S., qui vous y a engagé; et si votre humilité vous

---

Lettre 2223 — I. S. — Dossier de la sœur Hains, original.

fait estimer qu'un autre s'en défendrait mieux que vous, votre charité vous doit persuader que c'est à vous d'en souffrir la peine plutôt que de la rejeter sur autrui. Je vous ai prié d'avoir patience, et je vous en prie encore.

Je rends grâces à Dieu de ce que votre séminaire se multiplie en grâce et en nombre. Je prie sa divine bonté qu'elle le fasse croître de plus en plus en l'un et en l'autre. Le séminaire de céans ne fut jamais si peuplé qu'il est. Le père de M. Alméras l'a voulu honorer de sa présence, ayant eu la dévotion de prendre l'habit et la qualité de séminariste pour assister aux exercices, comme il fait depuis peu de jours, autant que son âge de 82 ans le peut permettre [1]. C'est une grande humiliation pour un maître des comptes, chef d'une très honorable famille, et pour un vénérable vieillard ; mais aussi a-t-il trouvé le secret pour être grand en l'autre vie, après l'avoir été en celle-ci, qui est de se faire petit comme un enfant, pour l'amour de N.-S., en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Messieurs les administrateurs feront bien de voir M. Foulé, intendant, pour le prier de mettre sur l'état, pour la présente année et la suivante, l'aumône de l'hôpital et les gages des aumôniers, selon le billet que lui en a écrit M. le procureur général [2].

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

---

1. Collet assure (*op. cit.*, t. II, p. 29) que saint Vincent avait déjà annoncé la même nouvelle, les 3 et 7 mars, dans des lettres que nous n'avons plus.
2. Nicolas Fouquet.

2224. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 9e de mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu sept ou huit de vos lettres en moins de quinze jours. La seule suscription me remplit de joie, et le dedans m'en comble. Je la verse sur la compagnie, en lui faisant part de votre santé et des bonnes choses que vous me mandez, particulièrement de la fermeté que Dieu vous donne en l'attente de ses desseins, qu'on ne peut encore connaître. Je vous prie, Monsieur, de vous tenir fort joyeux, en sorte que vous le soyez abondamment pour vous, et à suffisance pour les Mères de Sainte-Marie, à qui je suis très humble serviteur, et pour les Filles de la Charité que je salue; et je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même la paix et la force des unes et des autres pour faire un saint usage de l'état où elles sont, jusqu'à ce que sa providence y apporte quelque favorable changement. Nous prions souvent sa divine bonté que ce soit bientôt. Recommandez-moi bien à elles et à leurs prières.

Il est vrai, Monsieur, que les nouvelles que vous nous écrivez sont, pour la plupart, différentes de celles qui se débitent de deçà; mais ne laissez pas de continuer. Je suis consolé de votre exactitude à me donner de vos lettres à toute main, et je vous en remercie.

Je vous ai mandé que j'avais eu peine à lire et à bien entendre ce que vous m'avez écrit par deux diverses lettres de votre intérieur; et vous ayant prié de me faire entendre en termes moins couverts ce qui se

---

Lettre 2224. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

passe en vous et qui demeurera en moi seul, j'attends cette consolation pour vous en dire mes pensées.

Nous avons payé à la demoiselle écossaise les cent écus que vous avez touchés de delà, et en avons retiré acquit, avant d'avoir reçu le paquet que vous m'avez adressé pour M. le nonce, qui est encore entre nos mains, à cause qu'il était déjà parti pour lors pour s'en retourner en Italie [1]. Je vous le renverrai, si vous le voulez.

Pour nouvelles, je vous dirai que nous n'avons personne de bien malade, grâces à Dieu; mais oui bien quantité qui sont incommodés d'un mauvais rhume qui court en ces quartiers et dont la plupart du monde est atteint.

Nous avons près de quarante séminaristes céans, et le père de M. Alméras est du nombre, ayant eu la dévotion depuis quelques jours d'en prendre l'habit pour assister aux exercices, autant que son âge de 82 ans le peut permettre. C'est un grand abaissement pour un maître des comptes, chef d'une famille fort honorable, et pour un vénérable vieillard; mais aussi a-t-il trouvé le secret pour être grand en l'autre vie, après l'avoir été en celle-ci, qui est de se faire petit comme un enfant, pour l'amour de Notre-Seigneur, en qui je suis tout vôtre, Monsieur.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je mande à M. Desdames la bonne réputation où il a plu à Dieu de les mettre et l'affection que quelques-uns de Nosseigneurs les prélats ont de les employer en

---

1. Nicolas Bagni ne revint plus en France ; il fut remplacé à la nonciature de Paris par Cœlio Piccolomini, archevêque titulaire de Césarée.

leurs diocèses; qu'il faut bien remercier Dieu de cette grâce, et ces bons seigneurs de l'honneur qu'ils leur font; mais qu'il faut aussi s'excuser de ces emplois, tant sur leur petit nombre, qui ne leur permet de se séparer, ni de s'éloigner, que sur leur incapacité à l'égard des affaires qu'on voudrait leur commettre.

Votre dernière lettre est du 15 janvier.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Pologne, à Glogau.

2225. — A LOUIS RIVET, SUPERIEUR, A SAINTES

Du 11 mars 1657.

Si, après ce que vous avez dit à Messieurs du chapitre, ils désirent que vous preniez leur mandement pour les missions des paroisses qui dépendent d'eux, vous devez continuer à leur représenter que vous ne pouvez aller que là où Monseigneur l'évêque vous envoie, comme dépendant absolument de sa juridiction; que vous êtes néanmoins prêt de faire ce qu'ils désirent, s'ils ont agréable d'en convenir avec ce bon prélat et de députer quelqu'un pour obtenir son consentement.

2226. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON [1]

[Mars 1657 [2]]

Madame

Je me donnai l'honneur de vous dire, la dernière fois

Lettre 2225. — Reg. 2, p. 77.

Lettre 2226. — Reg. 1, f° 72, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

1. Le nom du destinataire n'est pas indiqué; il se devine.

2. Cette lettre est du temps où saint Vincent se résolut à ne pas accepter la direction de l'hôpital général; elle est donc postérieure à la lettre 2222 et doit être placée non loin de la lettre 2231.

que j'eus celui de vous voir, la difficulté que fait notre petite compagnie d'entreprendre le soin spirituel des pauvres du grand hôpital, à cause du peu d'ouvriers que nous avons pour une si grande entreprise, et le nombre qu'on nous demande pour Madagascar et en quelques autres endroits; et maintenant je vous dirai, Madame, qu'elle est toujours dans la même difficulté. Et c'est ce qui fait, Madame, que je vous supplie très humblement d'excuser notre impuissance et de nous faire la charité de faire agréer nos excuses à Messieurs les administrateurs et de les assurer que cela n'empêchera pas que nous n'allions visiter et servir les pauvres, sous leur bon plaisir, quand nous le pourrons. C'est, Madame, la très humble prière que je vous fais par la présente, n'ayant pas la force de la vous aller faire moi-même, de peur de vous faire plus de peine, et pour le respect que je vous porte. Je me donnerai cependant l'honneur de voir quelques-uns de ces Messieurs.

2227. — A LA SŒUR HARAN, SUPÉRIEURE, A NANTES

De Paris, ce 14e de mars 1657.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, et l'ai lue avec consolation, voyant que tout va bien, dont je rends grâces à Dieu, particulièrement du mouvement que vous avez d'aller servir Dieu à Madagascar. Je ne sais pas s'il vous prendra au mot, mais je sais bien que ce zèle ne lui est pas désagréable et que vous ferez bien de continuer à vous offrir à lui pour aller et pour demeurer, et généralement pour faire ce qu'il ordonnera, puisque vous

---

Lettre 2227. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

voulez tout ce qu'il veut et rien hors de sa volonté, à laquelle je vous offre souvent avec toutes vos sœurs, afin que vous lui soyez bien soumises partout et toujours, comme filles que Notre-Seigneur a choisies et appelées à son service pour être à bon exemple et à consolation au public. Je remercie sa divine bonté de ce que, en effet, vous tâchez de satisfaire à vos petits devoirs et surtout de vous maintenir en paix et dedans et dehors. Comme vous contribuez beaucoup à l'union des sœurs, vous serez cause aussi de beaucoup de grâces que Dieu leur fera, tandis qu'elles seront bien unies avec vous et entre elles-mêmes, et qu'elles seront bien fidèles à leurs exercices. Je vous salue toutes dans ce souhait, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous fortifie en vos grands travaux.

Vous m'avez mandé que la rouille mange la ferraille sauvée du naufrage. Je vous remercie du soin que vous en avez. Je ne doute pas que vous n'ayez mis à l'air les autres choses qui en ont eu besoin. Et pour ces ferrailles, je vous prie de les faire nettoyer, et je vous enverrai l'argent qu'il faudra pour la peine de l'ouvrier. On dit qu'il faudrait mettre les pièces délicates tremper dans l'huile et les plus grossières dans du tripoli.

Je vous prie aussi de vous informer de M. de Lamotte-Couplier, ou de quelqu'un de chez Monsieur le maréchal de la Meilleraye, s'il fera partir quelque vaisseau à ce printemps pour Madagascar, ou s'il attendra à l'automne, comme on m'a dit qu'il voulait faire.

Voici une lettre que je vous envoie pour Monseigneur l'évêque de Cork [1], dans laquelle il y a une lettre de change de cent écus, dont quelques personnes de piété lui font présent pour l'aider à subsister. Je vous prie de

1. Robert Barry, alors exilé en France.

lui mettre vous-même entre les mains, et, quand vous me ferez réponse sur le reste, de m'en faire sur cela.

Ces trois affaires dont je viens de vous parler semblent être disproportionnées à votre condition; mais j'espère que Dieu vous donnera la grâce qu'il faut pour les négocier, sans vous détourner beaucoup de vos occupations ordinaires; je l'en prie de tout mon cœur.

Mademoiselle Le Gras est un peu indisposée, mais ce n'est que d'un rhume dont la plupart du monde est atteint. Dieu multiplie votre petite compagnie en nombre et en bénédiction.

Je suis, en l'amour de N.-S., ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Au bas de la première page : Ma sœur Haran.

2228. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 15 mars 1657.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

C'est avec toutes les tendresses de mon cœur que je vous salue et vous renouvelle la donation que je vous ai faite de mon même cœur. Vous voilà toujours attaché à la croix de Notre-Seigneur; sa divine bonté vous en détachera quand il l'agréera, et je m'assure que vous ne le désirez pas avant cela. Je dis le même de nos chères sœurs de Sainte-Marie, que je salue avec toute l'affection et l'humilité qui me sont possibles. Je fais le même

---

Lettre 2228. — L. a. — Dossier de Cracovie, original.

à l'égard de nos chères sœurs de la Charité, auxquelles j'écris.

Nous sommes toujours en l'attente des bonnes nouvelles de la paix de Pologne.

Je pense que j'ai fait réponse à Messieurs Desdames et Duperroy, ou pour le moins au premier.

La compagnie marche son petit train partout. L'on se dispose pour envoyer des prêtres à Madagascar. Je viens d'envoyer de l'argent à ceux des Hébrides, qui travaillent avec bénédiction en quelque façon miraculeuse. M. Alméras et Admirault sont dans l'infirmité. Votre cher neveu Ozenne [1] continue toujours à marcher son petit train et a peine à répéter son oraison. J'espère qu'il la surmontera, qui suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Pologne, à Glogau

2229. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 16 de mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai vu, par votre chère lettre du 6 que vos amis ont détourné M. de Sainte-Colombe du dessein qu'il avait de vous plaider, dont je suis fort consolé, et j'en rends grâces à Dieu, comme aussi de la mission que vous allez

1. Laurent Ozenne, né à Nibas (Somme) le 6 décembre 1637, entré dans la congrégation de la Mission le 26 septembre 1656, reçu aux vœux le 3 décembre 1658.

Lettre 2229. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

faire à Nans [1], où M. Mugnier vous doit aller joindre et où je prie N.-S. qu'il bénisse l'œuvre et les ouvriers.

Je remercie Dieu pareillement de ce que vous avez reçu et envoyé à Tunis les 1.200 livres destinées au rachat de Dominique de Lajus, de Bayonne, et de ce que vous avez touché de plus les 375 piastres dues par M. Bègue au consul d'Alger. J'approuve que vous les ayez reçues sous la condition de les remettre en cas d'antériorité d'hypothèque, puisque votre conseil a été de cet avis. Si vous n'avez pas déjà envoyé cet argent au frère Barreau, je vous prie de le lui faire tenir au plus tôt, afin qu'il se dégage d'autant des sommes qu'il doit.

Voici une lettre de change de Messieurs Simonnet sur Messieurs Napollon, de 1.400 livres, payable à trois jours de vue. Je vous prie de la présenter et d'en retirer le payement. Cela fait, vous en enverrez, s'il vous plaît, sept cents livres à M. Le Vacher de Tunis et les autres sept cents à celui d'Alger, pour être par eux employées au rachat de quelques esclaves qui seront trouvés en plus grand danger de se pervertir. Je n'ai pas le temps de leur en écrire aujourd'hui; je le ferai une autre fois, et vous leur en donnerez avis cependant, si vous en avez l'occasion.

Je vous prie d'envoyer à M. Huguier 3 livres pour un forçat nommé Frangé, qui est sur la galère de *Ternes*.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je recommande à vos prières et à celles de votre communauté M. Admirault et notre frère Jourdain. Le pre-

---

1. Localité de l'arrondissement de Brignoles (Var).

mier est pulmonique et l'autre caduc; et ainsi ils ne peuvent pas la faire longue.

Messieurs les aumôniers m'ont écrit, et je diffère à leur faire réponse jusqu'à ce que je reçoive la vôtre, sur les questions que je vous ai faites, pour savoir ce qu'il faudrait pour les contenter : depuis quel temps ils servent, pour combien d'années ils demandent leurs gages et quels ils sont et combien vous leur avez donné sur cela.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2230. — A MONSIEUR DE MAUROY[1]

23e mars 1657.

J'ai communiqué l'affaire du grand hôpital à notre petite compagnie pour la dernière fois. Or tous d'une commune voix ont jugé qu'elle ne pouvait du tout l'entreprendre, et m'ont fait grande instance à ce que je vous supplie, Monsieur, et par vous Messieurs les administrateurs, comme je fais très humblement, de l'excuser de ce qu'elle ne peut vous rendre cet acte d'obéissance, comme elle désirerait faire en toute autre chose, à cause des grandes obligations qu'elle vous a et à ces Messieurs, à qui nous sommes, comme à vous, Monsieur, très humbles...

2231. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

23 mars 1657.

Madame la duchesse d'Aiguillon sait les grandes dif-

Lettre 2230. — Reg. 2, p. 66.
1. Intendant des finances.

Lettre 2231. — Reg. 2, p. 67.

ficultés, que je lui ai dites, que notre compagnie a toujours faites à l'emploi du grand hôpital. Je l'assemblai hier à ce sujet, et je la trouvai autant que jamais éloignée de ce soin, et elle me fit grande instance que je prie Messieurs les administrateurs de l'excuser de ce qu'elle ne pouvait l'entreprendre; ce que j'ai fait ce matin, et ai écrit à M. de Mauroy pour le prier de nous faire la grâce de nous excuser de ce que nous ne pouvons du tout entendre à cela. Je m'adresse à M. de Mauroy, pource qu'il m'a pressé le dernier de lui faire réponse précise, et je le prie aussi de faire nos excuses à ces Messieurs les administrateurs. Je fais la même prière à madite dame la duchesse, avec le renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle.

2232. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 23 de mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a huit jours que je vous ai adressé une lettre de change de 1.400 livres, pour en envoyer la moitié à Tunis et l'autre moitié en Alger. Voici les lettres que j'écris à Messieurs Le Vacher pour l'application, qui doit être tenue secrète, pour les inconvénients qui arriveraient si les esclaves avaient connaissance que cet argent est pour racheter ceux qui seront en plus grand danger de se pervertir.

Je n'ai point reçu de vos lettres par le dernier ordinaire; j'en attribue la cause à votre mission, sur laquelle je prie Dieu qu'il verse ses bénédictions.

Je vous prie de rendre à M. Huguier un écu que nous

Lettre 2232. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

avons reçu ici aujourd'hui pour Jacques Frangé, forçat sur la galère de *Ternes;* je dis *aujourd'hui*, parce que la semaine passée nous en reçûmes un autre, dont je vous fis mention en ma lettre, ce me semble.

Nous sommes dans les exercices de l'ordination et en bonne disposition, grâces à Dieu, à la réserve de quelques-uns, qui sont encore infirmes, mais qui se portent mieux.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Depuis la présente écrite, j'ai reçu un louis d'or pour Antoine Marbais sur la *Mazarine*. J'écris à M. Huguier de le lui donner, et je vous prie de lui en tenir compte.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2233. — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

De Paris, ce 24e mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Depuis avoir reçu votre lettre du 15, j'en ai reçu une de notre frère Turpin au sujet des affaires de Mademoiselle sa mère. Je ne l'ai pas encore assez considérée pour lui résoudre la difficulté de son voyage; ce que je ferai au plus tôt, et lui en écrirai par le prochain ordinaire, ou le suivant. Je loue Dieu cependant de son indifférence.

Lettre 2233 — L. s. — Dossier de Turin, original.

Vous nous demandez quelqu'un pour le chant à la place de M. Olivier. Je voudrais bien vous le pouvoir envoyer, et nous tâcherons de le faire; mais il nous sera difficile de vous donner un bon chantre, sinon avec le temps; aussi m'a-t-on dit que vous en avez deux ou trois, outre le frère Turpin, et qu'ainsi vous n'en êtes pas pressé.

Le jubilé a été autrefois au Mans, mais pour cela nos prêtres n'ont pas confessé en votre église. Je vous prie, Monsieur, de n'introduire pas cet usage et de ne rien innover dans nos pratiques, si je ne vous le mande, à cause des inconvénients qui arriveraient de faire autrement.

Je loue Dieu de ce que le frère Bienvenu se porte mieux et des soins que vous en avez eus.

On nous a refusé la permission de faire couper le bois de la Guerche et de le vendre par devant M. votre bailli; on veut que cela se fasse devant M. le lieutenant général du Maine et le maître des eaux et forêts. Nous sommes après pour faire dresser d'autres lettres, afin de prendre une autre voie.

Nous avons céans les ordinands, et en mission deux petites troupes d'ouvriers. Je recommande leurs exercices à vos prières.

Notre séminaire ne fut jamais si peuplé qu'il est, grâces à Dieu. Le père de M. Alméras l'honore de sa présence depuis un mois, qu'il a eu la dévotion de prendre l'habit et le nom de séminariste, dont il fait les exercices autant que son âge de 82 ans le lui permet. C'est une grande humiliation pour un maître des comptes, chef d'une très honorable famille, et pour un vénérable vieillard. Mais aussi a-t-il trouvé le secret pour être grand en l'autre vie, après l'avoir été en celle-ci, qui est de se faire petit comme un enfant, pour l'amour

de N.-S., en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission

J'ai envoyé cent écus à Monseigneur l'évêque de Cork, à Nantes, depuis douze ou quinze jours.

Au bas de la première page : M. Cruoly.

2234. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 29 de mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons reçu deux écus pour Marc Marsart, forçat sur la *Capitaine;* j'écris à M. Huguier qu'il les y donne, et je vous prie de les y rendre.

J'adresse, par la voie du messager, à M. Garbuzat, à Lyon, un paquet de lettres pour de pauvres esclaves, afin qu'il vous le fasse tenir par quelque commodité.

Il y a un esclave à Napoli de Romanie [1], qui m'a été recommandé par Messieurs les abbés de Chandenier, à qui nous avons de très particulières obligations, nommé Vital Bernusset, qui est chirurgien et frère d'un bon prêtre qui appartient à mesdits sieurs les abbés. Ils voudraient savoir si cet esclave est rachetable, ce qu'il faudrait pour le racheter, s'il y va souvent des barques de Marseille et s'il y aurait sûreté d'envoyer l'argent au consul, qui se nomme M. Bellefont, à ce que mande le captif. Informez-vous, s'il vous plaît, s'il est de Mar-

---

Lettre 2234. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.
1. Nauplie, en Grèce méridionale.

seille; et en ce cas, faites-lui écrire par quelque parent pour savoir par son moyen des nouvelles de l'esclave et pour combien on le pourra délivrer. Si vous découvrez quelque autre voie plus sûre ou plus aisée que celle dudit consul pour vous informer de ces choses, vous vous en servirez; et toutes les fois que vous m'en écrirez, faites-moi ressouvenir que vous me parlez de l'esclave recommandé par ces Messieurs les abbés.

Je viens de recevoir votre lettre du 20, où je vois que vous avez été obligé de quitter la mission pour revenir à Marseille; mais vous ne m'en dites pas le sujet, sinon en termes couverts, disant que le frère Parisy vous a écrit un mot qui vous a fait craindre qu'il arrivât quelque dérèglement en la maison. Je vous prie de me dire une autre fois les choses en détail et comme elles sont, surtout en pareille matière.

Je suis bien aise que le différend avec M. de Sainte-Colombe ne soit pas allé plus avant. Faites assurer Messieurs les aumôniers que Madame la duchesse travaille de deçà pour leur faire toucher les gages de cette année; qu'elle a parole de M. le surintendant pour cela et qu'elle fera en sorte vers M. Foulé qu'il les mettra sur l'état, en cas qu'il soit à Paris, comme vous me le mandez. Ils m'ont écrit, et à Madame aussi, laquelle ne juge pas à propos que nous leur fassions d'autre réponse.

J'écrirai une autre fois à nos gens de Barbarie. Je vous prie d'envoyer à ceux d'Alger tout l'argent que vous avez reçu pour eux, si déjà vous ne l'avez fait. Je ne parle pas du dernier que je vous ai envoyé, destiné pour en racheter des esclaves les plus proches du danger de renier. J'avais partagé les 1.400 livres entre Tunis et Alger par moitiés; mais, pour quelque raison particulière, je vous prie de n'en rien envoyer en Alger, mais d'envoyer le tout à Tunis, et pour cela de retenir la

lettre que j'ai écrite à M. Philippe Le Vacher, si toutefois vous ne l'avez déjà envoyée.

Je reviens à Messieurs les aumôniers sur ce que vous me mandez que 100 livres à chacun les contenteraient. Je pense que vous n'entendez pas pour le passé. Voyez, Monsieur, par vous-même, ou par un tiers, si en leur donnant 50 livres à chacun, en attendant qu'on touche les gages que nous sollicitons, ils s'en contenteront [2]. Nous tâcherons de faire un effort pour vous envoyer les 650 livres qu'il faudrait; et quant à ce qu'ils peuvent prétendre pour le passé, faites pressentir pour combien ils voudraient quitter le roi : si pour cent livres, ou cinquante écus, ou deux cents livres, à l'égard de ceux qui sont les premiers en service, et pour les autres à proportion. Mais il faut que cette proposition soit sagement conduite; je la laisse à votre prudence ordinaire. Il est absolument nécessaire qu'ils ne sachent pas cette dernière proposition [3].

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get, supérieur des prêtres de la Mission de Marseille, à Marseille.

2235. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT.*

Ce jeudi au soir. [29 mars 1657 [1]].

Je vous demande, pour l'amour de Notre-Seigneur, mon très

---

2. Première rédaction : ils s'apaiseront. Le saint a fait la correction de sa main.

3. Cette dernière phrase est de la main du saint.

Lettre 2235. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le frère Ducournau a ajouté au dos de l'original : « Mars 1657. » Le contenu permet de préciser le jour.

honoré Père, permission d'achever de manger maigre ces deux derniers jours du carême, que j'ai si mal passé, et, pour ce même amour, votre bénédiction, et aussi de penser devant Dieu à la réponse que nous devons faire à Mademoiselle [2], *qui demande deux de nos sœurs pour son hôpital de Saint-Fargeau* [3]. *Il y a longtemps qu'elle en a demandé la première fois, et l'on dit que ce quartier-là a grand besoin de secours spirituel et corporel, et la disposition de la personne n'est pas moins considérable pour la gloire de Dieu. Madame de Brienne attend la réponse. Je pensais lui pouvoir envoyer à St-Denis, d'où elle doit revenir dimanche, mais je crois qu'il suffira de lui donner l'une de ces fêtes.*

Permettez-moi, mon très honoré Père, de supplier votre charité de s'employer auprès de Notre-Seigneur pour tous nos besoins et ceux de votre très humble fille et obéissante servante.

L. DE M.

J'oubliais à demander à votre charité si je dois accorder à Madame la duchesse de Ventadour qu'elle fasse manger du rôti à nos sœurs le jour de Pâques.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2236. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 30e de mars 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre de Castelnuovo [1]. Je rends grâces à Dieu de la bénédiction qu'il y donne à vos travaux et de celle que vous espérez de la présence de Monseigneur votre fondateur. Dieu veuille qu'il reste satisfait de vos exercices, afin qu'il estime les biens qu'il vous fait bien

---

2. Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier.

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny (Yonne). Les deux sœurs demandées furent envoyées.

Lettre 2236. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Localité située près d'Alexandrie (Piémont).

employés! Et Dieu veuille aussi, Monsieur, vous continuer ses grâces pour le salut des peuples que vous évangélisez, et leur faire celle de profiter de vos instructions! Et surtout je le prie de vous fortifier dans l'accablement où vous êtes, et de vous modérer dans vos applications, les mesurant à vos forces.

Je continue à presser M. Jolly de vous envoyer M. de Martinis, qui vous soulagera quelque peu; et je vous prie de faire tout ce que vous pourrez pour retenir avec vous M. Richard et M. de Musy, nonobstant l'envie qu'ils ont d'aller en leur pays; car le sujet ou le prétexte qu'ils prennent n'est pas comparable au besoin que vous en avez, ni au bien qu'ils peuvent faire. Je ne m'étonne pas du premier, parce qu'il y a longtemps qu'il souffre cette tentation; mais je suis plus en peine de l'autre, qui ne résiste pas à la sienne. Je lui écris pour tâcher de le détourner de ce voyage. J'espère que la bonté de Dieu et votre sage conduite les en divertiront tous deux, et que Notre-Seigneur vous donnera part à la patience qu'il a exercée, non seulement en ses fatigues, mais en ce qu'il se voyait abandonné de la plupart de ceux qui avaient entrepris de le suivre, même des apôtres; ce qui ne venait pas de sa faute, mais de leur légèreté. Je prie derechef sa divine miséricorde qu'elle fasse connaître et accomplir sa volonté à ces Messieurs, et qu'elle vous anime de son esprit pour pouvoir porter votre charge, qui vous pèse tant.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Nous vous avons destiné un ou deux Savoyards; mais l'un est empêché par un emploi nécessaire pour quelques

jours; nous tâcherons de les faire partir tous deux au plus tôt [2].

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur de la Mission, à Turin.

2237. — A UN ÉVÊQUE

De Saint-Lazare, ce dernier de mars 1657.

Monseigneur,

Votre autorité, Monseigneur, et les raisons que vous me faites l'honneur de me dire pour l'entrée de Mademoiselle Bouillon [1] à Sainte-Marie [2] me pressent si fort que je n'oserais alléguer aucune difficulté, si je ne savais que vous, Monseigneur, ne le trouverez pas mauvais. Le concile de Trente défend aux évêques et aux supérieurs des maisons religieuses de donner permission d'entrer dans le monastère desdites religieuses, si ce n'est en cas de nécessité; et comme cette entrée n'est point en ce cas-là, c'est ce qui fait la difficulté, et que je ne pense pas pouvoir donner cette permission sans offenser Dieu; et c'est aussi l'avis d'un docteur auquel j'ai grande confiance; et c'est encore ce qui me fit résoudre, il y a quelques années, de ne point donner ces sortes de permissions qu'en cas de nécessité, et que j'en ai refusé à un grand nombre de dames, voire même à des princesses, dont Madame la princesse de Carignan [3] en est une, qui ne me le pardonnera jamais. Et

---

2. Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2237. — Recueil du procès de béatification.

1. Louise de la Tour, fille de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, morte le 16 mai 1683.

2. Au couvent de la Visitation.

3. Fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons. Elle avait épousé en 1624 Thomas-François, prince de Carignan, qui devint grand-maître de France.

je vous dirai à vous seul, Monseigneur, que ces sortes d'entrées apportent du déchet dans les communautés religieuses, et qu'il paraît une grande différence entre ces maisons d'un même Ordre qui agréent les entrées et celles qui n'en veulent point. Que si après tout, Monseigneur, vous me faites l'honneur de me commander d'en user autrement, je le ferai, pource que j'ai une parfaite confiance que vous, Monseigneur, me commanderez toujours ce qui sera selon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2238. — A JEAN DESLYONS, DOYEN DE SENLIS [1]

2 avril 1657.

Je vous envoie la nouvelle Constitution de notre Saint-Père le Pape, qui confirme celle d'Innocent X et des autres Papes qui ont condamné les opinions nouvelles de Jansénius [2]. Je crois, Monsieur, que vous la trouverez telle qu'il ne vous restera plus de lieu de douter, après l'acceptation et publication qu'en ont faites Nosseigneurs les prélats tant de fois assemblés sur ce sujet, et, depuis peu, Nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé [3], qui en ont fait imprimer une relation,

---

Lettre 2238. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XII, p. 436.

1. Le nom du destinataire nous est connu par Collet, qui reproduit une partie de la lettre. (*Op. cit.*, t. I, p. 505.)

2. La Constitution *Ad sacram*, du 16 octobre 1656, par laquelle Alexandre VII, à la sollicitation du clergé de France, renouvelait les condamnations portées par son prédécesseur contre les cinq propositions, les déclarait extraites de l'*Augustinus* et réprouvées dans le sens où Jansénius les entendait.

3. Saint Vincent a ici en vue l'envoi de la Constitution fait à l'épiscopat par les soins de l'Assemblée du Clergé de France. Une

que je vous envoie aussi, et enfin après la censure de Sorbonne [4] et la lettre qui vous a été écrite par ordre de Sa Sainteté [5].

J'espère qu'à ce coup, Monsieur, vous donnerez la gloire à Dieu et l'édification à son Eglise que chacun attend de vous en cette occasion; car d'attendre davantage, il est à craindre que l'esprit malin, qui emploie tant de souplesses pour éluder la vérité, ne vous mette imperceptiblement en tel état que vous n'aurez plus tant de forces de le faire, pour ne vous être pas prévalu de la grâce depuis un si long temps qu'il y a qu'elle vous sollicite par des moyens si suaves et si puissants que je n'ai pas ouï dire que Dieu en ait employé de tels à l'égard de qui que ce soit de ce côté-là

De dire, Monsieur, que les miracles que fait la sainte épine au Port-Royal semblent approuver la doctrine qui

---

lettre circulaire, datée du 17 mars 1657, accompagnait le document; nous y lisons ces mots : « L'Assemblée, après avoir lu cette Constitution, qui lui avait été remise en original par M. le nonce, l'a acceptée et reçue avec respect et soumission, et a délibéré qu'elle serait publiée et exécutée dans tous les diocèses, et souscrite par toutes les personnes ecclésiastiques, comme vous serez informé plus particulièrement par l'extrait de la délibération qu'elle vous envoie avec la copie de la Constitution. » (*Collection des Procès-Verbaux des Assemblées Générales du Clergé de France*, t. IV, Pièces justificatives, p. 70.)

4. Dès le mois de juillet 1649, Cornet avait déféré sept propositions à la faculté de théologie, dont il était syndic. Les examinateurs n'en retinrent que cinq. Leur rapport causa une telle division que la faculté n'alla pas plus loin. La condamnation par le Pape des cinq propositions dénoncées et l'intervention du roi engagèrent les docteurs à se prononcer. Ils décidèrent, le 1er septembre 1653, que la peine d'exclusion serait portée contre tout docteur ou bachelier qui enseignerait les doctrines condamnées et se rendrait coupable de contumace. La Sorbonne eut encore l'occasion de se déclarer contre Arnauld en 1656. (Cf. l. 2142, note 7.)

5. M. Deslyons avait dit à saint Vincent son intention d'abandonner les opinions de Jansénius, si le Pape, auquel il écrivait, parvenait à lui résoudre certaines difficultés. La réponse vint, et M. Deslyons ne fut pas convaincu.

se professe en ce lieu-là [6], vous savez celle de saint Thomas, qui est que jamais Dieu n'a confirmé les erreurs par des miracles, fondé sur ce que la vérité ne peut autoriser le mensonge, ni la lumière les ténèbres. Or qui ne voit que les propositions soutenues par ce parti sont des erreurs, puisqu'elles sont condamnées ? Si donc Dieu fait des miracles, ce n'est point pour autoriser ces opinions, qui portent à faux, mais pour en tirer sa gloire en quelque autre manière.

D'attendre que Dieu envoie un ange pour vous éclairer davantage, il ne le fera pas; il vous renvoie à l'Eglise, et l'Eglise assemblée à Trente vous renvoie au Saint-Siège, au sujet dont il est question, ainsi qu'il parait par le dernier chapitre de ce concile.

D'attendre que le même saint Augustin revienne s'expliquer lui-même, Notre-Seigneur nous dit que, si l'on ne croit pas aux Ecritures, on croira encore moins à ce que les morts ressuscités nous diront. Et s'il était possible que ce saint revint, il se soumettrait encore, comme il a fait autrefois, au Souverain Pontife.

D'attendre le jugement de quelque faculté de théo-

---

6. Les Jansénistes firent beaucoup de bruit autour de certaines guérisons, dues, disaient-ils, au pouvoir miraculeux d'une épine détachée de la couronne d'épines de Notre-Seigneur et conservée religieusement au monastère du Port-Royal. Deux de ces prétendus miracles, accomplis sur deux pensionnaires de la maison, Marguerite Périer et Claude Bandrand, l'un le 24 mars 1656, l'autre le 27 mai 1657, avaient reçu l'approbation canonique des vicaires généraux de Paris. Ces faits furent l'occasion d'une polémique, à laquelle prit part le Père François Annat, confesseur du roi. Il composa tout d'abord le *Rabat-joie des Jansénistes ou Observations nécessaires sur ce qu'on dit être arrivé au Port-Royal au sujet de la sainte Epine* (par un docteur de l'Eglise catholique, 12 p. s. l. n. d., in-4°), puis, sur les conseils de saint Vincent, déclare Abelly (*op. cit.*, l. II, p. 436), *l'Défense de la vérité catholique touchant les miracles contre les déguisements et artifices de la réponse faite par MM. de Port-Royal à un écrit intitulé : Observations nécessaires sur ce qu'on dit être arrivé à Port-Royal au sujet de la sainte Epine* (par le sieur de Sainte-Foy, docteur en théologie, Paris, 1657, in-4°).

logie fameuse, qui décide encore ces questions, où est-elle ? On n'en connaît point dans l'état du Christianisme une plus savante que celle de Sorbonne, dont vous êtes un très digne membre.

D'attendre, d'un autre côté, qu'un grand docteur et très homme de bien vous marque ce que vous avez à faire, où en trouverez-vous un en qui ces deux qualités se rencontrent mieux qu'en celui à qui je parle ?

Il me semble, Monsieur, que j'entends que vous me dites que vous estimez ne vous devoir pas déclarer sitôt, afin d'amener avec vous quelque personne de condition [7]. Cela est bon ; mais il est à craindre que, pensant sauver du naufrage ces personnes-là, ils ne vous en traînent et noient avec eux. Je vous dis ceci avec douleur, d'autant que leur salut m'est aussi cher que le mien ; et je donnerais volontiers mille vies, si je les avais, pour eux. Il semble que votre exemple les fera bien plutôt revenir que tout ce que vous leur pourriez dire.

Tout cela donc posé, au nom de Dieu, Monsieur, ne différez plus cette action, qui doit être tant agréable à sa divine bonté. Il y va de votre propre salut, et vous avez plus de sujet de craindre pour vous-même que pour la plupart de ceux qui trempent dans ces erreurs, parce que vous en avez reçu, et non pas eux, un éclaircissement particulier de la part de notre Saint-Père. Quel déplaisir auriez-vous, Monsieur, si, remettant plus longtemps à vous déclarer, on venait à vous y contraindre, ainsi que la résolution en a été prise par Nosseigneurs les prélats ! C'est pourquoi je vous supplie derechef, au nom de Notre-Seigneur, de vous hâter et

---

7. Jean Deslyons prétextait parfois que, s'il ne se prononçait pas nettement contre le jansénisme, c'était afin de pouvoir ramener plus facilement le duc et la duchesse de Liancourt, dont il avait la confiance.

de ne pas trouver mauvais que le plus ignorant et le plus abominable des hommes vous parle de la sorte, puisque ce qu'il vous dit est raisonnable. Si les bêtes ont parlé et les méchants prophétisé, je puis dire aussi la vérité, quoique je sois bête et méchant. Plaise à Dieu vous parler lui-même efficacement, en vous faisant connaître le bien que vous ferez! Car, outre que vous vous mettrez en l'état où Dieu vous demande, il y a sujet d'espérer qu'à votre imitation une bonne partie de ces Messieurs-là reviendront de leurs égarements; et au contraire, vous pourrez être cause qu'ils y demeureront, si vous retardez ce dessein; et je doute même que vous l'exécutiez jamais; ce qui me serait une affliction mortelle, à cause que, vous estimant et vous affectionnant au point que je fais, et ayant eu l'honneur de vous servir en la qualité que j'ai fait, je ne pourrais, sans une extrême douleur, vous voir sortir de l'Eglise [8]. J'espère que Notre-Seigneur ne permettra pas ce malheur, comme je l'en prie bien souvent, qui suis, en son amour...

2239. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce 2 avril 1657.

Mon très honoré Père,

Encore que je doute que la pensée que je vas exposer à votre charité soit à exécuter, je n'oserais manquer de vous dire qu'il me semblerait bien utile à la compagnie qu'il fût dit dans les expéditions du sceau, ou dans la vérification du parle-

---

8. Le doyen de Senlis répondit à cette lettre : il promettait d'abandonner le parti, mais attendait son heure, afin, disait-il, de préparer ses amis à se soumettre avec lui. Le saint revint à la charge; il dressa un projet de ce que Jean Deslyons avait à dire et à faire et l'envoya à son ami; mais l'influence d'Arnauld fut plus forte que la sienne. (Abelly, *op. cit.*, l. II, p. 438.)

Lettre 2239. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

ment[1], *que, considérant l'utilité de la compagnie pour le public et eu égard à la fragilité du sexe et leurs emplois en divers lieux, que le roi ou le parlement prennent protection particulière tant de toute la compagnie en général, que de chacune en particulier, défendant très expressément à toutes de sortir de la compagnie sans le consentement du supérieur, et même de ne sortir avec le simple habit qu'elles portent, donnant pouvoir dès maintenant, si la chose arrivait, de procéder juridiquement contre telles personnes, comme réfractaires aux ordonnances du roi, ou celles du parlement*[2]. *Si la chose est tout à fait ridicule, je sais que votre bonté pardonnera cette faute avec les autres accoutumées, mon très honoré Père, à votre très humble fille et très obéissante servante.*

L. DE MARILLAC.

S'il plait à votre charité, mon très honoré Père, m'avertir des défauts de cette lettre pour Madame la chancelière[3]*? Si elle est passable, ne dois-je point la copier à cause des ratures? Si j'avais osé nommer votre approbation, il me semble que cela aurait plus de force.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2240. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce 3 avril [*1657*[1]].

Mon très honoré Père,

L'emploi que Monseigneur de Cahors[2] *veut donner à nos sœurs me fait changer la proposition que j'ai faite à votre charité pour seconde sœur, pensant qu'il est nécessaire qu'elle*

---

1. La vérification par le parlement de l'acte d'approbation donné à la compagnie des Filles de la Charité par le cardinal de Retz le 18 janvier 1655.

2. Le roi reconnut la compagnie des Filles de la Charité par lettres patentes en novembre 1657, et ces lettres furent enregistrées au parlement le 16 décembre 1658. La lecture de ces deux documents montre que les vœux exprimés par Louise de Marillac ne furent pas exaucés.

3. Madame Séguier.

Lettre 2240. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Alain de Solminihac.

sache lire, écrire et faire quelqu'ouvrage; et pour cela il faut en tirer une des Enfants. Ce choix de ces deux sœurs nous tiendra lieu de plus de quatre; mais il faut faire cet effort pour plusieurs raisons, dont la principale est celle de vos saintes intentions. Permettez-moi, mon très honoré Père, que, suivant la connaissance que j'ai de la pauvreté de la compagnie, je dise tout simplement à votre charité que, l'intention de Monseigneur n'étant pas que nous portions les frais du voyage, comme aussi ne le pouvons-nous pas, que cela nous accommoderait et faciliterait le prompt partement si sa charité nous faisait bailler à Paris le nécessaire, parce que, outre qu'il les faut toutes équiper de neuf, il faut encore les frais des voitures et la nourriture sur les chemins. Peut-être est-ce les intentions de ce bon seigneur; mais le désir que j'ai de lui obéir promptement me les fait prévenir, dont je vous demande très humblement pardon, si cela n'était pas nécessaire, et votre bénédiction, avec la croyance que je suis, mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Je ne sais si c'est contre la simplicité que je me sers de ce qui me paraît prudence, vous envoyant cette lettre, mon très honoré Père, au cas que votre charité jugeât à propos de l'envoyer. Il m'a semblé que j'ai pris cette pensée sur quelque raison de besoin, et empêcher que votre charité ne nous fît quelque proposition, que je vous dirai, s'il plaît à Notre-Seigneur[3].

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2241. — A LOUIS SERRE, SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN

Du 4 avril 1657.

Vous me demandez si un tuteur qui a dix mille écus à son mineur les peut mettre à intérêt, attendu que la justice le condamnera à payer le même intérêt. La Sorbonne se trouve assez empêchée à résoudre cette diffi-

---

3 Ce post-scriptum est écrit sur un billet détaché, que l'on a cru, nous ignorons pourquoi, appartenir à la lettre ci-dessus, à laquelle elle est jointe dans le dossier.

Lettre 2241 — Reg. 2, p. 176.

culté, voyant, d'un côté, que les meilleurs casuistes condamnent cette usure, et, d'un autre, que les cours souveraines l'autorisent, surtout à l'égard des mineurs Néanmoins communément ces Messieurs les docteurs sont d'avis que les tuteurs, non plus que les autres, ne peuvent et ne doivent pas lever lesdits intérêts, mais trouver quelque biais pour éviter que la justice les oblige à les payer eux-mêmes à leurs mineurs, comme serait de faire assembler les parents, afin que par leur consentement ils fassent ordonner que l'argent qu'ils ont soit mis en fonds de terre, ou en rentes constituées. C'est ce que vous pouvez conseiller à celui duquel vous parlez ; et si déjà il l'avait donné à intérêt, il est à propos qu'il fasse faire sommation à ses débiteurs d'avoir à lui payer le principal dès le terme échu, et, s'ils ne le font pas, qu'il obtienne sentence contre eux pour le payement dudit intérêt, parce qu'alors il lui sera plus loisible de le recevoir.

2242. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 6 d'avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Voici des lettres pour Tunis et pour Alger. Je ne fais aucune mention en celles d'Alger des 1.400 livres destinées au rachat de quelques esclaves qui seront en prochain danger de se perdre, parce que j'ai quelque raison particulière pour n'en rien envoyer en ce lieu-là, mais d'envoyer le tout à Tunis. Je vous prie donc d'adresser la somme entière à M. Le Vacher l'aîné [1], afin qu'il

---

Lettre 2242. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.
1. Jean Le Vacher.

l'applique, selon l'intention du bienfaiteur, ainsi que je lui mande. Vous me renverrez la lettre que je vous ai adressée, il y a 15 jours, pour M. son frère, parce qu'elle parle de cet argent; et il n'est pas à propos qu'il en ait connaissance.

Je vous ai envoyé, au mois de juillet dernier, 3.100 livres pour les besoins de nos missionnaires d'Alger, et néanmoins M. le consul [2], dans son compte, ne fait recette que de 1.885 livres; aussi me mandez-vous, Monsieur, par votre lettre du 20e mars, que vous leur avez envoyé, par une barque partie depuis peu, deux cents et tant de piastres et que vous en avez encore deux cent cinquante à leur envoyer. Je veux croire que ce sont les 1.215 livres qui manquent à ce qu'ils ont reçu; et si vous y ajoutez, comme je vous en prie, les 375 piastres que vous avez touchées de M. Bègue, ils auront là sept ou huit cents piastres qui leur viendront à propos, attendant que nous puissions leur envoyer quelque autre chose.

J'étais sur le point de vous prier de hâter l'envoi des livres que vous avez pour Rome, lorsque j'ai vu par votre dernière que vous êtes résolu de les envoyer à Gênes, avec M. Simon et le frère Pinon. Je vous prie de vous en souvenir, si déjà ils ne sont pas partis, et de les faire partir à la première occasion; car les passages sont libres en Italie.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get

---

2 Jean Barreau

2243. — A EDME JOLLY

6 avril 1657.

Il a plu à Dieu de disposer de M. l'abbé Olier, qui a établi le séminaire de Saint-Sulpice et de qui Notre-Seigneur s'est servi pour beaucoup de bonnes œuvres [1]. J'ai eu le bonheur de me trouver auprès de lui lorsqu'il a rendu l'esprit; ce fut le lundi de Pâques [2].

2244. — A MONSIEUR AUBERT [1]

7 avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne mérite ni louange ni remerciement pour un bien que je n'ai pas fait; mes péchés m'ont rendu indigne d'y travailler efficacement. Je ne laisserai pas de faire dans les occasions ce que je pourrai, à ce qu'il réussisse, et dans les manières que vous me marquez.

Les nouvelles que nous avons de Pol[ogne] sont fort fâcheuses. L'affaire dont nous avons parlé ne s'est pas faite de delà et ne se fera point : la dame l'a détournée, dans le désir qu'elle se fasse avec quelqu'un de

---

Lettre 2243. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 144, note.

1. M. de Bretonvilliers nous a conservé un extrait de l'allocution que saint Vincent prononça devant les prêtres de Saint-Sulpice pour les consoler de la mort de leur fondateur. Cet extrait a été mis à tort parmi les lettres du saint (l. 1370) par M. Pémartin. Vincent de Paul fut présent à l'élection du successeur de M. Olier, et il signa le premier l'acte notarié fait à cette occasion.

2. Le 2 avril 1657.

Lettre 2244. — Reg. 1, f° 39, copie prise sur la minute, qui était en partie autographe.

1. Aumônier du duc de Longueville.

ses parents [2]. L'alliance avec le premier agresseur de ces Etats-là [3] ne se fera pas, quoiqu'ils soient bien ensemble. Celui en qui la justice abonde [4] manque de force et de finance et pourra succomber s'il n'est secouru. Celle qui partage avec lui ce grand déplaisir [5] a écrit de deçà à la grande assemblée [6] pour lui représenter leurs besoins. Maintenant que j'écris ceci, j'ai le cœur tout transi de douleur de voir l'Eglise en si grand danger dans un royaume qui est une fois plus grand que la France. Ce serait le fait d'un grand seigneur vraiment chrétien, tel qu'est le parent de cette dame affligée [7], de leur prêter la main dans cette persécution. J'ai su que pour le présent 30.000 livres leur viendraient fort à propos pour leur avoir des officiers, qui est leur plus pressant besoin. Je ne vois rien au monde de si digne de la munificence et générosité de ce prince, qu'un secours tant utile et tant opportun. Néanmoins, Monsieur, je vous dis tout ceci à l'aventure, afin que vous en fassiez l'usage que vous jugerez à propos. Si vous venez à Paris, nous en parlerons plus amplement.

Depuis la présente écrite, j'ai reçu une lettre de Glogau, en Silésie, où le roi s'était retiré, où il a une partie de sa famille, par laquelle l'on [8] me mande que l'on a traité avec le premier qui a attaqué ce royaume [9], pour la future succession en faveur d'un sien fils, âgé

---

2. L'affaire dont il est question aux lettres 2139 et 2141.

3. Le grand-duc de Moscovie.

4. Le roi de Pologne.

5. La reine de Pologne.

6. L'Assemblée du Clergé de France. On trouvera en appendice et la lettre de la reine et la réponse de l'Assemblée.

7. Henri de Longueville, que le saint a ici en vue, était, par sa mère, petit-fils de Louis de Gonzague, prince de Mantoue et duc de Nevers, grand-père paternel de la reine de Pologne.

8. Vraisemblablement M. Ozenne.

9. Alexis Mikhailovitch, grand-duc de Moscovie. Le sénat de Pologne lui offrit la couronne en 1659.

de quatre ans; mais, comme ce lieu est fort éloigné de la cour, la plupart des nouvelles se trouvent fausses. Je doute d'autant plus de celle-ci, comme la dame que vous savez, à laquelle l'on écrit toutes choses [10], m'a assuré du contraire. Je fais profession de dire toutes les choses comme je les sais, ou de les taire à part, s'il y a quelque inconvénient à les dire.

Je vous dis ceci à l'aventure et vous fais un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle.

Votre....

2245. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 13 avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 26 février et 5e mars, et Mademoiselle Le Gras la procuration de la sœur Madeleine Drugeon [1].

Dieu soit loué de votre santé et du bon état de nos confrères de Varsovie, comme aussi de ce que le danger n'est pas si grand pour eux qu'on avait dit! J'espère que Dieu les conservera, puisqu'ils s'abandonnent à sa providence et à son service avec tant de foi et de fermeté. J'espère aussi que Mgr de Posnanie [2] ne condamnera pas M. Desdames sans l'ouïr, et que, l'ayant ouï, il verra que c'est à tort qu'on s'est plaint de lui; et quand il en arriverait autrement, Dieu, par sa miséricorde, prendra soin de le laver de la calomnie et de le justi-

---

10. Peut-être Madame des Essarts.

Lettre 2245. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Une des Filles de la Charité de Pologne.

2. Albert Tholibowski (1654-1663).

fier devant les hommes, sans que vous et lui vous en mettiez davantage en peine.

Je suis bien en peine de la maladie de notre chère Mère de Sainte-Marie[3], dont vous me parlez. Dieu veuille par sa bonté la conserver et la guérir pour le bien et la consolation de sa famille! Je salue très humblement l'une et l'autre. Je loue Dieu aussi de ce que la reine est avec le roi à Czestochowa[4]. Nous continuons à prier et à faire prier pour leurs Majestés et pour la prospérité de leurs armes.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Nos infirmes se portent mieux. Je vous écrivis la semaine passée de ma main. Ayez soin de votre santé, je vous prie, et priez Dieu pour moi, qui suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Voici une lettre que je vous envoie; je pense qu'elle est de votre frère[5].

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Pologne, à Glogau.

2246. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 13 d'avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La présente est pour vous donner avis que j'ai écrit

---

3. La Mère Marie-Catherine de Gletain.

4. Ville de la Pologne russe célèbre par son sanctuaire, où affluent de nombreux pèlerins.

5. Ce post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2246. — L. s. — Original au St. Vincent's Seminary, Germantown, Philadelphie.

à M. Jolly qu'il vous envoie au plus tôt, non M. de Martinis, mais M. Pesnelle ou M. Baliano, qui sont deux bons ouvriers. J'espère qu'il n'y manquera pas, car, outre que je lui ai représenté l'importance de votre établissement et la nécessité de vous secourir, je l'en ai fort prié. De plus, Monsieur, nous vous avons destiné le frère Demortier [1], que peut-être vous vous souviendrez d'avoir vu ici au séminaire. C'est un jeune homme de 23 ans, qui a l'esprit beau et bon et qui est pour bien réussir en toutes nos fonctions. Il apprendra la langue italienne facilement, et pour cela nous l'avons choisi plutôt qu'un autre plus avancé. J'espère que dans peu de temps il vous soulagera beaucoup; et, attendant qu'il soit prêtre et en état de prêcher, il fera très utilement le catéchisme. Il l'a déjà fait ici en quelques missions où il a été, avec fruit et bénédiction. Il y a deux jours qu'il est parti de céans dans le coche de Troyes, où il est allé prendre M. Dupuich, que nous envoyons à Annecy, pour s'en aller ensemble jusqu'à Lyon. Je ne doute pas que vous ne receviez ce frère cordialement et que vous n'en ayez bien soin, comme je vous en prie.

Je n'ai point reçu de vos lettres depuis que je vous en ai donné des miennes; et ainsi je n'ai rien à vous dire de particulier. Je prie toujours N.-S. qu'il vous conserve et vous fortifie, qu'il bénisse de plus en plus votre famille et vos travaux.

Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

---

1. Raymond Demortier, né à Marquay (Dordogne) le 15 novembre 1634, entré dans la congrégation de la Mission le 18 mars 1655, reçu

2247. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 13 d'avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 3 avril. La dernière fois que j'ai vu Madame la duchesse d'Aiguillon, elle m'a fait espérer qu'elle verrait M. Foulé et continuerait ses sollicitations pour faire toucher à l'hôpital son aumône, et à vous les gages des aumôniers. Je ne pourrai pas vous mander aujourd'hui ce qu'elle a fait; mais ce sera la semaine prochaine, Dieu aidant.

Je suis bien aise de l'occasion favorable qui s'est présentée pour mener à Gênes M. Simon et son compagnon. Dieu veuille les y conduire heureusement et faire dissiper quelque reste de maladie qu'on y remarque encore!

Dieu soit loué, Monsieur, du succès de vos missions, particulièrement des fruits qui se sont faits sur la galère *Garde-Côte*, et de la bonne façon dont M. de la Fosse y a travaillé!

Je me propose de présenter une requête aux Révérends Pères de la Merci, quand ils seront assemblés en leur chapitre; nous en verrons l'effet [1].

Nous avons reçu un écu pour André Lesueur, forçat sur la galère la *Reine*, et un autre pour Martin de Lancre sur la *Princesse*. Je prie M. Huguier de les leur donner, et vous de les y rendre.

---

aux vœux le 20 mai 1657. Il fut un des témoins du procès informatif sur les vertus de saint Vincent.

Lettre 2247. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

1. Voir lettre 2093.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je vous envoie une lettre de change de 300 livres sur Messieurs Napollon; je vous prie de les envoyer en Alger au frère Barreau, avec la lettre que je vous envoie; c'est pour délivrer Laurent Cramoisant, du Havre.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2248 — LOUIS SERRE, SUPÉRIEUR A SAINT-MÉEN, A SAINT VINCENT

1657.

La mission de Pleurtuit [1] a fort bien réussi : trois mille personnes se sont confessées; il aurait fallu au moins vingt confesseurs pour satisfaire à la dévotion des fidèles. Un jour, au moment où la foule sortait de l'église, une personne de condition se mit à genoux dans le cimetière et demanda publiquement pardon à ceux qu'elle avait offensés. Une autre, avant sa confession, fit huit lieues de chemin pour demander pardon d'une légère offense.

2249. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 20e avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne vous écris que pour accuser la réception de votre chère lettre du 12 mars, et pour vous dire que la plus grande affliction que j'aie jamais eue est celle que je

---

Lettre 2248. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 6, 1re éd., p. 42.

1. Chef-lieu de canton de l'Ille-et-Vilaine, dans l'arrondissement de Saint-Malo.

Lettre 2249. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

souffre de l'état présent des affaires de delà. Jugez de quel cœur je recommande à Dieu le royaume et la religion, avec les personnes du roi et de la reine, que Dieu veuille par sa bonté conserver et fortifier dans une si étrange persécution, de laquelle enfin j'espère que la divine Majesté les délivrera, puisque la justice est entière de leur côté, aussi bien que l'intérêt de l'Eglise.

Et comme il faut beaucoup prier Dieu pour cela, notre compagnie le fait quasi sans cesse, ainsi que beaucoup d'autres.

Nous n'avons rien de nouveau ici, où je suis toujours, en l'amour de N. S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, prêtre de la Mission, à Glogau.

2250. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 20e avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Si la barque où vous avez mis l'argent pour Alger est partie, *in nomine Domini;* vous pourrez, en ce cas, y envoyer toutes mes lettres, et même les dernières, quoique je n'aie fait aucune mention en celles-ci des 700 livres destinées pour le rachat d'un esclave qui sera en danger de renier; il suffit que les précédentes en parlent. Vous pourrez aussi envoyer à Tunis les dernières lettres que j'y ai écrites, avec les autres 700 livres,

---

Lettre 2250. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

encore que je mande à M. Le Vacher[1] que je lui en envoie 1.400, parce que vous pourrez lui mander qu'avant que vous ayez reçu de moi le dernier ordre, vous aviez exécuté le premier, qui était de partager cette somme entre les deux frères. Mais si d'aventure vous êtes encore en état d'accomplir l'autre, je veux dire d'envoyer la somme entière de 1.400 livres à M. Le Vacher l'aîné, et rien à Philippe, vous le ferez, s'il vous plaît.

Je loue Dieu de ce que Messieurs les administrateurs ont été satisfaits des comptes de M. Huguier. Il me semble que le bon Dieu le soit aussi de ses emplois, puisque de sa gloire il les bénit notablement.

Il n'y a que deux jours que Madame la duchesse d'Aiguillon n'avait pas encore vu M. Foulé pour l'affaire de l'hôpital; mais elle m'a mandé qu'elle tâcherait de le voir au plus tôt. Vous agirez comme Dieu vous inspirera à l'égard de Messieurs les aumôniers, et verrez si on pourra les contenter pour 50 livres chacun.

Nous tâcherons de vous envoyer un frère.

Je loue Dieu de l'occasion qu'il a donnée à M. Simon et à notre frère Pinon de passer en Italie; je veux croire qu'ils sont à présent à Gênes.

J'ai fait tenir votre billet à M. Despréaux.

Faites donner, s'il vous plaît, 30 sols à M. Huguier pour les délivrer à Jean Rigaut, forçat sur la *Saint-Dominique*. Nous les avons reçus ici de sa femme, ainsi que je le mande audit sieur Huguier.

Nous n'avons rien de nouveau ici, où je suis toujours, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

---

1. Jean Le Vacher.

2251. — EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 22 avril 1657.

Généralement parlant, les personnes qui sont sorties de quelque religion ne sont pas pour réussir dans notre congrégation, et nous devons être fort réservés à les recevoir; néanmoins cette règle peut avoir quelque exception. Il faudrait savoir pourquoi le gentilhomme espagnol qui demande d'y entrer est sorti des Jésuites, quel âge il a, d'où il est, s'il a l'esprit droit et souple, et, selon cela, en essayer; car nous avons besoin d'hommes propres pour ce royaume-là.

2252. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Avril ou mai 1657 [1].]

Nous n'avons rien de nouveau de deçà que la disposition que Dieu a faite de notre bon frère Jourdain, le plus ancien de vocation de tous nos frères, qui a heureusement achevé sa course [2] après une longue et ennuyeuse incommodité, qui, par le bon usage qu'il en a fait, lui a mérité la grâce d'une bonne mort et, comme nous espérons, d'une meilleure vie. Je ne laisse pas de recommander son âme à vos prières et à celles de votre famille, selon la sainte coutume de la compagnie.

Lettre 2251. — Reg. 2, p. 43.

Lettre 2252. — Manuscrit de Lyon.

1. Voir note 2.
2. Le 25 avril 1657.

2253. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 27 avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous envoie une lettre venue de votre pays, et deux de Mademoiselle Le Gras, l'une pour vous et l'autre pour ses filles.

Il a plu à Dieu de disposer de notre bon frère Jourdain, après une longue et fâcheuse incommodité, qui a servi pour le bien disposer à la mort par le bon usage qu'il en a fait, en sorte qu'il a heureusement achevé sa course. Il y a sujet d'espérer qu'il est maintenant devant Dieu. Je ne laisse pas de le recommander à vos prières, selon que nous avons accoutumé de faire tous nos défunts.

Je viens de recevoir votre lettre du... [1], qui ne contient rien qui requière réponse. Je loue Dieu de votre bonne disposition. Nous continuons à le prier pour votre conservation et pour nos confrères de Varsovie. Mon Dieu! Monsieur, en quel état sont-ils présentement? Nous ne cessons non plus de prier Dieu pour le roi et la reine et pour leurs affaires.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, prêtre de la Mission, à Glogau.

Lettre 2253. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Le secrétaire a oublié l'indication du jour.

2254. — A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS

28 avril 1657.

Nous pensons sérieusement à la débilité d'estomac des Filles de la Charité; je n'ai encore pu en parler à Mademoiselle Le Gras, ce que je ferai au plus tôt pour aviser aux remèdes. Je vous remercie du soin que vous avez de leur soulagement et de leur santé. Je vous prie de ménager la vôtre.

2255. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 28 avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Votre lettre du 12 de ce mois m'a été à grande consolation, voyant qu'après avoir travaillé tout le carême, vous parlez d'aller commencer une autre mission, qui est un signe de la présence de Dieu en vous et de la force de sa grâce, qui vous empêche de succomber sous le poids de tant de fatigues. Plaise à Dieu, Monsieur, de maintenir ce zèle dans la compagnie et de vous fortifier de plus en plus, afin que le vôtre, comme un arbre de vie, porte toujours des fruits d'éternelle durée!

Vous avez bien fait de vous reposer en un si bon air qu'est celui où vous avez travaillé, et vous auriez encore fait mieux de prendre un plus long repos que vous n'avez pris.

Lettre 2254. — *Lettres écrites du Bienheureux Vincent de Paul*, lettre 110. (Archives des Filles de la Charité.)

Lettre 2255. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Il est juste que Monseigneur votre fondateur soit le premier servi et que ses terres se ressentent les premières des effets de sa charité par ceux de vos exercices. Je suis bien aise que Monseigneur l'archevêque [1] ait trouvé cela plus raisonnable que si vous aviez travaillé en son diocèse. Comme il y a temps pour tout, vous pourrez une autre année aller aux lieux où il commandera. C'est à vous à faire en sorte que ces deux bons seigneurs n'aient pas sujet de se plaindre du trop ni du moins, prenant garde de ne rien faire pour l'un qui déplaise à l'autre.

Je vous ai écrit comme j'ai mandé à M. Jolly de vous envoyer M. Pesnelle ou M. Baliano; vous en serez soulagé, car ce sont deux bons ouvriers. Nous vous avons envoyé aussi un bon jeune homme, nommé Demortier, qui, au temps que vous recevrez la présente, sera arrivé à Turin, ou prêt d'y arriver, si accident ne lui est survenu. Comme il a l'esprit bon, il saura bientôt la langue et fera très utilement le catéchisme, ainsi qu'il a déjà fait de deçà; c'est un sujet d'espérance.

Le peu d'affection que vos gens témoignent pour l'italien m'afflige fort. Nous vous enverrons en bref un visiteur, qui les détournera, Dieu aidant, de parler français.

Enfin, Monsieur, j'espère que N.-S., qui a des desseins particuliers sur vous et sur votre établissement, pourvoira à tous vos besoins. Il faut attendre son heure en patience et le prier qu'il fasse connaître sa sainte volonté à notre Saint-Père le Pape touchant l'affaire qui se poursuit à Rome, afin qu'elle se termine à sa plus grande gloire.

Dieu a disposé de notre bon frère Jourdain après une

---

1. Jules-César Bergera (1643-1660).

longue incommodité, de laquelle il a fait un fort bon usage, et elle a servi à le bien disposer à la mort, en sorte qu'il a heureusement achevé sa course. Il y a sujet d'espérer qu'il est maintenant devant Dieu. Je ne laisse pas de le recommander à vos prières et à celles de votre communauté. Je ne doute pas que vous ne lui rendiez les assistances que nous avons coutume d'offrir à Dieu pour nos défunts.

M. Alméras est parti aujourd'hui pour Bourbon, où il va boire des eaux.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

2256 — MONSIEUR HORCHOLLE

De Paris, ce 30e avril 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous enverrais la présentation de la cure du Bruquedalle [1], du diocèse de Rouen, au pays de Bray, doyenné de Ry, si je savais que vous fussiez gradué nommé sur l'abbaye de Saint-Ouen, dont elle dépend; comme elle a vaqué dans le présent mois, qui est un mois de faveur, il faut de nécessité y nommer un gradué nommé sur ladite abbaye [2]. Je vous prie de me mander

---

Lettre 2256. — L. s. — L'original est exposé dans la salle des séances de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Cherbourg.

1. Petite commune de la Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel.

2. D'après la discipline en cours, les bénéfices qui venaient à va-

au plus tôt si vous l'êtes ; et en ce cas, si vous voulez que je vous confère ce bénéfice, qui ne vaut qu'environ 400 livres, je vous en enverrai l'acte soudain votre lettre reçue. Je voudrais qu'il fût plus considérable, pour le désir que j'ai de vous servir, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Horcholle, curé de Saint-Jacques de Neufchâtel, à Neufchâtel.

2257. — A MADEMOISELLE DE VERVIN

Mai 1657.

Mademoiselle de Vervin peut s'assurer que la Mère de Sainte-Marie a fait par principe de conscience la réponse qu'elle lui a faite, et qu'elle aurait refusé à qui que ce soit ce qu'elle ne lui a pu accorder, et qu'elle a eu raison de ne pas lui laisser sa fille pour toujours, n'ayant pas vocation de Dieu pour ce nouvel état.

Je me suis informé de ce bon ecclésiastique. Il s'est fait remarquer pour l'un des plus exemplaires de Messieurs les ordinands, et savant. Enfin je pense que N.-S. [vous] a gratifiée en vous adressant ce bon et vertueux ecclésiastique.

---

quer dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre étaient réservés aux gradués.

Lettre 2257. — Reg. 1, f° 69 v°, copie prise sur l'original, qui était de la main de saint Vincent.

2258. — A NICOLAS GUILLOT, SUPÉRIEUR, A MONTMIRAIL

De Paris, ce 3e de mai 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous vous envoyons notre frère Arthur [1] pour essayer si l'air de Montmirail le pourra remettre d'une infirmité qu'il a. Je vous prie de le recevoir et d'en avoir soin. C'est un bon enfant, que vous pourrez occuper à quelque chose pour le divertir. S'il arrivait qu'il se trouvât mal, vous me le manderez, et nous le ferons revenir.

La veuve de Moreau est venue ici représenter que vous la pressez pour payer ce qu'elle doit avec ses gendres, et qu'ils ne sont pas en état de vous satisfaire pour le présent si vous ne prenez quelques arpents de terre en payement. Or, comme il y a lieu de douter qu'ils les puissent vendre, et, quand ils le pourraient, que cette acquisition fût sûre et commode pour votre maison, il vaut mieux leur donner trois ou quatre [2] mois de terme pour trouver de l'argent, que de toucher à ces terres. Je vous prie donc de leur donner ce temps-là, et de plus de leur quitter [3] cinquante livres sur le tout, dont vous leur donnerez, s'il vous plaît, dès à présent, un acquit. C'est ce que j'ai fait espérer à cette pauvre femme, afin de ne la renvoyer pas sans quelque consolation.

Sur ce que vous m'avez écrit que les fermiers du Vieil Moulin et de la Chaussée demandent diminution,

---

Lettre 2258. — Dossier de la Mission, original.

1. Nicolas Arthur, né à Cork (Irlande) en décembre 1632, entré dans la congrégation de la Mission le 23 octobre 1654, reçu aux vœux le 24 octobre 1656, ordonné prêtre en 1659.

2. Les mots *ou quatre* sont de la main du saint.

3. *Quitter*, tenir quitte.

et que vous ferez néanmoins en sorte qu'ils continueront leurs fermes au même prix, je vous dirai qu'il m'eût fallu mander quel est ce prix-là et de combien était le bail qui a précédé le leur. Si le frère Nicolas était ici, il me le pourrait dire, mais il est aux champs. Si vous trouviez d'autres fermiers solvables et gens de bien, et quelque avantage de changer, j'en serais d'avis; mais je doute fort que cela se puisse rencontrer à présent, et ainsi vous ferez le mieux que vous pourrez pour retenir ceux qui font semblant de vouloir quitter, et qui peut-être ne demandent rabais que pour vous ôter l'espérance qu'ils haussent le prix des dernières années.

Nous emploierons les dix écus que M. Duperroy [4] a portés céans, en ce que vous marquerez pour l'usage de votre maison, puisque vous dites qu'il en est content.

Pour le frère laboureur que vous demandez, nous n'en avons point. Je voudrais que vous eussiez trouvé un bon fermier.

Je vous embrasse en esprit. Je salue nos frères et suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Dieu a disposé de notre frère Jourdain et lui a fait la grâce d'achever heureusement sa course, après lui avoir fait celle de bien user d'une longue et fâcheuse incommodité. Je le recommande à vos prières.

Cette bonne femme est incommodée et ne s'en peut retourner aujourd'hui [5].

Au bas de la première page : M. Guillot.

---

4. Victor Duperroy.
5. Cette phrase finale est de la main du saint.

2259. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce 3 mai [*1657* [1]].

Permettez-moi, mon très honoré Père, faire souvenir votre charité qu'il est demain sainte Monique et que ce jour est solennel pour moi, pour la grâce que vous savez que Dieu m'y a faite [2], *dont je n'ai pas bien usé; et pour cela j'ai besoin de miséricorde, que je supplie votre charité de demander à Notre-Seigneur pour moi, me donnant à lui sans réserve au saint sacrifice de la messe, et une bonne part à votre bénédiction, que je vous demande, pour l'amour de* [*Dieu*], *comme étant par ce même amour, mon très honoré Père, votre très humble et très indigne fille.*

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2260. — **A ANTOINE DURAND, SUPERIEUR, A AGDE**

Du 4 mai 1657.

C'est bien fait, Monsieur, quand quelque prélat va chez vous, de l'aller recevoir à la porte, sans prendre pour cela votre manteau, encore que vous ayez prévu sa venue; et c'est bien fait aussi de le reconduire en son logis, en cas qu'il le veuille souffrir, même avec votre robe et votre bonnet; car la ville n'est pas si grande qu'il y ait inconvénient d'y paraître en cette sorte.

Lettre 2259. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.
2. Voir la note 2 de la lettre 753.

Lettre 2260. — Reg. 2, p. 121.

2261. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 4e mai 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il faut adorer la conduite de Dieu dans l'ordre que M. Husson a reçu de repasser en France; peut-être que sa même conduite en aura empêché l'exécution, comme étant suscitée par l'esprit malin, en haine du bien que N.-S. fait par lui [1]. Si néanmoins il vient à Marseille, il est à propos qu'il y demeure jusqu'à ce que je lui mande d'en partir; et cependant je verrai avec Madame la duchesse d'Aiguillon ce qui se pourra faire de deçà pour le rétablir en l'exercice de sa charge. Je lui écris conformément à cela. Vous pourrez lui envoyer ma lettre à Tunis, en cas qu'il y soit encore, et lui communiquer celle-ci, en cas qu'il arrive chez vous après qu'elle sera partie.

Quant aux plaintes des marchands, il ne faut pas s'y arrêter, parce que M. le consul est trop homme de bien pour leur faire tort, et que, s'il venait à diminuer ses droits, ils estimeraient toujours qu'il en lèverait trop.

Les Pères de la Merci ont parlé en leur chapitre du dédommagement qu'ils doivent au consul d'Alger; Madame la duchesse en a parlé au provincial, et moi je lui en ai envoyé un mémoire. Ils nous font espérer sa-

---

Lettre 2261. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

1. Le bey aurait voulu que Martin Husson s'engageât à lui faire rendre treize Turcs pris par les vaisseaux du grand-duc de Florence et menés à Livourne. Le consul ne pouvait promettre ce qu'il ne pouvait tenir; il fut chassé. (Cf. lettre 2297.) Ce n'était là, au reste, qu'un prétexte recherché depuis longtemps.

tisfaction, mais je n'en vois encore aucune assurance.

Ne tirez pas sur nous les 500 livres dont vous avez besoin, puisqu'il vous sera plus commode que nous vous en envoyions une lettre de change, ce que nous ferons sitôt que nous aurons cet argent-là pour le porter à M. Simonnet, qui donnera ordre à Messieurs Napollon de vous le délivrer.

M. le curé du Havre vous demande compte de 2.100 livres qui vous ont été ci-devant adressées pour Alger. Il dit qu'il n'y en a eu que 1.400 d'employées pour les esclaves par lui recommandés, et il voudrait savoir ce que sont devenues les 700 restantes. Si vous le savez, je vous prie de me le mander au plus tôt.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2262. — A LOUIS RIVET, SUPERIEUR, A SAINTES

9 de mai 1657.

Vous m'avez demandé si vous recevrez M. Maurisse à pension chez vous. Je vous dirai qu'il n'est pas expédient qu'il y demeure, tant pour la raison que vous me mandez, qui est fort considérable, que parce que cela est contraire à notre règle, qui nous défend de recevoir personne parmi nous, si ce n'est pour les exercices de la retraite, des ordinations et des séminaires. Si donc il vous presse pour loger en votre maison, je vous prie de vous en excuser le mieux que vous pourrez, sans le renvoyer à

Lettre 2262. — Reg. 2, p. 82.

moi et sans rompre avec lui, mais tâchant de lui faire agréer la raison que vous avez de ne contrevenir pas à l'usage de la compagnie. S'il vous objecte l'exemple de M. Rassary, ou celui de M. Pignay, doyen de Luçon, qui loge chez nous, vous lui pourrez répondre qu'ils sont tous deux plus missionnaires que nous, travaillant effectivement aux missions, et que c'est pour ce dessein qu'ils se sont associés avec nous et retirés parmi nous, et non pas pour y demeurer en qualité de pensionnaires.

2263. — A PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI

11 mai 1657.

Monseigneur,

J'ai reçu celle que vous me faites l'honneur de m'écrire au sujet de l'enfant exposé à Villepreux. M. le curé m'a fait l'honneur de me voir sur cela, et le mari de la trésorière de la Charité : le 1er pour me donner avis de la chose et avoir le mien sur cela, et le second pour se plaindre de ce qu'on voulait obliger sa femme à payer la nourriture de cet enfant. Je dis à M. le curé que, si l'on faisait exposer cet enfant en cette ville et qu'on l'envoyât à la Couche, ainsi que les commissaires des quartiers ont accoutumé de faire quand ils sont requis de lever les enfants exposés, que nous en prendrions soin, mais qu'il est défendu par les arrêts de la cour, à ceux qui sont chargés du soin desdits enfants, de les recevoir que de l'ordre desdits commissaires, et que nous faisons conscience d'en user autrement; que s'il faisait en sorte de le faire apporter en cette ville, de

---

Lettre 2263. — Reg. 1, f° 71 v°. Le copiste note que l'original était de la main de saint Vincent.

concert avec M. le prévôt, et de le faire exposer, qu'il ne se mît point en peine du reste. Et c'est ce qu'il n'a pas fait. L'on l'a mis cependant chez une nourrice, moyennant neuf francs par mois, qu'on oblige la trésorière de la Charité de payer; et c'est de quoi son mari s'est venu plaindre. Or j'ai fait prier M. le curé de faire un petit voyage jusques ici pour terminer cet affaire; il n'est point encore venu, à cause peut-être des processions, qui l'ont occupé [1]. Quand il viendra, nous arrêterons la manière de l'exécution, qui sera un peu difficile, à cause que la nourrice ne se voudra point dessaisir de l'enfant que par ordre de la justice, ni la justice de Villepreux ordonner qu'il sera apporté et exposé à Paris, à cause que, selon les ordonnances, les seigneurs sont obligés à nourrir les enfants exposés, et que, si cela se sait en cette ville, l'enfant sera renvoyé à Villepreux aux dépens du seigneur [2], si le père de l'enfant n'est découvert et condamné à le nourrir; ce qui n'a point été fait jusques à présent, et n'y a point lieu d'en soupçonner aucune personne de Villepreux, à ce que m'a dit M. le doyen, qui m'est venu voir au sujet du différend qu'il a avec M. le curé de Villepreux, et estime que cet enfant a été exposé par quelque femme gueuse qui a quitté Paris, comme plusieurs autres, à cause du grand hôpital où l'on va enfermer les pauvres. Le seul remède, il me semble, est que M. le prévôt commande verbalement à la nourrice de délivrer cet enfant à quelque autre femme qu'il pourra lui-même disposer pour l'apporter et l'exposer à Paris, ce qui ne se fait point sans danger d'être découverte, auquel cas elle court risque d'être emprisonnée et condamnée au fouet. Je verrai

1. Les processions des Rogations.

2. Le seigneur de Villepreux était Philippe-Emmanuel de Gondi lui-même.

M. du Fresne et en conférerai avec lui dans deux jours, Dieu aidant.

2264. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 11 mai 1657.

Vous n'auriez pas bien fait d'envoyer du secours à M. Jean-Baptiste[1], qui est sorti de la compagnie, lorsqu'il en a demandé pour sa cure; au contraire, vous ferez bien de ne lui donner aucun sujet de se familiariser chez vous. Il ne faut pas le rebuter indiscrètement, s'il se présente, ni le contrister, si on peut; mais je ne voudrais pas l'inviter à dîner, et encore moins l'admettre en vos récréations.

2265. — A GUILLAUME DESDAMES

De Paris, ce 11e mai 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Mon Dieu! Monsieur, que je suis en peine de vous, ne sachant où, ni en quel état vous êtes; car, premièrement, je n'ai point reçu de vos lettres il y a fort longtemps, et, en second lieu, c'est que M. Ozenne, par sa lettre du 8 avril, doute lui-même si vous êtes à Varsovie, parce, dit-il, que les Suédois y sont, ou y ont passé.

Cette fâcheuse nouvelle, avec toutes les autres qu'on nous dit, m'afflige au dernier point pour l'intérêt de l'Eglise et celui de Leurs Majestés, et nous fait redou-

---

Lettre 2264. — Reg. 2, p. 236.
1. Jean-Baptiste Taone.

Lettre 2265. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

bler nos prières à Dieu, à ce qu'il lui plaise de changer en mieux l'état des choses et de vous honorer de sa protection spéciale partout et en tous les événements. Je vous prie, Monsieur, de me mander quelle est votre disposition et quelles grâces Dieu vous a faites pendant ces dernières agitations, ne doutant pas qu'il n'ait continué d'exercer sa bonté sur vous, après que, pour son service, vous avez tant exercé la vôtre vers les malades et les affligés. Si vous êtes avec Messieurs [Ozenne][1] et Duperroy, j'en serai bien aise. Enfin j'espère qu'étant à Dieu comme vous êtes, il vous conservera et bénira partout.

Je suis, dans ce souhait et en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Desdames, prêtre de la Mission, à Opole[2].

2266. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 11e mai 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons reçu ici dix écus pour Claude Dupont forçat sur la galère d'*Allemagne*, et cent sols pour Clément Chanoine, dit Deslauriers, forçat sur la galère de *Saint-Philippe*. Je prie M. Huguier de leur donner ces sommes, et vous de les y rendre.

La distribution que vous avez faite des 1.400 livres

---

1. Le secrétaire a écrit par distraction *Desdames*.
2. Ville du gouvernement de Lublin.

Lettre 2266. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

destinées au rachat de quelques esclaves, étant en l'état que vous me mandez, je ne suis pas d'avis d'y rien changer, mais bien que vous laissiez aller en Alger les 700 livres que vous avez déjà consignées à un patron de barque, et que vous fassiez tenir les autres à Tunis.

Je ne doute pas que vous n'ayez reçu bien gracieusement M. Husson et que vous ne le traitiez de même. Je lui écris derechef pour le prier de s'arrêter chez vous quelque temps. Je vous prie de le considérer comme un bon serviteur de Dieu.

Il n'est pas en notre pouvoir de vous rien envoyer pour les aumôniers, au moins sitôt, ni pour aujourd'hui le secours que vous attendez; mais ce sera, comme j'espère, pour le premier jour, à votre égard [1]. Nous tâcherons aussi de vous envoyer un frère au plus tôt.

Je viens de recevoir encore de l'argent pour un forçat; c'est 4 livres 10 sols, pour Jacques Mauge. J'écris à M. Huguier pour les y délivrer.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2267. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 18 mai 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu le paquet d'Alger avec votre lettre du 8.

---

1. Ces trois derniers mots sont de la main du saint.

Lettre 2267. — L. s. — L'original est à Lyon, chez les Filles de la Charité de l'avenue du Doyenné, 8.

Pour réponse à celle de M. Husson, je lui mande qu'il s'en vienne à Paris, et je vous prie de lui donner l'argent qui pourra lui manquer pour son voyage, en cas qu'il n'en ait pas assez.

Si le garçon qu'il a mené de Tunis est content de demeurer chez vous, j'approuve que vous le reteniez; mais, s'il veut être frère, j'estime qu'il vaudrait mieux qu'il s'en vînt ici, parce que ceux qui ne passent pas par les exercices du séminaire, rarement prennent-ils l'esprit de la compagnie.

Selon ce que vous me mandez et ce que m'a écrit M. Mugnier, je pense qu'il est à propos qu'il sorte de Marseille; c'est pourquoi je lui écris qu'il s'en aille à Annecy pour y travailler aux missions. Je vous prie de lui donner aussi l'argent qu'il faudra pour ce voyage. Nous tâcherons de vous envoyer un autre prêtre à sa place.

Nous n'avons pu donner l'argent que vous demandez, à M. Simonnet; c'est pourquoi prenez-le de delà et en tirez lettre de change sur nous, à 15 jours de vue, savoir 600 livres d'un côté, et d'un autre ce que vous donnerez à Messieurs Mugnier et Husson.

Nous sommes toujours après l'affaire des aumôniers et de l'hôpital sans avoir encore beaucoup avancé.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Pensez-vous, Monsieur, qu'il se trouve quelque bourgeois ou marchand de Marseille qui voulût traiter du consulat d'Alger, ou en l'achetant, ou à pension? L'on m'a demandé celui de Tunis à 1.500 livres par an; laissons celui-là et conférez de ceci avec M. Husson,

s'il vous plaît. Nous avons de grandes raisons pour cela. J'en parlerai aujourd'hui à Madame la duchesse. Cela mérite peut-être que vous reteniez M. Husson à Marseille pour ceci, qui mérite le dernier secret.

Nous avons reçu ici 50 livres pour les faire tenir à Tunis, à un esclave nommé Félix Begat, qui est de Nogent-sur-Seine; je vous prie de les envoyer à M. Le Vacher pour les délivrer à ce captif et de les ajouter à la lettre de change que vous tirerez sur nous [1].

2268. — AU CARDINAL NICOLAS BAGNI, A ROME

18 mai 1657.

Monseigneur,

Une des plus sensibles consolations que j'aie jamais reçues, c'est celle de la sainte promotion de Votre Eminence [1], qui a édifié toute l'Eglise, dont j'ai rendu grâces à Dieu, et lui en rendrai toute ma vie comme d'un bien universellement et ardemment désiré. J'espère, Monseigneur, que la bonté de Dieu n'en demeurera pas là. Cette ville de Paris est si réjouie de cette nouvelle, que, si Votre Eminence avait vu cela, elle aurait pris le nom de cardinal de Paris [2], après s'y être acquis, comme elle a fait, l'estime universelle et la possession des cœurs. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il conserve longuement Votre Eminence pour le bien de toute l'Eglise, et qu'il rende digne notre petite compagnie et moi de l'honneur de sa bienveillance et de sa protection. Je lui renouvelle cependant les offres de ses petits services

---

1. Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2268. — Reg. 1, f° 52. Le copiste note que son texte a été pris sur la « minute non signée ».

1. La promotion remontait au 9 avril.
2. Le cardinal Bagni avait le titre cardinalice de Saint-Eusèbe.

et de mon obéissance perpétuelle avec tout le respect et l'affection que nous lui devons, particulièrement moi, qui suis, plus que personne du monde, de Votre Eminence, Monseigneur, le très...

2269. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce samedi au soir. [*Mai 1657* [1].]

Je pense, mon très honoré Père, que l'état de ma sœur Jeanne Lepeintre et des Messieurs de Châteaudun a besoin que ce soit votre charité même qui se donne la peine de mander une seconde fois notredite sœur Jeanne, pour ne pas donner lieu au refus de l'obéissance, ni à contrevenir aux conventions avec ces Messieurs, qui voudraient tirer de longue, pour ne rien faire que ce qui leur semblera bon; et c'est pour cela, mon très honoré Père, que je n'ai pas écrit, étant assurée qu'il y aurait d'autres raisons de leur part à dire. Je vous renvoie leurs lettres, afin que, si votre charité y connaît que le mal n'était pas si grand en ma sœur Charlotte, qu'elle lui ordonne de demeurer; et ainsi notre sœur Jeanne pourrait amener la prétendante, et trois de nos sœurs habillées demeureraient, ce qui contenterait ces Messieurs. Le messager part demain dimanche et n'ira de 3 jours.

Je demande, pour l'amour de Dieu, à votre charité sa bénédiction et de lui parler, le croyant nécessaire, mais à votre commodité de ces premiers jours, suppliant votre charité de voir devant Dieu que je suis, par sa très sainte volonté, mon très honoré Père, votre bien pauvre fille et très obéissante servante

LOUISE DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 2269. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2270. — *LA DUCHESSE D'AIGUILLON A SAINT VINCENT*

[*1657* [1].]

Je viens d'envoyer chez les nouveaux fermiers pour avoir un ordre d'eux pour le paiement des aumôniers et de l'hôpital [2]. *Je saurai aussi ce qui se pourra faire pour M. Bausset* [3], *ne désirant rien tant que de vous obéir en toutes choses.*

Je vous remercie très humblement des lettres d'Alger et de Tunis.

2271. — **A CHARLES OZENNE, SUPÉRIEUR, A OPOLE**

De Saint-Denis, ce 25 mai 1657.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de ce qu'enfin vous voilà avec notre bien bon M. Duperroy, et vous remercie du soin que vous avez de lui. O Monsieur, quel remercîment rendrons-nous à la reine et à Messieurs ses médecins et chirurgiens! Eh! que je suis consolé de la charité qu'exerce vers ce bon Monsieur notre chère sœur Marguerite! Je vous prie de l'en bien remercier, et elle de continuer. Très volontiers nous acquitterons la somme que vous prendrez.

Je suis si pressé que je ne puis écrire pour le présent à notre chère Mère de la Visitation; je vous prie de lui en faire mes excuses et de la saluer de ma part, de chez nos chères sœurs de Sainte-Marie de Saint-Denis, d'où je vous écris

Nous prions Dieu incessamment pour le roi et pour

Lettre 2270. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le mot sur « le paiement des aumôniers » suggère cette date.

2. L'hôpital des forçats de Marseille.

3. Ce nom était porté par le lieutenant-sénéchal et le prévôt de Marseille.

Lettre 2271. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

la reine et pour l'état des affaires, dans la confiance toujours que Notre-Seigneur bénira leurs sacrées personnes et leurs conduites. Je ne puis vous dire combien il y a de gens de bien qui soupirent après cela.

Le roi de Tunis a chassé le consul que nous y avons encore, et remis le consulat entre les mains de M. Le Vacher, prêtre de notre compagnie, qui était auprès de lui, qui travaille avec bénédiction. Le sujet du renvoi est de ce qu'il ne lui a fait renvoyer quelques Turcs qui ont été pris et faits esclaves par un vaisseau français.

Je vous salue avec toutes les tendresses de mon cœur, et suis votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Ozenne.

2272. — A FIRMIN GET, SUPERIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 25 mai 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S soit avec vous pour jamais!

J'écrirai à M. le curé du Havre ce que vous me mandez des affaires des esclaves. M. Barreau, qui a racheté Pierre Ribot d'une aumône que je lui [ai] envoyée l'année passée, me mande qu'il l'a renvoyé en France et que même il vous l'a adressé. J'en suis en peine, parce que vous ne m'en parlez pas. Si vous le voyez, vous me le pourrez adresser et m'en avertir par avance.

La somme qu'il faudrait pour contenter Messieurs les au[môniers] est trop grosse pour la trouver, et nous sommes si pauvres que nous ne pouvons faire une telle

---

Lettre 2272. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

avance, au moins pour le présent. Il n'y a encore rien de fait pour les assignations de leurs gages et de la fondation de l'hôpital. Je veux croire que Madame la duchesse y fait ce qu'elle peut. J'espère de la voir aujourd'hui et de lui recommander cet affaire.

Si vous n'avez encore parlé de l'affaire du consulat d'Alger, selon que je vous en ai écrit par ma dernière, n'en parlez pas, s'il vous plaît; et en cas que vous en ayez déjà parlé, sans pourtant avoir trouvé personne pour l'affermer, ne passez pas outre; et si quelqu'un s'est offert pour le prendre, ne vous engagez pas, mais faites-moi savoir qui c'est et ce qu'il veut donner. Il est à craindre que, si on savait que nous eussions dessein de retirer le consul et d'abandonner la charge à d'autres, cela ne fît quelque mauvais effet. Il faut tâcher auparavant de mettre quelque ordre aux affaires de delà.

Renvoyez-nous M. Husson et lui donnez l'argent qu'il faudra pour son voyage.

Voici une lettre de change de 316 livres, que je vous prie de retirer et d'envoyer cette somme en Alger. Les 300 livres sont pour Gilles Marguerin, dit Beaupré, du Havre, et les 16 livres pour Laurent Cramoisant, pour lequel je vous ai adressé une pareille somme de 300 livres. Vous enverrez, s'il vous plaît, au frère Barreau le mémoire inclus, qui parle de ces deux esclaves.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2273 — A JEAN MARTIN, SUPERIEUR, A TURIN

De Paris, ce 25 mai 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 28 avril et 12 mai. Je loue Dieu de l'heureuse arrivée de notre frère Demortier et de la bonne façon avec laquelle il s'applique à la langue; il y a sujet d'espérer qu'il en aura bientôt l'usage et que vous en recevrez consolation et soulagement. Il a l'esprit bon et l'âme bonne, et Dieu a mis en lui les qualités qu'il faut pour en faire un bon ouvrier; mais il doit travailler à l'humilité.

Certes, Monsieur, je suis obligé de faire le même souhait pour vous, en voyant les bénédictions que Dieu donne à vos travaux, qui attirent sur vous les louanges et les applaudissements des hommes, et qui donnent la dévotion aux peuples de vous avoir chez eux pour leur départir les grâces des missions. Je prie sa divine bonté qu'elle vous donne cette vertu, pour référer tout l'honneur à Dieu et ne vous attribuer que la confusion, et qu'elle continue à tirer sa gloire de vos emplois et à exciter les âmes au désir d'en profiter, particulièrement en la mission que vous faites à Savigliano, qui est la première au diocèse de Turin et qui a été demandée, comme toutes les autres, à Monseigneur le marquis Je suis fort consolé de la consolation qu'il a de se voir importuné pour un si bon sujet; car Dieu le permet pour lui faire connaître le bien qu'il a fait en procurant l'instruction des pauvres gens de la campagne et celui qui arrivera du dessein qu'il a conçu d'augmenter le nombre des ouvriers et d'établir un séminaire Nous lui avons

---

Lettre 2273 — L. s. — Dossier de Turin, original

une nouvelle obligation pour cette bonne volonté, et je prie N.-S. qu'il le conserve et sanctifie de plus en plus.

Je remercie N.-S. de la nouvelle oblation que lui a faite M. Planchamp [1] et des forces qu'il vous donne; ménagez-les.

Je suis en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

2274. — A ACHILLE LE VAZEUX, SUPÉRIEUR, A ANNECY

1er juin 1657.

Les prêtres dont vous avez ouï parler, qui se veulent établir à Lyon, sont du Forez et non pas de Saint-Sulpice, ni de ceux de Lyon même, qui sont gouvernés par un chirurgien [1]. C'est de quelque compagnie qui se lève en ce pays-là; car nous sommes dans un temps où les ecclésiastiques se lient pour former de nouvelles communautés et s'appliquer à de bonnes œuvres. Ceux-là font instance ici pour avoir des lettres patentes du roi pour ledit établissement de Lyon; il les faut laisser faire et prier Dieu qu'il accomplisse ses desseins sur eux et sur nous. Et parce que cela vous a donné sujet de me mander qu'il ne faut pas espérer que jamais notre compagnie aille bien et soit fournie de bons sujets, si l'on ne met peine à s'établir dans les grandes villes, surtout à Lyon,

---

1. Il avait fait les vœux le 12 mai.

Lettre 2274. — Reg. 2, pp. 57 et 123.

1. Cretenet, fondateur des prêtres missionnaires de la congrégation de Saint-Joseph.

je vous dirai, Monsieur, qu'on nous a ci-devant fait quelques propositions pour nous y attirer, mais nous n'avons pu les accepter, pour être trop onéreuses [2], et nous ne pouvons non plus faire aucune avance pour nous établir en quelque lieu, si nous voulons nous tenir dans les voies de Dieu et à l'usage de la compagnie; car jusqu'à maintenant sa providence nous a appelés aux lieux où nous sommes, sans que nous l'ayons recherché directement, ni indirectement. Or il ne se peut que cette maxime de ne rien demander, ni rien refuser, qui nous tient ainsi dans la dépendance de Dieu et de sa conduite, ne lui soit très agréable, d'autant plus qu'elle détruit les sentiments humains qui, sous prétexte de zèle et de gloire de Dieu, font souvent entreprendre des desseins qu'il n'inspire et ne bénit pas. Il sait ce qui nous est convenable, et il nous le donnera quand il sera temps, si, comme enfants pleins de confiance envers un si bon père, nous nous abandonnons à lui. Certes, si nous étions bien persuadés de notre inutilité, nous n'aurions garde de nous introduire en la vigne d'autrui avant qu'on nous y appelle, ni de prendre le devant pour nous préférer à d'autres ouvriers que peut-être Dieu y a destinés [3].

Je vous envoie deux lettres : l'une pour Monseigneur dom Antoine de Savoie [4] et l'autre pour M. le doyen de Nouery, en reconnaissance de la protection que le premier vous donne, et de la démission que l'autre a faite. Sur quoi je vous dirai, Monsieur, qu'il est à craindre que vous soyez allé un peu trop vite en cette

---

2. Voir lettre 1917.

3. Ici finit le premier fragment.

4. Enfant naturel de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et de Marguerite de Roussillon, doyen de Savoie, gouverneur et lieutenant général de Son A. R. dans le comté de Nice, mort en février 1688.

affaire du Sépulcre. Au moins auriez-vous bien fait d'attendre ma réponse avant de rien résoudre; car, dans l'expérience que j'ai en fait d'unions, j'aurais pu vous faire prendre garde à certaines difficultés qui pourront traverser votre dessein; mais il m'eût fallu mander en détail l'état de la chose, car je ne suis pas bien informé de la qualité de cette maison; de quel ordre elle est; quel nombre de religieux il y a; quel revenu et quelles charges; si le prieuré est commendataire ou régulier; si vous prétendez faire unir la mense des religieux avec les offices claustraux, ou seulement le titre et le revenu du prieur, en sorte que la communauté des religieux subsiste après l'union comme elle est présentement; s'il y a apparence que les mêmes religieux y consentent; et pourquoi vous dites que, l'affaire étant passée en cour de Rome, vous n'aurez pas besoin de leur consentement, puisque pour l'ordinaire il est nécessaire de l'avoir. Je vous prie de m'éclaircir de toutes ces choses, encore que ce soit trop tard.

2275. — A FIRMIN GET, SUPERIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 1er de juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous n'êtes pas seul à souffrir la peine qu'il y a de retirer notre petit entretien; Dieu sait celle que nous souffrons. Je vous ai déjà mandé de prendre 600 livres pour le vôtre, outre ce que vous fournirez à Messieurs Mugnier et Husson pour leurs voyages. Prenez de plus trois ou quatre cents livres pour Messieurs les

---

Lettre 2275. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

aumôniers, et tâchez de les contenter avec cela; car nous sommes hors d'état de leur donner davantage pour le présent. Et de ces sommes vous tirerez, s'il vous plait, une ou deux lettres de change, que nous tâcherons d'acquitter.

J'ai reçu la lettre que m'a écrite M. Husson; mais je ne lui fais point de réponse, estimant que la présente le trouvera parti, puisque par ma derniere je vous ai prié de nous le renvoyer ici, où nous n'avons rien de nouveau.

Je salue et embrasse votre cœur et votre famille de toute l'étendue de mon affection.

J'écris à M. Huguier qu'il donne 30 sols à André Lesueur, forçat sur la *Reine*, plus 3 livres à Martin de Lancre sur la *Princesse de Morgue*; je vous prie de les y rendre.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2276. — A NICOLAS DUPERROY

De Paris, ce premier juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il n'y a que huit jours que je vous ai écrit de ma propre main; je le ferais toujours, si je le pouvais pour vous exprimer mieux les sentiments de mon cœur, lequel est plein d'affection pour le vôtre et de douleur pour le mal que vous souffrez et le danger où vous êtes. Mais aussi je suis plein de reconnaissance vers la

---

Lettre 2276. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

bonté de Dieu de celle que la reine exerce en votre endroit pour tâcher de vous guérir, et de la disposition que ceux qui vous pansent y trouvent. Son saint nom en soit béni et veuille bénir les remèdes et exaucer les prières que lui fait toute la compagnie pour votre conservation! Je lui parle souvent des grâces que Dieu a mises en vous et du bon usage que vous en faites dans tous les états où vous vous trouvez, particulièrement dans celui de la souffrance, qui vous donne lieu d'exercer à présent une grande patience et une résignation spéciale aux ordres de Dieu; de quoi nous remercions sa divine bonté, et nous la supplions de vous fortifier de plus en plus. Nous souhaiterions fort que vous fussiez ici; mais quel moyen que vous fassiez un si grand voyage, ayant le mal que vous avez, sans y périr, ou du moins sans vous incommoder davantage? Pour moi, je n'ose vous inviter à vous en venir, voyant ce danger, ni je ne veux pas aussi vous le dissuader, ne sachant pas quel est le plus expédient; je vous prie seulement de suivre les intentions de la reine, qui n'en peut avoir à votre égard que de justes et charitables, et les avis de M. Ozenne, qui ne vous conseillera rien qu'en la vue de Dieu et que les médecins et chirurgiens n'approuvent.

J'ai envoyé vos lettres à M. votre frère [1] et à votre sœur. Ce bon Monsieur s'en est retourné en son pays, il y a environ un mois. Nous l'avions envoyé à Montmirail de son bon gré, à cause que l'air y est bon et que son mal avait besoin de divertissement. Il y a demeuré cinq ou six mois, bien content; mais comme son indisposition ordinaire [2] ne lui permettait pas d'appli-

1. Victor Duperroy.
2. Des maux de tête.

quer son esprit ni à l'oraison ni aux exercices des missions, il s'est ennuyé et a demandé à se retirer. Il avait le soin de la procure. Comme il a l'âme bonne, j'espère que Dieu en aura soin. Je vous prie d'en avoir autant que vous pourrez de votre personne, que j'embrasse en esprit, qui suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Duperroy, prêtre de la Mission, à Opole.

2277. — *JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR A TURIN, A SAINT VINCENT*

Savigliano, 7 juin 1657.

Nous sommes maintenant au plus fort de cette mission, qui est une des plus grandes que nous ayons encore faites en ce pays; à laquelle Dieu donne une particulière bénédiction, nonobstant la pauvreté des ouvriers et leur petit nombre. Nous avons sur les bras un grand lieu, dont les habitants ne traitent présentement d'autre chose que de faire pénitence et de se convertir; et ce qui m'étonne davantage est que presque tous les religieux de cinq ou six couvents assistent aux prédications, tous les prêtres font leurs confessions générales, et toute la noblesse, qui est fort nombreuse, ne pense à autre chose qu'à se mettre dans une sincère disposition d'une véritable pénitence; de sorte que nous avons été obligés de prier tous ces bons religieux de nous aider à confesser, et même d'appeler pour la même fin du secours de la ville de Turin. La providence de Dieu nous a envoyés en ce lieu en un temps auquel les soldats qui y avaient fait leurs quartiers d'hiver devaient en partir pour aller à l'armée, ce qui leur a donné moyen avant leur départ, et particulièrement à plusieurs ca-

---

Lettre 2277. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VI, p. 83. Le biographe de Jean Martin reproduit le même extrait (*Notices*, t. I, p. 287), avec de notables variantes.

pitaines et soldats français, d'assister aux prédications et catéchismes pendant une semaine. Il y en a eu un assez grand nombre qui ont fait leurs confessions générales avec des sentiments tout extraordinaires, devant que de s'aller exposer aux dangers de la guerre. Il faut que je confesse que je ne me souviens point avoir eu en ma vie une telle consolation, que celle que j'ai ressentie, voyant des gens de cette profession, qui depuis plusieurs années n'avaient point approché des sacrements, fondre en larmes aux pieds de leurs confesseurs et prendre des résolutions vraiment chrétiennes et fort extraordinaires à des personnes qui portent les armes. Ce sont des effets tout singuliers de la miséricorde de Dieu, dont j'espère que vous aurez la charité de nous aider à lui rendre grâces.

2278. — A GUILLAUME DESDAMES

De Paris, ce 8e de juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a longtemps que je n'ai pas reçu de vos lettres, mais je n'en suis pas en peine, sachant les empêchements que vous avez pour écrire, et apprenant de vos nouvelles par M. Ozenne, qui me mande tout ce qu'il en sait. Béni soit Dieu, Monsieur, de toutes ses conduites sur vous, qui sont extraordinaires, et de ce que les vôtres sont si bonnes, par sa miséricorde, qu'il n'y a personne qui n'en soit édifié! Je vous avoue que notre compagnie l'est autant qu'elle le puisse être de la vie d'un vrai missionnaire; et pour moi, j'en ai une consolation des plus sensibles que j'aie jamais eues. Vous pouvez penser de quel cœur nous remercions Dieu d'une telle grâce, et quels sont les sentiments d'estime et de tendresse que nous avons pour vous, en la vue de votre patience et de votre fidélité. Mais, d'un autre côté, Mon-

---

Lettre 2278. — L. s — Dossier de Cracovie, original.

sieur, Dieu sait l'affliction où nous sommes des agitations que vous souffrez et en votre corps et en votre esprit, et en vos exercices et en vos paroissiens, par craintes, troubles, persécutions, outrages, travaux, pauvreté et compassion, qui vous pressent de toutes parts et qui nous percent l'âme de douleur, autant de fois qu'on nous mande les dangers auxquels vous êtes exposé, et que la charité de Dieu et le zèle d'un vigilant pasteur vous font supporter avec tant de courage et de fermeté. Plaise à l'infinie bonté de Dieu de se glorifier de la force et de la confiance qu'il vous donne en lui, de vous établir de plus en plus dans son esprit pour agir toujours selon ses opérations, de vous conduire de vertu en vertu pour vous faire enfin arriver à l'état de perfection où sa bonté vous appelle, comme aussi, Monsieur, de donner le calme à la pauvre Pologne agitée et la première vigueur à l'Eglise souffrante et languissante! Ce sont les prières que nous lui faisons incessamment et que nous continuerons de faire, Dieu aidant, tant que les choses seront en l'état présent. Je vous prie, au nom de N.-S., Monsieur, de veiller à votre propre conservation d'un soin particulier, de ne vous laisser manquer d'aucune chose nécessaire, de prendre de l'argent, si vous en trouvez, ou de quelque marchand, ou de quelque Français, qui le veuille recevoir en France, où nous le rendrons; si vous n'en trouvez pas, recourez à M. Ozenne, qui en trouvera plus facilement et qui a charge de nous de vous en fournir. J'avais grande peine de vous savoir seul, aussi bien que de voir M. Duperroy obligé de s'en éloigner pour un mal qui semble incurable; néanmoins je viens d'apprendre deux choses qui diminuent ma crainte : la première est qu'il y a quelque espérance que ce bon serviteur de Dieu guérira; et la seconde, que le séminariste qui vous avait quitté est

revenu à vous, et qu'en effet il vous soulage dans le service de la paroisse, dont je rends grâces à Dieu. J'espère certes que sa providence adorable pourvoira à tous vos besoins et qu'il sera pendant toute l'éternité votre grande récompense pour tous les services que vous lui rendez et les bons exemples que vous donnez à la compagnie, laquelle je recommande à vos prières, et je m'y recommande moi-même.

Elle va toujours son petit train. Nous n'avons rien de nouveau qui soit considérable, sinon que la peste est fort échauffée à Gênes, et que la ville a pris notre maison pour y mettre ceux qui seront suspects de cette maladie, et ordonné à nos gens de se loger ailleurs. Dieu veuille avoir pitié de nous!

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Desdames, prêtre de la Mission, à Varsovie.

2279. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 8 juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vois, par votre lettre du 29 mai, que votre avis, aussi bien que celui de M. Husson, va à vendre les consulats; mais c'est ce que je n'ai encore pu persuader à Madame la duchesse d'Aiguillon, qui estime que nos

---

Lettre 2279. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

prêtres n'auraient point d'assurance à servir les pauvres esclaves sous des consuls d'intérêt, qui se gouvernent par d'autres principes que ceux de la charité et du bien public, et qui par conséquent pourraient empêcher le fruit et le cours de leurs exercices, leur susciter des avanies et peut-être quelque chose de pire, pour s'en défaire, afin de n'avoir personne qui les épie, ou qui leur donne de l'ombrage; ce qui serait un grand mal. Je lui en parlerai encore, et nous verrons avec M. Husson, que je vous ai prié de nous renvoyer.

Il est difficile aux pauvres gens de pouvoir envoyer aux pauvres forçats les petites sommes dont ils les assistent de temps en temps, par autre voie sûre que la nôtre, et à nous de leur refuser cette charité, puisqu'il n'y va que d'un peu de peine.

J'omis, la semaine passée, de vous donner avis d'un écu que nous reçûmes pour Antoine Avoy, qui est sur la galère *Royale*, et comme je priai M. Huguier de lui donner.

Nous ne pouvons vous envoyer sitôt le frère que vous demandez, et je reviens à la prière que je vous ai faite de prendre quelque domestique; nous en avons ici à la cuisine, et quantité à d'autres offices. Les Chartreux en ont plusieurs, et un Père Barnabite me disait hier qu'en leurs collèges ils font faire les classes d'humanité par des régents externes qu'ils prennent à gages. Il coûte beaucoup d'envoyer des frères si loin, et, pour vous dire tout, nous n'en avons pas de reste qui vous soient propres.

Je salue votre famille et suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2280. — *SŒUR TOUSSAINTE DAVID A SAINT VINCENT*

[*Juin 1657* [1].]

Monsieur mon très cher et Révérend Père,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je prends la hardiesse de vous écrire ce petit mot pour vous dire que Madame de Bouillon est bien fâchée que Mademoiselle [2] *ne nous ait pas envoyé une sœur il y a cinq semaines; et que je sois toute seule. Madame m'a dit de vous écrire, et elle vous prie de nous envoyer une sœur qui soit âgée de trente-cinq ans, ou quarante ans, et qu'elle sache bien lire et bien saigner. Nous allons demeurer à Morainvilliers* [3]. *Nous y serons vers la saint Jean. Le monde de ce pays-là ne connaît point Dieu. C'est pourquoi, mon cher Père, Madame vous prie que vous envoyiez promptement une sœur, afin que nous déménagions à Morainvilliers.*

Mon très cher Père, je crois que Mademoiselle est malade. Nous n'avons point de ses nouvelles. C'est pourquoi je prends la hardiesse de vous écrire ce mot et suis, en l'amour de Jésus, Monsieur, votre très humble fille et servante.

TOUSSAINTE DAVID,
ind. fille de la Charité.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur des Pères de la Mission, au faubourg Saint-Lazare.*

2281. — **A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS**

11 juin 1657.

Je saurai si nos dames ont espérance d'avoir en bref

Lettre 2280. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La date marquée au dos de l'original est : juillet 1657. Le contenu montre que la lettre a été écrite avant la fête de saint Jean-Baptiste.

2. Louise de Marillac.

3. En Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles.

Lettre 2281. — *Lettres choisies du Bienheureux Vincent de Paul*, lettre 113. (Archives des Filles de la Charité).

les ordres que vous attendez pour l'aumône de la reine et les pains de ration, afin de vous en donner avis.

Comment vous portez-vous, Monsieur, et comment se portent les bonnes Filles de la Charité? Je les salue et je me recommande à leurs prières et à vos saints sacrifices; dites-leur que Mademoiselle Le Gras se porte assez bien et qu'elle serait consolée de recevoir de leurs lettres.

2282 — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce 12 juin [1657 [1]].

Mademoiselle Le Gras est priée par son serviteur Vincent de l'excuser vers ces bonnes filles de Saint-Flour s'il ne les peut servir au sujet qu'elles désirent à cause de quelques affaires pressées qui l'occupent tout ce matin, et qu'après dîner il est obligé d'aller à la ville. Et les mêmes empêchements qu'il a aujourd'hui, il les aura demain; dont il est fâché, pour le désir qu'il a de leur donner cette consolation, si Dieu n'en disposait autrement. Elles feront donc bien de se confesser à un autre. Nous avons à présent céans M. Alméras; si elles le souhaitent, je le prierai de les aller entendre, si son incommodité lui permet, ou tel autre qu'il leur plaira.

Je me recommande à leurs prières et aux vôtres.

Si j'ai demain quelque intervalle, nous nous assemblerons pour les affaires plus pressées.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. la Mission.

Suscription : Pour Mademoiselle Le Gras

Lettre 2282 — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. La réponse de Louise de Marillac porte au dos ces mots, écrits de la main du frère Ducournau : *juin 1657*.

2283. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*12 ou 13 juin 1657* [1].]

Les bonnes sœurs de St-Flour n'ont su résoudre de leur confession et ne sentent point de peine de la différer, dans la soumission, mon très honoré Père, à l'ordre de la divine Providence, pour, si elles ne peuvent la faire à votre charité, la faire à celui qu'il lui plaira leur nommer.

L'aînée souhaite vous faire une communication, que, si elle ne le peut vous parlant, elle demande à votre charité la faire par écrit. Sa soumission aux ordres de la volonté de Dieu est admirable, car elle m'a dit qu'elle ne s'était jamais sentie dans une pareille disposition de facilité et ouverture de cœur pour sa confession, et néanmoins elle en demeure en paix. Je crois une grande perfection en cette âme et d'admirables dispositions pour les œuvres auxquelles Dieu l'appliquera. Qu'elle aurait fait du bien et qu'elle en ferait si elle était substituée en ma place! Et qu'elle m'aura fait de bien si je conserve les humiliations que je reçois en son sujet pour mes misères et oppositions aux grâces de Dieu! J'espère de votre charité qu'elle m'obtiendra miséricorde et me pardonnera d'avoir rendu ses peines si inutiles.

Il est vrai que les besoins de la compagnie pressent un peu de s'assembler et de vous parler. Il me semble que mon esprit est tout enveloppé, tant il est faible. Toute sa force et son repos est, après Dieu, d'être, par son amour, mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2284. — **A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 15 juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je commence cette lettre avant d'avoir ouvert la vôtre,

Lettre 2283. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre répond à la lettre 2282.

Lettre 2284. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

que je reçus hier, pour vous prier de rendre à M. Huguier 17 livres 10 sols, qu'il a ordre de donner à quelques forçats : savoir 10 livres à M. Esbran, prêtre, forçat sur la galère de M. *Bailliebault*; 6 livres à Pierre Goubert, sur la galère de la *Reine;* et 30 sols à Jean Rigaut, sur la *Fiesque*. Nous vous en tiendrons compte.

Voici la dispense de Mgr l'archevêque de Rouen [1] pour notre frère [Parisy] [2], lequel fera quelques jours de retraite, et vous lui imposerez quelque pénitence avant qu'il se présente aux ordres, comme de jeûner quelques jours et faire quelques prières.

Je suis en peine de l'indisposition de M. Husson. Je prie N.-S. qu'il lui redonne sa parfaite santé, et que nous le puissions voir bientôt à Paris, où nous l'attendons avec désir et patience. C'est ce que je vous prie de lui témoigner, s'il n'est pas encore parti, et de le saluer de ma part, et, s'il était encore malade, d'en avoir tous les soins possibles.

L'esclave qu'il a mené de Tunis arriva hier ici; il ira voir aujourd'hui Monsieur et Madame Husson. Il y a huit ou dix jours que Pierre Ribot est aussi arrivé. Je ne suis pas bien satisfait de lui. On m'a dit que la peste est sortie d'Alger lorsqu'il en est parti. Dieu veuille qu'il n'y retourne pas!

J'ai accepté votre lettre de change de 300 livres, payable à M. Noblet, apothicaire de cette ville; nous tâcherons de l'acquitter, Dieu aidant.

Depuis la présente écrite nous avons reçu un écu pour Renaud Le Page, forçat sur la galère de la *Reine;* je vous prie de le rendre à M. Huguier, qui a ordre de lui donner

---

1. François de Harlay de Champvallon (1651-1671).
2. Ce nom a disparu de l'original. (Cf. I, 2194, note 4.)

Je salue votre compagnie, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur [3].

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Get.

2285. — A ANTOINE DURAND, SUPÉRIEUR, A AGDE

15 juin 1657.

L'expérience que vous avez de la mauvaise façon dont on a reçu certaines choses que vous avez dites en chaire, vous fait assez connaître qu'il ne faut jamais prêcher les prêtres ni les religieux; car, outre qu'ils n'en profitent pas, cela fait de contraires effets. Il ne faut pas non plus avoir dans la pensée le défaut d'une communauté ou d'une personne particulière, de crainte qu'il échappe quelque parole ou quelque regard qui leur donne sujet de s'imaginer qu'on parle d'elles, qu'on les diffame, ou qu'on leur en veut. Certes, Monsieur, il faut une grande circonspection pour ne choquer personne, et beaucoup de charité et d'humilité vers son auditoire pour le bien édifier.

Je prie Notre-Seigneur qu'il redonne la santé à ces pauvres gens qui sont tombés du haut en bas de votre bâtiment, ou, s'il a agréable d'en disposer, qu'il leur donne sa gloire. C'est un sujet d'affliction de voir arriver ces accidents en ceux qui travaillent pour nous, et de crainte, pour moi, que mes péchés n'en soient la cause. Vous devez les visiter et les faire assister en leurs maladies autant que raisonnablement vous le pourrez, et,

3. Cette phrase est de la main du saint.

Lettre 2285. — Reg. 2, p. 137.

s'ils meurent, témoigner à la veuve ou à leurs proches le déplaisir que vous en avez, leur faire espérer service et protection, et les servir en effet, si l'occasion s'en présente.

2286. — A JEAN BARREAU, CONSUL, A ALGER

[Juin 1657 [1].]

Le saint nom de Dieu soit à jamais béni de ce qu'il vous a trouvé digne de souffrir, et de souffrir pour la justice, puisque, grâces à Dieu, vous n'avez pas donné sujet à ce mauvais traitement [2]! C'est signe que Notre-Seigneur vous veut donner grande part aux mérites infinis de sa passion, puisqu'il vous en applique les douleurs et la confusion pour les fautes d'autrui. Je ne doute pas, Monsieur, que dans cet accident, comme envoyé de sa main paternelle, vous n'ayez regardé son honneur et son bon plaisir plutôt que la mauvaise volonté des hommes, qui ne savent ce qu'ils font; et ainsi j'espère que cette affliction vous tournera à sanctification. Il n'en est encore arrivé à la compagnie aucune de laquelle j'aie été touché si vivement. J'espère que celle-ci vous attirera de nouvelles grâces pour le salut du prochain.

Lettre 2286. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 3, p. 106.

1. Ce fut en juin 1657 que saint Vincent apprit le nouvel emprisonnement du frère Barreau, le seul que celui-ci ait eu à subir « pour les fautes d'autrui ». (Cf. l. 2287.)

2. Ces mauvais traitements avaient pour cause la banqueroute d'un marchand de Marseille nommé Rappiot. Les créanciers de ce dernier portèrent plainte au pacha Ibrahim II, qui s'en prit injustement au consul de France. Le frère Barreau fut saisi, jeté à terre et bâtonné si cruellement qu'il s'évanouit. Pour le rappeler à la vie on lui enfonça sous les ongles des alènes pointues. Epuisé par tant de souffrances, il signa un engagement de 2 500 piastres. (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 201.)

2287. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 21 juin 1657.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu la vôtre du 19 du mois passé, si me semble. Je loue Dieu de ce qu'on a mis en diète M. Duperroy pour dessécher l'humeur qui s'opiniâtre ainsi contre les remèdes qu'on applique à ses deux plaies, et prie Notre-Seigneur qu'il bénisse ces remèdes.

Nous prions et faisons prier Dieu continuellement pour le roi et la reine et leur Etat de Pologne, et sommes bien consolés des nouvelles que vous nous donnez de l'état des choses de delà.

J'écris à M. Desdames et vous prie de lui faire tenir ma lettre et de l'argent, s'il en a besoin et en demande. Je rends mille actions de grâces à notre chère Mère de la Visitation Sainte-Marie de la charité qu'elle a pour nous, et prie Dieu qu'il bénisse toutes ses conduites et sa communauté. Je fais le même souhait aux Filles de la Charité.

La contagion augmente si fort à Gênes, qu'il y meurt des cent personnes par jour. Le noviciat des Révérends Pères jésuites, deux ou trois autres monastères et notre [maison] [1] sont employés pour la retraite des pestiférés, et ont chacun loué d'autres maisons.

Notre consul de Tunis a été chassé par le roi, pour ne lui avoir pas voulu accorder une chose qui était contre sa conscience, et celui [d'Alger] [2] est en prison

---

Lettre 2287. — L. a. — Dossier de Cracovie, original.

1. Mot oublié dans l'original au changement de page.
2. Le saint a écrit par distraction *de Tunis*.

au sujet de l'évasion d'un marchand de Marseille, qui avait fait faillite, d'un renégat et de trois ou quatre autres esclaves. Le roi demande raison au grand seigneur contre le roi de Tunis. Messieurs Le Vacher y font fort bien, par la grâce de Dieu, au rapport que nous en font les esclaves qui en reviennent. Je recommande tout cela à vos prières et suis, Monsieur, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, prêtre de la Mission, à Opole.

2288. — A GUILLAUME DESDAMES

De Paris, ce 21 juin 1657.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Votre dernière lettre de Varsovie, d'environ Pâques, m'a plus consolé que je ne vous puis exprimer, ainsi que font toutes celles que vous m'écrivez, et certes avec sujet, voyant votre constance inébranlable que vous avez parmi tant de diverses afflictions que vous avez souffertes, et tant d'autres que l'état présent des choses vous donne sujet de craindre. O Monsieur, que d'épreuves il a plu à Dieu de faire sur vous par tous les fléaux dont Notre-Seigneur vous a affligé : la guerre, la peste et la famine! Tous lesquels n'ayant pu ébranler la fidèle garde que vous avez dû donner au

---

Lettre 2288. — L. a — Dossier de Cracovie, original.

troupeau que sa divine providence vous a commis, son saint nom en soit adoré et loué par toutes les créatures raisonnables et celles qui sont maintenant au ciel bienheureuses! Et plaise à sa divine bonté vous continuer la même protection! Et pource que vous ne pouvez pas peut-être remédier à vos besoins de delà, j'ai prié Monsieur Ozenne de vous assister d'argent par l'entremise de quelques-uns de la cour de la reine, qui lui en pourront peut-être prêter, et nous le rendrons ici. Je vous dis à vous la même chose, Monsieur, si vous avez quelqu'un qui vous en puisse faire prêter. Nous vous offrons cependant à la bonté infinie de Notre-Seigneur et le faisons prier incessamment pour vous, à quoi je trouve chacun très disposé. Je ne puis vous dire, Monsieur, combien tout ce que vous faites et tout ce que vous souffrez édifie et anime les pauvres missionnaires au combat; il y en a quantité qui demandent qu'on les envoie aux pays étrangers.

Nous sommes en peine du bon M. Duperroy, votre cher confrère et compagnon de vos travaux et de vos souffrances. M. Ozenne m'a mandé qu'on lui allait faire faire une diète. Oh! que nous prions Dieu de grand cœur qu'il bénisse ce remède!

J'embrasse ce bon monsieur que la providence de Dieu vous a amené. Je vous prie, Monsieur, de l'embrasser de ma part, et Notre-Seigneur de le vous conserver tel que vous me dites qu'il est.

J'ai écrit à M. votre frère l'état auquel vous êtes, pour le soulager de sa peine, dans le bruit qu'on faisait courir que Notre-Seigneur avait disposé de vous, de sorte que le voilà maintenant en repos de ce côté-là.

La compagnie se porte assez bien partout, excepté la maison de Gênes, où la contagion emporte cent personnes par jour et où les Jésuites et eux ont été tirés

de chez eux, et trois monastères de religieuses aussi, pour employer leurs maisons au secours des affligés.

Notre consul d'Alger a été mis en prison au sujet d'un marchand de Marseille qui a fait banqueroute en cette ville-là et s'est sauvé avec un renégat et quelques esclaves; et ce qu'il emporte monte à douze mille écus, pour le payement desquels les Turcs ont mis notre cher frère Barreau en prison. L'on a pareillement chassé notre consul de Tunis, dont le roi demande justice au grand seigneur. Messieurs Le Vacher ne laissent pas de travailler en ces lieux-là avec bénédiction, à ce que nous apprenons des esclaves qui en reviennent.

Nous attendons des nouvelles de Madagascar et des îles Hébrides; nous vous en ferons part quand nous en aurons.

Je finis cependant la présente avec toutes les tendresses d'affection dont un cœur plein d'affection peut être capable, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je suis en peine pour l'appréhension que j'ai qu'on voie vos lettres.

Suscription : A Monsieur Monsieur Desdames, prêtre de la Mission, à Sainte-Croix, à Varsovie.

2289. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 22 juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous remercie des avis que vous nous donnez par

Lettre 2289. — L. s. — Dossier de Turin, original.

la lettre adressée à M. Portail, datée du 22 mai, et de l'attention que vous faites à tout ce qui regarde le bien de la compagnie, jusques aux moindres choses, qui est un effet de l'esprit de Dieu, pour nous donner diverses lumières par votre moyen, comme il fait; dont son saint nom soit béni!

Les deux procurations que vous avez reçues en même temps ne sont pas entièrement semblables : il y a un mot en l'une qui a été changé en l'autre. Je pense que la première porte de consentir aux changements qu'il plaira à notre Saint-Père de faire à nos règles, et la seconde, corrigeant ce mot de *consentir*, dit *acquiescer* ou *accepter*, qui est une façon de parler plus convenable.

Je souhaite fort, Monsieur, que vous puissiez donner à Mgr le cardinal Bagni les prêtres qu'il vous a demandés; et je vous prie, au nom de N.-S., de faire pour cela l'impossible, sinon pour la Toussaint, comme il le désire, au moins pour bientôt après; car c'est un saint prélat, qui a de grandes bontés pour nous et qui n'est pas pour en demeurer là. Je me donne l'honneur de lui écrire que vous tâcherez de lui obéir. Nous tâcherons de vous secourir, de notre côté, par l'envoi de quelques hommes, lorsque les passages seront libres et plus sûrs qu'ils ne sont. Vous savez que Gênes est fort infecté et que la santé de Rome n'est pas encore confirmée.

Nous avons reçu l'*extra tempora* pour notre frère Bréant, dont je vous remercie.

J'ai fait rendre votre paquet à M. Brousse, et après que j'ai eu accepté la lettre de change de 109 livres qu'il doit payer, je lui ai fait savoir la demeure de Messieurs Petit, pour leur en envoyer le payement.

Je rends grâces à Dieu de ce qu'il conserve la santé et bénit les travaux de vos missionnaires. Je ne doute

pas que les besoins de ce peuple-là ne soient grands, comme ils le sont quasi partout. Mais je m'étonne qu'on s'efforce si peu d'y remédier.

C'est un grand sujet d'affliction que la perte que l'Eglise a faite de Mgr le cardinal Rapaccioli. Nous avons remercié Dieu des grâces qu'il lui a faites, particulièrement d'avoir rempli son cœur d'une telle charité que la sienne, par laquelle il se portait à toute sorte de bonnes œuvres et à nous faire beaucoup de faveurs. Je ne puis assez me satisfaire de célébrer la sainte messe à son intention. J'ai prié tous nos prêtres de la dire et tous nos frères de communier pour lui. Nous lui avons même fait un service solennel pour ne demeurer pas tout à fait ingrats des obligations que nous lui avons, ni plus indignes que nous sommes des effets de sa protection, qu'il nous continuera dans le ciel.

Nous n'en trouvons point sur la terre contre l'oppression des Turcs, qui, après avoir chassé le consul de Tunis [1], ont emprisonné celui d'Alger [2], pour le rendre responsable de quelque dette d'un marchand de Marseille [3], qui s'en est fui. Nous sommes fort en peine de ces vexations par lesquelles il semble que l'esprit malin veuille empêcher l'œuvre de Dieu en ces pays-là.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

---

1. Martin Husson.
2. Jean Barreau.
3. Rappiot.

2290. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 22e juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai point de paroles qui puissent exprimer mes sentiments sur les singulières bénédictions que Dieu donne à vos travaux en la mission de Savigliano, ainsi que je l'apprends par votre lettre du 7. D'un côté, j'admire sa puissance et sa bonté infinies dans les forces qu'il vous donne pour soutenir un si pesant fardeau et pour en faire réussir tant et de si bons fruits qui réjouissent le ciel et la terre; et d'un autre, j'en ai une consolation très grande et une égale reconnaissance vers l'auteur de toutes les merveilles, qui daigne opérer celle-là par des instruments si faibles. Je ne me suis pas contenté de l'en remercier moi seul; mais j'ai exhorté la compagnie à lui rendre ce juste devoir; et tant que nous sommes, nous le prions souvent qu'il vous fortifie de son esprit principal pour émouvoir les cœurs à une vraie pénitence et réconcilier les peuples à Dieu et entre eux-mêmes, sans vous fatiguer par excès, comme je crains que vous faites. Je vous prie, Monsieur, de modérer vos applications et de ménager votre santé.

Vous avez bien fait de vous excuser de faire la mission à Fossano, sur la maxime de la compagnie, ou plutôt la défense qui lui a été faite, de ne point travailler dans les villes épiscopales. Et bien qu'on se soit adressé à Mgr l'archevêque de Turin pour vous obliger à passer par-dessus cette règle, je n'estime pas

---

Lettre 2290. — L. s. — Dossier de Turin, original.

qu'il le fasse, si vous la lui représentez, avec l'usage que nous en faisons de deçà.

Je suis fort consolé de ce que notre frère Demortier a déjà fait un tel progrès en la langue, qu'il sait dire : *Signor, si.* J'espère qu'il en saura bientôt assez pour l'instruction de ceux-là même de qui il la reçoit ; j'entends, des gens du pays, et qu'en leur faveur Notre-Seigneur en fera un bon ouvrier par votre moyen. Je le salue et j'embrasse avec vous toute la petite famille.

Nous n'avons rien de nouveau ici, sinon la nouvelle fâcheuse qui nous est venue de Gênes, dont vous avez connaissance, et une autre de Barbarie, qui nous apprend que le consul de Tunis a été renvoyé en France par le dey, et celui d'Alger mis en prison par la douane, et tout cela sans sujet, mais non pas sans prétexte ; de sorte que ces accidents, beaucoup préjudiciables aux pauvres esclaves, nous mettent en peine, aussi bien que la maladie de M. Duperroy, l'un de nos prêtres de Pologne, qui a l'estomac ouvert d'un abcès qui le met en danger, et le péril où M. Desdames est exposé à Varsovie, à cause que cette ville est sans défense et que l'ennemi en est proche. Ils m'écrivent néanmoins tous deux avec la même fermeté et résignation que s'ils étaient en assurance. Je les recommande tous à vos prières et suis en N.-S., Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

2291. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 22 juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous pouvez penser si les nouvelles que vous m'avez écrites nous affligent; je vous avoue que, pour mon regard, j'en suis sensiblement touché. Je prie N.-S. qu'il redonne la santé à M. Husson et la liberté au consul d'Alger. Je veux croire que le dernier n'a pas souffert le bâton, comme on vous l'a dit, puisque M. Constans, écrivant son emprisonnement, n'aurait pas oublié un traitement si rigoureux, s'il était vrai qu'il l'eût reçu; outre qu'il n'est pas vraisemblable qu'on voulût traiter de la sorte un consul qui n'est ni coupable ni accusé de la fuite de Rappiot, mais qu'on veut seulement rendre responsable d'une de ses dettes, supposant qu'il s'y est obligé. Je suis fort en peine aussi de Messieurs Le Vacher, aussi bien de celui de Tunis que de celui d'Alger, tant parce qu'ils sont eux-mêmes fort en peine des vexations extraordinaires dont les Turcs ont usé vers Messieurs les consuls, leurs intimes confrères et confidents, que pour ne savoir pas si quelque suite de ces orages ne sera pas tombé sur ces bons prêtres. Je prie N.-S. qu'il soit leur protecteur et défenseur. Tous ces accidents sont d'étranges tentations. Il semble que par elles le diable s'efforce d'empêcher l'œuvre de Dieu en ces pays-là. Et si Dieu, par sa bonté infinie, n'y met quelque remède, je ne vois pas que nous en puissions trouver aucun dans les moyens humains; nous ne laisserons pas d'y en chercher, pendant que, de votre côté,

---

Lettre 2291. — L. s — Dossier de la sœur Hains, original.

vous vous informerez de quelque voie par laquelle vous puissiez donner quelque consolation à nos confrères affligés.

Nous avons acquitté votre lettre de change de 300 livres entre les mains de M. Noblet, apothicaire, et tâcherons de faire de même de l'autre lettre que vous nous devez tirer. Avez-vous retiré les huit cents piastres que vous dites avoir consignées au patron de la barque qui devait partir pour Alger et qui a été arrêtée au port, de crainte qu'elle ne le fût par les Turcs?

Je vous remercie des soins que vous prenez de M. Husson pour le soulager en son indisposition et pour tâcher de le guérir; en quoi vous me consolez fort; et je vous prie de continuer. Avez-vous fait le voyage de Toulon et satisfait Messieurs les aumôniers?

Les Pères de la Merci ne manquent pas de volonté pour payer; le Révérend Père provincial m'est venu trouver pour m'en assurer, mais ils disent qu'ils n'ont pas à présent de quoi le faire, et j'ai peine de les en presser.

J'ai écrit à M. Huguier de donner 11 livres au fils de M. Marbais, notre arpenteur, qui est forçat sur les galères. Je vous prie de les lui rendre.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get, supérieur de la Mission, à Marseille.

2292. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 29 juin 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai recommandé aujourd'hui aux prières de notre communauté le bon M. Husson. Je suis extraordinairement touché de sa maladie et ne puis assez me satisfaire en demandant à Dieu sa santé et son retour. Je vous remercie de ce que vous n'y épargnez rien. Je vous prie de le saluer de ma part. Le plus jeune de ses frères est venu ici ce matin demander de ses nouvelles, qui nous a assuré de la bonne disposition de M. son père, de Madame sa mère et de toute la parenté.

J'ai accepté votre lettre de change de 600 livres, et nous tâcherons de l'acquitter, Dieu aidant, à son jour.

Je loue Dieu de la sollicitude de Messieurs les consuls de Marseille pour remédier aux entreprises des Turcs d'Alger, et de la barque qu'ils y envoient à cet effet. Je prie sa divine bonté qu'elle fasse un heureux voyage. Vous avez bien fait de ne hasarder pas sur elle l'argent que vous désiriez envoyer à nos gens. Il faut attendre son retour pour se pouvoir assurer de ces barbares.

Je vous prie de tenir compte à M. Huguier de 6 livres que je lui mande de donner à Jacques Frangé, forçat.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

Lettre 2292. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

2293. — A LOUIS RIVET, SUPERIEUR, A SAINTES

1er juillet 1657.

Si Monseigneur de Saintes[1] vous parlait encore de l'établissement de la compagnie à Cognac, vous feriez bien de le divertir adroitement de cette pensée, tant à cause que nous ne nous chargeons point de cures que le moins que nous pouvons, que de ce qu'il propose de nous charger aussi d'un collège, et par conséquent de l'obligation d'enseigner les humanités, qui est un emploi qui ne nous convient pas.

2294. — A DOMINIQUE LHUILLIER

De Paris, ce 3 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Le dernier messager m'échappa sans que je fisse réponse à votre lettre, comme j'en avais le dessein. Je vous dirai à présent, Monsieur, que cette lettre, ainsi que toutes les autres, m'a fort consolé, à cause de l'affection que N.-S. m'a donnée pour votre personne, et de la bonne manière dont vous vous comportez dans les occurrences; c'est de quoi je rends grâces à Dieu, et je le prie de continuer à vous bénir au dedans et au dehors de vous.

Je le remercie aussi de la fermeté qu'il donne au jeune homme qui veut entrer en la compagnie, pour exécuter cette résolution, nonobstant les oppositions qu'il y trouve; ce qui témoigne que sa vocation est de Dieu.

Lettre 2293. — Reg. 2, p. 55.

1. Louis de Bassompierre.

Lettre 2294. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

Je suis bien aise que vous ayez été voir la mission et les ouvriers de Tournan [1]; il était bien juste qu'après une si longue solitude vous prissiez ce petit divertissement.

Vous ferez bien de témoigner à M. le curé que vous ne voulez pas confesser les malades de sa paroisse contre son intention, quoique vous en ayez le pouvoir de Mgr de Meaux [2], mais aussi que vous seriez bien aise de savoir de lui ce que vous répondrez à mondit seigneur, lorsque, sachant que vous aurez désisté de visiter et d'entendre les malades qui vous appellent, il vous en demandera la raison; ou bien il serait bon que vous lui fissiez dire ceci par quelque personne considérable de piété et de confiance. Mandez-moi le nom dudit sieur curé et d'où il est venu.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà Je salue le frère Claude et suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Vous pourrez dire cependant aux bonnes gens qui vous demanderont pour les confesser étant malades que cela vous est défendu [3].

Suscription : A Monsieur Monsieur Lhuillier, prêtre de la Mission, à Crécy.

---

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Seine-et-Marne.
2. Dominique Séguier (1637-1659).
3. Le post-scriptum est de la main du saint.

2295. — A EDME BARRY, SUPÉRIEUR, A N.-D. DE LORM[1]

De Paris, ce 4e juil[let 1657].

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vo[us pour jamais!]

J'ai reçu votre lettre du 17 juin. Si vous [n'avez pas encore] affermé Brial, comme Falquières, et que vous soy[ez dans le doute] de l'affermer, je suis d'avis que vous l'affermiez, pour vous débarrasser du soin de recueillir les fruits; car nous savons par expérience qu'en cet embarras il y a plus à perdre qu'à gagner.

Je crois bien que Messieurs Jeandé et Thieulin[2] ont de la peine à s'exposer au confessionnal, mais cela est ordinaire à tous ceux qui commencent d'apprendre une langue; car elle ne s'apprend pas tout à-coup, mais peu à peu. Il y faut d'abord un peu d'application, et vous pouvez les y aider, leur enseignant les noms les plus communs des péchés.

Je prie M. Liebe de s'en aller à Richelieu et de vous laisser la conduite. Vous me faites néanmoins instance pour la donner à quelque autre, estimant que vous en êtes incapable; mais Notre-Seigneur, qui se veut servir de vous en cet emploi, le fera lui-même par vous. Ayez confiance en lui, puisqu'il a assez de lumière et de force

---

Lettre 2295. — L. s. — Dossier de la Mission, original. Quelques mots manquent par suite de l'usure du papier.

1. Le nom du destinataire et la date complète sont marqués au dos de la lettre; le contenu, au reste, les fait clairement connaître.

2. René Thieulin, né à Argentan le 29 janvier 1629, entré dans la congrégation de la Mission le 18 janvier 1653, ordonné prêtre le 25 décembre 1654, reçu aux vœux en janvier 1655. Il dirigea la maison des Bons-Enfants de 1674 à 1676 et de 1685 à 1689, exerça les fonctions d'assistant général, en tant que substitut, de 1677 à 1679 et en reçut le titre de l'assemblée générale de 1679, titre qu'il conserva jusqu'au généralat de Nicolas Pierron (1697). Il mourut à Paris le 7 novembre 1706.

pour vous deux, et une grande bonté pour vous les communiquer, comme je l'en prie.

Voici la procuration pour prendre possession de la cure de Saint-Aignan, avec la provision de Rome. Je vous prie de me mander si on a pris possession de la chapelle et quand.

M. Bajoue est encore en mission; nous l'attendons [dans] huit ou 10 jours, et alors je lui parlerai de la donation de sa rente.

Je vous prie, à la première occasion, de remercier de ma part M. le .... de l'église de Montauban de la charité qu'il a pour nous et [de l'assurer] de mon obéissance et de nos prières.

Je salue la petite [famille et suis] en N.-S., Monsieur, [votre très humble serviteur].

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2296. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 6 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je loue Dieu de votre voyage de Toulon et de ce que vous y avez fait, surtout à l'égard de Messieurs les aumôniers.

J'ai envoyé les lettres d'Alger à Madame la duchesse d'Aiguillon pour pouvoir concerter avec elle ce que nous avons à faire. Nous ne pouvons espérer de sa charité que des avis, et non pas de l'argent, pour dégager le consul, ainsi qu'elle me l'a témoigné plusieurs fois. Ce-

---

Lettre 2296. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

pendant voilà ce pauvre homme[1] qui pour sortir de prison est entré dans un autre engagement de 2 500 piastres, qui comble la mesure. Que ferons-nous à cela ? Je loue Dieu de votre vigilance pour faire arrêter les marchandises de Rappiot afin de l'obliger à le dédommager. Je vous prie d'y tenir la main et de n'envoyer aucun argent en Alger qu'il n'y ait sûreté. Mandez-moi, quand il sera temps, de vous remettre quelques sommes qui sont ici pour les esclaves qui sont là.

Nous tâcherons d'acquitter votre troisième lettre de change de quatre ou 500 livres, comme nous avons fait les autres.

Je continue à vous remercier des soins que vous avez du bon M. Husson et à vous le recommander de nouveau; j'étais fort en peine de lui; mais Dieu soit loué de ce qu'il se trouve mieux! J'ai reçu quelque consolation de ce côté-là, mais je vous assure que, du côté de notre pauvre frère Barreau, j'ai reçu une grande douleur. Je pensais qu'on s'était contenté de l'emprisonner, sans le maltraiter en sa personne, et je vois qu'on est allé jusqu'au bâton; ce qui m'afflige extrêmement.

Nous avons reçu un écu pour Jean Meglat, forçat sur la *Manse*; je vous prie de le rendre à M. Huguier, qui a charge de le lui donner. Voici qu'on vient de nous apporter 6 livres pour Marc Mansart, forçat sur la *Capitaine*; j'écris à M. Huguier qu'il les y donne et que vous lui en tiendrez compte, comme je vous prie, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

---

1. Le frère Barreau.

2297. — A NICOLAS DUPERROY, PRÊTRE DE LA MISSION, EN POLOGNE

De Paris, ce 6 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Mon Dieu! Monsieur, comment vous portez-vous? Votre diète vous a-t-elle profité? Vos trous se sont-ils refermés? Vous portez-vous assez bien pour aller et venir? M. Desdames m'a écrit; il reconnaît par ses lettres la grande utilité que votre présence lui apporte et combien votre absence le fait souffrir.

Vous savez que ce bon ecclésiastique qui s'était comme donné à la compagnie l'a quitté. Oh! que cela m'afflige et que je prie Dieu de bon cœur qu'il vous redonne votre première santé! Si cela est, j'espère que les affaires iront mieux, Dieu aidant. Au nom de Dieu, Monsieur, faites tout ce que vous pourrez pour vous bien porter. Je prie M. Ozenne de ne vous rien épargner.

Monsieur votre frère nous a écrit de chez lui que son incommodité continue et, s'il me semble, que Mademoiselle votre bonne mère se porte bien, et le reste de vos parents aussi.

Nos petites nouvelles sont le mauvais traitement [éprouvé par les deux consuls de Barbarie][1]. Celui de Tunis a été chassé et celui d'Alger mis en prison, et lui ont donné quantité de coups de bâton sur la plante

---

Lettre 2297. — L. a. — Dossier de la Mission, photographie. L'original a été mis en vente en 1854 chez M. Laverdet à Paris, et en 1904 chez M. Louis Causse à Bruxelles.

1. La phrase de l'original n'a pas de sens; le saint a écrit : *Nos petites nouvelles sont le mauvais traitement mauvais. Celui de Tunis*, etc. Nous croyons rendre sa véritable pensée dans la modification que nous faisons subir au texte.

des pieds, jusques à lui faire promettre deux mille cinq cents écus. Le premier est chassé pour n'avoir voulu promettre au roi de lui faire rendre treize Turcs[2] qui avaient été pris par un vaisseau français, et les Turcs vendus en la ville de Livourne, de l'Etat du duc de Florence, qui ne dépend point du roi ; et l'autre a reçu ce mauvais traitement à cause de la banqueroute qu'à faite un marchand français de la somme de dix mille écus, et prétendent qu'en ces cas-là ils peuvent se faire justice sur les chrétiens français, qui est une injustice inaudite[3] et contre le droit des gens.

La peste continue à Gênes et y fait de grands ravages. L'on a pris quatre maisons de communauté, dont la nôtre en est une, pour servir au public, et le noviciat des Jésuites. Les missionnaires ont été fermés huit jours à cause de la mort de leur jardinier, lui sixième. Ils sont maintenant en une autre maison, qu'ils ont louée ; et M. Blatiron, aidé des autres prêtres, travaille à la campagne, où ils ont couru risque de leur vie. La même maladie recommence à Rome. Le reste de la compagnie se porte assez bien. Je la recommande à vos prières, qui suis v[otre] s[erviteur].

V. Depaul,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Duperroy.

---

2. Sous la plume d'Abelly, ces 13 Turcs deviennent 1 300 Turcs. (*Op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. VII, § 4, p. 110.) L'exagération est un peu forte.

3. *Inaudite*, inouïe.

2298. — A CHARLES OZENNE, SUPÉRIEUR, EN POLOGNE

De Paris, ce 6 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds à la vôtre du 24 mai en remerciant Dieu de votre bonne santé et de celle de M. Desdames, et me conjouissant avec vous des bonnes nouvelles que vous me mandez, dont Dieu soit aussi béni. Ces sujets de joie, qui me sont très sensibles, sont néanmoins mêlés d'une grande affliction, procédant de l'état dangereux où se trouve le bon M. Duperroy; car vous dites qu'il a été si mal que vous avez eu peur de le perdre, et que sa plaie est bien mauvaise. Je crains bien que Dieu ne nous trouve indignes de posséder plus longtemps ce sien serviteur. Je vous avoue que sa privation me toucherait vivement, et je prie Dieu qu'il ne la permette pas et qu'il lui redonne la santé. Si pourtant sa Providence en ordonne autrement, il faut aimer la main qui nous frappe et nous confier que, portant au ciel cette belle âme, elle y élèvera davantage nos cœurs. Dites-lui, s'il vous plaît, que je l'embrasse de tout le mien et que notre communauté ne cesse de le recommander à Dieu, comme elle fait aussi votre chère personne, de laquelle je vous recommande le soin.

La peste recommence à Rome et elle est fort échauffée à Gênes, où nos pauvres confrères sont en une maison de louage, ayant abandonné la leur au service du public pour y mettre ceux qui sont soupçonnés du mal, et on me mande qu'il y en avait 700. Je recommande les uns et les autres à vos prières.

Tout va assez bien ici, comme partout ailleurs, grâces

Lettre 2298. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

à Dieu, tant pour la santé que pour les exercices, même en Barbarie à l'égard de nos prêtres, mais non pas des consuls, car celui de Tunis a été chassé et celui d'Alger bâtonné et mis en prison sans sujet. On me mande qu'il en est sorti en promettant 2.500 écus, qu'il ne pourra jamais payer, si Dieu ne fait miracle.

Nous continuons toujours nos prières pour le roi, la reine et leurs armes; et toute l'Eglise a sujet de le faire aussi, puisque ses intérêts sont mêlés avec les leurs.

Je suis en N.-S., qui est le maître, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Ozenne.

2299. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 6 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous me parlez par votre lettre du 5 juin de notre établissement en Espagne et de l'offre que fait ce bon prêtre, qui a été jésuite, d'y aller sous celui que nous y enverrons, lequel nous n'avons pas encore destiné, et ne voyons personne capable d'y réussir que M. Martin; mais il est nécessaire à Turin. Nous pensons néanmoins en M. Brin, quoiqu'il y ait quelque chose à désirer. Nous y penserons encore attendant un dernier mandement de la part de Mgr le cardinal de Tolède [1]. Il y a lieu de douter s'il est à propos de recevoir en la compagnie ce bon gentilhomme espagnol, et encore plus de l'em-

---

Lettre 2299. — L. s. — Dossier de la Mission, original.
1. Balthazar Moscoso y Sandoval (1646-1665).

ployer en cet établissement, supposé qu'il se fasse, avant de l'avoir éprouvé, attendu la qualité de son esprit. Vous pouvez l'entretenir sans l'éconduire, ni vous engager.

J'ai reçu le dimissoire pour notre frère Plunket [2], avec un mémoire sur la validité de son titre. Je vous remercie très humblement de ce que vous suivez les affaires commencées jusqu'au bout et de l'attention que vous y faites, par l'affection singulière que Dieu vous a donnée pour les intérêts de la compagnie.

Nous différerons encore à essayer de nous mettre en possession de deçà du privilège de donner dimissoire, ne voyant pas assez de disposition en Nosseigneurs les prélats de les recevoir, et je désire en parler à quelques-uns auparavant; outre que ce frère n'ayant aucun bien en son pays qui lui puisse servir de titre, nous ne pouvons par conséquent lui donner un dimissoire [3].

Je suis grandement en peine de ce que Mgr de Cavaillon [4] a été obligé de partir de Rome, ainsi que vous me le mandez, en un temps fort incommode et dangereux. Mgr de Saint-Malo [5], à présent évêque n[ommé] de Chartres, m'a néanmoins dit qu'il était encore à Rome. Si cela est, je vous prie de lui faire un renouvellement des offres de mon obéissance et de l'assurer de nos prières pour sa conservation.

---

2. Luc Plunket, né le 18 octobre 1630 à Girly (Irlande), entré dans la congrégation de la Mission à Richelieu le 24 septembre 1653, reçu aux vœux à Richelieu. Il était à Saint-Méen en 1659.

3. Les mots *de donner dimissoire*, *en Nosseigneurs les prélats* et *donner un dimissoire* sont raturés sur l'original. Mais comme ils sont nécessaires au sens de la phrase et que, d'autre part, l'encre qui a servi à raturer diffère de l'encre avec laquelle la lettre est écrite, il y a lieu de croire que ces ratures ne sont le fait ni du saint ni de son secrétaire.

4. François Hallier (1657-1659). Cavaillon n'est plus aujourd'hui qu'un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avignon (Vaucluse).

5. Ferdinand de Neufville

Il pourrait bien nous aider à obtenir de notre Saint-Père la confirmation de l'érection du séminaire de Saint-Malo et de notre établissement en l'abbaye de Saint-Méen. Les religieux de Saint-Maur, appuyés du parlement de Rennes, nous y ont fort troublés; et Mgr l'évêque, par l'autorité du roi et de son conseil, nous y a maintenus. Mais tôt ou tard ces bons Pères feront de nouveaux efforts pour nous en chasser. C'est pourquoi l'autorité du Saint-Siège affermirait notre droit. Vous verrez quel il est par les copies que je vous envoie; et par la consultation que vous pourrez faire sur icelles, vous apprendrez l'ordre qu'il faut garder en cette poursuite, et les pièces qu'il vous faudra envoyer. Ces copies ne sont que pour vous servir de mémoires. Si donc Mgr de Cavaillon n'est pas parti, vous lui en pourrez parler.

Je n'ai pu refuser au R. P. provincial de la Merci de vous adresser ce paquet et de vous prier, comme je fais, de vous employer à obtenir le bref qu'il demande. Je vous prie de fournir l'argent qu'il faudra. Il nous a mis en main vingt écus; s'il en faut davantage, il nous le rendra. Le port de son paquet inclus ne coûtera guère moins de 6 ou 7 livres.

J'ai fait tenir vos lettres à M. votre frère et à votre cousin.

Je vous mandai, la semaine passée, que je vous écrirais aujourd'hui sur le sujet de nos règles. Selon cela, je vous envoie quelques nouvelles observations que nous y avons faites, mises en ordre par M. Portail.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

2300. — A NICOLAS DEMONCHY

De Paris, ce 7 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens d'envoyer votre lettre à M. de Massac, afin qu'il voie le préjudice qu'il nous fera, s'il ne travaille promptement à la requête; c'est pourquoi je ne vous répondrai pas exactement.

M. des Jardins vous fera voir ce que je lui écris au sujet de l'ordination dont vous me parlez, et N.-S. vous fera lui-même connaître combien le service que vous lui rendrez en cet œuvre-là lui sera agréable. Pour moi, je ne puis vous exprimer ni la joie que j'ai de vous y voir disposé, ni l'affection avec laquelle je demande à Dieu qu'il vous donne les forces de corps et les grâces de l'esprit nécessaires pour le succès de l'entreprise. J'espère bien qu'il le fera, Monsieur, puisqu'elle tend au bien d'un grand diocèse et qu'elle doit servir de fondement à une longue suite de grâces que Dieu versera par ce moyen sur les ecclésiastiques et sur les séculiers. Je vous ferai envoyer les entretiens et les autres choses que vous demandez.

Cependant je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Demonchy, prêtre de la Mission, à Toul.

Lettre 2300. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

2301. — A PIERRE CABEL

De Paris, ce 7 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

C'est pour vous avertir que le roi s'en va à Sedan, à ce qu'on m'a mandé, et vous prier, comme je fais, de disposer toutes choses à cela, afin qu'il n'y ait rien en votre église, ni en ce qui dépend de vos soins, qui ne soit dans la bienséance. M. Berthe partira mardi, Dieu aidant, avec M. Michel et un autre prêtre, pour aller à votre secours. Cependant, si la cour y arrive plus tôt, vous pourrez faire dire à la reine par M. de Saint-Jean, pour vous excuser du peu que vous êtes, que le supérieur[1] a été obligé d'aller prendre les eaux de Forges, où il est à présent, et M. Michel d'aller mettre ordre à quelques affaires.

Je prie N.-S. qu'il soit votre conduite et votre force. C'est en son amour que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Cabel, prêtre de la Mission, à Sedan

---

Lettre 2301. — L. s. — Dossier de la Mission, original.
1. Marc Coglée.

2302. — A EDME MENESTRIER, SUPÉRIEUR, A AGEN

De Paris, ce 8 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre procuration [1], dont je vous remercie. Puisque vous en avez retenu une pareille et qu'elle vous pourra servir en cas que l'autre s'égare, je vous prie de me l'envoyer.

Il faut prendre patience dans le retardement que Mgr d'Agen [2] apporte à répondre à votre lettre. Si pourtant il vous laissait encore longtemps en suspens sans faire quelque avance pour affermir votre établissement, il faudrait penser à ce que nous aurions à faire.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà; chacun s'y porte bien, grâces à Dieu, à qui j'offre souvent votre personne et celle de M. Admirault, ensemble tous vos exercices, à ce qu'il plaise à sa divine bonté de les conserver et fortifier.

C'est en son amour que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la page : M. Edme.

Lettre 2302. — L. s. — Dossier de la Mission, original

1. Le secrétaire avait ajouté à la suite les mots *pour résigner en faveur de l'union*, que le saint a raturés.

2. Barthélemy d'Elbène (1638-1663).

2303. — A N***

Je veux croire que cette personne qui vous a écrit si tendrement n'y pense pas de mal; mais si faut-il avouer que sa lettre est capable de donner quelque atteinte à un cœur qui y aurait quelque disposition et serait moins fort que le vôtre. Plaise à Notre-Seigneur nous garder de la fréquentation d'une personne qui peut donner quelque petite altération à notre esprit!

2304. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 13 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu la vôtre du 3 avec consolation. Je vous remercie derechef des soins que vous avez eus de M. Husson. Dieu veuille qu'il ait assez de force pour entreprendre et continuer son voyage! J'approuve fort l'avis qu'on lui a donné de sortir de Marseille, estimant que l'air de la campagne contribuera beaucoup à le rétablir.

Vous avez fait un coup d'habile homme de vous emparer d'une partie des marchandises du patron à qui vous avez consigné quelques sommes pour Alger, afin d'assurer votre argent, et ferez un acte de sagesse de prendre avis pour éviter quelque surprise; car les autres créanciers du même patron, venant à savoir que vous tenez ces marchandises en dépôt, les pourraient faire saisir en vos mains et se les faire adjuger, parce que tout meuble saisi demeure au premier saisissant. Voyez

---

Lettre 2303. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XX, p. 304.
Lettre 2304. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

donc s'il est à propos que vous les préveniez en saisissant le premier; ce qui se doit faire par autorité de justice. Au reste, vous ne me dites point à combien montent ces sommes consignées, ni pour qui elles sont, comme cela est à désirer.

Quant aux 300 livres léguées par testament aux *Pères de la Mission*, vous pouvez savoir si le testateur a eu intention de les donner à ces Messieurs du Saint-Sacrement en vous en informant de ses proches et en vous informant aussi s'il avait plus de hantise avec eux qu'avec vous; et si vous ne l'avez pas connu, demandez s'il a assisté à quelque mission; car, en ce cas, il pourrait y avoir conçu quelque bonne volonté pour la compagnie. Tant y a, Monsieur, que, s'il y a plus de conjectures que ce legs appartienne à ces Messieurs qu'à votre maison, il ne faut pas leur disputer; mais si, au contraire, vous avez quelque probabilité qu'il est plutôt à vous qu'à eux, ou raison de douter [1], et que néanmoins ils prétendent l'emporter, il faut en faire donner un jugement par Mgr l'évêque, non tant pour l'importance de la chose, puisqu'elle est petite et onéreuse, que pour la conséquence, qui pourrait nous être fort dommageable, s'il leur est loisible de prendre et de se prévaloir du nom de missionnaire, qui est le nôtre propre, au lieu que le leur n'est et ne doit être que de *Prêtres du Saint-Sacrement*. Or le jugement de mondit seigneur pourra remédier à cette confusion de noms et les distinguer pour l'avenir, en ordonnant qu'ils s'appelleront *du Saint-Sacrement*, selon leur bulle, et que par le nom de *Prêtres* ou *Pères de la Mission* seront entendus les prêtres de notre compagnie.

Je suis dans quelque impatience de recevoir des nou-

---

1. Les mots *ou raison de douter* sont de la main du saint.

velles de l'état des affaires de Tunis et d'Alger. Il y a longtemps que nous n'en avons du premier, et ne savons ce qui est arrivé à M. Le Vacher l'ainé depuis le départ de M. Husson. J'en suis en peine, et encore plus du second, je veux dire de Philippe Le Vacher et du frère Barreau, que nous savons être dans la persécution. Je sais bien qu'il est difficile que vous en ayez des nouvelles certaines jusqu'au retour de la barque que Messieurs les consuls de Marseille ont envoyée en Alger; mais j'espere qu'alors vous m'informerez de tout, et qu'en attendant qu'il y ait sûreté pour leur envoyer quelque secours, vous les consolerez par lettres, lesquelles vous pourrez leur faire tenir, ou par le bastion de France, si vous osez vous y fier, ou par Livourne, si vous y pouvez avoir correspondance. Je vous prie de vous servir de l'une de ces voies, ou de toutes les deux ensemble. J'espère de leur écrire la semaine prochaine.

Si l'emprisonnement du consul lui coûte 2.500 écus, comme on le dit, il nous est impossible de le tirer de là et de le dégager de ses vieilles et nouvelles dettes. Et où prendrions-nous de si grandes sommes? Car Madame la duchesse d'Aiguillon m'a dit franchement qu'elle ne peut nous aider que de mille livres, que M. l'abbé son neveu [2] donnera, savoir 600 livres quand nous voudrons, et le reste quand il pourra. Nous pourrions bien vendre les consulats, s'il se trouvait des gens qui les voulussent acheter. Vous m'avez mandé que, pour celui d'Alger, il sera difficile; pour celui de Tunis, on en pourra trouver quelque chose, non peut-être tant à présent qu'on eût fait il y a 5 ou six mois Je vous prie de con-

---

2. Emmanuel-Joseph Vignerod, comte de Richelieu, abbé de Marmoutiers et de Saint-Ouen de Rouen, prieur de Saint-Martin-des-Champs, né le 8 mars 1639 du frère de la duchesse d'Aiguillon, François Vignerod, et mort à Venise le 9 janvier 1665.

certer ceci avec quelques personnes intelligentes et de confiance, pour en savoir leur sentiment, et de me le mander avec le vôtre; car, si nos prêtres peuvent continuer leurs fonctions sans que ces charges soient exercées par personnes établies de notre part, il est comme nécessaire de nous en défaire.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'écris à M. Huguier qu'il donne 30 livres à un forçat nommé Malleville sur la galère de *Saint-Philippe*, que sa mère nous a fait délivrer. Je vous prie de lui en tenir compte. Cet argent et celui que nous recevrons ci-après pour les forçats sera gardé par le frère Ducournau, pour vous le rendre par lettres de change, quand vous le désirerez.

Le roi doit écrire à la ville de Marseille et au duc de Florence pour assurer la robe ou effets de Rappiot, pour la décharge du consul, et j'attends les lettres tous les jours[3].

Suscription : A Monsieur Monsieur Get, supérieur des prêtres de la Mission, à Marseille.

2305. — A EDME JOLLY

De Paris, ce 13e juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai vivement ressenti la disposition qu'il a plu à Dieu

---

3. Ces lettres forment les Appendices 4 et 5.

Lettre 2305. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

de faire du R. P. Aversa, ainsi que vous me l'avez mandé par votre lettre du 12 juin, tant parce qu'elle nous prive d'un véritable ami, que parce que toute l'Eglise y perd. Je l'ai recommandé aux prières de la compagnie, comme en étant le bienfaiteur et l'affectionnant, ce semblait, ainsi qu'un père ses enfants. Pour nous exciter à la reconnaissance des obligations que nous lui avons, nous fîmes hier un service à son intention, comme nous avions fait auparavant pour feu Mgr le cardinal Rapaccioli.

Quand la peste ne ferait d'autre dégât à Rome que d'avoir enlevé ce saint personnage, elle n'en aurait que trop fait. Plaise à Notre Seigneur qu'elle en demeure là [1] et que mes péchés ne rendent nos prières sans effet ! Nous ne laisserons pas de les offrir à Dieu pour la cessation de cette maladie en toute l'Italie et pour la conservation particulière de nos confrères qui sont en grand danger à Gênes, puisque la chaleur du mal y est grande et quasi universelle, et qu'à la fin ils seront obligés de s'exposer, puisque les confesseurs manqueront à Mgr le cardinal pour l'assistance spirituelle des malades. Je leur ai mandé d'attendre son ordre et de ne le pas prévenir.

Je loue Dieu de ce que Mgr de Cavaillon est à Palestrina, à couvert de la maladie et des ardeurs du temps, qui auraient pu nuire à sa santé s'il avait fait son voyage. Je prie Dieu qu'il le conserve et qu'il vous ramène les autres ouvriers qui sont encore en mission, avec la même disposition que Messieurs Pesnelle, Baliano et de Martinis. J'attends la petite relation que vous me faites espérer des divers fruits de leurs travaux, et

---

1. Rédaction primitive : mais il est bien à craindre qu'elle n'en demeure pas là. — Le saint a fait la correction de sa main.

cependant j'en remercie Dieu et j'embrasse ces Messieurs.

Je me suis proposé de me donner l'honneur d'écrire à Mgr le cardinal Chigi [2], puisque vous estimez que je le dois faire, et le ferai par le prochain ordinaire, ne l'ayant pu par celui-ci; celui-ci part ce jourd'hui de cette ville [3].

Il n'importe où nous recevions la bénédiction de Messieurs les curés à la fin de nos missions, si à l'église, ou en leurs maisons; il faut la prendre sans façon et où il y aura plus de commodité.

La providence de Dieu n'ayant pas permis que les six volumes du livre de M. Abelly vous aient été rendus, depuis le long temps qu'il y a qu'on vous les a envoyés, pour en présenter un au Pape, à qui il est dédié [4], l'auteur a désiré que je vous en envoie un par la poste, pour ne différer pas davantage de le présenter à Sa Sainteté, puisqu'il est déjà à Rome en d'autres mains; c'est de quoi je vous prie, Monsieur, qui suis en N.-S. votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'envoie six écus à M. Jacob pour acquitter le port du livre de M. Abelly; vous tâcherez de le faire présenter à Sa Sainteté, et lui ferez dire qu'il lui a envoyé le premier, mais qu'il est resté à Gênes, où est la contagion [5].

---

2. Flavius Chigi, neveu d'Alexandre VII, créé cardinal le 9 avril 1657, nommé évêque l'Albano en 1686, de Porto en 1689, mort à Rome en 1698.

3. Ce membre de phrase est de la main du saint.

4. Nous ne connaissons d'Abelly qu'un seul ouvrage dédié au Souverain Pontife; il a pour titre : *De l'obéissance et soumission qui est due à N. S.-P. le Pape en ce qui concerne les choses de la foi*, Paris, 1654, in-8°.

5. Le post-scriptum est de la main du saint.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission, à Rome.

2306. — A NICOLAS DUPORT, PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES

De Paris, ce 13 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Le grand ravage que fait la maladie à Gênes m'épouvante et m'afflige au dernier point et fait que je communique ma douleur à tous les gens de bien qui peuvent nous aider à demander à Dieu qu'il ait agréable de retirer de dessus cette pauvre ville la pesanteur de son bras, qui l'accable. C'est la priere que lui fait incessamment notre petite compagnie et qu'elle lui fera tant que durera cette visite du ciel; car, outre que c'est une affliction publique, c'est un sujet de crainte pour nous que votre famille n'en soit pas exempte. Il faut pourtant se soumettre à la conduite adorable de Dieu, qui vous épargnera, s'il est plus expédient pour sa gloire. Ce sera assez que vous renouveliez à Monseigneur le cardinal l'offre que M. Blatiron lui a faite de la famille en général et de chacun en particulier pour l'assistance spirituelle des malades, lorsque Son Eminence trouvera à propos de l'y employer; en cela, vous direz et ferez tout ce que vous devez; Dieu ne vous demande pas davantage. Il sait vos dispositions et saura bien vous appeler par votre nom, quand l'heure sera venue qu'il se faudra servir de vous en cette occasion. Je vous prie de ne la prévenir pas, en vous présentant seul sans un

---

Lettre 2306. — Dossier de la Mission, copie du XVII' ou du XVIII' siècle.

ordre spécial. Le — que dira-t-on? — ne doit pas s'arrêter en votre esprit, et ce serait respect humain d'en user autrement, sous prétexte que quelqu'un se scandalise de ne vous voir dans le péril, comme s'il fallait que tous les prêtres et religieux y fussent en même temps.

Je suis en peine de l'indisposition de notre frère Rivet; je prie N.-S. qu'il l'en délivre et qu'il vous bénisse tous de ses grandes bénédictions.

Continuez à me donner de vos chères nouvelles et à prier Dieu pour moi, qui suis toujours proche de la mort, dans mon âge avancé, et, en l'amour de N.-S., pour le temps et l'éternité, Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,
i. p d. l. M.

2307. — A GILLES BUHOT[1]

De Paris, ce 14 juillet 1657.

Monsieur,

C'est avec toute l'humilité que je le puis, Monsieur, que je me prosterne en esprit à vos pieds et que je vous demande pardon de ce que j'ai mis si longtemps à faire réponse aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et à vous remercier de la grâce

---

Lettre 2307. — L. a. — Dossier de la Mission, minute.

1. Le diocèse de Bayeux ne compta peut-être pas, dans le courant du XVIIe siècle, de prêtre plus distingué que Gilles Buhot, docteur en Sorbonne, auteur d'un cours de philosophie (*Corpus philosophiae*, *Cadomi*, 1673, 3 vol. in-8°), fondateur et supérieur du séminaire de la Délivrande et du séminaire de Bayeux, pour lequel il donna, le 11 mars 1669, une maison et ses dépendances, mort le 5 janvier 1674 dans sa soixante-douzième année. (Cf. Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1855-1877, 2 vol. in-8°, t. I, p. 20; Béziers, *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, Rouen, 1894-1896, 3 vol. in-8°, t. II, pp. 163-164.)

que vous nous faites d'appeler cette pauvre et chétive compagnie à Notre-Dame-de-la-Délivrande pour le service de votre diocèse [2]. Je le fais à présent, Monsieur, en suite des prières que nous avons faites à Notre-Seigneur, afin qu'il lui plût nous faire connaître sa sainte volonté, et ce avec toutes les tendresses et reconnaissance de mon cœur; mais, pource que je ne suis pas digne de vous faire un remerciment répondant à la grandeur du bien qu'il plait à votre charité de nous offrir, je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre remerciment et votre récompense [3].

Notre petite compagnie, Monsieur, accepte donc avec tout le respect et la reconnaissance qu'elle le peut la charité qu'il vous plait de lui faire, et enverra quelqu'un vous trouver pour apprendre plus particulièrement le détail de vos intentions et de celle de ces Messieurs qui désirent s'associer à icelle, dès aussitôt que nous aurons reçu votre commandement. Plaise à la bonté de Dieu, Monsieur, de nous faire la grâce de répondre à l'attente que vous avez de nous, et de nous faire part à l'abondance des grâces qu'il vous a données, et par vous à votre diocèse [4]!

Je suis cependant, en son amour...

---

2. Gilles Buhot offrait à saint Vincent, pour un établissement de missionnaires, sa maison et une rente d'environ 2.000 livres. Cette maison était sur la commune de Douvres (Calvados), où se trouvait le pèlerinage de Notre-Dame-de-la-Délivrande.

3. Suivent dans l'original quelques mots ratures, à savoir : « et qu'il vous fasse dignes de l'acceptation que fait notre petite compagnie de la grâce que vous lui faites et selon les conditions que vous lui proposez. Nous avons eu quelque difficulté à l'établissement à ... »

4. Les pourparlers ne purent aboutir. François de Nesmond, évêque de Bayeux, reprit le projet avec plus de succès après la mort de saint Vincent. Les prêtres de la Mission s'établirent à Notre-Dame-de-la-Délivrande en 1692 et dirigèrent le pèlerinage jusqu'à la grande Révolution.

2308. — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

De Paris, ce 16 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous envoyons M. Berthe, présent porteur, pour faire la visite chez vous. Je vous prie de lui donner une entière connaissance de toutes choses, de lui avoir la même confiance que vous auriez en moi et de la donner à ceux que vous avez en charge.

Vous savez que nous payons, à l'acquit de votre maison, trois mille livres de pension à M. l'abbé Lucas, outre quelques autres petites sommes à d'autres personnes. Or il nous a proposé que, si nous voulons éteindre les deux tiers de cette pension, à raison du denier cinq, il y consentira; ce qui m'oblige de vous en donner avis, afin que, si, après en avoir conféré avec vos gens, vous êtes de sentiment contraire, fondé sur raison, vous me le fassiez savoir, s'il vous plaît; ou, si vous en convenez, comme nous estimons que vous le devez faire, parce que notre conseil trouve la proposition raisonnable et même avantageuse, vous nous envoyiez un consentement de votre communauté, assemblée à cet effet pour en traiter. Et parce qu'il faut dix mille livres comptant, que nous n'avons pas, vous donnerez pouvoir par le même acte à M. Alméras, qui représente le supérieur général de la compagnie en la maison de Saint-Lazare, d'emprunter cette somme, au nom de votre communauté, pour être employée à éteindre lesdits deux tiers de la pension qu'elle doit audit sieur abbé. Vous pouvez penser, Monsieur, que personne ne voudra prêter

---

Lettre 2308. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

une somme si notable sur la simple obligation de votre famille; c'est pourquoi nous ferons que la nôtre s'obligera avec elle. M. l'abbé Lucas désire que l'affaire soit fort secrète; vous n'en direz donc rien à qui que ce soit du dehors, s'il vous plaît, et tirerez parole de ceux du dedans qu'ils n'en parleront pas non plus. Votre acte capitulaire se fera entre vous autres et contiendra à peu près qu'étant redevables de 3.000 livres de pension annuelle et viagère envers ledit sieur abbé, vous jugez utile pour votre maison d'en éteindre les deux tiers, moyennant ladite somme de dix mille livres une fois payée; que vous donnez pouvoir à M. Alméras et le priez d'en passer concordat avec ledit sieur abbé, comme aussi d'emprunter cette somme, pour l'employer à cette extinction, et d'obliger les biens et revenus de votre maison pour le payement, etc.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Au bas de la première page : M. Cruoly.

2309. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce jeudi au soir [Juillet 1657 [1]].

Je vous supplie très humblement, mon très honoré Père, si votre charité le juge à propos, de donner à Monsieur le supérieur de Sedan le pouvoir de recevoir et offrir à Dieu le renouvellement des vœux de ma sœur Jeanne-Christine et ceux de la première fois que sa sœur associée désire faire, au cas qu'elles le désirent et lui en parlent.

Lettre 2309. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1 Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

J'ai oublié ce matin de proposer à votre charité s'il ne serait pas expédient que je menasse nos sœurs Jeanne[2] *et Madeleine. Outre quelque considération, je crois que la première serait un peu satisfaite, et moi j'en aurais consolation. C'est toujours dans la soumission que je vous fais mes propositions, ainsi que doit faire, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante.*

LOUISE DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2310. — A EDME BARRY, SUPÉRIEUR, A N.-D.-DE-LORM

De Paris, ce 18 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai point reçu de vos lettres depuis que je vous en ai donné des miennes. Celle-ci est pour vous demander si M. Liebe est parti pour Richelieu, où je l'ai prié de s'en aller, et si vous avez pris ou fait prendre possession de la cure de Saint-Aignan, en vertu de la procuration que je vous ai adressée. Avec cela, je vous prie de me mander l'état présent de votre séminaire et de vos affaires, particulièrement celui de votre santé, laquelle je vous prie de ménager.

Je réponds à M. Thieulin sur quelques questions qu'il m'a faites.

Nous n'avons rien de nouveau, sinon que la peste a recommencé à Rome, où pourtant elle ne fait pas grand dégât; mais elle est fort échauffée à Gênes, où nos confrères ont abandonné leur maison aux pestiférés et se sont réfugiés dans une autre, qu'ils ont louée. Tous attendent l'ordre de Mgr le cardinal leur archevêque pour exposer leurs vies au service des malades.

---

2. Jeanne Lepeintre.

Lettre 2310. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

Nous nous portons assez bien, grâces à Dieu. M. Brin est supérieur à Troyes; il vient de faire une mission fort considérable, où il s'est fait de grands biens. M. Berthe est parti pour les visites; j'espère qu'il vous ira voir dans quelque temps.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Barry.

2311. — A LOUIS DUPONT, SUPERIEUR, A TREGUIER

De Paris, ce 18 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai appris votre indisposition par votre dernière lettre, dont je suis fort en peine. Je prie N.-S. qu'il n'en permette pas la continuation, mais qu'il vous rétablisse en votre santé, pour l'avancement de son œuvre et la consolation de la compagnie; à quoi je vous prie de contribuer ce que vous pourrez en prenant le repos et les remèdes convenables. Si, après cela, votre mal ne diminue pas, ou à cause de l'air du pays, qui peut-être vous est contraire, ou à raison de votre emploi, qui vous oblige à trop d'application nous tâcherons de vous faire relever. Vous en direz votre sentiment à M. Berthe, qui est parti il y a 4 ou 5 jours pour vous aller visiter; il n'arrivera pas néanmoins à Tréguier d'un mois d'ici, comme je crois, parce qu'il a besoin de ce temps-là pour visiter les maisons du Mans, de Richelieu et de Saint-

---

Lettre 2311. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

Méen. Etant chez vous, j'espère qu'il règlera tout et qu'il pourvoira au secours que vous attendez. Je vous prie de lui avoir une entière confiance et de disposer la maison à profiter de sa visite.

Je me donne l'honneur d'écrire à Mgr pour le supplier de nous excuser du retardement de l'envoi du 3e prêtre qu'il nous a demandé.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Dupont.

2312. — A N***

19 juillet 1657 [1].

Vincent de Paul donne à son correspondant des nouvelles de la maison de Saint-Lazare, où sont soignés seize ou dix-huit missionnaires malades, que les travaux des missions ont épuisés.

2313. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 20e juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis bien aise que M. Husson soit parti de Marseille. Il m'a écrit de Lyon, où il est arrivé à peu près au même état qu'il était quand il vous a quitté, mais un peu plus dégoûté. Il était résolu de continuer son

---

Lettre 2312. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 31.

1. Collet ne se serait-il pas trompé de date? Ce que saint Vincent dit ici de la santé de ses confrères ne s'accorde guère avec ce qu'en rapportent les lettres 2310 et 2320.

Lettre 2313. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

voyage au plus tôt et de se mettre sur la rivière, si bien que nous l'attendons ici dans six ou sept jours. Je vous remercie derechef des soins que vous en avez eus.

Nous tâcherons d'acquitter votre 3e lettre de change, ainsi qu'il me semble vous l'avoir mandé.

Je rends grâces à Dieu du secours que la ville de Marseille a envoyé à celle de Gênes, et je le prie qu'il conserve toutes les personnes envoyées et que sa miséricorde délivre bientôt cette ville affligée. Nous en sommes en grande affliction et bien en peine pour nos pauvres confrères, qui sont en grand péril. Plaise à la bonté de Dieu de les garantir de ce fléau ! Il est difficile que vous leur puissiez envoyer sûrement de l'étoffe pour le présent; je pense que vous ferez bien de différer.

Je pense qu'on fait difficulté d'assurer le fonds de l'hôpital et les gages des aumôniers; je ne sais pas bien l'état de cet affaire; j'en parlerai aujourd'hui à Madame la duchesse, et, si je puis, je vous en dirai un mot par la présente; sinon, ce sera pour le 1er jour.

Il y a environ deux mois que je vous ai envoyé l'absolution de Mgr de Rouen[1] pour notre frère [Parisy][2], pour lui donner moyen de prendre les derniers ordres; et je suis en peine de savoir si vous l'avez reçue, parce que vous ne m'en avez rien dit. Il est bon de faire toujours mention en vos lettres de celles que vous avez reçues, particulièrement des papiers qui les accompagnent.

Voici deux lettres du roi[3], afin que les effets de Rappiot soient saisis et mis en assurance, tant à Marseille

---

1. François de Harlay de Champvallon.
2. Ce nom a été découpé et enlevé. (Cf. l. 2194, note 4.)
3. Le saint fit copier ces deux documents sur la page de sa lettre laissée en blanc; nous en donnons le texte en appendice.

qu'à Livourne; je vous prie de tenir la main à l'exécution et de faire tenir en Alger les lettres que j'écris à M. Le Vacher et au frère Barreau, par la plus sûre et courte voie que vous pourrez, qui pourra être celle de Livourne.

Vous rendrez, s'il vous plaît, un écu à M. Huguier, qu'il a charge de donner à Martin de Lancre sur la galère de *Morgue*.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2314. — A CHARLES OZENNE, SUPÉRIEUR, A OPOLE

De Paris, ce 20e juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai été fort consolé de votre lettre du 13 juin, apprenant d'un côté que les affaires publiques vont de mieux en mieux, et d'un autre que le bon M. Duperroy est en meilleur état qu'il n'a été. Comme ce sont des grâces que nous demandons à Dieu avec grand désir et persévérance, aussi en avons-nous un grand sentiment de reconnaissance, et j'en remercie sa divine bonté de toutes les tendresses de mon cœur, comme aussi de votre bonne disposition et de celle de M. Desdames. Plaise à Dieu de détourner de lui et de Varsovie l'orage dont vous dites que cette pauvre ville est encore menacée!

Lettre 2314. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

Nous avons reçu les deux lancettes de la sœur Marguerite, lesquelles nous lui renverrons après qu'elles seront accommodées, et je prie N.-S. qu'il lui rende la charité qu'elle fait à notre malade. Je le salue et ces filles aussi, et je vous embrasse, Monsieur, avec l'affection que Dieu m'a donnée pour vous, à qui je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Ozenne.

2315. — A EDME JOLLY

De Paris, ce 20e juillet 1657

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai vu la lettre que vous avez écrite à M. Portail au sujet de nos règles. Tant s'en faut que vous ayez mal fait de nous dire vos sentiments, que vous feriez une faute de nous cacher les lumières que Dieu vous a données, ou que vous avez reçues de personnes éclairées, soit sur cette matière, ou sur d'autres sujets. Je vous prie donc de continuer. J'ai prié M. Portail de vous faire réponse. Il est à Saint-Denis à présent que je dicte ceci; mais je pense qu'il viendra assez tôt pour vous écrire par cette voie.

Vous avez bien fait de ne recevoir pas chez vous l'Italien venu en France. En partant d'ici, il me demanda d'y pouvoir loger quand il serait à Rome; mais, au lieu de le lui faire espérer, comme il vous l'a dit, je

---

Lettre 2315. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

lui fis connaître que cela ne se pouvait faire. Il est vrai que Mgr le nonce me l'avait recommandé; néanmoins je ne croyais pas que sa recommandation allât jusqu'à Rome.

Je suis consolé de ce que M. Le Vacher, de Tunis, peut exercer le consulat, par faute d'un consul, pour pouvoir exercer les fonctions ecclésiastiques, selon l'avis des personnes que vous avez consultées; mais je le serai encore plus, si vous lui en pouvez obtenir une permission expresse, à quoi vous me faites espérer de vous employer.

Je bénis Dieu de ce qu'il a donné à Claude Sicoex[1] assez de santé pour se retirer en son pays, et vous l'argent qu'il a fallu pour son voyage.

Vous avez raison d'être en peine de notre maison de Gênes et de la ville même; car, si la mortalité y dure longtemps telle qu'elle a été jusqu'à présent, les habitants seront réduits à peu, et nos confrères, qui ont été préservés par le passé, seront en grand péril. J'en suis si affligé que j'en suis abattu de douleur; et s'il en était de même de Rome, je ne sais où j'en serais. Dieu soit loué de ce que le mal n'y fait pas de progrès ! J'espère que sa divine bonté ne lui permettra pas d'en faire, mais que peu à peu elle fera dissiper ce reste qui a paru. C'est la prière que nous lui faisons quasi sans cesse, et surtout qu'il lui plaise de vous conserver et tous nos confrères d'Italie.

Je pense avoir oublié de vous avertir que Monseigneur de Rouen a dispensé notre frère Parisy de se présenter à lui pour son absolution, laquelle, de sa grâce, il nous a

---

1. Claude Sicoex, frère coadjuteur, né à Rumilly (Haute-Savoie) le 15 avril 1625, reçu dans la congrégation de la Mission à Rome le 12 octobre 1654.

fait expédier; et je l'ai envoyée à ce frère il y a déjà longtemps.

Nous avons fait tenir les lettres que vous m'avez adressées. Je n'ai aucune nouvelle à vous donner. Tout va ici son petit train, et la compagnie fait assez bien partout, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'ai été prié par M. d'Orgeval, auquel Sa Sainteté a donné un prieuré ou abbaye que possédait feu Monseigneur le cardinal Bichi[2], de m'informer si le Pape a donné un bref par lequel Sa Sainteté remet au roi le droit qu'il a de pourvoir aux bénéfices de mondit seigneur le cardinal, au cas qu'il mourût en la cour de Rome. Au nom de Dieu, Monsieur, informez-vous-en soigneusement. Nous avons grande obligation à mondit sieur d'Orgeval. M. Gueffier sait bien cela[3].

M. Portail vient de m'apporter la réponse qu'il a faite à votre lettre. Je n'ai pas le temps de la voir et encore moins de la digérer. Je vous prie de m'écrire les difficultés que vous y trouverez, et désormais de me mander à moi-même, et non à d'autres, ce que vous aurez à proposer sur le sujet de nos règles.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur de la Mission, à Rome.

---

2 Alexandre Bichi, ancien nonce en France, mort à Rome le 23 mai 1657.

3 Ce qui précède, depuis *J'ai été prié*, est de la main du saint.

2316. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 21 juillet 1657.

Mon cher Frère,

Dieu soit éternellement béni et glorifié de votre retour sur les pauvres frontières et de votre heureuse arrivée à Ham[1], où je vous embrasse en esprit !

Voici quelques lettres que nous avons reçues pour vous depuis votre départ.

Je n'assistai pas hier à l'assemblée[2], pour quelque petite incommodité qui m'est survenue. Les dames ont désiré que je vous prie, comme je fais, de vous informer adroitement, en chaque canton où vous passerez et en chaque village, quel nombre de pauvres il y aura qui aient besoin d'être habillés l'hiver prochain de tout ou en partie, afin que l'on puisse juger à quelle somme pourra aller cette dépense, et que vous puissiez préparer les habits à bonne heure. On estime qu'il vaudra mieux acheter de la tiretaine que de la serge. Il faudra donc que vous écriviez les noms de ces pauvres gens, afin qu'au temps de la distribution, l'aumône soit pour eux, et non pour ceux qui s'en pourront passer. Or, pour les bien discerner, il faudrait les voir chez eux, pour connaître à l'œil les plus nécessiteux et ceux qui le sont moins. Mais, étant impossible que vous puissiez faire seul toutes ces visites, vous pourrez y employer des personnes de piété et de prudence qui aillent droit en besogne et qui vous informent de l'état d'un chacun en sincérité. Mais il faut que cette information se fasse sans que les pauvres sachent le dessein, autrement ceux qui

---

Lettre 2316. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Péronne (Somme).

2. L'assemblée des dames de la Charité.

ont déjà quelques habits les cacheraient pour se montrer nus.

On désire savoir en quelle ville de Picardie se font ou se vendent certaines couvertures de fil et de laine qu'on a ci-devant distribuées pour les pauvres malades, qu'on avait à bon prix, et combien elles coûteront à présent.

Je suis en N.-S., mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p d. l. M.

2317. — A FRANÇOIS CAULET, ÉVÊQUE DE PAMIERS

De Saint-Lazare, ce 24e juillet 1657.

Monseigneur,

Le zèle incomparable que Dieu vous a donné pour contribuer à la sanctification de l'état ecclésiastique, et la bénédiction singulière que sa divine bonté répandit l'année passée sur les exercices des ordinands, à qui vous fîtes les entretiens, me donnent la confiance, Monseigneur, de vous supplier très humblement d'avoir agréable de faire encore ceux de l'ordination de septembre, à condition néanmoins que vous le pourrez sans vous incommoder. Je serais allé en personne vous faire cette très humble supplication, selon que je le dois et que je le désire; mais j'espère, Monseigneur, que la grande bonté de votre cœur, qui est faite à supporter mes rusticités, excusera celle que je fais en me dispensant de ce devoir et vous écrivant cette lettre, puisque je ne me départirai jamais du respect et de la soumis-

---

Lettre 2317. — L. non s. — Dossier de la Mission, minute, de l'écriture du secrétaire.

sion que N.-S. m'a donnés pour votre personne sacrée, et qu'il m'a rendu en son amour, Monseigneur, votre très humble serviteur.

2318. — A PIERRE CABEL, PRÊTRE DE LA MISSION A SEDAN

De Paris, ce 25 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je remercie sa divine bonté de la bonne grâce avec laquelle je m'imagine que vous avez reçu le roi, et de toutes les dispositions que vous avez apportées pour édifier un chacun.

On me mande de La Fère que la reine devait partir lundi dernier pour Sedan et que la cour y fera quelque séjour. Je prie N.-S. qu'il soit votre sagesse et votre conduite, afin que tout aille chez vous et par vous selon que Dieu le demande.

Nous avions pensée de vous envoyer M. Berthe pour suppléer à l'absence du supérieur; mais, à ce que je vois, Dieu y suppléera par vous de la bonne manière; et puis nous avons eu besoin ailleurs de M. Berthe. M. Coglée est encore à Forges; quand il sera de retour, nous verrons. Vous pourrez prendre avis, dans les choses principales qui vous surviendront du côté de la cour, de M. le gouverneur ou de Madame; il me semble que vous ne sauriez mieux vous adresser. Faites-leur un renouvellement des offres de mon obéissance, comme aussi au R. Père Annat, confesseur du roi, s'il est à Sedan.

J'écris une letre à M. de Saint-Jean, lequel vous devez considérer comme personne qui a beaucoup de charité

Lettre 2318. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

pour nous. Nous avons prié pour la personne du roi, pour ses affaires et pour son conseil, et continuerons, Dieu aidant, selon le commandement de Sa Majesté et de S[on] E[minence].

Priez Dieu, s'il vous plaît, pour la ville de Gênes, grandement affligée et quasi déserte de la peste. Nos confrères ont été conservés jusqu'à présent, mais ils sont en danger.

Nous n'avons rien de nouveau ici. Je vous écris à la hâte et suis solidement en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2319. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR A MARSEILLE

De Paris, ce 27 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 17. M. Husson n'est pas encore arrivé, quoiqu'il m'ait écrit de Lyon qu'il pourrait être ici le 26, et M. Delaforcade le 25. Je crains bien qu'il ne soit demeuré malade en chemin.

J'attends toujours la nouvelle du retour de la barque envoyée en Alger, et je vous en parle pour vous faire ressouvenir de m'en parler.

Vous savez que le consul a un Flamand chez lui, qui lui doit 1 640 piastres. J'en ai fait écrire à Anvers, d'où il est, où son père a témoigné être prêt de les payer, quand il saura à qui. Il faudrait que ce jeune homme,

---

Lettre 2319. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

nommé Vancamberg, lui écrivît une lettre pour nous faire compter à Paris cette somme-là, et ce qu'il faut de surplus pour les frais du transport et des sûretés jusqu'en Alger, et qu'il l'assure que, moyennant cela, il sera en sa pleine liberté. Si vous avez occasion d'en donner avis à notre frère Barreau, vous le ferez, s'il vous plaît, afin qu'il nous envoie cette lettre-là; je lui en pourrai écrire une autre fois.

Je prie N.-S. qu'il préserve Marseille et toute la province du mal qu'on y appréhende. Gênes en est extrêmement affligé, et nos confrères y sont en grand péril. Plaise à sa bonté infinie de les prendre en sa protection et d'arrêter ce fléau !

Madame la duchesse d'Aiguillon m'a mandé qu'elle continue ses sollicitations vers M. Foulé pour le fonds de l'hôpital et les appointements des aumôniers, et que ledit sieur Foulé lui fait espérer de voir M. le surintendant pour voir ce qui se pourra faire.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Depuis la présente écrite, M. Husson est arrivé à peu près dans la même disposition qu'il était en partant de Marseille.

2320. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 27 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir votre lettre et de l'envoyer à Mademoiselle Le Gras, avec celle de la sœur Marguerite. Je

---

Lettre 2320. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

suis fort affligé de la douleur de M. Duperroy et de la longueur de son mal. Je prie N.-S. qu'il le fortifie. Je suis bien aise que vous ayez fait venir un autre chirurgien pour le panser, avec celui de la reine. Je vous prie de ne rien épargner pour le guérir, de l'embrasser de ma part et de lui dire que je lui envoie mon cœur plié dans cette lettre, quoiqu'il l'ait déjà; que je parle souvent de sa souffrance et de sa patience à la compagnie; et qu'elle prie Dieu quasi sans cesse pour lui avec grande affection, comme aussi pour vous, Monsieur, et pour le bon M. Desdames, duquel je suis en grande peine, à cause que vous me mandez que les ennemis sont retournés à Varsovie. Je vous prie, au nom de N.-S., de m'en donner des nouvelles à toute main et de ne lui laisser manquer de rien. Je vous prie encore de témoigner à nos chères sœurs de Sainte-Marie que j'ai un très sensible déplaisir de la ruine de leur terre; mais j'espère que le temps, qui est le grand réparateur, réparera leur perte, avec l'aide de Dieu. Je me recommande à leurs prières, particulièrement à celles de la Mère, de qui je suis très humble serviteur.

Je reste fort consolé des bonnes nouvelles que vous me donnez, et j'en rends grâces à Dieu, priant sa divine bonté qu'elle conserve le roi et la reine et qu'elle bénisse leurs desseins.

Nous nous portons assez bien ici, par la miséricorde de Dieu. Nos confrères de Troyes ont fait une mission à Nogent [1], où il s'est fait de grands biens. Mgr de Troyes [2] y a administré le sacrement de confirmation, et ses trois grands vicaires y ont travaillé tout le long de la mission [3].

---

1. Nogent-sur-Seine (Aube).
2. François Malier du Houssaye (1641-1678).
3. Abelly parle de cette mission dans sa vie de saint Vincent, l. II, chap. I, sect. II, § 7, p. 47.

La ville de Gênes est comme déserte de la peste. Nos missionnaires en ont été préservés jusqu'à présent M. Husson, qui a été chassé par les Turcs de Tunis, vient d'arriver ici. Le consul d'Alger a été emprisonné et battu sans sujet; il est maintenant en liberté. Le reste de la compagnie va assez bien partout, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Opole.

2321. — A NICOLAS DUPORT, PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES

De Paris, ce 27 juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous ne pouvons que prier et gémir devant Dieu en la vue de la très affligeante nouvelle que vous nous donnez. Il faut que Dieu soit bien irrité de désoler une ville si grande et si catholique comme est celle de Gênes, au point que son adorable conduite trouve bon de le faire, nonobstant les prières et bonnes œuvres qui se font pour apaiser sa justice. Son saint nom soit à jamais béni et veuille nous disposer à tous les événements de cette vie pour mériter sa miséricorde en l'autre! Pour vous, Monsieur, vous avez sujet de l'espérer très grande, à cause de celle que vous êtes prêt d'exercer vers les pestiférés, et que, grâce à Dieu, vous pratiquez en tout temps vers toutes sortes de personnes.

Lettre 2321. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

Je suis fort consolé de la consolation que vous avez donnée à Mgr en vous offrant à lui pour les besoins spirituels des malades, lorsqu'il trouvera à propos de vous y employer; mais je le suis encore davantage de la bonté qu'il a eue de faire attention aux raisons qui l'ont porté à vous réserver pour une des 3 occasions que vous marquez [1], et de l'entière confiance qu'il témoigne avoir en sa pauvre Mission. Je vous avoue que j'en suis fort touché et que je souhaite grandement qu'il plaise à Dieu de nous rendre dignes de répondre à sa charité et à son attente. C'est sur quoi je tâchai d'attendrir, ces jours passés, la compagnie, lorsque je lui ai fait part de votre lettre, et à l'exciter en même temps à demander instamment à Dieu la conservation de S[on] E[minence] et le repos de l'âme de feu M. son frère, notre bienfaiteur, comme aussi, Monsieur, la grâce de préserver toute la famille de ce fléau, et enfin d'en délivrer la ville. Ce sont à présent les plus ordinaires objets de nos prières, aussi bien que les causes de nos plus grandes craintes. Or, puisque vous avez ainsi déclaré vos saintes dispositions pour une bonne fois à ce grand et saint prélat, ne le pressez pas davantage sur ce point, mais demeurez en paix, attendant l'heure que Dieu et S[on] E[minence] trouveront expédient de mettre votre charité en l'exercice. Je ne parle pas seulement de vous en particulier, mais de toute la maison en général.

Dites, s'il vous plaît, à notre frère Rivet que j'ai demandé à nos frères une communion pour lui et prié les prêtres de s'en souvenir en leurs sacrifices, afin qu'il

---

1. Une note ajoutée à la fin de la lettre nous indique quelles étaient ces trois occasions : « 1° pour les pauvres gens de la campagne, si le mal s'étend jusqu'à eux; 2° pour la ville, lorsqu'il ne s'y trouvera plus d'autres prêtres ni religieux; et en troisième lieu, pour l'assister en sa propre personne, si le mal l'attaque. »

plaise à Dieu de lui redonner sa santé, ou qu'il lui augmente la force de la grâce pour bien user de l'état où il se trouve.

Je salue toute votre petite communauté, et je suis de vous et d'elle, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2322. — A ETIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES.

De Paris, ce 27e juillet 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 25e juin. A proportion que le mal augmente[1], notre douleur croît et nos prières redoublent. O Monsieur, que voilà un sujet de grande affliction pour toute l'Eglise de voir un si grand peuple désolé de la sorte, et pour nous d'une sensible appréhension de vous voir exposé comme vous êtes, avec le reste de la famille! Car encore que personne que vous ne serve encore les malades, vous ne laissez pas d'être environnés de la maladie et à la veille d'être appliqués à cela, selon la disposition que M. Duport en a témoignée à Mgr le cardinal, et la réponse que S[on] E[minence] lui a faite, qui est digne d'un grand et saint prélat, comme il est. Vous me mandez vous-même que plusieurs personnes sont mortes de la peste deux ou trois jours après avoir été ouïes et communiées par vous; ce qui montre le

---

Lettre 2322. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

1. Au début de juillet, la peste faisait plus de huit cents victimes par jour.

danger où vous êtes. Dieu, par sa bonté infinie, vous en retire, s'il lui plaît, avec tous vos gens, et daigne regarder avec pitié ceux des champs et de la ville ! C'est ce que j'espère, et cette espérance me console, aussi bien que les précautions dont vous usez. Je vous prie de les continuer et de vous servir de toutes les inventions possibles et raisonnables pour vous conserver.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,
i. p d. l. M.

Voici des lettres de votre pays.

Au bas de la première page : M. Blatiron.

2323 — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 28 juillet 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Nos dames ont considéré les deux échantillons de tiretaine que vous avez envoyés ; elles la trouvent bonne pour le prix et sont d'avis que vous en achetiez pour huit cents livres, et plutôt de la grise que d'autre couleur si vous en trouvez assez pour tant d'argent, tant parce qu'elle est plus propre pour les pauvres gens et pour la fatigue, que pour être à meilleur marché. On ne juge pas qu'il y ait beaucoup à gagner d'aller à Amiens pour cela, supposé qu'il se trouve de ces étoffes dans les autres villes plus proches. Vous en ferez faire des habits et les tiendrez prêts pour être distribués lorsqu'il y aura

---

Lettre 2323 — L. s. — Dossier de la Mission, original.

sûreté. Vous pouvez dès à présent tirer lettre de change pour cette somme sur Mademoiselle Viole.

Vous êtes prié aussi de choisir un bon ouvrier qui fasse de ces sortes de tiretaine, pour le mettre au grand hôpital, qui soit de bonnes mœurs. Vous lui donnerez de quoi faire son voyage et l'adresserez céans.

Ne voyagez pas que le moins que vous pourrez, tandis que les gens de guerre occuperont les passages. Conservez-vous et priez N.-S. pour moi, comme nous ferons pour vous, à qui je suis, en N.-S., mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Ham.

2324. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES

Du 29 de juillet 1657.

Il ne faut rien laisser perdre des droits de votre bénéfice de Saint-Preuil [1]; si donc votre conseil trouve que les dîmes vous soient dues sur la métairie de M. le chevalier d'Albret [2], il les faut conserver, et, s'il refuse de les payer, après que vous lui aurez parlé et y aurez employé toutes les voies de douceur, le faire assigner en justice. Ne craignez pas qu'il vous maltraite; car, ayant le droit pour vous, il n'oserait l'avoir entrepris.

Je suis de même avis pour les menues dîmes, s'il est vrai que vous ayez droit de les lever; et pour le savoir,

---

Lettre 2324. — Reg. 2, p. 112.

1. Commune de l'arrondissement de Cognac (Charente).

2. César Phoebus d'Albret, baron de Pons et de Miossanx, mort le 13 septembre 1676, après avoir été maréchal de France et gouverneur de Guyenne.

prenez avis de gens à ce connaissants; surtout informez-vous quel est l'usage des paroisses du voisinage et quel a été celui de vos prédécesseurs curés. J'ai grande peine de consentir aux procès; mais pour les dîmes, c'est un cas privilégié, qui oblige en conscience de les conserver. Sans doute qu'en unissant ce bénéfice à votre maison, on a uni tout ce qui en dépend; or les menues dîmes ont toujours appartenu aux curés, aussi bien que les grosses, et par conséquent elles doivent appartenir à votre communauté. Je dis celles qui se levaient alors, mais non pas les nouvelles, si d'aventure il en est advenu depuis l'union, lesquelles pourraient appartenir à M. le vicaire perpétuel. Voyez donc, s'il vous plaît, comment parle ladite union, et, s'il y a quelque réserve, faites-la voir à votre conseil, pour en avoir son avis, et envoyez-m'en un extrait.

2325. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

On m'a averti que vous faites de trop grands efforts en parlant au peuple et que cela vous affaiblit beaucoup. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre santé et modérez votre parole et vos sentiments. Je vous ai dit autrefois que Notre-Seigneur bénit les discours qu'on fait en parlant d'un ton commun et familier, parce qu'il a lui-même enseigné et prêché de la sorte, et que, cette manière de parler étant naturelle, elle est aussi plus aisée que l'autre, qui est forcée, et le peuple la goûte mieux et en profite davantage. Croiriez-vous, Monsieur, que les comédiens, ayant reconnu cela, ont changé leur manière de parler et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois? Mais ils le font

---

Lettre 2325. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. 1, § 2, p. 10.

avec une voix médiocre et comme parlant familièrement à ceux qui les écoutent. C'était un personnage qui a été de cette condition, lequel me le disait ces jours passés. Or, si le désir de plaire davantage au monde a pu gagner cela sur l'esprit de ces acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ si l'affection et le zèle de procurer le salut des âmes n'avaient pas le même pouvoir sur eux!

Au reste, j'ai été bien contristé de ce que, au lieu de faire le grand catéchisme le soir, vous avez fait des prédications dans votre mission; ce qui ne se doit pas : 1° parce que le prédicateur du matin peut avoir peine de cette seconde prédication; 2° parce que le peuple a plus de besoin de ce catéchisme et qu'il en profite davantage; 3° parce qu'en faisant ce catéchisme, il semble qu'il y a en quelque façon plus de sujet d'honorer la manière que Notre-Seigneur Jésus-Christ a tenue pour instruire et pour convertir le monde; 4° parce que c'est notre usage et qu'il a plu à Notre-Seigneur donner de grandes bénédictions à cette pratique, en laquelle il se trouve plus de moyen d'exercer l'humilité.

2326. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 3e août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous voici encore privés de vos chères lettres; nous prions Dieu qu'il nous en arrive bientôt et qu'elles ne nous annoncent aucune fâcheuse nouvelle, mais bien la continuation de la santé de votre personne, de votre

---

Lettre 2326. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

maison et de toute la ville. Je n'ai pas reçu des lettres de Gênes cette semaine-ci, comme je fis l'autre. Plaise à Dieu de jeter les yeux de sa miséricorde sur cette ville affligée!

Je vous ai mandé le mauvais traitement que notre frère Barreau a reçu des Turcs, qui l'ont bâtonné, emprisonné et enfin contraint de payer ou de répondre pour 2.500 écus. Il n'y a plus moyen de le laisser là, quoique nous soyons bien empêchés de l'en retirer. Cependant le roi, ayant appris cette violence contre son sujet et son officier, trouve plus à propos de dissimuler cette injure que de s'en ressentir, ni de s'en plaindre. Tout ce qu'il fera sera qu'il n'enverra point d'autre consul; et ainsi voilà le consulat abandonné, et par conséquent les esclaves, si ce n'est qu'un prêtre le puisse exercer, à savoir M. Philippe Le Vacher, qui est sur le lieu, à qui nous enverrions la commission, et une autre à M. son frère, à Tunis, pourvu que Sa Sainteté ait agréable de leur permettre cet exercice avec celui de leur Mission. C'est sur quoi je vous prie de faire instance, attendu qu'il n'y a que la seule piété qui mène à exercer ces actes de charité en faveur des esclaves, pour l'amour de Dieu seul [1].

Je vous envoie un paquet de M. Jaillard, qui nous a porté six cents livres de votre argent. C'est ajouter bienfait sur bienfait et une nouvelle obligation à quantité d'autres que la compagnie vous a pour les biens temporels et spirituels que vous lui faites incessamment, dont N.-S. sera votre rétributeur et votre rétribution, n'y ayant que lui qui le puisse être, comme il n'y a que lui qui soit votre motif et votre fin pour les bonnes œuvres que vous faites. Je vous remercie néanmoins, Monsieur,

---

1. Ces mots, depuis *attendu qu'il*, sont de la main du saint.

de cette dernière charité, aussi bien que de toutes les autres. Ledit sieur Jaillard a vu M. Paris, qui lui a indiqué des papiers et donné des adresses pour vous faire[2] payer sur son bien ce qu'il vous doit. Il y a sujet d'espérer que vous ne perdrez rien de ce côté-là, et que Dieu assistera ce pauvre fugitif, en considération de ce qu'il s'efforce à vous faire justice.

Je vous ai envoyé la résignation de M. Edme[3] et le consentement de M. l'abbé de Tournus pour l'union de Saint-Pourçain. Je vous prie d'y travailler, qui suis votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

2327. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

De Paris, ce 3e août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis [privé][1] de vos lettres et de celles de M. Duport, depuis que je vous ai écrit. Je crains bien d'en recevoir désormais plus rarement que par le passé, aussi bien que de Rome, d'où il ne nous en est pas venu par les deux derniers ordinaires, à cause de la maladie, qui rend les passages difficiles et qui retarde les courriers. Comment vous portez-vous, Monsieur, et comment se portent ceux dont N.-S. vous a confié la conduite ? J'ai grande ap-

---

2. Mot ajouté par le saint.
3. Edme Menestrier.

Lettre 2327. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

1. Mot oublié par le copiste.

prehension que ce mal entre dans votre petit troupeau; mais plaise à Dieu de l'en détourner et de vous en garantir! Tenez-vous tous sur vos gardes et usez de tous les préservatifs possibles et raisonnables. Si vous êtes encore au champ, comme je le souhaite fort, éloignez-vous du danger tant que vous pourrez. Ma grande confiance est en Dieu, et non pas en ces industries humaines; néanmoins je crois qu'il a bien agréable que vous en usiez, pourvu que ce soit avec résignation à ce qu'il plaira à sa conduite paternelle ordonner de vos personnes. Ne doutez pas, Monsieur, que nous ne les recommandions très souvent à N.-S. Assurez-en votre famille et faites-lui savoir que je l'embrasse en esprit et avec une grande tendresse. Je me recommande à ses prières et aux vôtres.

Voici un paquet pour Monsieur Simon.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2328 — A PIERRE CABEL

De Paris, ce 4 août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous avez bien fait d'envoyer un prêtre et une sœur à Stenay et ferez encore bien de les y laisser, si la reine le désire, et de faire en cela et en toute autre chose ce que Sa Majesté commandera. J'approuve fort le choix que vous avez fait de M. Michel, et rends grâces à Dieu

---

Lettre 2328. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

de vos bonnes conduites, desquelles il me semble que chacun est satisfait. C'est aussi le sentiment de M. de Saint-Jean, qui par sa lettre m'en dit du bien.

Il faut laisser faire ces Messieurs qui parlent de fonder l'entretien d'un régent. S'ils en passent le contrat, *in nomine Domini*, il faudra le recevoir avec reconnaissance, et me l'envoyer pour le ratifier; mais s'ils voulaient imposer d'autres charges à votre maison, que celle d'enseigner la jeunesse, il faudrait m'en donner avis et attendre ma réponse avant de vous y engager. Ne les pressez pas de rien conclure, ni de rien payer; Notre-Seigneur les pressera lui-même par sa charité, si c'est son plaisir qu'ils exercent la leur en votre endroit.

M. Coglée arriva hier de Forges, sans sentir aucun effet de ses eaux; aussi ne le sent-on que un ou deux mois après.

Je salue votre famille et je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Cabel, prêtre de la Mission, à Sedan.

2329. — A JEAN D'ARANTHON D'ALEX

[Entre 1653 et 1660.]

Monsieur,

Monsieur Le Vazeux m'ayant mandé le témoignage que votre incomparable bonté a rendu de cette petite et

---

Lettre 2329. *Vie de Messire Jean d'Aranthon d'Alex*, par dom Innocent Le Masson, général des Chartreux, Clermont-Ferrand, 1834, p. 52

Les relations de saint Vincent avec Jean d'Aranthon d'Alex remontaient au temps où celui-ci faisait ses études à Paris. Le saint,

chétive compagnie en Savoie et en Piémont, je suis obligé de vous en rendre mille actions de grâces de la part de la même compagnie et de la mienne; et c'est, Monsieur, ce que je fais avec toute la reconnaissance et l'humilité que je puis. Et parce que je ne suis pas digne de vous faire ce remerciment, je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre récompense et votre remerciment, et qu'il vous fasse la grâce de répondre à l'attente qu'on a en ces quartiers-là, à cause de tout ce que vous en avez dit. Votre réputation est si grande, à ce que j'ai appris ci-devant et que j'apprends tous les jours, que les personnes ont le prix tel que vous, Monsieur, leur donnez. Et certes, je n'ai peine à croire cela, me ressouvenant de cette incomparable sagesse qui paraissait en vous lorsque, étant encore jeune, vous faisiez vos études dans Paris, où dès lors il me sembla que je voyais l'esprit de notre bienheureux Père[1] ressuscité en vous; et je vous puis assurer que je ne me suis jamais ressouvenu de votre chère personne, ni ouï raconter vos conduites, qu'en la vue de ce bienheureux prélat, lequel

---

l'ayant entendu parler un jour dans une réunion d'ecclésiastiques, se le fit présenter et lui demanda de venir de temps à autre à Saint-Lazare. D'Aranthon fut fidèle à cette invitation. Peu après son ordination sacerdotale, qui eut lieu le 17 décembre 1644, il fut nommé chanoine de Genève et curé de Ceury. Les services qu'il rendit au diocèse et à la cour de Savoie, son profond savoir et son zèle infatigable contre l'hérésie firent jeter les yeux sur lui pour succéder à Charles-Auguste de Sales, mort le 8 février 1660. Saint Vincent lui avait prédit autrefois cette élévation, et il avait renouvelé sa prédiction récemment encore devant le prieur de la Pérouse, neveu du prélat. Jean d'Aranthon eut un des épiscopats les plus longs et les plus féconds qu'ait connus le diocèse de Genève. Il mourut le 4 juillet 1695, dans la soixante-seizième année de son âge. Les prêtres de la Mission directeurs du séminaire d'Annecy, qui avaient toujours eu à se louer de sa bienveillance, héritèrent de sa bibliothèque, de sa chapelle de campagne, d'un calice de prix et de tous ses tableaux.

Cette lettre n'est pas antérieure à 1653, année de la nomination d'Achille Le Vazeux comme supérieur du séminaire d'Annecy.

1 Saint François de Sales

je prie qu'il demande à Dieu, pour le bien de son Eglise, qu'il vous mette en l'état que les vertus qui paraissent en vous méritent. Je fais la même prière à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

2330. — A HONORÉ BÉLART [1]

De Paris, ce 6e d'août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez écrites, des 10 et 16 juillet. Je crois ce que vous dites plus que les choses que je vois, et j'ai trop de preuves de votre affection pour le bien du séminaire, pour en douter jamais; ce qui fait que je suspends mon jugement sur les plaintes que l'on m'a faites de votre conduite trop sèche, jusqu'à ce que vous m'ayez mandé ce qui en est. Je n'en serais pas même en peine comme je suis, sans que de trois ou quatre endroits on me marque les mauvais effets qui s'en sont ensuivis.

D'un côté, j'ai appris l'indignation où l'un de vos séminaristes est entré, et le scandale que les autres ont reçu, des injures que vous lui avez dites en leur présence, l'appelant plusieurs fois impudent et le traitant

---

Lettre 2330. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Il y a aussi dans ce même dossier la minute de cette lettre, de la main du secrétaire.

1. Le nom du destinataire est indiqué au bas de la première page de la minute. Honoré Bélart, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), entré dans la congrégation de la Mission le 2 août 1647, à l'âge de dix-sept ans, fut reçu aux vœux le 8 octobre 1649.

d'autres paroles fâcheuses[2]. D'une autre part, on m'a écrit que quantité de prêtres et de clercs sont sortis du séminaire pour ne pouvoir digérer l'aigreur de vos réprimandes. J'ai su d'ailleurs que d'autres, qui avaient disposition d'y entrer, ont changé de dessein, ayant appris que vous êtes trop rude. Et enfin, Monsieur, on m'a dit que ceux que vous instruisez présentement s'indisposent de se voir ainsi menés avec âpreté, et sont mésédifiés de quelque jalousie qui paraît en vous, lorsque vos anciens parlent à eux, ou touchent à leur direction.

A la vérité, si ces avis ne m'avaient été donnés que par une personne seule, j'aurais raison de ne m'y arrêter pas; mais, en ayant été assuré par différentes personnes de plusieurs lieux, d'externes et en divers temps, j'ai sujet de craindre qu'entre tant de choses et de beaucoup d'autres que je serais trop long à dire, il n'y ait quelque chose de vrai, d'autant plus que je sais que, lorsque vous étiez à Richelieu, il en est arrivé de pareilles. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de faire réflexion sur votre façon d'agir et de vous donner à Dieu pour corriger, avec sa grâce, ce que vous y trouverez de mal gracieux; car, outre que sa divine Majesté en est offensée, quoique vous ayez une bonne intention, il en arrive d'autres inconvénients.

Le premier est que ces Messieurs qui sortent mal contents du séminaire, peuvent se dégoûter de la vertu, tomber dans le vice et se perdre, pour être sortis trop tôt de cette sainte école, faute d'y avoir été traités doucement. Le second est qu'ils décrient le séminaire et empêchent que d'autres y entrent, qui, sans cela, y rece-

---

2. On lit dans la minute : le traitant d'autres outrages, jusqu'à le menacer de la main.

vraient les instructions et la grâce convenables à leur vocation. Et en troisième lieu, le mauvais prédicament[3] d'une maison particulière tombe sur toute la petite compagnie, laquelle, perdant par ce moyen une partie de sa bonne odeur, reçoit un notable préjudice au progrès de ses fonctions et voit diminuer le bien qu'il a plu à Dieu de faire par elle.

Si vous dites que vous n'avez pas remarqué ces défauts en vous, c'est signe, Monsieur, que vous ne vous connaissez pas bien; car, si vous vous connaissiez bien, comme doit faire un prêtre de la Mission[4], vous vous réputeriez le plus imparfait de tous, estimeriez que vous êtes coupable de ces choses et attribueriez à quelque secrète philaptie[5] de ne voir pas en vous ce que les autres y voient, surtout depuis que vous en avez été averti.

Mais, à propos d'avertissements, on m'a mandé aussi que vous n'en pouvez souffrir aucun de votre supérieur, et encore moins des autres. Si cela est, ô mon Dieu! Monsieur, que votre état est à craindre et qu'il est éloigné de celui des saints, qui se sont avilis devant le monde et réjouis quand on leur a montré les petites taches qui étaient en eux! C'est mal imiter le Saint des saints, Jésus-Christ, qui a permis qu'on lui ait reproché publiquement le mal qu'il n'a pas fait, et qui n'a pas dit un mot pour se mettre à couvert de cette confusion. Apprenons de lui, Monsieur, à être doux et humbles. Ce sont les vertus que vous et moi lui devons demander incessamment et auxquelles nous devons faire une attention toute particulière, pour ne nous laisser pas sur-

---

3. *Prédicament*, réputation.

4. La minute, dont le texte a été reproduit par Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XXIV, sect. I, p. 34, porte : C'est signe, Monsieur, que vous avez bien peu d'humilité ; car si vous en aviez autant que N.-S. en demande d'un prêtre de la Mission, etc.

5. *Philaptie*, amour-propre.

prendre par les passions contraires, qui font tant de mauvais effets et qui détruisent d'une main l'édifice spirituel que l'autre bâtit. Plaise à ce même Seigneur de nous éclairer de son esprit pour voir les ténèbres du nôtre et le soumettre à ceux qu'il a préposés pour nous conduire! Qu'il nous anime de sa douceur infinie, afin qu'elle se répande en nos paroles et en nos actions pour être agréables et utiles au prochain, et qu'il vous inspire de lui demander souvent cette grâce pour moi, comme je vous en supplie, qui suis, en son amour, en attendant votre réponse, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Notre intention a toujours été que le séminaire et les séminaristes dépendent entièrement du supérieur, et, en son absence, de celui qui le représente, et c'est l'usage partout, en sorte que celui qui fait les leçons reçoive direction et correction d'eux et s'ajuste en tout à leur ordre. Au nom de Dieu, Monsieur, faites-en de la sorte.

2331. — A MONSIEUR AVRIL

De Paris, ce 8e d'août 1657.

Monsieur,

Un bon ecclésiastique, venu de Rome, a mis entre les mains du supérieur de la Mission de ladite ville, nommé M. Jolly, 255 pistoles d'Espagne; et étant arrivé à Paris, il en a mis encore cinquante et dix louis d'or en celles

---

Lettre 2331. — L. non s. — Dossier de la Mission, manuscr. de la main du secrétaire.

de M. Maillard, procureur de cette maison, montant ensemble 315 pistoles, à condition de les y rendre en mêmes espèces et trébuchantes. Il avait pour lors dessein de s'établir à Paris. Mais, n'en ayant pas trouvé l'occasion, il est allé en Anjou, d'où il est natif, et se nomme M. Doublard. Or, il m'écrit d'Anjou, du 4e de ce mois, de lui faire tenir ces sommes. Je vous prie de les y compter, lorsqu'il le désirera, et de lui écrire un mot pour lui donner avis que vous êtes prêt de le faire. Madame Fautier, demeurant rue du Petit-Prêtre, à Angers, lui fera tenir votre lettre, et vous mettrez la suscription en cette sorte : *A M. de la Bouverie-Doublard, prêtre, à la Bouverie*[1]. Je souhaite fort qu'il soit content, et pour cela, Monsieur, vous nous obligerez grandement de lui donner toute la satisfaction que vous pourrez, tant pour le temps du payement que pour les espèces. En cas qu'il les demande toutes pareilles à celles qu'il a données et que vous ne puissiez pas les y fournir entièrement, je lui mande que nous avons encore ici les 50 pistoles d'Espagne et dix louis d'or qu'il a laissés à M. Maillard, et que, s'il les prend de delà d'une personne qui les y a offertes, nous les rendrons ici à celui qui aura ordre de les recevoir. Mais j'espère qu'il s'accommodera avec vous et que nous n'aurons point affaire à d'autre. Vous retirerez, s'il vous plaît, les billets desdits sieurs Jolly et Maillard, afin qu'en vous les remettant avec la présente, nous vous tenions compte du contenu.

Je suis en N.-S....

---

1. Aujourd'hui Les Bouveries, petite localité des environs d'Angers.

2332. — A HENRI ARNAULD, EVÊQUE D'ANGERS

De Paris, ce 5e d'août 1657.

Monseigneur,

Les petits services que nous avons tâché de vous rendre à l'égard de votre peuple de Craon[1] ne méritent pas l'honneur que vous nous faites de nous en remercier. Au contraire, Monseigneur, c'est à nous à vous rendre mille actions de grâces, comme je vous les rends très humblement, de ce que vous avez daigné vous servir de si pauvres et chétifs ouvriers, et me témoigner que vous n'auriez pas désagréable qu'il y en eût en votre diocèse. Certes, Monseigneur, nous sommes très indignes que ce grand bien nous arrive. Si c'était néanmoins le bon plaisir de Dieu, nous aurions sujet d'espérer que la grâce qui vous accompagne leur serait communiquée pour ne travailler pas en vain au salut des âmes qui vous sont commises, et nous lui demanderions incessamment celle de répondre toujours à vos saintes intentions, n'y ayant prélat dans le royaume pour qui nous ayons plus de respect et de soumission. Selon cela, Monseigneur, je vous supplie d'agréer les offres de l'obéissance de notre petite compagnie et de la mienne en particulier, que je vous fais avec toute la révérence et la soumission que le doit, en l'amour de N.-S., Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Au bas de la page : Mgr d'Angers.

Lettre 2332. — L. non s. — Dossier de la Mission, minute, de la main du secrétaire.

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton dans la Mayenne.

2333. — A EDME JOLLY

De Paris, ce 10e d'août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 17 juillet, après avoir passé trois semaines sans en recevoir. Elle m'a fort consolé, voyant que toutes choses sont en bon état à Rome et en votre famille, dont je rends grâces à Dieu. Il n'en est pas de même à Gênes, où la désolation est incomparable. J'en reçus hier une lettre, qui m'a mis dans une douleur si grande que j'en reste comme interdit. Nos pauvres missionnaires n'étaient pas encore atteints de la maladie le 3e juillet, mais elle était dans leur maison, et les rues où ils sont obligés d'aller quelquefois sont couvertes de morts; et puis deux d'entre eux, tirés au sort, à savoir Messieurs Tratebas et Boccone[1] s'allaient exposer pour aider les moribonds dans un hôpital des champs; si bien, Monsieur, que les voilà tous dans un si pressant danger que sans miracle ils n'en peuvent échapper. C'est pourquoi nous devons beaucoup prier Dieu pour eux, à ce qu'il ait agréable de les conserver. Si quelqu'un des vôtres pouvait visiter les sept églises à cette intention, j'en serais bien aise.

En dictant cette lettre, je me trouve sans la vôtre, parce que je l'ai donnée à M. Portail, qui est absent, et ainsi je ne vous fais pas une réponse exacte.

Lettre 2333. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Dominique Boccone, né le 12 novembre 1613 à Tirano, diocèse d'Albenga, reçu dans la congrégation de la Mission à Gênes le 9 novembre 1655, ordonné prêtre le 25 décembre..., mort de la peste à Gênes le 3 août 1657.

Voici une lettre que vous écrit le bon ecclésiastique d'Anjou qui, avant partir de Rome, vous a laissé 255 pistoles d'Espagne, et qui, étant arrivé à Paris, en a encore mis soixante entre les mains du procureur de céans. Il m'écrit, du même jour, d'Angers, où il est, de lui faire tenir ces sommes, et par bonheur pour nous, nous avons là de l'argent assez pour le payer. C'est pourquoi j'écris à notre fermier des aides[1] qu'il lui rende les mêmes espèces, s'il est possible, ou, s'il ne peut et que l'autre veuille prendre de la monnaie de France, qu'il lui fasse son compte sur le pied de onze livres par pistole d'Espagne, qui est ce qu'elles valent ici, afin qu'il ne perde rien; sinon, qu'il attende un peu pour nous donner le temps de chercher à Paris autant de ces pistoles qu'il vous en a laissé, pour les y faire tenir avec les autres que M. Maillard garde, car je souhaite fort de le contenter. Vous lui ferez réponse, s'il vous plait, et mettrez au-dessus de votre lettre : *A Madame Fautier, demeurant rue du Petit-Prêtre, à Angers, pour faire tenir à M. de la Bouverie-Doublard, prêtre, à la Bouverie*, qui est l'adresse qu'il m'a marquée.

Je vous envoie le certificat de la pauvreté de deux personnes pauvres et parents au second degré, du diocèse de Laon, afin que vous preniez la peine, s'il vous plaît, de leur obtenir une dispense de mariage. Il s'est passé entre eux des privautés criminelles, de sorte qu'il la faut avoir *cum absolutione*. On nous a fait espérer pour les frais 62 livres; vous verrez, Monsieur, si vous la pouvez envoyer pour cela. En ce cas, vous me ferez ressouvenir pour lors que c'est à M. Mignot, curé à Laon, que je la dois adresser.

Je ne vous dis rien de nos affaires par la présente,

---

1. M. Avril.

sinon que M. Philippe Le Vacher, d'Alger, est à Livourne, pour tirer quelque raison des effets du banqueroutier Rappiot vraisemblablement [2].

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

2334. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Oh ! que vous êtes heureux de servir à Notre-Seigneur d'instrument pour faire de bons prêtres, et d'un instrument tel que vous êtes, qui les éclairez et les échauffez en même temps ! En quoi vous faites l'office du Saint-Esprit, à qui seul appartient d'illuminer et d'enflammer les cœurs ; ou plutôt c'est cet Esprit saint et sanctifiant qui le fait par vous ; car il est résidant et opérant en vous, non seulement pour vous faire vivre de sa vie divine, mais encore pour établir sa même vie et ses opérations en ces Messieurs, appelés au plus haut ministère qui soit sur la terre, par lequel ils doivent exercer les deux grandes vertus de Jésus-Christ, c'est à savoir la religion vers son Père et la charité vers les hommes. Voyez donc, Monsieur, s'il y a aucun emploi au monde plus nécessaire et plus désirable que le vôtre. Pour moi, je n'en connais point, et je pense que Dieu n'a pas tant attendu à vous le faire voir, puisqu'il vous a donné l'affection pour vous y appliquer et la grâce pour y réussir. Humiliez-vous sans cesse et vous confiez pleine-

---

2. Cette phrase est de la main du saint.

Lettre 2334. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. V, p. 149.

ment en Notre-Seigneur, afin qu'il vous fasse une même chose avec lui.

2335. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 11e août 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous demandez par votre dernière lettre si les huit cents livres que vous avez ordre de prendre pour des étoffes sont pour les pauvres de Ham ou de Saint-Quentin. A quoi les dames ont répondu que de cela vous n'en devez rien distribuer dans le gouvernement de Ham, cette aumône étant non seulement pour habiller les pauvres de Saint-Quentin, mais encore ceux de Laon et de Rethel et des environs, autant que la somme se pourra étendre En quoi vous voyez qu'on n'entend en excepter d'autres que ceux de Ham, parce que, pour ceux-ci, il y a une aumône à part, savoir cinq cents livres que Madame Fouquet vous prie de prendre, et d'en tirer lettre sur elle-même, outre les deux cent cinquante livres que vous avez déjà prises et qu'elle dit avoir acquittées. Ces 500 livres sont donc pour habiller les pauvres de Ham et du gouvernement. Si elles ne suffisent pas, vous en donnerez avis à madite dame.

Mademoiselle de Lancy, de Laon, a mandé qu'il est temps de travailler aux habits pour l'hiver. Achetez donc des étoffes le plus tôt que vous pourrez et en envoyez audit Laon ce que vous jugerez à propos, afin de faire travailler les bonnes filles qui s'y attendent.

Le village de Bucy [1], qui est vers Notre-Dame-de-

Lettre 2335 — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Bucy-lès-Pierrepont, commune de l'arrondissement de Laon.

Liesse [2], ayant été brûlé, et l'église aussi, l'assemblée a prié M. Carlier d'y faire un voyage, comme il a fait; et je lui écris qu'il prenne 200 livres pour commencer à faire rétablir cette pauvre église, et qu'on tâchera de lui envoyer quelques ornements.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour aujourd'hui, attendant de vos nouvelles sur la visite que vous faites à présent des lieux où les armées ont campé. Dieu veuille, par sa miséricorde, vous conserver pour la consolation de son peuple affligé et vous bénir en votre âme et en vos travaux! C'est en son amour que je suis, mon cher Frère, votre affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A notre frère, le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Saint-Quentin.

2336. — *JEAN MARTIN A SAINT VINCENT*

11 août 1657 [1].

Je vous ai mandé comme dès le commencement de notre mission [2] *il a plu à Dieu de toucher le cœur des soldats. Nous avons, depuis, toujours continué nos prédications, catéchismes et autres fonctions ordinaires, où il y avait un tel concours de peuple que l'église, qui est fort grande, se trouvait toujours remplie, et cela en un temps auquel la saison donnait d'ailleurs bien de l'occupation à un chacun pour ses affaires domestiques. Par ordre de ceux qui avaient le gouvernement public, toutes les boutiques se fermaient pendant l'heure de la prédication et du grand catéchisme ; et les jours de marché l'on désistait de négocier pendant ces mêmes heures, afin que tous eussent la commodité d'entendre la parole de Dieu. Les religieux et les ecclésiastiques s'y trouvaient en*

---

2. Localité de l'arrondissement de Laon célèbre par son pèlerinage.

Lettre 2336. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VI, p. 84.

1. La date précise nous est connue par la lettre 2349.

2. La mission de Savigliano.

grand nombre, la plupart desquels ont fait leurs confessions générales, même les religieux, qui la faisaient l'un à l'autre. Les restitutions et les réconciliations y ont été faites avec la même bénédiction que dans les autres lieux. La conclusion de la mission se fit en une grande place de la ville, où il se trouva plus de douze mille assistants. Nous avons fait pendant tout le temps de la mission des conférences aux ecclésiastiques qui s'y trouvaient jusqu'au nombre de cent et plus à chaque assemblée.

Or, il arriva qu'un des ouvriers que nous avions appelé de Turin pour nous aider, qui était un très bon ecclésiastique, après avoir travaillé quelques jours au confessionnal, tomba malade et enfin mourut avec des sentiments extraordinaires de piété. Il n'avait autre chose en la bouche en mourant, sinon : Humilité, humilité, sans humilité je suis perdu. *A peine fut-il décédé que les habitants du lieu vinrent en corps nous en faire leur condoléance; et pour marque de leur affection et reconnaissance, ils voulurent lui faire des funérailles très solennelles, où ils assistèrent en très grand nombre, ayant des flambeaux et cierges à la main. Tous les ordres religieux s'y trouvèrent, et la sépulture fut des plus honorables qui se pût faire en ce lieu.*

Ce bon peuple, ayant fort goûté les services que nous avons tâché de lui rendre, conçut un grand désir d'avoir des prêtres de notre congrégation qui demeurassent avec eux, et ils nous ont fait des offres les plus avantageuses qu'ils ont pu, pour nous y retenir; et voyant que nous nous en excusions sur le petit nombre des ouvriers, ils ont résolu de faire une fondation pour l'entretien de quatre ou cinq prêtres, et ont eu recours à M. le marquis de Planesse pour les obtenir, lui ayant allégué des raisons si persuasives, qu'à notre retour il nous exhorta grandement d'accepter cette fondation, ce que pourtant nous lui avons déclaré avec tout respect que nous ne pouvions pas faire.

2337 — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce 14 [août 1657 [1]].

Mon très honoré Père,

Après avoir très humblement demandé pardon à votre cha-

Lettre 2337. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducourbau.

rité, je lui demande sa bénédiction, pour l'amour de Dieu, à ce que la sainte communion que je prétends faire demain, si vous me le permettez, ne soit point à ma confusion, ayant l'esprit très brouillé.

Les trois sœurs suivantes supplient très humblement votre charité les bénir et offrir à Dieu leur renouvellement annuel, savoir Madeleine Ménage, pour la sixième fois; Renée, de Saint-Barthélemy, pour la cinquième; et Marie, de Fimes pour la troisième ou quatrième fois; toutes trois bien bonnes filles, et moi très méchante, et qui néanmoins se console de ce que je pense avoir droit de me dire, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

2338. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 17 août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je loue Dieu de l'arrivée de M. Le Vacher [1]; je lui en témoigne joie par la lettre incluse, et je le prie de s'en venir à Paris, sitôt que sa santé lui permettra. Son avis et le vôtre me paraissent judicieux pour n'entrer en compétence avec les Turcs au sujet des effets de Rappiot, puisqu'ils ont envoyé un homme pour les saisir; mais aussi est-il juste qu'ils fassent déduction, sur les sommes que ledit Rappiot leur doit, de trois mille et tant de piastres qu'ils ont exigées du frère Barreau, afin que ce frère se puisse faire payer sur les mêmes effets saisis, s'ils sont suffisants, ou sur d'autres qu'on pourra découvrir avec le temps.

Nous tâcherons d'acquitter votre lettre de change de 600 livres.

---

2. Paroisse de Paris.

Lettre 2338. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

1. Philippe Le Vacher.

Je rends grâces à Dieu de ce que le mal contagieux n'est pas encore entré à Marseille. Il y a sujet d'espérer de sa bonté et du bon ordre qu'on y met, qu'il l'en détournera.

C'est un grand mal, s'il est vrai, que le consul se soit servi pour ses affaires de l'argent qu'on lui a envoyé pour racheter des esclaves. Il me mande à moi que plusieurs esclaves lui ont prêté l'argent qu'ils avaient et qu'il s'en est servi : en quoi il n'y a pas tant à redire, puisque c'est de leur bon gré; mais il y aurait du mal à retenir le prix de leur rachat contre leur consentement, et cela donnerait sujet aux marchands de crier contre nous. Mandez-moi, s'il vous plaît, à combien peuvent monter ces sommes que ces marchands-là que vous appréhendez, lui ont envoyées.

Et à propos de cela, je ne sais si vous ne ferez pas bien d'attendre encore à lui remettre les 3.150 livres, d'un côté, que je vous ai adressées la semaine passée pour le rachat de trois Basques, et les soixante écus pour un esclave de Nancy, d'autre. Je vous prie, Monsieur, de ne pas envoyer ces 3 150 livres jusques à ce que les choses aient changé de face [2].

Nous avons reçu ici vingt livres pour un ferçat nommé Traverse. J'écris à M. Huguier qu'il les y donne, et je vous prie de les y rendre.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get, supérieur des prêtres de la Mission, à Marseille.

---

2. Cette phrase est de la main du saint.

2339. — A EDME JOLLY

De Paris, ce 17 août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 24 juillet. Je suis étonné que la précédente et celle-ci soient venues si promptement et que celles des deux ou trois ordinaires qui ont devancé ces deux derniers soient encore à venir. Nous les attendons toujours, et j'attends l'avis de votre conseil sur l'explication des conditions de la pauvreté qui se voue en la compagnie.

Je ferai tenir à M. Delville l'indulgence que vous m'adressez. Il travaille toujours en son pays.

Ne levez point l'*extra tempora* du fr[ère] de Fontaines [1], que vous ne m'ayez mandé, s'il vous plaît, ce que doit coûter la bulle ou le bref, et que je ne vous aie prié de nous l'envoyer.

Nous sommes en un temps où la mission donne de l'émulation à beaucoup de personnes pour y travailler Il se peut faire que ces Messieurs de Saint-Sulpice qui sont allés à Rome ont d'autres desseins que ceux qui paraissent. Je loue Dieu de toutes les avances que vous faites pour l'intérêt de la compagnie. Il y a quelques gentilshommes en Forez qui, après s'être employés quelque temps à pareils exercices, ont résolu de se lier en corps et en ont déjà les lettres patentes du roi, si-

---

Lettre 2339. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Pasquier de Fontaines, né le 9 septembre 1630 à Bailleul-Sire-Berthoult (Pas-de-Calais), entré dans la congrégation de la Mission le 22 avril 1653, reçu aux vœux le 25 avril 1656. Il demanda d'aller à Madagascar et y fut envoyé à deux reprises; mais l'état de la mer l'empêcha de faire la traversée, et il revint chaque fois en France.

gnées d'un secrétaire d'Etat, qu'ils ont fait mettre au sceau. J'en ai fait parler à Mgr le chancelier [2], qui a fait réponse que difficilement il pourra éviter de les sceller, parce que beaucoup de personnes de condition s'en mêlent; et à même temps il m'a fait dire que je le fasse voir derechef et qu'on verra qu'il n'y ait rien dans ces lettres qui nous fasse préjudice. Pour moi, je prie Notre-Seigneur que non seulement il bénisse les intentions et les œuvres de ces nouveaux missionnaires et de tous les autres, mais encore que, s'il voit qu'ils soient pour faire mieux que nous, il nous détruise et les élève

Vous m'avez demandé s'il est à propos qu'en mission, quelqu'un sachant faire des remèdes à certaines maladies corporelles, on lui permette de s'y appliquer. Vous me deviez expliquer cela davantage, car je juge de cette question que quelqu'un s'y est appliqué par le passé; et il est à propos que je sache qui c'est [3], quels sont ces remèdes qu'il fait, et pour quelle sorte de maux. Je vous prie donc de me le mander avant que je vous réponde.

Nous ne donnons jamais avis à l'évêque d'un lieu des manquements d'une paroisse où nous avons fait mission, si ce n'est qu'il soit tout à fait nécessaire qu'il le sache pour y remédier; car, si ces manquements sont cachés, il n'est pas à propos de les divulguer, et, s'ils sont publics, ledit seigneur évêque les doit savoir d'ailleurs.

Je n'ai pas reçu des lettres de Gênes cette semaine. Je vous écrivis, la semaine passée, la peine où nous sommes de nos confrères. Dieu veuille les conserver et délivrer toute la ville et l'Italie de ce fléau dévorant!

M. Le Vacher, d'Alger, est arrivé à Marseille pour venir à Paris sur le sujet des affaires du consul. Nous

---

2. Pierre Séguier.
3. C'était Louis d'Eu (Cf. I, 2304.)

l'attendons ici, et de Dieu les remèdes aux maux qui l'ont obligé à ce voyage.

On me mande de Pologne qu'on nous va renvoyer ici le bon M. Duperroy, comme le dernier remède que les médecins peuvent appliquer à sa plaie. Je le recommande à vos prières d'une manière particulière. M. Desdames est toujours à Varsovie et toujours exposé à de nouveaux accidents. Les Suédois ont derechef assiégé, pris, pillé et abandonné cette pauvre ville. Il est vrai que le pillage a été modéré.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission, à Rome.

2340. — A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

De Paris, ce 18 d'août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons besoin ici de vous. Je vous prie de vous y en venir à la première occasion après la présente reçue et de laisser le soin de la famille à M. Gorlidot jusqu'à nouvel ordre. J'aurai une grande joie de vous voir, et je prie N.-S. qu'il vous conduise céans heureusement.

Vous m'avez proposé le désir qu'a le frère Descroizilles d'être rappelé à Paris; je vous prie de lui dire que nous avons pour maxime de n'accorder pas aux par-

---

Lettre 2340. — Dossier de la Mission, minute de la main du secrétaire.

ticuliers de la compagnie des choses qu'ils demandent avec trop d'ardeur, et que, lorsque nous verrons son désir modéré, nous penserons à lui. Cependant on fera bien de l'occuper de delà à quelque chose de bon, et lui de se rendre capable d'enseigner et de bien obéir.

Vous m'avez écrit d'autres choses, auxquelles je ne vous réponds pas, réservant à les résoudre avec vous, lorsque vous serez ici.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

Au bas de la première page : M. Cruoly

2341. — AU FRERE JEAN PARRE

De Paris, ce 18 d'août 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Dieu veuille que votre voyage d'Amiens se soit bien passé et que vous en soyez de retour en bonne santé!

Vous avez proposé plusieurs besoins par votre lettre du 13, qui ont donné sujet aux dames de vous ordonner cinq cents livres, qui est tout ce qu'on peut faire pour le présent. Vous les appliquerez à ce que vous jugerez le plus pressé, soit à l'assistance de Messieurs les curés, soit à l'achat de quelque blé, tant pour les pauvres enfants que pour le semer, afin que les pauvres laboureurs s'en puissent sustenter l'hiver. On n'a rien ordonné pour les églises, faute de fonds. Vous prendrez donc ces 500 livres et en tirerez lettre de change sur Mademoiselle Viole, laquelle espère de vous pouvoir envoyer dans quelque temps quelque étoffe pour quelques habits, et

---

Lettre 2341. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

elle demande par quelle voie vous voulez qu'elle vous la fasse tenir.

Nous n'avons rien de nouveau, sinon que M. Alméras est retourné à Bourbon avec Messieurs Perraud, Watebled et Eveillard. Nos confrères de Gênes sont en grand péril, quelques-uns étant exposés au service des pestiférés, et les autres sont environnés de morts et de malades. Priez pour eux, s'il vous plaît, et pour moi, qui suis en N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Saint-Quentin.

2342. — A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS

De Paris, ce 20e août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous envoie le bref d'une indulgence que j'ai reçue de Rome et que vous avez demandée.

La dernière lettre que j'ai reçue de vous est du 23 juillet, qui ne requiert point de réponse.

M. Alméras est retourné à Bourbon, et Messieurs Perraud, Watebled et Eveillard y sont allés avec lui pour quelques incommodités qu'ils ont. Nous sommes ici en bonne santé, grâces à Dieu, mais fort affligés du ravage que la peste fait à Gênes, qui déserte la ville et qui nous donne grand sujet d'appréhender qu'elle n'en-

---

Lettre 2342. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

lève tous les missionnaires, qui sont tous exposés. Je les recommande à vos prières, vivants ou morts.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la page : M. Delville.

2343. — A BARBE ANGIBOUST, FILLE DE LA CHARITÉ, A CHATEAUDUN

De Paris, ce 20 août 1657.

Ma Sœur,

Je rends grâces à Dieu de toutes les choses que vous me mandez, particulièrement de la bonne volonté de Messieurs les administrateurs et de la bonne manière dont vous avez agi. J'en suis fort consolé, mais je suis fort affligé, et plus que je ne vous puis dire, de la désobéissance de cette fille dont vous nous parlez. Tâchez de la résoudre à exécuter ce que ces Messieurs ont ordonné en leur bureau; faites fort à ce qu'elle prenne d'autres habits; et si vous avez besoin d'argent pour cela, empruntez-en, et nous vous l'enverrons pour le rendre; mais, si elle se résout à venir, assurez-la qu'elle ne sera pas mal reçue [1].

Mademoiselle Le Gras est malade. Elle se porte mieux, Dieu merci. Priez pour elle et pour, ma Sœur, votre serviteur en Notre-Seigneur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Lettre 2343. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Première rédaction : qu'elle sera bien reçue. — La correction est de la main du saint.

Suscription : A notre sœur la sœur Barbe Angiboust, de la Charité, servante des pauvres malades de l'hôpital de Châteaudun, à Châteaudun.

2344. — A LA MÈRE ELISABETH DE MAUPEOU, SUPÉRIEURE DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION

21 août 1657.

Ma chère Mère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je donne permission à notre sœur Françoise-Antoinette du Soyecourt [1] d'aller demeurer en votre maison de Chaillot le temps que nous jugerons convenable pour sa santé, et à ma sœur Louise-Eugénie [2] de l'accompagner, avec une autre de nos sœurs que vous choisirez, et qui resteront en la même maison, sous le bon plaisir du supérieur d'icelle, jusqu'à demain mercredi, que Madame Duplessis aura la bonté de les aller prendre avec ma sœur Derbaux; et je consens qu'elles sortent à cet effet de votre monastère, pour y retourner toutes ensemble le même jour. Je prie N.-S., ma chère Mère, qu'il bénisse ce voyage et vos conduites.

Je suis, en son amour, ma chère Mère, votre...

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Lettre 2344. — Reg. 1, f° 31.

1. Née en 1619, reçue en 1640 au premier monastère de la Visitation, où elle mourut le 1er mars 1704. (*Année Sainte*, t. III, pp. 24-29.)

2. Louise-Eugénie de Fonteines.

2345. — A NICOLAS DEMONCHY

De Paris, ce 22 d'aout 1657.

Monsieur,

La grace de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis fort en peine de celle que vous avez. Lorsque j'ai adressé à M. des Jardins les pièces qui regardent l'union, ce fut avec précipitation, sans aucun loisir de vous écrire, sans faire réflexion à qui je les devais envoyer et encore moins sans dessein de vous exclure de la négociation de cet affaire. Je n'en ai pas eu seulement la pensée, je vous prie de le croire, et, selon cela, de continuer vos soins pour l'achever. Mais il est à propos que ce soit, s'il vous plait, par concert avec M. des Jardins; car sa qualité de supérieur requiert que son nom et sa personne paraissent en cette poursuite; cela est même convenable en l'état que la chose est, pour l'union des cœurs aussi bien que pour le succès de la chose.

Nous vous avons envoyé les entretiens et autres choses que vous et M. des Jardins avez demandées pour l'ordination, en deux paquets séparés, par la voie du coche. Je veux croire que vous les avez reçus. Je vous prie donc, Monsieur, de vous disposer à faire l'un des entretiens, pour l'amour de N. S., qui vous fortifiera et bénira, comme j'espère et comme je l'en prie, qui suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Demonchy, prêtre de la Mission, à Toul.

Lettre 2345 — L. s. — Dossier de la Mission, original.

2346. — A NICOLAS DUPERROY

De Paris, ce 24 août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

M. Ozenne me mande comme il a plu à Dieu de vous visiter d'une troisième fistule. Cette nouvelle m'a fort attendri le cœur et fait penser que Dieu a dessein de vous faire un grand saint en paradis, puisqu'il vous mène par la voie de la croix, et de la croix des plus crucifiantes et des plus sanctifiantes de toutes les croix. O Monsieur, qu'il me semble que Notre-Seigneur vous fait regarder avec joie par sa cour céleste, et les actes de patience que vous pratiquez et de conformité à son bon plaisir! Courage, Monsieur! continuez; le temps viendra que vous voudriez avoir souffert plus que vous ne faites. Certes, Monsieur, il me semble que les anges vous envient saintement votre bonheur. Je parlais ce matin de vous à notre répétition d'oraison, en sorte qu'il me semble que chacun enviait votre bonheur. Assurez-vous, Monsieur, que vous nous prêchez tous plus efficacement que tous les prédicateurs que nous [entendons] [1], et que nous prions Dieu tous avec grande tendresse, à ce qu'il lui plaise sanctifier votre chère âme de plus en plus, qu'il vous conserve longues années et vous redonne la santé pour cela.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Duperroy, prêtre de la Mission, à Opole.

Lettre 2346. — L. a. — Dossier de Cracovie, original.

1. Le saint a écrit par distraction *attendons*.

2347. — A EDME JOLLY

De Paris, ce 24e août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis consolé de l'espérance que vous me donnez, par votre lettre du 31 juillet, de donner satisfaction à Mgr le cardinal Bagni. Je prie N.-S. qu'il vous en donne le moyen.

La moisson est grande en Piémont, en sorte que M. Martin est obligé, quand il fait mission dans les villes, de mettre tous les prêtres et les religieux en besogne pour satisfaire à la dévotion du peuple. Si donc M. Bonnet a la dévotion d'y aller travailler, il y sera le bienvenu; et vous pouvez lui donner une lettre à M. Martin pour le prier de le recevoir, pourvu toutefois que vous trouviez en lui toutes les qualités requises pour lui être à soulagement et non pas à peine.

Je vous remercie de l'*extra tempora* de notre frère de Fontaines et des facultés pour M. Coglée, que j'ai reçues.

Je n'ai pas reçu des nouvelles depuis peu de nos missionnaires des Hébrides, à cause des Anglais, qui empêchent toute sorte de communication aux catholiques, en sorte que M. Brin, étant allé à Londres, à dessein de passer en Ecosse et puis en ces îles-là, a été obligé de s'en revenir ici, pour n'avoir pu passer outre, bien qu'il fût habillé en marchand. Nous avons reçu, depuis, une lettre de l'un de ces Messieurs, qui disait qu'ils travaillent toujours avec crainte, et néanmoins avec fruit

Depuis que je vous ai écrit pour la réhabilitation d'un

Lettre 2347 — L. s. — Dossier de la Mission, original.

curé du diocèse de Chartres, je ne l'ai pas vu. S'il revient, je lui dirai ce que vous m'en écrivez et saurai s'il veut faire la dépense qu'il convient.

Vous me mandez que ceux qui ont fait les vœux en la compagnie ne peuvent disposer [1] des revenus de leurs bénéfices ou patrimoines qu'avec la permission du supérieur, et que c'est l'avis du R. P. Hilarion. C'est aussi le sentiment des docteurs de deçà, comme je vous l'ai écrit, ce me semble. Nous n'avons pas consulté des avocats, et nous attendons que le parlement ait jugé un affaire que nous avons sur cette matière [2], pour régler les conditions de notre vœu de pauvreté.

Je n'ai reçu de Gênes d'autres nouvelles que celles que M. Blatiron vous a écrites par sa lettre du 6 de juillet, qui nous ont mis en état de tout craindre d'un si grand danger que celui où se trouvait cette pauvre maison de Gênes, de sorte que vous avez été le premier à nous annoncer la mort du bon M. Ennery et la maladie de M. François Vincent et du fr[ère] Jean. O Monsieur, que nous sommes affligés de ces accidents et de l'appréhension qu'il en soit arrivé ou qu'il en arrive d'autres encore plus fâcheux! Je vous avoue que, pour moi, j'en ai le cœur transi de douleur. Nous prions Dieu incessamment pour cette pauvre ville affligée et pour nos confrères en particulier, qui peut-être sont tous devant Dieu à présent. Je vous prie de continuer à nous faire part de ce que vous en aurez appris.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

---

1. Première rédaction : user. — Le mot *disposer* est de la main du saint.
2. Une succession disputée à Louis Langlois, prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission, à Rome.

2348. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 24 août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous tâcherons de remplacer l'argent que vous avez fourni à M. Le Vacher, lequel nous attendons ici dans 7 ou 8 jours. Quand il y sera, nous verrons ce que nous pourrons faire, qui sera fort au-dessous de son attente.

Vous me mandez qu'on peut à présent envoyer de l'argent en Alger et qu'il y a sûreté de la part des Turcs; mais je ne vois pas qu'il y en ait du côté du consul, dans l'extrémité où il est, qui pourrait l'obliger, si on lui adressait des sommes pour les esclaves, de les employer autrement qu'on ne voudrait. C'est pourquoi je vous prie de différer à lui envoyer celles que vous avez reçues ou pourrez recevoir, jusqu'à ce que les affaires de ce pauvre homme aient changé de face.

Je parlai hier à Madame la duchesse d'Aiguillon du fonds de l'hôpital. Elle m'a dit qu'en l'état où sont les affaires à présent, il y a grande difficulté d'obtenir ce qu'on demande, mais qu'elle ne se lassera pas de solliciter.

Avant de vous envoyer le prêtre ou le clerc que vous demandez, j'ai besoin de savoir si vous êtes satisfait de ceux que vous avez, quel profit a fait le séminaire, si ceux qui le composent ont fait progrès aux lettres et à la vertu, si Messieurs de Saint-Victor en sont contents

---

Lettre 2348. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

et si ceux qui ont été employés à leur instruction s'en sont bien acquittés et ont édifié la maison. Je vous demande ceci entre vous et moi, et je vous prie d'honorer le silence de N.-S. envers tout autre, vous assurant que je le ferai de mon côté au sujet de votre réponse.

Je ne sais si je vous ai mandé que les dernières lettres que j'ai reçues de Gênes portaient que, M. Blatiron étant revenu des champs à la ville, où le mal croissait tous les jours, il avait été obligé d'aller voir Mgr le cardinal, et que son compagnon et lui avaient vu dans les rues des monceaux de corps morts et trouvé quatre personnes vivantes tombées par terre, qu'ils ont confessées; que ce bon prélat lui ayant demandé deux prêtres pour un lazaret, ce bonheur était échu à Messieurs Tratebas et Dominique Boccone, qui s'étaient exposés avec joie et courage. Il y a bien trois semaines que j'ai reçu ces nouvelles, écrites du 3e juillet. Or M. Jolly me mande qu'il en a reçu à Rome de plus récentes et de plus fâcheuses, savoir, du 13 dudit mois, qui portent que, le mal ayant frappé M. Ennery dans la maison, il en était mort deux ou trois jours après avec grande résignation, et que M. François Vincent, en ayant été aussi frappé le 11e, était encore en vie le 13, mais avec peu d'espérance de guérison. Il dit que le frère Jean en était pareillement atteint. Voilà des sujets d'une grande affliction; nous en sommes tout abattus. Je vous avoue que, pour moi, j'en ai le cœur tout transi de douleur, n'osant pas me promettre qu'entre tant de bons missionnaires propres à tout et partout, il en échappe un seul. Plaise à Dieu, s'il y en a encore quelques-uns en vie, de les conserver et de donner sa gloire aux autres ! Nous le prions incessamment pour cela, et je vous prie, Monsieur, de faire de même par vous et par les vôtres, que j'embrasse en esprit, et qui suis du chef et des

membres, en l'amour de N. S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get, supérieur des prêtres de la Mission, à Marseille.

2349. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 24e août 1657.

Monsieur,

La grâce de N. S. soit avec vous pour jamais!

Après avoir longtemps attendu de vos chères lettres, il m'en est enfin venu une du 11e de ce mois, qui en accuse une autre du 4, que je n'ai pas reçue, dont je suis bien marri, à cause qu'elle contient les particularités de la mission de Savigliano et de l'état où se trouve présentement la famille; j'espère que cette relation ne sera pas perdue, mais simplement retardée.

Par la dernière, vous me faites une description de la situation de ce lieu-là, de la bonté des peuples, qui se portent facilement au bien, et de l'utilité d'un séminaire, s'il y était établi; et vous ajoutez qu'on demande des ouvriers de la compagnie, et que, si j'approuve cet établissement, je vous en envoie quatre ou cinq.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, d'une telle disposition, et je le prie que, si c'est son bon plaisir que ce dessein s'exécute, il en facilite les moyens. Cependant je vous dirai que nous ne pouvons pas prendre de résolution sur cela pour le présent, parce que vous ne me

---

Lettre 2349. — L. s. — Dossier de Turin, original.

mandez pas qui sont ceux qui vous ont demandé des missionnaires, ni quelle assurance on donne pour leur entretien. Mandez-le-moi, et nous verrons. Il me semble que vous m'avez écrit ci-devant que c'était une ville épiscopale et que le siège était vacant. Il faudrait savoir si le chapitre et M. le grand vicaire vous ont fait cette proposition, s'ils ont un logement propre, etc.

Je ne sais comment M. Richard peut attendre notre permission de s'en aller en son pays, puisque je l'ai prié de ne penser pas à ce voyage, ne voyant de son côté aucun sujet particulier [1] pour le faire, mais bien plusieurs raisons pour demeurer là où il est. Je vous prie, Monsieur, de faire ce que vous pourrez pour l'en détourner, lui représentant les inconvénients de tels voyages, les dangers, l'inutilité, la perte du temps, le mauvais exemple pour la compagnie, le besoin de votre maison, les fruits de vos missions, la bonne disposition des peuples et l'abondante moisson qui vous attend.

S'il fait réflexion à cela, il verra que le mouvement qui le presse est une tentation, et que le plaisir de Dieu est qu'il se prive de cette satisfaction.

Je dis la même chose à l'égard de M. de Musy. Hélas ! si l'un s'en allait, comment pourriez-vous retenir l'autre ! Et si tous deux s'en vont, comment pourront-ils être en paix d'avoir laissé dépérir, en tant qu'en eux est, l'œuvre de Dieu, pour des intérêts temporels qui servent de prétexte à leur propre volonté ! Dieu leur fasse la grâce d'accomplir la sienne !

J'ai appris, par les lettres de M. Blatiron, écrites au commencement de juillet, la grande désolation où se trouvait la pauvre ville de Gênes et le danger éminent

---

1. Première rédaction : Aucun sujet raisonnable. — Le mot *particulier* est de la main du saint.

où était notre chère famille. Je n'ai pas reçu depuis de ses nouvelles; mais M. Jolly m'a mandé qu'il en a reçu du 13 dudit mois et que le mal avait attaqué presque en même temps trois missionnaires, savoir M. Ennery, M. François Vincent et le frère Jean; que le premier était allé à Dieu le 4e jour de sa maladie et que les autres étaient encore en vie. Cette nouvelle nous a grandement affligés; et pour moi, je ne l'ai jamais été, ce me semble, au point que je le suis, tant pour la perte d'un si bon missionnaire qu'était M. Ennery, que pour l'extrême crainte que j'ai que Dieu en ait appelé plusieurs autres et peut-être tous. Nous prions Dieu incessamment pour eux, vivants et morts, et je ne doute pas que vous ne fassiez de même. Je regarde donc cette pauvre maison comme déserte, et nous obligés de la peupler de nouveau, après qu'il aura plu à Dieu de nettoyer cette république infectée. C'est pourquoi j'ai reçu l'ouverture que vous me faites d'un nouvel établissement en Piémont comme un moyen que Dieu nous présente d'avoir et de former de bons sujets pour toute l'Italie. Et cependant nous avons jeté les yeux sur quelques uns de nos écoliers pour vous les envoyer au plus tôt, afin qu'après avoir appris la langue, ils vous donnent lieu de satisfaire à tout. C'est à quoi nous les allons disposer.

Nous n'avons autre chose de nouveau de deçà; nous nous portons assez bien, grâces à Dieu. M. Alméras est retourné à Bourbon, accompagné de Messieurs Perraud, Watebled et Eveillard.

Si la lettre égarée était perdue, vous me consoleriez de me mander ce qu'elle contenait, car je pense qu'il y avait beaucoup de sujets de consolation. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de toutes les bénédictions qu'il donne à vos conduites et à vos travaux, et je le prie qu'il vous

les continue et vous fortifie de plus en plus. Je salue et embrasse cordialement votre petite communauté.

C'est en N.-S. que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Cette lettre ne part que ce jourd'hui, dernier d'août; elle demeura par mégarde la semaine passée, et du depuis il a plu à Dieu que j'aie reçu votre lettre du 4, qui m'a donné une consolation très grande, en voyant les bénédictions singulières qu'il a données à vos travaux. J'en ai fait part à la compagnie pour l'obliger d'en remercier Dieu, et pour donner quelque contrepoids aux sujets d'affliction qu'elle a, non seulement à cause du ravage que la peste a fait à Gênes, mais de la perte des trois derniers missionnaires qui sont allés à Madagascar, dont il a plu à Dieu de disposer. Je vous en écrirai le détail une autre fois.

Je vous prie de faire un renouvellement des offres de mon obéissance à Monseigneur le marquis. J'ai reçu la lettre égarée, à laquelle je ne vous puis faire réponse, si ce n'est seulement à l'égard de la proposition que vous fait Monseigneur le marquis, notre fondateur, qui doit être, s'il vous plaît, qu'il est notre père et nous ses enfants adoptifs, que nous nous soumettons entièrement à sa conduite touchant sa fondation et en toutes choses; et je vous prie de le faire de bonne grâce, Monsieur, s'il vous plaît, et Dieu bénira vos conduites, n'en doutez pas[2].

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

---

2. Tout ce qui précède, depuis les mots *Je vous prie de faire*, est de la main du saint.

2350. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

De Paris, ce 24 août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis privé de vos lettres depuis celle du 3e juillet, mais M. Jolly m'a fait part de celle que vous lui avez écrite le 13 en suivant, où vous lui avez donné avis de la grâce qu'il a plu à Dieu de faire à M. Ennery de l'attirer à lui, et à M. François Vincent de l'en approcher; de disposer de l'un par une heureuse mort et de réduire l'autre à l'extrémité par la véhémence de la maladie. Vous dites de plus que le frère Jean en a été frappé. Mon Dieu! Monsieur, que voilà des morceaux de dure digestion! Ce n'est pas sans sujet que j'appréhendais les suites de ce fâcheux mal. Vous pouvez penser combien cette triste nouvelle nous afflige. J'en suis touché jusqu'au vif, et plus que je ne puis vous exprimer; et ce qui augmente notre affliction est la crainte que Dieu nous ait encore privés de quelques autres, et peut-être de tous. Mon bon Seigneur, ayez pitié de nous, s'il vous plaît, mais ayez pitié de moi pécheur, qui suis cause que vous ôtez ainsi à une petite compagnie naissante ce qu'elle a de meilleur et de plus cher. Certes, Monsieur, je ne puis attribuer qu'à mes péchés ce qu'il exerce sur elle.

Nous prions incessamment sa divine bonté pour toute la ville et pour votre maison, afin qu'elle ait agréable de les délivrer de ce mal. Ce qui comble ma douleur est l'appréhension où je suis pour la personne sacrée de Monseigneur le cardinal, duquel nous demandons la

---

Lettre 2350. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle

conservation à Dieu aussi sans cesse. Je ne sais que vous dire en la vue de ces pertes irréparables et des autres que nous avons trop de sujet d'appréhender, sinon que j'en ai le cœur tout transi. Ce qui m'oblige de finir en adorant les conduites de Dieu et me soumettant à la pesanteur de sa main.

C'est en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2351. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 25 août 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres, l'une d'Amiens et l'autre de Saint-Quentin. Les dames ont approuvé votre voyage et votre emplette et feront acquitter vos lettres de change. Elles approuvent encore tout ce que vous écrivez, et, n'ayant rien ordonné de nouveau, elles se remettent à vous pour l'exécution des ordres passés.

Notre frère Alexandre[1] vous prie de lui envoyer une couverture, de celles qui se font de delà, dont vous avez ci-devant parlé en vos lettres, persuadant aux dames d'en faire acheter pour les pauvres. Vous savez qu'il nous en faut un grand nombre céans et qu'elles sont fort chères ici. Nous verrons si celles-là nous accommoderont; car, si elles ne coûtent que 40 ou 50 ou 60 sols, comme vous nous l'avez mandé, il y aura quelque épargne à faire.

Lettre 2351. — L. s. — Dossier de la Mission, original.
1. Alexandre Véronne.

La peste, qui déserte la ville de Gênes, est entrée dans la maison de nos confrères et s'est prise quasi en même temps à M. Ennery, M. François Vincent et au frère Jean. Le premier en est mort et les autres étaient sans espérance de guérison. Je vous laisse à penser si le reste de la famille est en danger ; car ils sont tous parmi les pestiférés, tant dans leur propre logis, que dans un hôpital où ils les assistent, et peut-être qu'ils sont tous morts à présent. Il y a environ six semaines que je n'ai de leurs nouvelles. Priez pour eux, s'il vous plaît, vivants ou morts. Nous en sommes dans une très grande affliction.

Je suis en N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, chez le R. P. prieur de Saint-Martin de Ham, à Ham.

2352. — A JACQUES CHIROYE

De Paris, ce 26 d'août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds un peu tard à votre lettre du 25 juillet, où vous dites que le bien que vous avez acquis vous sera ôté par le seigneur ou par les parents du vendeur. A quoi je n'ai rien à dire, sinon que Dieu soit béni de ce qu'il a voulu que toutes les choses du monde soient incertaines et périssables, afin que nous cherchions en

---

Lettre 2352. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

lui seul la solidité de nos desseins et de nos affaires, parce qu'alors les événements nous tournent à bien.

Le fonds que vous proposez d'acheter pour assurer votre établissement surpasse nos forces, puisqu'il vous doit coûter plus de vingt-cinq mille écus. Nous ne sommes pas en état pour le présent de rien entreprendre de semblable ni d'approchant.

Je vous envoie un extrait de la réponse que j'ai eue de Rome touchant l'union de votre cure. Vous verrez, si vous en voulez faire la dépense, si vous pourrez y envoyer les pièces qu'on demande et si Mgr aura agréable d'y ériger un vicaire perpétuel; car il est à désirer que la compagnie soit entièrement déchargée du service de la paroisse, pour vaquer à ses fonctions. Je vous ai ci-devant écrit que je ne suis point d'avis que la famille s'établisse là, ni hors la présence de Monseigneur de Luçon; et il n'est pas expédient non plus qu'un prêtre de la compagnie y réside seul, ainsi que vous le proposez. Je vous prie donc de prendre vos mesures là-dessus.

Nous n'avons pas encore remis entre les mains de M. Cramoisy les 900 livres que vous devez à Monseigneur, faute d'argent et non de bonne volonté. Du premier qui nous viendra, nous vous acquitterons de cette dette, Dieu aidant.

Je prie N.-S. qu'il répande abondamment sa charité en votre cœur et en votre maison, afin que vous la puissiez communiquer de même aux âmes de tout le diocèse, ainsi que nos confrères de Gênes tâchent de faire au péril de leur vie. Quelques-uns l'ont déjà donnée, et peut-être tous. Vous savez, comme je crois, que la peste a quasi déserté cette pauvre ville, qui est dans une désolation déplorable; mais vous ne savez pas que le mal est enfin entré dans notre maison, ou plutôt que

nos ouvriers lui sont allés au devant, en assistant les pestiférés. Tant y a, Monsieur, que M. Ennery en est mort, et M. François Vincent était sur le point de le suivre, avec un frère coadjuteur, qui vivaient encore le 13 juillet, mais qui étaient hors d'espérance. Quelques-uns du reste de la famille étaient auprès d'eux pour les assister, et les autres assistaient les malades de la campagne assemblés dans un hôpital; et ainsi, Monsieur, ils étaient tous exposés. Nous n'en avons point reçu des nouvelles depuis ce temps-là. Dieu sait en quel état ils sont. Nous prions Dieu incessamment pour eux, vivants et morts, et je vous prie de faire de même. Nous sommes accablés de cette affliction, et j'en ai le cœur tout transi. Ce sont des hommes des meilleurs de la compagnie, propres à tout et partout. Quant à eux, ils seront bien heureux de mourir dans l'exercice actuel de la charité; mais la compagnie fera une perte irréparable.

Je viens d'apprendre qu'il est arrivé à Nantes un vaisseau de Madagascar, qui nous porte des nouvelles de nos missionnaires; je ne sais si elles seront bonnes ou tristes, n'ayant encore reçu leurs lettres. J'écrivis mercredi dernier à M. Boussordec.

Nous nous portons assez bien de deçà, grâces à Dieu. M. Alméras est retourné à Bourbon, accompagné de Messieurs Perraud, Watebled et Eveillard.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Chiroye, supérieur des prêtres de la Mission de Luçon, à Luçon.

2353. — A EDME MENESTRIER

De Paris, ce 26 août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu trois de vos lettres, dont la dernière est du 5 août. J'enverrai en Alger celle que vous m'adressez pour un esclave, quoiqu'elle soit conçue d'une manière fort ridicule.

Nous attendons ici M. Le Vacher dans 4 ou 5 jours, étant venu en France pour quelques affaires pressantes. Si d'aventure il connaît cet esclave, comme je n'en doute pas, je vous enverrai un certificat de son esclavage, afin que, s'il a du bien, on le puisse vendre ou engager pour son rachat.

Il est vrai, Monsieur, qu'il n'y a pas d'apparence que vous vous chargiez du bien des chapelles, tandis qu'elles seront litigieuses, puisque celui qui les a impétrées poursuit à Bordeaux. Il faut voir où aboutira cette poursuite. Si ceux qui vous ont établis ont agréables vos services, il faut, de deux choses l'une, ou qu'ils vous fassent jouir de ces chapelles, ou qu'ils vous payent les 900 livres qu'ils vous ont promises. Et en cas qu'ils ne fassent ni l'un ni l'autre, je vous ai déjà dit que N.-D.-de-la-Rose n'est pas loin; ce sera un lieu de refuge pour vous, comme il l'est de consolation pour tout le monde. Si l'occasion se présente de faire représenter vos besoins à Mgr d'Agen, je le ferai, mais je ne sais pas qui. Ne vous lassez pas de lui en écrire, lui répétant à peu près le contenu en vos précédentes, dans le doute qu'il les ait reçues; car, en effet, vous avez raison d'en douter, puisqu'il ne vous a fait aucune réponse.

Lettre 2353. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

Je loue Dieu de ce que votre petite famille va bien et de ce que vous avez trois nouveaux séminaristes. La plus agréable nouvelle que vous me pouvez donner est que Dieu bénit et multiplie le séminaire, tant à cause de l'obligation que votre maison a de vaquer à ce bon œuvre et d'en procurer l'avancement, que parce que c'est presque l'unique moyen de redresser l'état ecclésiastique, fort déchu de sa première perfection. Plaise à sa divine bonté qu'elle vous remplisse de sa charité en telle abondance que vous la puissiez répandre dans les âmes de toute condition!

C'est ce que nos confrères de Gênes tâchent de faire au péril de leur vie. Aucuns l'ont déjà donnée, et peut-être tous. Vous savez, comme je crois, que la peste a quasi déserté cette pauvre ville, qui est dans une désolation déplorable; mais vous ne savez pas que le mal est enfin entré dans notre maison, ou plutôt que nos prêtres lui sont allés au devant, en assistant les pestiférés. Tant y a, Monsieur, que M. Ennery en est mort le 12 juillet et que M. François Vincent était sur le point de le suivre, avec un frère coadjuteur italien, frappés en même temps, et qui étaient encore en vie le 13, mais hors d'espérance de guérison. Quelques-uns du reste de la famille étaient auprès d'eux pour les assister, et les autres assistaient les malades de la campagne assemblés dans un hôpital; et ainsi, Monsieur, ils étaient tous exposés. Nous ne savons ce qui leur est arrivé depuis ce temps-là. Dieu sait en quel état ils sont. Nous prions Dieu incessamment pour eux, vivants et morts. Je vous prie de faire de même. Nous sommes accablés de cette affliction, et j'en ai le cœur tout transi. Ce sont huit ou dix ouvriers des meilleurs de la compagnie, propres à tout et partout. Quant à eux, ils seront bien heureux de mourir de la sorte, dans l'exercice

actuel de la charité; mais la compagnie fera une perte irréparable.

Je viens d'apprendre qu'il est arrivé à Nantes un vaisseau de Madagascar, qui nous porte nouvelles de nos missionnaires; je ne sais si elles seront bonnes ou tristes, n'ayant encore reçu leurs lettres.

Nous nous portons assez bien ici, grâces à Dieu. M. Alméras est retourné à Bourbon, accompagné de Messieurs Perraud, Watebled et Eveillard.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p d. l. M.

L'attestation ne nous coûte qu'environ 40 sols d'argent déboursé; mais si notre notaire avait voulu prendre de notre argent, nous lui aurions donné un écu. C'est une grâce qu'il nous a faite, ou plutôt une aumône, que vous n'êtes pas obligé de faire à ces Messieurs.

Suscription : A Monsieur Monsieur Edme, supérieur des prêtres de la Mission, à Agen.

2354. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES

De Paris, ce 26e août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 5. M. Berthe, qui est à présent en Bretagne, passera bientôt chez vous pour vous visiter. Vous lui direz vos pensées touchant M. Dave-

---

Lettre 2354. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

roult; et après qu'il m'aura mandé les siennes sur la proposition que vous faites qu'on vous sépare, nous verrons comment.

Il est vrai que ce que vous me mandez de M. Liebe se peut conjecturer de ses façons de faire; mais, grâces à Dieu, il a l'âme et les intentions bonnes, et la douceur de son esprit lui sert à gagner les cœurs pour les porter au bien, et je prie N.-S. qu'il lui donne la modestie et la récollection, qui lui manquent. Je ne doute pas que vous ne les lui ayez bien recommandées et que la visite qu'il vous a rendue ne lui soit fort utile.

Je loue Dieu de ce que vous avez trois séminaristes et en attendez un 4e. La plus agréable nouvelle que vous me pouvez donner est que Dieu ait agréable de multiplier et de bénir le séminaire, tant à cause de l'obligation que votre maison a de vaquer à ce bon œuvre et d'en procurer l'avancement, que parce que c'est l'unique moyen de redresser l'état ecclésiastique, fort déchu de sa permière perfection. Plaise à sa divine bonté, Monsieur, de vous faire la grâce, à vous et aux vôtres, d'y travailler efficacement!

Je la prie aussi qu'il lui plaise de redresser les Charités que vous allez redresser et de vous remplir de la sienne en telle abondance que vous la puissiez répandre dans les âmes de toute condition et de tout sexe.

C'est ce que nos confrères de Gênes tâchent de faire au péril de leur vie. Quelques-uns l'ont déjà donnée, et peut-être tous. Vous savez, comme je crois, que la peste a quasi déserté cette pauvre ville, qui est dans une désolation déplorable; mais vous ne savez pas que le mal est enfin entré dans notre maison, ou plutôt que nos ouvriers lui sont allés au devant, en assistant les pestiférés. Tant y a, Monsieur, que M. Ennery en est mort et que M. François Vincent était sur le point de le

suivre, avec un frère coadjuteur italien, qui vivaient encore le 13 juillet, mais qui étaient hors d'espérance. Quelques-uns du reste de la famille étaient auprès d'eux pour les assister, et les autres assistaient les malades de la campagne assemblés dans un hôpital; et ainsi ils étaient tous exposés. Nous n'en avons point reçu des nouvelles depuis ce temps-là. Dieu sait en quel état ils sont. Nous prions Dieu incessamment pour eux, vivants et morts, et je vous prie de faire de même. Nous sommes accablés de cette affliction, et j'en ai le cœur tout transi. Ce sont des hommes des meilleurs de la compagnie, propres à tout et partout. Quant à eux, ils seront heureux de mourir ainsi dans l'exercice actuel de la charité, mais la compagnie fera une perte irréparable.

Je viens d'apprendre qu'il est arrivé à Nantes un vaisseau qui vient de Madagascar, qui nous porte des nouvelles de nos missionnaires; je ne sais si elles seront bonnes ou tristes, n'ayant encore reçu leurs lettres.

Nous nous portons assez bien ici, grâces à Dieu, et votre bonne mère aussi. M. Alméras est retourné à Bourbon, accompagné de Messieurs Perraud, Watebled et Eveillard.

Je vous envoie la commission du grand Conseil pour y faire appeler ceux qui refuseront de payer vos dîmes. Je ne suis pas d'avis que, pour quelques agneaux, vous fassiez un procès, puisque vous êtes payé des autres menues dîmes; et pour les grosses dîmes de la métairie de M. le chevalier d'Albret, vous suivrez l'avis de votre conseil.

Vous ne pouvez pas confesser dans une mission les personnes d'un autre diocèse; il faut que vous ou eux en demandiez la permission à leur évêque. Vous ne pouvez non plus confesser partout et toute sorte

de personnes, comme vous le demandez, sans la permission des curés ou supérieurs des églises où vous serez.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'écris à M. Langlois qu'il est nécessaire qu'il vienne ici pour son affaire, qui est la nôtre. Je vous prie, Monsieur, de faire le séminaire cependant et de lui donner ce qu'il faudra.

2355. — A FIRMIN GET, SUPERIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce dernier d'août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 21 août. M. Le Vacher arriva hier ici en bonne disposition, grâces à Dieu. Je persévere à vous prier de n'envoyer point en Alger l'argent que je vous ai adressé pour trois Basques, jusqu'à ce que je vous le mande.

Vous nous demandez un clerc capable d'enseigner les séminaristes moins avancés, à la place du frère Parisy, qui va être fait prêtre et qui vous suffira pour les missions; nous tâcherons de le vous envoyer avec un frère coadjuteur; mais auparavant j'attendrai réponse à ma dernière, par laquelle je vous ai prié de me faire savoir quel progrès a fait votre séminaire en la science et en la piété, et si vous êtes bien satisfait des régents. J'ai quelque raison particulière pour en être informé.

Lettre 2335. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

Nous contenterons M. Delaforcade pour ses avances; et si vous pouvez soulager M. Le Vacher, de Tunis, en lui envoyant un écrivain pour la chancellerie, vous lui ferez charité, et nous en serons fort consolés.

Nous n'avons point des nouvelles certaines de Gênes depuis celles que je vous ai fait savoir; mais nous en avons reçu d'ailleurs de fort affligeantes. Et pour commencer par les plus douces, je vous dirai qu'on me mande de Pologne que le bon M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, lequel a été de nouveau assiégé, pris et pillé par les Suédois, et puis abandonné. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son poste ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois, et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-même qui me le mande par une lettre expresse, écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de la vertu de M. Duperroy, qui est en grand danger de sa plaie. Les chirurgiens ne savent plus que lui faire. S'il avait la force de s'en revenir, nous serions consolés de l'avoir bientôt ici.

Il est enfin revenu un vaisseau de Madagascar, de 3 ou 4 qui partirent de Nantes, lorsque Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville s'y en allèrent. Je n'ai pas encore reçu les lettres qu'il m'a apportées; seulement un de nos amis m'a mandé de Nantes que, s'étant enquis de l'état de nos pauvres missionnaires, il a appris que, grâces à Dieu, M. Bourdaise se porte bien et fait encore mieux, mais que, pour ces trois derniers, on lui a dit qu'ils ont consommé leur sacrifice, ayant plu à Dieu de les attirer à lui, savoir M. de Belleville au cap Vert, en allant, et les autres, après être arrivés au lieu de leur Mission. Nous étions déjà tous affligés des accidents de Gênes,

et voici qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué, Monsieur, de toutes ces pertes, qui sont très grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler! Néanmoins, ces chers défunts étant bienheureux comme ils sont, puisque, au dire de Notre-Seigneur, ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance pour le temps et pour l'éternité que s'ils étaient encore parmi nous. Je ne laisse pas de les recommander à vos prières et à celles de votre petite communauté, de laquelle et de vous en particulier je suis, par la grâce de Dieu, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2356 — A JACQUES PESNELLE

De Paris, ce dernier d'août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 7 avec consolation, comme toutes les autres. J'ai envoyé à M. votre frère le dernier paquet que vous m'avez adressé. L'affaire de M. Langlois n'est pas encore terminée, par l'adresse de ses parties, qui en retardent le jugement tant qu'elles peuvent, ainsi que vous l'avez prévu; car, voyant leur cause mauvaise, ils emploient toutes les longueurs et les chicanes possibles pour jouir des biens qu'on leur demande. L'affaire néanmoins était sur le point d'être jugée à la fin de ce parlement; mais elle ne le sera pas, parce qu'elle est trop importante pour ne faire pas de notre côté tout ce qui se peut pour la conservation des

Lettre 2356. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

droits dudit sieur Langlois et pour les vôtres. Et comme sa présence contribuera notablement au gain de son procès et que son arrêt doit servir de préjugé pour tous les différends pareils qui pourront survenir à l'avenir, nous le faisons venir exprès de plus de cent lieues d'ici, de sorte qu'il faut attendre après la saint Martin pour en voir la décision, qui ne pourra être que favorable audit sieur Langlois, comme nous l'espérons. C'est pourquoi, Monsieur, il est à propos, puisque vous avez tant attendu, que vous attendiez encore jusque-là la demande que vous avez à faire à Messieurs vos frères, d'autant plus que le parlement de Rouen est bien plus rigoureux en ces matières que celui de Paris et qu'il connaît moins notre petit Institut; mais, lorsque vous aurez un préjugé pour vous, vous n'aurez rien à craindre.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de celle qu'il vous a faite de vous délivrer des peines d'esprit que vous avez eues. Il ne faut pas s'en étonner; quiconque voudra suivre Jésus-Christ, il sera sujet aux tentations; et une girouette n'est pas plus sujette au mouvement de l'air que l'esprit de l'homme aux agitations extérieures, par lesquelles il est attiré tantôt à une chose, et puis à une autre; et Dieu le permet pour éprouver les bons et les affermir en lui. Bienheureux sont ceux qui s'abandonnent à sa conduite, qui se confient en sa bonté et qui demeurent en paix parmi ces orages! Grâces à Dieu, vous êtes du nombre, et je prie N.-S. qu'il vous établisse de plus en plus dans l'esprit de l'Evangile.

Si votre lettre m'a consolé, d'un côté, elle m'a mis, d'un autre, dans une très grande peine au sujet de l'indisposition de M. Jolly, dont je ne pourrai me tirer que je ne sois assuré qu'il est en meilleur état. Je vous prie de m'en donner des nouvelles certaines, et surtout de con-

tribuer tout ce que vous pourrez à son soulagement et au rétablissement de sa santé, n'épargnant rien de ce qui pourra servir à cela, afin qu'au moins il puisse être en état de revenir en France, comme je l'en prie, en cas que les médecins jugent que le séjour de Rome lui est nuisible. C'est ce que j'espère de votre charité, qui suis, en celle de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Pesnelle, prêtre de la Mission, à Rome.

2357. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce dernier d'août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 7, qui m'a mis dans une très grande peine, à cause de l'indisposition où vous êtes et de l'appréhension que j'ai de quelque chose de pis. Je prie N.-S., Monsieur, qu'il ait agréable de vous relever de votre abattement et de vous rétablir en votre parfaite santé. Je vous prie d'y contribuer tout ce que vous pourrez, en prenant le repos, la nourriture et les remèdes convenables et commettant à d'autres la négociation des affaires du dehors.

Au reste, Monsieur, si les médecins jugent que l'air de Rome vous est contraire, je vous prie de vous en revenir; votre conservation nous est trop chère pour ne la préférer pas à tous les biens que vous pourriez faire de delà, et, la présente reçue, vous me manderez, s'il vous plaît, ce qui en est, tout simplement.

Lettre 2357. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

Je serai bien aise que vous fassiez tenir la main à l'affaire du R. P. provincial de la Merci, afin que rien n'y soit omis, ni pour la diligence, ni pour sa satisfaction.

J'approuve que, selon votre pensée, vous différiez la poursuite de l'union de Saint-Méen, pour éviter l'opposition du Père procureur général, qui est de delà, laquelle serait infaillible et peut-être insurmontable.

Je suis d'avis que vous receviez chez vous ce bon prêtre espagnol et le jeune homme portugais qui demandent d'entrer en la compagnie, et, si vous voulez, encore le recteur du collège Salviati, attendu leur persévérance et leurs bonnes qualités. La difficulté va à leur faire faire les exercices du séminaire et à leur donner un directeur bien spirituel; voyez, Monsieur, si vous avez quelqu'un qui soit propre pour cela. Peut-être que voici le temps où Dieu veut commencer un séminaire à Rome, puisque celui de Gênes semble être péri et que nous avons grand besoin d'hommes qui parlent italien, car les Français ont peu de disposition pour l'apprendre. On nous en demande plusieurs en Piémont, et il y a apparence qu'il nous faudra faire maison neuve à Gênes, d'où je n'ai point reçu des nouvelles certaines depuis celles que vous m'avez fait savoir; mais nous en avons reçu d'ailleurs de très affligeantes.

Et pour commencer par les plus douces, je vous dirai qu'on me mande de Pologne que le bon M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, lequel a été de nouveau assiégé, pris et pillé par les Suédois, et puis abandonné. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son poste ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-

même qui me le mande par une lettre expresse, écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de M. Duperroy, qui est en grand danger de sa plaie. Les chirurgiens ne savent plus que lui faire. S'il avait la force de s'en revenir, nous serions consolés de l'avoir bientôt ici.

Un vaisseau est enfin revenu de Madagascar, de 3 ou 4 qui partirent de Nantes lorsque Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville s'y en allèrent. Je n'ai pas encore reçu les lettres qu'il m'a apportées; seulement un de nos amis m'a mandé de Nantes que, s'étant enquis de l'état de nos pauvres missionnaires, il a appris que, grâces à Dieu, M. Bourdaise se porte bien et fait encore mieux, mais que, pour ces trois derniers, on lui a dit qu'ils ont consommé leur sacrifice, ayant plu à Dieu de les attirer à lui, savoir M. de Belleville au cap Vert, en allant, et les autres, après être arrivés au lieu de leur Mission. Nous étions déjà tous affligés des accidents de Gênes, et voici qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué, Monsieur, de toutes ces pertes, qui sont très grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler! Néanmoins ces chers défunts étant bienheureux comme ils sont, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance pour le temps et pour l'éternité que s'ils étaient encore parmi nous. Je ne laisse pas de les recommander à vos prières et à celles de votre petite communauté, de laquelle, et de vous en particulier, je suis, par la grâce de Dieu, en son amour, Monsieur, très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

2358. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

De Paris, ce 31 d'août 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous sommes toujours privés de vos chères lettres. Jamais je ne les ai désirées avec tant d'ardeur que je les désire à présent, et jamais je n'ai été plus en peine de personne que je le suis de vous, dans la grande et juste appréhension que nous avons que la maladie ait passé outre, après nous avoir enlevé le bon M. Ennery et frappé à mort le bon M. François Vincent, qui est la dernière nouvelle que nous en avons reçue par la voie de Rome. Dieu seul, qui nous afflige, vous peut faire connaître notre affliction. Nous le prions incessamment pour tant que vous êtes, vivants et morts, et continuerons tant qu'il plaira à sa Providence de nous tenir dans l'incertitude où nous sommes.

Pour comble de douleur, nous avons reçu d'ailleurs des nouvelles très affligeantes. Et pour commencer par les plus douces, je vous dirai qu'on me mande de Pologne que le bon M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, lequel a été de nouveau assiégé, pris et pillé par les Suédois, et puis abandonné La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son poste ni pour la guerre, ni pour la peste ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-même qui me le mande par une lettre expresse, écrite de sa main, où

Lettre 2358. — Dossier de la Mission, copie du XVII' ou XVIII' siècle.

elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de la vertu de M. Duperroy, qui est en grand danger de sa plaie. Les chirurgiens ne savent plus que lui faire. S'il avait la force de s'en revenir, nous serions consolés de l'avoir bientôt ici.

Enfin il est arrivé un vaisseau de Madagascar, de 3 ou 4 qui partirent de Nantes lorsque Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville s'y en allèrent. Je n'ai pas encore reçu les lettres qu'il m'a apportées; seulement un de nos amis m'a mandé de Nantes que, s'étant enquis de l'état de nos pauvres missionnaires, il a appris que, grâce à Dieu, M. Bourdaise se porte bien et fait encore mieux, mais que, pour ces trois derniers, on lui a dit qu'ils ont consommé leurs sacrifices, ayant plu à Dieu de les attirer à lui, savoir M. de Belleville au cap Vert, en s'en allant, et les autres, après être arrivés au lieu de leur Mission. Dieu soit loué, Monsieur, de toutes ces pertes, qui sont très grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler! Je parle aussi de celle de votre maison. Néanmoins, ces chers défunts étant bien heureux, comme ils sont, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance pour le temps et pour l'éternité que s'ils étaient encore parmi nous.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Blatiron.

2359. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 1er de septembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre, où les dames ayant vu que vous avez acheté pour 500 livres de toile noire, ont été en peine de savoir de quel argent, et elles vous prient de nous le mander. Elles vous prient aussi de faire travailler aux habits pour Saint-Quentin et de tirer sur Mademoiselle Viole seulement l'argent qu'il faut pour payer la façon.

Il a plu à Dieu de disposer à Gênes de M. Ennery, qui était un très bon missionnaire; c'est par la contagion, de laquelle M. François Vincent était aussi frappé et hors d'espérance de vie le 13 juillet. Je n'en ai pas reçu des lettres depuis, dont nous sommes en grande peine; car peut-être qu'il n'y a plus personne en vie de tant de bons ouvriers qui étaient en cette maison-là, puisque tous étaient exposés, les uns dans un hôpital de pestiférés pour les servir, et les autres dans leur propre logis. Priez pour eux, s'il vous plaît, vivants et morts.

Nous en sommes dans une affliction incroyable. Mais ce n'est pas tout; voici qui comble notre douleur : c'est la perte que nous avons encore faite de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar. Je n'en sais pas encore les particularités. En voilà assez pour nous obliger de prier Dieu pour eux, quoique nous soyons comme assurés qu'étant morts pour

---

Lettre 2359. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

la charité, dans l'exercice actuel du service de N.-S. et du salut des âmes, ils sont bien heureux dans le ciel, puisque, au dire du même Seigneur J.-C., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant.

Voici M. Le Vacher, d'Alger, qui vient d'arriver céans pour les affaires fâcheuses du pauvre consul.

Je suis en N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2360. — A HENRI ARNAULD, ÉVÊQUE D'ANGERS

1er septembre 1657.

Vincent de Paul est obligé de déplacer Cécile Angiboust, supérieure à l'hôpital d'Angers, qu'il envoie à Richelieu « prendre quelque repos pour quelque temps ».

2361. — A SŒUR CÉCILE ANGIBOUST, SUPÉRIEURE, A ANGERS

1er septembre 1657.

Saint Vincent prie sœur Cécile Angiboust d'aller se reposer quelque temps à Richelieu.

2362. — A LOUISE DE MARILLAC

[1657, vers le 2 septembre [1].]

Je prie Mademoiselle Le Gras d'acheter les couver-

Lettre 2360. — Lettre signalée dans la correspondance autographiée de Louise de Marillac, I. 541.

Lettre 2361. — Lettre signalée dans la correspondance autographiée de Louise de Marillac, I. 541.

Lettre 2362. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original. 1. Voir note 2.

tures du prix de neuf francs. Je ne doute point que celles que le tapissier offrait de faire donner à huit livres et demie ne soient de la qualité de la laine que madite demoiselle m'écrit, et qu'elles ne vaillent encore moins. Vraisemblablement le tapissier y gagnerait, outre le prix de l'ouvrier; et notre bon frère, qui va à la bonne foi, aurait peine de le croire; il ne sait que c'est de marchander. Il nous faut soixante couvertures. Voici environ six cents livres que je vous envoie [2].

2363. — A NICOLAS GUILLOT

De Paris, ce 5 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Notre maison de Toul nous ayant demandé du secours pour les exercices de l'ordination qu'elle va commencer, nous lui envoyons deux bons frères clercs; mais, parce qu'elle a besoin de prêtres, étant chargée de deux paroisses, et que nous ne les pouvons donner, à cause que nous avons besoin de ceux que nous avons, pour notre ordination, je vous prie, Monsieur, s'il y a place au coche, de vous y en aller, vous et M. Monvoisin [1], ou du moins l'un de vous deux, en compagnie de ces deux bons missionnaires, qui sont les frères

---

2. Louise de Marillac a ajouté à la suite de la lettre : « Ne s'est trouvé que quarante-cinq louis de onze livres, qui ne font que quatre cent quatre-vingt-quinze livres. Ce jour St-Lazare 1657. L[ouise] de Ma[rillac]. — Baillé 10 pistoles pour 12 couvertures, et trente-cinq pistoles pour quarante couvertures. Ce 5 octobre 1657. » Saint-Lazare était fêté à Paris le 2 septembre.

Lettre 2363. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Jean Monvoisin, né à Arras le 16 octobre 1616, ordonné prêtre en décembre 1640, reçu dans la congrégation de la Mission le 13 juillet 1641.

Laudin et Bréant, lesquels vous feront part de nos petites nouvelles.

Je vous en demande à vos prières, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Guillot, supérieur de la Mission de Fontaine-Essart, à Montmirail.

2364. — A GERARD BRIN, SUPERIEUR, A MEAUX[1]

De Paris, ce 6 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre, où vous me mandez ce que Mgr de Meaux[2] vous a dit touchant la maison où vous êtes; à quoi je n'ai rien à répondre, sinon que nous serions fort consolés de lui donner satisfaction. Mais vous savez les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas faire tout ce qu'il désire. Je suis fort en peine de celle que vous souffrez. Je ne doute pas que vous n'en ayez beaucoup de voir traîner si longtemps cet affaire, sans savoir si vous êtes dedans ou dehors. Mais quoi! vous honorez les divers états de Notre-Seigneur, qui

---

Lettre 2364. — L. m. s. — Minute chez les Filles de la Charité de la paroisse Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris. Elle est de la main du secrétaire.

1. Si cette lettre est bien de la date que porte la minute, il s'ensuit que Gérard Brin a fait en 1657 une première tentative pour mettre sur pied le séminaire de Meaux. Il n'y resta pas longtemps, puisqu'en octobre il était à la tête de la maison de Troyes. (Cf. lettre 2427.)

2. Dominique Séguier.

s'est trouvé plusieurs fois en pareils détroits[3]. Je vous prie, Monsieur, d'avoir encore patience, pour l'amour de ce même Seigneur.

Il semble que, outre cela, vous êtes encore exercé de la part de quelques personnes. Cela étant, mandez-moi qui elles sont et ce que c'est.

Mgr de Meaux a passé à Crécy. Il a remis à M. Lhuillier, au premier de l'an, à faire autre chose qu'il ne fait.

Je vous prie, Monsieur, d'avoir bon courage et d'estimer que N.-S. vous fait grâce de vous donner sujet de souffrir pour la justice. Je suis, en son amour...

2365. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 7e septembre 1657.

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous a mis en état de m'écrire de votre propre main la lettre du 14 août, que j'ai reçue, qui est un bien que je n'espérais pas si-tôt et qui me console grandement. Je prie sa divine bonté qu'il vous fortifie de plus en plus, et vous, Monsieur, de postposer toute sorte d'affaires au soin et à la conservation de votre santé, que je vous recommande par-dessus tout.

J'ai reçu votre mémoire sur les conditions du vœu de pauvreté. Je n'ai pas eu le temps de le faire voir à un avocat pour savoir si les parlements y trouveront à dire. J'ai été embarrassé depuis, et j'ai été aux champs ces deux derniers jours. Je le ferai au plus tôt, Dieu aidant.

---

3. *Détroits*, embarras.

Lettre 2365. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

Pour l'approbation des changements à faire en nos règles, nous avons plusieurs raisons que je ne puis écrire, pour lesquelles nous ne pouvons nous adresser à ceux que vous marquez ; et Dieu a mis une occasion en main pour pouvoir recourir au maître même [1] ; nous tâcherons de nous en servir.

Je vous remercie de l'*extra tempora* que vous m'avez envoyé pour notre frère Froment [2] et du *perquiratur* demandé par M. Cuissot, comme aussi de l'information que vous avez faite pour savoir si le Pape a donné l'indult au roi pour la nomination des bénéfices de Mgr le cardinal Bichi. J'en attends votre dernière réponse.

Je n'ai rien appris de Gênes cette semaine, non plus que les précédentes.

Depuis vous avoir écrit la disposition qu'il a plu à Dieu de faire de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar et qui en ont reçu la récompense, j'ai reçu les lettres de M. Bourdaise, que Dieu a conservé et béni. Il me mande qu'il y a à présent trois cents chrétiens, et que, sans les Français, qui sont en grand nombre et qui l'occupent beaucoup, pour n'avoir d'autre prêtre que lui, il y en aurait bien davantage, tant ce peuple-là est disposé à recevoir la foi. Il espère qu'avec le temps, s'il y avait des ouvriers, plusieurs [3] se convertiraient. Nous faisons mettre sa petite relation bien au net et en bon ordre, dont je vous enverrai une copie.

---

1. Le cardinal de Retz.

2. Antoine Froment, né à Œuf-en-Ternois (Pas-de-Calais), entré dans la congrégation de la Mission le 28 octobre 1653, à l'âge de vingt-six ans, reçu aux vœux le 25 novembre 1655.

3. Première rédaction : toute l'île. — Le mot *plusieurs* est de la main du saint.

Mgr le cardinal Bagni m'a fait l'honneur de m'écrire que l'on désire envoyer deux personnes de vertu et probité qui soient prêtres séculiers et français pour visiter les missionnaires de divers Ordres qui sont en Hibernie et en Ecosse, prendre connaissance de l'état et du nombre des catholiques et des moyens de conserver et d'accroître notre sainte religion en ces deux provinces, comme aussi de la manière dont se comportent lesdits missionnaires; et il me prie de choisir ces deux hommes-là, à qui on donnera l'argent qu'il faudra à cet effet. Or, il ne me dit point si c'est de la part de la Sacrée Congrégation[4] qu'il m'écrit, ni par qui il en a été prié. Je serais bien aise de savoir s'il est de ladite Congrégation *de Propaganda Fide*, et si c'est elle qui désire se servir de nous. Et en attendant que vous m'en ayez informé, je vous dirai que je n'entends pas si, en demandant deux prêtres séculiers, on entend exclure ceux qui vivent en communauté, comme on exclut les religieux; et je doute qu'entre les Français il s'en trouve de propres, parce qu'il faudrait qu'ils sussent les langues de ce pays-là; autrement, ils seraient obligés d'avoir des truchements et de dépendre d'eux, et enfin d'être reconnus pour prêtres et d'être arrêtés. Peut-être attendrons-nous votre réponse avant de rendre la nôtre à ce bon cardinal.

Je vous ai dit que M. Le Vacher, d'Alger, est arrivé ici pour les fâcheuses affaires du consul, qui doit huit ou neuf mille écus, et qui, tant plus qu'il y demeurera, s'engagera davantage. C'est pourquoi nous sommes après pour le retirer de là, car cela est absolument nécessaire; et le roi ne voudra pas y en envoyer un autre,

---

4. Première rédaction : de la part du Pape. — La correction est de la main du saint.

à cause du mauvais traitement qu'il a reçu des Turcs, qui lui ont donné des coups de bâton sans sujet; peut-être souffrira-t-on que M. Le Vacher, retournant en Alger, y exerce la charge, ainsi que fait M. son frère à Tunis. Et ainsi, Monsieur, il est à propos que vous fassiez entendre à Sa Sainteté combien il importe qu'elle permette à ces deux prêtres l'exercice de ladite charge, puisque c'est pour pouvoir assister spirituellement et corporellement les membres souffrants de N.-S., et que sans cette permission il faudrait abandonner plus de vingt mille chrétiens esclaves, qui sont en la seule ville d'Alger, dont beaucoup se feraient turcs, s'ils n'étaient encouragés et secourus; en sorte que, même depuis que ledit sieur Le Vacher en est parti, on lui mande que plus de trente se sont pervertis.

L'on emploie des ecclésiastiques pour exercer la justice civile dans l'Etat Ecclésiastique, que des séculiers pourraient exercer; pourquoi non en Barbarie, attendu l'état des choses, et que j'assure devant Dieu que ce n'est point pour faire commerce, ni pour se prévaloir d'aucun avantage temporel, et qu'il n'y a point d'autre motif qui nous porte à ce saint emploi que la seule charité pour le prochain, pour l'amour de Dieu [5] ?

Vous m'avez mandé que la réhabilitation du curé du diocèse de Chartres dont je vous ai envoyé le mémoire, ne se peut obtenir pour posséder bénéfices que trois ans après l'homicide, et que, quant à *quoad ordines*, il faudra passer par la Secrétairerie des brefs et dépenser trois pistoles; ce qu'ayant fait savoir à ce pauvre curé, il nous a mis en main 30 livres pour son expédition. Je vous prie de vous y employer.

---

5 Ces mots, depuis *L'on emploie*, sont de la main du saint.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Jolly.

2366. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

De Paris, ce 7 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Depuis les fâcheuses nouvelles que nous avons reçues de Rome de l'état où était votre maison le 13e juillet, nous vivons dans la crainte et l'espérance pour le grand danger extrême où vous êtes tous exposés, qui semble menacer la compagnie de la privation la plus sensible qui lui puisse arriver et qui nous accablerait déjà de douleur, si la bonté de Dieu, qui voit la grande perte que nous ferions et le préjudice qu'en recevrait le diocèse de Gênes, ne nous relevait le courage, dans l'attente qu'elle vous conservera, comme nous l'en supplions incessamment. Nous le prions aussi pour la santé de toute la ville et pour la conservation particulière de la personne sacrée de Monseigneur le cardinal.

Je pense vous avoir mandé que Dieu nous a encore ôté trois bons missionnaires qui étaient allés à Madagascar et qui de là sont allés au ciel, ainsi que nous avons sujet de le croire, savoir Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville. Le bon Monsieur Bourdaise, que Dieu a conservé et béni, me mande qu'il y a 300 chré-

---

Lettre 2366. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

tiens entre ces insulaires, et qu'avec le temps on convertirait toute l'île, s'il y avait des ouvriers. Je vous ferai part de sa relation lorsque nous l'aurons mise au net. Je vous en demande cependant à vos prières pour ce bon serviteur de Dieu, pour sa Mission, pour les défunts et pour moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, de vous et des vôtres, que j'embrasse tendrement, Monsieur, très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2367. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Oui, de tout mon cœur, Monsieur, je recommande à Notre-Seigneur l'âme de votre bonne mère. Je ne me suis pas contenté de le faire par moi-même; je l'ai de plus tendrement recommandée aux prières de la compagnie, et non seulement la mère trépassée, mais le fils vivant, afin que ce même Seigneur lui tienne lieu de père et de mère, et soit sa consolation; car je ne doute pas que votre cœur ne sente vivement cette séparation, bien qu'au reste il aime par-dessus tout l'accomplissement du bon plaisir de Dieu en cela comme en toute autre chose.

2368. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 7 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du camp devant Cracovie, du

Lettre 2367. — Reg. 2, p. 350.

Lettre 2368. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

5 août, et une grande consolation de vous savoir auprès de Leurs Majestés, avec les Filles de la Charité, en état de travailler. J'en rends grâces à Dieu et je le prie qu'il bénisse vos personnes et vos conduites. Je rends grâces à Dieu aussi de ce que les affaires se relèvent peu à peu et de la disposition qu'il met dans les esprits pour la réunion et l'obéissance au roi. Nous prions Dieu sans cesse qu'il bénisse ses armes et ses desseins, et que, par sa bonté infinie, il rende à la reine les biens qu'elle nous fait, particulièrement le secours qu'elle donne à M. Desdames, et l'argent qu'elle a fait donner à M. Duperroy pour son retour en France. Je ne puis assez admirer la charité incomparable de Sa Majesté, ni la patience de ce sien serviteur en sa longue souffrance. D'une part, je suis fort affligé de son mal et de la crainte qu'il augmente, au lieu de diminuer; mais, d'un autre, je suis fort consolé qu'il s'en revienne, et Dieu sait combien je le serai, s'il plaît à sa bonté de le conduire ici heureusement, comme nous l'en prierons souvent.

Depuis vous avoir averti de la disposition qu'il a plu à Dieu de faire de Messieurs Ennery et François Vincent à Gênes (celui-ci pourtant n'était pas encore expiré le 13 juillet), je n'ai point reçu des nouvelles de cette ville désolée, ni de ce qui est arrivé à notre pauvre famille.

Je vous ai mandé aussi, ce me semble, la perte que nous avons faite de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar et qui sont allés de là au ciel, comme nous avons sujet d'espérer. J'ai reçu des lettres de M. Bourdaise, que Dieu a conservé et béni. Il me mande qu'il y a 300 nouveaux chrétiens en cette île et qu'il y aurait espérance de la convertir toute avec le temps, s'il y avait des ouvriers.

Il est obligé d'assister les Français qui sont là, ce qui le détourne beaucoup de l'instruction des habitants. Priez pour les défunts et pour tous ces besoins.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à la cour de la reine de Pologne.

2369. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 7 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous me mandez que l'on a commencé de crier à votre porte et de vous reprocher que nous mangeons les rachats des esclaves. Il nous faut résoudre à souffrir de semblables confusions; il nous en viendra bientôt d'autres, non seulement à Marseille, mais ici et partout ailleurs, par la faute de ce pauvre homme, qui a été si inconsidéré [1] que de prendre l'argent de ces pauvres captifs et de l'employer indiscrètement à d'autres usages que pour leur liberté. Or, puisqu'il s'est mis hors d'état de les satisfaire, n'a-t-on pas raison de s'en plaindre et n'avons-nous pas sujet par conséquent de boire la honte qui nous revient de son imprudence et de leurs reproches? Je prie N.-S. qu'il nous donne assez

---

Lettre 2369. — L. s. — L'original nous a été communiqué par M. l'abbé Ney, du diocèse de Marseille.

1. Première rédaction : si misérable. — Le mot *inconsidéré* est de la main du saint.

de patience et d'humilité pour bien user de tous les déplaisirs qui nous arriveront de ce côté-là et qui sont inévitables, puisque nous ne pouvons pas trouver huit ou neuf mille piastres qu'il doit, ni aucune somme qui en approche.

Je verrai aujourd'hui Madame la duchesse d'Aiguillon sur la proposition que vous faites d'obtenir un ordre du roi pour prendre les 3 ou 4 000 piastres que lui coûte la dernière avanie, sur les marchandises qui iront en Alger. Ce ne pourra être qu'aux dépens des esclaves, à qui appartient pour l'ordinaire ce que les patrons y apportent, lesquels, pour ne rien payer de leur part, rejetteront sur ces misérables ce qu'on voudra prendre sur eux. Je vous prie de me mander comment vous pensez que la ville de Marseille recevra cette proposition; car, si on en venait à l'effet, il est à craindre [2] que les marchands s'en remueraient.

Selon l'ordre que vous avez donné à M. Le Vacher, de Tunis, d'envoyer en Alger deux ou quatre cents piastres, et l'espérance que vous lui donnez de les y faire tenir à lui pour son remboursement, il me mande qu'il a adressé à M. son frère une lettre de change de deux cents piastres pour les prendre d'un marchand d'Alger, d'un côté, et que, d'un autre, il lui a donné ordre de recevoir en Alger 270 piastres d'un Turc, ci-devant esclave à Malte, lequel la doit à un chevalier, auquel il remboursera cette somme, pourvu que sondit frère lui mande l'avoir reçue; mais, ces ordres-là n'étant arrivés en Alger qu'après que ledit sieur Le Vacher en est parti, il estime qu'on n'aura pas voulu donner ces sommes à d'autres qu'à lui, et qu'ainsi vous ferez bien

---

2. Première rédaction : il est vraisemblable. — La correction a été faite par le saint.

d'avertir son frère de Tunis que c'est le sujet pour lequel vous ne lui avez pas remis pareilles sommes.

Je prie N.-S. qu'il vous guérisse de votre sciatique et qu'il vous donne les forces de corps et d'esprit requises aux emplois que vous avez, afin qu'il soit de plus en plus honoré de vos travaux et de vos conduites, comme nous en sommes édifiés.

Je prie N.-S. qu'il vous guérisse de votre sciatique serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je vous prie d'écrire à M. Le Vacher, à Tunis, qu'il n'emprunte point de qui que ce soit, ni pour qui que ce soit, si ce n'est pour son besoin particulier [3].

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2370 — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 8 septembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. [soit avec vous pour jamais [1]!]

J'ai reçu votre lettre de Ham, du 3e, qui fut hier lue à l'assemblée, mais on n'ordonna rien de nouveau, non plus que la semaine passée.

Je vous écrivis samedi dernier à Saint-Quentin, et aujourd'hui à Ham, où peut-être vous êtes encore. Je vous ai fait part de nos fâcheuses nouvelles; nous n'en avons pas reçu d'autres depuis.

---

3. Cette phrase est de l'écriture du saint.

Lettre 2370. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Mots oubliés par le secrétaire.

Dieu vous bénisse et conserve par son infinie bonté! Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la Mission, à Ham.

2371. — A PIERRE DE BEAUMONT, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU[1]

De Paris, ce 9e septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il n'y a que huit jours, ce me semble, que je vous ai écrit et témoigné quelque chose de la consolation que j'ai de votre bonne conduite et à l'égard de votre famille et de vos séminaires, et à l'égard de votre paroisse, et généralement de tout. Je voudrais que vous vissiez mon cœur sur ce point et combien j'en ai de reconnaissance vers la bonté de Dieu. On m'a dit néanmoins que vous ne veillez pas assez pour terminer les différends de la ville; et comme c'est le propre d'un bon curé de tenir son peuple en paix, en étouffant tant qu'il peut les inimitiés, querelles et procès dès leur naissance, vous ferez fort bien aussi d'étendre vos soins sur ce bon œuvre et, à cet effet, de recommander à vos prêtres que, lorsqu'ils apprendront être arrivé quelque débat ou quelque action en justice entre vos habitants, ils vous

---

Lettre 2371. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Le nom du destinataire n'est pas marqué sur l'original. Le contenu montre qu'il ne peut s'agir que du curé de Richelieu ou de celui de Sedan. La lettre 2380 élimine la seconde hypothèse.

en avertissent. Même il serait bon que vous employassiez un ami dans la ville, qui fût prudent et homme de bien, pour découvrir ces choses et vous en donner connaissance; ou bien (et ceci sera le meilleur), si vous avez deux paroissiens pieux, pacifiques et intelligents, que vous les disposiez à vous aider en cet affaire, non seulement en vous faisant savoir ce qui se passe en cette nature, mais en s'assemblant avec vous toutes les semaines, ou tous les quinze jours, une fois, pour aviser ensemble à ce qu'il y a à faire, et à la manière d'y procéder, afin que vous puissiez agir conformément à cela; et, à la prochaine assemblée, vous leur pourriez dire ce que vous auriez fait, pour prendre de nouveaux expédients, si les premiers n'avaient pas réussi. Mais cela se doit faire si secrètement que personne ne s'avise de ces assemblées, et encore moins des sujets que vous y traiterez. Je prie Dieu qu'il vous donne son esprit pour cela, comme pour le reste.

Je ne reçois plus aucune lettre de Gênes. Je vous ai mandé que Dieu y avait disposé de M. Ennery, qui était un très bon missionnaire, capable, zélé, miséricordieux, soumis, détaché et prêt à tout pour le service de Dieu, et que M. François Vincent, malade à l'extrémité, était encore en vie le 13 juillet. Du depuis, on m'a mandé de Turin que les affaires de cette pauvre ville de Gênes vont extrêmement mal, qu'il y en meurt 5 ou 6.000 par semaine, et que même, une barque de Savone étant allée au port pour porter quelques rafraîchissements et ayant crié longtemps, personne n'a répondu, de façon qu'ayant laissé sur la rive les vivres qu'elle apportait, et y étant retournée de là à quelques jours, elle les y a retrouvées comme elle les y avait mises, ce qui fait croire que les choses sont réduites en un déplorable état.

Je ne sais si je vous ai fait part d'une autre nouvelle très affligeante. Nous avons enfin reçu des lettres du bon M. Bourdaise, que Dieu conserve et bénit à Madagascar, qui nous confirment la grâce que Dieu a faite à Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville de les attirer à lui, savoir M. de Belleville en s'en allant, et les autres après être arrivés au lieu de leur Mission. Voilà qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué de toutes ces pertes, qui sont grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler! Néanmoins tous ces bons serviteurs de Dieu sont bien heureux, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, et nous en devons espérer plus d'assistance devant Dieu pour le temps et pour l'éternité, que s'ils étaient encore parmi nous.

On me mande de Pologne que le bon M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, lequel a été de nouveau assiégé, pris et pillé par les Suédois et puis abandonné. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son troupeau ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-même qui me l'a mandé par une lettre expresse, écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de la vertu et de la patience de M. Duperroy, qui est en grand danger de sa plaie. Les chirurgiens ne savent plus que lui faire. J'espère que, si Dieu lui donne la force de s'en revenir, ainsi qu'on le lui conseille, nous aurons la consolation de le voir bientôt ici. Pour M. Ozenne, il assiste les malades et les blessés du siège de Cracovie, par ordre de Sa Majesté, pour le spirituel, et les Filles de la Charité corporellement.

Nous avons ici M. Le Vacher, d'Alger, qui est venu pour les affaires de notre frère Barreau, lequel a été très maltraité des Turcs.

Voilà, Monsieur, comme il plait à Dieu d'exercer la petite compagnie en diverses manières. Je recommande à vos prières et à celles de votre communauté tous ses besoins, particulièrement le repos des défunts et la conservation des vivants.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M

2372 — A EDME MENESTRIER

De Paris, ce 9 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Celle-ci est pour vous donner de nos nouvelles. Nous n'en recevons plus aucune de Gênes. Je vous ai déjà mandé que Dieu y a disposé de M. Ennery, qui était un très bon missionnaire, capable, zélé, miséricordieux, soumis, détaché et prêt à tout, et que M. François Vincent, malade à l'extrémité, était encore en vie le 13 juillet. Du depuis, on m'a mandé de Turin que les affaires de cette pauvre ville de Gênes vont extrêmement mal, qu'il y en meurt 5 ou 6.000 par semaine, et que même, une barque de Savone étant allée au port pour porter quelques rafraîchissements et ayant crié longtemps, personne n'a répondu, de façon qu'ayant laissé sur la rive les vivres qu'elle apportait, et y étant retournée

---

Lettre 2372. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

de là à quelques jours, elle les y a retrouvées comme elle les y avait mises; ce qui fait croire que les choses y sont réduites en un déplorable état.

Nous avons enfin reçu des lettres du bon Monsieur Bourdaise, de Madagascar, où Dieu le conserve et le bénit, qui nous confirment la grâce que sa divine bonté a faite à Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville de les attirer à sa gloire, savoir M. de Belleville en s'en allant, et les autres après être arrivés au lieu de leur Mission. Voilà qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué, Monsieur, de toutes ces pertes, qui sont grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler! Néanmoins tous ces bons serviteurs de Dieu étant bien heureux comme ils le sont, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance devant Dieu, pour le temps et pour l'éternité, que s'ils étaient encore parmi nous.

On me mande de Pologne que le bon M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, lequel a été de nouveau assiégé, pris et pillé par les Suédois et puis abandonné. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son troupeau ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-même qui me l'a mandé par une lettre expresse, écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de la vertu et de la patience de M. Duperroy, qui est en grand danger de sa plaie. Les chirurgiens ne savent plus que lui faire. J'espère que, si Dieu lui donne la force de s'en revenir, ainsi qu'on le lui conseille, nous aurons la consolation de le voir bientôt ici. Pour M. Ozenne, il assiste les

malades et les blessés du siège de Cracovie, par ordre de Sa Majesté, pour le spirituel, et les Filles de la Charité les soulagent corporellement.

Nous avons céans M. Le Vacher, d'Alger, qui est venu pour les affaires de notre frère Barreau, lequel a été fort maltraité des Turcs.

Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu d'exercer la petite compagnie en diverses manières. Je recommande à vos prières et à celles de votre communauté tous ses besoins, particulièrement le repos des défunts et la conservation des vivants.

Il n'y a que huit ou dix jours que je vous ai écrit. Du depuis, j'ai reçu votre lettre du 24 d'août et ai vu la copie de celle que vous avez écrite à Monseigneur, où vous avez dit, ce me semble, tout ce que vous aviez à dire, et d'une bonne manière. Vous avez bien fait aussi d'avertir Messieurs du clergé de l'assignation qui vous a été donnée du sénéchal d'Agen par celui qui a impétré l'une des chapelles de votre séminaire, afin qu'il ait agréable de prendre votre fait et cause, ainsi qu'il en a chargé M. le chantre, lequel fera de son côté ce que bon lui semblera pour la conservation des droits dudit séminaire. Quant à vous, Monsieur, vous ferez bien d'y faire de votre part ce que vous pourrez, afin que, s'il arrive que tout vous soit ôté, ou une partie, vous n'ayez pas le regret d'y avoir omis quelque chose, et cependant vous disposer à tout quitter volontiers, si Dieu permet qu'on vous oblige à une retraite; ce que je ne crois pas, quelque mauvaise volonté qui paraisse en ceux qui vous doivent défendre et protéger. Tous les vaisseaux sont sujets aux orages, mais pour cela ils ne périssent pas. N.-S. soit votre protecteur, votre force et votre sanctification!

Je ne puis écrire à M. Chrétien pour aujourd'hui.

Je suis en N.-S pour toujours, Monsieur, votre serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Edme, supérieur des prêtres de la Mission d'Agen, à Agen.

2373. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce mercredi.

Mon très honoré Père.

Permettez-moi de tenir la place d'une pauvre honteuse, qui vous prie, pour l'amour de Dieu, lui faire la charité de lui faire l'aumône d'une petite visite, dont j'ai grand besoin, ne vous pouvant mander le sujet, qui m'empêche beaucoup de choses, qui m'oblige de vous être importune, ne pouvant autrement, étant, par l'ordre de Dieu, mon très honoré Père, votre très humble servante et pauvre fille.

L. DE MARILLAC.

Si votre charité pouvait aujourd'hui?

2374. — **A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 12 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons besoin ici de vous. Je vous prie de vous y en venir à la première occasion après la présente reçue. J'aurai une grande joie de vous voir, et je prie N.-S. qu'il vous conduise céans heureusement.

Vous m'avez écrit plusieurs lettres, et M. Molony pa-

Lettre 2373. — L. a. — Maynard, *op. cit.*, 1re éd., Paris, 1860, t. III, en tête, fac-similé.

Lettre 2374. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

reillement, sans que je vous aie fait réponse. Ce n'est pas faute d'affection, ni même faute d'y penser, mais pour n'avoir pu prendre aucune résolution sur les choses que vous et lui nous avez proposées. Nous en avons pourtant parlé diverses fois, mais enfin nous avons estimé qu'il est à propos de les résoudre avec vous. C'est pourquoi nous attendrons que vous soyez ici pour savoir ce que nous ferons et ce que nous avons à faire. Je vous prie de le dire à M. Molony et de lui faire mes excuses Je m'étais proposé de les y faire moi-même; mais certes je ne le puis pour cette fois, car il est nuit.

Il a plu à Dieu de nous affliger depuis peu autant qu'il a jamais fait. Nous tenons pour morts tous nos confrères de Gênes. La peste y est si échauffée et si maligne qu'elle déserte cette pauvre ville. Les rues y sont couvertes de corps morts, sans qu'il en reste plus de vivants pour leur donner la sépulture. Le mal étant entré en notre maison, il nous a d'abord ravi le bon M. Ennery et M. François Vincent, et ensuite a frappé Messieurs Duport et Lejuge. Nous ne savons pas ce qui est arrivé depuis. Il y avait deux de nos prêtres exposés dans un hôpital pour le service des pestiférés Il ne s'en échappera pas un sans miracle.

Ce qui comble notre douleur est que Dieu nous a aussi privés des trois derniers prêtres qui sont allés à Madagascar, savoir Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville. Ce dernier mourut en s'en allant, et les autres après être arrivés au lieu de leur Mission. Dieu soit loué, Monsieur, de toutes ces pertes, qui sont grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler! Néanmoins, tous ces défunts étant bien heureux comme ils sont, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance pour le temps et pour l'éternité, que s'ils

étaient encore parmi nous. Dieu nous a fait la miséricorde de conserver M. Bourdaise, et à lui la grâce de le bénir en toutes les manières. Il nous en a fait une petite relation, ensemble des belles actions et des vertus apostoliques de ces chers défunts, que je recommande à vos prières et à celles de votre famille, ensemble tous les vivants et les trépassés de la maison de Gênes.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2375. — A EDME BARRY, SUPÉRIEUR, A N.-D.-DE-LORM

De Paris, ce 12 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir votre lettre du 1er de ce mois. Je m'en vais vous y répondre, ensemble à celle du 2 d'août, comme j'ai fait à toutes les précédentes.

Vous ferez bien de choisir quelqu'un de vos prêtres pour lui donner le soin de la procure et une clef du coffre où sera l'argent, en attendant le visiteur, qui établira un assistant. C'est l'usage de toutes nos maisons.

La maison de Richelieu a grand besoin d'un frère tel qu'est le frère Dupuich; si vous pouvez vous en passer, je vous prie de l'adresser à M. de Beaumont.

Si vous avez une montre pour la prêter à M. Lucas, vous me ferez plaisir, et à lui charité; et en cas que vous n'en ayez pas, voyez si M. Cuissot lui en pourra prêter une.

Vous ferez bien d'avoir un cadran en votre maison

Lettre 2375. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

et de faire venir quelqu'un qui l'entende pour le faire et pour suppléer au défaut de votre horloge, qui ne vous sert pas bien.

Je n'ai pu parler à M. Bajoue, depuis votre dernière reçue, sur le sujet de la rente qu'il a constituée. Je lui en parlerai un de ces jours.

Je loue Dieu de l'arrivée de Monseigneur de Montauban [1] et de la bonne volonté qu'il témoigne pour son séminaire. Je suis bien marri qu'il n'ait pas donné satisfaction à ces Messieurs de Castelferrus [2], à cause que ce sont gens pour vous molester, tandis qu'ils seront mécontents. Il faut néanmoins espérer que la bonté de Dieu et celle de mondit seigneur y mettront remède. Cependant il faut se résoudre à la patience dans les difficultés qui vous arriveront.

Il est bien à souhaiter que le séminaire soit transféré à Montauban : mondit seigneur le désire, et j'en serais fort consolé. Il est vrai que j'ai ci-devant dit à ce bon prélat qu'en ce cas nous donnerions deux mille livres pour l'achat d'une maison ; mais la personne qui nous voulait faire pour lors la charité de nous les fournir, a changé de volonté. Quand j'aurai le bien de la voir, je saurai s'il y a quelque chose à espérer.

Je prie N.-S. que votre incommodité n'ait point de suite, mais que vous en soyez bientôt délivré.

J'écris à M. Cuissot que, s'il peut se passer de M. Treffort, il vous l'envoie pour travailler aux missions, puisque M. Jeandé n'est pas en état de le faire et que M. Lucas ne pourrait rien entreprendre seul. S'il le fait, vous enverrez à Cahors ledit sieur Jeandé pour y faire ce que mondit sieur Cuissot trouvera à propos.

---

1. Pierre de Bertier (1652-1674).
2. Petite commune du Tarn-et-Garonne, dans l'arrondissement de Castelsarrasin.

Nous verrons dans deux ou trois mois si ce changement réussira au gré de chacun; sinon, nous y remédierons, Dieu aidant.

Je loue Dieu de l'espérance que vous avez de voir bientôt multiplier votre séminaire. O Monsieur, que nous avons grand sujet de demander à Dieu que cela arrive, pour pouvoir contribuer à faire de bons prêtres, dont l'Eglise a tant de besoin, et essayer de remédier aux scandales que donnent les mauvais!

J'espère que, dans le mois prochain, vous aurez le visiteur chez vous et que vous serez consolé et édifié de sa présence.

Il a plu à Dieu de nous affliger autant qu'il ait jamais fait. Nous tenons pour morts tous nos confrères de Gênes. La peste est si échauffée et si maligne en cette ville-là qu'elle est comme déserte. Les rues sont couvertes de corps morts, et il n'en reste plus de vivants pour leur donner la sépulture; et le mal étant entré en notre maison, il nous a d'abord ravi le bon M. Ennery et M. François Vincent; et puis Messieurs Duport et Lejuge s'en sont trouvés atteints, sans que nous sachions ce qui est arrivé depuis. Il y avait deux de nos prêtres exposés dans un hôpital pour le service des pestiférés. Il ne s'en échappera pas un sans miracle.

Ce qui comble notre douleur est que Dieu nous a aussi privés des trois derniers prêtres qui sont allés à Madagascar, savoir Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville. Ce dernier mourut en s'en allant, et les autres après être arrivés au lieu de leur Mission. Dieu soit loué, Monsieur, de toutes ces pertes, qui sont grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler! Néanmoins, tous ces défunts étant bien heureux comme ils sont, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs

âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance pour le temps et pour l'éternité que s'ils étaient encore parmi nous. Dieu nous a fait la miséricorde de conserver M. Bourdaise, et à lui la grâce de le bénir en toutes les manières. Il nous en a fait une petite relation, ensemble des belles actions et des vertus apostoliques de ces chers défunts. Nous vous en enverrons un jour une copie pour votre consolation.

M. Le Vacher, que vous avez vu en Hibernie, est venu d'Alger et arrivé en cette ville depuis quelques jours pour les affaires du consul, qui a été fort maltraité des Turcs; c'est notre frère Barreau.

Je recommande à vos prières et à celles de votre famille les vivants et les morts de la compagnie, et je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Barry.

2376 — AU FRÈRE JEAN BARREAU

De Paris, ce 14 septembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je pense vous avoir écrit l'affliction très sensible que j'ai reçue des maux que vous avez soufferts, dont le sentiment se renouvelle en moi toutes les fois que j'y fais réflexion; et bien que vous ne puissiez pas vous imaginer combien j'en suis touché, vous ne doutez pas pourtant que ce ne soit jusqu'au vif, puisque, vous por-

---

Lettre 2376. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

tant dans le cœur comme je fais, il ne se peut que vos souffrances ne soient les miennes. Or, par la même raison, j'entre en sollicitude de vos affaires comme des plus importantes que nous ayons. J'en ai fait parler à M. de Brienne. J'en ai entretenu plusieurs fois Madame la duchesse d'Aiguillon, ensemble les autres dames de la Charité, à qui seules je puis avoir recours. Elles témoignent, à la vérité, compatir à vos peines et souhaiter que vous soyez secouru; mais je ne vois pas qu'elles fassent aucune avance. Madite dame la duchesse m'a avoué que, de son côté, elle ne peut faire que peu de chose. Les mauvaises affaires qu'elle a eues et le traitement que lui fait M. le duc de Richelieu l'incommodent notablement. Les guerres passées ont affaibli les meilleures familles et beaucoup resserré les bourses, tant y a que toutes ces dames se ressentent des incommodités publiques et se rebutent de tant de demandes qu'on leur fait de tous côtés, particulièrement quand c'est pour des sommes notables, comme celles que vous devez. Certes, elles ont raison; car où trouvera-t-on huit ou dix mille écus que vous demandez, puisqu'on a toutes les peines du monde de trouver de petites sommes pour des nécessités publiques dont on ne se peut dispenser ? De sorte, mon cher Frère, que nous nous trouvons fort empêchés de vous assister. M. Le Vacher, qui s'y emploie de tout son cœur, est témoin des soins que nous y apportons et du peu que nous y avançons. Nous n'avons encore que 600 livres d'assurées. Assurez-vous que nous continuerons de travailler pour vous procurer tout le soulagement que nous pourrons; mais il faut du temps et de la patience. Quelques personnes ont dit qu'il fallait prendre ces sommes que vous devez, sur les marchands trafiquants en Alger; Monsieur de la Haye, fils de l'ambassadeur de Constantinople, était même de

cet avis. Mais d'autres, voyant que cela ne se peut sans beaucoup de fâcheux inconvénients, sont de sentiment contraire; et ainsi il n'en faut plus parler. De dire que la compagnie se devrait engager pour vous dégager, en empruntant cette somme, je souhaiterais bien qu'elle le pût faire; mais, outre la difficulté de la trouver à prêt ou à rente, parce qu'on sait qu'elle est obérée d'ailleurs, elle ne peut s'engager davantage sans se mettre en danger de succomber. M. votre frère nous a dit qu'il a envoyé à Marseille une lettre de change de 3.000 livres pour vous être tenue. Voilà de quoi commencer à vous acquitter. Si vous étiez bientôt payé du Flamand que vous avez chez vous, vous pourriez satisfaire les esclaves plus pressés qui vous ont prêté leur argent. Je prie N.-S. qu'il remédie à tous vos besoins, étant à craindre que vous n'en soyez accablé, si sa providence ne vous suscite un secours extraordinaire, qui est hors de notre pouvoir. Nous tâcherons pourtant d'y coopérer avec elle.

Il a plu à Dieu de nous affliger en diverses manières quasi en même temps et aussi sensiblement qu'il ait jamais fait. La peste nous a ravi, à Gênes, M. Ennery et M. François Vincent, et ensuite a frappé Messieurs Duport et Lejuge, qui étaient hors d'espérance de vie le 20 juillet. Il y a apparence que depuis ce temps-là il en sera mort d'autres, et peut-être toute la famille, composée des meilleurs sujets de la compagnie. Cette appréhension nous épouvante.

Et pour comble de notre douleur, les trois missionnaires qui étaient allés à Madagascar sont allés à Dieu, savoir Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville; celui-ci en s'en allant au lieu de sa Mission, et les autres après y être arrivés. Dieu nous a fait la miséricorde de conserver M. Bourdaise et de le bénir d'une manière

merveilleuse. Il nous en a fait une petite relation, ensemble des belles actions et des vertus apostoliques de ces chers défunts. Je recommande les vivants et les morts à vos prières et je suis, en l'amour de N.-S., mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Nous avons écrit et fait écrire par M. Forne à Amiens, pour être payé de votre esclave. Son frère fait espérance d'envoyer ici l'argent. Les Pères de la Merci nous font espérer le même à leur égard, mais ils ne sont point en état de cela, à cause de la division qui se trouve en cet Ordre [1]

Suscription : A Monsieur Monsieur Barreau, consul pour la nation française, en Alger.

2377. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 14 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Votre pénultième lettre m'avait consolé, voyant qu'elle était toute écrite de votre main, mais je suis affligé de voir que vous n'ayez pu achever la dernière que j'ai reçue, du 21 août, que par l'aide de M. François, à cause de votre indisposition, pour laquelle je suis dans une peine que je ne puis vous exprimer. Je prie N.-S. qu'il vous rétablisse en votre première santé, pour le bien de la compagnie, et je vous conjure, Monsieur, de ne

1. Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2377. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

rien épargner de votre côté pour y contribuer ce que vous pourrez, et même de vous en revenir, si les médecins jugent qu'il y ait du péril pour vous d'être plus longtemps de delà.

Si je ne puis vous envoyer aujourd'hui la réponse aux questions que vous m'avez ci-devant faites touchant Saint-Pourçain, ce sera, Dieu aidant, par le premier ordinaire. Cependant j'attendrai les effets de votre soin et vigilance ordinaire sur cet affaire, qui est important à cette maison.

La maladie de Messieurs Duport et Lejuge m'a grandement affligé, particulièrement celle du premier. Oh! quelle perte, Monsieur, si Dieu ne fait miracle pour le conserver! Nous avons grand sujet d'appréhender que Dieu les retire tous les uns après les autres, à cause de mes péchés, qui seuls attirent sur la compagnie les disgrâces qu'il plaît à Dieu de lui envoyer.

J'ai vu l'accommodement qu'il a plu au R. P. Hilarion de faire aux conditions de notre vœu de pauvreté, dont je reste très satisfait, et certes plein de reconnaissance des obligations que nous avons à sa charité paternelle pour tant de grâces qu'elle nous fait et pour l'affection qu'elle nous témoigne. Je ne manquerai pas de continuer à prier et à faire prier Dieu pour lui, comme pour notre bienfaiteur.

J'ai rendu au R. P. provincial de la Merci les lettres que M. Gueffier vous a mises en main et que vous m'avez adressées. Il est à souhaiter que la poursuite de ce Père réussisse par votre entremise, parce qu'autrement nous aurons peine de retirer les huit cents écus que le frère Barreau a été contraint de payer pour avoir servi (et on peut dire, pour avoir sauvé) un de leurs religieux, qui est allé en Alger en habit séculier pour

frustrer les Turcs de leurs droits prétendus; car ledit Père provincial dit que, s'il n'est pas confirmé et autorisé, il ne pourra pas retirer l'argent des quêtes de ce royaume, ni par conséquent payer cette dette, comme il le pourra faire après sa confirmation.

Si le frère Oderico vous presse pour lui permettre de se retirer, après que vous aurez tâché de le retenir par remises et par remontrances, vous pourrez le laisser aller.

Je vous ai averti, ce me semble, que j'ai reçu toutes vos lettres, depuis celle du 17 juillet incluse; mais j'ai oublié de vous dire que je n'ai pas reçu les trois précédentes, des 26 juin, 3e et 10e juillet que je devais recevoir trois semaines après. J'attribuais pour lors leur retardement à la contagion qui était sur les passages, qui obligeait les courriers à se détourner ou à faire la quarantaine; mais ayant depuis reçu six ou sept de vos lettres, une chaque semaine régulièrement, sans qu'il en soit venu aucune de ces trois-là, il est croyable qu'elles sont perdues, et pareillement les autres papiers qui ont pu les accompagner. Si vous en avez gardé des mémoires et qu'il y ait quelque chose dont je doive être averti, je vous prie de me le mander. Je pense qu'il y avait une indulgence que je vous avais prié de demander pour une église du diocèse d'Aire.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

2378. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 14 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Voici la 3e fois que je vous écris en quinze ou vingt jours. Je vous ai prié de faire ce que Monseigneur le marquis de Pianezze voudrait au sujet de l'établissement de Savigliano. Je vois bien que ce que vous appréhendez pourra arriver et qu'en quittant Turin on se met en danger de n'y revenir pas. Mais quoi! irons-nous contre l'intention de notre fondateur, et d'un tel fondateur que celui-là? Dieu nous en garde! J'espère que, si nous lui sommes bien obéissants, sa divine bonté nous bénira, au lieu que, si nous lui résistions, nous ferions une grande faute, qui nous rendrait indignes de la protection de ce bon seigneur et de la grâce de faire quelque bien en ce pays-là.

J'ai écrit à M. Richard plusieurs fois pour le détourner du voyage qu'il veut faire en son pays. S'il veut passer par-dessus les raisons que je lui ai représentées, *in nomine Domini*, il fera sa volonté et non celle de Dieu. Je ne laisserai pas de prier Dieu qu'il lui pardonne cette faute; mais de consentir qu'il s'en aille parmi ses parents et qu'il abandonne l'œuvre du Seigneur sans aucun sujet légitime, ce serait me rendre coupable avec lui, Notre-Seigneur n'ayant pas permis à ses disciples de retourner chez eux.

Je dis la même chose de M. de Musy. J'aurai grand regret s'ils s'en vont; ce que j'espère qu'ils ne feront pas.

Lettre 2378. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je prie sa divine bonté qu'il vous envoie des ouvriers suffisamment pour travailler aux lieux où vous êtes appelés. Je ne doute pas qu'il ne le fasse avec le temps. Cependant il faut se contenter de peu et ne pas entreprendre beaucoup. M. Jolly me mande qu'il vous envoie un bon ouvrier externe [1] de Rome [2].

M. Blatiron a écrit à M. Jolly qu'après la disposition que Dieu a faite de M. Ennery et de M. François Vincent, Messieurs Duport et Lejuge s'étaient trouvés atteints de la même maladie et qu'il désespérait de leur vie. Oh! quelle perte, Monsieur, si nous sommes encore privés de ces deux hommes! Il est bien à craindre que Dieu nous les ôte tous, à cause de mes péchés.

Je salue votre petite famille et je suis de vous et d'elle, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

2379. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 14 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 4. S'il nous était aussi aisé d'envoyer un prompt secours au frère Barreau qu'à lui de le demander, cela serait déjà fait. Nous y travaillons

1. Un prêtre qui n'appartenait pas à la congrégation de la Mission.

2. Cette phrase est de la main du saint.

Lettre 2379. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

assez, mais nous n'y avançons rien. M. Le Vacher, qui a grande ardeur pour cela, en est le témoin. On ne s'imagine pas, quand on est éloigné de Paris, que l'argent y soit si rare pour nous que nous le trouvons. C'est ce que je fais connaître à ce frère [1], qui, ne sachant pas les charges de Saint-Lazare, ni combien les bourses sont resserrées à Paris, a pensé qu'il nous était facile de le dégager. Nous y ferons tout ce que nous pourrons, mais en vain, si Dieu ne nous en suscite les moyens.

Mandez-lui qu'il ne vous tire plus des lettres de change, si vous ne lui en donnez l'ordre; autrement, il vous pourrait surprendre, et nous ne pourrions peut-être pas les acquitter. Mandez, s'il vous plaît, la même chose à M. Le Vacher, de Tunis, lequel doit faire en sorte de se soutenir par ses propres forces, je veux dire par le revenu du consulat; car tout ce qu'on pourra recevoir de la rente des coches destinée pour la Barbarie, il le faut employer à racheter le consul d'Alger; et ainsi il ne se doit rien attendre de France, que cela ne soit fait. Vous me mandez néanmoins, ainsi que lui-même a fait, qu'il a envoyé ses ordres en Alger pour faire toucher audit frère Barreau 200 piastres, d'un côté, par l'entremise d'un Maure, à qui il a promis de les rendre, et 270 piastres, d'un autre, qu'un chevalier lui a données à prendre sur un Turc d'Alger. Mais, comme ces sommes ne sont payables qu'à M. son frère, qui est ici, il n'y a pas d'apparence que ce Maure, ni ce Turc, les délivrent audit frère Barreau, ni que ledit sieur Le Vacher, de Tunis, les tire sur vous, tant parce que vous lui avez écrit qu'il ne le fasse pas, que parce qu'il voudra être assuré auparavant si, en effet, ces 470 piastres ont été

---

3 Par la lettre 2376.

reçues en Alger selon ses ordres. Or M. son frère estime qu'elles ne le seront pas; et ainsi je pense que vous n'avez rien à craindre.

Vous m'avez consolé par la description que vous me faites des fruits du séminaire et de la satisfaction qu'en ont Messieurs de Saint-Victor, dont je rends grâces à Dieu. Cela m'oblige de prier M. de la Fosse de continuer.

M. Blatiron a écrit à Rome à M. Jolly, du 20 juillet, qu'après la disposition que Dieu a faite de Messieurs Ennery et François Vincent, Messieurs Duport et Lejuge s'étaient trouvés atteints de la maladie et qu'il désespérait de leur vie. Oh! quelle perte, Monsieur, si Dieu nous prive de ces deux hommes, particulièrement du premier! Il est bien à craindre qu'il nous les ôte tous; ce qui se doit attribuer à mes péchés.

Je reviens à notre frère Barreau pour vous dire que M. son frère nous a dit qu'il a envoyé à Marseille une lettre de change de mille écus pour lui être envoyés. Si vous en avez quelque connaissance, je vous prie de me le mander, ou, si vous n'en avez ouï parler, informez-vous-en, s'il vous plaît.

Nous avons reçu ici un écu pour Antoine Auroy et 30 sols pour André Lesueur, forçats à Toulon. Je prie M. Huguier de les leur donner, et vous de les y rendre.

Je suis, en N.-S., votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2380. — A PIERRE CABEL, PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN

De Paris, ce 15 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Encore que je ne vous aie pas écrit il y a longtemps, je n'ai pas laissé de remercier Dieu de ce que tout est bien allé chez vous pendant le séjour de la cour; ce que j'attribue, après la grâce de Dieu, à vos soins, à votre piété et bonne conduite. Je prie sa divine bonté qu'elle vous continue et augmente ses bénédictions. Je pense que voilà tout ce que je puis et dois répondre à vos lettres.

En voici deux de M. Coglée, qui commence à se porter mieux, grâces à Dieu.

Nous avons reçu plusieurs mauvaises nouvelles quasi en même temps.

La contagion a presque déserté la ville de Gênes. Les rues sont couvertes de corps morts, sans qu'il en reste de vivants pour leur donner la sépulture. Deux de nos prêtres s'étaient exposés pour assister les malades, dont je n'ai reçu aucune nouvelle depuis. Je sais seulement que le mal est entré en notre famille et qu'il nous a ravi le bon M. Ennery et ensuite M. François Vincent, et puis qu'il a frappé Messieurs Duport et Lejuge, qui étaient hors d'espérance de vie le 20e juillet. C'est ce que M. Blatiron a écrit à M. Jolly, à Rome, qui me l'a mandé. Je vous donne à penser quelle est notre affliction pour la perte de tant de personnes, qui étaient de véritables missionnaires. Mais ce qui nous épouvante

---

Lettre 2380. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

est l'appréhension que depuis ce temps-là Dieu ait disposé de tous les autres; car cette peste est des plus échauffées et des plus malignes qu'on ait jamais vues.

Ce n'est pas tout, Monsieur; il a encore plu à Dieu de nous ôter les trois derniers prêtres qui sont allés à Madagascar, à savoir Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville. Ce dernier est mort en s'y en allant, et les autres quelque temps après y être arrivés. Voilà qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué de toutes ces pertes qui sont grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler! Néanmoins, tous ces bons serviteurs de Dieu étant bien heureux comme ils sont, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance pour le temps et pour l'éternité que s'ils étaient encore parmi nous. Dieu nous a fait la miséricorde de conserver le bon M. Bourdaise, et à lui la grâce de le bénir en ses travaux d'une manière admirable. Il nous en a fait une petite relation, ensemble des belles actions et des vertus apostoliques de ces chers défunts, qui a fort consolé la compagnie. Je vous prie de recommander à Dieu et à votre communauté les vivants et les morts

Nous avons ici M. Le Vacher, d'Alger, qui est venu pour chercher quelque remède aux fâcheux traitements que notre frère Barreau souffre des Turcs.

M. Ozenne assiste les blessés et les malades du siège de Cracovie, comme fait M. Michel ceux de Montmédy.

M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, lequel a été de nouveau assiégé, pris et pillé par les Suédois, et puis abandonné. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son poste ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-

même qui me l'a mandé par une lettre expresse, écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de la vertu et de la patience du bon M. Duperroy, qui est en grand danger d'un abcès qu'il a à l'estomac, provenant d'une peste mal pansée. S'il avait la force de s'en revenir, nous aurions la consolation de le voir bientôt ici.

Continuez, s'il vous plaît, à prier Dieu pour tous les besoins de la compagnie et pour les ordinands que nous avons céans.

Je salue cordialement tous nos chers confrères de Sedan, de qui je suis, en l'amour de N.-S., particulièrement de vous, Monsieur, très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Cabel.

2381. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 15 septembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 9e, sur laquelle je n'ai rien à vous dire. Notre frère oublia de la porter hier à l'assemblée, où je ne pus assister; aussi ne s'y trouva-t-il que 3 ou 4 dames.

Je loue Dieu de tout ce que vous avez fait à Ham et de ce que vous voilà à Saint-Quentin pour mettre ordre à tout, afin que, cela étant fait, vous puissiez aller

---

Lettre 2381. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

à Laon et à Rethel. Dieu bénisse vos intentions, puisqu'elles vont toutes à son honneur et au salut des pauvres! Vous ferez bien, ce me semble, de ne partir pas de Saint-Quentin que vous ne receviez encore une fois des nouvelles de notre assemblée, qui sera, Dieu aidant, dans huit jours.

Nous avons reçu la couverture que vous nous avez envoyée. Ces sortes de couvertures ne nous accommodent pas. Je vous en remercie.

Je suis en N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Saint-Quentin.

2382. — A LOUIS RIVET

De Paris, ce 16 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je me dispenserais de vous écrire de fâcheuses nouvelles, de crainte de vous affliger, sachant que vous aimez la compagnie, si je n'étais obligé de recommander à vos saints sacrifices les âmes de nos confrères trépassés. Je vous ai déjà mandé, ce me semble, que la contagion faisait un tel ravage à Gênes qu'il ne s'y trouvait plus assez d'hommes vivants pour donner la sépulture aux morts, et que ceux-ci, demeurant entassés dans les rues, causaient une étrange corruption dans

---

Lettre 2382. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

toute cette ville désolée, et telle qu'il ne s'en est peut-être jamais vu une plus grande; mais je ne sais si je vous ai dit que deux de nos prêtres s'étaient exposés pour servir les pestiférés, savoir Messieurs Tratebas et Boccone, et que le mal était entré en notre maison, qui en avait enlevé Messieurs Ennery et François Vincent, et ensuite frappé Messieurs Duport et Lejuge, qui étaient hors d'espérance de vie le 20e juillet, depuis lequel temps je n'en ai rien appris. Si la privation de tant de bons missionnaires nous afflige, certes l'appréhension qu'il n'en reste plus aucun nous épouvante.

Ce n'est pas tout, Monsieur; il a encore plu à Dieu de disposer de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar. Le premier et le second ont vu cette terre de promission tant désirée et y ont travaillé quelque temps, mais le troisième est mort en chemin, et tous de maladie. Voilà qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué de toutes ces pertes, qui sont grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler ! Néanmoins ces chers défunts et ces hommes du ciel étant bien heureux comme ils sont, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance devant Dieu pour le temps et pour l'éternité que s'ils étaient encore parmi nous.

Pour M. Bourdaise, compagnon de feu M. Mousnier, Dieu nous a fait la miséricorde de le conserver, et à lui la grâce de le bénir en sa personne et en ses travaux, mais d'une manière merveilleuse. Il nous en a fait une petite relation, ensemble des belles actions et des vertus apostoliques de ces trois défunts, qui a fort consolé la compagnie.

Nous avons céans M. le Vacher, d'Alger, qui est venu pour chercher quelque remède aux violences et

tyrannies que les Turcs exercent sur notre frère Barreau.

M. Ozenne a été appelé au siège de Cracovie pour y assister spirituellement les malades et les blessés. M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, lequel a été de nouveau assiégé, pris et pillé par les Suédois, et puis abandonné. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu abandonner son poste ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-même qui me l'a mandé par une lettre expresse, écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée, aussi bien que de M. Duperroy, qui a passé par toutes ces épreuves et qui est maintenant en danger de sa vie pour un mal qui lui est resté à l'estomac, provenant d'une peste mal pansée. S'il avait assez de force pour s'en revenir, nous aurions la consolation de le voir bientôt ici.

Je vous prie, Monsieur, de prier et de faire prier pour les vivants et les morts dont je viens de parler, et généralement pour tous les besoins de la compagnie, et pour les miens en particulier, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. I. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Rivet, supérieur des prêtres de la Mission de Saintes, à Saintes.

2383. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

...Que ferons-nous à cela, sinon de vouloir ce que la divine Providence veut, et ne pas vouloir ce qu'elle ne veut pas ? Il m'est venu ce matin en ma chétive oraison un grand désir de vouloir tout ce qui arrive dans le monde, et bien et mal, de peine tant générale que particulière, parce que Dieu le veut, puisqu'il l'envoie. Oh ! que cette pratique me semble avoir de merveilleuses circonstances, qui sont bien nécessaires aux missionnaires ! Etudions-nous donc d'avoir cette disposition de volonté à l'égard de celle de Dieu ; et entre plusieurs grands biens qui en proviendront, celui de la tranquillité d'esprit ne sera pas des moindres.

2384. — AU CHAPITRE DE PARIS

19 septembre 1657.

Messieurs,

L'honneur que vous nous faites d'envoyer céans vos officiers aux exercices qui précèdent l'ordination, nous oblige en notre conscience de vous rendre compte de ce que nous y remarquons Or je vous dirai, Messieurs, que nous ne remarquons aucune disposition à l'état ecclésiastique au dernier que vous avez eu agréable de nous envoyer, c'est M. Badou, et que j'ai appris qu'il n'a donné aucun sujet d'espérer qu'il fasse bien dans l'exercice des saints ordres, pendant qu'il a été au séminaire des Bons-Enfants, afin qu'il vous plaise, Mes-

---

Lettre 2383. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. v, sect. I, p. 35.
Lettre 2384. — Reg. I, f° 16, copie prise sur la minute autographe.

sieurs, d'en ordonner selon votre prudence, avant qu'il entre dans les ordres sacrés.

J'ajoute à cela, Messieurs, le renouvellement que je vous fais de mon obéissance perpétuelle avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie très humblement, Messieurs, de l'avoir agréable et de me souffrir la qualité de votre très...

2385. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 21 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

L'ordinaire ne m'a rien apporté de votre part cette semaine; peut-être que dimanche prochain je recevrai deux de vos paquets. Je suis toujours en grande peine de votre indisposition, et je ne puis assez prier et faire prier Dieu qu'il vous rétablisse en votre santé. Nous ne recevons plus aucune nouvelle de Gênes. L'appréhension que tout y soit mort de ce que nous y avions de plus cher nous afflige au point que vous pouvez penser.

Nous avons trouvé parmi vos lettres les questions que vous nous avez ci-devant faites des choses nécessaires à savoir pour l'union de Saint-Pourçain, et voici que je vous les envoie avec les réponses.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Nous voici au bout des exercices de l'ordination.

On nous a averti qu'un vaisseau se prépare en Bretagne pour Madagascar; ce qui nous fait penser à disposer quelques missionnaires pour aller consoler et secourir le bon M. Bourdaise.

Lettre 2385. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je ne puis finir sans vous recommander le soin de vous-même, à qui je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

M. Martin est grandement à plaindre, se trouvant engagé à une grosse mission et abandonné de M. Richard, qui s'en est allé en Lorraine, et de M. de Musy, qui est tout à fait dégoûté de nos fonctions et quasi résolu de se retirer. Il ne lui reste plus qu'un prêtre et un frère, et ils devraient être tout au moins cinq. Je lui donne espérance que vous lui enverrez quelque secours, ou par le moyen de ce bon prêtre qui est sorti de la compagnie de Mgr de Bethléem, et qui nous a demandé d'aller travailler aux missions de Piémont, ou en quelque autre manière. C'est de quoi je vous prie, Monsieur, si vous le pouvez, au plus tôt.

Madame Royale presse M. Martin de faire la mission à une ville de son apanage, à la Toussaint, où il y a des querelles à répandre le sang de plusieurs gentilshommes, lesquels font espérer la réconciliation lorsque les missionnaires seront sur le lieu. Mon Dieu, Monsieur, que ferons-nous à cela [1]?

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

2386. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 21 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

1. Cet alinéa est de la main du saint.

Lettre 2386. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je viens de recevoir votre lettre du 8 de ce mois, qui m'a mis extrêmement en peine, voyant celle où vous êtes de ne recevoir de mes lettres. Voici pourtant la quatrième, depuis votre mission de Savigliano, que j'ai adressée à M. Delaforcade. Je ne crois pas que ce soit par sa faute que vous ne les ayez pas reçues; toutefois je lui écris pour savoir s'il en sait la cause.

Je suis aussi grandement affligé de ce que M. Richard vous a quitté et que M. de Musy est en danger de faire de même. Je prie Dieu qu'il pardonne au premier sa faute et qu'il retienne le second, que vous ne restiez pas dépourvu d'ouvriers lorsque vous en avez un si grand besoin, et qu'enfin son divin Esprit soit la force du vôtre dans les travaux et les difficultés où vous vous trouvez.

M. Jolly m'a mandé qu'il vous adresserait un bon prêtre, fort sage et pieux, capable de vos fonctions, qui a été de la compagnie de ces Messieurs de Valence, et des principaux d'entre eux, et qui a désiré d'être employé en vos missions; ce que nous lui avons accordé à cause de son zèle et de ses bonnes qualités. J'ai aussi écrit à Troyes que l'on vous envoie M. Gigot, qui est aussi capable de vous soulager. Nous ne pouvons pas vous envoyer de plus grand secours d'ici pour le présent, et je ne vois pas que vous le puissiez attendre de Rome, tant à cause des engagements où est cette maison-là, que parce que M. Jolly est incommodé, et qu'il faudra qu'un de ceux qu'il a destinés pour les missions demeure auprès de lui. Je lui mande néanmoins que, s'il peut vous secourir, il le fasse, et au plus tôt, et l'en conjure; je lui dis même l'engagement que vous avez à la mission de Madame Royale; j'espère qu'il fera quelque chose [1].

---

1. Ces mots, depuis *et l'en conjure*, sont de la main du saint.

Je trouve en votre dernière lettre une circonstance au sujet de l'établissement de Savigliano, que vous avez omise, ce me semble, en vos précédentes, qui est qu'il faudrait permettre aux sujets qui demeureront en ladite ville de donner quelque assistance spirituelle au peuple de la même ville par le moyen de quelques prédications, de temps en temps, et d'y entendre les confessions. Or vous savez, Monsieur, que c'est là une difficulté essentielle à cet établissement et contraire à deux de nos règles, dont l'une nous défend de travailler aux lieux où nous sommes établis en ces manières-là, et l'autre de jamais prêcher ni confesser dans les villes épiscopales. C'est ce que je vous prie de faire entendre à Monseigneur le marquis, votre fondateur.

Nous ne savons point ce qui est arrivé à notre famille de Gênes depuis deux mois. Il y a apparence qu'il n'y reste plus personne. Cette appréhension nous accable. J'en attendais quelque nouvelle par le moyen de M. Jolly, mais le dernier ordinaire est arrivé sans nous apporter de ses lettres; ce qui augmente mes peines.

Au nom de N.-S., Monsieur, conservez-vous, et, quelque presse que vous ayez, modérez vos travaux. Confiez-vous en la grâce de Dieu, qui ne permettra pas que vous succombiez, si vous usez de cette modération, ni que les fruits de vos emplois soient petits, encore que vos travaux le semblent être.

Je suis de tout mon cœur, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Vous seriez à charge à Savigliano, et l'on murmurerait incessamment contre vous, si vous ne prêchiez et

confessiez dans la ville, comme font les autres communautés, et c'est peut-être à quoi Monseigneur n'a pas fait d'attention, non plus que moi. Je vous supplie, Monsieur, de lui dire la chose comme elle est, et lui faire un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle.

Nous n'avons ici personne qui parle italien, qu'on vous puisse envoyer. Nous n'avons que Messieurs Portail, Dehorgny et Alméras. Les deux premiers ne sont plus en état de prêcher, pour leur vieillesse, et le dernier est tout usé. Mon Dieu! Monsieur, que ferons-nous [2] ?

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

2387. — AU CARDINAL NICOLAS BAGNI

22 septembre 1657.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre de laquelle il a plu à Votre Eminence m'honorer, du 13e août, et le commandement qu'il a plu à Votre Eminence de me faire, d'envoyer deux prêtres français en Hibernie et en Ecosse, pour y apprendre l'état, le nombre, la conduite et les fruits que font les ouvriers qui travaillent à cette vigne désolée de N.-S. Or je vous dirai, Monseigneur, que je vous rends mille actions de grâces de celle qu'il vous plaît me faire de m'employer en cet affaire, et m'offre de bon cœur à Votre Eminence pour y travailler, dès que j'aurai reçu réponse d'elle sur la difficulté que

2 Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2387. — Reg. 1, f° 32 v°. Le copiste note qu'il a pris son texte sur la minute autographe.

voici. C'est, Monseigneur, qu'il nous sera très difficile de trouver des prêtres français qui sachent les langues différentes de ces deux royaumes, voire même impossible. Je n'en connais qu'un qui entend et parle l'anglais, lequel Votre Eminence a pensé envoyer d'autrefois en Angleterre, où il a été aumônier de feu M. le premier président, pour lors ambassadeur pour le roi à Londres [1]; mais il est maintenant curé du côté de Chartres et principal d'un collège qu'il a fait bâtir dans sa paroisse; c'est pourquoi il est très difficile de l'ôter de là. D'y envoyer des prêtres du pays, c'est ce qu'il semble que Votre Eminence ne désire pas. Elle marque qu'ils soient français. Et puis ils auront difficulté d'y pouvoir voyager. Nous avions envoyé un de nos prêtres hibernois pour aller visiter nos missionnaires qui sont en Ecosse et aux îles Hébrides, et à peu près avec ordre de s'informer des choses que Votre Eminence me marque; mais il ne put obtenir passeport à Londres, quoiqu'il fût travesti, et fut contraint de s'en revenir. Or, cela posé, Monseigneur, que nous aurons peine de trouver des Français qui entendent ces langues-là, et que ceux de ces pays-là auront difficulté d'y voyager, j'avais pensé, Monseigneur, de proposer à Votre Eminence si elle aura agréable que nous choisissions un prêtre français de notre compagnie, et que nous lui donnions un de nos frères coadjuteurs hibernois pour l'Hibernie, un anglais pour l'Angleterre et un écossais pour l'Ecosse. Que si cela est, nous le ferons partir au plus tôt, après que j'aurai reçu votre commandement. Un Père jésuite, qui vient de Londres, m'a dit que le Protecteur [2] vient de faire un édit des plus rigoureux qu'on ait encore vu contre les catholiques : il ordonne

1. Mathieu Molé.
2. Olivier Cromwell.

que les enfants seront ôtés aux catholiques, et les deux tiers de leur bien. Jamais les tyrans persécuteurs de l'Eglise, qui ont tant répandu de sang des chrétiens, ne se sont avisés d'une si étrange persécution. Il veut faire ôter les enfants et les faire élever en l'hérésie, pour faire finir la religion catholique en la personne de leurs pères. N.-S. ne le permettra pas, comme nous avons sujet d'espérer, et me fera la grâce, s'il lui plaît, de me faire digne de la continuation de la bienveillance de Votre Eminence, qui suis, en l'amour de N.-S., son très...

2388. — A LOUIS SERRE, SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN

De Paris, ce 22 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Avant de répondre à votre lettre je vous ferai part de nos pauvres nouvelles. La contagion a été si échauffée et si maligne à Gênes qu'il n'y est pas resté assez d'hommes vivants pour enterrer les morts, et ceux-ci, demeurant entassés dans les rues, ont infecté toute la ville et corrompu l'air, en sorte qu'enfin le mal est entré en notre maison. Et d'abord il nous a ravi Messieurs Ennery et François Vincent, et ensuite a frappé Messieurs Duport et Lejuge, qui étaient sans espérance de vie le 20e juillet dernier, sans que depuis nous ayons pu savoir l'événement de leur maladie, ni l'état du reste de la famille, qui était toute exposée; car, outre ceux qui ont assisté leurs confrères malades, il y

---

Lettre 2388. — L. s. — Dossier de la Mission, original. De la seconde feuille de l'original il ne reste plus au recto que le premier tiers de chaque ligne, au verso le troisième tiers. Nous n'avons pu reconstituer que le commencement, répétition de ce que contient la lettre 2382.

en avait deux qui assistaient ceux d'un hôpital infecté. Il y a grande apparence que pas un n'aura échappé de ce grand danger. Cette appréhension nous afflige au point que vous pouvez penser.

Mais ce n'est pas tout. Il a plu à Dieu de nous ôter encore Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar pour la propagation de la foi et qui sont allés au ciel y accroître le nombre des bienheureux. Ils ont tous trois consommé leur sacrifice par la maladie, savoir M. de Belleville en s'en allant au lieu de leur Mission, et les autres après y être arrivés et y avoir travaillé quelque temps. Voilà qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué de toutes ces pertes, qui sont grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler ! Néanmoins, Monsieur, tous ces missionnaires étant bien heureux comme ils sont, puisque, au dire de N.-S., ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance devant Dieu que s'ils étaient encore parmi nous; et, Dieu aidant, leurs cendres seront la semence de quantité d'ouvriers apostoliques. Dieu nous a fait la miséricorde de conserver le bon M. Bourdaise, et à lui la grâce de le bénir en sa personne et en ses travaux d'une manière merveilleuse. Il nous en a fait une petite relation, ensemble des actions et des vertus extraordinaires de ces chers défunts, qui a grandement consolé la compagnie.

On nous écrit de Pologne que les affaires changent en mieux, grâces à Dieu. M. Ozenne assiste les blessés et les malades au siège de Cracovie. M. Desdames est toujours à Varsovie, où il a derechef tout perdu; car la ville a été de nouveau assiégée, prise et pillée par les Suédois, et puis abandonnée. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son poste ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la

pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-même qui me l'a mandé par une lettre expresse, écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi [beaucoup de la vertu et de la patience de] M. Duperroy, qui [a passé par toutes ces épreuves et est maintenant] en danger de sa vie [pour un mal qui lui est resté à l'estomac d']une peste mal pansée. [S'il avait assez de force pour s'en] revenir, nous aurions [la consolation de le voir bientôt ici.]...

Je recommande [à vos prières et à celles de votre communauté] les vivants et les [morts dont je viens de parler] et généralement tous [les besoins de la compagnie.]

Venons maintenant...

2389. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 22 septembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Les dames ont été bien édifiées de voir ce que vous avez fait et ce que vous proposez de faire à Saint-Quentin; et pour vous aider à l'assistance des pauvres curés, des malades et des autres besoins que vous proposez, on vous accorde quatre cents livres pour Saint-Quentin, que vous tirerez, quand il vous plaira, sur Mademoiselle Viole. On a résolu aussi qu'on vous enverra quatre pièces de toile pour Saint-Quentin, autant pour Laon et trois pièces pour Rethel. C'est onze pièces en tout. On ne pourra pas en donner davantage pour le présent.

Lettre 2389. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

L'assemblée a loué le dessein qu'on a d'enfermer les pauvres de Saint-Quentin; elle estime néanmoins qu'on ne se doit pas attendre grand secours de Paris; mais le bon Dieu y pourvoira.

Lorsque vous aurez mis ordre à tout à Saint-Quentin, vous pourrez passer du côté de Reims et de Rethel, où Dieu veuille vous conduire heureusement et vous y bénir à l'ordinaire ! Quand vous serez à Reims, Mademoiselle Viole vous prie d'assister une pauvre femme nommée Jeanne Le Gros, femme de M. Rainssant, demeurant au bourg de Vesles [1], à l'enseigne de *la Teinture de bon Teint.*

Je vous envoie une lettre que m'a écrite Mademoiselle Mailly, afin que vous me fassiez savoir, s'il vous plait, qui est cette personne dont elle parle et si elle est en l'extrémité qu'elle marque. Vous pourrez vous en informer. Ce n'est pas que je connaisse personne qui soit en volonté de l'assister; mais nous verrons.

J'écris à M. de Fonsomme pour le contenter et non pour lui rien promettre. J'ai parlé de lui aux dames et je n'ai rien obtenu. Néanmoins Madame la duchesse d'Aiguillon m'a fait espérer qu'elle l'assistera; ce que pourtant je ne lui mande pas. Conseillez-lui vous-même d'écrire une lettre à cette dame pour lui représenter sa condition, ses pertes et son besoin; car cela l'obligera peut-être de mettre en effet sa bonne intention.

Dieu vous bénisse, mon cher Frère! C'est en son amour que je suis votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : Le frère Jean Parre.

---

1. Aujourd'hui commune de Vesles-et-Caumont, dans l'arrondissement de Laon (Aisne).

2390. — A EDME MENESTRIER

De Paris, ce 23 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

M. Berthe m'ayant écrit de Nantes qu'il s'en allait à Saintes et de là en Gascogne, je lui écris par avance à La Rose, et j'adresse la lettre à M. Chrétien, à qui je vous prie de faire tenir ce paquet au plus tôt, lequel néanmoins M. Berthe pourrait ouvrir, si d'aventure il se trouvait chez vous, lorsque la présente y arrivera.

Je vous ai mandé depuis peu tous les sujets d'affliction que la bonté de Dieu a trouvé bon de nous envoyer, et entre autres comme la peste, étant entrée en notre maison de Gênes, nous avait ravi Messieurs Ennery et François Vincent. Du depuis, j'ai appris par diverses lettres de Rome qu'il a plu à Dieu de nous ôter encore les meilleurs et quasi tous les prêtres de cette maison désolée, savoir Messieurs Tratebas et Boccone, qui s'étaient exposés pour le salut des pestiférés dans un lazaret, et Messieurs Duport et Blatiron, qui donnent le comble à notre affliction, et enfin un frère coadjuteur; de sorte qu'il ne restait en vie que Messieurs Lejuge et Simon, quatre séminaristes et trois frères coadjuteurs. Peut-être que, depuis la fin de juillet, que ces nouvelles ont été écrites de Gênes, tous ceux-là ont suivi les autres. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Edme, supérieur du séminaire d'Agen, à Cambes [1].

Lettre 2390. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Petite localité du Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande.

2391. — A LOUIS RIVET, SUPERIEUR, A SAINTES

De Paris, ce 23 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de recevoir une lettre de M. Berthe, de Nantes, qui me fait juger qu'il est à présent à Luçon, ou en chemin pour aller à Saintes. Je ne doute pas que vous ne soyez consolé de sa présence et de sa visite. Voici un mot de lettre pour lui, en cas qu'il soit encore chez vous; mais, s'il est parti pour Gascogne, ne vous mettez pas en peine de lui envoyer, parce que je lui écris amplement à La Rose.

Il y a 3 ou 4 jours que M. Langlois est heureusement arrivé, grâces à Dieu. Nous tâcherons de vous le renvoyer au plus tôt, ou de vous envoyer quelqu'un à sa place.

Je vous ai mandé depuis peu tous les sujets d'affliction que la bonté de Dieu a trouvé bon de nous envoyer, et entr'autres comme la peste, étant entrée en notre maison de Gênes, nous avait ravi Messieurs Ennery et François Vincent. Du depuis, j'ai appris par diverses lettres de Rome qu'il a plu à Dieu de nous ôter encore les meilleurs et quasi tous les prêtres de cette maison désolée, savoir Messieurs Tratebas et Boccone, qui s'étaient exposés pour le salut des pestiférés dans un lazaret, et Messieurs Duport et Blatiron, qui donnent le comble à notre affliction, ensemble un frère coadjuteur italien; de sorte qu'il ne restait en vie que Messieurs Lejuge et Simon, quatre séminaristes et trois

---

Lettre 2391. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

frères coadjuteurs, dont le frère Rivet en est un. Peut-être que, depuis la fin de juillet, que ces nouvelles ont été écrites de Gênes, tous ceux-là ont suivi les autres. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu, qui des cendres de ces siens serviteurs fera naître, comme j'espère, grand nombre de parfaits missionnaires. Je les recommande à vos prières, qui suis, en l'amour de N.-S., votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au nom de Dieu, Monsieur, n'abandonnez pas votre séminaire, en attendant que je vous envoie du secours; c'est là votre principale affaire.

Au bas de la page : M. Rivet.

2392. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Septembre 1657.]

Je vous ai mandé comme la peste avait ravi trois missionnaires de notre mission de Gênes. J'ai su, depuis, qu'il a plu à Dieu nous ôter encore les meilleurs et quasi tous les prêtres de cette maison, savoir Messieurs Tratebas et Boccone, qui étaient exposés dans un lazaret pour le salut des pestiférés, et Messieurs Duport et Blatiron, qui donnent le comble à nos douleurs, de sorte qu'il ne reste plus en vie que Messieurs Lejuge et Simon, quatre séminaristes et trois frères; et peut-être que, depuis, tous ceux-là ont suivi les autres. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu, qui des cendres de ces siens serviteurs fera naître, comme j'espère, grand nombre de bons missionnaires.

Lettre 2392. — Manuscrit de Lyon.

2393 — A UN PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES[1]

Paris, 26 septembre 1657.

Monsieur,

J'ai appris, par votre lettre du 22, la résolution que vous avez faite de sortir de la compagnie pour entrer en une maison religieuse. Sur quoi je dirai, Monsieur, que j'adorerai toujours la conduite de Dieu dans les choses qu'elle permet, comme en celles qui sont de sa volonté; et Dieu me garde d'avoir d'autres sentiments à votre égard ! Mais je vous dois dire aussi que vous devez vous ressouvenir de trois ou quatre choses : la première est la promesse que vous avez faite à sa divine Majesté de vivre et de mourir missionnaire; la seconde, du traitement que la compagnie vous a rendu, qui ne vous a donné aucun sujet de vous en retirer; la troisième, du prétexte que vous prenez, qui est sans fondement (car vous dites que c'est le travail des missions, et néanmoins vous n'y êtes pas appliqué). Il est vrai que je vous ai invité à celle de Sézanne[2]; mais, quelques jours après, je vous ai prié de demeurer à Troyes et d'y continuer le soin du séminaire. Or, si de ces considérations vous passez à une quatrième (qui est celle de l'aheurtement qui a toujours paru en vous pour vos propres sentiments, et de l'obligation que les supérieurs ont de rompre quelquefois la volonté des particuliers, lorsqu'ils s'y attachent, au préjudice de la sainte indifférence et du bon ordre), vous reconnaîtrez, je m'assure, que la pensée que vous avez est une pure tentation.

Lettre 2393 — Pémartin, *op. cit.*, t. III, p. 589, l. 1488.

1. Probablement François Villain.

2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Epernay (Marne).

De dire qu'il vous est loisible de passer de votre condition présente à une autre plus parfaite, j'avoue que l'état des religieux de Saint-Augustin est très ancien et très parfait en l'Eglise, et que notre chétive et séculière congrégation est indigne d'être comparée avec la moindre des communautés. Mais c'est une question, Monsieur, si vous en pouvez et devez sortir; car, pour le pouvoir, il faudrait que notre Saint-Père le Pape (qui a approuvé notre vœu de stabilité, et qui l'a rendu indispensable à tout autre qu'à lui et au général) se fût expliqué sur cela; et pour le devoir, il faudrait que l'état religieux vous fût plus propre et plus revenant que celui où Dieu vous a appelé et où il vous a toujours béni par sa grâce; mais il est constant que notre manière de vie vous est plus convenable, eu égard à la qualité de votre esprit, qui serait obligé de se soumettre en religion pour le moins autant que parmi nous. Je vous prie, Monsieur, avant de passer outre, de faire oraison sur ce que vous avez à faire, pour accomplir le dessein que Dieu a sur vous, et de ne rien exécuter que ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort. Cependant assurez-vous qu'en quelque lieu que vous soyez, je serai toute ma vie, en l'amour de Notre-Seigneur...

2394. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Ne craignez point d'être en aucune façon à charge à la compagnie à cause de vos infirmités, et croyez que vous ne le serez jamais pour ce sujet; car, par la grâce de Dieu, elle ne se trouve point chargée des

---

Lettre 2394. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XII, sect. I, p. 188.

infirmes; au contraire, ce lui est une bénédiction d'en avoir.

2395 — A EDME JOLLY

De Paris, ce 28 septembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Votre lettre du 28 août a donné le comble à notre douleur par la triste nouvelle qu'elle nous a annoncée de la disposition que Dieu a faite de Messieurs Blatiron, Duport, Tratebas et des autres. Oh! quelle perte ! oh ! quelle affliction ! C'est bien en cet accident étrange que nous devons adorer Dieu et lui faire un sacrifice de nos sentiments, en les soumettant à sa conduite tout aimable et conformant notre volonté à la sienne toujours adorable. C'est ce que nous faisons de tout notre cœur. Mais je vous avoue que je ne puis me consoler de la privation de tant de bons serviteurs de Dieu, dans le juste sujet que j'ai de croire que mes péchés aient obligé la justice de Dieu de nous les ôter. Priez-le, s'il vous plaît, Monsieur, qu'il me fasse miséricorde par sa bonté infinie. Nous avons fait ici un service pour tous ces chers défunts.

Je rends grâces à Dieu de ce que votre santé est un peu meilleure. Vous ne m'en dites rien; mais je le juge de ce que vous m'avez écrit de votre main.

Je suis bien en peine de la maladie du bon M. Lambin. Plaise à Dieu de la rétablir en sa bonne disposition, s'il est encore en vie, ou de le glorifier, en cas que sa divine Majesté en ait disposé!

Lettre 2395. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

J'ai fait voir au R. P. provincial de la Merci ce que vous m' avez écrit de son affaire, dont je vous remercie. S'il m'envoie quelques papiers, comme il m'a dit qu'il pourrait faire, je vous les adresserai, pour les employer selon son intention, dont vous serez averti.

Je vous ai fait savoir l'extrême besoin où M. Martin se trouve d'être secouru d'un prompt secours. Madame Royale lui a commandé de faire la mission en un gros bourg de son apanage, où il y a grand nombre et grande noblesse, où le concours sera grand et où les habitants sont en division. Ce pauvre homme s'y trouve engagé et n'a que M. Planchamp et notre frère Demortier pour le seconder, parce que M. Richard l'a abandonné pour aller à son pays, et que M. de Musy, étant tenté de retourner au sien, ne peut, ou ne veut s'adonner à nos fonctions. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de voir si vous lui pourrez envoyer quelqu'un, seulement pour l'aider en cette grande mission, qui se doit faire à la Toussaint. Je crains bien que vous ne puissiez pas le secourir assez tôt.

M. Blatiron était titulaire du prieuré Saint-Nicolas de Champvant, diocèse de Poitiers, que feu M. le cardinal [1] donna à notre maison de Richelieu et qui vaque à présent par la mort du même M. Blatiron. Il est de l'ordre de Saint-Benoît. Je vous prie d'en prendre une provision au nom de M. *Leonardus* Le Boysne, *dioecesis Rhedonensis* [2] et de faire faire un *perquiratur* pour savoir s'il a été impétré en cour de Rome, ou devant ou après le décès de mondit sieur Blatiron, ou par dévolu, ou comme vaquant par mort; et en ce cas, vous ferez

---

1. Le cardinal de Richelieu.
2. Première rédaction : Me Charles Ozenne, prêtre du diocèse d'Amiens.

prendre date du même bénéfice deux ou trois jours de suite pour ledit sieur [Le Boysne][3].

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

2396. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT ET REPONSES DU SAINT*

Ce 28 septembre 1657.

Mon très honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité de vouloir que vos filles soient toujours dans l'état d'obéissance des petits enfants, sans nul contredit aux ordres de leur très honoré Père, sans jamais penser que aucun temps les en dispense; et, selon cela, nous recevrons les personnes dont votre charité nous parle et pour lesquelles, mon très honoré Père, je prends la liberté de faire ces questions, savoir :

D. — Si nous ne pouvons pas leur faire prendre leur repas en leur chambre, à cause que, pour mon regard, mes infirmités m'empêchent toute contrainte, et, pour la communauté, cet habit de religieuse serait remarqué. Néanmoins, si vous le jugiez à propos, l'on y mettrait une petite table.

R. — Elles mangeront à leur chambre.

D. — Ont-elles dessein de faire les exercices?

R. — Non.

D. — Iront-elles à la messe et où?

R. — Céans, ou bien où il leur plaira.

---

3. Texte de l'original : pour ledit sieur Ozenne. — Il est évident que le nom de Ozenne aurait dû être raturé et remplacé par celui de Le Boysne.

Lettre 2396. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

D. — Faut leur tenir compagnie souvent?

R. — Un peu le matin, autant après dînée.

D. — Viendront-elles travailler avec nos sœurs?

R. — Comme il leur plaira.

D. — Si elles demandent de nos sœurs pour les accompagner en ville, en baillerons-nous?

R. — Leur donner une fille.

D. — S'il vient de leur connaissance, pouvons[-nous] les leur faire parler?

R. — Il leur faudra faire parler.

D. — Si elles veulent aller à la prière dans la chapelle avec nos sœurs, iront-elles ?

R. — Il sera bon.

Après tout cela su, nous ferons du moins mal que nous pourrons.

Elles ne seront ici que trois ou quatre jours.

D. — Permettez-moi, mon très honoré Père, de vous faire une très humble prière et de me l'accorder, qui est de vouloir prendre du thé, au moins durant votre retraite, m'assurant que vous la pourrez faire sans incommodité. Nous en avons céans, depuis peu, de très bon et à grand marché. Si vous ne faites ce petit essai pour votre santé, je m'en plaindrai à notre bon Dieu. Vous le pourrez prendre l'après-dînée, dès quatre heures. Je crois que vous en recevrez beaucoup d'aide.

Je ne sais s'il ne serait point à propos d'envoyer à Monsieur l'abbé de Vaux la lettre de ma sœur Cécile, qui témoigne si grand empressement pour venir à Paris. Si votre charité pouvait dès demain prendre la peine d'écrire, à ce sujet, à Monseigneur d'Angers, nous avancerions cette affaire, crainte que le retardement ne donne lieu aux Messieurs les administrateurs d'Angers de faire faire un retour précipité à notre sœur.

R. — Je le ferai.

Je prends la liberté, mon très honoré Père, de supplier votre charité de penser devant Dieu à mes besoins, tant pour mon salut que le service que je dois à mon prochain, et, s'il vous plaît prendre la peine me mander si je puis encore essayer de notre sœur qui a porté aujourd'hui un billet à l'assemblée, l'envoyant à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où elle a été et y a bien été demandée par défunte Mademoiselle de Montigny.

Votre bénédiction souvent, pour l'amour de Dieu, à toutes

vos pauvres filles, mon très honoré Père, et à votre très humble, très obligée fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Pour Mademoiselle Le Gras.

2397. — A LA SŒUR FRANÇOISE MÉNAGE

De Paris, ce 29 septembre 1657.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vos lettres me consolent, parce qu'elles me font voir que vous êtes bien à Dieu, et que vous voulez vous donner à lui de plus en plus; dont je remercie sa divine bonté. J'espère qu'un de nos prêtres passera bientôt par Nantes. Vous lui proposerez le renouvellement que vous désirez faire, et j'espère que, s'il est de cet avis, Dieu aura bien agréable cette action. Il serait à souhaiter que vous fissiez une petite retraite pour vous y disposer, ainsi que vous le proposez, puisqu'il y a longtemps que vous n'en avez fait. Vous lui en parlerez aussi, mais je crains bien que vous ayez trop de malades et que cela vous en empêche. En ce cas, il faudra user d'une plus grande récollection pour vous unir à Dieu par fréquentes élévations de votre esprit et par un entier abandon de votre cœur entre ses mains. La pratique de la charité, quand elle est nécessaire, comme celle d'assister les membres affligés de N.-S., est préférable à tout autre exercice. C'est pourquoi, ma Sœur, vous ne devez vous mettre en peine de la retraite, ni des autres usages de la compagnie, si vous ne les pou-

---

Lettre 2397. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

vez faire commodément. Cherchez Dieu en toutes vos actions et ne doutez pas qu'il ne les ait agréables. Je le prie qu'il vous bénisse.

Recommandez-[moi] aux prières de toutes vos sœurs, que je salue cordialement.

Je suis en N.-S., ma Sœur, votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A la sœur Françoise Ménage, Fille de la Charité, servante des pauvres, à Nantes.

2398. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS

3 octobre 1657.

Je veux croire que vous êtes arrivé au Mans, où je vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur, et avec le même cœur que je vous envoie la patente pour la supériorité de cette maison, que je vous prie d'exercer, et M. Molony d'en faire la lecture à la famille. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit pour la conduire dans ce même esprit, qui est humble, doux, ferme et vigilant. Ayez confiance en lui et ne doutez pas qu'il ne vous assiste. Le commencement vous semblera difficile; mais la grâce et la pratique feront que la suite vous sera aisée; et la petite communauté, étant composée de personnes bien bonnes et bien intentionnées, vous consolera par sa fidélité au règlement et par la grâce que Dieu vous fera de lui en donner l'exemple, comme j'en prie sa divine bonté. La connaissance que vous avez de la faiblesse humaine vous fera agir avec

---

Lettre 2398. — Reg. 2, p. 166.

circonspection, retenue et conseil, et avec plus de recours à Dieu. Je pense que vous savez qu'un supérieur particulier ne doit rien changer ni innover en sa famille que par l'ordre du visiteur ou du général.

2399. — A L'ABBÉ DE SAINT-JUST, GRAND VICAIRE, A LYON

De Paris, ce 5 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La bonté que N.-S. vous a donnée pour nous me fait prendre la confiance de vous donner avis [1] d'une difficulté qui se rencontre en la poursuite que fait ici M... pour obtenir des lettres patentes sur l'érection de la compagnie que Monseigneur l'archevêque de Lyon a érigée en son diocèse, pour l'employer sous le nom de *Prêtres de la Mission*. Et pource que notre chétive compagnie porte aussi le même nom *de la Mission* [2] et que cette ressemblance de noms est sujette à beaucoup de fâcheux inconvénients, j'ai fait représenter à Monsieur le chancelier nos petites difficultés sur cela, en attendant que j'eusse l'honneur de vous en écrire, étant assuré que Monseigneur l'archevêque n'a pas dessein de faire un bon œuvre pour nuire à un autre.

Voici deux ou trois inconvénients qui sont déjà arrivés avec une autre compagnie qui porte le même nom, et qui pourront arriver ici [3]. Mgr l'évêque de Bethléem [4]

Lettre 2399. — L. non s. — Dossier de Turin, minute.

1. Première rédaction : de vous aviser. — La correction est de la main du saint.

2. Première rédaction : C'est, Monsieur, que notre chétive compagnie se nomme aussi « de la Mission ». — La correction est de la main du saint.

3. Saint Vincent a ajouté de sa main ce qui précède, depuis *j'ai fait représenter*.

4. Christophe d'Authier de Sisgau.

ayant établi une pareille compagnie 12 ou 15 ans après la nôtre, qu'il nomma du commencement *Prêtres du clergé*, et, l'ayant fait approuver depuis à Rome sous le nom de *Societas Presbyterorum Sanctissimi Sacramenti ad Missiones*, il l'a fait appeler *de la Mission*. Et ensuite, ayant obtenu le don du Pape de deux collèges en Avignon, de la fondation de quelques Savoyards, et qui étaient pour des écoliers du même pays, il arriva que, les Savoyards voyant que ces collèges leur étaient enlevés par des missionnaires, qu'ils croyaient être de notre corps, les habitants d'Annecy en furent si transportés de colère qu'ils s'attroupèrent plusieurs fois pour aller jeter dans le lac nos prêtres établis en cette ville-là, qui, pour cette raison, demeurèrent longtemps cachés, sans oser paraître; et le sénat de Chambéry n'a jamais voulu vérifier notre établissement en Savoie pour cette raison-là, nonobstant les diverses jussions de Son Altesse Royale [5].

Un autre inconvénient qui est arrivé, Monsieur, est qu'un bourgeois de Marseille, où cette compagnie-là a une maison et nous une autre, ayant donné par son testament aux *Prêtres de la Mission* quelque bien, et étant mort ensuite sans déclarer à quels *Prêtres de la Mission*, nous voilà sur le point d'entrer en procès pour faire dire à quelle des deux maisons le legs appartient.

Outre ces deux [6] inconvénients arrivés par cette compagnie-là, en voici un troisième, venu d'un particulier qui avait travaillé qeulque temps, à Toulouse, à des missions que feu Mgr l'archevêque fit faire, et qui prenait le nom de [7] *Missionnaire*. Celui-ci, passant à Lyon,

---

5. Ce dernier membre de phrase est de la main du saint.

6. Première rédaction : trois. — La correction est de la main du saint.

7. Première rédaction : qui se faisait appeler. — La correction est de la main du saint.

visita l'hôpital des malades, et, ne le trouvant pas en bon ordre à son gré, il écrivit une grande lettre à feu Mgr le cardinal de Lyon [8], par laquelle il lui représenta les dérèglements qu'il pensait avoir trouvés en cet hôpital, et l'exhorta d'y mettre ordre, ou, s'il ne le faisait pas, qu'il l'appelait au jugement de Dieu, et signa cette lettre de son nom : « Barry, prêtre de la Mission. » Ce bon seigneur, qui se trouva pour lors à Paris, indigné de cette hardiesse, se plaignit hautement de notre compagnie, croyant que ce prêtre en fût, qui n'en était pas, et fit feu et flamme contre nous; en sorte que, quoique je le fisse assurer par nos amis et que je l'assurasse moi-même que cet homme nous était inconnu, il a toujours témoigné son mécontentement en tous les rencontres où il se parlait de nous.

Voilà, Monsieur, quelques raisons, entre plusieurs autres, pour lesquelles nous avons cru devoir représenter à Mgr le chancelier les inconvénients qui sont à craindre ci-après, si cette compagnie de Monseigneur de Lyon [9] porte le nom *de la Mission*.

Nous ne trouvons rien à dire aux règles que ce digne prélat leur a prescrites, qui sont toutes bonnes et saintes, ni qu'il se trouve des prélats qui érigent de pareilles compagnies, et de bons ecclésiastiques qui entreprennent les fonctions que nous pratiquons. Au contraire, Monsieur, nous prions Dieu tous les jours à la sainte messe qu'il envoie de tels ouvriers à son Eglise. Certes, je crois qu'il faudrait renoncer au christianisme pour avoir d'autres sentiments.

La difficulté va donc, Monsieur, à la confusion des noms, qui fait qu'on impute souvent les faits d'une

---

8. Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu (1628-1653).
9. Camille de Neufville de Villeroy (1654-1693).

compagnie à une autre du même nom et qui en a à souffrir, et qu'il en arrive beaucoup d'autres inconvénients [10]. C'est pour cela que Dieu a mis des différences dans les genres, les espèces et les individus. Un ciron a ses différences avec toutes les autres créatures, en sorte que nulle peut être dite ciron, sinon le même ciron, tant il est vrai que la sagesse du souverain Créateur a pris soin de mettre telle distinction entre les choses, que l'une ne soit pas l'autre.

Cela posé, Monsieur, il semble que, s'il plaisait à Monseigneur l'archevêque de donner un autre nom à ces Messieurs que de *Prêtres de la Mission*, comme, par exemple, de *Prêtres de Monseigneur l'archevêque*, *du clergé* ou *du diocèse de Lyon*, ce nom conviendrait bien à la chose [11], puisqu'ils se dévouent à faire toutes les choses ecclésiastiques que mondit seigneur leur ordonnera.

De dire qu'on leur peut donner le nom de *Prêtres de mondit seigneur l'archevêque* et ajouter [12] : *pour être employés aux missions de son diocèse*, cela n'empêcherait pas, Monsieur, que les inconvénients qui sont arrivés avec les prêtres du Saint-Sacrement, à cause de la clause *ad Missiones* [13], dont j'ai parlé, n'arrivassent entre ces deux compagnies ici, le nom de *Mission* s'y rencontrant. Et partant il semble que ce sera une chose digne de la sagesse de mondit seigneur, de remédier en ce commencement à ces inconvénients et autres sem-

---

10. Première rédaction : à une autre qui lui ressemble en ses emplois, lorsqu'elles n'ont pas un nom qui les distingue, mais encore qui apporte quantité d'autres inconvénients. — La correction est de la main du saint.

11. Première rédaction : à leur dessein. — La correction est de la main du saint.

12. Ce mot est de la main du saint.

13. Les mots *à cause de la clause ad Missiones* sont de la main du saint.

blables, ce qui sera facile en faisant prendre un autre nom à sadite compagnie, lui laissant néanmoins tous les exercices qui se font à la mission [14].

Que si mondit seigneur n'agrée pas cette proposition, très volontiers nous changerons notre nom de *Missionnaires* en un autre, si mondit seigneur l'ordonne ainsi, et que cela se puisse en suite de 40 ans et plus qu'il y a que cette chétive compagnie a commencé à travailler [15], et a été érigée par feu Mgr l'archevêque de Paris, confirmée par bulles d'Urbain VIII et du Pape d'aujourd'hui, et par lettres patentes du roi, enregistrées au parlement. Ce sera donc à mondit seigneur à ordonner ce qu'il lui plaira, et à vous, Monsieur, à nous faire la grâce, s'il vous plaît, d'assurer mondit seigneur que j'aimerais mieux mourir que de faire quelque chose qui lui soit désagréable; et qu'au reste nous ferons ce qu'il nous fera l'honneur de nous commander. Je vous dis la même chose en votre particulier, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

2400. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 5 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai été tout attendri voyant votre attendrissement

---

14. — Première rédaction ... entre ces deux compagnies ici. Et partant il est à souhaiter que mondit seigneur ait agréable d'y remédier en ce commencement; ce qui sera facile en faisant prendre un autre nom à sadite compagnie. — La correction est de la main du saint.

15. Les mots *a commencé à travailler* sont de la main du saint. Saint Vincent faisait remonter la conception de sa congrégation à la mission de Folleville, qui s'était donnée en 1617. — Le secrétaire avait d'abord écrit 30.

Lettre 2400. — L. s. — Dossier de Turin, original.

sur nos chers défunts. Je ne doute pas que vous qui les avez connus, qui savez ce que valent les hommes de leur trempe et qui avez une affection particulière pour la compagnie et pour les serviteurs de Dieu tels qu'ils étaient, vous n'ayez vivement ressenti leur privation. Mais Dieu soit loué, qui mortifie et qui vivifie! Il y a sujet d'espérer que les cendres de ces hommes apostoliques seront la semence de quantité de bons missionnaires. Je n'ai reçu aucune lettre de Gênes, mais M. Jolly m'a mandé que Dieu y a conservé M. Lejuge, M. Simon, un prêtre du séminaire, 3 ou 4 clercs et autant de frères. Au reste, Monsieur, je remercie très humblement Monseigneur le marquis et vous de la charité que vous voulez faire à cette maison désolée, de recevoir et de retenir les ouvriers que nous y destinons, afin qu'ils apprennent la langue et se forment aux missions avec vous, en attendant que cette ville infectée soit nette et notre famille en état d'être rétablie. Je rends grâces à Dieu d'avoir donné tant de bonté pour nous à ce bon seigneur, et à vous la grâce de vous en prévaloir, pour le bien commun de la compagnie, avec tant de sagesse et d'utilité que vous faites. Nous vous enverrons dans dix ou douze jours 3 prêtres qui sont maintenant en retraite, nommés Beaure [1], Laurence [2] et Stelle [3] et, quelque temps après, M. Cruoly, qui était

---

1. Jacques Beaure, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 22 mars 1627, entré dans la congrégation de la Misssion pour la seconde fois le 2 septembre 1656.

2. Yves Laurence, né à La Roche-Derrien (Côtes-du-Nord), le 1er mars 1632, entré diacre dans la congrégation de la Mission le 28 juin 1656, reçu aux vœux à Turin le 25 juillet 1658, supérieur à Marseille de 1686 à 1692, vicaire apostolique des régences d'Alger et de Tunis de 1693 à 1705, mort à Alger le 11 mars 1705. (*Notices*, t. IV, pp. 38-46.)

3. Gaspard Stelle, né à Reynier (Basses-Alpes) le 5 avril 1624, entré prêtre dans la congrégation de la Mission le 16 janvier 1657, reçu aux vœux à Gênes le 7 janvier 1659.

supérieur au Mans, que nous avons fait venir exprès. De ces quatre, les deux seront pour vous et les autres pour Gênes. Vous les exercerez tous à la langue et puis aux missions. Cependant j'ai écrit à Rome, afin de hâter le départ de M. Bonnet, qui veut aller travailler avec vous, et à M. Le Vazeux, afin qu'il vous aille aider à faire la grosse mission que Madame Royale vous a commandé de faire. J'espère que l'un et l'autre arriveront à temps et que Dieu vous fera, par ce moyen, la grâce de satisfaire à cette obligation. Je l'en prie de tout mon cœur, et surtout de vous conserver et de vous bénir.

Je suis toujours dans le sentiment que vous ferez bien de suivre celui de mondit seigneur le marquis touchant votre établissement à Savigliano; mais vous devez aussi lui représenter que les habitants désirent de vous une condition contraire à notre usage, qui est de prêcher et de confesser dans la ville; à quoi nous ne pouvons nous assujettir, à cause des conséquences et de la règle qui nous le défend. Vous savez qu'à Saint-Lazare nous ne prêchons, ni confessons ceux de la ville, ni ailleurs où nous n'avons point de cures.

Le jeune homme de cette ville-là [4] est heureusement arrivé ici, grâce à Dieu. Il nous paraît bien fait, bien sage, de bon esprit et de bonne volonté. Il entrera en retraite demain ou après, et ensuite au séminaire. Il a voulu voir Paris et y visiter quelques Piémontais; mais il ne leur a pas dit son dessein.

La division qui est arrivée entre les filles de Sainte-Marie de Turin a fait bruit dans tout l'Ordre [5]. J'en

---

4. Michel-Ange.

5. L'archevêque de Turin avait mis la sœur Marie-Thérèse de Valperguie à la tête du monastère de cette ville, le 17 mai 1657, sans se souvenir des constitutions, qui donnent aux religieuses de la Visi-

avais ouï parler avant que vous m'en ayez écrit. Vous m'avez ci-devant témoigné beaucoup d'éloignement pour les emplois des religieuses, et par votre lettre il paraît que vous y avez peu d'inclination; dont je rends grâces à Dieu, comme d'une disposition où nous devons tous être. Néanmoins, Monsieur, le commandement que Mgr l'archevêque et Mgr votre fondateur vous ont fait de voir et de confesser quelque temps ces filles pour tâcher de les réunir, et l'espérance qu'il y a que Dieu vous fera la grâce de remettre la paix et le bon ordre parmi elles, vous doivent faire passer par-dessus notre pratique. Je vous prie donc de le faire et de porter celles qui refusent de reconnaître la supérieure à la recevoir pour telle et à lui obéir, comme ayant été élue de Dieu, parce que de faire autrement, il en arriverait de fâcheuses suites. Elles pourront lui donner intérieurement leur voix et par ce moyen conserver l'union dans la famille. Je prie N.-S. qu'en cela et au reste il bénisse vos conduites, qu'il tire sa gloire de vos travaux et qu'il vous fortifie pour les continuer.

Je vous remercie des offres que vous avez faites à M. de la Pesse de votre maison et de vos services. Je remercierai une autre fois M. Thouvenot des assistances qu'il lui a rendues et de la lettre qu'il m'a écrite. Je ne puis le faire pour aujourd'hui, parce que je suis en ma petite retraite.

Je salue votre petite famille, particulièrement M. Le Vazeux, s'il est arrivé. Dites-lui, s'il vous plaît, que je lui adresse par cet ordinaire, à Annecy, la ratification qu'il m'a demandée au bas des deux copies du concor-

---

tation le droit d'élire elles-mêmes leur supérieure. Le chapitre protesta et en appela à la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, qui, par déférence pour le prélat, conseilla la soumission à sa volonté.

dat que j'ai reçu. C'est en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

M. Alméras, étant aux eaux de Bourbon, y est tombé grièvement malade; nous en sommes en grande peine, quoique M. Perraud, qui est avec lui, m'ait mandé qu'il se porte un peu mieux.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin.

2401. — A FIRMIN GET, SUPERIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 5 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis en peine de n'avoir reçu aucune lettre de vous, ni de M. de la Fosse, par cet ordinaire, quoique j'en aie reçu une de M. Le Vacher, de Tunis, qui a passé par vos mains. Je crains bien que votre mal ait augmenté; mais, si cela est, pourquoi M. de la Fosse ou M. Parisy ne m'en ont-ils pas averti? Je prie N.-S. qu'il vous rétablisse en votre parfaite santé. Si vous n'êtes pas en état de m'écrire, faites-moi donner de vos nouvelles exactement toutes les semaines par l'un de ces Messieurs; car c'est pendant que vous êtes malade que j'ai un plus grand désir d'en recevoir. Faites de votre côté tout ce que vous pourrez pour vous bien porter, je vous en prie.

Nous avons reçu un louis d'or pour Pierre Monthuis, natif de Montreuil, ci-devant forçat sur la galère de la

---

Lettre 2401. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

Reine, et à présent sur la *Montolieu*, qu'on dit être à Marseille et non à Toulon. C'est pourquoi je vous prie de lui faire toucher ces 11 livres et de m'envoyer une de ses lettres par laquelle il assure sa mère qu'il les a reçues. Nous vous en tiendrons compte, comme aussi de 3 livres que je vous prie de faire tenir à M. Huguier, pour les donner à un forçat de la galère *Princesse*, nommé Martin de Lancre, ainsi que je l'en prie par la lettre que je lui écris.

M. Alméras, étant aux eaux de Bourbon, y est tombé malade, et grièvement. Nous en sommes en grande peine, quoique M. Perraud, qui est avec lui, m'ait mandé qu'il se porte un peu mieux.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je viens de recevoir une lettre de M. de la Fosse.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2402. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 5 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie des observations que vous m'avez envoyées au sujet de nos règles, avec votre lettre du 4e septembre. Nous allons mettre en bon état les mêmes règles pour les envoyer au plus tôt à M. le commissaire.

J'ai aussi reçu votre lettre du 11 dudit mois, ensem-

Lettre 2402. — L. s. — Dossier de Turin, original.

ble le petit résultat des travaux et des fruits de votre famille pendant l'hiver passé, qui nous a consolés. Dieu en soit loué !

Je trouve fort bon que vous receviez le recteur du collège Salviati et ce bon jeune homme portugais, qui ont disposition d'entrer en la compagnie, comme aussi le prêtre espagnol qui a été jésuite, en cas qu'il revienne à vous pour cela ; vous pourrez en essayer, et leur exemple pourra vous en attirer d'autres. Il est à propos que vous destiniez quelqu'un pour les conduire et tâcher de les faire entrer dans l'esprit et les pratiques de la compagnie. Je vous en laisse le choix. Je suis d'autant plus de cet avis que nous avons grand besoin d'hommes pour remplir la maison de Gênes et renforcer celle de Turin, où nous allons envoyer quatre prêtres d'ici, savoir deux pour y demeurer tout à fait, et les autres pour y apprendre la langue, attendant que la ville de Gênes soit purgée, selon l'avis de M. Martin, qui m'a mandé que M. le marquis de Pianezze trouve bon qu'il fasse la charité à cette maison désolée de Gênes de recevoir les personnes que nous y destinons, pour se pouvoir former avant d'aller là. Les trois sont déjà en retraite pour se disposer au voyage et partir dans 10 ou 12 jours. Ce sont Messieurs Beaure, Laurence et Stelle. Le 4e sera M. Cruoly, que nous avons fait venir du Mans, où il était supérieur, qui est maintenant en mission et qui ne partira qu'après les autres. Vous ferez bien de retenir M. Baliano, surtout si M. Bonnet est disposé de s'en aller au plus tôt à Turin pour travailler aux missions, ainsi qu'il l'a demandé. J'ai prié M. Le Vazeux, supérieur d'Annecy, de s'y en aller aussi, pour aider M. Martin à faire celle que Madame Royale lui a commandée.

Il nous faut envoyer encore deux prêtres à Madagas-

car; on prépare un vaisseau, qui pourra faire voile à ce mois d'octobre.

Et voilà que la reine de Pologne parle de faire revenir les prêtres que la guerre nous a renvoyés en France, savoir Messieurs Guillot, Eveillard, Durand et Simon. Elle a même la pensée de les établir à Cracovie, qui est maintenant réduite au roi. Mais tous ceux-là ne pourront pas y retourner. M. Ozenne me mande qu'il s'en allait rejoindre M. Desdames à Varsovie et y rappeler M. Duperroy, qui se porte un peu mieux.

Je ne suis point d'avis pour tout que vous receviez en la compagnie ce garçon de la campagne qui se présente pour frère coadjuteur, car, quelque bonne volonté qu'il ait, il n'y a pas lieu de s'assurer d'un homme qui a commis trois homicides.

Si vous pouvez vous passer du frère Oderico, laissez-le aller, puisqu'il le demande et qu'il vous est peu propre; prenez plutôt un domestique pour vous servir à sa place.

Je serais bien fâché que l'affaire de la Merci vous eût brouillés avec M. Gueffier, qui est un homme si bon, si doux et si sage. Je rends grâces à Dieu de ce que cela n'est pas arrivé. J'ai montré au Père provincial ce que vous m'en avez écrit, afin que, s'il veut vous envoyer une procuration, il ne la remplisse pas de votre nom.

Je vous prie de faire renouveler les facultés de M. Le Vacher, d'Alger, aussi bien que celles de celui de Tunis; car il est résolu d'y retourner dès que nous aurons amassé l'argent qu'il faut pour dégager le consul; à quoi nous aurons bien de la peine. La chose me paraît impossible [1].

Je ne me ressouviens pas de ce que j'ai dit à Mgr le

---

1. Cette phrase est de la main du saint.

nonce au sujet de la multiplication des congrégations, si ce n'est peut-être que je ne voyais pas difficulté qu'on donnât au séminaire de M. l'abbé de Lalutumière les facultés ordinaires qu'on a coutume de donner à une personne particulière, par exemple, comme celles que vous avez obtenues pour M. Coglée.

J'ai envoyé à Angers la lettre que vous avez écrite à M. Doublard, et fait rendre à M. Brousse la sienne.

Ces deux accidents de peste que vous dites être arrivés nouvellement à Rome, me donnent sujet de craindre que la ville n'en soit pas encore bien purgée. Je prie pourtant Notre Seigneur qu'elle le soit.

Je ne reçois aucune lettre de Gênes et n'en sais autre chose que ce que vous m'en écrivez. Si sa divine bonté nous a fait la grâce de conserver Messieurs Lejuge, Simon et les autres, son saint nom en soit béni!

M. Alméras, étant aux eaux de Bourbon, y est tombé grièvement malade; et nous en sommes en grande peine, quoique M. Perraud, qui est avec lui, m'ait mandé qu'il se portait un peu mieux.

M. Ozenne me mande que la reine est bien aise qu'il entretienne commerce avec vous.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
ind. p. d. l. Mission.

Au bas de la première page : M. Jolly.

2403. — A LOUIS SERRE, SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN

De Paris, ce 6 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

M. Le Moyne[1] est arrivé, et nous l'avons reçu. Je ne l'ai pas encore entretenu, parce qu'il m'a trouvé en retraite, mais je m'en vais lui parler, afin qu'il commence la sienne pour entrer ensuite dans le séminaire.

Nous ne pouvons pas vous envoyer sitôt le prêtre que vous demandez, tant parce que votre fondation n'est que de quatre, ce me semble, et vous êtes cinq ou six, que parce que nous sommes obligés de remplir les places de nos derniers défunts, qui sont en grand nombre; et cela nous empêche d'en envoyer en abondance aux autres maisons.

Je vous ai déjà mandé que Dieu a disposé de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar, et qu'à Gênes la peste nous avait ravi Messieurs Ennery et François Vincent; or, du depuis, il a plu à Dieu de donner le comble à notre douleur en nous privant aussi de Messieurs Boccone, Tratebas, Duport et Blatiron, ensemble d'un frère coadjuteur. Oh! quelle perte, Monsieur! oh! quelle affliction! C'est bien ici que nous devons adorer la conduite de Dieu et lui faire un sacrifice de nos sentiments, par respect à la main qui nous frappe, en nous soumettant à sa sainte volonté toujours aimable. Nous tâchons de le faire aussi de tout notre cœur; mais je vous avoue que je ne puis me consoler de la privation de tant et de

---

Lettre 2403. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Jean Le Moyne, entré dans la congrégation de la Mission en octobre 1657, reçu aux vœux le 18 octobre 1659.

si bons serviteurs de Dieu, dans le sujet que j'ai de croire que mes péchés ont obligé la justice divine de nous les ôter. Il ne reste plus en cette maison désolée que 3 prêtres, 3 ou 4 clercs et autant de frères. Les premiers sont M. Lejuge, qui, ayant été frappé de la maladie, en est guéri, M. Simon, seul français, et un prêtre du séminaire.

Je recommande à vos prières les vivants et les morts, ensemble M. Alméras, qui, étant allé aux eaux de Bourbon, y est tombé grièvement malade, en sorte que, le même jour qu'on m'a écrit la dernière lettre que j'en ai reçue, il devait recevoir l'extrême-onction. Vous pouvez penser la peine où nous en sommes par celle que je sais que vous en aurez, aimant la compagnie comme vous faites. Il y a sujet d'espérer de la bonté de Dieu, qui mortifie et qui vivifie, que des cendres de tant d'ouvriers apostoliques, qui ont donné leurs vies pour le salut des hommes, à l'exemple de N.-S., leur bon maître, il en fera la semence de quantité de bons missionnaires. J'en prie N.-S., en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : A M. Serre.

2404. — A PIERRE CABEL, PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN

De Paris, ce 6 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu trois de vos lettres. Je ne pensais pas être si longtemps sans vous y répondre; mais les embarras

---

Lettre 2404. — L. s. — Dossier de Turin, original.

et ensuite ma retraite m'ont empêché de le faire plus tôt.

Je rends grâces à Dieu de la santé qu'il a rendue à M. Sevant [1] et des soins que vous en avez eus. S'il n'est pas tout à fait remis, il n'est pas besoin de le vous recommander, puisque votre charité n'épargne rien pour le rétablir. Dites-lui que je l'embrasse en esprit de toutes les tendresses de mon cœur, comme je fais aussi le bon M. Michel, qui est à présent auprès de vous, comme je crois, bien consolé des services qu'il a rendus à N.-S., en la personne des pauvres malades. Pour moi, j'en suis fort édifié et en rends grâces à Dieu.

Je suis bien en peine de la maladie de la sœur qui est tombée en rechute. Je prie N.-S. qu'il la rétablisse en bonne disposition. Je vous prie de les consoler toutes deux en leur disant la consolation que j'ai d'apprendre leurs bonnes conduites et les bonnes assistances que la sœur Christine a rendues aux pauvres malades de Stenay, et l'autre à ceux de Sedan, dont chacun reste bien satisfait et Mademoiselle Le Gras fort consolée. Je me recommande à leurs prières et je vous prie de prendre soin que la malade soit bien assistée.

Nous tâcherons d'acquitter les 350 livres que vous avez prises. Je ne sais si la lettre de change sera payable seulement huit jours après que nous l'aurons vue. Je vous prie de n'en donner aucune désormais où cela ne soit ainsi écrit, afin que nous ayons du temps de chercher de l'argent.

Je vous prie, Monsieur, de faire vos retraites pour le moins deux à deux, si vous ne pouvez être un plus grand nombre chaque fois.

---

1. Jean Sevant, né à Vaucelles (Calvados) le 14 avril 1617, entré dans la congrégation de la Mission le 9 octobre 1654, reçu aux vœux le 20 janvier 1657, mort à Richelieu le 5 novembre 1665.

Nous ne pouvons vous envoyer du secours, tant parce que vous êtes sept prêtres, qu'à cause que nous sommes obligés de remplacer ceux que Dieu a appelés à lui. Je vous ai déjà averti que Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville sont de ce nombre, ensemble Messieurs Ennery et François Vincent, que la peste nous a ravis à Gênes. Et voici d'autres nouvelles. Il a plu à Dieu de nous ôter encore Messieurs Boccone, Tratebas, Duport et Blatiron, avec un frère coadjuteur. C'est une perte irréparable, qu'il faut attribuer à mes péchés. Il y a néanmoins sujet d'espérer que, ayant tous donné leurs vies pour le salut des hommes, à l'exemple de N.-S., leur maître, sa divine bonté fera que les cendres de ces ouvriers apostoliques seront la semence de quantité de bons missionnaires. On me mande encore que M. Alméras, qui était allé aux eaux de Bourbon, y est tombé grièvement malade, et qu'au point qu'on m'écrivait, on lui devait donner l'extrême-onction. Puisque votre paroisse vous empêche de dire chacun trois messes pour chaque défunt, n'en dites qu'une; et, si encore vous ne le pouvez, contentez-vous d'avoir le repos de leurs âmes en seconde intention.

Je ne doute pas de l'émulation de la personne que vous me nommez, mais je vous prie de vivre content de ce côté-là. Je le suis assez de vos conduites pour espérer que Dieu en sera de plus en plus honoré, et la compagnie édifiée. C'est la prière que je fais à N.-S., en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je vous prie de me mander quelles nouvelles vous avez de M. le gouverneur, et, en cas qu'il soit de retour,

de lui faire un renouvellement des offres de mon obéissance, et à Madame aussi.

Au bas de la première page : M. Cabel.

2405. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 6 octobre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous écris à Laon, parce que j'ai vu par votre lettre du 1er de ce mois que vous deviez partir de Saint-Quentin le lendemain, mais je n'ai rien à vous dire de nouveau. Je ne me trouvai pas hier à l'assemblée, à cause que je suis en retraite, et les dames qui entendirent la lecture de votre lettre n'ordonnèrent rien, sinon qu'il fallait attendre l'état des pauvres de Laon, où je prie N.-S. qu'il vous ait conduit heureusement et qu'il vous continue et augmente ses bénédictions de corps et d'esprit.

Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la Mission, chez Monsieur le chantre, à Laon.

Lettre 2405. — L. s. — Dossier de Turin, original.

2406. — A GEORGES DES JARDINS

De Paris, ce 6 octobre 1657

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je loue Dieu du voyage et des affaires que vous avez faits à Quatre-Vaux[1]. Ce que vous me mandez de l'inégalité des maisons de la compagnie me confirme dans la crainte que j'ai toujours eue, que Saint-Lazare n'eût trop d'attrait, à cause du bon pain et de la bonne viande qu'on y mange, du bon air qu'on y respire, des espaces qu'on y trouve pour se promener et des autres commodités qu'il fournit, qui ne se rencontrent pas en toutes les autres maisons, et qui fait que les sensuels s'y plaisent. Ce n'est pas que, grâces à Dieu, il s'en soit encore trouvé qui n'aient changé volontiers de demeure, lorsque les emplois les ont appelés ailleurs; mais je dis que j'ai toujours eu crainte que ceux qui sont élevés avec trop de délicatesse n'aient peine de s'accoutumer à demeurer dans une petite maison mal bâtie, où la nourriture est grossière et où la nature ne trouve pas son compte. C'est pourquoi je n'ai pas voulu souffrir qu'on fît céans de beaux bâtiments, de belles allées et d'autres ajustements; et si j'avais pu en retrancher d'autres choses, qui ne sont pas à la vérité superflues pour ceux qui en usent bien, je l'aurais fait, afin qu'on n'eût pas plus d'attache d'être ici qu'ailleurs.

De dire que nous logeons les infirmes dans les petites maisons, c'est une plainte mal digérée, qui donnerait de la confusion à celui qui l'a faite, si ceux qui sont céans

---

Lettre 2406. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Quatre-Vaux fait aujourd'hui partie de la commune de Rigny-Saint-Martin (Meuse).

étaient aussi libres à publier ce qu'ils souffrent, que lui.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez eu beaucoup à supporter de la part de la personne que vous me nommez [2]. C'est un esprit un peu difficile. Il est vrai qu'il a de bonnes parties; mais il faut et sagesse et patience pour le gouverner. Je lui avais assez expliqué mes intentions [3] en lui mandant de se soumettre au supérieur et de ne rien faire que par son avis.

Je ne sais pourquoi vous me mandez que vous ne devez pas assurément donner votre cure à desservir à un externe pour le présent. Vous savez néanmoins combien elle vous embarrasse et combien de fois je vous ai prié d'y mettre un bon vicaire. C'est de quoi je vous prie encore, et même de vous décharger, si vous le pouvez, de celle d'Ecrouves [4] sur quelque prêtre externe. Je sais bien que votre revenu en diminuera, mais aussi serez-vous libre pour les missions, qui doivent faire notre capital, et dans les intervalles vous aurez plus de repos.

Je doute fort que nous puissions vous envoyer sitôt le prêtre que vous demandez, à cause de l'obligation que nous avons de remplacer tant de bons missionnaires qui sont allés à Dieu, et qu'outre ceux-là, nous avons encore peut-être perdu le bon M. Alméras, qui, étant allé aux eaux de Bourbon, y est tombé grièvement malade, en sorte qu'on lui allait donner l'extrême-onction lorsqu'on m'écrivait la dernière lettre que j'en ai reçue.

Je suis bien marri que M. Demonchy dût partir de

---

2. Probablement Nicolas Demonchy, qui était à la tête de la maison de Toul avant M. des Jardins.
3. Voir lettre 2345.
4. Commune de l'arrondissement de Toul (Meurthe-et-Moselle.)

Toul, lorsque la cour y devait arriver, à cause du petit nombre que vous serez. Vous irez, s'il vous plaît, saluer le R. P. Annat, confesseur du roi, et M. de Saint-Jean, chapelain de la reine, qui ont charité pour nous, et leur offrirez votre maison; car je pense que vous avez des chambres pour les loger. Vous demanderez à M. de Saint-Jean son avis pour aller faire la révérence à la reine et à Mgr le cardinal [5]. S'il vous le conseille, vous le ferez, accompagné de M. Demonchy, s'il est encore à Toul, et, s'il n'y est pas, de quelque autre; et cela en la manière que le même M. de Saint-Jean vous dira.

Cette occasion-là doit obliger M. Emfrie [6] de se donner patience, et dites-lui que je l'en prie.

Nous n'avons point d'Allemands en la compagnie, qu'un seul, et encore est-il vieux et infirme. C'est pourquoi il nous serait difficile de fournir des hommes qui parlent cette langue-là pour l'établissement qu'on propose en Alsace [7]. Et puis pour entendre à cette proposition, il faudrait savoir le nom et le lieu du prieuré offert, de quel ordre, de quel revenu et de quelles charges il est, de qui il dépend, s'il y a des religieux, des bâtiments, etc.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur des Jardins, supérieur des prêtres de la Mission de Toul, à Toul.

---

5. Le cardinal Mazarin.

6. Pierre Emfrie, né à Triel (Seine-et-Oise) en novembre 1622, entré dans la congrégation de la Mission le 16 juillet 1655, reçu aux vœux à Paris en mai 1658.

7. Notre-Dame des Trois-Epis. (Cf. lettre du 5 juillet 1659 à M. Favier.)

2407. — A NICOLAS GUILLOT

De Paris, ce 9 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La présente est pour vous remercier du secours que vous avez donné à notre maison de Toul pour les exercices de l'ordination, laquelle je croyais devoir être fort nombreuse; c'est aussi pour vous prier d'assister à la mission de Sézanne avec M. Monvoisin. Comme il y a grand peuple, il y faut beaucoup d'ouvriers. Il y en a deux ou trois de Troyes, et nous y en avons envoyé six, qui ne suffisent pas. Si les prédicateurs ont besoin d'être soulagés, vous pourrez prêcher quelquefois, ou alternativement avec l'un d'eux, et faire les autres choses que M. Brin jugera à propos.

Je pense que vous avez su les grandes pertes que nous avons faites, savoir, à Madagascar, de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, et, à Gênes, de Messieurs Ennery, François Vincent, Boccone, Tratebas, Duport et Blatiron, ensemble d'un frère coadjuteur, qui sont tous morts, à l'exemple de N.-S., pour sauver les hommes, et qui, ayant perdu leurs âmes pour cela, les ont sauvées. Ils sont donc bien heureux sans doute; au moins avons-nous sujet de le croire ainsi et même d'espérer que des cendres de ces hommes apostoliques Dieu en fera la semence de quantité de bons missionnaires.

Nous avons encore le bon M. Alméras entre la vie et la mort; et peut-être est-il maintenant devant Dieu. Il était allé aux eaux de Bourbon, et, après les avoir

---

Lettre 2407. — L. s. — Dossier de Turin, original.

prises, il y est tombé si grièvement malade qu'on lui a donné l'extrême-onction; il est vrai que par après il s'est un peu mieux porté, quoiqu'il ne fût pas hors de danger, à ce que portent les dernières nouvelles que nous en avons reçues.

Il reste encore à Gênes 3 prêtres, 3 ou 4 clercs et autant de frères. Je recommande à vos saints sacrifices les vivants et les morts et je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Guillot, supérieur des prêtres de la Mission de Montmirail, à Montmirail [1].

2408 — A JACQUES CHIROYE, SUPÉRIEUR, A LUÇON

De Paris, ce [10e octobre [1]] 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je rends grâces à Dieu de la consolation que vous avez reçue de la visite, et du repos d'esprit qui vous reste de vous voir déchargé de la cure. Je participe à votre joie, espérant que le train de la famille en sera plus réglé et l'emploi des missions plus fréquent et

---

1 Collet signale une autre lettre de saint Vincent, du même jour, relative à la fondation de la maison de Turin. (*Op. cit.*, t. II, p. 30.)

Lettre 2408. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1 L'original porte la date du 10 novembre, qui est inconciliable avec le contenu : le 10 novembre, René Almeras était à Saint-Lazare en bonne voie de guérison, et le saint connaissait la mort de Dermot Duignin, dont il ne dit rien ici. La lettre semble plutôt du 10 octobre.

plus utile, parce vous serez libre pour y aller. C'est de quoi je prie sa divine bonté. J'ai écrit à Troyes pour savoir si M. Nivelle, à qui Mgr de Luçon [2] a conféré ce bénéfice, a les qualités requises pour la conduite des âmes, parce que ce bon prélat m'ayant fait envoyer les provisions, avec ordre de les envoyer ou retenir, ainsi que je le trouverais expédient (ce sont les paroles de la lettre de M. Berthe) je juge de là que l'intention de mondit seigneur a été que je m'informe de la capacité et des mœurs de mondit sieur de Nivelle, afin que, s'il les a telles qu'il faut, je lui envoie la provision de cette cure, comme je ferai exactement. Mais, s'il se trouve qu'il ne les ait pas, je renverrai la même provision à mondit seigneur pour lui donner moyen d'en pourvoir un autre, qui s'acquitte bien des devoirs d'un curé.

M. Berthe m'a mandé de Saintes que M. Rivet [3] sera utile et content à Richelieu, si nous l'y envoyons pour le chant. C'est pourquoi je vous prie de lui donner l'argent qu'il faut pour le voyage, et de lui dire que nous avons besoin de lui en cette maison-là, et que je le prie de s'y rendre au plus tôt.

Présentement, il nous est impossible de compter à M. Cramoisy l'argent que Monseigneur vous a fourni, parce que nous n'en avons pas; mais, Dieu aidant, nous satisferons en bref à cela. J'en aurai un soin particulier. Je vous avoue que je pensais que cela était payé.

Vous avez donc su comme il a plu à Dieu d'attirer à soi les trois derniers missionnaires de Madagascar, Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, et de Gê-

---

2. Pierre Nivelle.
3. François Rivet, frère du supérieur de Saintes

nes, Messieurs Ennery et François Vincent. Mais peut-être ne savez-vous pas que sa divine bonté a encore disposé à Gênes de Messieurs Boccone, Tratebas, Duport et Blatiron, ensemble d'un frère coadjuteur, nommé Damian. Je ne doute pas que vous ne soyez tous touchés jusqu'au vif de ces pertes, qui nous semblent irréparables; mais il faut baiser la main qui nous frappe, par respect à la conduite de Dieu, qui ne fait rien que très sagement et pour le mieux. C'est ce que nous tâchons de faire de tout notre cœur. Mais je vous avoue que je ne puis me consoler de la privation de tant et de si bons ouvriers, dans le juste sujet que j'ai de croire que mes péchés ont obligé la justice divine de nous les ôter. Pour eux, ils sont sans doute bien heureux, puisque, étant morts pour le salut des hommes, à l'exemple de notre bon Maître, ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, selon que lui-même l'a dit. Et nous avons sujet d'espérer que les cendres de ces chers défunts, qui ont si bien exercé les fonctions apostoliques, seront la semence de quantité de bons missionnaires. Il reste encore en cette maison désolée 3 prêtres, 3 ou 4 clercs et autant de frères. Les prêtres sont M. Lejuge, qui, ayant été frappé de la peste, en est guéri, et puis il s'est mis à servir les autres pestiférés à la place de ses confrères trépassés, M. Simon, qui est seul français, et un prêtre du séminaire. Je recommande à vos saints sacrifices les vivants et les morts.

Nous ne savons de quel nombre est à présent M. Alméras, qui, étant allé aux eaux de Bourbon, y est tombé grièvement malade. Néanmoins M. Perraud, qui est avec lui, me mande par sa dernière lettre que, après avoir reçu l'extrême-onction, il se portait un peu mieux, mais qu'il n'était pas hors de danger. Il est,

comme nous sommes, entre les mains de Dieu, qui en disposera selon son bon plaisir et qui mérite d'être adoré en quelque état qu'il nous mette.

C'est en son amour que je suis, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'écris à M. de Beaumont que nous avons destiné M. Rivet pour Richelieu [4].

Suscription : A Monsieur Monsieur Chiroye, supérieur des prêtres de la Mission de Luçon, à Luçon.

2409. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 12 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne vous écris que pour vous saluer, ensemble le bon M. Desdames et M. Duperroy. Je n'ai point reçu de vos lettres par le dernier ordinaire. J'ai un grand désir d'en recevoir pour apprendre quelque bonne nouvelle de l'état des affaires. Le bon changement que Dieu y a mis ira croissant de plus en plus, comme nous l'espérons de sa divine bonté et comme nous l'en prions incessamment. Je vous prie aussi de vous conserver et d'avoir soin de la santé de ces Messieurs que j'ai nommés et que je salue très affectionnément. Nous n'avons rien de nouveau de deçà depuis la dernière que je vous ai écrite.

---

4. Cette phrase est de la main du saint.

Lettre 2409. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Varsovie.

2410 — A HUGUES PERRAUD

De Paris, ce 12 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds à votre dernière lettre sans l'avoir en main, étant encore en celles de M. Alméras le père, qui est tout attendri et, je puis dire, affligé de l'état où se trouve M. son fils. Certes, nous le sommes tous, et je ne sais si je l'ai jamais été davantage que je le suis, dans l'appréhension que mes péchés provoquent la justice de Dieu à nous ôter ce sien serviteur. Vous nous donnez néanmoins quelque bonne espérance que sa divine bonté nous le conservera, dont nous la remercions; et sans cesser de lui demander son parfait rétablissement, nous tâchons de nous résigner, comme lui, à la sage disposition de sa providence, toujours adorable et toujours soigneuse de notre bien. Dites, s'il vous plaît, à ce cher malade que je le prie, au nom de N.-S., de faire de son côté tout ce qu'il pourra pour se bien porter, qu'il suive l'avis des médecins, et le vôtre aussi, dans tous les petits soulagements qu'on lui vou-

---

Lettre 2410 — L. s — Dossier de Turin, original.

dra donner, et qu'il n'épargne ni le temps ni la dépense qu'il faudra employer pour le bien guérir. Je souhaiterais bien qu'il fût à Moulins, parce que l'air y est meilleur et les commodités plus grandes. Il ne faut pas pourtant l'exposer à ce transport, qu'il ne soit en état d'en supporter la peine, et que les médecins ne l'ordonnent ainsi. Je vous remercie, Monsieur, de toutes vos sollicitudes pour sa conservation. Je vous prie d'en conserver un peu pour votre propre santé. Celui qui vous a déjà fourni de l'argent a ordre de vous en fournir encore.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Perraud, prêtre de la Mission, chez Monsieur le curé de Bourbon-l'Archambault, à Bourbon.

2411. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 12 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'apprends, par votre lettre du 18 septembre, qu'il n'y a plus de peste à Rome et que ceux qui sont restés en notre maison désolée de Gênes se portent bien; dont je rends grâces à Dieu; et je le prie qu'il ait agréable de donner la santé aux villes qui ne l'ont pas, et de la conserver à celles qui l'ont. Lorsque vous m'avez écrit la précieuse mort de ceux que Dieu nous

---

Lettre 2411. — L. s. — Dossier de Turin, original.

a ôtés à Gênes, vous m'avez parlé de M. Simon comme vivant; mais j'ai quelque sujet de craindre qu'il ne le soit plus, à cause que M. Lejuge vous écrit, et non pas lui, et que, de mon côté, je n'en reçois aucune lettre. Plaise à Dieu de nous en donner quelque bonne nouvelle!

Puisqu'il a plu à Dieu de redonner la santé à Mgr le cardinal Chigi, je me donnerai l'honneur de lui écrire au premier jour.

J'approuve fort votre prudence à ne donner que les anciennes règles à ces bons seigneurs qui vous les ont demandées, sur le dessein qu'on a d'établir un séminaire pour envoyer des ouvriers aux terres infidèles. Ce sera un œuvre fort utile, comme je crois; mais pourtant nous ferons bien de ne nous soucier pas beaucoup qu'on pense à nous pour la direction, tant parce que nous ne devons jamais affecter aucun nouvel emploi, que pour les difficultés et les changements qui arriveront en celui-là.

Si Mgr l'évêque de Bergame [1] continue à nous demander des prêtres pour son diocèse, il faudra tâcher de lui en donner, puisqu'il a la pensée de les y fonder

Nous avons fait tenir votre paquet à Coulommiers, où était votre procuration pour former opposition au décret des biens de M. Paris, et votre lettre à M. Jaillard pour compter 200 livres aux religieuses de Montmirail, qui ont deux de vos nièces en pension. J'ai volontiers consenti à l'un et à l'autre.

Je m'étais proposé de ne vous plus charger des affaires d'autrui; mais en voici une dont je n'ai pu me défendre, à cause de son importance et des personnes qu'elle regarde. Mgr l'évêque du Puy, qui a grande

1. Grégoire Barbadigo (1657-1664).

charité pour nous, a été délégué du Saint-Siège pour faire l'information *de non cultu* du grand serviteur de Dieu François de Sales, laquelle il a faite, en effet, et à même temps il a de nouveau composé la vie du même prélat et l'a mise au jour depuis peu[2]. Or on a remarqué dans ce livre plusieurs choses qui ont donné sujet à quelqu'un de la cour romaine de mander aux religieuses de Sainte-Marie d'arrêter leurs poursuites pour la canonisation de leur digne patriarche, jusqu'à ce que ce livre ait été corrigé ou supprimé, ou bien qu'on ait annulé la commission de mondit seigneur du Puy. Je vous envoie le mémoire de ces remarques-là, dont les plus notables sont que ledit seigneur évêque de Genève est traité dans ledit livre du nom de bienheureux plus de quatre cents fois, et du titre de saint plus de quatre-vingts. En quoi il semble que l'auteur ait contrevenu, non seulement à l'intention de sa commission, mais à la défense expresse d'un décret d'Urbain VIII. Il est question à présent de savoir si, pour ces fautes, il y a lieu que le Saint-Siège révoque la commission qu'il a donné à mondit seigneur du Puy, et annule l'information qu'il a déjà faite et qu'il est sur le point de porter à Rome; et, en ce cas-là, ce qu'on estime qu'il faudrait faire pour éviter cette fâcheuse cassation et nullité : par exemple, s'il doit réformer son livre, ou le supprimer tout à fait, ou s'il doit prévenir le Pape pour lui remettre sa commission; et enfin ce qui semble le plus expédient tant pour conserver l'honneur et la réputation d'un si bon prélat, qui n'a failli qu'en pensant bien faire, que pour avancer la canonisation du bienheureux. Je vous prie, Monsieur,

---

2. *La Vie du Vénérable Serviteur de Dieu François de Sales*, par Messire Henri de Maupas du Tour, Paris, 1657, in-4°.

de consulter sur cela quelques personnes qui soient fort intelligentes et expérimentées en ces matières, et de me mander au plus tôt leurs avis[3]. Mais il faut que cela se fasse le plus secretement qu'il sera possible de leur part et de la vôtre. Je vous en prie de tout mon cœur, qui suis de même, en celui de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

2412. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 13 octobre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis en peine de vous depuis que vous m'avez mandé que vous alliez partir de Saint-Quentin pour aller à Laon, et qu'il y avait quelque danger sur le chemin; car, n'ayant point reçu de vos lettres cette semaine et ne sachant où vous êtes, je crains qu'il vous soit arrivé accident; ce qu'à Dieu ne plaise!

J'assistai hier à l'assemblée, mais on n'y fit rien; et pour en faire, il faut recevoir de vos nouvelles, que nous attendons avec désir et patience. Je prie N.-S. qu'elles soient bonnes et qu'il continue à vous conserver et bénir partout.

---

3. Ordre fut donné de supprimer l'ouvrage, c'est-à-dire de ne pas le mettre en vente et de racheter, autant que possible, les exemplaires vendus. Il en résulta un léger retard pour la Cause du saint évêque de Genève. Le bref de béatification parut le 28 décembre 1661.

Lettre 2412. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. Mission.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, chez M. le chantre de Laon, à Laon [1].

2413. — A MONSIEUR DUPORT, A SOISSONS

De Paris, ce 13 octobre 1657.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de l'exactitude que vous apportez pour bien faire toutes choses. Ce m'est un motif pour demander à sa divine bonté la même grâce, moi qui en suis fort éloigné [1] et qui voudrais recourir à vous, Monsieur, pour pendre conseil dans les affaires de piété, et qui n'aurais garde de vous dire ma pensée sur le sujet que vous m'avez fait l'honneur de me proposer, sans le commandement que vous m'en faites.

Je vous dirai donc, Monsieur, pour vous obéir, que je suis de même sentiment que vous et qu'il vaudra mieux, ce me semble, de faire dire des messes basses et de prier Dieu en particulier pour l'âme de notre cher défunt, que de faire un service solennel et public.

---

1. La lettre ne trouva pas le frère Parre à Laon. On la fit suivre, avec cette nouvelle adresse : « Au frère Jean Parre, étant de présent chez M. de Séraucourt, lieutenant criminel à Reims. » Et on ajouta : « Si ledit frère n'y était pas, il la faut laisser audit sieur de Séraucourt. »

Lettre 2413. — L. non s. — Dossier de Turin, minute de la main du secrétaire.

1. Les mots *qui en suis fort éloigné* sont de la main du saint.

Si lui-même était en état de vous en dire son avis, je pense qu'il[a] ne vous en donnerait point d'autre, parce que Dieu ne sera pas moins satisfait de la première façon qu'il le serait de l'autre. Nous avons néanmoins fait ici le dernier entre nous pour tous nos trépassés de la maison de Gênes; mais, outre cela, chaque prêtre a dit trois messes basses pour chacun d'eux, selon notre coutume. Il y a sujet de croire que le bon M. Duport, qui a servi Dieu avec tant d'amour et de pureté, est maintenant parmi les bienheureux. Et cela étant, ce secours charitable offert pour lui sera plutôt un remerciement pour les grâces que Dieu lui a faites, que des prières pour son repos. Je vous le dis derechef, nous n'avons jamais remarqué d'imperfection en lui, mais une tendance perpétuelle à sa perfection, ce qui ayant été reconnu par Mgr le cardinal de Gênes, il avait conçu une telle estime de sa vertu qu'il voulait lui confier son âme et son salut. Dieu nous fasse la grâce, Monsieur, de nous abandonner entièrement, comme il a fait, entre le bras de sa divine bonté, et à moi de me soumettre, ainsi que vous faites, à toutes les afflictions de cette vie!

C'est dans ce souhait que je vous renouvelle les offres de mon obéissance, comme étant à la vie et à la mort, en l'amour de N.-S....

2414 — *THOMAS LUMSDEN, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

Octobre 1657.

Les peuples de ces quartiers septentrionaux sont beaucoup

---

a. Les mots *je pense qu'il* sont de la main du saint.

Lettre 2414. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. XI, 1re éd., p. 297.

mieux disposés à recevoir la vraie foi qu'ils n'étaient pas ci-devant... La grâce de Dieu n'a pas travaillé en vain cet été dernier. C'est par elle que j'ai eu le bonheur de ramener à l'Eglise quelques personnes de grande condition, qui ont abjuré leur hérésie; et tout ensemble j'ai confirmé de plus en plus les catholiques par les instructions que je leur fais et par les sacrements que je leur administre. J'ai même entrepris le voyage des îles Orcades et parcouru les contrées de Moray, Ross, Sutherland, Candie et Caithness, où il n'y a eu aucun prêtre depuis plusieurs années, et il n'y reste presque plus aucun catholique. Mais comme je commençais à travailler et que j'avais reçu à la foi un honnête homme du côté de Caithness, lequel m'invitait d'aller demeurer quelque temps en cette province, où il espérait la conversion de plusieurs, j'ai été obligé de tout quitter et de m'en revenir promptement, l'ennemi de notre salut ayant suscité une nouvelle persécution contre les catholiques par l'instigation des ministres, qui ont obtenu un mandement du Protecteur Cromwell, adressant à tous les juges et magistrats du royaume d'Ecosse, qui porte que, sur ce qui lui a été représenté, que plusieurs, principalement dans les provinces septentrionales, passent au papisme, et étant à propos d'en arrêter le cours et d'obvier à ce changement, il leur commande d'en faire une diligente perquisition, et particulièrement contre tous les prêtres, qu'il leur ordonne de faire mettre en prison et ensuite punir selon les lois du royaume. Or, comme le ministre de Bredonique est fort animé contre moi en particulier et cherche à me faire prendre, cela m'a obligé de me retirer des lieux où je n'étais pas en assurance et de chercher quelque abri, jusqu'à ce que l'on voie quel sera l'événement de cette persécution.

Je ne puis pas vous écrire plus en particulier l'état de nos affaires, de peur que nos lettres ne viennent à tomber entre les mains de nos ennemis.

2415. — A GUILLAUME DELVILLE

De Paris, ce 17 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu plusieurs de vos lettres. Je rends grâces à

Lettre 2415. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Dieu de ce que la sœur Radegonde [1] a recouvert la santé et qu'il la conserve à la sœur Marguerite [2]. Je les salue toutes deux et je me recommande à leurs prières.

M. Philippe est arrivé à Paris, mais il n'est pas venu céans; il s'est allé loger auprès de Saint-Nicolas-du-Chardonneret et y est tombé malade. Je l'ai fait visiter plusieurs fois.

Nous avons reçu le bon enfant qui est venu pour être frère et qui est à présent en retraite. Nous avons assez de coadjuteurs ; je vous prie de n'en plus envoyer.

J'ai parlé à notre assemblée du mémoire que vous m'avez envoyé. On parlera à M. Jacquier pour payer aux pauvres 2 sols de chaque ration de pain que le roi leur donne. On doute fort qu'il le veuille faire. On ne laissera pas de faire un effort et de vous avertir du succès. On a parlé aussi d'envoyer une troisième Fille de la Charité pour soulager les autres, ainsi que vous le proposez; et même les dames en sont demeurées d'accord, pourvu que Mademoiselle Le Gras la puisse donner. Je lui en parlerai pour le savoir.

Je suis bien aise que vous ayez vu Monsieur le duc de Navailles [3]. J'approuve que vous poursuiviez les parents de nos frères Lejeune [4] et Carpentier [5] à leur envoyer leurs titres, ainsi qu'ils l'ont fait espérer, ou

---

1. Sœur Radegonde Lesfantin.
2. Sœur Marguerite Chétif.
3. Philippe de Montault-Bénac, duc de Navailles, pair et maréchal de France, mort le 5 février 1685 à l'âge de soixante-cinq ans.
4. Jean-François Lejeune, né à Bapaume (Pas-de-Calais) le 9 juin 1637, entré dans la congrégation de la Mission le 1er mai 1654, reçu aux vœux au Mans le 23 septembre 1656.
5. Auguste Carpentier, né à Bapaume (Pas-de-Calais) le 18 octobre 1637, entré dans la congrégation de la Mission le 19 octobre 1655, reçu aux vœux le 23 octobre 16[illegible]

à payer leurs pensions, depuis que nous les entretenons. Lejeune fait bien, mais l'autre est un peu léger.

Je trouve fort bonne la résolution que vous avez prise de ne plus envoyer personne ici qui n'apporte son titre. Je vous prie de vous en ressouvenir et d'y ajouter qui n'ait de quoi s'habiller pour la première fois, car nous ne pouvons pas fournir à tant de personnes qui entrent au séminaire des soutanes, robes de chambre, manteaux, bonnets, pantoufles, etc. Lors donc que les nommés Le Grand, Masson, Caron et les autres deux que vous ne nommez pas, dont l'un a fait sa philosophie et l'autre sa rhétorique, auront leurs titres en main, bien valables et approuvés, et qu'ils auront du moins vingt écus pour leurs habits, vous les pourrez envoyer, si toutefois ils ont les conditions requises.

Si le bon prêtre que le peuple appelle le Père Joseph est soupçonné des opinions nouvelles, et que ce soit pour cela que les Jésuites lui sont contraires, il ne faudrait pas l'envoyer; car nous ne le recevrions pas, qu'il ne fût bien net de tels sentiments.

Je viens de voir la lettre que vous avez écrite à M. Alméras, en son absence. Il est encore à Bourbon, où il était allé boire des eaux et où il est tombé si grièvement malade qu'il y a reçu l'extrême-onction. On nous mande qu'il se porte mieux, grâces à Dieu.

Je vous remercie de l'avis que vous nous donnez à l'égard du frère Fr... Nous en userons, Dieu aidant, selon votre conseil, ensemble à l'égard de ceux qui nous pourraient écrire pour des postulants. Nous les renverrons à vous; et si je ne l'ai pas fait en la dernière occasion, c'est à cause de votre absence et que je pensais que la personne qui m'avait écrit était d'in-

telligence avec vous, à qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

M. Berthe est en visite vers nos maisons de Guyenne. Si celui duquel vous me dites qu'il n'a pas moyen d'avoir son premier habit, a les conditions avantageuses, envoyez-le, s'il vous plait, s'il a ses titres[6].

Suscription : A Monsieur Monsieur Delville, prêtre de la Mission, chez Mademoiselle Deslions, à Arras.

2416. — A LA DUCHESSE DE LIANCOURT

De Paris, ce 18 octobre 1657.

Madame,

Je vous fais ici un renouvellement des [offres de] mon obéissance perpétuelle, et à Monsieur le duc de Liancourt en votre personne, et cela avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie très humblement, Madame, de l'avoir agréable, et que je me donne l'honneur de vous entretenir de l'œuvre de la Providence de Dieu, que feu Mademoiselle Poulaillon[1] avait promue, et que vous, Madame, avez soutenue et protégée de vos bienfaits et de votre autorité, en qualité de dame insigne bienfaitrice, qui est autant à dire que fondatrice de ce bon œuvre, ainsi que les règles de cet œuvre, approuvées de Monseigneur l'archevêque, le déclarent.

6. Cette phrase est de la main du saint.

Lettre 2416 — L. a. — Dossier de Turin, minute.

1. Morte le 4 septembre 1657.

Vous avez pu savoir, Madame, le décès de cette bonne servante de Dieu, et comme, peu de jours après, l'on s'assembla chez Madame la duchesse d'Aiguillon, là où Madame la chancelière[2], Madame de Brienne, Mademoiselle Viole, M. Duplessis, M. Drouard et moi nous trouvâmes, pour voir s'il était expédient que l'on entreprît de soutenir et de régler cet œuvre-là, et, supposé qu'il le fallût, comme quoi il s'y fallait prendre. Or le résultat fut, après avoir fait lecture desdites règles approuvées, qu'on tâcherait de soutenir ce bon œuvre et de le diriger selon l'intention desdites règles, et que l'on convoquerait une assemblée de mesdites dames insignes bienfaitrices, censées fondatrices de cet œuvre, dont la reine est la première, vous, Madame, Madame la chancelière, Madame de Senecey, mesdites dames d'Aiguillon et de Brienne, pour traiter de cet affaire et commencer l'harmonie de cette conduite pour la perpétuer, avec l'aide de Dieu, qui vous a choisie des premières, Madame, avec feu Madame la marquise de Maignelay, et lequel vraisemblablement veut que vous soyez, pour le temps et l'éternité, l'un des principaux instruments dont il s'est servi pour conserver la pureté et la sainteté à plusieurs vierges, qui adoreront et glorifieront sa divine bonté dans le temps et l'éternité, et qui peut-être l'offenseraient et le maudiraient sans cela; et cependant qu'on se transporterait à la Providence pour tâcher de donner ordre aux affaires plus pressantes, et pour se défaire des religieuses qui y étaient, des pensionnaires et des filles de la communauté qu'on pourrait, et de réduire le nombre à quarante, si l'on pouvait, sauf à l'augmenter fait à fait qu'il y aurait de quoi[3].

2. Madeleine Fabri, épouse de Pierre Séguier.
3. Quitte à l'augmenter au fur et à mesure qu'il y aurait de quoi.

Et effectivement l'on y a travaillé, en sorte que plusieurs religieuses, plusieurs pensionnaires se sont retirées, comme aussi quatorze ou quinze filles, que les parents ont retirées, de sorte que le nombre des personnes de cette maison est réduit à environ quatre-vingts.

Et pource que mesdites dames ont jugé à propos que je me donne l'honneur de vous donner avis de tout cela, je le fais, Madame, avec la joie que votre bonté peut penser, et c'est, Madame, à trois fins : l'une qu'il vous plaise me mander si vous avez agréable d'honorer ce bon œuvre de la continuation de votre protection, et, cela posé, si vous avez agréable, Madame, de vous rendre en cette ville un jour de la semaine prochaine, et, au cas que vous ne le puissiez pas, d'envoyer une procuration en blanc portant permission à celle du nom de laquelle vous aurez agréable que le nom soit rempli, de déclarer que vous désirez continuer l'assistance que vous avez donnée à cette maison là jusques à maintenant, depuis le commencement de son institution, en qualité de bienfaitrice de cette maison-là, ou pour le moins d'écrire conformément à cela.

Voilà, Madame, le sujet de la présente et le renouvellement que je fais à Monsieur le duc de Liancourt et à vous des offres de mon obéissance perpétuelle, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

2417. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 19 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je rends grâces à Dieu derechef de ce que Rome

Lettre 2417. — L. s. — Dossier de Turin, original.

est nette de la contagion et que le commerce est rétabli. Je suis toujours en peine de ces Messieurs qui restent à Gênes, particulièrement de M. Simon, n'en recevant aucune lettre. Je le suis encore du retardement de M. Bonnet à partir pour Turin, parce que voici le temps que M. Martin doit commencer une grosse mission, et il n'a quasi personne pour l'aider. J'ai écrit à M. Le Vazeux d'aller à son secours, mais je ne sais s'il le pourra; et puis il y aura de l'occupation pour dix ou douze bons ouvriers, s'ils y étaient.

Je vous remercie du résultat que vous m'avez envoyé, avec votre chère lettre du 25 septembre, des entretiens que vous avez faits sur les vertus du bon M. Blatiron [1]. Nous sommes ici à parler de celles de feu M. Dufour, qui est un grand champ.

Je vous remercie de la dispense de mariage demandée par M. Mignot, curé de Laon, à qui je l'enverrai demain. Je ferai acquitter votre petite lettre de 61 livres pour les frais.

Dieu soit loué de ce qu'enfin le livre de M. Abelly a été présenté au Pape [2], et de l'avance que vous avez faite vers Mgr le cardinal Bagni, pour nous faire connaître par lui à Mgr le nonce! Sur quoi je vous dirai que Sa Seigneurie nous a fait l'honneur de venir céans 2 ou 3 fois, et que je suis allé chez lui pour le moins autant. Il m'a demandé une liste des compagnies qui se sont levées en France depuis la nôtre, portant le même nom et faisant les mêmes fonctions. Je l'ai dressée, mais je ne lui ai pas encore délivré.

Quant à ces Messieurs qui parlent d'aller au Tonkin

---

1. Le résumé de ces entretiens nous a été conservé par le ms. de Lyon, f° 230 et suiv.
2. Voir lettre 2305.

et à la Cochinchine, j'ai su qu'ils n'ont point d'autre dessein. Nous en avions un ici en retraite ces jours passés, qui se prépare au voyage.

C'est un grand sujet de consolation pour nous et de confusion tout ensemble de voir la grande bonté qu'il a plu à Dieu de donner à Messeigneurs les cardinaux de Sainte-Croix et Brancaccio pour notre petite compagnie, et des singuliers témoignages qu'ils vous en ont donnés depuis peu. J'en rends grâces à N.-S., et je le prie qu'il nous en rende dignes.

Voici un paquet du R. P. provincial de la Merci, qui nous fut porté trop tard vendredi dernier. Il m'a écrit que c'est pour demander à Rome des juges *in partibus*, qu'il y a une procuration en blanc et une lettre de M. de la Vrillière[3] pour M. Gueffier, et il désire que je vous prie de veiller sur l'expéditionnaire, afin qu'il apporte les diligences nécessaires à cet affaire.

Voici encore un billet que j'ai trouvé dans une lettre que m'a écrite M. Doublard, d'Angers, où vous verrez ce qu'il désire de vous. Nous lui avons payé tout l'argent qu'il vous avait laissé à Rome pour lui être rendu de deçà, ensemble celui qu'il avait mis entre les mains de M. Maillard, quand il arriva, de sorte que nous voilà hors d'affaires avec lui. Il voudrait un emploi; mais je me trouve bien empêché à lui en trouver un convenable.

M. Alméras est hors de danger, grâces à Dieu. Il est encore à Bourbon, et sur le point de venir à Moulins pour se remettre.

Quant à la proposition du collège de la Propagande,

---

3. Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière et de Châteauneuf sur-Loire, conseiller d'Etat en 1620, secrétaire d'Etat en 1629, commandeur, prévôt et maître des cérémonies en 1643, mort le 5 mai 1681 à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

béni soit Dieu de ce qu'on pense à cette pauvre et chétive compagnie pour servir à l'Eglise universelle! Si Sa Sainteté agrée la proposition, *in nomine Domini*, il lui faut obéir. Il semble qu'il sera à propos de pressentir si le gouvernement présent sera réduit à deux ou trois personnes et si Monsieur le secrétaire en sera l'une. Si cela est, il sera difficile de travailler utilement à ce bon œuvre; les familles où il y a deux chefs non subordonnés n'en ont aucun; les inférieurs qui désagréent la direction de l'un, recourent à l'autre. L'expérience du passé fait voir quel sera l'avenir. Nous penserons cependant aux personnes qu'il faut pour cela. M. Jolly conduira cependant la chose selon sa sagesse ordinaire et nous expliquera le détail des intentions de ces bons seigneurs pour l'un et l'autre desseins, celui des prêtres et celui des écoliers du collège, et fera faire un pèlerinage aux sept églises, afin qu'il plaise à Dieu nous faire la grâce de connaître sa volonté en ce grand affaire et de l'accomplir. Nous prierons Notre-Seigneur pour cela à même fin, et qu'il conserve et sanctifie ledit sieur Jolly et par lui le reste de sa famille.

Je suis, en l'amour de sa divine bonté, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL [4].

Dieu a disposé du bon M. de Colmoulin. Il n'est plus besoin de lui rien envoyer.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

---

4. Tout ce qui précède, depuis *béni soit Dieu*, est de la main du saint.

2418. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 19 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir trois de vos lettres, dont la dernière est du 9 septembre, qui nous confirme la réduction de Cracovie et l'entrée solennelle que le roi et la reine y ont faite, comme aussi la bonne disposition qui paraît dans les esprits et les affaires pour un entier rétablissement. Dieu en soit loué et glorifié! Ce sont des effets de la sagesse du roi et de la piété de la reine, qui attireront, comme j'espère, de nouvelles bénédictions sur leurs personnes sacrées et sur leurs Etats enviés, comme nous en prions sans cesse sa divine Majesté.

Je la remercie de tout mon cœur de l'arrivée des religieuses de Sainte-Marie et de M. Duperroy à Cracovie, et surtout de la meilleure disposition de ce bon malade et de la santé que les autres possèdent et que vous possédez. Plaise à Dieu de vous y maintenir! Je salue humblement ces bonnes filles, nos chers confrères et les sœurs de la Charité. M. Sergent n'est pas encore arrivé, que je sache; quand il le sera, j'aurai grande joie d'apprendre de sa bouche le détail de toutes choses.

Il y a déjà 3 semaines que j'ai fait dire à M. Lévêque, en l'absence de Madame des Essarts, que très volontiers nous lui paierons le port de nos lettres. Il n'est pas juste que pour cela nous soyons à charge à la reine, qui nous est si bonne. Nous aurons donc soin de les payer, Dieu aidant, et moi de prier et de faire prier Dieu pour votre personne et vos conduites.

Lettre 2418. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

Vous ne me dites rien de M. Desdames; Dieu veuille que vous et M. Duperroy le puissiez rejoindre bientôt!

Je suis de vous et d'eux, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'oubliais de vous dire que M. Alméras est hors de danger, grâces à Dieu. Il est encore à Bourbon, où il était tombé malade.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Varsovie.

2419. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 19 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres depuis que je ne vous ai écrit, des 29 septembre et 5 de ce mois. Puisque vous ne pouvez régler vos travaux dans les missions selon vos forces, à cause que le peuple vous accable, il faut espérer que N.-S. vous soutiendra pour vous empêcher de succomber. Nous l'en prions souvent, et je le remercie de ce qu'il a changé le cœur à M. de Musy, ou du moins qu'il l'a disposé à s'éprouver encore en vous allant aider à la mission de Bra. Je vous ai dit que j'ai prié plusieurs fois M. Le Vazeux d'aller aussi à votre secours, et je presse toujours M. Jolly de vous envoyer en diligence M. Bonnet. Je n'ai pas nouvelles qu'ils

---

Lettre 2419. — L. s. — Dossier de Turin, original.

soient encore partis ni l'un ni l'autre; mais le bon Dieu ne manquera pas d'avoir égard à votre besoin, puisqu'il regarde son service, et d'y remédier d'un côté ou d'autre.

Je vous ai mandé aussi que nous vous enverrons bientôt quatre ou cinq prêtres, tant pour rétablir la maison de Gênes que pour renforcer la vôtre, et que nous sommes pleins de reconnaissance de la grâce que Mgr le marquis nous veut faire de vous aider à loger et entretenir ceux-là même qui ne seront pas pour vous, afin de se former à la langue, en attendant que Gênes soit purifié et notre famille en état de travailler. Je vous prie de lui en faire de grands remercîments de notre part et de l'assurer de notre obéissance et de nos prières, quoique indignes eu égard à son mérite et à notre chétiveté, mais qui seront toujours accompagnées de grands sentiments de révérence, de gratitude et d'amour, tels que les enfants les doivent à leurs bons pères et bienfaiteurs.

Puisque ce bon seigneur pense encore à l'affaire de Saint-Antoine et qu'il veut en avoir des nouvelles de Rome avant de traiter de l'établissement de Savigliano, il faut attendre ce qui en arrivera et tâcher d'accomplir tout ce qu'il ordonne. Peut-être sera-t-il le premier à vous excuser vers ces Messieurs de Savigliano, si vous n'allez habiter en leur ville, quand vous lui aurez représenté que cela ne se peut aux conditions qu'ils le demandent, à cause de notre règle et de notre usage, qui ne nous permettent de confesser et de prêcher aux villes où nous sommes établis. J'attends que vous me mandiez de quel biais il aura reçu cette difficulté, et la résolution qui sera prise ensuite sur la proposition de ce nouvel établissement.

Je loue Dieu de la disposition où est Mgr l'arche-

vêque de vous employer aux exercices des ordinands et à la conduite d'un séminaire, et de ce que Mgr le marquis, qui embrasse toute sorte de bonnes œuvres, agrée que vous travailliez à ceux-là. Vous pouvez penser, Monsieur, que nous serons fort consolés, s'il plaît à Dieu de vous y employer, mais je pense que vous ne devez pas vous engager à l'un ni à l'autre, que les hommes que nous vous préparons ne soient arrivés; et alors vous verrez si les choses seront en état de commencer ces biens-là, pour les joindre aux autres que vous faites. Je prie N.-S., Monsieur, qu'il bénisse vos saintes intentions et qu'il sanctifie de plus en plus votre âme, vos conduites et votre famille. Je les estime et chéris beaucoup, et je les embrasse tendrement. Ménagez, je vous prie, votre santé, pendant que nous continuerons de la demander à Dieu, qui, par sa bonté infinie, nous a conservé M. Alméras, lequel a été à l'extrémité à Bourbon, où il était tombé malade, et qui est à présent hors de danger.

Ce sont toutes nos nouvelles. Je n'en reçois plus aucune de Gênes, sinon que de Rome on me mande que ceux que la contagion nous a laissés se portent bien.

Le jeune homme de Savigliano qui est céans depuis trois semaines ou environ ne nous paraît pas assez disposé pour embrasser notre manière de vie. Il se plaint de ce que vous ne lui en avez pas dit toutes les pratiques et les difficultés. Il avoue sa répugnance à plusieurs choses et sa curiosité pour voir Paris, qui a contribué à lui en faire entreprendre le voyage. Il s'est trouvé plus irrésolu à la fin de sa retraite qu'au commencement. Il va visiter souvent ses compatriotes, et je pense que, s'il avait de l'argent, il serait déjà parmi eux. Il est encore céans, sans nous dire ouvertement ses desseins, en attendant de vos lettres, pour réponse

à celles qu'il vous a écrites, qu'il désire, ce semble, impatiemment. Je ne sais s'il s'attend à quelques secours de M. son père, ou pour s'en retourner, ou pour se mettre en pension. Tant y a que nous en espérons peu de chose pour la compagnie. Néanmoins nous l'avons accueilli et traité le plus cordialement et suavement qu'il nous a été possible, et continuerons jusqu'au bout. Il a le naturel fort bon; mais, si Dieu l'appelle en la compagnie, il ne lui a pas encore donné le courage de s'y déterminer.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je pensais vous envoyer trois prêtres au premier jour et un autre ensuite pour apprendre le langage, à l'effet d'en laisser un ou [deux] chez vous et d'envoyer les autres à Gênes; mais l'un d'eux m'a paru moins propre pour ce pays-là. M. Jolly me mande que ce bon prêtre de Monseigneur de Bethléem est allé à Notre-Dame-de-Liesse et qu'il le vous enverra dès qu'il sera de retour. Il m'écrit aussi de quelque proposition qu'on lui a faite à Rome touchant un nouvel emploi pour la compagnie. Je dis ceci à l'oreille de votre cœur seulement. Il faut attendre le bon plaisir de Dieu et prier cependant.

Je vous embrasse avec toutes les tendresses de mon cœur, et votre chère famille aussi [1].

Au bas de la première page : M. Martin.

---

1 Ce post-scriptum est de la main du saint.

2420. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS

De Paris, ce 20 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre et beaucoup de joie de celle que la maison du Mans a reçue de votre arrivée. Je vous dis avec elle que vous y soyez le bienvenu, et je vous y embrasse en esprit de toute mon affection, priant N.-S. qu'il y bénisse votre personne et votre conduite.

L'humble sentiment que vous avez de vous-même me fait espérer qu'il le fera, parce que la connaissance que vous avez de la faiblesse humaine vous fera agir avec plus de circonspection et de retenue et avec plus de confiance et de recours en Dieu.

Je pense que vous savez qu'un supérieur particulier ne doit rien changer ni innover en sa famille que par l'ordre du visiteur ou du général; et ainsi vous avez fait sagement de n'avancer pas l'heure de votre conférence des vendredis sans en avoir notre avis; et vous ferez encore bien de ne pas faire sitôt ce changement.

Nous tâcherons de vous envoyer le prédicateur que vous demandez, ou du moins un bon chantre. Cependant faites, s'il vous plaît, le mieux que vous pourrez.

M. Alméras, qui a été malade à l'extrémité à Bourbon, est hors de danger, grâces à Dieu, en qui je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je vous supplie de nous excuser si nous ne vous en

Lettre 2420. — L. s. — Dossier de Turin, original.

voyons quelqu'un plus propre pour votre grand et petit séminaire, et d'appliquer à l'un et à l'autre ceux que vous avez de plus propres. Nous ne pouvons faire mieux que cela pour cette année, en laquelle nous sommes obligés de remplir tant de places vides.

Le dernier clerc que nous avons envoyé [1] a grand tort de ce qu'il ne s'applique comme il faut aux lettres humaines et s'opiniâtre si fort à la philosophie, que la raison veut qu'il diffère jusques à ce qu'il soit bon humaniste. Il s'est donné à Dieu pour faire sa volonté et non la sienne propre; jamais il ne fera rien qui vaille, s'il fait autrement [2].

Au bas de la page : M. Laudin.

2421. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 20e octobre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

L'assemblée vit hier vos lettres et vos mémoires envoyés de Laon et de Reims, des 10 et 15 octobre. Elle vous permet de prendre cinq cents livres et de les tirer sur Mademoiselle Viole, savoir cent soixante et douze livres pour les pauvres curés, pauvres languissants et autres besoins dont vous parlez par la première, qui regardent les doyennés de Guise, où vous avez passé, et trois cent vingt-huit livres pour les pauvres que vous trouverez en la plus grande nécessité, faisant en tout ladite somme de 500 livres.

---

1. Jean Descroizilles. (Cf. l. 2440.)
2. Le post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 2421. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Outre cela, vous tirerez encore sur ladite demoiselle Viole vingt-une livres, pour en faire dire des messes aux plus pauvres prêtres, à l'intention des bienfaiteurs. Voilà ce que je vous puis dire pour cette heure. Dieu vous bénisse et conserve!

Le frère Ducournau a reçu les lettres que vous lui avez envoyées dans un sac de toile noire, qu'on avait ouvert, où il a trouvé un crucifix.

Je suis, en l'amour de N.-S., mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A mon frère le frère Jean Parre, de la Mission, chez M. de Séraucourt, conseiller du roi et lieutenant criminel, à Reims.

2422. — A EDME MENESTRIER, SUPÉRIEUR, A AGEN

De Paris, ce 21 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 13 et 20 septembre, qui ne contiennent rien qui requière réponse. J'espère que, si Mgr d'Agen [1] ne vous en a pas fait sur les choses que vous lui avez proposées, M. Le Cat, qui est votre ami, lui fera faire attention à vos besoins et vous pourra procurer quelque consolation. Pour moi, qui n'ai pas eu l'honneur de le voir, ni de lui écrire sur le sujet de son affliction, je n'aurais pas le courage de lui en parler. Je n'ai pas encore vu non plus ledit sieur Le

---

Lettre 2422. — L. s. — Dossier de Turin, original.
1. Barthélemy d'Elbène (1638-1663).

Cat, et ne sais s'il est arrivé, ni en quel lieu est ce bon prélat. Dieu veuille pourvoir à vos affaires par sa providence adorable, et vous faire la grâce de les abandonner avec votre personne à sa sainte conduite, sans désister d'y faire de votre côté tout ce que vous pourrez raisonnablement !

Nous n'avons rien de nouveau de deçà, sinon que M. Alméras, qui a failli à mourir, est hors de danger, grâces à Dieu, s'étant porté de mieux en mieux depuis avoir reçu l'extrême-onction à Bourbon, où il était tombé malade.

Nous apprenons de Rome que ceux que la peste nous a laissés à Gênes sont en bonne santé, grâces à Dieu.

M. Berthe a-t-il passé chez vous? J'embrasse votre cœur et votre famille de toute l'affection du mien, qui est en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL
i. p. d. l. M.

Depuis la présente écrite, j'ai reçu votre lettre du 12, avec le livre du R. P. jésuite[2], dont je le remercie. Je ne vous en saurais encore rien dire, parce que je ne fais que le recevoir présentement.

Suscription : A Monsieur Monsieur Edme.

---

2. Maïse du Bourg, de la Société de Jésus né en 1598, mort à Limoges le 3 mars 1662, auteur du livre *Le jansénisme foudroyé par la bulle du Pape Innocent X, et l'histoire du jansénisme, contenant sa conception, sa naissance, son accroissement et son agonie* (Bordeaux, 1657, in-12). Dans la pensée de l'auteur, cet ouvrage devait servir particulièrement, ainsi qu'il le dit dans sa préface, « aux zélés et catholiques missionnaires..., surtout à la campagne dans leurs missions ».

2423. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES

De Paris, ce 21 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres du 30 septembre et 3 octobre. Je loue Dieu de la consolation que vous avez reçue de la visite, et pareillement de celle que M. Berthe en a emportée de votre maison, laquelle, comme j'espère, fera usage de ses avis.

Nous attendons que M. Langlois soit hors d'affaire, pour vous le renvoyer, et avec lui un autre prêtre; cependant je vous prie d'avoir patience.

Le frère Robineau dit qu'il vous a mandé avoir formé opposition au décret de la terre d'Abbeville à fin de distraction, et que depuis on ne nous a rien fait signifier. C'est signe, dit-il, que, si l'adjudication a été faite, la distraction vous a été accordée, ou, si l'on l'avait omise, le décret ne serait pas valable à votre égard.

M. Alméras nous a pensé échapper en une grande maladie qu'il a eue à Bourbon; mais, grâces à Dieu, il est à présent hors de danger.

Nous apprenons de Rome que ceux que la peste nous a laissés à Gênes sont en bonne santé, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la page : M. Rivet.

Lettre 2423. — Dossier de Turin, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

2424. — AU FRÈRE MARTIN BAUCHER, FRÈRE COADJUTEUR, A SAINTES [1]

De Paris, ce 21 octobre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Le long temps qu'il y a que j'ai reçu votre lettre n'empêche pas que je ne sente encore la consolation que j'en ai reçue. Je rends grâces à Dieu de la charité qu'il vous a donnée, qui passe les mers en désir, à même temps que vous l'exercez en effet. C'est le moyen de vous rendre agréable à Dieu d'étendre ainsi vos affections pour son service. Devant lui, la volonté est réputée pour l'effet. Pourquoi donnerait-il un poids éternel de gloire aux saints merveilleusement grand pour un peu de peine qu'ils ont souffert en cette vie, qui n'a fait que passer, sinon à cause qu'ils ont souhaité de souffrir et de lui plaire infiniment, si cela leur eût été possible ? Et c'est pour cet amour que Dieu les récompense infiniment. Assurez-vous, mon cher Frère, qu'il ne laissera pas sans récompense ce zèle qui vous porte à Madagascar pour contribuer au salut des âmes, et à Gênes pour assister nos confrères affligés. J'espère même qu'il vous augmentera sa grâce pour le servir à Saintes avec plus de paix et de fruit pour votre âme, attendant que sa Providence vous appelle ailleurs. Continuez à vous offrir à elle pour tous les endroits de la terre et pour toutes les choses auxquelles sa bonté trouvera bon de vous employer, car elle s'honore de cet abandon; mais

---

Lettre 2424 — Dossier de Turin, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

1. Martin Baucher, né à Epône (Seine-et-Oise), entré dans la congrégation de la Mission en janvier 1653, reçu aux vœux à Saintes le 13 janvier 1656.

continuez aussi de remettre tous vos désirs à sa disposition, vous estimant indigne qu'elle pense à vous et trop heureux qu'elle vous souffre seulement au lieu où vous êtes. Certes, j'ai été bien édifié de voir sur la fin de votre lettre la déposition que vous faites en ses divines mains de votre propre volonté; c'est une marque de la grâce que N.-S. a mise en vous pour accomplir la sienne partout et en toutes choses. *Amen.*

Notre frère Le Roy n'a pas été fidèle; il est sorti pour la 2e fois de la compagnie. On dit qu'il demeure chez un laboureur, auprès de Villepreux, où il sert de charretier. Votre cousin Aubin [2] fait fort bien en Piémont, et notre frère Joustel [3] à Toul. Je les recommande tous à vos prières et je m'y recommande moi-même, qui suis votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2425. — À GUILLAUME DESDAMES

De Paris, ce 22 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Deux sujets m'obligent de vous écrire : le 1er est l'occasion que m'en donne le retour en Pologne d'un domestique de la maison de la reine, qui est ici; et le second est le plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous de vous-même.

---

2. Aubin Gontier, alors à Turin.

3. Louis Joustel, né à Epône (Seine-et-Oise) le 22 juillet 1630, entré dans la congrégation de la Mission le 16 juin 1655, reçu aux vœux à Toul le 31 mai 1657.

Lettre 2425. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

Comment vous portez-vous, Monsieur ? Etes-vous en repos depuis la dernière lettre que j'ai reçue de votre part, où je vous ai vu, d'un côté, en bonne santé, et, d'un autre, dans le ressentiment du trouble et des dommages que la dernière attaque des Suédois avait apportés à la pauvre ville de Varsovie ? Il y a apparence que oui, par la grâce de Dieu, en ce qu'on a donné la chasse à ces gens-là, et que M. Ozenne me mande qu'il espère être bientôt auprès de vous et d'y mener M. Duperroy, qui se porte mieux. Oh! quelle nouvelle! J'en suis sensiblement consolé; mais je le serai incomparablement davantage quand je saurai qu'en effet vous êtes consolé de leur présence et jouissant de la douceur de la paix, après une si longue et fâcheuse agitation qui vous a séparés. Plaise donc à Dieu, Monsieur, de vous réunir et de vous donner à tous les forces de corps et d'esprit nécessaires pour répondre à ses desseins! Je ne doute pas que la fermeté qu'il vous a donnée parmi les dangers et les secousses passées, ne soit le fondement sur lequel il établira la compagnie en Pologne, et que le bon usage que vous avez fait de tant et tant d'épreuves, n'attire bénédiction sur elle et sur ses emplois. Vous nous avez tous édifiés par votre patience et vos conduites, et je n'y pense jamais qu'avec un grand sentiment de reconnaissance vers Dieu et de tendresse vers vous. Plaise à N.-S., Monsieur, d'accomplir les desseins qu'il a sur votre personne!

Vous avez su les grandes pertes que nous avons faites de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar et qui sont allés à Dieu; et à Gênes, de Messieurs Blatiron, Dupont, Ennery, François Vincent, Tratebas et Boccone, que la peste nous a ravis. C'étaient de fort bons ouvriers, qui

ont sauvé leurs âmes en les perdant pour le salut du prochain, ainsi que N.-S. l'a dit et pratiqué. Nous espérons que ce seront comme autant de grains de froment jetés en terre, qui produiront grand nombre d'autres bons missionnaires.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Desdames, prêtre de la Mission, à Varsovie.

2426. — A NICOLAS DUPERROY

De Paris, ce 22 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Dieu seul, qui mortifie et vivifie, vous peut faire connaître la consolation que j'ai reçue d'apprendre que, de trois fistules que vous aviez à l'estomac, il ne vous en reste qu'une, et que celle-là se guérit comme les autres, en sorte que vous avez été en état de voyager, puisque vous êtes allé à Cracovie. Dieu soit à jamais glorifié de vous avoir tiré du danger où vous avez été, et veuille, par son infinie bonté, achever ce qu'il a commencé, en vous redonnant une parfaite santé! J'ai souvent fait part à la compagnie des grâces que Dieu a mises en vous, et du bon usage que vous en avez fait parmi les fâcheux accidents qui vous sont arrivés, afin de l'en consoler et l'exciter à en remercier Dieu et à

Lettre 2426. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

le prier de conserver une personne qui nous est si chère que vous. Or sus, Monsieur, ménagez-vous donc et faites tout ce que vous pourrez pour vous bien porter. J'ai prié M. Ozenne de ne rien épargner pour vous rétablir, et j'espère que le bon Dieu ne nous refusera pas cette grâce, attendu qu'il y va de son service et qu'il semble disposer les choses pour donner moyen aux missionnaires de travailler en Pologne d'une autre sorte qu'ils n'ont pu faire jusqu'à présent. Nous vivons dans cette espérance, et je suis de plus en plus, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Duperroy, prêtre de la Mission, à la cour de la reine de Pologne.

2427. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 22 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens d'apprendre qu'il y a ici un jeune homme qui est au service des demoiselles d'honneur de la reine de Pologne, qui part demain pour s'y en retourner, ce qui me donne occasion de vous faire la présente pour vous assurer de notre bonne disposition et des prières que nous faisons pour la vôtre et pour nos chers confrères. Je veux croire qu'elle vous trouvera réunis à Varsovie, après avoir été si longtemps séparés.

Lettre 2427. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

Si j'en étais certain, j'en aurais une joie incomparable, et déjà cette espérance me console fort. Voilà comme Dieu fait pour l'ordinaire : il divise et puis il rejoint, il éloigne et puis il rapproche; il ôte et puis il rend; enfin il détruit et rétablit, en sorte qu'il ne laisse rien de permanent en cette vie, ni personne qui demeure toujours en un même état. Béni soit son nom de ce que le grand orage a passé et que le calme revient! Nous demandons souvent à sa divine bonté qu'elle vous le donne tout entier, en rétablissant le royaume en sa première tranquillité, qu'elle conserve et sanctifie Leurs Majestés; qu'elle étende et affermisse leur autorité, et vous fasse la grâce, Monsieur, de contribuer quelque chose à leurs pieux desseins. Si vous êtes tous trois ensemble et autant unis de cœur que de présence, par la vertu du Saint-Esprit, qui est le lien du Père et du Fils, il y a sujet d'espérer que Dieu sera glorifié en vous et par vous tous, et que le public en recevra service et consolation. Et peut-être que voilà l'heure voulue où vous commencerez à travailler en vrais missionnaires selon nos fonctions.

Nos retraites sont tantôt avancées. Quelques-uns sont déjà allés en mission, et d'autres se disposent pour y aller. Nous les disperserons en deux ou trois bandes, afin de parcourir une partie de ce diocèse cet hiver. Nous ne laisserons pas, Dieu aidant, de remplacer ceux que Dieu nous a ôtés à Gênes et à Madagascar, sinon tous, au moins la plupart. L'établissement de Turin, qui commence d'être connu et beaucoup employé, a besoin de renfort; nous tâcherons de lui en donner, et peut-être aussi à la maison de Rome, au sujet d'un nouvel emploi dont on parle. Le reste de nos maisons va son train; il me semble que Dieu y est servi et que les âmes en sont aidées. M. Berthe est en-

core dans le cours de ses visites. Nous n'apprenons rien de nos missionnaires d'Ecosse et des Hébrides, et, qui pis est, nous ne pouvons les envoyer visiter, ni les secourir ; les Anglais l'empêchent. M. Le Vacher, d'Alger, qui est ici pour les affaires du consul, presse pour s'en retourner; mais il n'a pas encore ce qu'il demande; nous y travaillons. M. son frère est seul à Tunis, accablé de travail et plein de courage. M. Dehorgny est toujours supérieur aux Bons-Enfants, et M. Alméras est à présent à Moulins, convalescent d'une grande maladie qu'il a eue à Bourbon. M. Brin est supérieur à Troyes et fait à présent la mission à Sézanne avec 10 ou 12 prêtres que nous lui avons envoyés et qu'il a menés. Mgr l'évêque y doit aller administrer la confirmation. Voilà nos petites nouvelles.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie.

2428 — A HUGUES PERRAUD

De Paris, ce 23 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N. S. soit avec vous pour jamais!

La joie que j'avais de la convalescence de M. Alméras n'a pas été longtemps sans quelque mélange de douleur, puisque par votre dernière vous me donnez avis de sa rechute, qui m'afflige fort. Je n'en ai pas

---

Lettre 2428. — L. s. — Dossier de Turin, original.

voulu donner connaissance à M. son père, parce qu'il en serait en peine. J'attendrai votre première lettre avant d'en rien témoigner à personne, espérant que son mal n'aura pas eu de suite et que je ne serai pas obligé de publier une fâcheuse nouvelle, après en avoir annoncé une bonne. Si néanmoins il plaît à Dieu d'en ordonner autrement, il faudra s'y soumettre. J'attribue ce nouvel accident à la fatigue du chemin : peu de chose abat un corps faible; et puis une grande maladie ne s'en va jamais tout à coup; elle laisse toujours quelques incommodités, qui font que le malade, dans les bons jours de sa convalescence, en trouve de bien mauvais. La santé ne revient que petit à petit; et ainsi, Monsieur, il ne faut pas s'étonner si celle de M. Alméras vous paraît encore éloignée. Il faut espérer de la bonté de Dieu qu'avec le temps et les remèdes elle lui sera rendue. Je sais que vous y employez toute votre industrie et celle d'autrui avec un si grand cœur qu'il semble avoir en soi tous les cœurs de la compagnie, où il n'y en a pas un qui ne s'estimât bien heureux d'assister ce cher malade. Mais comme il n'y a que vous et le bon frère qui lui soyez présents, nous nous reposons tous sur votre affection et vos sollicitudes, nous contentant de compatir à vos peines et de les offrir à Dieu avec vos personnes. Continuez, s'il vous plaît, à me donner de vos lettres.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M

Suscription : A Monsieur Monsieur Perraud, prêtre de la Mission, à Moulins.

2429. — AU FRÈRE JEAN PARRE, A REIMS

De Paris, ce 24e octobre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai été chargé de vous écrire par une personne de piété pour vous prier, comme je fais, tandis que vous êtes à Reims, de visiter secrètement la famille de M. Ramssant, et, si vous la reconnaissez en grande nécessité, de lui faire distribuer quatre ou cinq écus; et en écrivant à Mademoiselle Viole ce que vous aurez fait sur ce sujet, elle vous fera tenir l'argent déboursé; mais que ce soit par un billet à part, en sorte qu'il n'y ait que Mademoiselle Viole qui en ait connaissance.

Nous avons fait arrêter deux places au coche de Reims pour M. Bajoue et un autre prêtre, qui partiront vendredi pour aller faire la mission à Sillery [1]. Je vous prie de vous trouver à Reims le jour qu'ils y arriveront, pour les recevoir et les conduire sur les lieux et leur donner les adresses et les assistances que vous pourrez. Et si vous pouvez cependant aller faire un tour pour arrêter un logis et préparer deux lits, cela serait bien. Lorsqu'ils seront logés et en état de travailler, vous pourrez vous en aller vaquer à vos affaires.

Je suis cependant, en l'amour de N.-S., mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Lettre 2429. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Dans la Marne. C'est fort probablement la mission dont parle Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. I, sect. II, § 5, p. 39.

2430. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 24 octobre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous écris à Reims et à Rethel en même temps pour vous dire que nous avons fait arrêter deux places au coche de Reims qui partira vendredi prochain, pour M. Bajoue et un autre prêtre, que nous envoyons faire la mission à Sillery. Je vous prie de vous trouver à Reims, le jour qu'ils y arriveront, pour les recevoir et les conduire sur les lieux et leur donner les adresses et les assistances que vous pourrez, et si vous pouvez cependant y aller faire un tour pour arrêter un logis et préparer des lits, cela serait bien. Lorsqu'ils seront logés et en état de travailler, vous pourrez les laisser là et aller à vos affaires.

Je vous parle d'une autre chose en la lettre que je vous adresse à Reims, et je vous y adresse quelques lettres.

Je suis en N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A mon frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Rethel.

Lettre 2430. — L. s — Dossier de Turin, original.

2431. — A FRANÇOIS VILLAIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES[1]

De Paris, ce 25 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 19, où vous me demandez si j'entends qu'en prenant le soin d'instruire Messieurs du séminaire, vous leur fassiez le catéchisme du samedi, que vous veilliez sur l'office divin et fassiez faire les retraites à ceux qui arrivent de nouveau. A quoi je réponds, Monsieur, que vous ferez bien de vous tenir à la conclusion de votre lettre, où vous dites que vous ne ferez en cela que ce qui vous sera ordonné. C'est à votre supérieur, ou à son assistant, de régler ces choses et de les faire faire par vous, ou par d'autres, lorsqu'ils ne peuvent pas y vaquer eux-mêmes.

Je sais bien qu'il serait utile que vous fissiez le catéchisme, comme une suite de vos leçons, que vous eussiez la conduite de l'office divin, pour y garder toujours les mêmes mesures, et que vous fussiez le directeur de ces Messieurs en leurs exercices spirituels, afin de les mieux connaître; ce qui suppose néanmoins que vous y fussiez employé par ceux qui ont la conduite de la maison, y ayant bénédiction de Dieu dans les actions faites par obéissance; mais je sais bien aussi, Monsieur, que vous ferez la volonté de Dieu si vous ne vous mêlez pas de ces choses, lorsqu'on trouvera bon

---

Lettre 2431. — Dossier de Turin, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Il y a encore à Turin la minute de cette lettre, écrite par le secrétaire.

1. François Villain, né à Paris le 10 avril 1605, entré dans la congrégation de la Mission le 24 décembre 1640, trois mois après avoir reçu la prêtrise, mort au séminaire de Troyes le 19 juillet 1658.

de les commettre à d'autres. Les supérieurs voient mieux ce qu'ils ont à faire qu'un particulier, et chacun doit estimer qu'ils ont de bonnes raisons pour faire ce qu'ils font, encore que ces raisons-là lui soient cachées; comme, en effet, ils doivent avoir considéré le pour et le contre avant de se déterminer aux choses de quelque importance. Et outre que vous ferez la volonté de Dieu, qui est sans doute votre prétention, vous vous conformerez à l'usage de tous les séminaires et même des collèges, où les régents dépendent du chef et du principal, en sorte qu'ils ne font que ce qu'il veut, et que cela même qu'ils font, ils ne le font qu'en la manière qu'il ordonne. Je vous prie, Monsieur, au nom de N.-S., de vous tenir à cette règle et de vous assurer que Dieu aura très agréable votre soumission et que non seulement il bénira votre personne, mais encore vos exercices, en l'avancement du séminaire. C'est la prière que je refais à la divine bonté, en l'amour de laquelle je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2432. — *LES ADMINISTRATEURS DE L'HOPITAL DE CHATEAUDUN*[1] *A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Nous avons reçu celle que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, du sixième du courant, pour répondre à laquelle nous nous sommes fait représenter quelques articles non signés, outre ceux accordés et arrêtés lors de l'établissement des sœurs de cette maison[1], *lesquelles vous pourront assurer que lesdits articles s'observent presque tous, à la réserve des*

Lettre 2432. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Les Filles de la Charité étaient venues à l'hôpital de Châteaudun en 1655, appelées par Madame de Varise.

clôtures, lesquelles on exécutera pareillement aussitôt que nous le pourrons faire.

Assurez-vous que, outre que nous sommes satisfaits d'elles, que, étant établies et envoyées de votre main, nous nous considérons comme étant, Monsieur, vos très humbles et obéissants serviteurs.

Bremont, ... Guermeau [2].

A Châteaudun, ce 25 octobre 1657.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, général de la Mission, en sa maison St-Lazare, à Paris.*

2433 — A CHARLES OZENNE, SUPÉRIEUR, EN POLOGNE

De Paris, ce 26 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai rien à vous dire de nouveau, parce que je n'ai pas reçu de vos lettres depuis ma dernière de la semaine passée et qu'il n'y a que deux jours que je vous ai écrit amplement, ensemble à Messieurs Desdames et Duperroy, par l'homme de chambre des demoiselles d'honneur de la reine, que je n'ai pas vu, mais qu'on m'a dit qu'il s'en retourne. Je prie N.-S. qu'il soit la vie de notre vie et l'unique prétention de nos cœurs, qu'il conserve le roi et la reine et donne bénédiction à leurs conduites, en sorte que tout aille selon le bon plaisir de Dieu et celui de Leurs Majestés.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Ozenne.

---

2. La lettre est signée de trois noms; nous omettons le second, qui est complètement illisible.

Lettre 2433 — L. a. — Dossier de Cracovie, original.

2434. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce vendredi 26.

Je supplie très humblement votre charité me permettre la supplier de donner demi-heure de votre temps à notre sœur Françoise, ainsi qu'elle s'y attend, demain samedi, et de surseoir la résolution que vous avez à prendre pour en disposer jusques à ce que j'aie eu l'honneur de vous parler, non seulement pour son intérêt, mais pour celui de la compagnie, qui a grand besoin d'être un peu éclairée pour se conduire avec prudence et discrétion, et moi plus que pas une, qui suis, mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

2435. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 26 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 14. Je suis affligé de l'indisposition de Mgr le marquis, et je prie N.-S. qu'il lui redonne une parfaite santé. Je rends grâces à Dieu du support qu'il donne à ce bon seigneur pour nous, particulièrement à l'égard de notre inutilité vers les habitants de Savigliano; car vous dites qu'il ne désire en aucune façon altérer notre Institut, qui ne nous permet pas de prêcher et de confesser aux villes où nous sommes établis. Après quoi Dieu disposera de la proposition de cet établissement comme il lui plaira, et nous ferons ce que mondit seigneur nous commandera.

Lettre 2434. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Lettre 2435. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je m'imagine que la présente vous trouvera à Bra. Je vous compatis grandement, sachant que vous y êtes accablé de travail et peu soulagé; et la crainte que j'ai que vous succombiez m'épouvanterait sans l'espérance que j'ai que Dieu sera votre force, et que, de votre côté, vous tâcherez de vous ménager, comme je vous en prie. Au commencement de nos missions, nous ne prêchions qu'une fois le jour, et le soir nous faisions un petit catéchisme; si vous pouvez faire de même, cela sera bien, en attendant que vous ayez du secours. J'avais prié par deux ou 3 lettres M. Le Vazeux de vous aller aider; et comme il a reçu la première lettre, il m'a mandé qu'il ne pouvait quitter, à cause que leur grande affaire est sur le point d'être terminée, et que son éloignemnet donnerait de l'avantage aux parties adverses, mais que, au lieu de lui, il vous allait envoyer M. Mugnier, qui est bon prédicateur. Je crains qu'il ne sache pas assez l'italien pour vous soulager d'abord.

Voici que nous avons fait partir aujourd'hui trois prêtres et un frère dans le coche de Lyon pour aller à Turin, savoir Messieurs Beaure, Laurence et Stelle et le frère Paquinot [1], tous bons et bien intentionnés. Je vous prie de donner ordre qu'en votre absence ils soient reçus et logés, et que rien ne leur manque.

Le jeune homme de Savigliano est toujours céans, attendant des nouvelles de son père et des vôtres. Il ne peut se résoudre d'entrer en la compagnie, parce que, à mon avis, il a trop d'affection au monde, et il ne peut néanmoins nous quitter, d'autant que l'argent lui manque. Que faire à cela ?

---

1. Georges Paquinot, né à Coussey (Vosges) le 28 juin 1636, entré dans la congrégation de la Mission le 11 août 1655, reçu aux vœux le 12 octobre 1657.

J'embrasse votre cœur et votre famille, et suis de l'un et de l'autre, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

2436. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 26 octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne réponds point à votre dernière lettre, parce que je ne l'ai pas encore reçue.

Un des anciens religieux de céans nous a priés d'obtenir à Rome un autel privilégié pour Saint-Sauveur [1] de Melun, diocèse de Sens. Je vous prie de le faire demander, comme aussi des *extra tempora* pour nos frères *Jacobus Deslions, clericus Atrebatensis; Lucas Plunket, dioecesis Medensis, hibernus* [2].

Voici une lettre pour Jean Félix, garçon tailleur, qui a mandé à sa mère qu'il est votre domestique; et cette bonne femme a donné à un de nos prêtres de Troyes vingt-huit livres dix sols, pour les faire tenir à ce fils, auquel je vous prie de les donner avec la lettre; nous vous en tiendrons compte.

Nous avons fait partir aujourd'hui trois prêtres pour Turin, savoir Messieurs Stelle, Beaure et Laurence avec

---

Lettre 2436. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Saint-Sauveur-sur-Ecole, près de Melun.
2. Ces cinq derniers mots sont de la main du saint.

le frère Paquinot, à dessein de les départir quand ils auront appris la langue. Cela n'empêchera pas, s'il vous plaît, que vous n'envoyiez M. Legendre, M. Martinis et un autre de Gênes. Nous vous enverrons quelques-uns d'ici pour remplir leur place, avec le temps.

Je vous embrasse avec toutes les tendresses de mon cœur et suis[1] votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la page : M. Jolly.

2437. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 27 octobre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous, etc.

Il y a huit jours que je vous écrivis à Reims, et vous me mandez que vous n'avez pas reçu ma lettre, dont je suis bien marri. Voici ce qu'elle contenait en substance : que vous preniez 500 livres pour les distribuer, savoir 172 livres aux doyennés de Guise, pour les besoins que vous avez marqués en vos lettres écrites de Laon, et 328 livres pour les pauvres que vous trouverez en plus grande nécessité aux lieux où vous passerez. Outre ces 500 livres, je vous priais aussi de prendre 21 livres, pour en faire dire des messes aux plus pauvres prêtres, ainsi que vous l'avez proposé, et de tirer ces sommes-là sur Mademoiselle Viole.

Je portai hier à l'assemblée votre dernière lettre; mais on n'ordonna rien de nouveau.

---

1. Ces mots, depuis *pour Turin*, sont de la main du saint.

Lettre 2437. — L. x. — Dossier de Turin, original.

Je vous écrivis mercredi à Reims et à Rethel, pour vous donner avis du prochain départ de deux de nos prêtres, pour aller faire la mission à Sillery ; et à présent je vous dirai qu'ils partirent hier, avec un frère, dans le coche de Reims, où je vous prie derechef de vous rendre au jour qu'ils y arriveront, et, si vous le pouvez sans vous incommoder, de les conduire sur le lieu, après qu'ils auront salué M. le grand vicaire et obtenu sa permission, et ensuite M. de Séraucourt, pour lequel je leur ai donné une lettre, où je le prie que, si, par quelque accident, ils ont besoin d'argent, il ait agréable de leur en fournir. Or j'avais dessein pour lors de leur faire donner cent écus, qui à peu près pourront suffire pour les frais de ces missions-là; mais n'ayant pas eu de l'or pour leur donner, et l'argent étant difficile à porter, nous ne leur avons donné qu'environ vingt-cinq écus; c'est pourquoi vous prierez M. de Séraucourt de leur fournir le reste, et nous le rendrons ici à qui il ordonnera.

M. Bajoue a oublié de prendre l'indulgence que je vous envoie. Il faudra qu'il la présente à M. le grand vicaire, afin qu'il ait agréable d'en permettre la publication. Je vous envoie une copie de la permission qui a été donnée à Paris, pour servir de modèle, ensemble un mémoire pour M. Bajoue touchant l'usage de cette indulgence et des cas réservés au Pape dont nous avons le pouvoir d'absoudre. Vous mettrez le tout entre ses mains, s'il vous plaît.

Je suis, en N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la page : Le frère Jean Parre.

2438. — *JEAN MARTIN A SAINT VINCENT*

27 octobre 1657.

Je crois qu'il faudra remettre à un autre temps la mission que Madame Royale nous a commandé de faire à Bra, qui est à elle, à raison que le feu de la division s'y est tellement accru qu'à présent les rues sont barricadées, les maisons pleines de fusiliers et de gens armés; ils s'entre-tuent jusque dans les églises et sont tellement acharnés les uns contre les autres qu'ils escaladent même les maisons pour y entrer de force, et chacun tâche de se fortifier dans la sienne en telle sorte qu'il soit en état de repousser son ennemi, et même de lui ôter la vie, s'il passe par devant. On avait espéré que, par le moyen de quelque traité, l'on aurait pu faire quelque suspension d'armes et obtenir sûreté les uns pour les autres pendant le temps de la mission, et que par les prédications, exhortations et remontrances publiques et particulières on aurait pu adoucir les esprits et les disposer à quelques réconciliations; mais ils en sont si fort éloignés, que, Madame Royale y ayant envoyé pour cet effet des principaux ministres de cet Etat, ils n'y ont pu rien faire; de sorte que ce serait une entreprise, non seulement inutile, d'aller faire mission en un lieu où personne ne pourrait se trouver aux prédications, ni aux autres exercices, mais même téméraire et préjudiciable à ceux qui se hasarderaient d'y assister. Il ne nous manque pas d'autres lieux où nous puissions maintenant travailler.

2439. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce mardi. [30 octobre 1657 [1].]

Il importe que Mademoiselle Le Gras envoie quérir

Lettre 2438. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VI, p. 85. Cet extrait de lettre a été également reproduit dans la notice de Jean Martin (*Notices*, t. I, 290). Entre les deux textes, on constate bien des variantes de pure forme.

Lettre 2439. — L. a. non s. — Original chez les Filles de la Charité de Vitré.

1. Cette lettre est fort probablement du mardi qui précédait le 2 novembre 1657, date de la lettre qui porte le n° 550 dans la correspondance de Louise de Marillac.

dès aujourd'hui notre sœur Anne Hardemont [2] et qu'elle envoie une autre à sa place, pour les raisons que je lui dirai et que je ne lui pus écrire ce matin. Si elle y envoie notre sœur Cécile [3], il sera à propos qu'elle dise que ce n'est que pour quelque temps, en attendant qu'elle y envoie une autre sœur.

2440. — A DENIS LAUDIN

De Paris, ce dernier d'octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous prie de nous excuser de ce que nous ne pouvons vous envoyer pour le présent le prédicateur que vous demandez, tant à cause de nos missions, qui occupent et occuperont, cet hiver, ceux que nous avons, que pour l'obligation que nous avons de remplir les places qui sont demeurées vides à Gênes, à Madagascar et aux Hébrides, par la mort de Messieurs Blatiron, Duport, Ennery, Vincent, Boccone, Tratebas, Dufour, Prévost, de Belleville et Duiguin, dont je vous ai déjà donné connaissance, à la réserve de ce dernier, duquel Dieu disposa le 17 de mai dernier, à ce que nous venons d'apprendre. Il se peut dire qu'il a fait des merveilles en ces îles Hébrides pour notre sainte religion, qui perd beaucoup en ce bon missionnaire, aussi bien que la compagnie, laquelle il plaît à Dieu de visiter de tous côtés. Toutes ces pertes font donc que je vous prie de vous passer [1] du nombre des

---

2. Supérieure aux Petites-Maisons.

3. Cécile-Agnès Angiboust, précédemment supérieure à l'hôpital d'Angers.

Lettre 2440. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. *Passer*, contenter.

prêtres que vous avez, et de continuer néanmoins vos missions, ainsi que faisait M. Cruoly, qui n'en avait pas davantage. Vous me direz que vous n'êtes pas si exercé que lui à la prédication pour prêcher tous les jours, ainsi qu'il sera nécessaire, n'étant que deux prêtres. Je réponds que, si vous le faites, Dieu suppléera à ce qui vous manque, et que par l'exercice il vous fera la grâce de l'acquérir; et puis vous aurez deux nouveaux prêtres à Noël, qui vous pourront soulager; car je consens volontiers que vous fassiez prendre ce dernier ordre sacré aux frères Thibault [2] et Turpin à la prochaine ordination, et au frère Bienvenu celui de diacre. Cependant vous trouverez peut-être quelque bon prêtre externe, qui sera bien aise de travailler avec vous aux missions, et, en ce cas, il pourra vous aider à confesser. Que si vous ne pouvez absolument fournir deux prédications par jour, selon la coutume, avec M. Gorlidot, vous pourrez vous contenter d'une, avec le petit catéchisme, pour les jours ouvrables, selon que vous l'avez vu pratiquer du côté de Richelieu.

Je vous ai parlé du frère Descroizilles. Comme il s'est rendu incapable de servir Dieu en la bonne éducation de la jeunesse, par le désir immodéré qu'il a eu d'étudier en philosophie, nous ne lui donnerons pas la satisfaction de le rappeler pour cela de bien longtemps, de crainte d'adhérer à l'esprit malin, qui lui donne cette passion pour le détourner du bien qu'il ferait en l'instruction de ces enfants, si, en effet, il s'y appliquait avec affection. Si donc vous ne l'employez

---

2 Nicolas Thibault, né à Boissy-le-Châtel (Seine-et-Marne), le 1er août 1633, entré dans la congrégation de la Mission le 21 septembre 1649, reçu aux vœux le 21 novembre 1653. Il dirigea la maison de Richelieu de 1670 à 1675, celle de Versailles de 1675 au 27 février 1686, jour de sa mort.

pas à faire une classe, employez-le, s'il vous plaît, à autre chose.

Il n'y aura pas danger que le frère Turpin attende l'année prochaine à faire ses vœux[3]; nous verrons cependant s'il sera à propos qu'il les fasse. Aidez-le à vaincre sa paresse au lever du matin et à se corriger de ses autres défauts, qui, grâces à Dieu, ne sont pas considérables. Il y a sujet de bien espérer de lui, parce qu'il a du jugement et une bonne volonté; différez pourtant à l'admettre à l'oblation proposée, sans lui dire que vous le voulez faire.

Je pense qu'il fera bien de remettre sa chapelle à son pensionnaire, supposé, comme il dit, qu'elle ne lui tient pas lieu de titre et qu'elle lui soit à charge.

Avant de faire signifier à Messieurs vos anciens le contrat du clergé de France avec le roi, je suis d'avis que vous leur parliez en particulier pour leur en donner connaissance, que vous leur représentiez qu'il y a justice qu'ils vous aident à payer la taxe, selon la clause de ce contrat, attendu que les diverses et grosses pensions qu'ils tirent de vous vous ôtent le moyen de payer d'autres charges et de subsister. Et enfin vous tâcherez de leur faire agréer la signification de ce contrat, disant que vous la ferez faire à regret, et seulement pour satisfaire à votre devoir. Mais, cette signification faite, je vous prie de ne les poursuivre pas en justice; car j'aurais grande peine qu'on leur fît un procès et que nous fussions mal avec eux pour sept ou huit cents livres, à quoi leur part peut monter.

J'ai fait mettre entre les mains de notre frère Robineau la copie du défaut obtenu par M. de Malemaison, afin qu'il fasse ce qu'il faudra.

---

3. Il les fit le 6 octobre 1658.

M. Alméras, qui a pensé mourir à Bourbon, est arrivé ici, grâces à Dieu; mais il a encore la fièvre.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

M. votre frère[4] est parti aujourd'hui avec le frère Plunket pour Tréguier. Je recommande leurs personnes, leur voyage et leurs emplois à vos prières.

Notre frère Turpin mérite qu'on le supporte dans ses petites infirmités. Il a plus de jugement, si je ne me trompe, qu'il ne paraît en certains rencontres. Quoi que ce soit, c'est un bon enfant, et, à mon avis, bien aimé de Notre-Seigneur[5].

Suscription : A Monsieur Monsieur Laudin, supérieur des prêtres de la Mission du Mans, au Mans.

2441 — A LOUIS DUPONT, SUPÉRIEUR, A TREGUIER

De Paris, ce dernier d'octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Voici enfin M. Laudin et notre frère Plunket, qui s'en vont à la place de M. Lapostre pour rendre service à Dieu et au séminaire de Tréguier, sous votre bonne conduite. Je vous prie de les recevoir cordiale-

---

4. Gabriel Laudin, né à Provins (Seine-et-Marne), entré dans la congrégation de la Mission le 10 mai 1654, à l'âge de vingt-cinq ans, reçu aux vœux le 14 mai 1656, supérieur à Amiens de 1667 à 1670, procureur général de 1677 à 1679.

5. Ces mots, depuis *Notre frère Turpin*, sont de la main du saint.

Lettre 2441. — L. s. — Dossier de Turin, original.

ment comme personnes sages et pleines de bonne volonté, et de donner à M. Lapostre l'argent qu'il faut pour s'en revenir à Paris, où je le prie de se rendre avec le premier messager. Nous n'avons pu vous envoyer qu'un prêtre, et je n'ai pas su la raison que Monseigneur a eue de m'en demander deux. Je vous prie de me le faire savoir. Nous vous en avions néanmoins destiné un autre avec M. Laudin, mais nous l'avons envoyé en Italie, où vous savez que nous avons perdu six prêtres, savoir Messieurs Blatiron, Duport, Ennery, François Vincent, Boccone et Tratebas, morts de la contagion à Gênes. Vous savez aussi que Dieu a disposé de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar; et tout fraîchement nous venons d'apprendre que sa divine bonté nous a encore ôté un très bon ouvrier, qui a fait des merveilles, cela se peut dire, aux îles Hébrides, où il décéda le 17 de mai dernier, au grand regret de tous ces insulaires. De sorte, Monsieur, que de tous côtés il plaît à Dieu de visiter la compagnie et d'épuiser cette maison des hommes faits pour aller remplir les places vides; ce qui nous oblige de vous envoyer un clerc au lieu d'un second prêtre. Ils sont tous deux capables d'enseigner, et vous les emploierez ainsi que vous le jugerez à propos. J'espère qu'ils vous donneront satisfaction. Je me donnai l'honneur d'écrire à Monseigneur samedi dernier par la poste, pour lui donner avis que sans remise nous ferions partir ces deux missionnaires aujourd'hui; et même je pense lui avoir fait entendre que ce seraient deux prêtres, parce que pour lors nous espérions de les pouvoir fournir. Je lui ai adressé cette lettre à Tréguier, et, dans le doute qu'il en soit parti avant qu'elle y arrive, je lui en ai envoyé un duplicata à Nantes.

Ces Messieurs vous diront nos petites nouvelles, et moi je vous assure de la continuation de nos prières pour vous et pour votre famille, que Dieu bénisse de plus en plus. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

J'ai reçu votre lettre du 30 septembre. Le frère apothicaire est arrivé à Richelieu. Nous attendons les ecclésiastiques que vous nous faites espérer pour notre séminaire.

Au bas de la première page : M. Dupont.

2442. — A GUILLAUME DELVILLE

De Paris, ce dernier d'octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons reçu les lettres et les personnes que vous nous avez envoyées. M. Caron et le jeune homme Evrard Launois sont en retraite. Nous leur avons donné des manteaux et nous les recevrons au séminaire, s'ils s'y trouvent bien disposés. Nous avons mis à la couture le grand jeune homme tailleur que vous nous avez adressé pour être frère, afin d'en faire un essai; mais il ne sait et ne veut travailler, de sorte qu'il cherche condition en ville; et je lui ai fait donner un écu pour s'en aller. Nous serons obligés de renvoyer aussi M. Desfodtq [1], qui s'acquitte mal des exercices du sé-

Lettre 2442. — L. a. — Dossier de Turin, original.
1. La lecture de ce mot est douteuse.

minaire, et qui nous paraît peu capable pour la compagnie [2]. Je vous prie, Monsieur, de ne plus envoyer personne que vous ne connaissiez bien et en qui vous ne voyiez des marques de vocation [3]. Surtout n'envoyez plus des garçons pour être frères, puisque quasi [4] pas un ne réussit, non pas même ce bon laboureur dont vous parlez, quelque bonne volonté qu'il témoigne. Le jour même, ou le lendemain, que je vous écrivis la dernière fois, nous fîmes porter céans M. Philippe, malade, dont nous avons le même soin que s'il avait été reçu en la compagnie, à cause qu'il est venu avec cette intention. Il est toujours bien mal, enflé d'hydropisie, et tous les remèdes ne lui font rien; ce qui fait penser au médecin qu'il n'en relèvera pas et douter qu'il recouvre la vue, qu'il a perdue [5].

En me mandant que cet autre prêtre que le vulgaire appelle le bon Père, n'est pas des opinions nouvelles, vous me deviez mander quel est donc le sujet pour lequel les Jésuites, à ce qu'il dit, le persécutent. Lorsque vous me l'aurez fait savoir, je vous manderai si vous l'enverrez, ou non.

Nous faisons mettre en ordre la relation de Madagascar; quand elle y sera, je vous en ferai envoyer une copie.

Mademoiselle Le Gras enverra une troisième sœur le plus tôt qu'elle le pourra. Je salue Marguerite [6] et Ra-

---

2. L'original porte : peu capable propre pour la Compagnie. — Le saint a écrit de sa main le mot *capable*, pour remplacer le mot *propre*, qu'il a oublié de raturer.

3. Guillaume Delville n'avait pas la main heureuse : Caron et Evrard Launois ne furent pas reçus dans la congrégation de la Mission, ou sortirent peu après leur réception.

4. Ce mot est de la main du saint.

5. Ces mots, depuis *et douter*, sont de la main du saint.

6. Sœur Marguerite Chétif.

degonde [7], et je prie N.-S. qu'il les fortifie et les bénisse de plus en plus.

Je vous ferai savoir la réponse de M. Jacquier touchant les deux sols que vous demandez pour chaque ration de pain qu'il doit aux pauvres, sitôt que je le saurai.

Comme le roi n'est pas à Paris, on ne peut lui parler de son aumône.

Dieu nous a ramené M. Alméras, qui a failli à mourir à Bourbon. Il a encore la fièvre.

Nous venons d'apprendre que M. Duiguin est allé à Dieu aux îles Hébrides, où il a fait des merveilles pour la religion catholique, qui a beaucoup perdu en ce bon missionnaire.

Dieu vous conserve, Monsieur! Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Delville, prêtre de la Mission, chez Mademoiselle Deslions, à Arras.

2443. — A EDME BARRY, SUPÉRIEUR, A N.-D.-DE-LORM[1]

De Paris, ce dernier d'octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 27 septembre. Je ne vous dirai quasi rien sur ce qu'elle contient, parce que vous aurez parlé de tout à M. Berthe et que j'attends de ses

7. Sœur Radegonde Lecfantin.

Lettre 2443. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Le destinataire de cette lettre nous est connu par le contenu.

lettres sur la visite qu'il a faite chez vous, pour faire ensuite ce qui dépendra de nous pour le bien de votre famille, laquelle je salue avec toutes les tendresses que je le puis.

Je veux croire que vous avez pris possession de Saint-Aignan et de la chapelle, puisque vous m'avez mandé que vous étiez sur le point de le faire.

J'approuve votre précaution contre ce qui peut arriver de la part de ceux qui pourraient vous troubler.

Vous avez su les grandes pertes que nous avons faites à Gênes et à Madagascar. Nous venons d'en apprendre une autre, qui nous est très sensible, à savoir du bon M. Duiguin, qui est allé à Dieu le 17e de mai dernier, des îles Hébrides, où il était et où il a fait des merveilles pour notre sainte religion, cela se peut dire. Je ne vous en dirai rien en particulier; vous le saurez quelque jour. Priez cependant et faites prier Dieu pour ce cher confrère et compatriote.

M. Alméras, qui a failli à mourir à Bourbon, nous est arrivé ici en meilleure disposition, quoiqu'il ne soit pas guéri.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

2444. — A GEORGES DES JARDINS, SUPÉRIEUR, A TOUL

De Paris, ce dernier d'octobre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

On a su ici que la pauvreté des Carmélites de Neuf-

Lettre 2444. — L. s. — Dossier de Turin, original.

château est grande; ce qui a mû de compassion une dame charitable [1], qui leur envoie des étoffes, du linge et des couvertures, dont elles ont nécessité. On en a fait un ballot, qui a été ce jourd'hui délivré au maître du coche [2] qui va à Toul et qui a charge de vous le mettre en main. Vous lui en paierez le port, s'il vous plaît. Je vous envoie le mémoire des choses qu'il contient, et je vous prie, Monsieur, de les faire porter à ces filles-là et d'y aller vous-même, s'il vous est possible. Vous reconnaîtrez leurs besoins et leur conseillerez d'écrire une lettre de remercîment à Madame la présidente de Herse, qui fait cette charité [3]. On leur en a déjà fait une autre par un peu d'argent qu'on a donné ici pour elles à un Père carme. Neufchâteau est à 3 ou 4 lieues de Toul. Vous pourrez y passer en allant en Alsace, si tant est que vous y alliez bientôt. Autrement, il est à propos que vous fassiez exprès ce petit voyage d'un jour, sans le différer, afin que ces pauvres religieuses se puissent prémunir à bonne heure contre l'hiver.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

M. Demonchy arriva hier au soir de Touraine avec Mademoiselle Maillet, à qui j'ai fait rendre la lettre que Monsieur le président Fremyn [4] m'a adressée pour

---

1. Première rédaction : quelques dames charitables. — La correction est de la main du saint.

2. Les mots *au maître du coche* sont de la main du saint.

3. Première rédaction : qui a le plus contribué à cette aumône. — La correction est de la main du saint.

4. Guillaume Fremyn, seigneur de Moras-en-Brie, président à mortier au parlement de Metz.

elle. Je ne puis me donner l'honneur de lui en écrire. Elle est logée chez Mademoiselle Le Gras. Leur voyage s'est fait heureusement.

Au bas de la première page : M. des Jardins.

2445. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 2 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai pas reçu de vos nouvelles cette semaine; j'ai seulement reçu une lettre de M. de la Fosse, du 9 octobre, que je devrais avoir reçue il y a 15 jours; je ne sais qui l'a retardée. Voici celle qu'il m'a demandée de votre part pour M. le président Cappel, que M. le duc de Richelieu lui écrit. Elle est à cachet volant. Vous verrez si elle sera selon votre intention.

Je n'ai reçu aucune nouvelle de Gênes depuis celles que je vous ai écrites. Plaise à Dieu que nous n'en recevions plus de fâcheuses de ce côté-là! Nous venons d'en recevoir d'ailleurs une qui nous afflige fort : c'est la disposition que Dieu a faite de M. Duiguin, mort le 17e mai dernier en sa Mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ces pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père, aussi bien les grands que les petits. On ne me mande pas le détail des fruits qu'il a faits, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux et sous des figures seulement, à cause des Anglais, qui font une cruelle persécution aux catholiques et encore plus

---

Lettre 2445. — Arch. de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

aux prêtres, lorsqu'ils les découvrent. Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu d'exercer la compagnie de tous côtés, en lui ôtant tant et de si bons ouvriers. Comme il est le maître des vivants et des morts, c'est à lui d'en disposer, et à nous à le prier qu'il en suscite de nouveaux qui soient selon son cœur, pour faire son œuvre.

Nous avons céans M. Alméras, non pas tout à fait guéri, mais en état de se mieux porter, grâces à Dieu.

Je vous prie de rendre 18 livres à M. Huguier, qui les doit donner à Denis Dubois, conduit à Toulon depuis trois semaines, natif de Paris, et que nous avons reçues de son père.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je pense que la présente trouvera M. Berthe chez vous, ou qu'il y arrivera bientôt après. Voici un paquet que je vous prie de lui rendre.

2446. — A EDME JOLLY

De Paris, ce 2 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai point reçu vos lettres du dernier ordinaire, non plus que celles du précédent. M. Jacob m'a mandé que nous les pourrons recevoir après-demain, parce qu'on lui a mandé que, lorsque ledit ordinaire est parti de Lyon, les dépêches de Rome étaient arrivées au

---

Lettre 2446. — L. * — Dossier de Turin, original.

lieu où l'on a coutume de les parfumer [1], à demi-lieue de la ville; et peut-être que ce jour-là je recevrai trois de vos paquets.

Je n'ai reçu aucune nouvelle de Gênes que celles que vous m'avez envoyées. Plaise à Dieu que nous n'en recevions plus de mauvaises de ce côté-là! Nous venons d'en recevoir une qui nous afflige fort : c'est la disposition que Dieu a faite de M. Duiguin, mort le 17e de mai dernier aux îles Hébrides, où il a fait des merveilles, cela se peut dire; et ces insulaires, grands et petits, l'ont pleuré comme leur père. On ne me mande pas le détail des fruits qu'il a faits, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux et sous des figures seulement, à cause des Anglais, qui font une étrange persécution aux catholiques et encore plus aux prêtres, lorsqu'ils les découvrent. Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu de visiter la compagnie de tous côtés en lui ôtant tant et de si bons ouvriers. Comme il est le maître des vivants et des morts, c'est aussi à lui d'en disposer, et à nous à le prier qu'il en suscite de nouveaux qui soient selon son cœur, pour faire son œuvre.

Nous avons céans M. Alméras, grâces à Dieu, non pas tout à fait guéri, mais en état de se bien porter. M. Portail a été aussi malade; il se rétablit à présent. Nous avons envoyé depuis peu plus de vingt personnes tant en d'autres maisons que pour faire des missions.

Priez, s'il vous plaît, pour tous nos besoins et pour les miens en particulier, qui suis en N.-S. votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

---

1. *Parfumer*, désinfecter. Il le fallait à cause de la peste.

Je ne vous dis rien de l'affaire de nos règles; la maladie de M. Portail nous fait surseoir toutes choses [2].

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

2447. — A PIERRE CABEL

De Paris, ce 2 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Monsieur Desmarets, intendant de la maison de Mgr le duc de Richelieu, est un des plus hommes de bien que je connaisse au monde de sa condition, et qui a grande charité pour nous. Il a deux de Messieurs ses enfants en la citadelle de Sedan, et il désire qu'à son imitation ils soient bons serviteurs de Dieu, aussi bien que du roi. Je vous prie, Monsieur, de les voir de temps en temps, de les servir en ce que vous pourrez et de les aider à vivre chrétiennement, même de les disposer à communier tous les mois, si Monsieur le marquis [1], qui en prend un soin particulier, ne juge à propos que ce soit plus rarement; car peut-être qu'il trouvera inconvénient que des personnes de cette profession reçoivent si souvent le Saint Sacrement. Vous agirez en cela selon son avis et votre prudence. Tant y a, Monsieur, vous les regarderez comme enfants d'un bon et sage père, à qui nous avons obligation, et contribuerez tout ce que vous pourrez à ce qu'il reste satisfait de leurs conduites; et lorsque vous ne pourrez pas

---

2. Cette phrase est de la main du saint.

Lettre 2447. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Le marquis de Fabert.

vous appliquer à eux, vous les recommanderez à M. Michel ou à M. Sevant. C'est la prière que je vous fais avec toute la tendresse de mon cœur, et qui suis de même, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Cabel, prêtre de la Mission, à Sedan.

2448. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 3 novembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne sais encore si M. Bajoue est arrivé à Reims, avec les autres qui l'ont accompagné, sans accident, et si vous y êtes retourné pour les conduire à Sillery, comme je vous en ai prié. J'attends de ses lettres et des vôtres sur ce sujet.

Cependant je vous dirai que, depuis 4 ou 5 jours, M. le pénitencier m'a envoyé les 300 livres dont il m'avait parlé ci-devant, avec un mémoire pour l'application, et pour vous informer si dans l'église de Novy [1] il se dit une messe basse tous les jours et se fait un catéchisme tous les dimanches; ce que je vous prie d'exécuter et de prendre cette somme de delà. Je m'en vais l'envoyer à Mademoiselle Viole, afin qu'elle acquitte la lettre de change que vous en tirerez sur elle.

Les dames n'ordonnèrent hier rien de nouveau.

Lettre 2448. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Localité située près de Rethel (Ardennes.).

Dieu a encore disposé d'un de nos bons ouvriers : c'est de M. Duiguin, qui était aux îles Hébrides, où il a fait de notables biens. Priez pour son âme et pour la mienne, comme je fais pour votre conservation et sanctification.

Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je viens de recevoir un paquet de votre part, que je n'ai pas encore ouvert, et ne le puis ouvrir.

Suscription : A mon frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, chez Monsieur de Séraucourt, lieutenant criminel à Reims.

2449. — A RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE, ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE

De Paris, ce 4 novembre 1657.

Monseigneur,

Mgr de Pamiers, un des bons évêques que je connaisse au monde [1], qui est venu passer quelque temps en cette maison, sachant l'honneur que vous me faites de m'avoir pour votre très humble serviteur et de souffrir que je donne de l'exercice à votre immense charité, m'oblige de vous faire la présente, Monseigneur, au sujet de Madame la baronne de Mirepoix, sa sœur [2].

Lettre 2449. — Dossier de Turin, minute, de la main du secrétaire.

1. François Caulet.

2. Catherine Caulet, épouse de Jean de Levis, baron de Mirepoix. Elle se sentit attirée vers les œuvres de charité par les dames qu'elle fréquentait. Ce ne fut toutefois qu'au mois de mars 1659 qu'elle

Elle a un procès au parlement de Rennes contre Madame la marquise de Mirepoix, sa belle-sœur [3], où il y va de tout son bien; et comme elle a à faire à de fortes parties, elle a besoin aussi de fortes recommandations pour maintenir son droit. Chacun sait, Monseigneur, que la vôtre est très puissante; et nous espérons qu'elle sera très utile à cette bonne dame, si vous avez agréable d'écrire à Messieurs votre fils et votre gendre, conseillers audit parlement, à ce qu'ils aient pour recommandée la justice de sa cause [4]. Elle a cela de commun avec ce digne prélat qu'elle est aussi des plus vertueuses dames du royaume; de sorte, Monseigneur, que le mérite de tous les deux vous demande cette grâce et me fait espérer que vous n'aurez pas désagréable que je joigne ma très humble supplication, comme je fais, pour obéir à l'un, qui l'a ainsi désiré, et en faveur de l'autre, qui a besoin de protection.

Je suis honteux, Monseigneur, d'ajouter cette liberté à une autre que j'ai prise aujourd'hui, en vous écrivant une autre lettre pour vous supplier de porter les missionnaires de votre ville à donner satisfaction à M. Sazay, leur lieutenant général honoraire, pour une somme notable qu'il prétend lui être due par eux; et cela, Monseigneur, en cas que vous le jugiez à propos. Ce que je n'entreprendrais pas sans la connaissance que j'ai de votre insigne bonté et la parfaite confiance que Notre-Seigneur me fait prendre en elle, qui suis, par

---

témoigna le désir de faire partie de la grande assemblée des dames de la Charité.

3. Louise de Roquelaure, mariée le 20 juillet 1632 à Alexandre de Levis, marquis de Mirepoix.

4. Avant d'embrasser la carrière ecclésiastique, Jacques-Raoul de la Guibourgère avait eu le titre de conseiller au Parlement de Bretagne, titre que portèrent également son fils Guillaume et son gendre M. du Cambout.

sa grâce et en son amour, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

2450. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 9 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 23 et 30 octobre. Je loue Dieu de ce que votre santé va croissant. Je vous prie de vous abstenir pour encore de lire et d'écrire, afin de laisser fortifier votre vue, et d'aller prendre un peu l'air des champs, pour vous rétablir.

Nous tâcherons d'acquitter votre lettre de change pour les 160 livres que je vous ai fait prier de payer au frère de M. Stelle.

Je suis fort surpris des lettres de change que M. Le Vacher, de Tunis, et le consul d'Alger ont tirées sur vous, non seulement sans ordre, mais contre l'ordre. Je ne sais point d'autre remède à cela que de ne les pas payer, puisque aussi bien n'avez vous pas de l'argent. Je suis très marri que ce déplaisir leur arrive; mais nous ne pouvons autrement nous garantir à l'avenir de pareilles surcharges, ni les obliger à suivre nos intentions.

A la semaine prochaine, sans remise, nous vous enverrons le secours promis. J'ai reçu la lettre de M. de la Fosse, que je n'ai pu encore voir, parce qu'on vient de me la rendre comme je pars pour m'en aller à la ville. Je lui ferai réponse au premier jour.

J'écris à M. Huguier qu'il donne sept écus à Vincent

Lettre 2450. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

Traverse et deux à Marc Mansart, forçats. Je vous écris fort à la hâte, me trouvant en ville fort pressé.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

M. Durand me mande que je dispose d'un frère, de deux qu'il en a, parce qu'il a un bon domestique; je lui écris qu'il vous envoie celui qu'il jugera à propos.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2451. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 9 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds à votre lettre du 20 octobre. Je suis fort en peine de l'indisposition de Mgr le marquis. Nous prions Dieu pour sa conservation et sa santé, tant nécessaires au public et à votre établissement.

Je vous ai déjà donné avis du départ de trois prêtres d'ici pour aller à Turin, qui fut, ce me semble, le 26 octobre. J'espère de la bonté de Dieu qu'ils y arriveront plus tôt que la présente, et que vous aurez donné ordre qu'ils soient reçus et recommandés en votre absence.

M. Berthe vous ira visiter bientôt, Dieu aidant. Il a parcouru la plupart de nos maisons. Il est à présent en Gascogne, sur le point d'aller à Marseille, pour de là passer en Savoie, et puis chez vous. Il a apporté bé-

---

Lettre 2451. — L. s. — Dossier de Turin, original.

nédiction partout. Je ne doute pas que vous ne soyez consolé de le voir et que votre famille ne soit édifiée de sa présence et encouragée de ses avis. Vous verrez avec lui si ces trois missionnaires qui sont en chemin, dont il a une connaissance particulière, pourront servir à donner commencement à un séminaire, ainsi que vous le proposez, en cas que tout soit disposé à cela; car il faut un logement propre, des meubles et des sujets, que vous n'avez pas encore. Ces hommes pourtant ne sont pas tous pour vous, qu'en attendant qu'ils sachent parler italien et que la maison de Gênes soit en état de se rétablir; car alors il faudra que vous lui en envoyiez tout au moins deux.

Vous me faites instance pour être déchargé de la conduite, parce que vous vous attribuez la cause du découragement de vos gens; et moi je vous prie de continuer, parce que je sais qu'il ne tient pas à vous qu'ils ne se portent avec ardeur à tout ce qu'il faut, puisque vous les y attirez par votre exemple et par vos avis; et s'il y en a quelques-uns qui ne s'échauffent pas à bien apprendre la langue et à vous soulager, il faut vous souvenir, Monsieur, qu'il n'y a point de supérieur au monde qui n'ait beaucoup de choses à supporter en ceux qu'il conduit, et que N.-S. même a eu beaucoup à souffrir de la part des siens. Un autre qui prendrait votre place aurait la même peine que vous avez, et en aurait peut-être d'autres que vous n'avez pas, qui avez grâce pour les éviter. Courage donc, Monsieur! Confiez-vous en Dieu, exercez votre patience en paix, et ne doutez pas que Dieu ne soit honoré en vous et en votre famille.

Depuis ceci écrit, j'ai reçu votre lettre du 27 octobre, qui m'apprend comme il a plu à Dieu de redonner la santé à Mgr le marquis, dont je rends mille actions de grâces à sa divine bonté, ensemble de l'abondance de

son esprit qu'elle a mise en ce sien serviteur, qui s'est mis en état d'en recevoir une plus grande par la retraite qu'il a faite et les saintes pratiques qu'il y a observées, qui sont admirables en un seigneur tant illustre et tant occupé, comme il est, au gouvernement d'un Etat. Il sera un jour mon juge, et je le regarde comme tel. Plaise à Dieu de lui donner une longue vie pour le bien de cet Etat-là et pour l'état de l'Eglise en général, où il fait tant de biens par ses exemples de vertu et par tant de bonnes œuvres qu'il entreprend! La charité qu'il exerce vers nous en tant de manières me touche sensiblement, surtout l'affection qu'il témoigne de vouloir contribuer au progrès de la compagnie, laquelle sera éternellement obligée de prier Dieu pour lui et les siens, comme je le fais très souvent en mon particulier.

Vous avez bien fait de remettre la mission de Bra; il n'y avait nulle apparence d'y aller dans la chaleur où la division des habitants les a portés.

Je serai consolé si vous donnez à Mgr le nonce la satisfaction qu'il demande, puisque Mgr le marquis le désire, pourvu que Mgr l'archevêque y consente.

J'appréhende pour vous la mission de Chieri, à cause du grand peuple et du petit nombre d'ouvriers. Mais N.-S., qui semble vous y appeler par les besoins connus et par le mérite des personnes qui concourent à ce dessein, sera votre force pour l'exécution.

Si vous pouvez vous excuser de faire la mission de Fossano, cela sera bien, tant parce qu'il y a tant d'autres lieux de delà à défricher, que parce que c'est une ville épiscopale, où la règle nous défend cette fonction. Si néanmoins vous ne pouvez honnêtement vous en dispenser, à cause de l'obéissance absolue que vous devez à Mgr votre prélat et votre fondateur, qui vous

en pressent, il faudra passer par-dessus notre usage pour cette fois. Nous tâcherons de proposer la chose à Sa Sainteté, afin qu'elle en juge [1].

Je rends grâces à Dieu de ce que M. Mugnier est arrivé et de ce qu'il s'applique de bonne sorte à l'étude de la langue pour gagner les âmes à Dieu. Je n'ai encore pu voir sa lettre, ni beaucoup d'autres que je viens de recevoir avec la vôtre. Je lui ferai réponse une autre fois. Je le salue cependant et toute votre famille.

Je suis bien aise que vous soyez dégagé du service que vous aviez commencé de rendre aux religieuses de Sainte-Marie. Dieu se servira de quelque autre moyen pour les réunir, s'il lui plaît.

Enfin Michel-Ange a pris la robe et le bonnet. Il s'est résolu de lui-même d'entrer au séminaire, comme il a fait depuis deux jours, après avoir longtemps tergiversé [2]. Il était fort ennuyé de ne recevoir de vos lettres, pour apprendre des nouvelles de ses parents. Je lui rendrai celle que vous lui adressez.

Nous avons reçu, ces jours passés, une nouvelle qui nous afflige fort : c'est la disposition que Dieu a faite de M. Duigum, mort le 17 de mai en sa Mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ces pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père, aussi bien les grands que les petits. On ne me mande pas le détail des fruits que Dieu a opérés par lui, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux et sous des figures seulement, à cause des Anglais, qui font une cruelle persécution aux catholiques, et encore plus aux prêtres, lorsqu'ils les

1. Ces mots, depuis *pour cette fois*, sont de la main du saint.
2. Il ne persévéra pas.

découvrent. Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu d'exercer la compagnie de tous côtés, en lui ôtant tant et de si bons ouvriers. Comme il est le maître des vivants et des morts, c'est à lui d'en disposer, et à nous à le prier qu'il en suscite de nouveaux qui soient selon son cœur pour faire son œuvre.

Nous avons céans M. Alméras, non pas tout à fait guéri, mais en état de se mieux porter, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

2452. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 9 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu en même temps deux de vos lettres, des 2 et 7 octobre. Vous m'avez fait plaisir de me mander l'avis des médecins à votre égard. Nous ne vous exposerons plus, Dieu aidant, au danger où ils estiment que vous seriez pour votre vie, si vous passiez d'autres étés à Rome ; votre conservation nous est trop chère pour ne prévenir pas un tel péril. Nous tâcherons donc d'envoyer quelqu'un à votre place vers la fin de l'hiver. Cependant je rends grâces à Dieu de ce que votre disposition présente est bonne, comme je viens de l'apprendre par une 3e lettre du 15, que j'ai reçue de votre

---

Lettre 2452. — L. s. — Dossier de Turin, original.

part, depuis avoir commencé celle-ci ; et surtout je le remercie de l'indifférence que sa divine bonté vous donne pour la vie et pour la mort, pour la santé et pour la maladie, et enfin pour tous les lieux et les états où il plaira à Dieu de vous mettre, duquel vous voulez accomplir la volonté à quelque prix que ce soit, sans avoir aucun égard à vos propres inclinations. Cette grâce, qui vous élève au-dessus de la nature, est bien précieuse. Dieu veuille vous la conserver et la répandre dans l'âme de tous les missionnaires!

Je vous ferai envoyer la relation de Madagascar. On nous la demande de tous côtés, du dedans et du dehors, et on me veut persuader de la faire imprimer, étant difficile de la communiquer autrement à tant de personnes; mais j'ai grande peine à cela. Nous verrons.

Dieu soit loué de ce que voici le temps où vous avez dessein de donner naissance à un séminaire interne! Plaise à N.-S. de mettre la première pierre à cet édifice et d'en bénir le commencement et le progrès. Le prêtre espagnol a raison de ne s'y engager pas sans avoir une connaissance particulière de la première de nos fonctions, et partant j'approuve volontiers qu'il assiste à quelques-unes de vos missions.

Vous avez fait espérer à M. Martin, et à moi aussi, que M. Bonnet partirait pour Turin en ces jours ici. Est-il parti? Je le souhaite fort. Nous y avons déjà envoyé trois prêtres, comme je vous l'ai mandé, ce me semble. S'ils étaient encore ici, peut-être les enverrions-nous à Rome, pour y bien apprendre l'italien et pour les autres raisons que vous me mandez.

Je vous remercie du résultat de votre conférence sur les vertus de M. Duport [1]. J'en ai été consolé.

---

1. Le résumé de cette conférence nous a été conservé par le manuscrit de Lyon, f° 232.

J'ai accepté votre lettre de 517 livres 10 sols, et nous tâcherons de l'acquitter en son temps.

Dieu soit loué, Monsieur, de ce que ces Messieurs du Tonkin sont venus à bout de leur affaire et de ce que vous avez reçu chez vous M. Pallu [2] pendant l'absence des autres! En quoi vous m'avez fait un très grand plaisir, comme aussi de destiner l'une des bandes de missionnaires que vous allez envoyer en mission, pour le diocèse de Mgr le cardinal Bagni, qui l'a désiré et à qui nous avons tant d'obligation. Plaise à Dieu de donner sa grande bénédiction à leurs travaux et à toutes vos conduites! Assurez Son Eminence qu'aussitôt que j'aurai reçu son commandement sur la réponse que je me suis donné l'honneur de lui faire touchant l'envoi de deux prêtres en Hibernie et en Ecosse, nous les ferons partir, Dieu aidant.

Enfin j'ai reçu des lettres de Gênes, tant de M. Lejuge que de M. Simon; j'espère qu'il nous en viendra désormais quelqu'une.

Dites, s'il vous plaît, à M. Legendre qu'avant d'établir dans les villages les congrégations que les Pères jésuites établissent dans les villes [3], il faut voir com-

---

2. François Pallu, né à Tours en 1625, chanoine de Saint-Martin, un des fondateurs de la Société des Missions-Etrangères. Il était allé à Rome avec des amis sans autre dessein que celui d'accomplir un pieux pèlerinage. Une lettre de la duchesse d'Aiguillon le détermina à faire des démarches auprès d'Alexandre VII et du cardinal Bagni pour l'érection de vicariats apostoliques en Extrême-Orient. Le Pape reçut la proposition avec bienveillance et nomma une commission de quatre cardinaux pour l'étudier. La Propagande approuva, le 13 mai 1658, le rapport qui lui fut présenté, et le 17 août François Pallu était nommé évêque titulaire d'Héliopolis, et Pierre de la Motte-Lambert, évêque de Béryte. (Vie manuscrite de François Pallu, archives des Missions-Etrangères, vol. 106.) Ignace Cotolendi leur fut adjoint deux ans après, avec le titre d'évêque de Métellopolis.

3. Les Congrégations d'Enfants de Marie.

ment réussiront les lectures qu'il a déjà établies en quelques lieux.

M. l'abbé de Chandenier est en peine de savoir si vous avez reçu une de ses lettres touchant une confrérie du scapulaire, qu'il vous prie d'obtenir.

Je vous prie, Monsieur, de vous informer si une personne qui a fait vœu de religion y satisfait en entrant en la compagnie, qui n'est pas religieuse, mais qui tend à la perfection évangélique.

Je vous prie aussi d'obtenir en cour de Rome une provision de l'archiprêtré de Gignac [4], qui est un bénéfice simple du diocèse de Cahors, vacant par la mort de messire Elie Laisné, sieur de la Marguerie, en faveur de M. Gilbert Cuissot, prêtre du diocèse d'Autun, gradué nommé sur ledit diocèse de Cahors. Il me semble que bientôt après le décès dudit sieur de la Marguerie, dont il y a un an ou plus, je vous écrivis d'en prendre date pour ledit sieur Cuissot. Si vous l'avez fait, vous pourrez lever ladite provision de ce temps-là, qui porte qu'icelui bénéfice lui est conféré comme gradué nommé sur ledit diocèse de Cahors, parce que cela est nécessaire pour le pouvoir posséder. Si cela ne se peut de ce temps-là, vous la lèverez, s'il vous plaît, du temps que vous recevrez la présente.

J'enverrai à N.-D.-de-la-Rose la lettre que vous m'avez adressée; et si on m'en envoie la réponse, je vous la ferai tenir.

Vous me demandez si, un de nos prêtres trouvant en mission un pénitent obligé de faire quelques aumônes pour restituer quelque argent, et ce pénitent n'ayant pas occasion de faire ces aumônes, parce que dans son

---

4. Commune du Lot, arrondissement de Gourdon.

village il n'y a pas de pauvres, nous devons nous charger de cet argent pour faire ces aumônes, en étant requis par le pénitent. Je réponds que, généralement parlant, nous ne devons nous charger d'aucune restitution, sinon en certains cas, comme lorsqu'on doute si le pénitent s'en acquittera, ou lorsqu'on sait que celui ou ceux à qui la restitution se doit faire sont dans l'extrême besoin, ou enfin lorsque le confesseur propose au supérieur s'il doit recevoir la chose qu'on doit restituer, et que le supérieur le juge à propos pour quelque raison particulière. Mais il faut qu'en quelque cas que ce soit, ledit confesseur mette entre les mains du supérieur ce qu'il aura reçu, afin que la restitution se fasse par lui, ou par son ordre, et au temps et en la manière qu'il le jugera convenable.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Jolly.

2453. — A PIERRE CABEL

De Paris, ce 10e novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds assez à votre lettre du 8 octobre en vous disant que nous avons payé votre lettre de change.

Nous avons reçu, ces jours passés, une fâcheuse nouvelle qui nous afflige fort : c'est la mort de M. Dui-

---

Lettre 2453. — L. s. — Dossier de Turin, original.

guin, arrivée le 17e mai en sa Mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ces pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père. On ne me mande pas le détail des fruits que Dieu a opérés par lui, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux et par figures seulement, à cause des Anglais qui persécutent les catholiques, et encore plus les prêtres, lorsqu'ils les découvrent. Voilà, Monsieur, comme il plait à Dieu d'exercer la compagnie de tous côtés en lui ôtant tant et de si bons ouvriers. Comme il est le maître des vivants et des morts, c'est à lui d'en disposer et à nous de le prier qu'il en suscite de nouveaux, qui soient selon son cœur pour faire son œuvre.

Nous avons céans M. Alméras, de retour de Bourbon, non pas tout à fait guéri, mais en état de se mieux porter, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'ai reçu depuis quelques jours une de vos lettres, que je n'ai pas encore ouverte, non plus que beaucoup d'autres, faute de temps.

Suscription : A Monsieur Monsieur Cabel, prêtre de la Mission, à Sedan.

2454. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 10e novembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Lettre 2454. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je n'ai qu'à vous remercier, comme je fais, des bons offices que vous avez rendus à M. Bajoue et à sa compagnie.

Votre lettre demeura hier à l'assemblée, qui n'a rien ordonné de nouveau, et ainsi je ne puis vous dire rien de particulier.

Nous avons fait tenir vos lettres à M. Le Roy, et on les y a données en main propre.

Conservez-vous et priez N.-S. pour celui qui est en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A mon frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Rethel.

2455. — A GUILLAUME DELVILLE

De Paris, ce 10e novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir votre lettre du 5 et d'envoyer à Mademoiselle de Lamoignon celle que vous lui écrivez.

Madame Fouquet a parlé à M. Jacquier pour l'obliger à payer plus d'un sol de chaque ration de pain que le roi donne aux pauvres; mais il n'en a voulu rien faire, et partant il faut se contenter de ce qu'il donne. Quoique le roi ait fait espérer quelque autre aumône que celle-là, on ne tient pourtant rien, parce que les rois promettent facilement, mais ils oublient d'accomplir leurs promesses, à moins d'avoir des personnes à

Lettre 2455. — L. s. — Dossier de Turin, original.

leur près qui les en fassent ressouvenir souvent. Or nous n'en avons pas ici qui aient assez de charité pour les pauvres et de liberté vers Sa Majesté pour leur procurer ce bien. Il y a quelques années que Madame la duchesse d'Aiguillon n'approche pas la reine pour lui en parler, et nous ne savons à qui recourir.

Quant à une troisième fille, il est vrai que les dames se sont offertes de donner 50 livres pour une partie de son entretien, mais à condition que Monsieur l'abbé de Saint-Josse donnera le reste. Si j'avais l'honneur de le voir, je lui en parlerais, mais je ne sais quand ce sera.

Le bon Dieu vous veuille bien garder d'écrire à Leurs Majestés pour aucun établissement de missionnaires! Ce serait assez de cela pour leur donner lieu de se moquer de vous et de nous. Ces œuvres ne se font pas en les demandant aux hommes, mais en représentant à Dieu les besoins des pauvres, afin qu'il ait agréable d'y remédier, en envoyant de bons ouvriers à sa vigne, sans présumer que nous soyons de ce nombre. Il faut néanmoins nous offrir à lui seulement pour l'accomplissement de ses desseins, sans les vouloir prévenir.

Il n'y a que deux ou trois jours que je vous ai écrit. Il ne me reste à présent qu'à prier N.-S. qu'il vous anime de son esprit et vous fortifie de ses consolations.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Delville, prêtre de la Mission, chez Mademoiselle Deslions, à Arras.

2456. — A JACQUES CHIROYE, SUPÉRIEUR, A LUÇON

De Paris, ce 11e novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je me donne l'honneur d'écrire à Mgr de Luçon [1] sur divers sujets que vous verrez en ma lettre, laquelle je vous envoie ouverte, avec un cachet pour la fermer avant de la lui rendre.

Je suis très content que vous soyez trois prêtres et toujours ensemble aux missions. Vous verrez si mondit seigneur trouvera bon que vous disiez sa messe de fondation aux lieux où vous vous trouverez.

M. Rivet [2] est arrivé à Richelieu, à ce qu'on me mande.

La maison de La Rose a besoin de faire un changement avec la vôtre. J'écris à M. Chrétien, qui en est le supérieur, de vous envoyer M. Férot, qui est bon prédicateur et un prêtre fort doux; et je vous prie, Monsieur, de le recevoir et de lui envoyer en échange M. Boussordec, lequel je salue cordialement, et je le prie de s'en aller servir Dieu et les âmes en ce lieu, qui est sous la protection spéciale de la glorieuse Vierge.

Je vois rarement Madame de Sallo. La première fois que j'aurai cet honneur, je lui recommanderai les pauvres de Luçon.

Quant à l'argent que nous vous devons, je suis honteux de vous le tant promettre et de ne pas tenir. Nous

---

Lettre 2456. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Pierre Nivelle.
2. François Rivet.

avons été obligés à faire des dépenses extraordinaires cette année, qui nous ont empêchés de vous payer, mais j'espère que nous ne tarderons plus guère, mais que bientôt vous serez satisfait.

Nous venons de recevoir une fâcheuse nouvelle qui nous afflige fort : c'est la disposition que Dieu a faite de M. Duiguin, mort le 17 mai en sa Mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ces pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père. On ne me mande pas le détail des fruits que Dieu a opérés par lui, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux et en figures seulement, à cause des Anglais qui font une cruelle persécution aux catholiques, et encore plus aux prêtres, lorsqu'ils les découvrent. Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu d'exercer la compagnie de tous côtés. Comme il est le maître des vivants et des morts, c'est à lui d'en disposer et à nous de le prier qu'il en suscite de nouveaux pour faire son œuvre, qui soient selon son cœur.

Nous avons céans M. Alméras, de retour de Bourbon, non encore tout à fait guéri, mais en état de se mieux porter, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Chiroye.

2457. — A EDME MENESTRIER, SUPÉRIEUR, A AGEN

De Paris, ce 11e novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Lettre 2457 — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je n'ai encore pu voir le livre du R. P. du Bourg, tant j'ai été embarrassé. J'ai bien vu la lettre très chère et très obligeante dont il m'a honoré, mais je diffère à lui faire réponse et à le remercier de sa bonne affection et de son beau présent, jusqu'à ce que Dieu m'ait donné du temps pour en faire la lecture.

Nous devons tâcher de correspondre aux témoignages de bonté et de confiance que nous recevons, particulièrement vers les personnes de mérite et vertu, comme sont celles dont vous me parlez, qui vous en font paraître beaucoup. Je pense donc que vous ferez bien d'ajouter au respect et à l'amour que vous leur portez, un peu plus d'ouverture de cœur et quelque visite pour reconnaître celles qu'elles vous font.

Nous ne pouvons à présent vous envoyer le renfort que vous demandez, car nous avons dispersé, qui de-çà, qui de-là, tous nos hommes faits. Il ne nous reste que de la jeunesse, qui est en grand nombre à présent; lorsqu'elle sera en état d'être employée, nous vous en ferons part, Dieu aidant.

Je ne suis point d'avis que vous achetiez la maison joignante à la vôtre tandis que vous serez en l'état que vous êtes, qui n'a aucune solidité et quasi point d'appui; car de dire que vous trouveriez toujours à la vendre, cela n'est pas une bonne raison pour l'acheter, puisque vous n'avez pas de quoi; et de prendre l'argent à prêt, il faudrait le rendre, et nous ne pourrions pas vous aider. Mais quand vous pourriez acquérir cette maison, il ne le faudrait pas faire qu'avec l'agrément de Mgr l'évêque, ni sans l'avis de ses officiers.

Je vous envoie un mémoire contenant la manière de faire l'eau qu'on prend pour remède contre la gravelle, la façon d'en user et ses propriétés. Vous le communiquerez, s'il vous plaît, à M. d'Hopille, qui l'a demandé,

et lui ferez un renouvellement des offres de mon obéissance, comme aussi à M. le théologal, avec un très humble remerciment, de ma part, de l'honneur de son souvenir. Je porte souvent le mien vers sa chère personne, en qui j'ai vu autrefois tant de douceur, de piété et de grâce, que les sentiments m'en reviennent toutes les fois que j'y pense.

Je loue Dieu de la satisfaction qui vous reste de la visite, et de celle que M. Berthe en a emportée de votre conduite. Continuez de la conformer à celle de N.-S. et de vous confier en lui, qui sera votre lumière et votre force, s'il lui plaît.

M. Le Vacher ne connait pas l'esclave dont vous m'avez écrit, et ainsi je ne puis vous envoyer le certificat de sa captivité. Je lui ai envoyé la lettre de sa sœur en Alger, sans être assuré s'il est en cette ville-là, ou bien à Tunis.

Nous avons reçu une nouvelle qui nous afflige fort : c'est la disposition que Dieu a faite de M. Duiguin, mort le 17 de mai en sa mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ces pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père. On ne me mande pas le détail des fruits que Dieu a opérés par lui, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux et en figures seulement, à cause des Anglais qui font une cruelle persécution aux catholiques, et encore plus aux prêtres, lorsqu'ils les découvrent. Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu d'exercer la compagnie de tous côtés en lui ôtant tant et de si bons ouvriers. Comme il en est le maître, c'est à lui d'en disposer, et à nous de le prier qu'il en suscite de nouveaux qui soient selon son cœur, pour faire son œuvre.

Nous avons céans M. Alméras, non pas tout à fait

guéri, mais en état de se mieux porter, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Edme.

2458. — A LOUIS DUPONT, SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER

De Paris, ce 14 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a aujourd'hui 15 jours que M. Laudin et notre frère Plunket sont partis d'ici pour Tréguier. Je veux croire qu'ils sont à présent auprès de vous. Voici des lettres pour l'un et pour l'autre. Leur arrivée aura servi de réponse pour moi aux deux dernières que j'ai reçues de vous.

Je suis fort en peine de la maladie de M. Lapostre et de l'indisposition de notre frère Menand. Je prie Dieu qu'il leur redonne la santé. Je ne vous les recommande pas, sachant que votre charité en a tous les soins possibles. Comment se portent-ils à présent ?

M. Dizes et M. Roland sont en retraite pour être reçus au séminaire [1]. J'ai fait rendre au premier ses lettres de prêtrise, que vous m'avez adressées.

Je vous ferai envoyer le règlement de la Mission.

Adieu, Monsieur, je suis pressé de me dire en N.-S. votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Lettre 2458. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Ils ne furent reçus ni l'un ni l'autre, ou sortirent peu après leur admission.

2459. — A NICOLAS GUILLOT, SUPÉRIEUR, A MONTMIRAIL

De Paris, ce 15 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je veux croire que vous voilà de retour chez vous, où je vous embrasse, avec le bon M. Monvoisin, de toutes les tendresses de mon cœur, fort consolé des bons services que vous venez de rendre à Dieu en la mission de Sézanne, où sa divine bonté, à ce que j'apprends, a répandu ses bénédictions, dont je la remercie. Mais, d'un autre côté, je suis fort affligé de la faute qui est arrivée. Dieu pardonne, s'il lui plaît, à celui qui l'a faite [1], et veuille, par sa bonté infinie, vous continuer et augmenter ses grâces!

Nous vous enverrons, Dieu aidant, au plus tôt le 3e prêtre que vous demandez [2]. Prenez la peine d'aller à Soissons, après quelques jours de repos, pour avoir permission de Mgr l'évêque [3] de travailler en son diocèse, afin d'y faire quelques missions pendant cet hiver.

Voilà une commission de la cour, que notre frère Robineau vous adresse. Notre frère Jean Proust, qui s'en va à Toul, vous dira en passant nos petites nouvelles. Dieu a disposé du bon M. Duguin en sa Mission des Hébrides, où il a fait des merveilles. Je recom-

---

Lettre 2459. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Première rédaction : à celui qui a donné ce scandale. — La correction est de la main du saint.

2. Le secrétaire avait ajouté ces mots, qui ont été ensuite raturés : « Mais ne l'attendez pas pour aller à Soissons. »

3. Charles de Bourbon (1650-1685).

mande son âme à vos prières et la mienne aussi, qui suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Guillot, supérieur des prêtres de la Mission de Fontaine-Essart, à Montmirail.

2460. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 16 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je rends grâces à Dieu de ce que votre santé se confirme et s'augmente, et de ce que vous préférez le soin des malades de l'hôpital au soulagement de la campagne, que je vous avais conseillé. Plaise à sa divine bonté d'agréer et de bénir les bons services que vous lui rendez!

Je suis très fâché du fâcheux rencontre arrivé à Messieurs les administrateurs au sujet de ce médecin et du chirurgien qui se veulent introduire en leur hôpital contre leur gré; mais il faut recevoir cela comme de la main de Dieu, qui permet quelquefois le mal pour un bien et le désordre pour établir son contraire. J'espère de voir à ce soir Madame la duchesse d'Aiguillon, et nous verrons ensemble ce qui se pourra faire de deça pour empêcher que ces Messieurs soient troublés en leurs usages; et afin qu'elle ait du temps pour y penser, je lui ai envoyé, dès ce matin, la lettre qu'ils lui ont écrite, en-

---

Lettre 2460. — L. s. — Dossier de la sœur Hains, original.

semble celle que j'ai reçue de votre part. J'enverrai aussi à Mgr le duc de Richelieu celle qui lui est adressée.

Lorsque la personne convertie dont vous parlez arrivera, je tâcherai de l'aider en ce que je pourrai.

Je ferai réponse au premier jour, Dieu aidant, à M. Tratebas [1] et à M. de la Fosse, ne le pouvant pour cette fois.

Vous me mandez que vous avez retiré M. Huguier de Toulon; mais vous ne me dites pas l'ordre qu'il a laissé pour recevoir les lettres que je lui ai écrites et donner l'argent que nous avons reçu pour les pauvres forçats. Je lui ai mandé, comme à vous, qu'il y a six écus pour Denis Dubois, qui est de la dernière chaine, sept écus pour Vincent Traverse et deux pour Marc Mansart, qui font ensemble 45 livres. Nous avons encore reçu 7 livres pour M. Esbran, prêtre, forçat sur la *Baillie-bault*, un jour auparavant que d'avoir reçu votre lettre. Je vous prie, Monsieur, de donner des ordres que ces sommes soient délivrées à ces pauvres gens. Nous n'en recevrons plus tandis que M. Huguier ne sera pas sur le lieu pour en faire la distribution. Je ne lui écris pas. Je vous prie de lui donner avis desdites 7 livres qu'il faut délivrer à M. Esbran.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

---

1. Père du missionnaire de ce nom.

2461. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 16 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je reçus hier votre lettre du 22 octobre. Nous attendons la réponse de Mgr le cardinal Bagni pour exécuter le commandement qu'il plaira au Pape de nous faire sur l'envoi de deux prêtres en Irlande et en Ecosse.

Plaise à Dieu de bénir les travaux de vos missionnaires qui sont allés à la campagne pour faire que N.-S. y soit connu et servi! J'approuve fort que vous y ayez envoyé le prêtre de la congrégation *de Propaganda Fide*, et je rends grâces à Dieu de la pensée qu'il a donnée à notre Saint-Père de faire exercer aux fonctions ecclésiastiques ceux de ce collège avant de les envoyer aux missions étrangères.

Mgr le nonce m'a fait l'honneur de me dire que Sa Sainteté désire avoir des ecclésiastiques à Rome qui soient toujours prêts d'aller partout où elle jugera à propos de les envoyer pour la propagation de la foi; et pour cela elle veut établir un séminaire où ils soient élevés dans cet esprit. Elle a donc mandé audit seigneur nonce de voir s'il se trouvera à Paris des prêtres disposés à ce dessein, et lui m'a donné charge d'en chercher. Je lui ai répondu que, la proposition étant très importante, il y fallait penser sérieusement et que je m'y emploierais volontiers. Mais il a reconnu, et moi avec lui, qu'il se trouvera assez de personnes qui accepteront la condition pour aller à Rome et y passer quelque

---

Lettre 2461. — L. s. — Dossier de Turin, original.

temps aux dépens de ce séminaire; mais il y en aura peu qui soient si dégagés que de s'abandonner aux voyages, aux emplois et aux périls qui leur seront marqués, lorsqu'ils viendront au fait et au prendre. Et voilà la difficulté. Il ne faut pas laisser de contribuer ce que nous pourrons à cette sainte entreprise. Peut-être que c'est de cet affaire que le secrétaire de la Sacrée Congrégation me doit écrire. Nous verrons. Je trouve qu'on a eu raison d'exclure la compagnie de la direction de ce séminaire, à cause de la nationalité; car les Français qui y entreront pour y être élevés, pourraient, avec le temps, implorer la protection du roi pour éviter d'aller ou de faire ce qui serait requis, d'autant plus facilement qu'ils seraient conduits par d'autres Français, et de plus à cause que les Espagnols et d'autres nations auraient peine de se soumettre à eux.

Je trouve fort bien que vous envoyiez M. de Martinis à Turin avec M. Bonnet, lorsque les passages seront ouverts.

Les lettres de Gênes continuent à passer. J'en reçus deux la semaine passée, et voici que je viens d'en recevoir d'autres.

J'ai envoyé au R. P. provincial de la Merci celle que vous m'avez adressée. Il nous avait donné un peu auparavant le paquet ci-inclus, et il m'a mandé qu'il m'en enverrait un second, que j'attends. Le voici.

Mgr l'évêque de Pamiers [1], qui, ayant fait les entretiens de la dernière ordination, nous a fait l'honneur de rester céans, m'oblige de vous adresser une lettre pour le Pape, que le clergé de France lui écrit, et un petit mot que l'un de Messieurs les agents généraux vous envoie, pour vous prier de la présenter à Sa Sainteté.

---

1 François Caulet.

Voici aussi un billet de ce bon prélat. Je vous prie de faire ce qu'il contient et de m'en faire réponse. C'est un des meilleurs évêques du royaume.

Je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Vous honorerez le silence de Notre-Seigneur, s'il vous plaît, à l'égard de ce que je vous dis que Monseigneur le nonce m'a proposé [2].

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

2462. — A CHARLES OZENNE, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE

De Paris, ce 16 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je pense avoir laissé passer deux ordinaires sans vous écrire, tant pour m'être trouvé embarrassé, que pour n'avoir reçu de vos lettres. Il m'en arriva hier une, du 5 octobre, qui m'a comblé de joie. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, du retour du roi et de la reine à Varsovie. Plaise à sa divine Majesté de les conserver à leur royaume pour le bien de l'Eglise!

Je suis tout consolé de la consolation que vous et Messieurs Desdames et Duperroy avez ressentie de vous revoir ensemble. Je m'imagine qu'elle a été bien grande, et encore plus grande que je ne puis penser. Je prie le Saint-Esprit, qui est le lien du Père et du Fils, qu'il vous unisse intimement et qu'il vous conserve et aug-

---

2. Cette phrase est de la main du saint.

Lettre 2462. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

mente les forces d'esprit et de corps pour correspondre aux desseins de la Providence sur la compagnie.

Il nous sera difficile de vous envoyer des hommes sitôt. Il nous faut remplir premièrement les places de nos derniers défunts et augmenter le nombre en quelques familles, particulièrement en celle de Turin, en sorte qu'il ne nous restera que de la jeunesse, qui est fort augmentée; nous avons 42 séminaristes et 15 ou 16 écoliers. Et de vous renvoyer ces Messieurs revenus de Pologne, il nous serait encore plus difficile; car, pour M. Durand, qui est supérieur à Agde, il est fort éloigné de cette disposition; pour M. Simon, il est engagé à la maison de Gênes; et de l'en tirer, dans l'affliction où elle est et dans le besoin qu'elle a de bons prêtres, cela ne se peut. Quant à M. Eveillard, il est plus incommodé qu'il n'a pas été, et n'est plus en état d'aller si loin. Reste M. Guillot, qui, à la vérité, est le mieux disposé pour retourner; mais c'est une question s'il est à propos de le renvoyer, si ce n'est peut-être pour demeurer à Cracovie, en cas que Dieu nous y appelle; et c'est ce qu'il faut attendre.

Nous avons reçu depuis peu une fâcheuse nouvelle, qui nous afflige fort : c'est la disposition que Dieu a faite de M. Duiguin, mort le 17e de mai en sa Mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ces pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père, aussi bien les grands que les petits. On ne me mande pas le détail des fruits qu'il a faits, ou plutôt que Dieu a opérés par lui, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux et en figures seulement, à cause des Anglais, qui persécutent cruellement les catholiques, et encore plus les prêtres, quand il les découvrent. Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu d'exercer la compagnie de tous côtés, en lui ôtant tant et de si bons ouvriers. Comme il est le

maître des vivants et des morts, c'est à lui d'en disposer, et à nous de le prier qu'il en suscite de nouveaux, qui soient selon son cœur, pour bien faire son œuvre.

Nous avons céans M. Alméras, qui a failli à mourir à Bourbon; il est en état de se mieux porter, grâces à Dieu. Notre monde travaille aux missions en divers lieux en même temps. Tout va assez bien, grâces à Dieu, ici et dans les autres maisons.

J'embrasse ces Messieurs qui sont avec vous, avec tous les sentiments d'estime et d'affection qui me sont possibles. Vous ne me dites pas si le mal de M. Duperroy se guérit, ni le lieu où sont les Filles de la Charité. Je loue Dieu de ce que les religieuses de Sainte-Marie sont maintenant chez elles, et je le prie qu'il ait agréable d'y affermir leur repos, d'y bénir leurs saints exercices et de les multiplier à souhait. Témoignez-leur ma bonne volonté pour leur service et avancement, et assurez-vous de nos prières pour votre personne, vos conduites et votre famille, de laquelle et de vous en particulier je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

La difficulté que je vous fais de vous envoyer des ouvriers n'est pas exclusive, mais représentative seulement; nous ferons ce que nous pourrons[1].

Au bas de la première page : M. Ozenne.

---

1. Cette phrase est de la main du saint.

2463. — A PIERRE CABEL, SUPÉRIEUR, A SEDAN

De Paris, ce 17 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'aurais été grandement affligé de la maladie de notre frère Sirven, si en même temps vous ne m'aviez mandé qu'il se porte mieux, dont je rends grâces à Dieu; et je le prie qu'il conserve une personne qui non seulement est utile à la compagnie, mais, à ce que j'apprends, à la ville où il est et aux environs. Je vous remercie des soins que vous en avez.

Je me donnerai l'honneur d'écrire à M. le gouverneur pour les fins que vous me marquez, au premier loisir que Dieu me donnera; car il faut que ce soit de ma main.

Je compatis beaucoup aux souffrances de votre famille, où plusieurs sont incommodés; ce que j'attribue à leurs grands travaux; mais bienheureux sont-ils de souffrir pour la justice! Car c'est en servant Dieu et pour sauver les âmes, pour lesquelles N.-S. est mort, qu'ils se sont faits malades. Plaise à sa divine bonté de les rétablir en leurs premières forces et de vous faire à tous la grâce de les employer à son honneur et d'aller croissant de vertu en vertu pour l'édification de son Eglise!

J'ajoute mes prières aux avertissements qu'on vous a faits de n'être plus si long en vos prédications. Nous voyons par expérience que telles longueurs en empêchent le fruit et ne servent qu'à exercer la patience des

---

Lettre 2463. — L. s. — Dossier de Turin, original.

auditeurs, au lieu qu'un discours bref et pathétique est souvent suivi de bons effets.

David était le moindre de ses frères; mais il était le plus agréable à Dieu, parce qu'il était le plus humble; et il a plus fait seul que tous eux ensemble, d'autant que l'esprit de Dieu résidait en lui. Ne doutez pas, Monsieur, qu'il n'opère aussi en vous et par vous, si vous avec l'humilité; et bien que vous soyez le plus jeune, le moins savant, et, si vous voulez, le moins vertueux de vos confrères, vous ne laisserez pas d'être selon le cœur de Dieu et de conduire dans les voies du Seigneur le troupeau qu'il a commis à vos soins, quoique vous y trouviez des contradictions.

Vous faites bien, Monsieur, de ne vous pas servir d'artifice pour maintenir l'obéissance dans la famille. Comme elle se doit rendre par vertu, vous la devez aussi demander par le même principe, c'est-à-dire ordonner les choses qu'il faut faire, et défendre celles dont il se faut abstenir, avec simplicité, droiture et force d'esprit, mais d'une manière douce et agréable, procédant d'un cœur véritablement humble, ou tendant à l'humilité. Il faut être ferme dans la fin et suave dans les moyens, usant plutôt de prières que d'aucun terme qui ressente l'autorité ou le commandement. Les avertissements mal reçus ne vous doivent pas faire dissimuler les fautes considérables; mais l'amour que vous devez avoir pour l'observance commune et l'avancement de chaque particulier vous oblige de remédier aux manquements par la correction publique ou secrète; mais que ce soit avec prudence et charité. Vous ne devez pas pourtant espérer de vivre parmi les hommes, fussent-ils des saints, et de ne les voir pas faillir; car la condition de cette misérable vie les y rend tous sujets. Et que faut-il donc faire? Certes, Monsieur, la patience et le

support sont les plus efficaces remèdes que N.-S. et l'expérience nous aient enseignés pour porter les autres à la vertu.

Nous tâcherons de vous envoyer quelqu'un pour avoir soin de Balan [1], puisque vous avez besoin de le garder; mais ne vous attendez pas de profiter d'aucun ménage que vous y puissiez faire. Le meilleur est d'affermer les fermes, quand on s'en peut passer.

Je suis très marri de la peine où se trouve le père de M. Daisne [2], et de ce que je ne puis le soulager, ni faire assister, comme il souhaite; car je le voudrais faire de tout mon cœur; mais cette maison est presque accablée de ses propres besoins, et nous sommes souvent si épuisés que nous n'avons pas de quoi envoyer au marché, et ne savons où en prendre pour payer ce que nous y devons. J'ai peine de vous le dire, mais vous ne pourriez croire autrement que notre incommodité fût telle qu'elle est; et de recourir à d'autres, je vous assure que je ne sais à qui. La charité est fort refroidie à Paris, parce que tout le monde se ressent des misères publiques, en sorte, Monsieur, qu'au lieu de seize mille livres qu'on envoyait tous les mois sur les frontières ruinées, on a grande difficulté à présent d'y en envoyer mille. Je vous prie, faites mes excuses au père et au fils.

On m'a écrit des autres maisons de la compagnie que quelques personnes se portent à défaire ce que d'autres y ont fait, à changer ce qui ne leur revient pas et à ajouter ou diminuer aux usages et commodités que ceux

---

1. Commune de l'arrondissement de Sedan. Les prêtres de la Mission y avaient une ferme.

2. Chrétien Daisne, né à Sedan, entré dans la congrégation de la Mission le 21 septembre 1644, à l'âge de vingt ans, reçu aux vœux en 1646, ordonné prêtre en mars 1651.

qui les ont devancés ont établis tant au dedans qu'au dehors. Or, s'il était loisible à chacun d'avoir et de faire tout selon son sentiment particulier, nous ne verrions que de continuels changements et de grands désordres. C'est pourquoi, Monsieur, je suis obligé d'écrire partout que l'on se garde bien de rien innover; et je vous fais la même recommandation, et à ceux qui sont avec vous, vous priant de maintenir les choses comme elles ont été vues et approuvées du visiteur, et d'attendre son retour et son avis en cas qu'il y ait quelque chose à changer ou à faire. Vous l'aurez bientôt à Sedan, comme j'espère; je veux dire dans un mois ou deux.

Je prie N.-S. qu'il vous bénisse et fortifie parmi tant d'infirmes que vous avez. Je les embrasse tous fort tendrement, et je suis de tout mon cœur en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Cabel.

2464. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 17 novembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 12. J'attends que vous ayez été à Novy, pour assurer M. le pénitencier de la distribution de son argent et du reste qu'il désire savoir.

J'ai rendu votre lettre à Mademoiselle Viole, et elle a vu celle que vous m'avez écrite. Elle acquittera la lettre que vous avez donnée à Mademoiselle Charpentier.

Lettre 2464. — L. s. — Dossier de Turin, original.

L'assemblée d'hier, voyant que les pauvres des environs de Rethel vous assaillent de tous côtés pour recevoir quelque assistance en leur grande pauvreté, vous a ordonné deux cents livres pour les distribuer aux plus nécessiteux. Vous les prendrez, s'il vous plaît, et en tirerez lettre de change sur ladite demoiselle Viole, comme aussi vingt écus que l'on a destinés pour empêcher la ruine de l'église de Sillery. Je vous prie de donner ordre que cette aumône soit mise en bonnes mains et qu'elle soit utilement employée pour la conservation de cette maison du Seigneur, à qui je vous recommande et en qui je suis, mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la Mission, à Rethel.

2465. — *EMERAND BAJOUE, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

[*Novembre 1657* [1].]

Sillery [2] ne possède plus que quatre-vingts habitants ; tous les autres sont morts de misère. Les survivants ont suivi avec beaucoup d'édification les exercices de la Mission. « *Ils ont communié avec de si grands ressentiments, que leurs larmes témoignaient, d'une manière qui ne se peut expliquer, la présence très adorable de leur divin Sauveur, prenant possession de leurs cœurs sensiblement touchés, mais si bien convertis, qu'ils protestent hautement qu'ils veulent non seulement renoncer à tous péchés, mais souffrir avec patience et soumis-*

Lettre 2465 — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 5, 1re éd., p. 39.

1. Cf. lettres 2448, 2454 et 2468.

2. Petite commune de l'arrondissement de Reims (Marne).

sion tout ce qu'il plaira à Dieu, et le servir de la bonne sorte pour l'amour de lui seul. C'est comme ils parlent eux-mêmes, répétant souvent : tout pour l'amour de Dieu. »

2466. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 23 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 13. J'ai parlé à M. Desmarets, intendant de la maison de Mgr le duc de Richelieu, qui m'a dit que ledit seigneur duc écrira à M. de Ternes [1] qu'il laisse Messieurs les administrateurs en possession de mettre et de changer en l'hôpital les médecins et chirurgiens qu'ils jugeront à propos, sans les obliger d'y recevoir le médecin royal; ce qu'il fera, dit-il, d'autant plus que ledit médecin royal ne l'a pas voulu croire, lorsque, poursuivant à Paris son brevet, il voulut le détourner d'y comprendre l'hôpital. Ne parlez pas de ceci.

Je suis bien aise que M. Huguier soit retourné à Toulon.

Je tâcherai de vous envoyer, la semaine prochaine, une lettre de change de M. Simonnet pour les 160 livres de M. Stelle et les 148 livres que M. Huguier a fournies aux forçats. Je vous prie cependant de m'en envoyer le compte par le menu, depuis le dernier que nous avons payé.

Vous ferez bien de supprimer la lettre que je vous ai

Lettre 2466. — L. s. — Original communiqué par Madame veuve Sautelet (Toulouse, 2, rue de la Balance).

1. Le marquis de Ternes, lieutenant général des galères de France depuis 1656. Il avait commandé pendant vingt ans, comme capitaine, la galère du cardinal de Richelieu.

envoyée pour M. le président Cappel, pour les raisons que vous me marquez.

Je serais fort consolé de vous décharger de la conduite, parce que vous le désirez; mais je ne le puis sans faire grand préjudice à la maison et aux affaires dont vous avez le soin. L'intelligence et la sagesse que Dieu vous a données paraissent trop dans le bon ordre que vous y mettez, et je ferais conscience de les confier à d'autres, tandis que vous serez en état de continuer, comme vous l'êtes, grâces à Dieu. Il ne faut pas tant s'arrêter à l'avis des médecins, qui ne sont que trop complaisants et qui ne regardent d'autre bien que la santé du corps. Il y a tantôt 12 ans que vous êtes à Marseille; l'air ne vous y a pas été nuisible jusqu'à présent, et un autre air ne vous aurait pas garanti du mal qui vous est arrivé aux yeux; car à Paris il en arrive souvent de semblables. Les maladies viennent partout, quand Dieu les envoie, et je ne vois pas que, pour les éviter, les grands du monde quittent leurs villes et leurs provinces, non plus que les prélats leurs diocèses, ni les curés leurs bénéfices. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie, au nom de N.-S., d'avoir patience au moins quelque temps, surtout jusqu'à ce que nous ayons mis quelque ordre aux affaires de Barbarie; et alors, si vous le voulez absolument, nous tâcherons d'envoyer quelqu'un à votre place.

Nous faisons étudier en philosophie votre bon frère [2], et puis nous en ferons un théologien, et, Dieu aidant, un bon missionnaire, pour le service de son Eglise.

Voici une lettre pour le père de feu M. Tratebas, et

---

2. Nicolas Get, né à Chépy (Somme) en mai 1635, entré dans la congrégation de la Mission le 5 octobre 1655, reçu aux vœux le 6 octobre 1657.

une que M. Le Vacher vous écrit. Je vous prie de nous envoyer la caisse qu'il vous a laissée.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Get.

2467. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 23 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je reçus hier au soir votre lettre du 29 octobre. Je vous prie de nous envoyer la provision du prieuré de Champvant, dont vous avez pris date pour M. Le Boysne. Ne faites pas faire le perquiratur, s'il vous plaît, pour savoir s'il a été ci-devant impétré par dévolu.

Nous attendrons l'effet de vos soins en la poursuite de l'union de Saint-Pourçain, qui sera tel qu'il plaira à Dieu.

Si la Sacrée Congrégation savait, d'un côté, l'importance qu'il y a de faire exercer les consulats d'Alger et de Tunis par des prêtres, elle n'en ferait pas difficulté, dans la peine où l'on est de trouver des laïques propres, et, de l'autre, le désintéressement de ces prêtres qui n'ont en vue que le seul service des esclaves pour l'amour de Dieu. Ces consulats [1] sont à grande charge à

Lettre 2467. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Première rédaction : consuls. — Le saint a fait la correction de

la compagnie, à cause de la dépense qu'il faut faire au-dessus de leur revenu pour les soutenir. Voilà trente mille livres, ou environ, que celui d'Alger doit pour les avanies et mangeries que les Turcs lui ont faites. Et voici M. Le Vacher qui est venu exprès à Paris chercher de quoi le dégager, sans que, depuis 3 ou 4 mois qu'il y est, il ait beaucoup avancé; car, de notre côté, nous ne pouvons pas fournir cet argent; et de trouver de telles aumônes, il est fort difficile. Celui de Tunis crie pareillement au secours, de sorte que nous aurions déjà abandonné ces offices-là plus de six fois, s'il ne fallait à même temps abandonner au loup vingt et trente mille âmes que l'on tâche de conserver à l'Eglise et de gagner à Dieu, sous l'appui de ces charges temporelles; et je ne sais si à la fin nous n'y serons pas contraints, surtout si on n'en permet l'exercice à nos prêtres; ce qui serait un grand malheur, à cause des grands biens qu'il plaît à Dieu de faire par eux, et qui cesseraient entièrement pour lors.

Je ferai acheter les Busée [2] et la *Philagie* [3] que vous demandez pour Mgr le secrétaire de la Propagation [4], et les vous ferai envoyer à la première occasion.

Le désir de Mgr le cardinal de Gênes de voir notre famille rétablie vous est un motif de n'éloigner pas beaucoup Messieurs Pesnelle et Baliano, afin que vous puissiez les faire partir pour Gênes sitôt que les passages seront ouverts. Je suis en quelque pensée d'y envoyer aussi M. Dehorgny, pour régler tout en cette

---

la main, sans s'apercevoir que la phrase suivante aurait dû, elle aussi, être modifiée.

2. *Enchidion parvum meditationum.*

3. Probablement un des deux ouvrages du R. P. Paul de Barry : *Solitude de Philagie*, Lyon, 1642, in-12, ou *Les trois journées de Philagie pour la petite retraite*, Lyon, 1644, in-12.

4. Marini Alberici, nommé à ce poste en 1657.

maison renaissante et la mettre dans le bon train où elle était. Nous verrons.

J'ai mandé à Messieurs Lejuge et Simon que nous devons ici à leur décharge les mille messes qu'ils doivent à l'intention de feu Mgr Durazzo.

Je ne pense pas que ces Messieurs du Tonkin passent à demander d'être érigés en congrégation; et, quand ils le demanderaient, il n'est pas vraisemblable que cela leur fût accordé [5], tant à cause du dessein qu'a le Pape d'établir un séminaire de prêtres pour les envoyer aux missions étrangères, que parce qu'on ne peut rien ajouter à la congrégation des Jésuites, qui par vœu s'obligent d'aller partout où le Saint-Siège trouvera bon de les envoyer. Si néanmoins, Monsieur, vous découvrez qu'on fasse quelque poursuite pour cela, je trouve fort bon que vous agissiez conformément à ce que vous me mandez.

J'approuve aussi que vous ayez admis au renouvellement des vœux M. de Martinis, nonobstant les petites réserves qu'il a faites; dites-lui néanmoins qu'il n'en parle pas.

Le prêtre du diocèse de Chartres s'est accommodé avec la veuve et les parents du défunt qu'il a tué, et il n'a point d'autre partie qu'un huguenot, qui est le procureur fiscal du lieu où le meurtre est arrivé, et où le juge, qui est de la même religion, l'a condamné par contumace. Il s'est rendu appelant au Parlement de leur procédure. Il n'y a pas encore eu d'arrêt, et ledit procureur fiscal, y ayant été appelé, n'y a pas comparu. Si vous pouvez, sur cette information, lui obtenir un bref

---

5. François Pallu et ses collaborateurs demandèrent à la Propagande en 1658 et obtinrent, l'année suivante, l'autorisation d'établir un séminaire pour la formation des clercs qui se destineraient aux Missions d'Extrême-Orient. (Launay, *op. cit.*, p. 39.)

de réhabilitation, vous lui ferez grande charité. Je vous ai mandé qu'il nous a donné dix écus pour les frais.

Voici un mémoire pour la dispense de deux mariages défendus. Les empêchements sont secrets. Je vous prie Monsieur, d'obtenir ces dispenses par un *discreto viro* à la Pénitencerie, où elles se donnent sans argent, à ce qu'on m'a dit.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

2468. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 24 novembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 20e, qui ne parle que de ce que vous avez fait à Novy. J'en donnerai avis à ceux qui ont désiré cette visite. Il ne se fit point hier d'assemblée. Je proposerai, Dieu aidant, vendredi prochain, le besoin que l'hôpital de Rethel a de draps et d'autre linge, et vous ferai savoir ce qu'il y aura à espérer.

M. Bajoue me mande que M. le bailli de Sillery a de l'argent en main, destiné à la réparation de l'Eglise, et que, l'ayant résolu d'y faire travailler, les vingt écus que je vous ai prié de prendre pour cela seront fort utilement employés en l'achat de cinq petites custodes

---

Lettre 2468. — L. s. — Dossier de Turin, original.

pour les cinq églises où nous sommes obligés de faire la mission; ce que j'approuve volontiers. Vous pourrez donc les faire faire à Reims et convenir de la grandeur et de la façon avec mondit sieur Bajoue, à qui je mande que je vous en écris.

Je prie N.-S. qu'il vous fortifie en vos grands travaux et vous sanctifie de sa sanctification infinie, en l'amour de laquelle je suis, mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A notre frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Rethel.

2469. — A MADAME DE VENTELET

De Saint-Lazare, ce 25 novembre 1657.

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre commandement avec le respect et l'affection de vous servir comme je dois. Cet apothicaire revient d'un pèlerinage qu'il a fait exprès pour demander grâces à Dieu pour toucher les personnes, ainsi qu'est la coutume du septième enfant, qu'on tient avoir grâce de Dieu pour toucher les personnes qui ont le mal dont est question[1]. Il en a touché quelques-unes en son voyage; l'on lui a rapporté qu'il y en a un de guéri.

Il fera le même à celui-ci, et, au cas qu'il ne plaise point à Dieu de le guérir par l'attouchement, il se propose de

---

Lettre 2469. — L. a. — Dossier de Turin, original.
1. Les écrouelles.

lui donner des remèdes, comme il fait à d'autres, qu'il a guéris par ce moyen, ou, pour mieux dire, Notre-Seigneur. Il y a une petite chambre chez lui, où il la traitera. Il parait homme de bien, et sa femme vertueuse. S'il plait à M. votre fils, l'écuyer du roi, de le voir par votre ordre, je lui dirai l'endroit où il loge et lui donnerai un billet, et ferai en cela et en toutes choses ce que vous, Madame, me faites l'honneur de me commander, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Madame Madame de Ventelet, à Orsigny.

2470. — A GUILLAUME DELVILLE

De Paris, ce 28 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre au sujet de la cure de Saint-Jean, dont vous avez été pourvu, et de l'établissement que vous proposez d'y faire. Je ne vous ai pas fait réponse plus tôt, parce que, cette proposition m'étant nouvelle, j'ai voulu y penser et en concerter avec nos anciens. Je vous dirai à présent, Monsieur, que nous trouvons difficulté en cet affaire : premièrement, parce que nous avons pour règle de ne prêcher ni confesser dans les villes épiscopales, et pour cela nous nous

---

Lettre 2470. — L. x. — Dossier de Turin, original et minute.

sommes résolus de n'y accepter aucune cure; et si nous avons fait le contraire à Cahors et à Agde, ç'a été avant que d'y avoir bien pensé et pour n'avoir pu faire autrement; car, pour la cure que nous avons à Cahors, elle est la moindre de la ville, dont Mgr de Cahors, qui avait déjà établi et fondé un séminaire de cinquante ecclésiastiques, duquel il nous a chargés, il a voulu nous charger aussi de cette cure, pour y exercer ces Messieurs aux fonctions de leur état. Monseigneur d'Agde a fait la même chose pour la même fin. Secondement, notre maxime est de ne nous établir en pas un lieu, que nous n'y soyons appelés par ceux en qui réside ce pouvoir; ce que nous avons observé jusqu'à présent, sans que nous ayons fait aucune avance pour nous procurer ni bénéfice, ni maison, ni établissement. Et si la compagnie m'en croit, elle en usera toujours de la sorte. Et en troisième lieu, le pauvre Saint-Lazare est trop obéré pour entretenir des hommes à Arras, ainsi qu'il le faudrait faire, puisque la cure de Saint-Jean n'est pas suffisante pour soutenir une communauté.

Voilà, Monsieur, les principales raisons, entre plusieurs autres, qui nous empêchent de seconder votre intention. Et pour vous dire mon sentiment, il me semble que vous auriez bien fait de n'aller pas si avant sans en prendre avis; car, faute de cela, nous avons sujet de douter de la vocation de Dieu, qui est, néanmoins, tant importante et toujours nécessaire en pareilles occasions, où il y va de son service et du salut des âmes.

Je suis de toutes les affections de mon cœur, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Delville, prêtre de la Mission, à Arras.

2471. — A EDME JOLLY, SUPERIEUR, A ROME

De Paris, ce 30 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je reçus hier votre lettre du 5, qui contient ce que vous avez fait et appris au sujet de l'affaire de Mgr du Puy [1], où il n'y a rien à désirer, ce me semble. J'en ai fait faire un extrait, que j'envoie aujourd'hui à ce bon prélat, et je lui fais espérer de lui mander ce que vous m'en écrirez de nouveau, en cas que vous apprenniez quelque chose digne de lui être écrite. Je vous remercie cependant de la bonne manière dont vous y avez procédé.

Je rends grâces à Dieu de ce que vos ouvriers ont commencé de travailler. La difficulté qu'on a faite à ceux de Sinigaglia [2] de les laisser entrer dans la ville, ne sera pas un empêchement qui dure pour y travailler, parce que, après une petite quarantaine, ils y seront reçus et que le temps des missions qu'ils font à présent en la province de la Marche leur tiendra lieu de quarantaine.

Nous n'aurions pas voulu recevoir ici de l'argent pour le voyage ni pour la dépense d'un prêtre externe qui serait allé travailler à nos missions; mais il n'en est pas de même de delà, où ceux qui vous ont fait donner vingt écus pour ce jeune prêtre du collège de la Propagation sont nos maîtres, qui peuvent nous faire passer

---

Lettre 2471. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Henri de Maupas du Tour. (Cf. t. 2411.)
2. Ville maritime des Marches.

par-dessus nos règles; et ainsi vous avez bien fait de ne les pas refuser.

Il est vrai, Monsieur, que nous n'avons pas à espérer grande assistance de la part de ce bon cardinal qui vous a demandé des hommes pour son évêché de Porto[3]; mais, comme vous avez sagement dit, ce n'est pas un seigneur à être refusé. J'approuve donc fort que vous y envoyiez Messieurs Baliano et d'Eu.

Nous attendrons ce qui sera résolu par la Sacrée Congrégation de *Propaganda Fide* sur les mémoires que vous m'avez donnés touchant l'exercice des consulats de Tunis et d'Alger par des prêtres, qui est une chose très importante; et tout le monde de deçà qui a ouï parler des biens qui s'y font et de la nécessité de continuer, au sujet d'un petit récit qu'on a publié de ce qui est arrivé au consul d'Alger, nous dissuade d'abandonner ces offices et ces missions, et nous porte fortement à tenir bon. C'est pourquoi je vous prie de faire renouveler les facultés de Messieurs Le Vacher Jean et Philippe, qui expirent cette année.

Voici un billet pour une indulgence que quelques personnes de piété de la ville de Laon demandent; si elle se peut obtenir facilement, vous leur ferez plaisir de vous y employer.

En voici un autre, que M. de Beaumont m'a adressé pour avoir une dispense d'irrégularité pour un prêtre qui, s'étant fait huguenot, est revenu à l'Eglise. Vous lui ferez grande charité de l'assister en cette occasion. Il fait sa retraite en notre maison de Richelieu.

Je vous envoie aussi un mémoire au sujet de l'archiprêtré de Gignac, que je vous prie d'impétrer, non seulement au nom de M. Cuissot, comme je vous en ai

3. Le cardinal François Barberini.

déjà prié, mais encore au nom de M. Grimal, prêtre du diocèse de Paris.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'ai signé cette lettre sans m'aviser qu'elle n'était pas achevée. Je me trouve à présent en ville, où je ne puis savoir le propre nom de M. Grimal; peut-être que vous l'avez de delà.

Mgr l'évêque de Pamiers[4] vous prie de faire rendre sûrement la lettre qu'il écrit au R. P. Géard, pénitencier, comme fort importante.

Suscription : A Monsieur Monsieur Jolly.

2472 — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 30 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir les lettres que m'a apportées le dernier ordinaire de Lyon, où je n'en trouve aucune de votre part; il y en a de M. Berthe, qui est arrivé à Agde et qui est à présent chez vous, comme je crois.

Je vous envoie une lettre de change de Messieurs Simonnet, de 160 livres, pour le frère de M. Stelle. J'en attends une autre, de 150 livres, pour remplacer les sommes que M. Huguier a fournies aux forçats. J'espère que vous la trouverez ci-incluse.

J'écris à M. Huguier que nous avons reçu ici 37 livres pour un forçat nommé Le Cercleux, et 6 livres

---

4. François Caulet.

Lettre 2472. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

pour un autre nommé Nicolas Bonner, et je le prie de les leur donner, et vous, Monsieur, de lui en tenir compte.

Le frère qui était allé à la ville pour la lettre de change de 150 livres est revenu sans l'apporter; je la vous enverrai, Dieu aidant, à la huitaine, et j'y ferai ajouter quelque chose de plus.

J'écris à M. Berthe à Annecy et à Marseille en même temps et pour même sujet.

Je suis toujours en peine de votre santé, et je prie N.-S. qu'il vous la donne entière et qu'il continue de s'en glorifier. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Get.

2473. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 30 novembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir la vôtre du 10e. Je vous croyais en mission; mais, puisqu'il est arrivé empêchement à celle de Bra, *in nomine Domini;* peut-être qu'elle se fera plus utilement après que les habitants divisés seront réunis de gré ou de force par les compagnies que Son Altesse Royale y a envoyées. Vous me mandez que, n'ayant pu obtenir la permission de Mgr de Pavie [1] pour aller au lieu où Mgr le nonce vous a voulu envoyer, vous allez travailler en un bourg où Mgr l'ar-

---

Lettre 2473. — L. s. — Dossier de Turin, original.
1. François Billi (1648-1659).

chevêque de Turin et Mgr le marquis vous ont envoyé, à l'instance des habitants. Plaise à Dieu d'y bénir vos travaux et de vous fortifier!

Je veux croire que les trois prêtres que nous vous avons envoyés sont à présent arrivés à Turin, d'autant plus que M. Delaforcade me mande qu'il en a reçu la nouvelle.

Pour la mission qu'on vous demande pour Fossano, je vous ai mandé, ce me semble, qu'étant une ville épiscopale, vous feriez bien de vous en excuser, mais que néanmoins, si Monseigneur l'archevêque de Turin et Mgr le marquis vous ordonnaient absolument[2] d'y aller, nonobstant notre règle, vous feriez bien aussi de leur obéir.

Je m'en vas faire mes excuses à la reine de ce que nous ne pouvons aller faire la mission selon son ordre à Metz, où Messieurs de la Conférence iront[3].

Nous n'avons rien de nouveau céans. Messieurs Portail, Alméras, Brin, Perraud et quelques autres ont été malades, mais ils se portent mieux, grâces à Dieu.

Je reçois à présent des lettres de Gênes toutes les semaines, et Mgr le cardinal nous presse pour lui envoyer des hommes. Je lui ai fait savoir qu'aussitôt que la ville sera nette et les passages libres, nous ferons ce qu'il commande.

---

2. Ce mot est de la main du saint.

3. Cette phrase est de la main du saint. — Abelly nous a conservé (*op. cit.*, t. I, chap. XLVI, p. 225) le récit de l'entrevue dont il est ici question. La reine, à peine de retour de Metz, où la cour s'était rendue, avait constaté sur place les besoins spirituels de la population, et sa pensée s'était de suite portée sur saint Vincent et les prêtres de la Mission. Elle ignorait que cette congrégation s'interdisait les missions dans les grandes villes. Le saint le lui fit remarquer et lui fit accepter facilement le projet d'y envoyer des prêtres de la conférence des mardis. La mission se donna pendant le carême de l'année 1658. Nous en verrons plus loin les heureux résultats.

Je suis en N. S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Je viens de recevoir, depuis la présente écrite, une lettre de M...[4], qui me donne avis de son arrivée à Turin et de celle de ces autres Messieurs.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

2474. — A LOUISE DE MARILLAC

[Novembre ou décembre[1].]

Béni soit Dieu de la pensée qu'il vous a donnée à la réception de cette petite fille !

J'ai peine de rendre témoignage d'une personne sur celui d'autrui. L'on m'a pressé maintes fois, de la part du conseil de S[on] E[minence], pour leur adresser des personnes pour les pourvoir des bénéfices qui dépendent de sa collation, et je m'en suis excusé. J'aurais consolation qu'on me fasse la même grâce à l'égard de celui qui se présente. Je n'ai point l'honneur de le connaître Ses supérieurs pourront bien mieux lui faire ce bon office, s'ils le jugent expédient; et puis, est-il convenable que je contribue à donner sujet de se retirer à une personne qui est d'une compagnie? Au nom de Dieu, Mademoiselle, faites en sorte qu'on m'excuse de cela.

Il n'est pas expédient, si me semble, qu'on fasse un corps dans un autre, ni que cette bonne dame se charge

---

4. Le secrétaire a laissé en blanc la place du nom.

Lettre 2474. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite à l'approche du temps de l'avent.

de personne. Dites-moi ce qu'elle fait, s'il vous plaît, et ce qu'elle manque à faire de ce qu'elle faisait espérer.

Pour bien passer les avents, ayez le livre du R. P. Souffrand [2]. Faites lire à la table de nos sœurs le traité de ce temps et faites-leur faire les oraisons et les pratiques qu'il contient, qui leur sont convenables. Souffrez qu'elles ajoutent quelque petite pénitence à celles qu'elles font : je dis, à celles qui le vous demanderont. Et pour vous, supportez vos incommodités pour votre pénitence, pour l'amour de Dieu, et ne pensez pas à en faire d'autres.

J'ai indiqué l'assemblée de demain à Sainte-Marie de la ville, à trois heures.

Bon soir, Mademoiselle, je suis v. s.

---

2. Jean Souffrand ou Suffren, né à Salon (Bouches-du-Rhône), le 30 novembre 1571, était entré dans la Compagnie de Jésus le 4 avril 1586. Il professa la philosophie à Dôle, la théologie à Avignon et devint confesseur de Marie de Médicis et de Louis XIII. Il mourut à Flessingue le 15 septembre 1641. Celui de ses ouvrages que saint Vincent recommande à Louise de Marillac est *L'Année chrétienne*, Paris, 1640, in-4°.

APPENDICES

1. — ORDONNANCE DE LOUIS XIV AU SUJET DES DROITS DE MARTIN HUSSON, CONSUL DE FRANCE A TUNIS

Sur la requête présentée au roi en son Conseil par Messire Martin Husson, avocat au Parlement de Paris et consul pour la nation française en la ville et royaume de Tunis, contenant qu'ayant plu à Sa Majesté le pourvoir de ladite charge de consul pour la nation française en la ville et royaume de Tunis, côte de Barbarie, ports et havres en dépendant, le dixième juillet mil six cent cinquante-trois, il se serait ensuite acheminé audit Tunis, où il aurait été reçu et installé en ladite charge de consul et comme tel reconnu par tous les marchands français et autres trafiquant audit royaume sous la bannière de France. Néanmoins, depuis certain temps, quelques marchands français auraient refusé de payer les droits ordinaires et accoutumés de deux pour cent des marchandises qu'ils avaient embarquées, et de plus l'auraient traité de paroles injurieuses et menacé de faire mettre dorénavant leurs vaisseaux et barques à la voile sans prendre les patentes et expéditions dudit Husson, afin de ne lui payer desdits droits ordinaires et accoutumés de deux pour cent, que ce qui leur plairait, Sa Majesté en son Conseil a ordonné et ordonne à tous ses sujets et autres trafiquant sous sa protection audit Tunis, ports, havres et échelles levées et à lever dans l'étendue dudit royaume de Tunis de reconnaître ledit Husson pour consul, lui porter en cette qualité l'honneur et le respect qu'ils lui doivent, payer à lui et à ses

---

Appendice 1. — Arch. Nat. S 6707, copie du XVIIe siècle.

commis les droits ordinaires et accoutumés de deux pour cent de toutes les marchandises qu'ils y chargent ; à quoi faire ils seront contraints par toutes voies dues et raisonnables, leur faisant Sa Majesté très expresses inhibitions et défenses de mettre leurs vaisseaux ou barques à la voile sans avoir au préalable pris leurs patentes et expéditions nécessaires dudit Husson, ou de ses commis, à peine, à l'égard de ses sujets, de deux mille livres d'amende et de tels dépens, dommages et intérêts qu'il appartiendra envers ledit Husson, au payement desquels seront les capitaines des vaisseaux, patrons de barque et marchands qui les noliseront, condamnés et contraints par toutes voies dues et raisonnables.

Enjoint Sa Majesté au sieur de La Haye-Vantelay, conseiller en ses Conseils et son ambassadeur en Levant, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt ; et, en cas de contravention à icelui par ses sujets, elle a promis audit Husson d'en faire appeler en son Conseil, auquel elle en a réservé la connaissance, icelle interdite à tous autres juges.

Fait au Conseil privé du roi tenu à Paris le quatorzième jour de juillet mil six cent cinquante-six.

2. — LETTRE DE LA REINE LOUISE-MARIE DE GONZAGUE, A L'ASSEMBLEE DU CLERGE DE FRANCE[1]

Messieurs,

Si les intérêts de la Pologne n'étaient pas si étroitement unis avec ceux de la religion, et si l'Eglise Romaine ne devait pas perdre dans sa ruine l'un des plus grands royaumes de l'Europe, et le seul de tous ceux du Nord qui soit demeuré dans l'obéissance au Saint-Siège, je n'aurais pas cru devoir représenter à votre Assemblée les périls qui la menacent, et les nouvelles irruptions des ennemis de l'Eglise, qui font leurs efforts pour s'en rendre maîtres. Vous avez su de quelle sorte Dieu l'a retirée du dernier danger où peut être un royaume d'être perdu sans ressource, lorsque, étant

---

Appendice 2. — *Collection des Procès-Verbaux des Assemblées Générales du Clergé de France depuis l'année* 1560 *jusqu'à présent*, t. IV, pièces justificatives, p. 140.

affaiblie par de longues guerres contre les Cosaques révoltés et contre les Moscovites, les Suédois, violant la foi d'une trêve solennellement jurée, l'avaient d'abord presque toute réduite sous leur puissance. Mais les crimes horribles qu'ils ont commis dans les lieux saints et contre les personnes religieuses, ayant, d'une part, attiré la colère de Dieu sur eux, et, de l'autre, la perfidie qu'ils ont exercée envers ceux mêmes qu'ils avaient gagnés, ou qui s'étaient rendus à eux, ayant porté les Polonais à une résistance plus vigoureuse et à se rallier tous pour la défense de leur prince et de leur patrie, ces injustes usurpateurs se sont vus en peu de temps chassés de la plupart des lieux qu'ils avaient usurpés, et contraints de se resserrer dans la Prusse.

Ces heureux succès, joints à la conclusion de la paix avec les Moscovites, et les protestations d'obéissance faites au roi, mon seigneur, par les Cosaques, semblaient avoir mis les affaires dans un état où l'on n'avait plus tant de lieu de craindre que la religion catholique fût ruinée dans ce royaume. Mais les Suédois désespérant de pouvoir conserver ce qui leur restait de leurs conquêtes, où ils tiennent encore l'Eglise dans l'oppression, ils ont eu recours à leurs artifices ordinaires, qui leur font tirer plus d'avantages de leurs traités que de leurs armes. Ainsi, sous ce prétexte de religion, ils ont attiré à leur secours le prince de Transylvanie, lequel, pour de l'argent, se fait suivre des Valaques et des Moldaves, tous ennemis déclarés de l'Eglise catholique, et tâche même de faire révolter encore les Cosaques.

C'est ce qui m'oblige de m'adresser à votre Assemblée, pour faire considérer le nouveau péril où se trouve la religion dans la Pologne et vous conjurer de chercher les moyens de la secourir. La connaissance que j'ai de votre zèle pour l'Eglise me donne tout sujet de croire que vous embrasserez avec ardeur une si belle occasion de témoigner votre amour pour celle à qui vous devez une affection d'enfants et une tendresse de pères, que vous ferez tous vos efforts pour lui conserver la qualité glorieuse que son Epoux lui a acquise par son sang, d'avoir des rois et des reines qui la révèrent et qui la soutiennent dans la splendeur, et que vous aurez pitié de tant d'âmes qui sont en si grand hasard de tomber dans l'apostasie, étant sous la domination des hérétiques. Dieu m'est témoin que c'est beaucoup plus son

intérêt, que non pas le mien, qui me porte à vous faire cette prière avec tant d'instance, et que je voudrais de bon cœur, non seulement aux dépens de ma couronne, mais même de ma liberté et de ma propre vie, expier les injures que Jésus-Christ a reçues par les profanations des Suédois, et empêcher les malheurs dont son Eglise est menacée en ce royaume. Mais il me semble que, la France m'ayant donné la naissance, l'Eglise de France, qui est représentée par votre Assemblée, aurait sujet de se plaindre de moi si, dans une nécessité si pressante pour la religion, je me défiais de votre assistance. Je vous la demande donc de tout mon cœur, et les prières générales de vos diocèses, afin d'obtenir de Dieu miséricorde pour ce royaume et le châtiment de ses ennemis. En vérité, vous ne sauriez rien faire qui soit plus digne de vous, ni obliger une princesse qui en ait une plus grande et une plus vive reconnaissance.

Messieurs, votre très affectionnée à vous servir.

LOUISE-MARIE.

De Dankow, ce 17 février 1657.

3. — REPONSE DE L'ASSEMBLEE DU CLERGE DE FRANCE A LA REINE LOUISE-MARIE DE GONZAGUE

Madame,

La lettre que Votre Majesté nous a fait l'honneur de nous écrire nous a donné des sentiments de douleur que nous ne pouvons exprimer, nous apprenant le malheureux état de la religion catholique dans son royaume par la guerre, qui en trouble le repos depuis quelques années. Nous avons frémi d'horreur au récit que Votre Majesté nous fait des profanations et des sacrilèges commis par les hérétiques dans les églises contre toutes les choses sacrées, et nous avons adoré la profondeur des jugements de Dieu, qui a permis que cette furieuse tempête s'élevât contre un Etat où règne une reine si chrétienne. Nous savons quelle force d'esprit et quelle fermeté de cœur vous avez fait paraître en cette

---

Appendice 3 — *Collection des Procès-Verbaux*, etc., t. IV, pièces justificatives, p. 140.

grande occasion, qui est la plus rude épreuve où une vertu héroïque pouvait être mise. Nous avons béni la divine Providence, qui vous a donnée à la Pologne en des temps si difficiles, pour y faire tant de choses merveilleuses, qui jusqu'ici y ont conservé le débris de la religion et de l'autorité royale.

Enfin, Madame, vous considérant comme une princesse française, que Dieu a élevée sur le trône avec tant de gloire, nous avons pris part à toutes ses calamités, et nous avons joint aux intérêts de la religion ceux de votre personne particulière, qui nous est en vénération ; et certes, si notre puissance répondait à notre zèle, nous ne nous contenterions pas d'appréhender le danger où l'une est exposée et de plaindre les malheurs de Votre Majesté ; nous lui ferions voir par une solide et prompte assistance la vérité des sentiments de nos cœurs. Mais l'impuissance où nous nous trouvons s'oppose à nos inclinations et à nos désirs. La nécessité des affaires du roi, que Votre Majesté sait bien être engagé dans une guerre qu'il n'a pas commencée, et qu'il aurait finie, si l'Espagne n'avait refusé toutes les conditions honnêtes qu'il lui a présentées, a obligé notre Assemblée d'imposer sur les bénéfices de ce royaume une somme si immense qu'ils en seront sans doute accablés. Après une si grande charge, nous n'avons pu, en aucune façon, leur en faire porter une nouvelle, pour fournir à Votre Majesté, qui ne pourrait lui être utile, si elle n'était considérable. Nous ne lui disons pas le détail des misères et de la pauvreté de notre clergé, qui sont telles, que tous nos revenus sont emportés ou par le passage des gens de guerre, ou par la stérilité des années, ou par d'autres malheurs inévitables en la conjoncture présente des affaires.

Si Votre Majesté nous eût plutôt fait savoir l'extrémité où elle est réduite, nous eussions pu prendre d'autres mesures ; mais nous avons reçu sa lettre en un temps où nous n'étions plus en état de faire ce que l'honneur que nous lui portons et l'intérêt que nous prenons dans la ruine dont la religion est menacée en Pologne, demandaient de notre zèle.

Votre Majesté recevra donc, s'il lui plaît, nos excuses, que nous ne lui faisons qu'avec beaucoup de confusion et une extrême douleur ; car nous ne pouvions rien faire qui

fût plus honorable à l'Eglise de France, que de secourir celle de Pologne en un besoin si pressant, et qui s'accordât mieux avec nos désirs et nos inclinations.

Nous ferons demander à Dieu dans nos diocèses qu'il prenne sa cause en main, qu'il venge sa querelle et qu'il bénisse les armes du roi, votre glorieux époux, contre ses ennemis, qui sont ceux de son Eglise. Nous conjurerons sa bonté de fortifier toujours le cœur de Votre Majesté de cette vertu puissante dont il a été rempli jusqu'ici, et, après avoir exercé sa patience par une calamité si étrange, de la mettre dans un repos qui ne puisse plus être troublé. Alors, comme nous avons senti ses malheurs, nous sentirons ses prospérités, comme ceux qui font gloire d'être toujours avec un respect inviolable, Madame, de Votre Majesté, les très humbles et très obéissants serviteurs.

Les archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques députés en l'Assemblée Générale du Clergé de France.

Cl. DE REBÉ, arch. de Narbonne, présid.

Par Nosseigneurs de l'Assemblée :

L'abbé DE VILLARS, l'abbé DE CARBON.

4 — LETTRE DE LOUIS XIV AUX CONSULS DE MARSEILLE

De par le roi, comte de Provence.

Très chers et bien-aimés,

Nous avons été informés que le nommé Rappiot, qui a fait banqueroute à Alger, avait voulu mettre à couvert quelques effets, qui ont été pris par la galère garde-côte ; et comme nous voulons empêcher la ruine de plusieurs de nos sujets qui se trouvent intéressés dans ladite banqueroute, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que notre intention est que vous avez à saisir et à arrêter les effets à lui appartenants qui ont été pris par ladite galère, et que vous teniez soigneusement la main à ce qu'ils ne puissent être

---

Appendice 4 — Dossier de Turin, copie envoyée à Firmin Get avec la lettre 2313.

divertis sous quelque prétexte et occasion que ce soit, jusqu'à nouvel ordre ; car tel est notre plaisir.

Donné à La Fère, ce 5e juillet 1657.

LOUIS.
DE LOMÉNIE.

5. — LETTRE DE LOUIS XIV AU GRAND-DUC DE TOSCANE

Mon Cousin,

La banqueroute que le nommé Rappiot a frauduleusement faite à Alger pourrait causer la ruine de plusieurs de mes sujets, qui s'y trouvent intéressés. J'y ai voulu apporter remède convenable en vous priant de faire saisir et arrêter les effets qu'il a à Livourne sur un vaisseau anglais, lesquels ont été remis au nommé Pascon, pour rembourser ses créanciers, et d'empêcher qu'ils ne soient divertis sous aucun prétexte sans notre ordre exprès. Je vous saurai beaucoup de gré de la justice que vous rendrez à mes sujets en cette occasion, en laquelle je me promets de recevoir des marques de l'estime que vous faites des choses que j'affectionne, priant, sur ce, Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à La Fère, le 5e juillet 1657.

LOUIS.
DE LOMÉNIE.

6. — LETTRE DE LOUISE DE MARILLAC A MADAME DE HERSE

[Juillet 1657[1].]

Comme c'est vous, Madame, qui avez établi les Filles

Appendice 5. — Dossier de Turin, copie envoyée à Firmin Get avec la lettre 2313.

Appendice 6. — Projet de lettre préparé par saint Vincent pour Louise de Marillac et écrit par le frère Ducournau. (Arch. des Filles de la Charité.) Le texte définitivement adopté fut vraisemblablement celui de la lettre qui porte le n° 535 dans la correspondance autographiée de Louise de Marillac et qui semble elle-même du style de saint Vincent.

1. Date de la lettre 535 du recueil épistolaire de Louise de Marillac.

de la Charité à Chars, j'ai cru que je devais vous dire la grande difficulté de s'ajuster à la conduite de M. le curé[2], et que cela nous oblige à les retirer, ainsi que vous jugerez vous-même quand je vous en aurai dit le détail, lorsque vous me ferez l'honneur de me le commander.

Nous prions Dieu cependant, Madame, qu'il vous rende votre parfaite santé pour le saint usage que vous en faites et le besoin qu'en ont les pauvres membres de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis...

7. — LETTRE DE LOUISE DE MARILLAC A M. POUVOT, CURÉ DE CHARS

[Juillet 1657[1].]

Monsieur,

Je vous renvoie la fille de Chars, selon votre commandement, et avec elle notre sœur...[2], non pour demeurer, ains pour ramener notre sœur Clémence[3]. M. Vincent a trouvé bon que nous en usions ainsi à cause de la difficulté qu'ont nos sœurs de s'accommoder à votre conduite, et que vous, Monsieur, témoignez que vous n'avez pas agréable le service qu'elles ont tâché de rendre aux pauvres. J'écris à notre sœur Clémence qu'elle remette les meubles entre les mains de messieurs les administrateurs de l'hopital.

Je suis cependant et serai toute ma vie...

---

2. Le curé de Chars, appuyé par le seigneur du lieu, M. de Livry, janséniste comme lui, s'immisçait dans l'administration intérieure de la maison des sœurs, s'opposait à leur rappel, imposait sa volonté pour la conduite des écolières et même cherchait à leur insinuer ses erreurs. La fermeture de l'établissement fut discutée une première fois au Conseil du 21 janvier 1657.

Appendice 7. — Projet de lettre pour Louise de Marillac, préparé par saint Vincent et écrit de sa main. L'original se trouve aux archives des Filles de la Charité.

1. Cette lettre et la précédente ont été écrites ou le même jour, ou à peu de jours d'intervalle.

2. Saint Vincent laisse à Louise de Marillac le soin de désigner la sœur.

3. La sœur Clémence avait soin des malades et la sœur Marie des écoles. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, I. 529.)

8. — LETTRE DU FRÈRE DUCOURNAU A LOUISE DE MARILLAC.

[Novembre 1657 [1].]

Monsieur Vincent trouve bonne la proposition que Mademoiselle Le Gras lui a faite, en la manière proposée, sauf qu'il n'est pas d'avis d'offrir à Mademoiselle d'Anse d'aller avec elle, ni d'envoyer des sœurs pour parler à la reine. Il suffira de la prier de voir elle-même Sa Majesté pour lui représenter le besoin des filles de Saint-Germain[2] et de Fontainebleau, et la laisser faire. Si elle s'en excuse, il faudra penser à quelque autre voie[3].

Suscription : Pour Mademoiselle Le Gras.

Appendice 8. — L. non s. — Dossier des Filles de la Charité, original. Nous faisons une place à cette lettre dans ce recueil parce que, écrite au nom de saint Vincent, elle appartient en quelque sorte à sa correspondance.

1. Voir note 3.
2. Saint-Germain-en-Laye.
3. Ce fut sans doute à la suite de cette lettre que Louise de Marillac écrivit à Mademoiselle d'Anse, le 20 novembre 1657, celle qui, dans sa correspondance, porte le n° 552.

TABLE DES MATIÈRES

2091. A Jean Martin, 7 juillet 1656 1
2092. A Charles Ozenne, 7 juillet 1656 3
2093. A Jean Barreau, 7 juillet 1656 5
2094. A un prêtre de la Mission. 8
2095. Claude Dufour à saint Vincent, juillet 1656. . . . 9
2096. A Dominique Lhuillier, 11 juillet [1656] 17
2097. A Nicolas Bagni, 12 juillet 1656 19
2098. A Etienne Blatiron, 14 juillet 1656. 21
2099. A Edme Jolly, 14 juillet 1656. 23
2100. A Jean Martin, 14 juillet 1656 26
2101. A Jean-Jacques Planchamp, 14 juillet 1656 29
2102. A Charles Ozenne, 14 juillet 1656 30
2103. A Firmin Get, 14 juillet 1656 31
2104. A Donat Cruoly, 15 juillet 1656. 31
2105. A Louis de Chandenier, 21 juillet 1656 32
2106. A Jean Martin, 21 juillet 1656 35
2107. A Nicolas Duperroy, 21 juillet 1656 36
2108. A Edme Jolly, 23 juillet 1656 38
2109. A sœur Jeanne Lepeintre, 25 juillet 1656. 39
2110. A sœur Charlotte Royer, 26 juillet 1656. 45
2111. A Etienne Blatiron, 28 juillet 1656. 47
2112. A Firmin Get, 28 juillet 1656. 49
2113. A Charles Ozenne, 28 juillet 1656 49
2114. A Jean Martin, 28 juillet 1656 51
2115. Un évêque à saint Vincent. 53
2116. A Edme Barry, 2 août 1656. 53
2117. A Louis Dupont, 2 août 1656. 54
2118. A Firmin Get, 4 août 1656 55
2119. A Donat Cruoly, 5 août 1656. 55
2120. Louise de Marillac à saint Vincent, 8 août [1656]. 56
2121. A Etienne Blatiron, 11 août 1656. 57
2122. A Edme Jolly, 11 août 1656. 58
2123. A Pierre Leclerc [1656] 59
2124. Louise de Marillac à saint Vincent [14 août 1656]. 61

2125. A Firmin Get, 18 août 1656 61
2126. A Jean Martin, 18 août 1656 62
2127. A Madame Le Gouz, 22 août 1656 63
2128. A un prêtre de la Mission, à Rennes, 26 août 1656 65
2129. A Antoine Durand [1656]. 66
2130. A Guillaume Delville, 28 août 1656. 67
2131. A Firmin Get, 1er septembre 1656. 72
2132. A Etienne Blatiron, 1er septembre 1656. 72
2133. A Jean Martin, 1er septembre 1656 74
2134. Au duc de Noirmoutiers, septembre 1656. 76
2135. A Jean Martin, 8 septembre 1656. 78
2136. A Edme Jolly, 8 septembre 1656 79
2137. A Charles Ozenne, 15 septembre 1656. 79
2138. A Jean Martin, 15 septembre 1656 80
2139. A M. Aubert, 17 septembre 1656 82
2140. A Louis Rivet, 17 septembre 1656 83
2141. A M. Aubert, 20 septembre 1656 85
2142. A Firmin Get, 22 septembre 1656. 86
2143. A Guillame Delville, 23 septembre 1656 90
2144. A Donat Cruoly, 23 septembre 1656. 90
2145. Au R. P. Bagot, 24 septembre 1656 91
2146. A Edme Jolly, 24 septembre 1656. 92
2147. A Jacques Desclaux, 24 septembre 1656. 92
2148. A sœur Nicole Haran, 27 septembre 1656 94
2149. A Charles Ozenne, 29 septembre 1656. 96
2150. A Jean Martin, 29 septembre 1656. 97
2151. A Etienne Blatiron, 29 septembre 1656. 99
2152. A sœur Marguerite Chétif, 30 septembre 1656. . 100
2153. A Donat Cruoly, 4 octobre 1656 102
2154. A la supérieure du premier monastère de la Visitation à Paris 103
2155. A Etienne Blatiron, 13 octobre 1656 104
2156. A Firmin Get, 13 octobre 1656. 104
2157. A Donat Cruoly, 14 octobre 1656. 108
2158. La duchesse d'Aiguillon à s. Vincent, 17 oct. [1656] 110
2159. A Jean Martin, 20 octobre 1656. 111
2160. A sœur Marguerite Chétif, 21 octobre 1656 113
2161. A Edme Jolly, 27 octobre 1656. 116
2162. Louise de Marillac à s. Vincent, [31 oct. 1656] . . 118
2163. A un prêtre de la Mission 119
2164. A Jean Martin, 3 novembre 1656 119
2165. A Balthazar Grangier de Liverdi, 8 nov. 1656. . . 121
2166. A Charles Ozenne, 10 novembre 1656 122
2167. A Edme Jolly [1656] 124
2168. A Pierre Leclerc, 12 novembre 1656 125
2169. Au marquis de Fabert, 15 novembre 1656. 129

2170. A Louis Serre, 18 novembre 1656 131
2171. A Donat Cruoly, 18 novembre 1656. 131
2172. A Jean Barreau, 24 novembre 1656 134
2173. A Louise de Marillac, 25 novembre 1656 136
2174. A Etienne Blatiron, 1er décembre 1656 137
2175. A Jean Martin, 1er décembre 1656. 138
2176. A un prêtre de la Mission 141
2177. A Donat Cruoly, 2 décembre 1656 142
2178. A Guillaume Delville, 2 décembre 1656. 142
2179. A la Mère Jeanne-Françoise Le Tort, 6 déc. 1656. 143
2180. A Firmint Get, 8 décembre 1656 144
2181. A un frère coadjuteur, 10 décembre 1656 145
2182. A Jean Martin, 22 décembre 1656. 148
2183. A Donat Cruoly, 23 décembre 1656. 150
2184. A Jean Martin, 29 décembre 1656 151
2185. A Firmin Get, 5 janvier 1657 153
2186. A Edme Jolly, 5 janvier 1657. 154
2187. A Guillaume Delville, 6 janvier 1657. 154
2188. A Jacques Chiroye, 7 janvier 1657 157
2189. A N***, 11 janvier 1657 159
2190. A Donat Cruoly, 13 janvier 1657 159
2191. A Jean Chrétien, 17 janvier 1657 160
2192. A Charles Ozenne, 19 janvier 1657 162
2193. A Firmin Get, 19 janvier 1657 164
2194. A Firmin Get, 26 janvier 1657 165
2195. A Jean Barreau, 26 janvier 1657 168
2196. A Nicolas Pavillon, 30 janvier 1657. 170
2197. Louise de Marillac à s. Vincent [31 janvier 1657] . 171
2198. A Firmin Get, 2 février 1657 172
2199. A Edme Jolly, 2 février 1657. 173
2200. Jean Martin à saint Vincent, 3 février 1657. . . . 174
2201. A une dame 175
2202. A Louis Dupont, 7 février 1657 175
2203. A Guillaume Delville, 7 février 1657 176
2204. A Firmin Get, 9 février 1657 178
2205. Louise de Marillac à s. Vincent [9 fév. 1657] . . . 179
2206. A Madame de Herse, 15 février 1657 180
2207. A Jean Martin, 16 février 1657 181
2208. A Firmin Get, 16 février 1657. 183
2209. A Edme Jolly, 16 février 1657. 186
2210. A Charles Ozenne, 16 février 1657 186
2211. Louise de Marillac à s. Vincent, 16 fév. [1657] . . 187
2212. A la Propagande [février 1657]. 187
2213. A Guillaume Delville, 18 février 1657. 189
2214. A sœur Marguerite Chétif, 18 février 1657 190
2215. Toussaint Bourdaise à s. Vincent, 19 fév. 1657 . . 192

2216 Toussaint Bourdaise à s. Vincent, 19 fév. 1657 . . 193
2217. A Jean-Jacques Planchamp, 23 février 1657. . . . 235
2218 A Jean Martin, 23 février 1657 237
2219. A Firmin Get, 23 février 1657 240
2220. A Firmin Get, 2 mars 1657. 241
2221. A Jean Martin, 2 mars 1657 243
2222 A N***, mars 1657. 245
2223. A Firmin Get, 9 mars 1657. 246
2224. A Charles Ozenne, 9 mars 1657. 248
2225. A Louis Rivet, 11 mars 1657 250
2226. A la duchesse d'Aiguillon [mars 1657]. 250
2227. A sœur Nicole Haran, 14 mars 1657 251
2228. A Charles Ozenne, 15 mars 1657 253
2229 A Firmin Get, 16 mars 1657 254
2230. A M. de Mauroy, 23 mars 1657. 256
2231. A la duchesse d'Aiguillon, 23 mars 1657 256
2232. A Firmin Get, 23 mars 1657 257
2233. A Donat Cruoly, 24 mars 1657 258
2234. A Firmin Get, 29 mars 1657 260
2235. Louise de Marillac à s. Vincent [29 mars 1657] . . 262
2236. A Jean Martin, 30 mars 1657. 263
2237. A un évêque, 31 mars 1657 265
2238. A Jean Deslyons, 2 avril 1657 266
2239. Louise de Marillac à saint Vincent, 2 avril 1657. 270
2240. Louise de Marillac à saint Vincent, 3 avril [1657]. 271
2241. A Louis Serre, 4 avril 1657. 272
2242. A Firmin Get, 6 avril 1657 273
2243. A Edme Jolly, 6 avril 1657. 275
2244. A M. Aubert, 7 avril 1657 275
2245. A Charles Ozenne, 13 avril 1657 277
2246. A Jean Martin, 13 avril 1657 278
2247. A Firmin Get, 13 avril 1657 280
2248. Louis Serre à saint Vincent, 1657. 281
2249. A Charles Ozenne, 20 avril 1657 281
2250. A Firmin Get, 20 avril 1657. 282
2251. A Edme Jolly, 22 avril 1657. 284
2252. A un prêtre de la Mission [avril ou mai 1657] . . . 284
2253. A Charles Ozenne, 27 avril 1657 285
2254. A Guillaume Delville, 28 avril 1657. 286
2255. A Jean Martin, 28 avril 1657 286
2256. A M. Horcholle, 30 avril 1657 287
2257. A Mademoiselle de Vervin, mai 1657. 289
2258 A Nicolas Guillot, 3 mai 1657 290
2259. Louise de Marillac à saint Vincent, 3 mai [1657] . 292
2260 A Antoine Durand, 4 mai 1657 292
2261. A Firmin Get, 4 mai 1657. 293

2262. A Louis Rivet, 9 mai 1657 294
2263. Au R. P. de Gondi, 11 mai 1657. 295
2264. A Edme Jolly, 11 mai 1657 297
2265. A Guillaume Desdames, 11 mai 1657 297
2266. A Firmin Get, 11 mai 1657 298
2267. A Firmin Get, 18 mai 1657. 299
2268. Au Cardinal Nicolas Bagni, 18 mai 1657 301
2269. Louise de Marillac à saint Vincent [mai 1657] . . 302
2270. La duchesse d'Aiguillon à saint Vincent [1657] . . 303
2271. A Charles Ozenne, 25 mai 1657. 303
2272. A Firmin Get, 25 mai 1657. 304
2273 A Jean Martin, 25 mai 1657 306
2274. A Achille Le Vazeux, 1er juin 1657 307
2275. A Firmin Get, 1er juin 1657 309
2276. A Nicolas Duperroy, 1er juin 1657. 310
2277. Jean Martin à saint Vincent, 7 juin 1657 312
2278. A Guillaume Desdames, 8 juin 1657 313
2279. A Firmin Get, 8 juin 1657 315
2280. Sœur Toussainte David à s. Vincent [juin 1657]. . 317
2281. A Guillaume Delville, 11 juin 1657. 317
2282. A Louise de Marillac, 12 juin [1657] 318
2283. L. de Marillac à s. Vincent [12 ou 13 juin 1657] . . 319
2284. A Firmin Get, 15 juin 1657. 319
2285. A Antoine Durand, 15 juin 1657 321
2286. A Jean Barreau, juin 1657 322
2287. A Charles Ozenne, 21 juin 1657 323
2288. A Guillaume Desdames, 21 juin 1657 324
2289. A Edme Jolly 22 juin 1657. 326
2290. A Jean Martin, 22 juin 1657 329
2291 A Firmin Get, 22 juin 1657. 331
2292. A Firmin Get, 29 juin 1657 333
2293. A Louis Rivet, 1er juillet 1657 334
2294. A Dominique Lhuillier, 3 juillet 1657. 334
2295. A Edme Barry, 4 juillet [1657] 336
2296. A Firmin Get, 6 juillet 1657 337
2297. A Nicolas Duperroy, 6 juillet 1657 339
2298. A Charles Ozenne, 6 juillet 1657 341
2299. A Edme Jolly, 6 juillet 1657 342
2300. A Nicolas Demonchy, 7 juillet 1657 345
2301. A Pierre Cabel, 7 juillet 1657. 346
2302. A Edme Menestrier, 8 juillet 1657 347
2303. A N*** 348
2304. A Firmin Get, 13 juillet 1657. 348
2305. A Edme Jolly, 13 juillet 1657. 351
2306. A Nicolas Duport, 13 juillet 1657 354
2307. A Gilles Buhot, 14 juillet 1657 355

2308. A Donat Cruoly, 16 juillet 1657 357
2309. Louise de Marillac à saint Vincent [juillet 1657] . 358
2310. A Edme Barry, 18 juillet 1657 359
2311. Louis Dupont, 18 juillet 1657 360
2312. A N***, 19 juillet 1657. 361
2313. A Firmin Get, 20 juillet 1657. 361
2314. A Charles Ozenne, 20 juillet 1657 363
2315. A Edme Jolly, 20 juillet 1657. 364
2316. A Jean Parre, 21 juillet 1657 367
2317. A François Caulet, év. de Pamiers, 24 juil. 1657. . 368
2318. A Pierre Cabel, 25 juillet 1657 369
2319. A Firmin Get 27 juillet 1657 370
2320. A Charles Ozenne, 27 juillet 1657. 371
2321. A Nicolas Duport, 27 juillet 1657. 373
2322. A Etienne Blatiron, 27 juillet 1657 375
2323. A Jean Parre, 28 juillet 1657 376
2324. A Louis Rivet, 29 juillet 1657 377
2325. A un prêtre de la Mission 378
2326. A Edme Jolly, 3 août 1657. 379
2327. A Etienne Blatiron, 3 août 1657 381
2328. A Pierre Cabel, 4 août 1657 382
2329. A Jean d'Aranthon d'Alex [entre 1653 et 1660]. . . 383
2330. A Honoré Bélart, 6 août 1657. 385
2331. A M. Avril, 8 août 1657 388
2332. A Henri Arnauld, évêque d'Angers, 8 août 1657 . 390
2333. A Edme Jolly, 10 août 1657 391
2334. A un prêtre de la Mission 393
2335. A Jean Parre, 11 août 1657 394
2336. Jean Martin à saint Vincent, 11 août 1657 395
2337. Louise de Marillac à saint Vincent, 14 [août 1657]. 396
2338. A Firmin Get, 17 août 1657 397
2339. A Edme Jolly, 17 août 1657 399
2340. A Donat Cruoly, 18 août 1657 401
2341. A Jean Parre, 18 août 1657. 402
2342. A Guillaume Delville, 20 août 1657. 403
2343. A sœur Barbe Angiboust, 20 août 1657 404
2344. A la R. M. Elisabeth de Maupeou, 21 août 1657. . 405
2345. A Nicolas Demonchy, 22 août 1657. 406
2346. A Nicolas Duperroy, 24 août 1657 407
2347. A Edme Jolly, 24 août 1657. 408
2348. A Firmin Get, 24 août 1657. 410
2349. A Jean Martin, 24 août 1657 412
2350. A Etienne Blatiron, 24 août 1657 416
2351. A Jean Parre, 25 août 1657. 417
2352. A Jean Chiroye, 26 août 1657. 418
2353. A Edme Menestrier, 26 août 1657. 421

2354. A Louis Rivet, 26 août 1657 423
2355. A Firmin Get, 31 août 1657. 426
2356. A Jacques Pesnelle, 31 août 1657 428
2357. A Edme Jolly, 31 août 1657. 430
2358. A Etienne Blatiron, 31 août 1657. 433
2359. A Jean Parre, 1er septembre 1657. 435
2360. A Henry Arnauld, évêque d'Angers, 1er sept. 1657. 436
2361. A sœur Cécile Angiboust, 1er septembre 1657 . . . 436
2362. A Louise de Marillac [1657, vers le 2 septembre] . 436
2363. A Nicolas Guillot, 5 septembre 1657 437
2364. A Gérard Brin, 6 septembre 1657. 438
2365. A Edme Jolly, 7 septembre 1657 439
2366. A Etienne Blatiron, 7 septembre 1657 443
2367. A un prêtre de la Mission 444
2368. A Charles Ozenne, 7 septembre 1657 444
2369. A Firmin Get, 7 septembre 1657 446
2370. A A Jean Parre, 8 septembre 1657 448
2371. A Pierre de Beaumont, 9 septembre 1657 449
2372. A Edme Menestrier, 9 septembre 1657 452
2373. L. de Marillac à s. Vincent [entre 1649 et 1660] . . 455
2374 A Donat Cruoly, 12 septembre 1657 455
2375. A Edme Barry, 12 septembre 1657 457
2376. A Jean Barreau, 14 septembre 1657 460
2377. A Edme Jolly, 14 septembre 1657. 463
2378. A Jean Martin, 14 septembre 1657 466
2379. A Firmin Get, 14 septembre 1657. 467
2380. A Pierre Cabel, 15 septembre 1657 470
2381. A Jean Parre, 15 septembre 1657 472
2382. A Louis Rivet, 16 septembre 1657 473
2383. A un prêtre de la Mission 476
2384. Au chapitre de Paris, 19 septembre 1657 476
2385. A Edme Jolly, 21 septembre 1657. 477
2386. A Jean Martin, 21 septembre 1657. 478
2387. Au cardinal Nicolas Bagni, 22 septembre 1657 . . 481
2388. A Louis Serre, 22 septembre 1657 483
2389. A Jean Parre, 22 septembre 1657 485
2390. A Edme Menestrier, 23 septembre 1657 487
2391. A Louis Rivet, 23 septembre 1657 488
2392. A un prêtre de la Mission [septembre 1657]. . . . 489
2393. A un prêtre de la Mission à Troyes, 26 sept. 1657. 490
2394. A un prêtre de la Mission 491
2395. A Edme Jolly, 28 septembre 1657. 492
2396. Louise de Marillac à saint Vincent et réponses du saint, 28 septembre 1657 494
2397. A sœur Françoise Ménage, 29 septembre 1657 . . 496
2398. A Denis Laudin, 3 octobre 1657. 497

2399. A l'abbé de Saint-Just, 5 octobre 1657 498
2400. A Jean Martin, 5 octobre 1657 502
2401. A Firmin Get, 5 octobre 1657. 506
2402. A Edme Jolly, 5 octobre 1657 507
2403. A Louis Serre, 6 octobre 1657 511
2404. A Pierre Cabel, 6 octobre 1657. 512
2405. A Jean Parre, 6 octobre 1657. 515
2406. A Georges des Jardins, 6 octobre 1657 516
2407. A Nicolas Guillot, 9 octobre 1657 519
2408. A Jacques Chiroye, 10 [octobre] 1657. 520
2409. A Charles Ozenne, 12 octobre 1657. 523
2410. A Hugues Perraud, 12 octobre 1657 524
2411. A Edme Jolly, 12 octobre 1657. 525
2412. A Jean Parre, 13 octobre 1657 528
2413. A M. Duport, 13 octobre 1657 529
2414. Thomas Lumsden à saint Vincent, octobre 1657 . 530
2415. A Guillaume Delville, 17 octobre 1657 531
2416. A la duchesse de Liancourt, 18 octobre 1657 . . . 534
2417. A Edme Jolly, 19 octobre 1657. 536
2418. A Charles Ozenne, 19 octobre 1657. 540
2419. A Jean Martin, 19 octobre 1657. 541
2420. A Denis Laudin, 20 octobre 1657. 545
2421. A Jean Parre, 20 octobre 1657 546
2422. A Edme Menestrier, 21 octobre 1657. 547
2423. A Louis Rivet, 21 octobre 1657. 549
2424. A Martin Baucher, 21 octobre 1657. 550
2425. A Guillaume Desdames, 21 octobre 1657 551
2426. A Nicolas Duperroy 22 octobre 1657 553
2427. A Charles Ozenne, 22 octobre 1657. 554
2428. A Hugues Perraud, 23 octobre 1657 556
2429. A Jean Parre, 24 octobre 1657 558
2430. A Jean Parre, 24 octobre 1657 559
2431. A François Villain, 25 octobre 1657 560
2432. Les administrateurs de l'hôpital de Châteaudun à saint Vincent, 25 octobre 1657 561
2433. A Charles Ozenne, 26 octobre 1657. 562
2434. L. de Marillac à s. Vincent [entre 1649 et 1660] . . 563
2435. A Jean Martin, 26 octobre 1657. 563
2436. A Edme Jolly, 26 octobre 1657 565
2437. A Jean Parre, 27 octobre 1657 566
2438. Jean Martin à saint Vincent, 27 octobre 1657 . . . 568
2439. A Louise de Marillac [30 octobre 1657] 568
2440. A Denis Laudin, 31 octobre 1657. 569
2441. A Louis Dupont, 31 octobre 1657 572
2442. A Guillaume Delville, 31 octobre 1657 574
2443. A Edme Barry, 31 octobre 1657. 576

2444. A Georges des Jardins, 31 octobre 1657. 577
2445. A Firmin Get, 2 novembre 1657 579
2446. A Edme Jolly, 2 novembre 1657 580
2447. A Pierre Cabel, 2 novembre 1657. 582
2448. A Jean Parre, 3 novembre 1657. 583
2449. A Raoul de la Guibourgère, évêque de La Rochelle, 4 novembre 1657. 584
2450. A Firmin Get, 9 novembre 1657 586
2451. A Jean Martin, 9 novembre 1657 587
2452. A Edme Jolly, 9 novembre 1657. 591
2453. A Pierre Cabel, 10 novembre 1657. 595
2454. A Jean Parre, 10 novembre 1657 596
2455. A Guillaume Delville, 10 novembre 1657 597
2456. A Jacques Chiroye, 11 novembre 1657 599
2457. A Edme Menestrier, 11 novembre 1657. 600
2458. A Louis Dupont, 14 novembre 1657 603
2459. A Nicolas Guillot, 15 novembre 1657. 604
2460. A Firmin Get, 16 novembre 1657. 605
2461. A Edme Jolly, 16 novembre 1657. 607
2462. A Charles Ozenne, 16 novembre 1657. 609
2463. A Pierre Cabel, 17 novembre 1657 612
2464. A Jean Parre, 17 novembre 1657. 615
2465. Emerand Bajoue à s. Vincent [novembre 1657] . . 616
2466. A Firmin Get, 23 novembre 1657. 617
2467. A Edme Jolly, 23 novembre 1657. 619
2468 A Jean Parre, 24 novembre 1657 622
2469. A Madame de Ventelet, 25 novembre 1657 623
2470. A Guillaume Delville, 28 novembre 1657. 624
2471. A Edme Jolly, 30 novembre 1657. 626
2472. A Firmin Get, 30 novembre 1657. 628
2473. A Jean Martin, 30 novembre 1657 629
2474. A Louise de Marillac 631

APPENDICES

1. Ordonnance de Louis XIV au sujet des droits de Martin Husson, consul de France à Tunis, 14 juillet 1656 633
2. Lettre de la reine Louise-Marie de Gonzague à l'Assemblée du Clergé de France, 17 février 1657 634
3. Réponse de l'Assemblée du Clergé de France à la reine Louise-Marie de Gonzague. 636
4. Lettre de Louis XIV aux consuls de Marseille, 5 juillet 1657. 638

5. Lettre de Louis XIV au grand-duc de Toscane, 5 juillet 1657. 639
6. Lettre de Louise de Marillac à Madame de Herse [juillet 1657]. 639
7. Lettre de Louise de Marillac à M. Pouvot, curé de Chars [juillet 1657] 640
8. Lettre du frère Ducournau à Louise de Marillac [novembre 1657]. 641

Imprimerie de J. Dumoulin, à Paris. — 722.0.22.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BX
4700
V6A19
1920
t.6

Vincent de Paul, Saint
Correspondance,
entretiens, documents

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 17 13 04 004 1